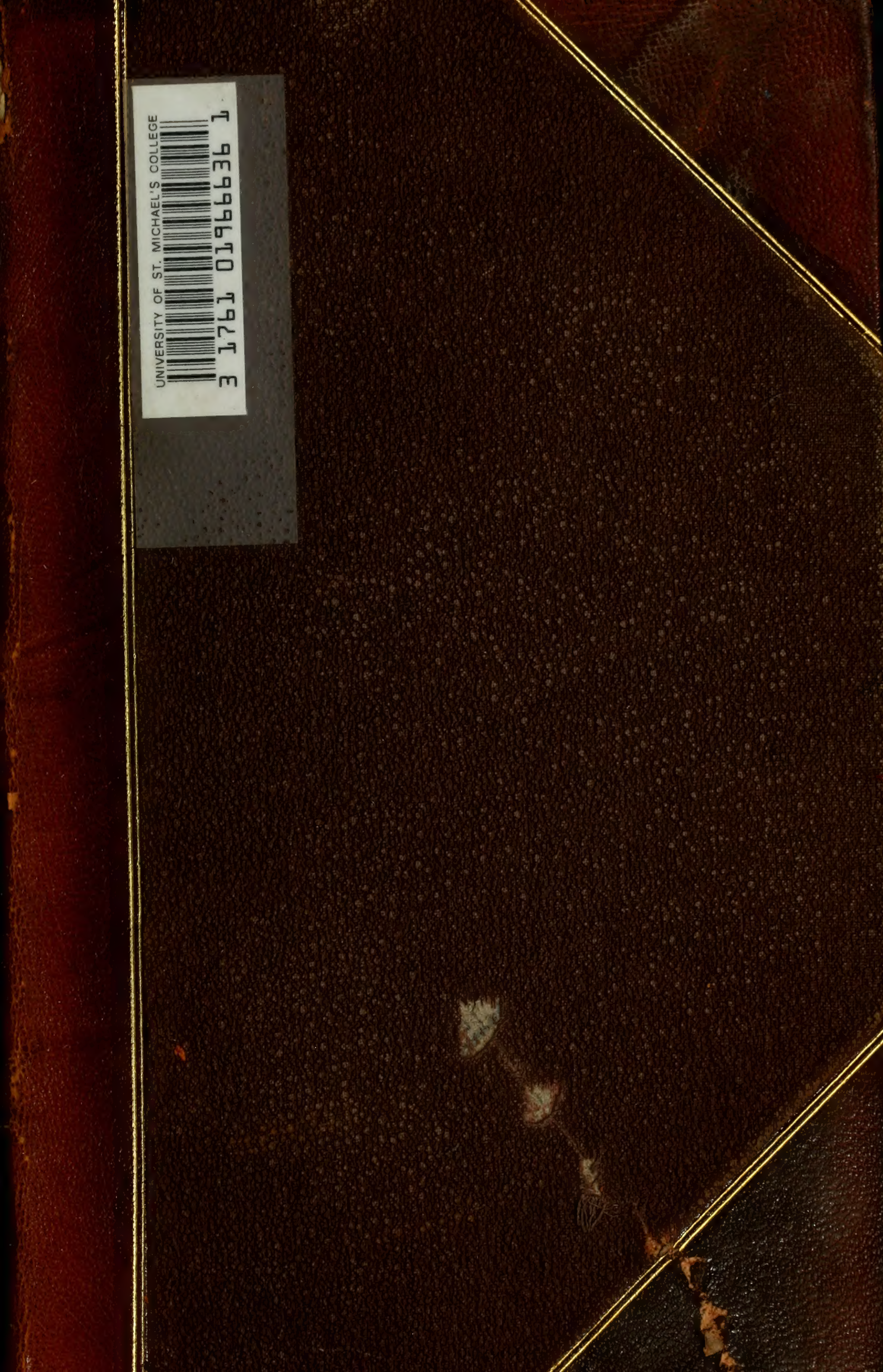
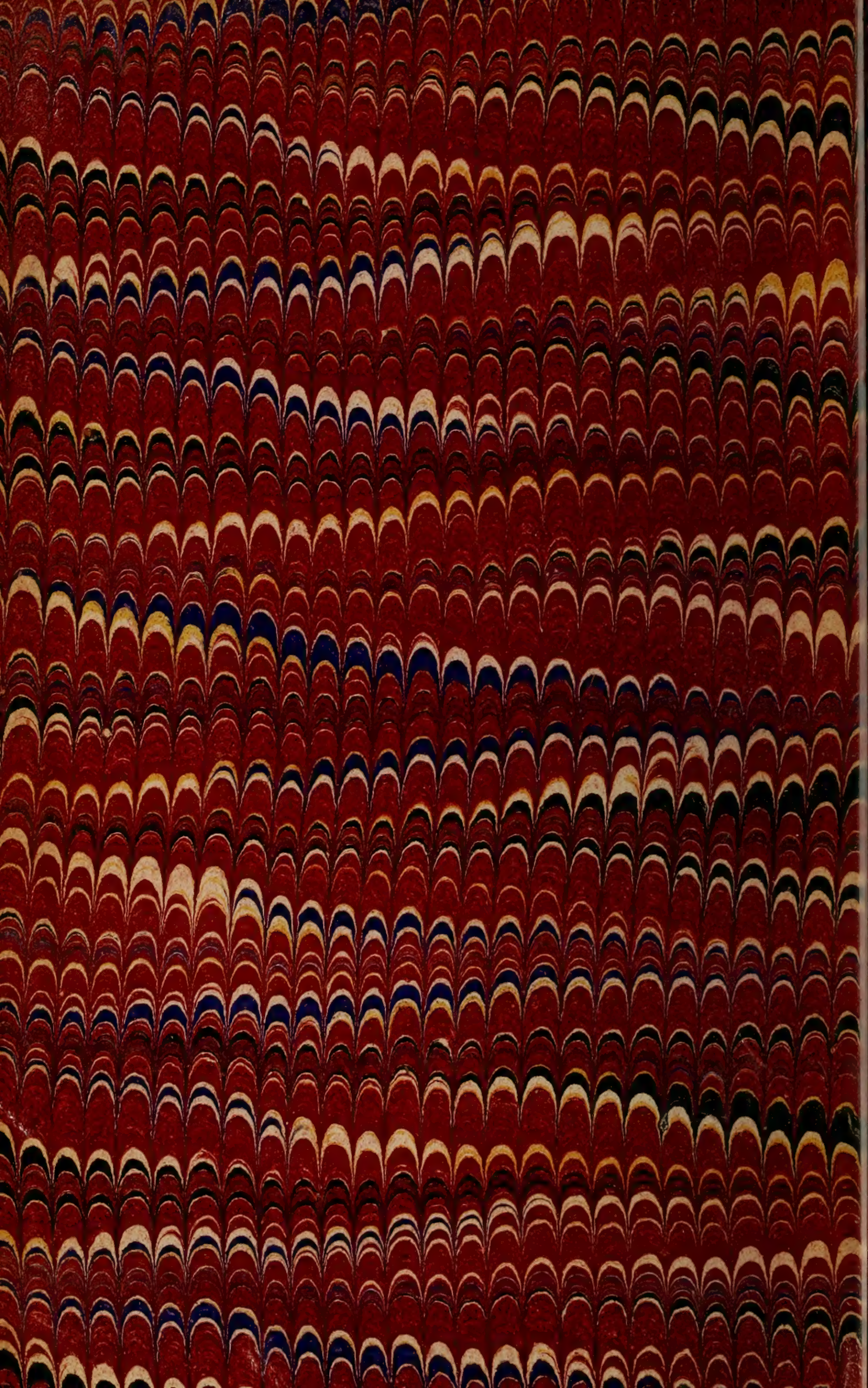
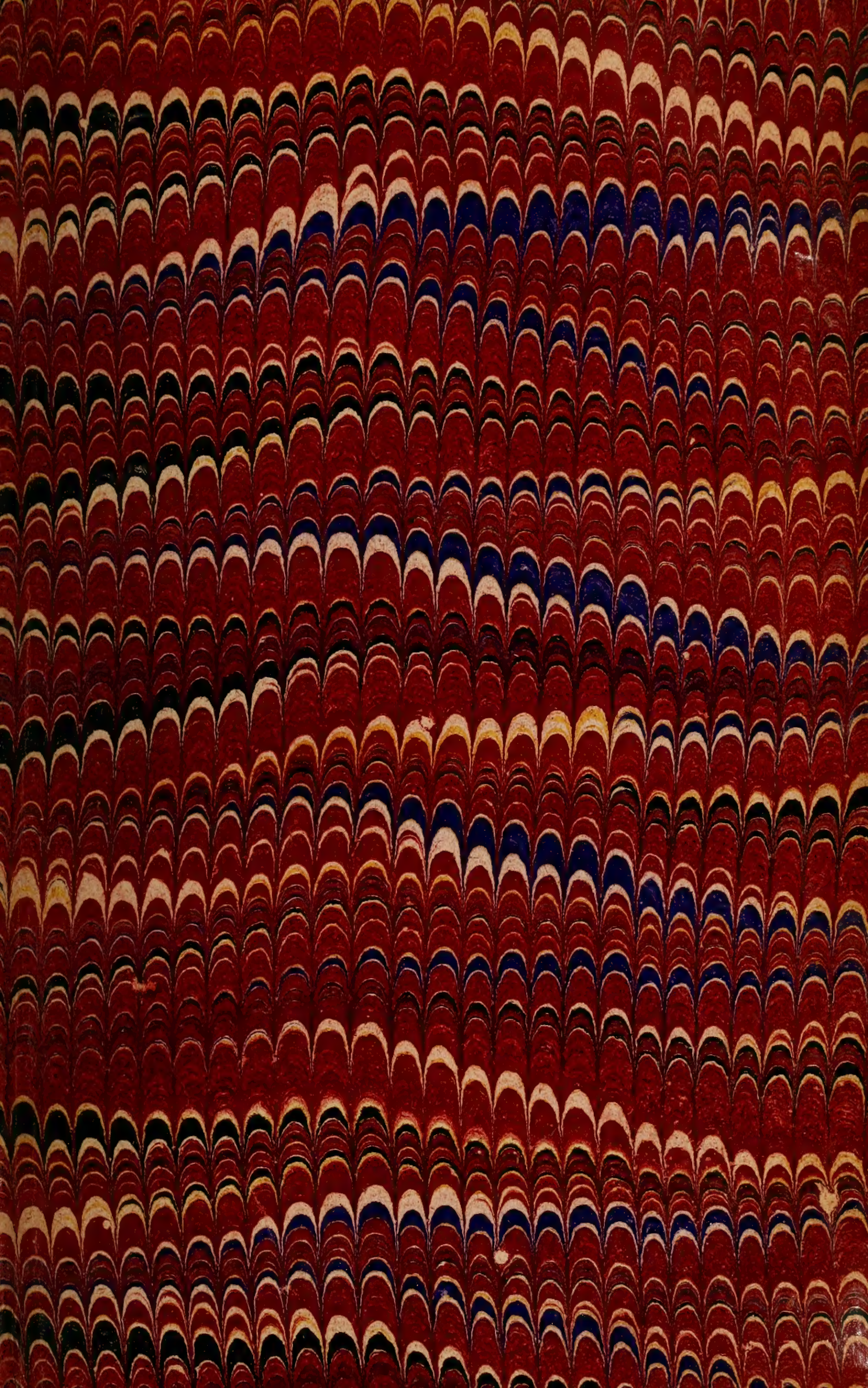

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966636 1






ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

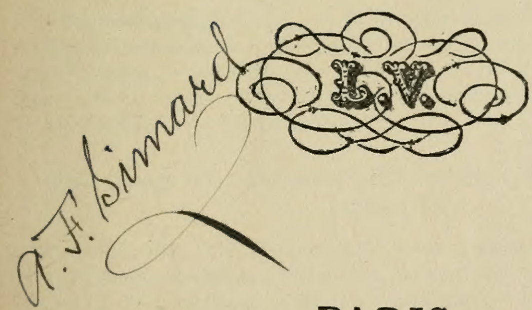
JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

CONTINUÉE PAR Mgr FÈVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

TOME TRENTE-SIXIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

—

1885

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

SEPTIÈME ÉPOQUE

DE LUTHER (1517) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648).

(SUITE)

CHAPITRE XVIII

PONTIFICATS DE CLÉMENT VIII ET DE SES PRÉDÉCESSEURS (1590-1605)

SOMMAIRES

§ I. COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

1. Considérations générales. — 2. Situation du protestantisme. — 3. Forces militantes de la papauté. — 4. Exploits des Jésuites en Allemagne. — 5. Réaction par les princes. — 6. Suite de la réaction. — 7. En Styrie. — 8. Dans les Pays-Bas. — 9. En France. — 10. En Angleterre. — 11. En Pologne. — 12. En Suède. — 13. En Suisse. — 14. En Savoie.

§ II. URBAIN VII, GRÉGOIRE XIV, INNOCENT IX ET CLÉMENT VIII, (1590-1605).

15. Urbain VII. — 16. Grégoire XIV. — 17. Innocent IX. — 18. Le Conclave. — 19. Élection de Clément VIII. — 20. Le nouveau pontificat. — 21. Ordre de vie. — 22. Béatrice Cenci. — 23. Giordano Bruno. — 24. Doctrine de Bruno. — 25. La question des franchises. — 26. Gouvernement politique. — 27. Jubilé. — 28. Affaires de France. — 29. Le divorce. — 30. Affaires des Jésuites. — 31. D'Ossat et Duperron. — 32. Les Jésuites en Espagne. — 33. Mort de Philippe II. — 34. A Ferrare. — 35. Clément VIII à Ferrare. — 36. La paix de Vervins. — 37. Affaire de Saluces. — 38. Situation générale. — 39. Sollicitude de toutes les églises. — 40. Dernières pensées. — 41. Mort du pape Clément VIII.

§ III. SAVANTS ET LETTRÉS DU XVI[e] SIÈCLE.

§ IV. QUELQUES SAINTS DU XVI[e] SIÈCLE.

§ I. COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Considérations générales.

1. Nous avons vu naître, nous verrons, dans ce volume, finir l'évolution doctrinale du protestantisme. En 1517 paraissait un homme faible, passionné, violent, tel qu'il les faut pour entraîner leurs semblables. Son évangile de licence, de meurtre et d'oppression s'est répandu dans le monde septentrional avec une rapidité effrayante ; il va être rejeté sur la défensive et devra bientôt, pour vivre, se noyer dans la politique et se subalterniser à d'autres puissances plus générales de destruction. Avant de le voir mourir dans son triomphe aux traités de Westphalie, il est nécessaire d'étudier avec soin ses derniers combats et de suivre avec attention les vicissitudes de sa fortune. Un des problèmes les plus difficiles de l'histoire d'une nation, dit très bien Ranke, c'est de découvrir le lien de son existence avec celle de tous les autres peuples. Il est vrai, sa vie particulière, formée, suivant certaines lois historiques, de l'élément spirituel qui lui est propre, continue de se mouvoir à travers les âges, en restant identique à elle-même ; cependant elle ne laisse pas de subir des influences générales qui

agissent avec force sur son développement, et il n'est pas impossible que ces influences victorieuses la jettent dans les aventures des révolutions. Nous pouvons dire que le caractère de l'Europe repose, sinon sur l'opposition, du moins sur la simultanéité de la vie nationale et de la vie collective. Les États et les peuples sont, il faut le croire, séparés pour toujours les uns des autres, mais ils se trouvent en même temps unis dans une communauté indissoluble. Il n'y a point d'histoire particulière d'un pays dans lequel l'histoire universelle n'ait joué un rôle. L'ensemble et la marche des siècles sont soumis à une influence si entraînante et si vaste, que l'État le plus puissant n'apparaît souvent que comme un membre étreint et dominé lui-même par des destinées communes. Celui qui aura essayé une fois de se représenter, sans arbitraire et sans illusion, toute l'histoire d'un peuple et d'en contempler le cours, aura ressenti la difficulté de cette étude. Cependant aussi nous pouvons apercevoir les phases diverses de l'histoire générale dans les phases parallèles d'une nationalité qui se développe. La difficulté, toutefois, devient plus grande quand une puissance imprime un mouvement au monde et personnifie par excellence le principe de ce mouvement. Alors elle prend une part si active à toutes les affaires du siècle, elle entre dans des rapports si animés et si intimes avec toutes les forces des autres peuples que sa propre histoire devient, en un certain sens, l'histoire universelle de l'époque. Le protestantisme est entré en scène en affichant avec audace le dessein d'anéantir la papauté. Cette papauté sur laquelle le monde repose depuis seize siècles, Luther veut la mettre au tombeau. En apparence, le monde l'écoute ; dans sa furie, l'apostat ose espérer le succès. Dans un grand nombre de pays, les voies lui ont été ouvertes par le relâchement du clergé, par l'affaiblissement des institutions catholiques, par la diminution des vocations religieuses, par les envahissements de la puissance temporelle sur les droits et les biens de l'Église. Et puis, quelle guerre atroce ! Les calomnies les plus impudentes et les plus grossières contre la doctrine catholique et l'autorité du Saint-Siège ; les passions flattées et excitées par l'abolition du célibat et des vœux monastiques ;

l'avarice et la cupidité satisfaites par les biens des églises et des couvents livrés aux princes et aux nobles ; toutes les puissances de l'État mises au service de la révolution pour asservir, dépouiller, anéantir l'Église catholique ; partout où les apôtres du libre examen prévalent, l'interdiction du culte romain : telles sont les armes viles pour ces combats. A ces dévergondages criminels, à ces attentats funestes, Rome oppose l'Inquisition, les Jésuites et le concile de Trente. Ébranlée dans sa constitution historique, ayant couru le danger de voir son existence traditionnelle détruite de fond en comble, la papauté réussit pourtant à se maintenir et à se renouveler. Déjà elle a étouffé, dans les deux péninsules méridionales, toutes les tentatives hostiles ; elle a attiré à elle et transformé tous les éléments de la vie intellectuelle et morale ; elle a suscité des docteurs et des saints ; et, avec ces vaillants athlètes, elle poursuit le dessein de faire rentrer, sous son autorité divine, les apostats de toutes les autres parties du monde. Rome apparaît toujours comme une puissance conquérante ; elle forme des projets de réaction victorieuse, de propagation jusqu'aux extrémités du monde ; elle commence l'exécution de ces vastes entreprises, semblables à celles qui descendirent des sept collines depuis que Pierre a porté son siège dans cette capitale de l'univers. Nous serions encore peu initiés à l'histoire des triomphes de la Chaire apostolique, si nous voulions nous arrêter seulement au point central de son gouvernement ; son importance réelle ne se manifeste que dans son action sur le monde, et c'est en dressant, depuis les quarante dernières années, le bilan de la situation, que nous pourrons conduire avec plus d'intelligence les funérailles du protestantisme (1).

Situation du protestantisme.

2. Jusqu'en 1560, le protestantisme n'avait pas vu ralentir ses progrès en deça des Pyrénées et des Alpes. Ses émissaires avaient pénétré, à peu près sans fruits, jusqu'à Tarente et jusqu'à Gibraltar ; mais ses prédicants avaient enlevé les races germaines, slaves, slavonnes et romanes. Les opinions protestantes s'étaient consolidées dans les pays scandinaves, d'une manière d'autant plus solide, que leur introduction coïncidait avec la fondation de nouvelles dynas-

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté,* t. II, liv. 5.

ties et la transformation des institutions politiques. Fœroë, l'Islande, la Laponie même, les avaient accueillies avec empressement, comme si elles portaient en elles je ne sais quelle affinité avec le caractère de ces hommes d'aventures. Le luthéranisme était aussi parvenu à une domination complète sur les côtes de la Baltique, du moins parmi les populations allemandes. La Prusse avait donné le premier exemple de sécularisation, lorsqu'en 1561 la Livonie suivit son exemple. Les grandes villes de la Prusse polonaise furent, en 1558, confirmées dans la possession du rit luthérien. Dans la Pologne proprement dite, une grande partie de la noblesse céda au sentiment que lui suggérait sa situation politique : un gentilhomme n'était pas soumis au roi, devrait-il l'être au Pape ? Jamais Ferdinand Ier ne fit rendre, à la diète hongroise, des décisions hostiles au protestantisme. En 1554, un luthérien fut élu prince palatin de l'empire ; il fallut bientôt après faire des concessions, dans la vallée d'Erlau, même à la confession helvétique. La Transylvanie se sépara tout à fait ; les biens d'église furent confisqués en 1556. Le protestantisme régnait en maître dans le nord de l'Allemagne. En Franconie, les évêques s'opposèrent inutilement à son introduction. Ce mouvement s'était développé presque avec la même activité en Bavière. Mais les progrès avaient été encore plus grands en Autriche. La noblesse faisait ses études à Wittemberg ; tous les collèges étaient remplis de protestants ; on estimait que le trentième seulement était resté à la population catholique. Les archevêques de Salzbourg, entourés de la Bavière et de l'Autriche, n'avaient pu davantage maintenir le pays dans l'ancienne foi. On n'approchait plus des sacrements ; les paysans se laissaient prendre à la nouveauté : ils y sont toujours sensibles. Combien les circonstances parurent autrement favorables dans les domaines des princes électoraux sur le Rhin, où la noblesse laissait des libertés que refusa le seigneur ecclésiastique. A Trèves, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Mayence, partout le protestantisme comptait des partisans décidés. En Westphalie, les choses allaient comme ailleurs ; à Paderborn, à Munster même l'esprit du protestantisme avait tout gangrené. Il ne faut pas s'étonner si les pertes de biens et du pou-

voir que faisait le catholicisme, étaient toujours plus grandes : c'est par l'invasion de ses biens que se manifestait surtout la nouvelle foi. Les évêchés, les couvents, les prébendes universitaires : voilà avec quoi on multipliait les conquêtes. L'Église n'était pas tant vaincue que spoliée. Pendant qu'elle se défendait au Nord, le Sud voyait naître un nouvel ennemi. Le calvinisme était né aux frontières de l'Italie, de l'Allemagne et de la France ; il s'était glissé partout, plus radical encore que le luthéranisme. En Écosse, il était pauvre, populaire, démocratique : il remplissait les esprits d'une ardeur d'autant plus furieuse. En Angleterre, il était monarchique, riche, plein de magnificence : il volait et tuait au nom de la majesté royale. La nation française avait accepté, avec une impétuosité étourdie, les doctrines de Calvin : elle y trouvait un appoint pour ses projets de république et ses ambitions nobiliaires. En 1561, l'ambassadeur vénitien ne voit plus aucune province à l'abri de ce poison. Tous ces changements opérés en Allemagne, en Angleterre et en France avaient allumé un incendie dans les Pays-Bas ; les Gueux firent leur chemin, se couvrant des privilèges locaux et des libertés publiques. A la faveur de tous ces ébranlements, les anciennes factions relevaient la tête. En 1561, le duc de Savoie était obligé de s'incliner devant les Vaudois de ses montagnes ; en 1562, Maximilien II devait reconnaître les Frères moraves. Le protestantisme, avec une souplesse et une ardeur qu'on ne peut contester, avait envahi tous les coins de l'Europe. En quarante années, quel empire ! Depuis l'Islande jusqu'aux Pyrénées, depuis la Finlande jusqu'au sommet des Alpes italiennes, il embrasse tous les royaumes précédemment soumis à l'Église latine ; il s'est emparé des classes supérieures, des esprits qui prennent une part active aux affaires publiques ; des nations à peu près entières y ont adhéré ; il a transformé la constitution des États et, en apparence, grandi les pouvoirs. Ces faits sont d'autant plus dignes de remarque, que le protestantisme n'est pas seulement la négation, la répudiation de la papauté ; sous prétexte de pénétrer jusqu'aux plus profonds mystères de la nature humaine, de renouveler les pensées et de purifier les mœurs, il s'est jeté partout en pleine dissolution.

Son libre examen a produit ce qu'il devait produire, l'anarchie intellectuelle ; la justification sans les œuvres a précipité le désordre des mœurs ; le fatalisme, qui fait le fond de toutes les théories des novateurs, engendre une espèce d'islam, un fanatisme conquérant, cupide, voluptueux. Le protestantisme trouve partout un Capitole ; il va trouver partout, à deux pas, la roche Tarpeïenne.

Forces militantes de la papauté

3. Contre ces envahissements du protestantisme, l'Église et la papauté s'étaient tenues quelque temps sur la défensive ; elles avaient subi, non sans résistances, les assauts de l'hérésie ; et le mal avait gagné au loin avant qu'on pût le repousser avec avantage. Sous l'impulsion des pontifes romains, les choses prirent bientôt une toute autre allure. L'Église romaine tira de son sein une force vivante et énergique ; elle maintint à Trente la doctrine de Jésus-Christ, transmise par les Apôtres, expliquée par les Pères ; elle la définit suivant l'esprit immuable et infaillible de la vérité chrétienne ; elle domina et dirigea les tendances religieuses du siècle, et, en les élevant, s'en fit une force. Jusqu'en 1560, le protestantisme avait rempli le monde du bruit de ses ravages ; maintenant le catholicisme prend la tête du mouvement réactionnaire, enflamme l'activité des esprits d'élite et va se mesurer en champ-clos avec son adversaire. La papauté trouve d'abord les deux péninsules méridionales ; avec des inquisiteurs et des mystiques, avec des chevaliers porte-glaive et de saints fondateurs d'ordres religieux, elle fit reculer le monstre. Les princes aussi prirent sous leur protection les intérêts de l'Église. Dans une pensée patriotique et pieuse, le roi d'Espagne s'y mit avec plus de résolution. Sa dignité avait eu, de tout temps, une couleur ecclésiastique ; le pouvoir royal était fortifié dans toutes les provinces par le pouvoir spirituel ; le roi était avant tout un propagateur de la foi catholique : le *Credo* orthodoxe était le palladium de son vaste empire. S'il ne fut pas partout aussi heureux qu'en Espagne, il déploya partout la même froide bravoure. « L'empereur, dit Ranke, les rois de France et de Pologne, les ducs de Bavière étaient restés attachés à l'Église catholique ; il y avait encore de tous côtés des princes ecclésiastiques dont le

zèle refroidi pouvait être ravivé ; dans un grand nombre de localités, le protestantisme n'avait pas pénétré au sein des masses de la population. (L'aveu est bon à recueillir ; il répond à beaucoup de dithyrambes frivoles et montre que le protestantisme s'implanta partout, plus ou moins par la force.) La majorité du peuple des campagnes, en France, en Hongrie et en Pologne, était encore catholique. Paris, qui exerçait déjà à cette époque une grande influence sur les autres villes de France, n'avait pas été entraîné par les novateurs. En Angleterre, une grande partie de la noblesse et du peuple ; en Irlande, toute l'ancienne nation irlandaise, étaient demeurées fidèles au catholicisme. Le protestantisme n'avait trouvé aucun accès dans les Alpes tyroliennes et suisses, il n'avait pas non plus fait beaucoup de progrès parmi le peuple des campagnes en Bavière. Canisius compare les Tyroliens et les Bavarois aux deux tribus d'Israël, qui seuls étaient restées fidèles au Seigneur, le même fait se retrouve dans les Pays-Bas et les provinces Wallonnes. » (1) Les papes s'emparèrent de toutes ces forces de résistance et d'action. La papauté ne suit pas et ne peut pas suivre les mouvements du siècle ; sa constitution fondamentale est immuable ; elle n'agit que d'après des principes éternels et pour intérêt d'ordre religieux ; elle s'appuie surtout sur la puissance des traditions et la vertu d'obéissance. Dans ce concile où les protestants auraient voulu diminuer les papes, les papes firent mieux sentir leur autorité et exercèrent, sur les églises particulières, une grande influence. Leur politique resta ce qu'elle a toujours été, un acte de prudence qui met, au service de l'Église, la grâce des circonstances et les ressources de la bonne fortune. Leur principauté italienne, l'extension des domaines et des richesses de leur État servirent avant tout à favoriser les entreprises de l'Église ; toute l'Église profita pendant quelque temps de l'excédent des revenus de l'administration papale. Forte par elle-même, puissante par le nombre et l'autorité de ses partisans, par l'unité des croyances et la communion de vertu qui les liait tous, la papauté passa de la défensive à une offensive pleine d'énergie, de zèle et de résolution. L'entreprise commença

(1) *Hist. de la papauté,* t. II, p. 146.

en même temps sur plusieurs parties de l'Europe. L'activité spirituelle de l'Église a ses œuvres propres ; elle s'associe aussi souvent à l'action politique. Les sympathies locales préparent et aident à effectuer ses conquêtes. En étudier la profession, c'est descendre dans la profondeur des intérêts des divers pays et voir, par quel concours, ces mouvements intérieurs favorisèrent les desseins de la papauté.

Exploits des Jésuites en Allemagne.

4. La compagnie de Jésus, composée d'hommes habiles, pleins de zèle pour la religion, animés du plus brave courage pour aller à l'ennemi, rendit à l'Église romaine, dans cette campagne, d'éminents services. Le protestantisme avait affecté un grand zèle pour la culture des sciences et le développement de la raison : c'est la prétention ordinaire des puissances hostiles à l'Église ; elles l'appliquent surtout en fermant les écoles catholiques ; quant à elles, en former et les faire prospérer, c'est un art qu'on ne possède pas dans les rangs de la libre-pensée. C'était la conviction de Ferdinand Ier, que le moyen de faire fleurir, en Allemagne, la doctrine de l'Église, était de donner à la jeunesse, pour instituteurs, des catholiques pieux et savants. Entente fut prise avec les Jésuites, qui vinrent en nombre et fondèrent ou relevèrent les trois universités de Cologne, d'Ingolstadt et de Vienne. Du sein de ces trois métropoles, ils se propagèrent dans toutes les parties de l'Allemagne. Aux universités se rattachèrent les collèges, Prague, Tyrnau, Olmutz et Brunn en Moravie ; Spire, Mayence et Trèves sur les bords du Rhin ; Wurtzbourg, Inspruck et Hall, Botzen et Dilligen les virent successivement ouvrir leurs gymnases. En si peu d'années, quels progrès extraordinaires. En 1551, les Jésuites n'avaient encore aucune situation fixe en Allemagne ; en 1556, ils occupaient la Bavière et le Tyrol, la Franconie et la Souabe, une grande partie des provinces rhénanes, l'Autriche ; ils avaient pénétré en Hongrie, en Bohême et en Moravie. On s'aperçut bientôt des effets de leur influence : en 1561, le nonce du Pape assure qu'ils gagnent beaucoup d'âmes et rendent un grand service au Saint-Siège. En perfectionnant les universités, ils s'appliquèrent surtout aux langues anciennes, base actuelle de la culture des

jeunes gens ; mais ils ne négligèrent pas les sciences. Les doctrines théologiques étaient, bien entendu, l'objet principal de leur enseignement ; ils s'y livraient avec la plus grande activité, même pendant les jours de fêtes ; ils ressuscitèrent la soutenance des thèses, sans lesquelles, disaient-ils, l'enseignement est mort ; les exercices, qu'ils rendaient publics, étaient pleins de convenance, de politesse, d'instruction, et les plus brillants qu'on eût jamais vus, dit Ranke. Aucune université protestante ne pouvait éclipser Ingolstadt, ni même en soutenir la comparaison. Les Jésuites, au surplus, ne se dévouaient pas avec moins d'ardeur aux écoles de latinité. La première impression que reçoit l'homme étant la plus importante pour toute la vie, ils donnaient aux classes inférieures de grammaire d'excellents professeurs. Les maîtres, sauf à cette partie de l'enseignement, devaient lui consacrer leur vie ; car c'est le temps seul qui initie à toutes les difficultés de cette fonction et donne au maître, avec le savoir et le savoir-faire, un tout puissant prestige. « Les succès des Jésuites sous ce rapport, dit encore Ranke, furent prodigieux. On observa que la jeunesse apprenait chez eux beaucoup plus en six mois que chez les autres en deux ans ; des protestants même rappelèrent leurs enfants des gymnases éloignés pour les confier aux Jésuites. » Les Jésuites établirent encore des écoles des pauvres, des instructions religieuses, pour les enfants des catéchismes. Le catéchisme de Canisius était composé de questions bien enchaînées et de réponses concises : c'est un abrégé populaire de théologie ; qui le possède est un solide chrétien, presque un maître. Cet enseignement était tout à fait dans le sens de cette dévotion mystique qui caractérisait d'une manière particulière la compagnie de Jésus. A Vienne, les enfants se distinguaient par la fidélité exemplaire d'une vie pénitente. A Cologne, on s'honorait de porter le chapelet. A Trèves, on revint au culte des pieuses reliques. En 1560, toute la jeunesse d'Ingolstadt fit le pélerinage d'Eichstœdt. Cette direction religieuse, partie des écoles, fut propagée dans toutes les classes par la prédication et la confession. Un tel mouvement religieux est chose peu commune en histoire. Quand une nouvelle impulsion morale et intellectuelle s'est empa-

rée des hommes, elle s'effectue toujours par la puissance d'individualités supérieures. Ici, Ranke vient nous dire que ce grand exemple de conversion fut obtenu sans *aucune grande manifestation intellectuelle*. Et pourquoi refuse-t-il aux Jésuites, vainqueurs du pays allemand, la supériorité de l'esprit? C'est que leur science ne reposait pas sur un *libre essor* de l'esprit; en d'autres termes, c'est qu'ils n'étaient pas protestants. Possevin, Canisius, Laynès, Auger, Bellarmin et tant d'autres, renommés par leur sainteté, leur science et leur aptitude au gouvernement des affaires humaines, n'étaient pas savants parce qu'ils étaient jésuites. Sophisme puéril : l'énoncer, c'est le confondre. Leur science, au contraire, surpassait peut-être encore leur piété. Une telle association dans un même corps, de science et de zèle, de travail et de persuasion, de mortification et de splendeur, de propagation fervente et d'unité systématique, n'a jamais existé avant eux dans le monde. Les Jésuites étaient laborieux et mystiques, profonds et enthousiastes, politiques habiles et soldats d'avant-garde ; c'étaient des prêtres qu'on aimait à fréquenter, n'ayant aucun intérêt personnel, s'aidant tous les uns les autres ; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient si bien réussi. Ranke, au désespoir, leur reproche leur titre d'étrangers, de prêtres espagnols, intervenus dans l'Europe germanique. Depuis Jésus-Christ, il n'y a pas d'étrangers dans l'Église ; le berceau de l'apôtre est presque toujours éloigné du théâtre de son zèle apostolique. Des Grecs ont évangélisé la Gaule ; des Romains ont prêché en Espagne, en France et en Angleterre ; un Anglais a converti l'Allemagne ; des Européens convertissent encore l'Asie, l'Afrique et l'Océanie. Les Jésuites du XVI[e] siècle sont les ouvriers de cette tradition ; la critique n'a pas de sens. Le protestantisme s'était introduit par la ruse, la violence et la spoliation ; c'est par une grande effusion de lumière qu'on lui arrache ses conquêtes. Les succès des Jésuites sont dus à la parole, à la polémique, à l'enseignement, à l'assentiment populaire. Au XVI[e] siècle comme depuis, la haine ne peut reprocher à ces porte-flambleaux de l'Évangile que leur victorieuse supériorité. Césariens, libéraux ; révolutionnaires n'ont, à l'appui de leurs inimitiés, après les succès des

Jésuites, que leur force. C'est parce qu'elle est la compagnie de Jésus qu'on la crucifie.

a·tion ır les ·inces.

5. Les triomphes des Jésuites en Allemagne prouvent que les succès du protestantisme n'avaient été qu'un feu de paille. On avait enlevé par la violence des populations toujours faciles à séduire, lorsqu'on ne fait appel qu'aux passions ; au premier rayon de grâce, ces populations séduites revenaient à la foi des aïeux. On n'avait pas réussi, du reste, à mettre la constitution de l'Empire, essentiellement hiérarchique, en rapport avec les théories insolentes du libre examen. La paix de religion avait simplement accru les prérogatives de la souveraineté temporelle ; les États représentatifs avaient reçu, par là même, dans la sphère spirituelle, une grande indépendance. Depuis lors, la situation confessionnelle d'un pays dépendait uniquement de la conviction du prince et de la bonne intelligence qui régnait entre lui et les États. Cette situation avait été imaginée par Luther pour faciliter sa révolte ; mais Luther s'était fait une situation fausse ; les attributions spirituelles des États et des princes pouvaient tourner tout à l'avantage du catholicisme. Ce résultat se produisit d'abord en Bavière. Depuis longtemps il régnait des différends entre le prince et les États. Le duc éprouvait des embarras d'argent ; chaque fois qu'il demandait assistance, les États, en retour, lui demandaient des concessions religieuses. Cette opposition inspira des craintes et détermina l'appel des Jésuites. Albert était d'ailleurs catholique convaincu. Le Pape fixa son attention sur cette inévitable conséquence du libre examen qui entraînait la diminution de l'obéissance de ses sujets ; en lui cédant une dîme des biens du clergé, il appuya ses exhortations par des témoignages de faveur et le délivra des exigences des États. Pour désarmer l'opposition, le duc convoqua, en 1563, une diète à Ingolstadt. Les prélats étaient favorablement prévenus ; le duc s'adressa aux villes ; les villes, soit par conviction, soit par intérêt, se désistèrent de toute demande. Il ne restait plus à gagner que la noblesse ; elle se fit déposséder en conspirant contre le prince. Restaient quelques communes de la Basse-Bavière, le duc leur imposa silence. Bientôt il n'y eut plus, en Allemagne,

de prince plus orthodoxe qu'Albert ; il se mit très sérieusement à l'œuvre pour ramener son pays au giron de l'Église. Les professeurs d'Ingolstadt durent signer la profession de foi de Pie IV, les fonctionnaires durent adhérer à la foi catholique ; les prédicants, de gré ou de force, évacuèrent la contrée. On fit un index de livres prohibés ; on brûla les livres défendus ; les auteurs furent encouragés à écrire des livres orthodoxes et le duc fit éditer lui-même des vies de saints. « Le désir le plus ardent de Sa Sainteté, écrivait Grégoire XIII, est de rétablir la discipline de l'Église qui est presque perdue ; mais il comprend en même temps qu'il lui faut s'allier avec les princes pour atteindre un but si important : la religion a été conservée par la piété des princes ; c'est avec leur secours qu'il peut rétablir la discipline de l'Église et les mœurs (1). » Le Pape confie au duc le droit de stimuler les évêques négligents, de faire exécuter les décrets d'un synode, d'encourager à l'érection des séminaires. Ce n'est pas un droit strict qu'il confère, mais un privilège, et il demande, en retour, des services. La Bavière acquit, par là, une grande importance politique ; elle représentait un principe qui acquérait chaque jour une nouvelle force ; les petits princes allemands regardèrent le roi de Bavière comme leur chef. Le duc s'efforçait de rétablir le catholicisme partout où s'étendait son autorité. Il le fit immédiatement dans le comté de Haag et à Baden-Baden. Ce mouvement de retour, cela va sans dire, s'effectuait avec non moins de décision dans les États ecclésiastiques. Les princes ecclésiastiques d'Allemagne étaient avant tout évêques, et les papes ne négligeaient aucune occasion de faire recevoir les décrets de Trente. Mayence, Trèves, Cologne, Osnabruck, Wurtzbourg se prêtèrent de grand cœur à cette discipline ; les universités s'y soumirent également. Des séminaires furent fondés près des évêchés ; on commença la visite des églises ; les évêques rivalisèrent de zèle pour hâter les conversions. Les princes ecclésiastiques avaient les mêmes motifs que les princes temporels pour ramener leurs provinces à la religion ; ces motifs étaient encore plus pressants, puisqu'une population inclinée au protestantisme, à cause de leur

(1) *Legatio Gregorii XIII*, 1573.

caractère sacerdotal, devait leur faire une opposition plus énergique. A Trèves, à Mayence, à Fulde, le clergé, les moines, les populations, tout se renouvela. C'est ainsi qu'au moment où il paraissait vaincu, le Saint-Siège releva sa puissance en Allemagne. « Les motifs les plus divers, dit Ranke, contribuèrent à ce succès : les progrès de la religion catholique, qui se propageait de plus en plus ; la subordination ecclésiastique renouvelée et réformée par les décrets de Trente, et encore la politique intérieure, intéressée au triomphe du catholicisme. Il était évident qu'un prince était bien plus puissant quand ses sujets professaient avec lui, une même religion. La restauration ecclésiastique ne s'était emparée, à la vérité, que des points isolés, épars, mais qui présentaient *une perspective immense* d'accroissement. De quelle importance n'était-ce pas, surtout pour les princes ecclésiastiques, de ne rencontrer aucune opposition générale. Les plus grands changements se réalisèrent donc sans bruit, sans qu'on les observât, sans qu'on en fit mention dans les livres d'histoire, comme si les choses n'avaient pu se passer autrement. » *Non in còmmotione Dominus.*

de la tion. 6. Ce mouvement de rénovation fut entravé en 1582, par l'apostasie de Gehbard Truchsès, archevêque de Cologne. La guerre éclata ; Truchsès fut vaincu. Cette défaite devait exercer, sur la consolidation du catholicisme, la plus heureuse influence. Les prêtres expulsés rentrèrent, le chapitre se réforma, la politique modérée des nonces fit le reste. La mort de l'évêque de Paderborn appela sur son siège, un catholique décidé, Théodore de Furstemberg. L'évêque appela des jésuites, leur présence était partout le signe et l'instrument de la régénération. Paderborn était un champ sec, qui donne des peines extraordinaires et qui cependant ne veut porter aucun fruit : il y eut du tirage, mais les Jésuites ne connaissent pas d'obstacles invincibles. Le duc Ernest de Bavière fut appelé au siège de Munster ; il possédait aussi l'évêché de Hildesheim ; à Hildesheim, il fit prêcher un jésuite et remporta les plus beaux fruits de conversion ; à Munster, il chargea la Compagnie de l'éducation de la jeunesse. Les écoles firent connaître le mérite extraordinaire des Jésuites : la troisième année, ils comptaient mille

écoliers. « C'est ainsi que, dans une grande partie de la Basse-Allemagne, le catholicisme, s'il ne fut pas complètement rétabli, fut du moins maintenu et fortifié ; au milieu des grands dangers qui le menaçaient, il conquit une prépondérance, qui, dans la suite des temps, pouvait parvenir à une entière domination. » Cette conclusion est de Ranke. Dans la Haute-Allemagne, un mouvement analogue se déclara. En Franconie, l'évêque de Wurtzbourg, Jules Echter de Mespelbronn, accompagné de quelques jésuites, fit, dans un esprit tout catholique, et avec une énergie indomptable, la visite de toutes les églises. Dans chaque ville, il convoquait le bourgmestre et les conseillers, rejetait les prédicateurs protestants, écartait les fonctionnaires rebelles à ses volontés et obligeait à choisir entre la messe et l'émigration. « Mes scrupules ne viennent pas de ce que je fais, disait-il, mais de ce que je le fais si tard. » Toutes les anciennes institutions furent rétablies ; les dévotions, les confréries, les pélerinages furent ressuscités. Des processions parcouraient les rues ; le son des cloches avertissait à heures fixes pour l'*Ave Maria* ; l'évêque fit rebâtir trois cents églises. Beaux fruits d'une noble résolution et preuve de ce que peut une bravoure qui s'élève au-dessus de toutes les prudences. L'exemple de Wurtzbourg fut suivi à Bamberg. L'évêque, Ernest de Mengersdorf, déclara, lui aussi, qu'il voulait diriger ses sujets vers la vraie religion catholique et qu'aucun danger ne le détournerait de l'accomplissement de son devoir. » A Salzbourg, le jeune archevêque, Loup de Raittenau, procéda même avec rigueur contre les récalcitrants. Dans les villes, l'œuvre de restauration catholique s'accomplissait de la même manière que dans les principautés ecclésiastiques et temporelles. Les conseils municipaux faisaient ce qu'avaient fait ailleurs les évêques et les princes. Les nonces qui commencèrent à cette époque à résider régulièrement en Allemagne, s'efforcèrent avant tout de favoriser et d'étendre les progrès de cette grande victoire du catholicisme. C'était une réaction immense. Le protestantisme était repoussé avec la même énergie qui l'avait fait auparavant triompher. La marée montante finit par atteindre les princes. En 1590, nous voyons Jacques de Baden

abdiquer le protestantisme : il était le premier d'une longue série.

En Styrie. 7. En Styrie, le changement commença l'année même où les États *évangéliques* obtinrent les mêmes libertés qu'en Autriche. Aussitôt que Rodolphe II eut reçu le serment de fidélité, on remarqua qu'il différait entièrement de son père ; il pratiquait les actes de dévotion avec une entière rigidité et suivait les processions au cœur même de l'hiver, tête nue, un cierge à la main. Cette disposition d'esprit du souverain, les faveurs qu'il accordait aux Jésuites, excitèrent des mouvements de violente opposition. A la Fête-Dieu, les séditieux eurent l'audace de rompre les rangs de la procession. Ces excès provoquèrent une réaction catholique, qui, de l'Autriche, passa en Styrie. L'archiduc Charles avait été obligé de faire des concessions. Le duc Albert de Bavière lui avait donné trois conseils, savoir : de n'admettre aux emplois que les catholiques, de séparer dans les diètes, les divers États des uns des autres et de se mettre en bonne intelligence avec le Pape. Comme l'archiduc était privé d'argent, Grégoire XIII lui envoya 40,000 scudi. Le nonce Malespina fut dépêché de Rome pour l'éclairer et l'encourager dans sa politique. Charles avait déjà réussi à séparer les évêques du parti des prélats ; le nonce fonda entre eux, les fonctionnaires et les catholiques, une union étroite dont il fut le centre ; il sut ainsi former autour du prince, un fort parti. L'archiduc devint, par ces moyens, tout à fait inébranlable. Les mesures contraires à la réforme furent exécutées dans tous les domaines ; les paroisses, les conseils de villes furent occupés par les catholiques. Les princes ecclésiastiques, qui possédaient quelques domaines dans ces contrées, vinrent au secours des autorités temporelles. Cette réaction s'étendit à toutes les appartenances autrichiennes. Quoique le Tyrol fut resté catholique, l'archiduc Ferdinand ne négligea pas, à Inspruck, de tenir son clergé dans une sévère subordination et de veiller à ce que tout le monde se présentât à la table sainte. On établit des écoles le dimanche pour le bas peuple. Le cardinal André, fils de Ferdinand, fit imprimer les catéchismes et les distribua à la jeunesse des écoles ainsi qu'aux personnes peu

instruites. Dans les contrées où le protestantisme avait pénétré, on ne s'en tint pas à des mesures aussi douces. Dans le margraviat de Burgau, quoiqu'il fut acquis depuis peu, dans la province de Souabe, quoique la juridiction y fut contestée, on procéda, comme avait fait l'archiduc Charles, en Styrie. Le Pape vantait les princes autrichiens comme les colonnes de la chrétienté. A Gratz, on considéra l'acquisition d'un comté, tombé en dévolution, comme une récompense pour de si nombreux services rendus à l'Église (1).

8. Pendant que le catholicisme regagnait tant de terrain en Allemagne, il se releva aussi dans les Pays-Bas, mais d'une manière différente. Cette différence fondamentale, provient de ce qu'il existait, dans ces pays, des pouvoirs centraux fortement constitués ; ils se mêlaient, avec une spontanéité énergique, à chaque mouvement, dirigeaient les entreprises religieuses ; d'où il résultait plus d'unité dans les rapports, plus de suite et de résolution dans les actes. On connaît déjà les différentes mesures que prit Philippe II pour introduire et maintenir, dans les Flandres, une obéissance parfaite ; il ne maintint avec sévérité que celles qui devaient servir à la conservation du catholicisme et de l'unité spirituelle. S'il eût accordé quelques concessions sur ce point, on lui en eût demandé de pareilles en Espagne, et cette relâche eût entraîné la dislocation de sa puissante monarchie. Depuis le Concile de Trente, les évêchés avaient acquis, par la réforme disciplinaire, une haute importance ; Philippe s'appuya toujours avec beaucoup d'intelligence sur ses évêques. Nous n'avons plus à parler ici des faits politiques, de la succession des gouverneurs et des incidents du combat.

Dans les Pays-Bas.

Pendant que les soldats se battaient, les évêques agissaient avec un grand sens et un admirable zèle. A Arras, François Richardot, qui avait puisé au concile de Trente les principes de la restauration catholique, chez lequel on ne peut assez louer la rare union : dans les discours, de la solidité et de la vivacité, de l'élégance et de l'érudition, et, dans sa vie, l'austérité et l'ardeur, jointe à une parfaite connaissance du monde ; à Namur, Antoine Havet, domi-

(1) *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 173.

nicain, peut-être moins profond politique, mais aussi ancien membre du concile, également infatigable à en faire observer les décrets; à Saint-Omer, Girard de Haméricourt, un des plus riches prélats de toutes ces provinces, en même temps, abbé de Saint-Bertin, préoccupé à cette époque du soin de faire étudier les jeunes gens, de fonder des écoles, et qui le premier, a établi sur un revenu assuré un collège de jésuites dans les Pays-Bas ; tous, à côté des agissements de la force, faisaient marcher les bienfaits de la grâce divine. Tandis que les autres provinces étaient bouleversées, sous ces chefs et sous d'autres pareils, l'Artois, le Hainaut, Namur étaient à l'abri des fureurs des iconoclastes. Ces régions furent mises, par leur fidélité, à l'abri des rigueurs du duc d'Albe. Les réformes du concile de Trente, furont introduites par les conciles provinciaux et les synodes diocésains ; l'influence des Jésuites se répandit avec rapidité, rayonnant des centres de Saint-Omer et surtout de Douai. Philippe II était un homme politique : aux soldats pour combattre la sédition, il avait superposé des évêques, adjoint des professeurs et des moines. Afin de procurer à ceux de ses sujets qui parlaient français, le moyen de faire leurs études dans le pays, il avait fondé l'université de Douai. Non loin de Douai est Aveline, abbaye de bénédictins. Pendant que la plus grande partie des autres provinces était ravagée par les iconoclastes, l'abbé d'Anchin, Jean Leutailleur, se livrait avec les moines, aux exercices spirituels d'Ignace. La vive impression que ces exercices avaient produit sur les âmes, détermina l'abbé à fonder, dans l'université nouvelle, avec les revenus de l'abbaye, un collège de jésuites; ce collège fut ouvert en 1568 ; il obtint une certaine indépendance et prospéra bientôt d'une façon extraordinaire. Huit ans après, l'état florissant de l'université elle-même, sous le rapport des études et des lettres, était attribué aux jésuites : non seulement leur collège est rempli, disait-on, d'une jeunesse pieuse et studieuse, mais les autres collèges ont prospéré en rivalisant avec celui-ci ; par lui, l'université fut pourvue d'excellents théologiens et tout l'Artois, le Hainaut, d'un grand nombre de pasteurs. Ce collège devint insensiblement, pour toutes les contrées d'alentour, le centre et le foyer du catho-

licisme. En 1578, les provinces wallonnes passaient, près des contemporains, pour très catholiques. Cette prospérité religieuse était, il est vrai, menacée par la prépondérance croissante du protestantisme gueux. Les moyens de propagande étaient l'abolition des évêchés, la confiscation des abbayes, la conversion des couvents en hôpitaux et en casernes. Les magistrats des villes, la noblesse du pays, le clergé, couraient tous des dangers imminents. Don Juan ne se borna pas à combattre les rebelles, il usa aussi de moyens de pacification; il réveilla les anciennes sympathies pour la maison de Bourgogne et attira dans son parti deux hommes puissants, Pardieu de la Motte, gouverneur de Gravelines et Mathieu Moulart, évêque d'Arras. De la Motte écarta les garnisons suspectes de gueuserie; Moulart s'occupa surtout à amener une réconciliation avec le roi, et, par la grâce de Dieu, réussit complètement. Alexandre Farnèse, continua la même politique de persuasion; il était assisté par un neveu de l'ancien évêque d'Arras, Richardot, « un homme qui, suivant Cabréra, possédait un bon jugement dans diverses matières, était très exercé dans toutes et savait habilement diriger toutes les affaires, de quelque nature qu'elles fussent »; et par Sarrazin, abbé de Saint-Waast, qui, d'après le portrait qu'en fait le même Cabréra, « était un grand politique sous une apparence calme et savait se faire considérer par tout le monde (1) ». Nous n'entrerons pas dans le détail de ces négociations. Il suffit d'observer que, du côté des provinces, l'intérêt et la religion les poussaient vers le roi, tandis que le prince savait tirer le meilleur parti possible de l'influence sacerdotale et de l'habileté diplomatique. Ici, nous devons constater un ensemble heureux de circonstances favorables aux bonnes volontés. Ailleurs, pour combattre la gueuserie, Philippe était obligé de supprimer les privilèges des provinces : dans l'Artois, pour défendre la foi, il devait respecter ces privilèges. Ces provinces tenaient beaucoup à leurs franchises; elles trouvaient donc, dans le roi, un protecteur. Dans toutes les questions politiques, les Espagnols se montraient modérés; dans les affaires de religion, ils étaient inexorables. On ne pensait pas seulement à la possibi-

(1) Cabrera, *Felipe segundo*, p. 1021.

lité d'accorder aux protestants une église, ou même l'autorisation de célébrer ; les prédicants saisis étaient pendus. « Sous un certain rapport, confesse Ranke, cette conduite était ce qu'il y avait de *plus prudent*, attendu la position dans laquelle on se trouvait. Jamais on n'eût obtenu une soumission parfaite des protestants et par cette politique décidée, on mit de son côté, tous les éléments du catholicisme encore vivant dans le pays. » Après chaque capitulation, la première et la dernière condition était de rappeler les prêtres et les moines, de rétablir les églises et chapelles. L'arrivée des Jésuites sauvegarda tous les fruits de la victoire. Autrefois, Philippe avait éprouvé, à leur égard, des hésitations ; par suite des événements de guerre, il les rappela, avec la faveur déclarée du pouvoir. Les Farnèse étaient d'ailleurs des protecteurs tout particuliers de la Compagnie ; Alexandre avait un jésuite pour confesseur; il vit dans cet Ordre le plus puissant instrument pour rendre entièrement au catholicisme le pays à demi protestant qu'il avait conquis. La première ville où les Jésuites se présentèrent, fut la première ville conquise, Courtray. Le curé de la ville, qui avait fait leur connaissance à Douai, entra dans l'Ordre et exhorta ses paroissiens à ne pas se priver plus longtemps des secours spirituels de la société. Aussitôt que Bruges et Ypres se furent rendus, les Jésuites y arrivèrent : le roi s'empressa de leur accorder quelques couvents ravagés pendant les troubles. A Gand, singulier retour de fortune, on restaura pour eux la maison d'un grand démagogue, qui avait été la cause de la ruine provisoire du catholicisme. Anvers dut aussi accepter les Jésuites et leur rendre les biens qu'ils avaient possédés auparavant. L'historiographe de l'Ordre raconte ce fait avec plaisir ; par une faveur spéciale, les biens qu'ils avaient laissés endettés, leur furent rendus sans dettes. A Bruxelles, il en fut de même; le prince de Parme accorda aux Jésuites, un secours des caisses royales, l'autorisation de posséder des biens fonds et d'user librement des privilèges octroyés par le siège apostolique. En 1585, les Capucins suivirent les Jésuites et s'établirent à Anvers ; ils obtinrent aussi de merveilleux succès. La Belgique, déjà à demi protestante, devint un des pays les plus catholiques du monde. Ces résultats

confirmèrent de plus en plus dans cette opinion, qu'on ne doit tolérer qu'une seule religion dans une société. « En matière de religion, disait un oracle du temps, Juste-Lipse, on ne doit admettre ni grâce, ni indulgence ; la véritable tolérance, c'est de n'en pas avoir; pour en sauver un plus grand nombre, il ne faut pas hésiter à en sacrifier quelques-uns. »

9. La France est la fille aînée de l'Église; elle constitue un En France.
royaume très chrétien; pendant douze siècles, princes et sujets ont rivalisé de foi à Jésus-Christ et de zèle pieux envers le Saint-Siège. Une hérésie, façonnée à Gênes, estampillée à Bâle, est venue tout à coup renverser cet ordre traditionnel et allumer les feux de la sédition. Nous avons suivi le fil de la trame et découvert les fruits de ses conspirations. Pendant que le calvinisme paraissait prendre un grand essor, il provoquait une réaction. L'opinion publique l'abandonna, lorsque ses partisans, entraînés par leurs alliances avec quelques grands seigneurs, prirent les armes et commirent les violences inséparables de la guerre. Quelle est cette religion? demandait-on. Où Jésus-Christ a-t-il recommandé le meurtre et le pillage? C'est surtout lorsqu'on se mit, à Paris, en état de défense contre les attaques de Condé, que toutes les corporations prirent une allure antiprotestante. Les hommes capables de porter les armes furent organisés militairement; les capitaines qui les commandaient devaient être catholiques. Les membres de l'Université, du Parlement, de la classe nombreuse des avocats, étaient obligés de signer une formule de foi, expression du plus pur catholicisme. Les Jésuites s'établirent en France sous l'influence de ces dispositions d'esprit. Les débuts furent assez humbles : ils rencontrèrent non seulement de l'opposition, mais une opiniâtre résistance. Bientôt ils acquirent la protection des catholiques zélés, surtout des gentilshommes de la cour, qui ne se lassaient pas de les recommander « à cause de leur vie exemplaire, de la pureté de leur doctrine, grâce auxquelles on a dû de voir beaucoup d'apostats ramenés à la foi, et l'Orient et l'Occident reconnaître la face du Seigneur (1). » Le revirement d'opinion fut complet. En 1564, ils obtinrent le droit

(1) *Manuscrits français* de la bibliothèque de Berlin, n° 75.

d'enseigner; Lyon leur ouvrit ses portes; Dieu leur donna des hommes de talent. Aux prédicateurs huguenots, ils opposèrent Edmond Auger, né en France, mais élevé par Ignace à Rome. Les protestants eux-mêmes ont dit de lui que « s'il n'avait pas été un catholique, il n'aurait jamais existé de plus grand orateur. » Ses sermons et ses écrits produisirent une impression extraordinaire. Les huguenots furent complètement vaincus, surtout à Lyon. Après Lyon, Toulouse et Bordeaux ouvrirent leurs collèges aux Jésuites. Partout où ils apparurent, le nombre des communiants s'accrut. En huit ans, le *Catéchisme* d'Auger, à Paris seulement, fut vendu à 38,000 exemplaires. Ce retour aux principes orthodoxes ne manqua pas d'influer sur la cour, qui, après bien des hésitations, se déclarait, en 1568, pour les défenseurs de l'Église. Nous n'avons plus à raconter le va-et-vient de ses faiblesses, les vicissitudes de ses retours et de ses trahisons, ses crimes mêmes. Nous tenons surtout, après avoir marqué les actes de la société civile, à redire les actes glorieux des prêtres et surtout des Jésuites, instruments providentiels de cette réaction partout victorieuse du protestantisme. La maison de Lorraine, on le présume, les protégea activement. Le cardinal de Guise fonda pour eux, en 1574, une académie à Pont-à-Mousson; elle était fréquentée par les princes de la famille. Le duc érigea aussi un collège à Eu, en Normandie. Les Jésuites eurent beaucoup d'autres protecteurs. Tantôt c'était un cardinal, un évêque, un abbé; tantôt un prince, un haut fonctionnaire qui se chargeait des frais d'une nouvelle fondation. Ainsi s'établirent les collèges de Rouen, Verdun, Dijon, Bourges et Nevers. Les missions des Jésuites parcouraient le royaume dans tous les sens. Bientôt leur vinrent en auxiliaires les Capucins, établis d'abord à Meudon par le cardinal de Lorraine. En 1573, le chapitre général avait envoyé quelques frères au delà des monts pour sonder le terrain. A leur retour, ils promirent la plus riche récolte; le Pape n'hésita pas à lever toute restriction. En 1574, vint la première colonie; tous les membres étaient Italiens; ils furent d'autant mieux vus par Catherine de Médicis, qui leur fonda elle-même à Paris un couvent. En 1575, nous les voyons à Lyon. De ces foyers, ils se répandent à

Caen, à Rouen, à Verdun, à Toulouse et à Marseille; ils convertirent l'un des principaux personnages de l'époque, Henri de Joyeuse. Ce mouvement religieux provoqua bientôt des imitations. Jean de la Barrière, qui avait obtenu en commende l'abbaye de Feuillant, près Toulouse, de l'ordre de Cîteaux, se fit, en 1577, bénir comme abbé régulier et prit des novices avec lesquels il chercha non seulement à renouveler, mais à surpasser la sévérité de l'institut primitif. Ces moines ne sortaient jamais de leur couvent que pour aller prêcher; dans l'intérieur de la maison, ils ne portaient ni souliers ni coiffures; ils s'abstenaient non seulement de viande et de vin, mais de poisson et d'œufs (1). Cet institut fut bientôt confirmé par le Pape et se répandit dans tout le royaume. Une nouvelle ardeur s'était emparée du clergé séculier, qui s'occupa avec un zèle croissant du salut des âmes. Les évêques demandèrent, en 1570, non seulement l'acceptation du concile de Trente, mais la révocation du Concordat et le retour de l'Église à la plénitude du droit pontifical. Sans entrer dans les détails de cette rénovation spirituelle, il est certain qu'en 1580 on remarquait déjà un grand changement. L'énergie d'une impulsion nouvelle ravivait le catholicisme. Un Vénitien assure que le nombre des protestants avait diminué de soixante-dix pour cent et que le peuple était devenu tout à fait catholique. Ce mouvement finit par amener Henri IV à capitulation; si le Navarrais ne l'avait pas trahi, la France serait restée pour un temps très chrétienne. Provisoirement, il faut tenir que cette France, jetée dans de fausses idées par la pragmatique de Bourges, par les doctrines avariées de Gerson, Almain, Major, était revenue à la plus pure orthodoxie. Les temps de la Ligue sont, en France, de beaux temps de foi; c'est par l'affirmation de la démocratie chrétienne que leur revient cette gloire; nous ne la verrons compromise que quand les rois, conspirant contre eux-mêmes, voudront rouvrir le puits de l'abîme.

10. En Angleterre, l'État s'identifia de plus en plus avec le calvinisme sous Élisabeth, mais le royaume était rempli de catholiques. Non seulement la population irlandaise restait fidèlement attachée

En Angleterre.

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1158.

à l'ancienne croyance ; en Angleterre même, la moitié de la population à peu près, sinon plus, était dévouée au catholicisme. Toutefois, fait digne de remarque, les catholiques se soumirent, au moins en apparence, aux lois d'Élisabeth; leur soumission laisse sans excuse les férocités de cette reine sanguinaire. Leur situation fit concevoir, à Rome, les plus grandes espérances. On était persuadé qu'il ne fallait qu'une occasion, un faible succès pour exciter à la résistance tous les catholiques de la Grande-Bretagne. Déjà saint Pie V avait manifesté le désir de verser son sang dans une expédition contre l'Angleterre. Grégoire XIII, qui n'abandonna pas cette pensée, songeait à employer les talents militaires de Don Juan d'Autriche. Pour divers motifs, ces projets échouèrent ; Grégoire XIII se rabattit alors sur l'Irlande. La nation irlandaise était la plus austère et la plus inébranlable dans sa foi ; elle était opprimée de la manière la plus violente, pillée, persécutée dans ses convictions religieuses par le gouvernement anglais; elle était donc toute disposée à combattre; il suffirait, pour l'arracher au joug, d'envoyer 5,000 hommes, chiffre suffisant pour un pays où il n'y avait pas de place capable d'opposer une longue résistance.

Grégoire XIII avait pensé confier cette aventureuse campagne à un réfugié anglais ; mais Stackler tourna bride et s'en alla périr en Afrique. A son défaut, un autre réfugié, Géraldin, débarqua en 1579 et prit le fort qui dominait le port de Smervic. Déjà le comte de Desmond avait pris les armes contre la reine, un mouvement général s'emparait de l'île, lorsque Géraldin fut tué dans une escarmouche. Les Anglais prévalurent : « ils se vengèrent, dit Ranke, avec une cruauté effroyable ; les hommes et les femmes furent réunis et brûlés dans des granges, les enfants égorgés et tout Monmouth fut ravagé : la colonie protestante anglaise en profita pour avancer des établissements dans les domaines dévastés »(1). En désespoir de cause, on dut se rabattre sur le plan de missions, conçu par Allen, exécuté surtout par Persons et Campian. Les Pays-Bas étaient, en partie, domptés ; en Allemagne, le catholicisme avait repris de grands territoires; en France, la situation

(1) *Hist. de la papauté*, t. II, p. 204.

permettait de hautes espérances. Sans doute, le centre de toute la puissance et de toute la politique protestante était en Angleterre ; les protestants de Néerlande et les huguenots de France possédaient, dans Élisabeth, leur principal appui. Mais, en Angleterre, la lutte intérieure entre les deux croyances avait commencé ; de nouveaux élèves des séminaires et un grand nombre de jésuites y arrivaient, entraînés par l'enthousiasme de la charité et par l'amour de la patrie. Élisabeth les reçut comme les eût accueillis Néron ; les prisons se remplirent, les exécutions se succédèrent; le catholicisme ne se créa des gages d'avenir que par le sang versé dans la persécution. Sixte-Quint prit une part active à ces malheurs de l'Angleterre. Il est très vrai qu'il éprouvait une certaine estime pour la grandeur et le courage d'Élisabeth, il lui fit réellement faire un jour la proposition de rentrer dans le sein de l'Église catholique. Quand il eut perdu tout espoir, il songea à lui arracher son royaume par la force des armes. Élisabeth brava les princes catholiques en leur jetant la tête de Marie Stuart. L'Armada invincible avait été en partie l'ouvrage du pontife romain : il fit éclater en plein consistoire ses plaintes énergiques contre la Jézabel d'Angleterre. Le désastre de la flotte ne fit pas renoncer au projet primitif. Les catholiques furent avertis que Jules César et Henri VII, le grand-père d'Élisabeth avaient été malheureux dans leurs premières attaques contre l'Angleterre ; mais qu'enfin, ils étaient devenus les maîtres. Dieu retarde souvent la victoire de ceux qui lui sont fidèles; les enfants d'Israël avaient été battus deux fois avec de grandes pertes dans la guerre contre la tribu de Benjamin, guerre entreprise pourtant sur l'ordre formel de Dieu ; c'est seulement après le troisième combat qu'ils remportèrent la victoire, alors la flamme dévorante ravagea les villes et les villages de la tribu de Benjamin, le tranchant de l'épée frappa les hommes et les bestiaux. « Que les Anglais songent, s'écriait Persons, et ne s'enorgueillissent pas du retard de leur châtiment. » Persons se trompait ; ce n'est pas aux soldats, c'est aux martyrs, comme Persons lui-même, que Dieu réservait la victoire. Dieu entendra un jour la voix du sang d'Abel, alors nous verrons la foi renaître et se dissoudre l'anglicanisme.

En Pologne 11. C'est une époque remarquable celle dans laquelle le Saint-Siège, au nom de ses droits, l'hérésie, au nom de ses fureurs, veulent, l'un, relever son empire, l'autre pousser au mouvement de dissolution. L'ancienne situation changeait à vue d'œil. Auparavant, on cherchait à s'entendre; une réconciliation avait été tentée en Allemagne, préparée en France, demandée dans les Pays-Bas ; pendant quelque temps, elle parut exécutable ; il y avait dans quelques localités, une tolérance pratique. L'attaque se ranime bientôt avec plus de force et d'animosité. Les deux principes ennemis se provoquèrent mutuellement pour ainsi dire dans tout le reste de l'Europe ; il faut jeter un dernier coup d'œil sur cette situation, telle qu'elle se révélait en 1579. Les Jésuites avaient pénétré aussi en Pologne : des évêques cherchaient à se fortifier par leur accession. Le cardinal Hosius, évêque d'Ermeland, fonda pour eux, en 1569, un collège à Braunsberg ; ils s'établirent avec le secours des évêques, à Pultusk, à Posen; l'évêque Valérien de Vilna attacha la plus grande importance à prévenir, par l'érection d'un collège de jésuites près de son siège épiscopal, une université. Le prélat était déjà âgé et infirme ; il voulait honorer ses derniers jours par un service rendu à la religion : les premiers jésuites arrivèrent près de lui en 1570. Les protestants, on le devine, ne s'épargnèrent pas pour contrarier ces desseins. A la diète de 1573, ils firent passer une proposition en vertu de laquelle personne ne devait être contrarié ou lésé pour ses croyances ; les évêques furent obligés de s'y conformer. En 1579, le payement de la dîme au clergé fut totalement suspendu, et, suivant les déclarations du nonce, cette mesure entraîna la ruine de 1200 paroisses. A la même époque, on formait un tribunal suprême, composé de laïques et de membres du clergé, pour décider les différends réligieux. A Rome, on s'étonnait que le clergé polonais supportât cette institution, trop peu conforme à la constitution divine de l'Église. Les Polonais ont toujours trop cru à leur sagesse ; ils ont fini par en être les victimes (1).

En Suède. 12. La lutte surgit en Suède avec autant de force qu'en Pologne,

(1) SACCHINI, *Historia Socettis Jesu*. part. II. Lib. VIII, p. 114 ; part. III, Lib. VI, p. 103-108.

mais cependant d'une manière particulière : elle atteignit immédiatement la personne du prince, c'est pour elle que les combats furent livrés. On peut remarquer un mélange extraordinaire de profondeur d'esprit et de volonté, de religion et de violence, dans tous les fils de Gustave Vara : « la couvée du roi Gustave », comme disaient les Suédois. Le plus instruit d'entre eux était Jean. Comme il était marié à une princesse catholique, Catherine Jagellon, qui partagea sa captivité, il apprit dans sa conversation avec des prêtres, à connaître la nature des différends ecclésiastiques. Jean aimait les livres : il étudia les Pères afin de se faire une idée nette de l'état primitif de la religion chrétienne, il s'occupait exclusivement des questions qui visaient à la conciliation religieuse. Lorsqu'il monta sur le trône, il se rapprocha de l'Église romaine, il publia une liturgie modelée sur celle du concile de Trente, dans laquelle les théologiens suédois trouvèrent, non seulement quelques usages, mais quelques doctrines de l'Église romaine. Comme il pensait avoir besoin de l'intervention du Pape, tant auprès des puissances catholiques en général, pour sa guerre contre la Russie, que particulièrement près de l'Espagne, pour l'héritage maternel de sa femme, il n'hésita point à envoyer, en ambassade à Rome, un grand de son royaume. Il permit même, en secret, à quelques jésuites néerlandais de venir à Stockholm et leur confia un établissement important d'instruction. Rome fonda sur cette démonstration de brillantes espérances. Ce fut l'heure des grandes légations de Possevin : Jean se convertit. Mais les protestants ne restèrent pas inactifs : ils firent de la conversion du prince une affaire politique ; en présence des menaces adressées à sa couronne, Jean laissa partir nonce et jésuites. Les grands seigneurs profitèrent de ce départ pour ramener à eux le faible roi ; la mort de la reine leur permit de reconquérir le pouvoir (1).

13. Les Jésuites pénétrèrent aussi en Suisse et là, comme ailleurs, furent des instruments bénis de rénovation orthodoxe. En 1574, sur En Suisse

(1) SACCHINI, *Hist.* Part., IV, lib. VI, nos 64-76 et lib. VII, no 83 et seq. ; — THEINER, *la Suède et le Saint-Siège*, 3 vol. in-8 ; — *Cretineau-Joly, Hist. de la Compagnie de Jésus,* t. II, ch. 5 et 6.

l'invitation d'un colonel suisse, ils arrivaient à Lucerne; ils reçurent des secours particulièrement de la famille Pfisser. Louis Pfisser, à lui seul, contribua pour 30,000 florins à la fondation du collège des Jésuites; Grégoire XIII donna les moyens de se procurer une bibliothèque. Dans une lettre, les habitants de Lucerne, au comble de la joie, prièrent le général des Jésuites de ne plus leur enlever les membres de sa compagnie : « Il leur importe, avant tout, disent-ils, de voir leur jeunesse bien élevée, dans les bonnes sciences, particulièrement dans la piété et la vie chrétienne; en retour, ils promettaient de n'épargner ni peine, ni travail, ni argent, pour être utiles à la société. Ils eurent bientôt occasion de prouver l'ardeur de leur zèle. La ville de Genève, placée sous la protection de Berne, cherchait à entraîner, dans cette alliance, Soleure et Fribourg. Soleure consentit : une ville catholique prit, sous sa protection, le foyer du protestantisme occidental. Grégoire XIII, effrayé, employa tous les moyens de retenir Fribourg. Lucerne l'appuya et Fribourg, non content de renoncer à cette alliance ou les bons se pervertissent, appela les Jésuites et fonda un collège avec les dons du Pape. A cette époque se fit sentir l'influence des Borromée. Des capucins furent envoyés surtout dans les montagnes; ils produisirent une grande impression. L'influence de la rénovation des mœurs se fit immédiatement sentir dans la politique. Pendant l'automne de 1579, les cantons catholiques firent une alliance avec l'évêque de Bâle et promirent non seulement de se défendre, mais de ramener, autant qu'ils le pourraient, les novices protestants. Un nonce du Pape vint occuper dans ces contrées; avec les religieux, c'était une nouvelle bénédiction du ciel. Les effets que produisit en Suisse l'établissement d'une nonciature permanente, sont prodigieux. Tout après, en 1586, les cantons catholiques entrèrent dans l'alliance *borroméenne*, par laquelle ils s'engagèrent pour toujours, eux et leur postérité, « à vivre et à mourir, dans la seule véritable et ancienne foi catholique, apostolique, romaine » (1); ils reçurent ensuite tous la communion de la main du nonce. Si le parti qui, en 1587, s'empara du pouvoir à Mulhausen avait embrassé réelle-

(1) LAUFFER, *Tableau de l'histoire helvétique*, t. X, p. 331.

ment et à temps la foi catholique, il aurait été appuyé sans doute par les catholiques ; déjà des conférences se tenaient à ce sujet dans la maison du nonce, à Lucerne; toutefois, ceux de Mulhausen réfléchirent trop longtemps; les protestants, plus expéditifs, rétablirent, à leur profit, l'ancien gouvernement. Mais, dans le même moment, les trois villes frontières prirent, avec Zug, Lucerne, et Fribourg, un parti définitif. Le 12 mai 1587, après de longues négociations, elles conclurent une alliance avec l'Espagne ; elles promirent au roi, une alliance éternelle, lui permirent de faire des enrôlements dans leur pays et de passer, avec ses armées, à travers leurs montagnes ; Philippe, de son côté, leur fit d'importantes concessions. De part et d'autre, l'engagement avait pour objet l'appui mutuel de leurs forces, au cas où ils seraient impliqués, même contre les confédérés suisses, dans une guerre pour la religion catholique. L'intérêt religieux prévalait sur le sentiment national. La communauté de foi rapprochait les anciens Suisses de la maison d'Autriche.

14. C'était un bonheur qu'il ne se présentât aucune occasion de lutte. L'influence de ces traités ne se fit sentir qu'à Genève. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, prince qui, pendant toute sa vie, fut dévoré d'une ambition inquiète, avait souvent manifesté le désir de s'emparer de Genève dont il avait été expulsé par les protestants ; ses projets avaient toujours échoué par la résistance des Suisses et des Français qui protégeaient les Genevois. Mais les relations avaient suivi, dans leurs modifications, le cours des événements. Dans l'été de 1588, sur les conseils du duc de Guise, Henri III promit de ne plus empêcher une expédition contre Genève. Les cantons catholiques de Suisse n'y mirent pas davantage opposition ; ils demandaient seulement que Genève ne subsistât plus comme ville forte et ne put plus, derrière ses remparts, leur expédier sa tyrannie. En conséquence, le duc se prépara à l'attaque. Les Genevois ne perdirent pas courage ; ils pénétrèrent même sur les terres de la Savoie ; mais Berne ne leur prêta qu'un secours équivoque. Les catholiques avaient noué des alliances jusqu'au sein de la ville calviniste ; il existait une fraction qui eût vu avec plaisir Genève

En Savoie

tomber au pouvoir du duc. De là vint que Charles-Emmanuel obtint promptement l'avantage. Le duc, qui ne possédait les comtés limitrophes de la Suisse qu'à des conditions restrictives, saisit l'occasion d'en devenir maître absolu. Devenu maître, il expulsa les protestants qu'il avait dû tolérer jusqu'à ce jour et rendit tout le pays exclusivement catholique. Il lui avait été défendu de construire des forteresses dans cette partie de ses domaines; il en érigea aussitôt dans les lieux où elles devaient lui servir, non seulement pour sa défense, mais pour tenir Genève en respect. Ainsi la Savoie, la Suisse, la Suède, la Pologne, l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne avaient vu reculer, parfois succomber le protestantisme. Aux coups des soldats, les missionnaires, les Jésuites surtout, avaient mêlé l'action de leur voix et les ressources de la grâce. Les âmes, un instant surprises, étaient revenues au giron de l'Église. Au foyer des consciences, comme sur le champ de bataille, sous la direction et l'impulsion du Saint-Siège, l'Église terminait le XVIe siècle, par l'éclat d'un vrai triomphe. — Nous devons raconter maintenant les péripéties de ce grand combat.

§ II. URBAIN VII, GRÉGOIRE XIV, INNOCENT IX ET CLÉMENT VIII, (1590-1605).

Urbain VII 15. Le pape Sixte-Quint eut pour successeur Urbain VII. Jean-Baptiste Castagna était né à Rome, en 1521, d'une famille noble, originaire de Gênes. A Bologne, il fut reçu docteur dans l'un et l'autre droit. Son oncle, le cardinal Vérallo, était nonce en France; Jean-Baptiste lui fut donné pour auditeur. Jules III le fit référendaire de justice; puis, vers 1553, le créa archevêque de Rozzano. A ce titre, il assistait au concile de Trente; Pie IV ordonna plus tard, pour tout ce qui concernait le pouvoir pontifical, qu'on en référât à son jugement. Les Pères, justes appréciateurs de ses talents, le choisirent pour présider les congrégations; ses conseils assurèrent l'heureuse issue des opérations de l'assemblée. Jules III l'avait nommé gouverneur de Fano; Paul IV, de Pérouse et de l'Ombrie. Quand le cardinal Boncompagni fut envoyé en Espagne,

Castagna l'accompagnait. Il résida, pendant sept ans, comme nonce à Madrid, et tint sur les fonts de baptême la princesse Isabelle, fille de Philippe II. De retour à Rome, Grégoire XIII l'envoya en nonciature à Venise, d'où il le transféra, pour un an, au gouvernement de Bologne. De là, il fut dépêché à Cologne pour assister à un traité de paix que l'évêque de Liège voulait conclure entre Philippe II et les provinces unies. Après une vie si active, si féconde en expériences, il fut, en 1583, créé cardinal et nommé nonce à Bologne. Après les funérailles de Sixte-Quint, le 7 septembre 1590, quand on eut entendu le discours pour l'élection du successeur, cinquante-trois cardinaux entrèrent en conclave. La nouvelle élection offrait un grand intérêt. Dans la première moitié du XVIe siècle, la prépondérance de la faction impériale ou de la faction française était toujours d'un grand poids dans la décision des électeurs; depuis, cette influence des puissances étrangères avait beaucoup diminué, et les rivalités s'établissaient le plus souvent entre les créatures de l'avant-dernier et les créatures du dernier pape. Il n'est donc pas surprenant de rencontrer, sur le siège pontifical, des caractères opposés et des divergences radicales de gouvernement. Dieu le permet ainsi pour que le Saint-Siège, renouvelant ou modifiant ses inspirations, mettant à contribution les ressources des divers esprits et des différents caractères, ne s'attarde pas dans une tradition trop longtemps uniforme et n'use pas son crédit dans l'obstination ingrate pour des causes désespérantes. C'est en vertu de cet usage que les adversaires de Sixte-Quint, et surtout de sa dernière direction politique, virent ouverte devant eux une brillante perspective. Il s'agissait de savoir pour laquelle des deux causes en lutte, la française ou l'espagnole, le Pape se prononcerait; sa détermination devait entraîner, dans le grand combat de l'Église et du protestantisme, les plus graves conséquences. Pour ce motif, on ne doit pas douter qu'autour du conclave se nouèrent des intrigues et se formèrent des complications. Le cardinal Montalto était entré au conclave, entouré d'un grand nombre de cardinaux; en dépit de son entourage et de la faveur de son oncle, il dut céder. Les créatures de Grégoire XIII voulurent d'abord placer le trirègne

sur la tête de Marc-Antoine Colonna; ils ne purent s'entendre et, le 15 septembre, élurent, d'un commun accord, le cardinal Castagna. Castagna voulut s'appeler Urbain VII, pour ne pas oublier, disait-il, l'urbanité dont il voulait offrir à tous l'invariable condescendance. Sixte-Quint, qui l'appréciait, lui avait prédit spirituellement le pontificat. Un jour qu'ils mangeaient ensemble à la campagne, Sixte, se servant des poires (peretti), en trouva qui étaient gâtées et dit: « Les Romains n'aiment plus les poires ; bientôt ils auront des chataignes (castagne). Jaloux de montrer l'à-propos de son nom, Urbain fit faire un dénombrement des pauvres de Rome, pour leur distribuer des aumônes ; en même temps il accorda des libéralités aux cardinaux pauvres. Dans les premiers temps de son règne, il réforma la Daterie et ordonna de continuer les éditions de Sixte-Quint. Quelques-uns de ses parents étant accourus à Rome, il leur fit rebrousser chemin ; il nomma cependant un neveu chanoine de Saint-Pierre ; et s'il employa quelques parents dans les charges de la cour, c'était pour obtenir une plus exacte surveillance. On attendait de ce pontife un gouvernement correspondant à ses belles qualités, lorsqu'un mal dont il avait éprouvé les symptômes le lendemain de son élection, donna des inquiétudes pour sa vie. Dès lors, il se confessait et communiait tous les jours. Pour obtenir de Dieu sa guérison, la ville sainte n'oublia ni prières publiques, ni processions, ni exercices pieux. Par testament, il laissa son patrimoine, 30.000 écus, à la confrérie de l'*Annuntiata*, pour fournir des dots à des filles pauvres ; il rendit aussi grâce à Dieu de ce qu'il le rappelait assez tôt pour qu'il n'eût pas à rendre compte de son pontificat. Urbain VII mourut le 27 septembre 1590, à peine parvenu à soixante ans, après treize jours de règne et sans avoir reçu la couronne. Cependant, la médaille de son couronnement était déjà frappée ; mais vanité des choses et plus grande vanité des hommes ! après qu'on eut effacé le nom et la figure, elle servit à son successeur. Urbain avait été déposé au Vatican, jusqu'à ce qu'on lui eût élevé, à la Minerve, un tombeau définitif, autant que peut l'être le tombeau d'un pape.

16. La mort inopinée d'Urbain VII rouvrit le conclave. La tournure des affaires de France dépendait de l'élection ; les Espagnols prirent, aux compétitions, une part sérieuse. Le roi se décida à une démarche qui était une innovation dangereuse et que ses partisans mêmes ne purent excuser que par la force des circonstances : il désigna sept cardinaux qui paraissaient le mieux lui convenir pour occuper le Saint-Siège et ne voulut en reconnaître aucun autre. A la tête de ses candidats se trouvait Madrucci ; les cardinaux le repoussèrent parce qu'il était Allemand et qu'ils ne voulaient pas laisser de nouveau la chaire apostolique à la merci des barbares. Montalto ne pouvait pas faire parvenir ses partisans, mais il pouvait exclure d'autres candidats. Le travail d'élimination traîna les choses en longueur. C'est au milieu des contrariétés que se poursuit le travail de la Providence. Dans les conclaves comme dans les conciles, il y a trois moments : le moment où le diable essaie de mettre en mouvement les passions, le moment où les hommes essaient de faire prévaloir leurs intérêts et le moment où Dieu choisit ses élus. Il est remarquable qu'à cette époque de tous ceux qui voulurent s'élever, par des voies trop humaines, au souverain pontificat, pas un seul ne réussit à réaliser cet ambitieux dessein. Cependant, les bandits levaient la tête ; on entendait parler tous les jours de terres pillées, de villages livrés aux flammes ; à Rome même un soulèvement était à craindre. Il n'y avait qu'un moyen d'arriver au but, c'était d'élire celui des candidats qui déplairait le moins au cardinal Montalto. Un des sept candidats, le cardinal Sfondrato, souffrant de la fièvre, vivait retiré dans sa cellule. Les partis réunissent leurs suffrages sur sa personne. Le cardinal Montalto alla le trouver ; il le trouva à genoux devant un crucifix et lui annonça qu'il serait élu le lendemain. En effet, le 15 décembre 1590, les cinquante-six électeurs élurent, à vœux ouverts, le cardinal Sfondrato, âgé alors de cinquante-cinq ans. Nicolas Sfondrato appartenait à une noble famille de Milan, allemande d'origine. La mère de Nicolas, Anna Visconti, enceinte de sept mois, avait été frappée de mort ; Nicolas était venu au monde en février 1535, mais par l'opération césarienne. L'enfant, long-

Grégoire XIV.

temps débile, put étudier à Pérouse, à Padoue, à Pavie et recevoir les insignes de docteur. En 1560, Pie IV le nomma évêque de Crémone et l'envoya au concile de Trente ; ce fut lui qui rédigea le décret célèbre contre la pluralité des bénéfices. Le Saint-Siège fut si satisfait des services de l'évêque de Crémone, qu'il le revêtit, en 1583, malgré ses refus, de la pourpre romaine. En le nommant pape, les cardinaux l'appelèrent à une dignité qu'il n'attendait pas et que, surtout, il ne désirait pas : « Dieu vous le pardonne, s'écria-t-il, mais qu'avez-vous fait ? » On introduisit la *Sedia gestatoria* et on le porta, malgré lui, dans la basilique vaticane, au milieu des acclamations du peuple. Il s'agissait de lui trouver un nom ; le nom de Grégoire fut prononcé ; un léger sourire fut toute la réponse. On profita de ce léger signe pour préparer le couronnement de Grégoire XIV, qui eut lieu immédiatement. Pendant son cardinalat, sa science, sa modestie, l'innocence de ses mœurs, en avaient fait l'ami des saints ; sur le siège apostolique, il resta fidèle à lui-même. Dans l'anagramme de son nom, suivant l'usage du temps, on trouvait : *Murus, custodiaque Gregis*. Grégoire devait justifier ce pronostic. Par différentes constitutions, il défendit d'aliéner et d'accorder en fief les biens de l'Église romaine ; il interdit les paris sur la brièveté ou la longueur de la vie des papes ; il exclut les Capucins de l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie ; régla l'immunité des églises et rendit plusieurs décrets concernant les promotions aux évêchés et aux dignités consistoriales. A la veuve de Henri III, qui lui demandait qu'on fît à Rome, pour ce prince, de solennelles funérailles, Grégoire répondit : « Les ornements d'un tombeau, un camp de douleur, la pompe funéraire sont des consolations aux hommes vivants, non pas des secours en faveur des morts. Pour les âmes pieuses qui, exemptes de fautes, se sont envolées vers le Seigneur, il importe peu qu'il y ait un vil tombeau et même qu'on n'en élève pas du tout, comme un tombeau précieux ne dégage en rien les impies et ceux qui sont capifs dans les lieux du péché. » Ranke a rendu, aux vertus de Grégoire XIV, un magnifique hommage : « C'était, dit-il, un homme qui jeûnait deux fois par semaine,

célébrait tous les jours la messe, disait constamment les *Heures* à genoux, et qui consacrait ensuite une heure à son auteur favori, à saint Bernard, dont il notait avec soin les pensées qui le frappaient le plus vivement ; son âme était d'une innocence virginale ; on remarquait, en plaisantant, qu'étant venu au monde trop tôt (il était né dans le septième mois) et qu'ayant été élevé avec peine, il possédait en lui-même trop peu d'éléments terrestres. Il n'avait jamais rien compris aux usages et aux intrigues de la cour. Sans hésiter, il regarda la cause que les Espagnols défendaient comme la cause de l'Église. Né sujet de Philippe II, c'était un pape selon le cœur de ce prince (1). Il s'empressa de se déclarer pour la Ligue. « Vous qui avez commencé d'une manière si digne d'éloges, écrivit-il aux Parisiens, persévérez donc et ne vous arrêtez pas jusqu'à ce que vous soyez parvenus au terme de votre course. Inspiré par Dieu, nous avons résolu de venir à votre aide. Nous vous adressons d'abord un secours en argent qui est même au delà de nos ressources ; ensuite nous députons en France notre nonce, Landriano, chargé de ramener dans votre union tous ceux qui en sont séparés. Enfin, nous vous envoyons, quoique non sans une grande charge pour l'Église, notre cher fils et neveu, Hercule Sfondrato, duc de Montemarciano, avec de la cavalerie et de l'infanterie, dans le but d'employer les armes pour votre défense. Mais, dans le cas où ces secours seraient insuffisants, nous vous en ferons passer de plus grands. » Toute la politique de Grégoire XIV est dans cette lettre. Elle eut un grand résultat. Cette déclaration elle-même, le renouvellement de l'excommunication de Henri IV qui accompagnait ce manifeste, et ensuite la sommation faite sous des peines sévères à tous les membres du clergé, à la noblesse, aux fonctionnaires de la justice et au tiers-état, de se séparer de Henri de Bourbon, sommation apportée en France par Landriano, produisirent une profonde impression. Il y avait du côté de Henri IV un

(1) Cicarella, *De vita Gregorii XIV*, dans des dernières éditions de Platina ; la lettre suivante du Pape se trouve dans la *Chronologie novenaire* de Palma-Cayet, p. 62 ; c'est Cayet lui-même qui en fait ressortir l'importance et en marque les effets.

grand nombre de catholiques austères qui furent très embarrassés par cette démarche décisive du chef de l'Église (1). Le Pape, du reste, appuya sa lettre de l'envoi d'une forte somme d'argent et d'un corps de troupes ; il nomma, pour la croisade, un commissaire général, archevêque Mateucci, et un généralissime de la sainte Église. L'énergie avec laquelle on procéda, la prudence de Philippe II, la richesse de Grégoire XIV et l'influence que leur considération réunie exerçait en France, promettaient de grands changements, lorsque la mort arrêta tout. Grégoire venait de concéder la barette rouge aux cardinaux appartenant aux ordres religieux et d'ériger en Ordre la congrégation des Ministres des infirmes, quand il tomba tout à coup malade. On le transporta au palais Saint-Marc ; il fit appeler les cardinaux, leur représenta son incapacité pour le gouvernement et les conjura d'élire un successeur, même pendant sa vie. Les cardinaux s'y refusèrent ; alors il se contenta de les exhorter à lui choisir, sans cabales ni contestations, un successeur digne du pontificat. Grégoire succomba le 15 octobre 1591, âgé de 56 ans ; il avait régné dix mois et dix jours. On l'enterra au Vatican, près de Grégoire XIII. Artaud de Montor, qui le juge trop en homme de son temps et de son pays, dit : « Ce pontife, quoiqu'il se soit abandonné au népotisme, se distinguait par de nobles vertus ; pendant son court pontificat, il dépensa, en faveur des pauvres, des sommes considérables. Quelques-uns de ses ministres ne le servirent pas avec le sentiment d'obéissance qu'aucun ministre ne doit oublier : pendant une disette, il fallut que le pontife s'occupât lui-même du soin de faire venir des grains. Une grande quantité des habitants de Rome et de ses environs moururent néanmoins à la suite de cette disette. Grégoire allait visiter les malades et ne consentait à prendre un peu de nourriture que quand il avait assisté ceux qui étaient sur le point de succomber à tant de souffrances. Enfin, on admirait de toutes parts sa constance, sa piété, sa tempérance et un fonds de pureté de mœurs qui le rendit surtout un objet d'admiration, dès l'époque où il fut nommé évêque. Peu porté à s'occuper d'intérêts

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 333.

politiques, il eut le malheur de trop écouter quelquefois Philippe II, ennemi ouvert du roi Henri IV. La bulle qui fut lancée contre ce prince, déjà prêt à se faire instruire et à professer notre sainte religion, arrêta le succès de cette négociation difficile. Les menaces étaient le moyen qui devait le moins réussir auprès du souverain français (1). »

17. Jean-Antoine Facchinetti était né en 1519 à Bologne, d'une famille sénatoriale, originaire de Navarre. Après avoir reçu le grade de docteur, Antonio partit pour Rome et devint secrétaire du cardinal Ardinghelli. Ensuite, il fut nommé gouverneur de Parme et évêque de Nicastro en Calabre. En 1561, il assistait au concile de Trente. Grégoire XIII le nomma cardinal en 1583. Après les funérailles de Grégoire XIV, cinquante-six cardinaux entrèrent au Conclave ; le 29 octobre 1591, ils élurent, à scrutin ouvert, le cardinal Facchinetti, âgé alors de soixante-douze ans. Le nouveau pape prit le nom d'Innocent IX, en mémoire d'Innocent III, grand pontife, qui avait été d'abord un éminent jurisconsulte. Couronné le 3 novembre, il montait, le 8, sur la mule blanche, pour aller prendre possession de Saint-Jean-de-Latran. Fidèle à l'ancien usage, il annonça son avènement par une encyclique et confirma sur-le-champ la bulle de Pie V, qui prohibe l'aliénation des fiefs de l'Église. Alors régnait une disette ; la peste s'était jointe à la famine ; le pontife diminua le prix du pain et fit distribuer des secours aux pauvres. Dans la pénurie, il aima mieux emprunter 40,000 écus, que de toucher au trésor laissé par Sixte-Quint au château Saint-Ange. Innocent trouvait utile de posséder un trésor inutile : il pouvait servir, le cas échéant, aux besoins de la chrétienté, et, en attendant mieux, il fournissait un gage à la confiance publique. Le cardinal Caëtani ayant sollicité, du Pape, une grâce pour Jean-Antoine Orsini, avec offre d'une somme d'argent pour reconnaître cette grâce : « Nous n'avons pas besoin d'argent, répondit le Pape, indigné, mais d'obéissance ». Les Romains, bons juges quelquefois, s'accordaient à reconnaître, dans le pontife, une sage maturité, un sentiment généreux, de la magnificence et l'expérience des affaires. Innocent IX

(1) *Histoire des pontifes romains*, t. V, p. 24.

En son privé, Innocent était un homme tempérant, mortifié, qui pensait à la mort. S'il eût vécu, son pontificat eût été heureux. Autant qu'on peut en juger, il eût suivi la politique antiprotestante de son prédécesseur ; du moins, il envoya de l'argent à la Ligue et excita Farnèse à débloquer Rouen, ce que ce général exécuta avec autant de bonheur que d'habileté. Le pontife, malheureusement, était vieux, il ne quittait guère le lit, il y donnait même des audiences ; mais de son lit de mort, ce vieillard, qui ne pouvait plus se mouvoir, ébranlait la France et l'Europe. A peine Innocent avait-il occupé le Saint-Siège pendant deux mois, qu'il mourut. Dieu retirait coup sur coup le pontificat aux papes Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX qui s'étaient montrés contraires à la conduite de Sixte-Quint à l'égard de Henri IV. Par ces morts rapides, comme par l'élection de Clément VIII, Dieu semble vouloir donner raison à la sagesse et à la prévoyance du grand pape Sixte-Quint.

Le conclave

18. Dans ces conclaves si rapprochés, les Espagnols avaient avancé leur influence à Rome, et fini par gagner Montalto. Lorsque Montalto consentit à ne plus s'opposer à la volonté du roi, le prince promit de ne plus exclure sans exception toutes les créatures de Sixte-Quint. A la suite de cet arrangement, les Espagnols ne tardèrent pas à proposer pour le pontificat, l'homme dont ils croyaient pouvoir attendre, pour la guerre contre la France, la plus active coopération. De tous les cardinaux, Santorio, qui avait le titre de Sanseverina, passait pour le plus zélé. Pendant sa jeunesse, il avait déjà soutenu, à Naples, plusieurs luttes contre les protestants de cette ville : dans une autobiographie, dont le manuscrit existe encore, il appelle le massacre des protestants « le jour célèbre de la Saint-Barthélemy, le jour le plus joyeux pour les catholiques » ; il avait toujours professé les opinions les plus absolues, il était le membre dirigeant de la congrégation, chargé des affaires françaises et depuis longtemps l'âme de l'Inquisition ; sa santé était encore florissante, son âge vert. Les Espagnols voulaient l'appeler au trône pontifical. Olivarez avait tout préparé d'avance ; le choix paraissait certain : sur cinquante-deux voix, on en avait

trente-six d'assurées, nombre suffisant pour décider l'élection. Montalto et Madrucci, les chefs des factions unies, allèrent chercher Sanseverina dans sa cellule ; trente-six cardinaux se rendirent avec lui dans la chapelle Pauline. Déjà on lui demandait grâce pour ses adversaires ; il déclara qu'il pardonnerait à tous et que, pour premier signe de ses sentiments, il prendrait le nom de Clément VIII. Cependant, on avait négligé, en présentant ce cardinal, une circonstance. Sanseverina passait pour sévère, au point que tout le monde le craignait. Les cardinaux plus jeunes était adversaires de ce candidat ; ils se réunirent dans la chapelle Sixtine et virent qu'ils n'étaient que seize ; il leur manquait une voix pour donner l'exclusion, et déjà plusieurs d'entre eux faisaient semblant de se soumettre à une inévitable destinée. Le cardinal Altemps, personnage très habile et expérimenté, avait assez d'influence sur eux, pour qu'ils tinssent ferme encore. La même aversion influença ceux qui avaient donné leur parole ; au fond du cœur, un grand nombre d'entre eux le repoussaient et n'attendaient qu'une occasion pour l'abandonner. Lorsque le Sacré Collège entra dans la chapelle où se fait l'élection, il s'éleva un trouble. On commença par compter les voix et l'on ne parut pas vouloir terminer l'élection. Seulement on manquait de quelqu'un qui pût exprimer la pensée commune. Enfin Ascanio Colonna eut ce courage : « Je vois bien, s'écria-t-il, que Dieu ne veut point de Sanseverina, Ascanio Colonna n'en veut pas non plus. » Aussitôt, il quitta la chapelle Pauline et se rendit à la Sixtine près des adversaires du cardinal Santorio. Cette démarche rompit tout concert. Au scrutin secret, quelques-uns, qui n'eussent point osé parler à haute voix, retirèrent leurs suffrages. Au dépouillement du scrutin, six voix s'étaient égarées. Sanseverina s'était déjà vu en possession du pouvoir suprême ; il rentra dans sa cellule, dépouillé de ses espérances. Certes, il connaissait trop les usages du conclave pour se bercer d'aucun espoir. Les Espagnols, à leur tour, capitulèrent. Des cinq candidats désignés par Philippe II, aucun n'avait pu rallier les sympathies ; il fallut se rabattre sur le candidat supplémentaire, celui qu'ils n'avaient accepté que comme un encas, pour se concilier

les suffrages de plusieurs cardinaux : « L'homme propose, et Dieu dispose. »

Élection de Clément VIII.

19. L'élu fut Hippolyte Aldobrandini. Hippolyte était né en exil. Sylvestre Aldobrandini, d'une famille distinguée de Florence, mais adversaire ardent des Médicis, avait été exilé à l'époque de la victoire définitive de cette famille, en 1531, et obligé de chercher les moyens de vivre à l'étranger. Docteur en Droit, nous le voyons tantôt professeur à Pise, tantôt surveillant à Venise une édition des *Institutes*, tantôt à Ferrare ou à Urbin, au conseil et au tribunal des ducs ; tantôt au service d'un cardinal, chargé, à sa place, dans quelque ville de l'État pontifical, de l'administration de la justice ou de la gestion des affaires ecclésiastiques. Le trait qui l'honore davantage, c'est que, dans cette vie errante, il sut élever cinq fils. Le plus spirituel, fut, paraît-il, Jean, l'aîné, que l'on appelait le *conducteur de la barque* ; il fournit une carrière brillante dans la magistrature et fut promu au cardinalat en 1570 ; s'il avait vécu plus longtemps, il eût pu obtenir la tiare ; le second, Bernard, fit son chemin dans le métier des armes ; Thomas était bon philosophe ; sa traduction de *Diogène Laërce* a été souvent imprimée ; Pierre passait pour un très habile praticien en matière de droit. Le plus jeune, Hippolyte, né en 1536, à Fano, avait été en péril de ne point recevoir une éducation conforme à ses talents ; un jour, le cardinal Alexandre Farnèse s'intéressa au jeune homme et lui fit, sur le revenu de son évêché, un secours annuel ; alors la fortune naissante de ses frères suffit à ses commencements. Hippolyte arriva bientôt à la prélature, puis à la charge que son frère avait occupée près du tribunal de la rote. Sixte-Quint le nomma cardinal et lui confia une mission en Pologne. C'est par cette mission qu'il se créa des titres à la gratitude de l'Autriche. Cette grande maison était reconnaissante envers le cardinal, de la prudence et de l'habileté avec laquelle il avait délivré Maximilien, prisonnier des Polonais. Lorsque Philippe II se décida à désigner, comme candidat supplémentaire, une créature de Sixte-Quint, tel fut le motif de ses préférences pour Aldobrandini. Ainsi le fils d'un réfugié, un homme sans patrie, qui se vit quelque temps menacé de passer sa vie

dans l'humble métier de secrétaire, arriva à la dignité supérieure du monde chrétien. Ce choix, que le Pape avait repoussé l'année précédente, était agréable à Montalto ; les Espagnols ne pouvaient rien dire contre, puisqu'il avait été désigné par eux avec les autres ; il était aimé du reste des cardinaux. Le 20 janvier 1592, il fut élu sans opposition et prit le nom de Clément VIII. Les Espagnols avaient gagné Montalto pour faire élire un des leurs ; c'est précisément en vertu de cette alliance qu'ils durent concourir à l'élévation sur le trône, d'un ami de Montalto. « Il en résulta, dit Ranke, dans la marche de la papauté, un changement qui ne peut pas être considéré comme sans importance. Depuis longtemps, des personnages, membres de factions opposées, s'étaient toujours succédés sur la chaire de saint Pierre ; dans ces derniers temps, le même fait avait eu lieu ; les créatures de Sixte-Quint avaient été forcées de céder ; mais les papes élus n'ayant pu jouir que d'un pouvoir bien éphémère, avaient été incapables de former aucune faction puissante ; ces règnes n'avaient été qu'une suite de décès, de funérailles, de conclaves. Le premier pape qui monta sur le trône avec une pleine force de vie, fut Clément VIII. Il s'en suivit un nouveau règne appartenant à ce même parti, qui, le dernier, avait dominé le plus longtemps (1). En d'autres termes, l'esprit de rénovation orthodoxe et pieuse, représenté par Paul III, Paul IV, saint Pie V et Sixte-Quint, revivait dans le nouveau pontife.

20. Avant d'accepter la nouvelle dignité à laquelle il ne songeait nullement, Aldobrandini demanda la permission de s'approcher de l'autel. Dans un mouvement d'humilité sublime, il s'écria : « O mon Dieu ! rendez ma langue sèche ! Que je ne puisse pas donner mon consentement à cette élection, si elle ne doit pas être de quelque avantage à l'Église que j'aime du fond de mon cœur ; à la république chrétienne dont je veux la gloire et la prospérité ! » Cet entraînement admirable de modestie émut vivement la Sacré Collège ; il fit apporter des vêtements pontificaux ; on s'empara presque de force de la personne du cardinal et on le revêtit de ses insignes. Hippolyte gardait le silence ; quand il vit emporter sa soutane rouge, qu'il

Le nouveau pontificat

(1) *Histoire de la papauté,* t. II, p. 362.

ne devait plus revoir, il s'écria : « Rendez-nous *notre* chapelet et l'office de la Vierge, qui sont les témoins de *notre* dévotion ». En se servant du pluriel, il avait parlé en pape ; il ne pouvait plus refuser son consentement ; il déclara accepter le nom que lui avait donné saint Philippe Néri, en lui prédisant le pontificat. Le 2 février, le Pape fut ordonné évêque par le cardinal Gésualdi, doyen du Sacré Collège, puis couronné par le cardinal Sforza, premier diacre. Le 12 avril, il prit possession solennelle de S. Jean-de-Latran. Clément fit faire la distribution des pièces d'or et d'argent, qui n'avait pas eu lieu dans les précédents pontificats. Dès que le Pape eut mis ordre à quelques affaires urgentes, il établit la *Congrégation de la Visite* : elle devait examiner en détail les églises, monastères, collèges, hôpitaux, confréries de Rome. On commença par la visite de Saint-Jean-de-Latran pour que cet exemple frappât tous les administrateurs et les disposât d'avance à mieux régler toutes choses. De cette mesure il résulta la correction des abus, la restauration du culte divin, une décence sévère. La Constitution *Graves et diuturnas*, du 25 novembre 1592, institua dans les églises de Rome, l'adoration perpétuelle. Cette institution fut confirmée par Paul V et étendue depuis à un grand nombre d'églises. Par cette bulle, le Saint-Sacrement est exposé chaque jour successivement, parfois nuit et jour, dans quelque église d'un diocèse. Ainsi se réalise l'invitation liturgique de l'*Adoremus* : Adorons tous sans cesse le très Saint-Sacrement. L'adoration étant le premier devoir de la créature, surtout de la créature raisonnable; l'adoration offrant, d'ailleurs, dans les sphères de la vérité, de l'amour, de la puissance, d'innombrables profits, on ne peut qu'admirer cette pieuse et vraiment pontificale inspiration. — La fureur des duels, un peu affaiblie depuis le concile de Trente, commençait à exciter de nouvelles réclamations. Par une constitution du 17 août 1592, Clément prohiba ces combats sous les peines les plus sévères. Les duellistes et leurs témoins devaient être poursuivis; il y avait menace d'interdit contre les lieux où les duels seraient permis ou au moins tolérés par les lois. Les princes devaient surveiller l'exécution de cette bulle et punir les délinquants. Plusieurs promirent de réagir avec

force contre cette manie de combats singuliers, derniers et misérables restes de la chevalerie et du régime féodal. — Vers 1586, Sixte-Quint avait érigé en Ordre les *Fate ben fratelli*; en 1592, Clément leur ôta ce caractère : cette mesure ne fut pas reçue en Espagne et fut révoquée par Paul V.

21. Ranke loue beaucoup l'ordre de vie adopté par Clément VIII. Ordre de vie
« Le nouveau Pape, dit-il, apporta dans l'exercice de sa dignité l'activité la plus exemplaire. Les séances commençaient de bon matin ; les audiences après-midi : toutes les informations étaient reçues et examinées, toutes les dépêches lues et discutées ; les raisons de droit étaient recherchées : le Pape se montrait souvent mieux instruit que les référendaires qui faisaient les rapports ; il travaillait avec tout autant d'assiduité qu'auparavant, lorsqu'il était encore simple auditeur de rote : il ne consacrait pas moins d'attention aux détails de l'administration intérieure de l'État, aux relations personnelles, qu'à la politique européenne et aux grands intérêts du pouvoir spirituel. On lui demandait où il trouvait son plaisir, il répondait : *A tout ou à rien*. Malgré toutes ces graves préoccupations, il ne se serait pas rendu coupable de la plus légère négligence dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Tous les soirs, Baronius entendait sa confession ; tous les matins, il célébrait lui-même la messe ; dans les premières années de son pontificat, douze pauvres mangeaient toujours à midi avec lui et il n'y avait pas lieu de songer aux plaisirs de la table ; de plus, il jeûnait le vendredi et le samedi, Quand il avait travaillé pendant toute la semaine, sa récréation du dimanche consistait à faire venir quelques moines pieux ou les Pères de la Vallicella, afin de converser avec eux sur quelque profonde question religieuse. La renommée de vertu, de piété, de vie exemplaire, dont il avait joui jusqu'à ce jour, s'accrut extraordinairement par ces austères habitudes, conservées même sous la tiare. Clément le savait et le voulait. C'est cette renommée même qui augmenta la considération de son pontificat. En tout, ce pape procédait avec une circonspection très éclairée. Il aimait le travail : c'était une de ces natures, qui, par le travail, acquièrent de nouvelles forces. Lui aussi pouvait quelquefois se

laisser emporter à des violences et à des reproches acerbes ; cependant, quand il voyait qu'on restait silencieux devant la majesté du pontificat, et quand il lisait sur la physionomie la réponse muette et le chagrin des interlocuteurs, il rentrait aussitôt en lui-même et cherchait à réparer ses torts. On ne devait jamais remarquer en sa personne, que la plus parfaite convenance des sentiments et des manières, qui, toujours s'accordaient avec l'idée d'un homme bon, pieux et sage » (1). Ainsi parle de Clément VIII, le sectateur d'un homme qui disait la papauté instituée par le diable. On voit que ce diable a du bon et qu'il pourrait bien être le bon Dieu. Les idées de réforme par la grâce de Dieu et le ministère de l'Église avaient tellement pris le dessus qu'elles créaient aux papes une sorte de mission qu'ils se transmettaient. Il eût été impossible d'obtenir les sympathies du Sacré Collège, si l'on n'eût répondu, par sa vie, à l'attente du monde chrétien ; et peut-être n'eût-on pu se maintenir que très dificilement sur le siège pontifical, si l'on eût dérogé à cette mission réformatrice. Le prestige de la papauté gagnait à cette transformation. En se rapprochant des pensées, des sentiments et des vertus du divin fondateur de l'Église, les papes accroissaient leurs forces ; dans son vicaire, on voyait mieux Jésus-Christ.

Béatrice Cenci.

22. Le pontificat de Clément VIII rappelle, à toute personne instruite, le souvenir d'un exemple de terrible, mais nécessaire justice. Les Cenci étaient une ancienne famille de Rome, remontant, suivant quelques-uns, jusqu'au consul Crescentius. Un membre de cette famille avait été cardinal, un autre avait porté sur saint Grégoire VII, une main criminelle. Les Cenci se distinguèrent par un esprit d'indépendance et de sauvage énergie : François Cenci les surpassa tous, au moins en perversité. Fils d'un trésorier de la chambre apostolique, il possédait 22,000 écus de rente ; mais cette fortune ne lui servait qu'à braver ou à éluder les lois : trois fois il fut accusé d'un vice dont les modernes se souillent encore, mais dont ils ne se vantent plus ; trois fois il acheta les juges. Absous, il continua, au sein des voluptés crapuleuses, à travestir son palais en harem rempli de mignons. On dit

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 343.

qu'il se porta aux derniers excès, non seulement contre ses deux filles, mais contre ses cinq fils. Comme beaucoup d'hommes sensuels, ce débauché était en même temps d'une féroce avarice. Bien qu'il faille peu pour vivre, ses enfants ne recevaient guère de sa table que les miettes, de quoi les empêcher de mourrir de faim. Plusieurs de ses enfants avaient réussi à fuir le toit paternel, et les derniers complotèrent, avec leur belle-mère, Lucrézia Pétroni la mort de ce monstre qu'on n'ose pas décorer du nom d'époux et de père. Le 9 septembre 1598, on lui fit boire un breuvage soporifique ; deux assassins l'expédièrent, en lui enfonçant des clous dans les yeux. La justice s'empara des assassins et, par suite d'aveux, impliqua la famille dans l'accusation. Tous, mis à la torture, confessèrent, excepté la plus jeune des filles, Béatrix, qui ne céda qu'à la menace de voir couper sa resplendissante chevelure. Le tribunal les condamna à mort. En présence des supplications de Rome, Clément VIII hésitait, mais deux crimes analogues, perpétrés coup sur coup, l'obligèrent à laisser la justice suivre son cours. Les Cenci furent exécutés ; leurs cadavres exposés au pont Saint-Ange. Béatrix fut enterrée à San-Piétro Montorio. On lut, avec attendrissement, son testament, par lequel elle léguait de quoi marier cinquante jeunes filles pauvres. La plus grande partie des biens des Cenci fut confisquée, tant pour fournir aux frais de la procédure que comme amende honorable. La beauté, les malheurs, la fin tragique de Béatrix ont donné à son nom, l'immortalité : on ne peut voir son portrait sans émotion, ni rappeler sa mort sans frémir. En lui rendant hommage, il ne faut pas cependant s'apitoyer sur les coupables pour condamner le juge ; ce ne fut pas pour acquérir des domaines, que Clément condamna Béatrix. L'impunité scandaleuse de crimes abominables lui sembla un mal contre lequel il devait employer le fer et le feu. La mort des Cenci prouva que ni richesse, ni naissance, ni beauté ne désarmait l'impassible justice. Du reste, Clément fut le premier à plaindre ceux qu'il condamnait : il s'absenta de Rome le jour du supplice ; trois coups de canon lui annoncèrent le moment fatal ; lorsque, suivant sa promesse, il absout les trois Cenci, peu s'en fallut qu'il ne tombât en défai-

lance. Il est dur parfois d'être souverain; mais lorsqu'on remplit la fonction suprême, il faut savoir ne point mollir contre le crime. Épargner le coupable, c'est sacrifier l'innocent.

Giordano Bruno.

23. Deux ans après, l'an 1600, Rome voyait une autre exécution, qui doit être rappelée dans les fastes de l'histoire. Jordan Bruno, né à Nôle, dans le royaume de Naples, vers 1650, avait reçu une solide instruction. Aux sciences mathématiques ou plutôt philosophiques, il joignit l'étude des lettres et de la théologie, annonçait, dès sa jeunesse, une mémoire heureuse, une conception facile, un esprit ardent et naturellement porté à l'enthousiasme. Le désir d'accroître ses lumières le fit entrer dans l'ordre des Dominicains; l'ambition de se distinguer le précipita bientôt dans l'erreur. Bruno manifestait, sur l'Immaculée-Conception, des opinions singulières; elles furent improuvées par ses chefs. Alors Bruno quitta son couvent et se retira à Genève, en 1580. Dans cette ville, il embrassa le calvinisme et consacra, à la défense de la secte, des talents qu'il eût dû employer à la combattre. En 1582, il venait à Paris, se faisait professeur de sa propre autorité et frondait en chaire la doctrine d'Aristote. Les partisans du Stagyrite ne permettaient pas ces licences; Bruno se réfugia en Angleterre. Là, presque au moment où Sixte-Quint recevait la lettre sublime de Marie Stuart, Bruno, bravant la chaire apostolique, invoquait toutes les divinités païennes pour célébrer Élisabeth. Élisabeth lui avait donné du pain, des habits et même des honneurs; en retour, il dit d'elle : « Dotée, élevée, favorisée, soutenue par le ciel, ni discours, ni force, ne réussissaient à renverser les droits d'Élisabeth. Nul noble de son empire ne l'égale en dignité, en héroïsme; personne, parmi les gens de robe, n'a autant de savoir; aucun homme d'État n'a autant de sagesse. Quant à la beauté, quant à la connaissance des langues, et vulgaires et savantes, quant à l'intelligence des sciences et des arts, quant au talent de gouverner, aux fruits d'une autorité longue et forte, quant aux autres qualités naturelles et sociales, que sont auprès d'elle les Sophonisbe, les Faustine, les Sémiramis, les Didon, les Cléopâtre et toutes les merveilles dont se glorifient l'Italie, la Grèce, l'Égypte dans les temps passés.

Pour moi, les preuves du génie sont les actes, c'est le succès. Certes, si l'empire qui donne la fortune était en proportion avec l'empire que mérite le génie le plus beau et le plus généreux, il faudrait que cette nouvelle Amphitrite ouvrît sa ceinture et laissât flotter son ampleur au point de comprendre, non l'Angleterre et l'Irlande seulement, mais le globe entier; il faudrait qu'en embrassant l'univers, sa main puissante soutînt une monarchie universelle (1) ». A ce panégyriste qui mettait à ses pieds l'univers, Élisabeth, plus exigeante sur la quantité que sur la qualité de l'encens, pouvait bien offrir une robe et des bas, voire une paire de souliers neufs. Bien nippé par la Sémiramis des brouillards, Bruno publia, à Londres, son fameux livre sur l'*Expulsion de la bête triomphante*. On a pensé que Bruno faisait, par ce titre, allusion à la puissance pontificale il n'y paraît pas, car les tribunaux ne lui en firent pas un chef d'accusation. Le moment était d'ailleurs mal choisi pour appeler triomphante une autorité en lutte avec une si formidable tempête. De Londres, Bruno vint à Wittemberg, première patrie du protestantisme. Le dominicain voyageur y parut sans doute encore trop catholique ; il passa à Prague; de Prague, où l'auréole de St Jean. Népomucène jetait un trop vif éclat, il se rendit à Brunswick, puis à Helmstadt; en 1591, il se trouvait dans la ville mixte de Francfort. Enfin, il crut pouvoir aller à Venise, qui semblait se maintenir, avec le Saint-Siège, dans une judicieuse obéissance; là, il fut arrêté, jeté dans un cachot, puis transféré à Rome. Toute la vie de J. Bruno, on n'en peut douter, avait été dévorée par des écrits peu dignes d'un dominicain; mais il avait fait pis, il avait traité d'ignorants tous les professeurs de l'Europe; il avait encouragé l'adversaire de Philippe II dans la poursuite d'un sceptre trop lourd pour une main humaine. Bruno avait accumulé fautes sur fautes, mais il aimait sa patrie, et il pouvait se rétracter. Bruno ne sollicita, ni n'accepta aucun pardon, ne souffrit aucune explication et au lieu de se défendre, resta obstinément plongé dans ses livres. Des humanistes blessés et des pensionnaires de Madrid le

(1) CHRISTIAN BARTHOLMESS, *Jordan Bruno*, t. 1, p. 110. — On émet aujourd'hui des doutes sur ces faits.

condamnèrent au feu ; il fut brûlé vif le 17 février 1600, au champ de Flore, à Rome. La sentence a paru sévère et le jugement excessif, surtout dans l'ignorance où nous sommes des torts ou des crimes de Bruno. Les juges sont hommes ; au lieu de juger toujours selon la justice, ils jugent souvent selon les préjugés ou les passions. L'histoire est pleine de jugements rendus par des magistrats absurdes, contre des prévenus peu coupables ou fort innocents. Ce n'est pas un vain mot que Dieu jugera les justices ; et peut-être son œil découvrira-t-il, dans tous les jugements, non pas tant d'ignorances que des iniquités. Le genre humain doit se souvenir que le plus innocent des condamnés est mort sur une croix. Mais Bruno était-il innocent ?

Doctrine de Bruno.

24. On a beaucoup discuté pour savoir au juste quelles étaient les idées de Jordan Bruno. La difficulté de les saisir provient du fond, qui manque de clarté, et de la forme, qui emprunte à toutes les fantaisies littéraires l'art de se produire. Hégel fait de Bruno le type du panthéiste ; Tolland nous le donne pour déiste ; les historiens de la philosophie ne savent trop qu'en faire ; mais tous les impies lui tressent des couronnes, et l'Église, dit-on, l'a brûlé pour cause d'athéisme. Selon Cantu, c'était une intelligence très perspicace, un savant versé dans le grec et la philosophie ancienne, d'une imagination vigoureuse, *mais effrénée* (1) : voilà le mot caractéristique. Devant l'œil de son esprit, les idées paraissent non comme des lumières, mais comme des ombres. Ses ouvrages sont affublés de titres étranges, par exemple : *la Cabale du cheval de Pégase, la Cène des cendres, le Chant cyriaque, l'Expulsion de la bête triomphante, proposée par Jupiter, effectuée par le conseil, révélée par Mercure, racontée par Sophie, ouïe par Paulin, enregistrée par Nolanus*, fut considérée comme quelque chose de terrible contre Rome. D'après Cantu, ce n'est qu'une introduction allégorique à un cours de morale, et, d'après Bartholmess, c'est une étude sur les signes du zodiaque et les influences sidérales. En tous cas, voici la synthèse philosophique des doctrines de Bruno, telle que l'ont

(1) *Histoire des Italiens*, t. IX, p. 352.

dressée les maîtres de la philosophie contemporaine, admirateurs plutôt que censeurs du docteur italien.

« 1° Il est un principe premier de l'existence, c'est-à-dire Dieu. Ce principe peut tout être et est tout. La puissance et l'activité, la réalité et la possibilité sont en lui une unité indivisible et inséparable. » Le changement s'offre continuellement à nos regards ; ne nous trompons pas, c'est Dieu qui est tout et devient tout, terre, plante, animal, homme, légiste ou professeur. Ne vous fiez pas aux sens, qui conduisent facilement au scepticisme.

2° « Dieu est la raison intérieure et non seulement la cause extérieure de la création, car la raison subsiste intérieurement dans ce qu'elle produit, tandis que la cause est extérieure à son effet, et ne s'y combine que d'une manière passagère. C'est tout ce qui vit, de sorte que tous les apôtres vivants ne constituent qu'une seule et unique vie. » Les hommes s'entre-tuent quelquefois ici-bas, Bruno lui-même a été brûlé, n'importe, la vie se conserve toujours, ceux qui ne sont pas tués vivent encore. Si les sauvages dévorent leurs semblables, c'est évidemment pour conserver leur vie.

3° « Ce principe unique, qui est tout ce qui existe, est à la fois la cause formelle, matérielle et efficiente de toute la création : c'est la nature créatrice et la nature créée, *natura naturans et natura naturata.* » Spinosa a fait la même découverte, nous ne savons pas s'il y a été conduit par le génie de Bruno. En tous cas, Aristote aurait pu s'épargner toutes ces recherches sur les causes matérielles, formelles, efficientes et finales, s'il avait approfondi ce théorème, que toutes les causes ne font qu'une et même cause. Bruno traite d'abord de la cause formelle, ou de la cause unique regardée comme telle.

4° « La *natura naturans* ou cause générale et active des choses, s'appelle encore la raison générale divine qui est tout et produit tout. Elle se manifeste comme la forme générale de l'univers déterminant toute chose ; c'est l'âme universelle du monde. » Donc, si cette cause unique est tout et produit tout, il s'ensuit qu'elle produit ce qu'elle est, et qu'elle est ce qu'elle produit. On ne peut rien faire de plus pour faciliter l'étude de la philosophie.

5° « Cette cause générale est l'artisan intérieur et présent partout, qui opère tout en tous, qui forme la matière de son propre fond, la figure, et incessamment la ramène en soi-même. » C'est Brahma qui absorbe ses propres créations : c'est la grande tortue qui étend et retire ses pattes ; c'est l'araignée qui produit les fils de son tissu d'elle-même, et les absorbe de nouveau.

6° « Dieu est infini et partout présent. Il n'est pas au-dessus ou en dehors de l'univers, car l'essence n'est pas hors de la chose dont elle est l'essence, l'étude n'est pas hors des choses naturelles, ni la bonté de ce qui est bon. » La même essence est au fond de toutes les parties de l'univers, et cette essence, c'est l'essence de Dieu. La substance de l'univers c'est la substance divine, la vie de l'univers, c'est la vie divine. Dieu n'a pas une existence ou une vie propre à lui, il n'existe pas au-dessus ou en dehors de l'univers.

7° « Le but de la raison universelle est la perfection du tout qui consiste en ce que toutes les formes possibles viennent à l'Être. Le principe un, en créant la multitude des êtres, n'en reste pas moins un en soi. » L'un est donc le multiple, et le multiplie est l'un.

Cette conséquence étrangère à la logique ordinaire est démontrée dans la logique du panthéisme de la manière suivante : le multiple se compose d'unités ; mais l'unité est partout égale à elle-même, donc le multiple est égal à l'unité.

On démontre de la même manière l'identité de tout ce qui existe. L'être est l'attribut général de tout ce qui existe ; mais l'être est toujours identique avec lui-même, donc toutes les existences sont identiques par rapport à l'être : l'être c'est Dieu, donc Dieu est l'être et la substance de toutes choses.

8° « L'un est infini et immense et par conséquent immobile et immuable. Il ne peut changer de place, parce qu'il n'y a pas de place en dehors de lui. Il n'est pas engendré, et ne peut pas périr. Il ne peut pas croître ou décroître, augmenter ou diminuer. » Tous ces attributs appartiennent nécessairement à l'idée de l'infini qui est immuable et toujours égal à lui-même, qui n'a pas commencé et qui ne finit pas. En supposant avec Bruno que l'un infini

s'étend dans l'espace, et pourtant est immobile, ce qui suit n'est que des corollaires faciles à saisir.

9° « L'un infini n'est pas soumis aux changements, ni au dedans, ni au dehors ; il est, à tous les moments, tout ce qu'il peut être et sans qu'il y ait aucune succession. Il n'est d'aucune manière, ni plus matériel que formel, ni plus esprit que corps. C'est la plus parfaite harmonie de l'un et de tout ; c'est une monade, le maximum et le minimum de tout être. » Concevez l'unité, et rien que l'unité et toujours l'unité, et toute différence disparaît immédiatement. Le grand est le même que le petit, l'esprit est le même que le corps, ce qui est formel est aussi matériel. Lorsqu'on a trouvé la clef du panthéisme, tous ces prestiges de profondeurs, dans lesquelles il s'enveloppe, s'évanouissent.

10° « La monade infinie ne peut être mesurée ni servir de mesure à quelque autre chose ; car rien n'existe en dehors d'elle. Elle ne s'embrasse pas elle-même, et elle n'est pas embrassée par elle-même, parce qu'elle n'est ni plus grande, ni plus petite qu'elle même. » En d'autres termes, l'unité reste toujours limitée, rien de plus, elle est toujours égale à elle-même. C'est une idée absolument exclusive, et tout ce que Bruno vient nous dire avec un air de profondeur n'est qu'une série de négations qui tiennent à toute idée posée comme seule réalité. Ce qu'il vient ajouter, ce ne sont que de simples répétitions.

11° « L'unité, partout identique à elle-même, n'existe pas d'une manière et d'une autre manière. Puisque donc l'existence est partout égale à elle-même, on n'y distingue pas de parties différentes, donc l'unité n'est pas composée. Si l'on voulait distinguer des parties dans l'infini, on devrait concevoir chaque partie comme infinie et égale au tout. » C'est toujours l'anéantissement de toute différence. Bruno y arrive par la proposition suivante.

12° « L'unité primitive est la monade indivisible, le minimum et le maximum, le plus sublime et le plus profond de l'existence. Mais cette monade, quoique absolument simple et identique, est pourtant le principe de toutes les antithèses, la raison de toute composition, et invisible et indéterminée en elle-même ; elle est la

raison de tout ce qui est visible et déterminé. » Cette thèse doit être expliquée dans le sens du système de Bruno, les oppositions, les formes différentes, toute la variété des choses ont leurs racines dans l'unité elle-même ; elle n'est pas la cause extérieure, mais la raison intérieure des oppositions. C'est l'unité qui, dans son propre sein, engendre la variété des choses, elle est cause formelle et matérielle à la fois. Elle ne crée rien de nouveau, elle se différentie en elle-même ; d'invisible elle devient visible, d'infinie elle devient finie sans que sa nature change ou varie le moins du monde. — On voit s'il est difficile d'impliquer Bruno dans la responsabilité des plus odieuses doctrines.

La question des franchises.

25. Un autre fait, qui aura plus tard du retentissement, c'est la question des franchises : elle se rattache au pontificat de Clément VIII. Dans l'antiquité, on avait admis, même pour les coupables, le droit d'asile ; la bonté, qui fait le fond du cœur humain, voulait à la faiblesse humaine ce correctif et admettait même pour les criminels, un devoir préalable de miséricorde. Dans l'Église ce droit d'asile avait été plutôt étendu que restreint ; à Rome, où la mansuétude pontificale n'a pas de limites, ce droit, attaché à certaines églises, avait été étendu aux maisons des cardinaux et des ambassadeurs. Extension considérable, utile peut-être dans un pays où les fureurs de la vengeance se portent si violemment aux représailles, mais en bien des cas, fâcheux, lorsqu'au lieu d'abriter la faiblesse on encourageait le crime. En 1604, donc, un homme qu'on avait arrêté pour dettes, parvint à rompre ses fers et à se réfugier au palais du cardinal Odoard Farnèse. Depuis longtemps, les papes n'avaient pas voulu entendre parler du droit qu'avaient les familles distinguées de donner dans leurs maisons, un asile au criminel ; avec une police bien faite et une justice exacte, ce droit, était, en effet, devenu inutile. Le cardinal Farnèse, quoique allié avec le Pape, par le mariage d'un membre de sa famille, avec une Aldobrandini, réclama de nouveau ce droit. Par son ordre, les domestiques chassèrent les sbires qui voulaient chercher leur prisonnier dans son palais, et répondit au gouverneur que sa famille n'était pas dans l'usage de livrer les prévenus ; il répondit aussi

par un refus au cardinal Aldobrandini, qui, pour éviter un éclat, était venu, en personne, arranger l'affaire à l'amiable. L'Espagne était sympathique à cet acte d'opposition. L'appui d'une puissance étrangère, la protection d'une grande famille, en fallait-il davantage pour faire éclater le mécontentement de la noblesse romaine? Les *cavaliers* et les *nobili* affluèrent au palais Farnèse. Quelques cardinaux se déclarèrent ouvertement pour eux ; d'autres les favorisèrent en secret. Le Pape ayant appelé des troupes à Rome, l'ambassadeur espagnol conseilla aux mécontents de faire venir des bandes qui se montraient sur les frontières napolitaines. Il s'en fallut peu qu'une lutte ouverte n'éclatât dans Rome même. Mais le cardinal Farnèse, ne voulant pas pousser les choses à l'extrême, se contenta de se retirer à sa propriété de Castro. Il exécuta cette retraite dans le grand style, s'assura d'une porte et quitta la ville avec une suite nombreuse. En effet, toute cette conduite lui réussit : une négociation fut entamée ; on fit semblant de rejetter la chose sur le gouverneur et l'on ménagea sa réconciliation avec la famille Farnèse. Le cardinal donna, à son retour, la même solennité qu'à son départ. Pas plus que la première fois, les curieux ne manquèrent pour l'acclamer. A Rome, comme partout, il y a une multitude plus ou moins choisie, qui aime à s'inspirer de l'orgueil et à donner ce qu'on appelle *une leçon au pouvoir*. Ces leçons se donnent surtout à ceux qui n'en n'ont pas besoin; aux autres on n'oserait. Ce fut à cette occasion que le Pape prit à sa solde six cents Corses et deux cents arquebusiers à cheval, qui devaient garder le palais apostolique et d'autres points importants de la capitale. Nous aurons trop tôt occasion de nous en souvenir. Louis le Grand ne sera pas assez grand pour comprendre que, quand on s'appelle Louis XIV, on a perdu, par sa grandeur même, le droit de donner une leçon au pouvoir des souverains pontifes.

26. Cette affaire des franchises montre combien Clément VIII avait eu raison dans son gouvernement politique. A la cour et dans ses propres États, il avait voulu une autorité forte et qui pût se faire respecter. Personnellement le pontife était doux, pieux et d'une grande mansuétude : chef d'État et chef suprême de l'Église, Gouvernement politique.

il savait gouverner hardiment. La nouvelle organisation que Sixte-Quint avait donnée au collège des cardinaux paraissait appelée à lui assurer une influence régulière et une action continue sur la direction des affaires. Le contraire arriva cependant; la marche lente des questions litigieuses, l'immobilité à laquelle est condamnée une assemblée délibérante, à cause des opinions opposées, qui ont pu se produire en son sein, rendirent difficile à Clément VIII de confier toujours les questions importantes aux diverses congrégations. Dans les commencements, il les consultait encore, mais ne craignait pas de s'écarter de leurs décisions; plus tard, il en vint à ne leur faire des communications qu'au moment où tout était à peu près conclu. Les consistoires servaient plutôt à la publication qu'à la délibération des affaires; enfin le pontife arriva à les occuper seulement des matières de second ordre ou de simples formalités. « Sans doute, ajoute Ranke, la nouvelle direction donnée par Clément à la politique de la cour de Rome, lui imposa la nécessité de cette conduite; mais il faut convenir qu'il avait un penchant tout particulier pour cette autocratie. Le pays était administré dans le même esprit; de nouveaux impôts furent établis, sans avoir consulté aucun des contribuables; les revenus des communes placés sous une inspection spéciale, des barons soumis à l'administration de la justice la plus sévère; on ne faisait plus aucun cas *ni de la naissance, ni des privilèges*. Cet état de choses *allait bien*, tant que le Pape dirigeait personnellement toutes les affaires. Les cardinaux du moins quoiqu'ils ne manifestassent par toutes leurs pensées (nous ignorons comment l'historien protestant a pu le savoir), restèrent soumis, *pleins d'admiration et de respect* (1). » Le gouvernement des papes est monarchique; Clément VIII gouvernait monarchiquement, il restait dans la logique de son principe, de son droit et de sa situatian. Un protestant même sous l'autocratie prussienne, peut et doit contester ce principe et cette logique; nous n'avons pas à nous commettre avec lui en discussion. Au fond, ce qui est en cause, ici, c'est la question même de la monarchie, question agitée depuis trois mille ans, sans que l'esprit humain, par ses joûtes, l'ait fait

(1) *Histoire de la papauté*, t. 2, p. 408.

avancer d'un pas. Tout au plus peut-on dire, que ce régime offre des dangers, quand le titulaire du pouvoir est faible par caractère ou faiblit sous le poids des années ; mais la multiplicité des chefs n'est pas bonne en soit et il vaut mieux qu'un seul chef ait l'empire: Εις κοίρανος εστω.

27. L'an 1600, amena le onzième jubilé de l'année sainte ; le Pape l'avait fait publier le 19 mai de l'année précédente. Indépendamment des pèlerins reçus dans des maisons particulières, l'hôpital de la Trinité des pèlerins en reçut 300.000. D'après des calculs positifs, dans le cours de l'année on atteignit le total de trois millions deux cent mille. Le jour de Pâques, 200.000 pèlerins étaient présents, il en arriva successivement, de France, 300.000, affluence qui causa au Pape une immense joie et aux ennemis de la France une grande confusion. Ces gens passionnés voulaient toujours représenter notre nation comme hérétique : cette accusation n'était pas plus vraie alors, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Parmi les personnages de haut rang qui vinrent à Rome, on distingua le duc de Bavière, caché sous un simple habit de pèlerin ; le duc de Parme ; et le cardinal André d'Autriche, qui voulut commencer *incognito* la visite des églises. Le Pape n'avait ordonné pour les Romains que trente visites et quinze pour les étrangers. Malgré son âge et ses infirmités, le Pape fit plus de soixante-dix fois la visite des églises. Clément montait à genoux la *Scalasancta*, accompagnait les processions pieds nus, lavait les pieds des pèlerins d'une seule main, parce que l'autre était affligée de la goutte, les servait à table, entendait leur confession et leur distribua des aumônes pour plus de 300,000 écus. Sur son ordre, on avait préparé, au *Borgo*, un palais où l'on recevait les clercs, les prélats et même les évêques ; il était loisible d'y passer dix jours. A ce spectacle de tendre piété donné par le Pape, les cardinaux, les prélats, les prêtres et les fidèles, des Turcs demandèrent et reçurent le baptême ; beaucoup de protestants, indignés des qualifications calomnieuses d'Antechrist et de Babylone, jetées insolemment à Rome et au Pape, détestèrent leur aveuglément passé, abjurèrent l'hérésie qui inspirait une si inique fureur, et se signalèrent, parmi les plus dociles enfants de la sainte

Jubilé.

Église. De ce nombre fut Étienne Calvin, parent de l'hérésiarque : le Pape voulut lui donner la confirmation, le traita comme son fils, pourvut aux dépenses de son séjour à Rome, jusqu'à son admission à l'ordre des Carmes-Déchaussés où il mourut saintement (1).

Affaires de France.

28. La grande affaire du pontificat de Clément VIII fut l'absolution de Henri IV. Clément eut tout à faire pour la préparer. A la mort de Sixte-Quint, le Saint-Siège était, avec le parti royal, en état de guerre ; le Pape seul avait songé à la possibilité et aux avantages d'un accommodement qu'il préparait sans bruit. Les successeurs de Sixte-Quint avaient plutôt accentué que relaché leur union à la Ligue. On se demandait comment le nouveau Pape, si plein de talent, de force, d'activité, traiterait les plus importantes questions débattues en Europe. S'unirait-il davantage aux Espagnols, ou prendrait-il le parti de Henri IV ? La prépondérance espagnole en Italie pouvait opprimer la papauté et la dépouiller surtout de son indépendance politique. Henri IV promettait de se faire catholique mais on pouvait difficilement se fier à sa promesse. A Rome, les deux partis comptaient de vives adhésions ; mais les Espagnols l'emportaient. En France, l'affaire était engagée, et Clément ne pouvait faire autrement que de la prendre où elle en était. Clément continua de payer, à la Ligue, des secours en argent, mais loin de les augmenter, il les restreignit peu à peu. Dès 1592, le cardinal de Gondi se rendait en Italie pour négocier, par une convention *politique*, la réconciliation du roi. Le Pape envoya au-devant de lui, à Florence, un moine pour l'avertir qu'il ne pouvait être reçu publiquement à Rome ; mais qu'il croyait bien que le cardinal serait reçu *privatim* et en secret. On suppose que Gondi vint réellement à Rome ; le Pape lui aurait dit qu'il devait frapper plus d'une fois à la porte. Il est certain, du moins, qu'un agent de Gondi y vint, et, après avoir eu plusieurs conférences, déclara à l'ambassadeur de Venise, que, grâce à Dieu, il avait tout motif de concevoir bon espoir, d'être content, mais qu'il ne lui était pas permis d'en dire davantage. A côté du refus public, s'opérait un rapprochement secret. Clément ne voulait ni offenser les Espagnols, ni repousser

(1) NOVAES, *Élémenti*, t. IX, p. 54.

Henri IV: sa conduite était dictée par la sagesse. L'année suivante, se réunissaient les États de France, pour l'élection d'un roi. Le Pape exhorta son nonce à veiller à ce que ni la violence, ni la corruption ne puissent influencer les votes et le conjura d'éviter toute participation dans une affaire si grave. Le nonce, plus engagé, dépassa ses instructions : il voulait un roi qui, non seulement fût catholique, mais résolu et capable d'anéantir toutes les entreprises des hérétiques. A Rome, le Pape se bornait à se tenir, un peu spéculativement, fidèle à toutes les idées de réforme pieuse ; il ne manifestait ses sympathies que dans le mystère ; il lui suffisait de persévérer silencieusement avec toute la pureté de conscience, dans le parti qu'il avait une fois pris et qui lui paraissait le plus conforme aux devoirs de sa dignité. « La seule chose, dit Ranke (p. 349), qu'il fut possible de remarquer, c'est qu'il ne repoussait pas entièrement le parti opposé et ne voulait pas l'entraîner à des hostilités directes ; c'est par des *rapprochements secrets,* par des *manifestations indirectes* qu'il lui présente la perspective d'une future réconciliation. » Les affaires de France, abandonnées à elles-mêmes, se développèrent suivant l'énergie de leur impulsion intérieure : nous en connaissons les vicissitudes ; nous savons que le roi dut capituler, se convertir et reconvertir, mais parut vouloir escamoter sa réconciliation avec le Saint-Siège et escamota réellement sa rentrée officielle dans l'ordre chrétien, puisqu'il le trahit. Mais autant le Pape s'était montré circonspect et prudent en présence des partis, autant après la scène de Saint-Denis, il se montra résolu, d'un côté, pour résister aux Espagnols, de l'autre, pour ne pas céder à Henri IV, sans s'exposer au schisme. Le Sacré Collège entra dans les dispositions du Pape ; la réconciliation s'effectua dans les meilleures conditions, avec la plus éclatante solennité. Il résulta pour la papauté de grands avantages politiques. L'équilibre perdu était rétabli ; deux grandes puissances, jalouses l'une de l'autre et toujours en rivalité, se trouvaient réciproquement contenues ; toutes les deux étaient catholiques et pouvaient obéir à une même impulsion ; le Pape prit entre elles deux la position la plus indépendante qui eût été possédée par lui et par ses prédécesseurs, il par-

vint à s'affranchir des liens dans lesquels l'avaient tenu jusqu'à ce jour la prépondérance des Espagnols. Les églises de France, malheureusement pour nous, cédèrent à Saint-Denis et à Nantes, aux perfides suggestions des *politiques* ; elles affectèrent, vis-à-vis du Saint-Siège, un certain esprit d'indépendance; des hommes qui faisaient passer l'habileté avant la loyauté, l'intérêt de domination politique avant l'intérêt religieux, travaillèrent à tourner contre le Saint-Siège, sa modération et sa tolérance, à diminuer en France sa part d'autorité légitime, à briser les liens qui unissaient les catholiques à la papauté, afin de faire peser sur les consciences. l'omnipotence revêche des parlements et la prépotence des rois. L'absolutisme monarchique de Louis XIV, l'absolutisme philosophique du XVIIIe siècle, depuis 1789, l'absolutisme des assemblées parlementaires : tel a été le produit social de ces opinions qui n'ont vu, dans la conversion de Henri IV, qu'un moyen de jouer un mauvais tour au chef de l'Église et un avertissement pour n'avoir plus jamais à lui demander aucune concession. De là, cette confusion des langues et des esprits, résultat et châtiment de ce premier essor officiel du gallicanisme.

Le divorce.

29. Après la réconciliation du roi venait une autre question, le divorce. Les intérêts de la France, ceux de l'Église, sans doute ceux de l'Europe entière, demandaient que le roi Henri IV pût affermir sa glorieuse dynastie par un mariage qui assurât, pour cette famille, la succession au trône dans la personne d'un fils légitime. En 1572, à l'époque de la Saint-Barthélemy, Henri avait épousé par force Marguerite de Valois ; Charles IX et Catherine de Médicis avaient jugé ce mariage utile à leur cause. Tant que la duchesse de Beaufort avait conservé l'espérance d'épouser le roi, Marguerite de France avait mis des obstacles à toute négociation pour un divorce ; la duchesse étant morte en 1599, d'une manière imprévue et terrible, Marguerite fut sollicitée de nouveau, pour donner, à ce divorce, son consentement. Clément VIII, de son côté, faisait parler à la princesse, par des personnes pieuses et dévouées ; et Sully s'était chargé, de ne rien cacher à Henri IV, de diverses démarches ayant pour objet de connaître les dispositions de l'épouse

du roi. Le 20 septembre 1598, Marguerite lui répondait : « Le pèlerinage de nos jours ayant incessamment été tacite et langoureux, partant ne doutez point que je n'aie reçu des propositions d'une espérance de mieux, comme elles le méritent; et ne tiendra point à ce qui dépend de moi que le succès n'en soit tel que vous tesmoignez de le désirer, mettant à un si haut prix les vertus héroïques du roi, et les moyens qui me seront présentés pour me faire trouver quelque part en ses bonnes grâces, que toutes sortes de conditions où il sera besoin de me soumettre ne seront toujours très agréables, puisque c'est vous qui m'en parlez avec tant d'affection ; vous réputant si vertueux que je ne recevray jamais conseil de vous qui ne me soit honorable et utile ; et partant pour y donner commencement à un si bon œuvre toutes les fois que vous le jugerez à propos. » (1) Cette lettre fut communiquée à Rome avec la lettre de Sully. Le pape Clément y vit un favorable augure ; d'Ossat négocia l'affaire et la sentence de dissolution fut prononcée le 17 décembre 1599. Henri IV épousa Marie de Médicis, fille du grand duc de Toscane, qui fut mère de Louis XIII.

30. Pierre Chatel et Jean Barrière, cédant, par faiblesse, aux entraînements des circonstances, avaient attenté à la vie du roi. Les ennemis des Jésuites ne perdirent pas cette occasion de répéter au prince que ses assassins avaient suivi les cours des Jésuites et que ces religieux les avaient poussés au crime. Il est vrai que Chatel avait étudié chez les Jésuites ; mais au moment où il fit ce mauvais coup, il sortait des cours de l'Université, fait avoué par Chatel, reconnu des historiens contemporains, passé sous silence par tous les historiens ennemis des Jésuites. Quant à la doctrine du tyrannicide, les mêmes historiens affectent de l'attribuer exclusivement aux Jésuites ; or, cette doctrine était, en casuistique spéculative professée par les plus célèbres docteurs et par la Sorbonne elle-même, avant la fondation de la Compagnie de Jésus ; en vertu de cette doctrine, l'Université, hostile aux Jésuites, avait glorifié l'attentat de Jacques Clément. Le Parlement, dévoré de passion, prononça l'expulsion des Jésuites en 1594 et, pour un manuscrit

Affaires des Jésuites.

(1) Sully, *Mémoires,* t. I, p. 385.

qui remontait à 1589, manuscrit composé ou au moins copié par le P. Guignard, impliqua ce religieux dans le procès de l'assassin. Mis à la torture, Guignard n'avoua rien ; le procureur requit le bannissement, la Cour ordonna que le jésuite serait pendu en place de Grève et que son corps serait réduit en cendres. L'arrêt fut exécuté le même jour. Guignard, conduit au supplice, se montra calme et résigné ; il pensait que l'injustice déshonore celui qui la commet et non celui qui la souffre. Sur le chemin de l'échafaud, il soutint qu'il avait toujours été d'avis de prier pour Sa Majesté, ne demanda point grâce, ajoutant que, depuis la conversion du prince, il ne l'avait point oublié au *Memento* de la messe. Au lieu du supplice, il dit qu'il mourait innocent et néanmoins ne laissa d'exhorter le peuple à l'obéissance du roi et révérence au magistrat ; puis il fit une prière tout haut pour Sa Majesté pour qu'il plût à Dieu lui donner son Saint-Esprit et le confirmer en la religion catholique ; ensuite pria le peuple de prier Dieu pour les Jésuites et n'ajouter foi légèrement aux faux rapports qu'on faisait courir d'eux ; qu'ils n'étaient pas assassins du roi, comme on voulait le faire entendre, les fauteurs de bêtes gens qu'ils détestaient, et que jamais les Jésuites n'avaient procuré ni approuvé la mort d'un roi quelconque. Ce furent ses dernières paroles avant de monter à l'échelle. Muratori dit que cette vengeance du Parlement et de l'Université fut odieuse à tous les grands biens. « Ce n'était pas seulement, dit Sismondi, une scandaleuse iniquité ; c'était un acte de *lâcheté politique.* » (1) Les Jésuites étaient si peu ennemis de Henri IV, qu'au contraire, il n'eut pas de partisans plus zélés que les jésuites Tolet, Bellarmin et Possevino. L'Université les exécrait parce qu'ils l'éclipsaient dans l'enseignement ; les parlements les poursuivirent parce qu'ils étaient hommes de grandes doctrines et de grandes vertus. Les persécutions violentes sont presque toujours œuvres de gens inférieurs et bas ; leurs rancunes misérables les poussent à la férocité ; ils croient

(1) L'Estoile, *Journal de Henri IV*, t. III, p. 109 ; Muratori, *Annales d'Italie*, à l'an 1594 ; Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI, p. 323. *Documents historiques, critiques, apologétiques concernant la Compagnie de Jésus,* t. I et II ; Capefigue, *La ligue et Henri IV*, ch. X ; Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. VI.

se grandir parce qu'ils brisent ceux qui les surpassent. Clément, qui ne le cédait à personne en estime et en bienveillance pour la Compagnie (comme il l'écrivait à l'archevêque de Lima) fit, près du roi de France, des instances multipliées ; le roi, qui ne partageait pas les erreurs et les colères d'une partie de son conseil, rétablit les Jésuites peu après dans leurs collèges, leur donna le magnifique collège de La Flèche, dans lequel, en signe d'affection, il voulut, par testament, que son cœur fût déposé. A ce sujet, le roi, en défendant les Jésuites, disait : « J'ai observé que deux sortes de personnes s'opposent à leur retour : d'abord les partisans de la prétendue réforme, c'est-à-dire les hérétiques, et ensuite les ecclésiastiques peu édifiants. » Et le roi aurait pu ajouter : et les magistrats peu orthodoxes ou teints d'hérésies. — Après la publication de l'édit de Nantes, Clément adressa aux évêques de France, une bulle par laquelle il les exhortait à procurer l'accroissement de la foi catholique, l'observance de la discipline pontificale, l'extirpation des vices, surtout dans les villes auxquelles on avait rendu l'exercice de la religion catholique. Le cardinal Valerio, à cette occasion publia un opuscule intitulé : *De la charité paternelle du souverain pontife Clément envers le très vaste royaume de France.*

31. Les affaires de France mirent en évidence deux hommes que l'histoire doit citer avec honneur : Armand d'Ossat et Davy du Perron. Armand d'Ossat était né en 1536, dans un petit village, près d'Auch, de parents pauvres ; à neuf ans, il était orphelin. Entré au service d'un jeune seigneur, il fit ses études avec lui et le surpassa bientôt assez pour devenir son maître. Également instruit dans les lettres et dans le Droit, il était conseiller au présidial de Melun, lorsque l'archevêque de Toulouse, nommé ambassadeur à Rome, l'emmena en qualité de secrétaire. A la mort de l'ambassadeur, le roi, touché de ses services, lui fit offrir une place de secrétaire d'État, qu'il refusa avec autant de sincérité que de grandeur. Tour à tour évêque de Rennes, puis de Bayonne, enfin cardinal, il mourut à Rome en 1604. Le cardinal d'Ossat était un homme d'une pénétration prodigieuse. Dans les affaires, il sut allier, à un degré

D'Ossat et Duperron.

éminent, la politique avec la probité, les grands emplois avec la modestie, les dignités avec le désintéressement, vertu rare surtout chez les parvenus. Ses *Lettres*, sur les deux affaires de la réconciliation et du divorce, passent avec raison pour des chefs-d'œuvre de politique; on y voit un homme sage, profond, mesuré, décidé dans son principe et dans son langage. Il suffirait de les lire, ces lettres, avec intelligence pour devenir un excellent ambassadeur. Le cardinal Pallavicini appelle d'Ossat, un des plus sages ministres qu'ait eu la couronne de France. On trouve, dans sa correspondance, presqu'à chaque page, des mots à l'emporte-pièce. Sur Rome, par exemple, il dit : « Dans une ville qui sait tout et ne sait rien ; » « Dans une ville avide de discours ; » « Dans une ville qui interprète tout ; » « Dans une ville agitant les choses privées sans prendre souci des intérêts publics ; » « Comme dans les familles, il y a une stipulation stipulée, qui ne fait aucun cas de l'honneur public. » Ces traits sont dignes de Tacite, s'ils n'en viennent pas. Dans l'éloge funèbre de d'Ossat, le P. Galuzzi, jésuite, dit que d'Ossat est pleuré par le Pape, juste appréciateur de ses talents ; par le Sacré Collège qui applaudissait à ses travaux ; par les tribunaux, qui ne recouraient pas en vain à ce meilleur juge; par les savants qui trouvaient en lui un maître ; par les illettrés, qui le reconnaissaient comme un intelligent protecteur. — Jacques Davy du Perron était né dans le canton de Berne, en 1556, de parents calvinistes, d'une maison ancienne de Basse-Normandie. Dans sa jeunesse, il avait étudié avec une facilité surprenante, le grec, l'hébreu, la poésie et la philosophie. La grâce ayant éclairée son esprit, il abjura ses erreurs, embrassa l'état ecclésiastique et ramena au giron de l'Église un grand nombre de protestants, notamment Henri Sponde, depuis évêque de Pamiers. Ses talents le firent choisir pour prononcer l'éloge funèbre de Ronsard et de Marie Stuart. Les évêques demandèrent qu'un homme qui travaillait si utilement pour l'Église, fût élevé aux dignités ecclésiastiques. Successivement évêque d'Évreux, archevêque de Sens, il fut enfin nommé cardinal en 1606. Après la mort de Henri IV, il s'éleva comme un mur d'airain, contre toutes les erreurs de son temps. Il est surtout connu

par des livres de controverse qui offrent une vaste érudition. Peu de controversistes l'ont égalé dans l'art de pousser des preuves fondées sur des faits ou sur des textes et de former des conclusions fermes et précises. Du Perron mourut en 1618. On a dit, faisant allusion à la faiblesse de ses jambes, qu'il ressemblait à la statue de Nabuchodonosor, dont la tête d'or et la poitrine d'airain étaient portées sur des pieds d'argile. « L'homme, dit Bossuet, est toujours faible par quelque endroit. »

Les Jésuites en Espagne

32. Les affaires de ce monde se compliquent souvent d'une étrange façon. Au moment où l'Université reprochait aux Jésuites leur alliance avec l'Espagne, l'institut éprouvait, en Espagne même, les plus violentes attaques. Dans le principe, les hommes les plus âgés et les plus instruits qui entrèrent dans la société étaient, en grande partie, des Espagnols ; la première congrégation générale se composa de vingt-cinq membres, dont dix-huit étaient de ce pays ; et les trois premiers généraux furent de cette même race. A l'élection du quatrième, le Pape estima juste de choisir un général d'une autre nation et proposa Éverard Mercurian, qui fut élu. Mercurian, homme de faible caractère, abandonna les affaires à un Espagnol, puis à un Français ; des factions se formèrent ; de là des compétitions pour les charges et des lacunes dans l'obéissance. En 1581, Claude Aquaviva, Napolitain, âgé de trente-huit ans, homme d'une trempe énergique, obtint la dignité de général. Les Espagnols s'imaginèrent qu'ils étaient exclus pour toujours du généralat ; et, comme le propre du pays c'est l'exagération en toutes choses, devenus mécontents, ils conçurent la pensée de se rendre plus indépendants de Rome, peut-être en établissant, pour les provinces espagnoles, un commissaire spécial. Aquaviva n'était pas disposé à laisser entamer le moins du monde l'autorité que lui attribuait la constitution de l'Ordre. Pour maintenir les malintentionnés, il leur donna des supérieurs dont il connaissait le dévouement personnel. Des récalcitrants s'adressèrent à l'Inquisition, dénonçant leur Ordre comme coupable de cacher et de juger des choses qui ressortissent de ce tribunal ; ils s'adressèrent également au roi, qui se disait incapable de rien comprendre à l'ordre

des Jésuites. L'Inquisition fit arrêter un provincial et se fit livrer les statuts de l'Ordre. L'Inquisition pouvait frapper un jésuite, mais était impuissante à changer les constitutions. Le roi, au contraire, chargea Manriquez, évêque de Carthagène, de soumettre à une enquête le caractère même de l'institut. Aquaviva ne se laissa point ébranler. Sous des formes douces, il portait un grand caractère. Frère de Sixte-Quint, il ne lui fut pas difficile de faire écarter les tendances séparatistes des Espagnols, et, pour se débarrasser de Manriquez, il n'eut qu'à dénoncer l'illégitimité de sa naissance. De Grégoire XIV, il obtint la confirmation positive de l'Ordre. Sous Clément VIII, pendant qu'il vidait un différend entre Mantoue et Parme, ses ennemis obtinrent la réunion d'une congrégation générale de l'Ordre : « Nous sommes des fils d'obéissance, dit-il, que la volonté du Pape soit faite. » La Congrégation s'assembla et mit tout de suite Aquaviva hors de cause. Contre l'institut Philippe avait demandé deux choses : 1° La renonciation à certains privilèges : 2° Une loi qui priverait à l'entrée dans l'Ordre, les novices de leurs majorats, en fussent-ils même bénéficiés. En outre, il demandait la limitation des pouvoirs des supérieurs à la réunion, à des époques fixes, des congrégations générales. Sur ces points, la congrégation n'opposa que des refus. Mais le Pape, en vertu de son autorité apostolique, décida que les supérieurs et recteurs seraient changés tous les trois ans et que les congrégations générales s'assembleraient une fois tous les six ans. L'exécution de ces ordonnances n'ôta rien à la puissance de l'Ordre, ni à son esprit.

Mort de Philippe II.

33. Le 13 septembre 1598, mourait Philippe II, roi d'Espagne. Vers le mois d'octobre, un agent de Rosny put se procurer le testament de ce prince ou plutôt la copie du discours écrit que le prince adressa à son fils avant de mourir. Dans ce discours *in extremis*, Philippe II confesse les torts de son père et les siens, l'échec de leurs entreprises et détourne Philippe III de toute ambition de la monarchie universelle. A ce jeune prince, il apprend qu'il n'y a rien de si difficile à régir que les chaudes affections d'une jeunesse ambitieuse et cupide d'honneurs, ni à dompter que l'orgueil d'une

haute domination que la fortune caresse et favorise de ses heureux excès. Chemin faisant, il parle du mariage de son fils, du traitement à faire aux amis de Philippe II, de la conduite à garder envers les puissances : « Chérissez, dit-il, et salariez la vertu et les services reçus en quelques sujets qu'ils se trouvent, ne mélangez ni ne confondez point la nouvelle et imaginaire noblesse avec la vraye et ancienne, servez-vous de celle-ci ; mettez en prix parmi elles la foy, l'honneur, la modestie, et départez à ceux qui auront ces vertus, des biens, charges, offices et dignités, qu'aurez à distribuer. Aidez-vous des *trop amples revenus* des ecclésiastiques en vos urgentes nécessités, car l'abondance des richesses les précipite dans les délices et voluptés, et souvent dans l'impiété. Diminuez tant qu'il vous sera possible le nombre des gens d'église, officiers, domestiques, de judicature et pécuniaire, car telles gens consument la gresse de vos États et ne les amplifient jamais de rien ; et multipliez le plus que vous pourrez les marchands, laboureurs, artisans, pasteurs, soldatesque... quant au dehors, *entretenez-vous bien avec le Pape et les cardinaux* ; ayez nombre de voix dans le conclave ; faites bien payer, et par mains secrètes et fidèles, vos pensionnaires ; ménagez avec soin les évêques et prélats d'Allemagne, surtout ceux qui sont électeurs ; faites-leur payer vos gratifications par vos propres ministres et que les deniers n'en passent point par les mains de l'empereur (1) ». Cette pièce contient beaucoup d'autres conseils. Telle qu'elle est, c'est la confession de fautes dans lesquelles on s'obstine et la grande charte de l'absolutisme royal, allant à ses fins par la ruse, par la force, par la corruption, au besoin par la violence. On a contesté l'authenticité de cet acte. De Thou (t. V., p. 736) a eu connaissance du document. Bien qu'on n'y rencontre aucun trait de la grandeur espagnole, toutes les puissances le lurent avec attention. Rome trouva dans cette communication des avis importants ; elle put prendre garde, sans se hasarder dans des investigations dont le succès est toujours difficile ; elle put se livrer à des recherches autour d'elle-même, pour mieux connaître désormais sa position, les périls qui la mena-

(1) Rosny, *Mémoires*, t. I, p. 409.

çaient, les essais d'attaques et d'ingérences par lesquels on allait chercher à tourmenter Clément VIII et à lui enlever, dans la capitale, cette paix que Rome veut toujours donner au monde.

A Ferrare. 34. Au milieu des troubles de la première moitié du XVIe siècle, qui avait vu périr tant de maisons illustres, de puissantes principautés et l'Italie entière se transformer de fond en comble, la maison d'Este avait su se maintenir par une politique habile et par une défense courageuse. La cour de Ferrare avait brillé par sa force militaire et par la culture des lettres ; la ville et la campagne n'avaient guère eu part à sa prospérité. C'était, en somme, un type de ces principautés italiennes, reposant sur des relations politiques bien calculées, jouissant à l'intérieur d'une autorité sans limites, entourée de splendeur, protégeant les lettres et les arts, jalouse même des apparences du pouvoir. Or, de ses trois mariages, Alphonse d'Este n'avait pas d'enfant : cependant il ne voulait pas laisser croire à ses sujets qu'ils pussent tomber sous une domination étrangère, et ensuite conserver dans ses mains la nomination de son successeur. Pour l'obtenir, Alphonse ouvrit une négociation avec l'Empire, dont il obtint facilement pour son successeur, le renouvellement de l'investiture. A Rome, il demanda si la bulle de S. Pie V, qui prohibait la reconcession des fiefs papaux tombés en dévolu, s'appliquait aussi à Ferrare. Alphonse II le niait, parce que Ferrare n'était pas encore tombée en dévolu. Cependant les expressions étaient trop claires : la congrégation décida que la bulle comprenait aussi Ferrare. Alors la question était seulement de savoir si un pape n'a pas le pouvoir de donner, dans certains cas, une destination particulière à un fief papal. La congrégation ne le nia point ; toutefois, elle y mit la condition d'une nécessité évidente et d'une urgente utilité. Si Alphonse s'était hâté de désigner un successeur, il est probable qu'il eût obtenu alors une nouvelle concession. Clément VIII se montra moins favorable que Grégoire XIV ; il parut plus conforme aux intérêts catholiques et ecclésiastiques de faire rentrer Ferrare dans le domaine de l'Église ; c'est ainsi que S. Pie V l'avait ordonné et c'est ainsi que Clé-

ment VIII sut tenir compte des commentaires spéculatifs de son prédécesseur.

Clément VIII à Ferrare.

35. Alphonse II mourut le 27 octobre 1597. Son neveu, César d'Este, héritier désigné, revêtit le manteau ducal et fut salué par le peuple, comme nouveau prince. Mais Clément fut inébranlable. Tant de papes avaient tenté avant lui cette entreprise, qu'il croyait conquérir, s'il l'exécutait, une renommée immortelle. A la mort d'Alphonse, il déclara être affligé que le duc n'eût pas de fils, mais ajouta que l'Église était forcée de reprendre ce qui lui appartenait. En conséquence, il ne reconnut pas la prise de possession, refusa d'entendre les ambassadeurs de César et le menaça de la peine de l'excommunication, s'il n'avait pas cédé dans l'espace de quinze jours. Pour donner plus de poids à ses paroles, il fit un emprunt, leva une armée et la mit en campagne. Si l'Italie s'était trouvée dans la même situation que cent ans auparavant, Clément VIII n'eût probablement pas mieux réussi que Sixte IV ; mais tout dépendait alors des relations générales de l'Europe, et surtout des deux puissances dominantes, la France et l'Espagne. Les dispositions des Espagnols n'étaient pas douteuses ; mais Henri IV qui, malgré sa conversion, avait pris tant de mesures désagréables au Saint-Siège, fut heureux, comme le disaient ses hommes d'État, de *relever de nouveau les lys près de la cour de Rome*. Sans hésitation et sans retard, il se dit prêt à envoyer une armée au delà des monts, si le Pape le désirait, et même de venir en personne à son secours, avec toute son armée. Cette déclaration décida tout. César était neuf dans les affaires du gouvernement, sans talent, sans aucune expérience ; il n'avait pas pris racine dans le duché ; il n'était soutenu de personne au dehors ; il se voyait abandonné même des personnes de sa famille et frappé d'excommunication par le chef de l'Église. Après avoir pris l'avis de son confesseur, il se soumit le 12 janvier 1598 ; pour obtenir son absolution, il dut renoncer à Ferrare, à Comacchio et à la partie de la Romagne qu'il possédait. Le Pape prit possession en personne le 8 mai suivant : il procéda avec douceur et par des faveurs. Le pouvoir du duc avait été basé sur la destruction des privilèges municipaux ; le Pape résolut de

rendre aux bourgeois leurs anciens droits : il forma un conseil composé de trois classes, celle de la petite noblesse et des bourgeois distingués avec quarante-cinq places, et celle des corporations avec dix-huit. Leurs droits étaient soigneusement séparés, la première classe possédait les plus importants, cependant la nomination aux places dépendait surtout du Pape ; le Pape abandonna à ce conseil la surveillance des vivres, des rivières, la nomination des juges et du podestat, même celle aux fonctions de l'Université : c'étaient autant de droits que le duc s'était réservés avec une sorte de jalousie ; et, comme on peut le penser, cette liberté enfanta une vie nouvelle pour Ferrare. On s'occupa également d'améliorer le sort des basses classes ; on se relâcha beaucoup de la sévérité des ordonnances fiscales (1). Enfin, pour se garer contre des retours d'opinions et protéger la frontière de l'État pontifical, un château-fort fut construit. Ferrare rentrait dans le patrimoine de Saint-Pierre comme ancienne ville de l'Exarchat de Ravenne, donnée au Pape par Pépin et Charlemagne.

La paix de Vervins.

36. « Une des principales tactiques (lisez vertus) de la politique du Saint-Siège était, en général, de ne s'aliéner ni l'une ni l'autre des deux puissances, sur lesquelles reposait l'équilibre du monde catholique, d'apaiser les différens qui surgissaient entre elles, ou du moins de ne les laisser jamais éclater en une guerre ouverte, et de conserver son influence sur toutes les deux. La papauté, — c'est Ranke qui parle ainsi, — nous apparaît ici dans sa mission la plus digne d'éloges, comme médiatrice, comme pacificatrice. L'Europe fut redevable de la paix de Vervins surtout à Clément VIII. Le Pape sut habilement saisir le moment favorable, lorsque le roi de France par l'épuisement de ses finances, et le roi d'Espagne, par les infirmités croissantes de la vieillesse, se trouvaient forcés de songer à un accomodement. Il prépara cette paix et fit lui-même les premières ouvertures : le général des Franciscains, Fra Bonaventura Calatagirona, qu'il avait heureusement choisi pour cette affaire et qu'il avait envoyé en France, leva les premières et les plus grandes difficultés. Les Espagnols, en possession d'un nombre considérable de

(1) Frizzi, *Memorie*, t. V, p. 25.

places en France, étaient prêts à les rendre, cependant ils exceptaient Calais ; les Français insistaient sur la reddition de cette ville : ce fut Fra Calatagirona qui décida les Espagnols à céder. C'est alors que les négociations furent positivement entamées à Vervins ; un légat et un nonce les présidèrent ; le général des Franciscains continua à s'entremettre de la manière la plus habile ; son secrétaire, nommé Soto, s'acquit aussi, dans cette circonstance, un grand mérite. L'objet essentiel était de décider le roi de France, à se séparer de la Hollande et de l'Angleterre, ses alliés ; cette condition était en même temps considérée comme un avantage pour le catholicisme, puisque, par elle seulement, la séparation de Henri IV d'avec le système protestant, paraîtrait complète et définitive. Après de longues hésitations, Henri donna son consentement. Alors les Espagnols rendirent réellement toutes leurs conquêtes (1) : la possession des places qu'ils occupaient fut rétablie telle qu'elle avait été en 1559. Le légat déclara que Sa Sainteté éprouverait une plus grande joie pour cette heureuse conclusion que pour la prise de Ferrare ; cette paix qui embrasse toute la chrétienté et lui rend le repos, serait à ses yeux d'une importance bien autrement grande que la conquête temporelle de cette ville italienne (2). On voit, par la conclusion de cette paix, quels grands services rendait, aux souverains et aux peuples, la magistrature internationale des souverains pontifes ; nous pouvons aujourd'hui d'autant mieux apprécier un bienfait si grand, que la suppression de cette magistrature livre les nations contemporaines à des traités impuissants, à des conférences sans conclusions, à des garanties qui ne garantissent rien et ne paraissent que des haltes dans la bataille ou des ruses pour bientôt la recommencer.

37. Après la paix de Vervins, il ne restait plus en Europe qu'un différend ; il existait entre la Savoie et la France, à propos du marquisat de Saluces. Pendant les guerres de religion, le duc de Savoie avait envahi la ville de Saluces, dernier reste des possessions de la

Affaires de Saluces.

(1) Cet abandon prouve que les Espagnols étaient inspirés en France, plus par la foi que par l'ambition.

(2) *Hist. de la papauté*, t. II, p. 405.

France en Italie; malgré la paix générale, il refusait de la restituer. Déjà ces princes de Savoie savaient prendre et ne savaient pas rendre. Le marquisat de Saluces était anciennement un fief du Dauphiné, relevant des dauphins du Viennois. Sa possession gênait bien un peu les démarches habituelles de la politique française. Il fallait, pour cette rognure de territoire, porter des troupes par mer et se résoudre à voir ce sol presque inutile, sans revenus considérables, devenir une sorte de champ de bataille où les intérêts, le sang et l'honneur du pays seraient sans cesse en jeu. Les Italiens n'étaient guère plus flattés de voir, avec un poste avancé en Italie, ces Français vaillants dont on n'oubliait pas les conquêtes dans le Milanais et le royaume de Naples. Rome, en particulier, ne goûtait pas beaucoup le voisinage de ces fils aînés de l'Église qui prenaient trop volontiers des allures de maîtres. Après de longues et stériles négociations, Henri IV se décida à se faire rendre Saluces par la force des armes. Maintenir la paix importait beaucoup au Pape; il était d'ailleurs médiateur-né et ne voulait pas, pour une motte de terre, voir la guerre recommencer. Dans toutes les occasions, il insistait sur la nécessité de la paix; chaque fois que le roi le faisait assurer de son dévouement, il réclamait cette paix comme un gage de la sincérité de ses paroles. Malgré tous les bons vouloirs, on se heurtait aux difficultés et on piétinait sur place. Un religieux ouvrit l'idée de laisser Saluces au duc et d'indemniser la France en lui donnant la Bresse et quelques contrées savoyardes. Le cardinal Aldobrandini s'acquit, en 1600, à Lyon, l'honneur de convertir ces propositions en arrangement définitif. Les Français l'en remercièrent. Lyon acquit par là une circonscription plus étendue, telle qu'elle l'avait désirée depuis longtemps. Henri IV acquérait une province qui agrandissait heureusement vers l'Est différentes parties de la France. Quant au duc de Savoie, il consentit à d'énormes sacrifices, pour posséder un pays comme enclavé dans ces États, pays d'où l'on pouvait lui faire du mal et deviner cette longue suite de tentatives ambitieuses qui, du duc de Savoie, ont fait le roi du Piémont, et du roi du Piémont, le roi d'Italie. — A cette occasion, Clément fut le premier à introduire l'usage de l'envoi des linges

bénits aux enfants des princes catholiques. Le Saint Père fit partir pour la France, Maffeo Barberini, chargé de porter ces langes au Dauphin, fils de Henri IV et de Marie de Médicis.

38. Enfin, grâce à Clément VIII, le monde chrétien venait de retrouver la paix ; les travaux de la paix allaient succéder aux fatigues des combats ; au lieu de verser le sang humain, on pourrait s'occuper des intérêts privés, des arts et des plaisirs. Cependant les papes n'ignorent point que les douceurs de la paix sont souvent, par la faute des hommes, plus favorables aux vices qu'aux vertus, et que les plus beaux fruits de la nature humaine se forment et mûrissent au milieu des tribulations. Malgré la douceur de son caractère, le pape Clément songeait quelquefois à donner, au monde catholique, réuni sous sa haute influence, une direction commune contre l'ancien ennemi de la chrétienté. La guerre contre les Turcs avait éclaté de nouveau en Hongrie. Dès cette époque, on croyait s'apercevoir que l'empire ottoman faiblissait de jour en jour : l'incapacité personnelle des sultans, la corruption du sérail, surtout les révoltes incessantes en Asie, paraissaient rendre possible le succès de cette guerre. Du moins, le Pape ne négligea rien pour atteindre ce but. La somme qu'il avait destinée à cette expédition s'élevait déjà en 1599, à un million et demi de scudi. Bientôt après, nous voyons, sur le Danube, une armée papale de 12,000 hommes. Mais on pouvait espérer des résultats bien autrement importants, si un jour on réussissait à rassembler les forces de l'Occident, pour recommencer en Orient une nouvelle croisade ; si Henri IV, en particulier, se décidait à unir ses armes à celles de la maison d'Autriche. Le Pape ne cessa pas un instant de l'exhorter à prendre ce parti ; Henri écrivit même aux Vénitiens, qu'il espérait s'embarquer sous peu à Venise, pour tenter, comme sous Innocent VIII, une expédition contre Constantinople. Après la conclusion de l'affaire de Saluces, il réitérait encore sa promesse. L'exécution de ce projet aurait dû être précédée, sans doute, d'une alliance plus intime qu'il n'était possible, entre les divers États de l'Europe, si peu de temps après d'aussi fortes secousses. Si ces grands desseins ne purent aboutir du moins, l'opposition et la rivalité des puissances

Situation générale.

furent, plus d'une fois, sous d'autres rapports, favorables au Saint-Siège.

Sollicitude de toutes les Églises.

39. Les pensées politiques ne détournaient pas Clément VIII de la sollicitude de toutes les Églises. Les Carmes-Déchaussés, institués par sainte Thérèse, avaient commencé à se séparer des grands Carmes. Clément effectua cette séparation définitive et comprit les Carmes-Déchaussés au nombre des ordres mendiants. En 1600, sur la demande du cardinal Baronius et de Fulvie Sforza, le Pape institua les religieuses de Sainte-Claire, dites de Saint-Urbin, du nom de leur église. C'étaient de pauvres filles que l'on appelait les *Dispersées*, parce qu'elles n'avaient pas, dans la ville, un lieu de repos fixe ; elles furent alors concentrées au conservatoire de Sainte-Euphémie, et placées sous la direction du cardinal vicaire. Quatre années auparavant, le Pape avait donné une constitution semblable en faveur de pauvres garçons *dispersés*, qui, rassemblés par un homme lettré, mais pauvre, étaient appelés *poveri litterati*. — Un collège fut créé à Rome pour la jeunesse italienne ; il fut appelé *Clementino*, et confié aux Somasques ; il garde encore ce nom et cette administration aujourd'hui. Un autre collège fut fondé pour les Écossais ; les élèves de ce collège devaient venir de l'Écosse et y retourner plus tard pour rétablir l'antique religion. Un collège illyrien fut annexé peu après au collège Clémentin et transporté à Lorette par Urbain VIII. — Les missionnaires envoyés dans les pays lointains, ne discontinuaient pas leurs saints travaux. Le patriarche d'Alexandrie, excité par ces missionnaires, envoya à Rome deux ambassadeurs égyptiens, qui furent honorablement accueillis par le Pape. Ces ambassadeurs firent, aux pieds du pontife, leur profession de foi ; rejetèrent l'erreur grecque sur la procession du Saint-Esprit et la réitération du baptême ; réprouvèrent également l'hérésie eutichienne ; confessèrent les sept sacrements ; déclarèrent recevoir les cinq grands conciles anciens, plus les conciles de Florence et de Trente ; acceptèrent, au nom de leur patriarche, la primauté de l'Église romaine et prièrent le Pape de relier les Églises d'Égypte à la chaire du prince des apôtres. Le Saint Père envoya ces ambassadeurs remplis

de joie, avec de riches présents et des reliques sacrées. — Les souffrances des catholiques du Liban, étaient, de temps en temps, connues à Rome, par les rapports des moines qui allaient les visiter. Clément voulut confier une mission importante aux jésuites Dandini et Bruno. Mission leur fut donnée d'aller vers les catholiques qui, dans ces contrées lointaines, reconnaissaient le Saint-Siège, et de leur présenter divers dons en argent, des calices de prix, des livres pieux, des ornements sacrés et un pontifical destiné au patriarche. L'arrivée de ces Jésuites fut fêtée dans la montagne et les cèdres antiques tressaillirent d'allégresse. — Grégoire XIII avait prescrit que les jésuites seuls pourraient propager la foi dans le Japon et la Chine; Clément étendit ce privilège à tous les ordres religieux ; principalement aux ordres mendiants, si illustres par la pureté de leur doctrine et de leur piété. Un tel privilège fut concédé à la condition que tous les missionnaires seraient envoyés par le Portugal à leurs supérieurs respectifs dans la partie des Indes Orientales appartenant à ce royaume. Le Portugal appartenait alors à l'Espagne; malgré cette appartenance il voulait que les conquêtes portugaises restassent séparées des conquêtes de l'Espagne.

40. Lorsque Clément VIII commençait à sentir le poids des années, l'exercice du pouvoir passa insensiblement aux mains de son neveu, Pierre Aldobrandini. Pierre était le fils de cet Aldobrandini, qui, entre tous ses frères, s'était distingué par la pratique de la jurisprudence. D'abord, il avait donné peu d'espoir ; mais lorsque son oncle le fit entrer dans les affaires, il montra une habileté et un savoir-faire, auxquels personne ne s'attendait. Non seulement il sut très bien se conformer au caractère du Pape, adoucir sa sévérité, innocenter les faiblesses qui se montraient parfois chez le pontife malgré lui ; mais encore acquérir la confiance des ambassadeurs au point que tous désiraient entrer avec lui en négociations. Dans l'affaire avec les Farnèse, il s'était conduit en homme sage. Lorsqu'en 1604 arrivèrent trois cardinaux français, il se rapprocha d'eux : il devint de nouveau possible de former un pacte français à Rome. La sœur du cardinal, dona Olympia, déclara mille

Dernières pensées.

fois aux prélats que leur famille se mettrait volontiers sous la protection de la France. Baronius prétendait avoir appris par l'histoire, que le Saint-Siège n'a reçu d'aucune autre nation, autant de services que de la nation française. Les projets d'Aldobrandini visaient à mettre des bornes à l'arrogance des Espagnols : « Peut-on tolérer, disait-il, qu'ils veuillent commander dans la maison d'un étranger, malgré lui. Il est dangereux, il est vrai, de s'attirer la haine de cette puissance, cependant pour mon honneur, je ne puis pas souffrir que la papauté soit avilie sous le règne de mon oncle. » En conséquence, il proposa aux Vénitiens une alliance de tous les États d'Italie, sous la protection française, contre l'Espagne. La Toscane, Modène, Parme lui avaient donné plus d'un sujet de plainte ; il passe par-dessus tout dans l'intérêt commun ; il fit, ce que font les grandes âmes, des sacrifices à l'espérance de la victoire. Pour être plus à même de suivre ces desseins, il se rendait à Ancône en 1605, lorsque survint l'évènement qui seul pouvait désarmer son patriotisme.

Mort du Pape Clément VIII.

41 Clément VIII mourut le 5 mars 1605, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, après avoir gouverné l'Église, treize ans, un mois et quatre jours. Il fut enterré au Vatican, puis transporté, en 1646, dans la chapelle Borghèse à Sainte-Marie-Majeure. Clément était doué de beaucoup de vertus : il se montrait zélé pour la propagation de l'Évangile, pour l'extirpation des hérésies en Europe, pour la conversion des schismatiques d'Orient, pour le rétablissement des mœurs et de la discipline. Infatigable au travail, il ne se laissa rebuter ni par les ans ni par les infirmités. Humble de cœur, il se distinguait cependant par un certain air d'autorité et même un ton absolu; avec une bonté angélique, il sut garder ses droits sans les exagérer. Plus d'une fois on le vit, au tribunal de la pénitence, entendre, comme un bon curé, ceux qui voulaient recevoir l'absolution de la bouche du Pape. Souvent il visitait les malheureux, consolait les affligés et employait des sommes considérables à racheter les esclaves tombés aux mains des Turcs. Les hommes de lettres avaient grande part à ses faveurs ; il fit entrer, au sacré collège, Baronius Bellarmin, d'Ossat, Duperron, Tolet : ces

savants illustres lui rendent aujourd'hui plus de gloire qu'il ne put leur en donner. Jusqu'à la fin, il tint bon au gouvernail. Entre autres, il défendit aux Italiens d'habiter hors de l'Italie, des lieux ou l'on n'avait pas la permission d'exercer publiquement les rites catholiques ; il déclara qu'il n'était point permis de se confesser par lettres ou par communication au confesseur absent, ni de recevoir ainsi l'absolution, il reprouva l'opinion de ceux qui affirmaient qu'on ne peut pas entendre la messe dans des églises qui ne seraient pas paroissiales, ni se confesser à un autre qu'à son propre curé. On doit, à Clément VIII, une édition plus correcte du pontifical, du bréviaire et du cérémonial des évêques. C'est à lui que remonte aussi l'interdiction de chanter d'autres litanies que celles des saints et de la bienheureuse Vierge de Lorette. « Ce Pape, dit Christian Bartholmess, fut un des plus recommandables des temps modernes, c'était un esprit prodigieusement actif, infatigable, administrateur exercé, adroit, jaloux de gouverner par lui-même, politique persévérant, circonspect jusqu'à la taciturnité, rarement enclin à une duplicité innocente, ennemi de l'Espagne autant que des Médicis (1) ». Tel est l'éloge que fait un protestant d'un homme que ses correligionnaires disaient être l'Antéchrist. Une médaille du temps résume plus heureusement le règne de Clément VIII : « *Hinc Pax, inde Victoria* : D'un côté la paix, de l'autre la victoire. »

§ III. SAVANTS ET LETTRÉS DU XVIe SIÈCLE

L'Église, dans son développement intérieur, dans ses rapports avec les sociétés civiles et par tout l'ensemble de son ministère, ne vise qu'à un double but : répandre dans les intelligences les lumières de la vérité ; faire fleurir la sainteté dans les mœurs privées et publiques. Pour apprécier, dans un siècle, l'action de l'Église, il suffit de poser ces deux questions : A-t-elle suscité des savants ? A-t-elle formé des saints ? Quand l'Église peut montrer des saints dans l'héroïsme de leur vertu et des savants illustres par l'éminence

(1) *Bruno* t. p. 220.

de leur savoir, elle a répondu à sa vocation et bien mérité du genre humain. Nous savons déjà qu'au XVIe siècle, d'innombrables saints, presque tous réformateurs dans le bon sens du mot, rayonnent dans les annales ecclésiastiques ; nous avons à dresser maintenant la nomenclature de ses docteurs, à dire un mot de leur personne et de leurs œuvres, à marquer, s'il se peut, leur influence dans l'Église et sur les nations.

Restauration à Rome.

42. Ce que l'on connaît le plus généralement, dans l'histoire du Saint-Siège, c'est sa politique et sa diplomatie, pour conserver, au milieu des caprices de la force, l'empire des âmes. En étudiant les papes dans Rome même, ils paraissent sous d'autres aspects ; la plupart ont la ferme volonté de réformer l'Église, de justifier son empire par sa pureté, ses rigueurs contre les hérétiques par sa charité envers les fidèles. En même temps que Rome prenait cette initiative, elle convia le monde catholique à revenir, dans un nouvel esprit, aux grandes études qui avaient illustré le moyen âge. La science, en effet, n'était pas moins que la vertu, dans la tradition de l'Église primitive, à laquelle, en dépit des protestants, elle prétendait se rattacher. On venait de tirer parti contre elle presqu'autant des accusations d'ignorance que de la soi-disant corruption de ses membres ; mais il lui suffisait d'un élan de bonne volonté pour faire resplendir sa réputation de corps savant ; ses universités étaient debout ; ses archives contenaient les plus précieux débris des siècles passés ; des milliers de moines et d'ecclésiastiques, parmi lesquels florissait la discipline, on pouvait former des légions d'ouvriers voués à la glorification de la foi par le travail. Vers la fin du concile de Trente, et par l'un des heureux effets de cette assemblée, on vit donc se déployer, dans le clergé italien, une activité générale, qui se soutiendra jusqu'au XVIIe siècle. On est frappé d'abord de voir que ce mouvement embrasse des hommes de classes fort diverses, d'aptitudes et de caractères différents, appartenant à toutes les provinces de l'Italie. On y rencontre outre Bellarmin et Baronius, le jésuite Possevin, le servite Bagatti, le bénédictin da Uva, le carme Tiraboschi, le prêtre Zerlina, le protonotaire Galesini, puis Latino-Latini et Fulvio Orsini, dont on se

demande où, après avoir consacré tant de labeurs aux études profanes, ils prenaient le temps d'étudier les auteurs sacrés. Les évêques donnent l'exemple : au milieu des occupations multiples qui s'attachent à leur dignité, des conflits de juridiction, des luttes pour le rétablissement de la discipline, ils ne se contentent pas de suivre et d'encourager les publications utiles à l'Église : ils travaillent pour leur compte. C'est un évêque, Aloosii Lippomani, qui ouvre, par une collection de six volumes in-folio, publiées de 1551 à 1560, la vaillante série des hagiographes modernes. Rome stimule cet immense labeur : les papes paient les frais des éditions savantes et récompensent les érudits par des pensions et des dignités ; ils accroissent les trésors de la bibliothèque du Vatican, dont l'administration prête bien à quelques critiques, mais qu'on n'appelle point, comme la bibliothèque de l'Escurial, le tombeau des livres. Non moins soucieux de l'avenir que du présent, les papes fondent, peuplent, entretiennent des collèges, d'où sortiront des controversistes et des apôtres ; il ne leur suffit pas de faire reconstruire l'université de Bologne et d'installer la Sapience de Rome dans de nouveaux édifices; ils font demander en Grèce, en Angleterre, en Allemagne, chez toutes les nations que l'hérésie ravit à l'Église, des jeunes gens assez dévoués au catholicisme pour aller chercher l'instruction en exil et revenir braver le martyre dans leur patrie ; ils leur ouvrent des collèges habilement dirigés où les soins mêmes qu'on prend de leur santé, de leur dignité, de leur bien-être rappellent sans cesse des serments qui font d'eux, pour l'Église, des recrues précieuses. Les cardinaux imitent la libéralité bien entendue des papes; ils offrent aux savants défenseurs de l'Église non seulement leur protection, mais leur exemple ; ils ne paient pas uniquement de leur bourse, mais de leur personne. A Trente, plusieurs d'entre eux, dans les courts moments que ne réclamaient point les débats du concile, se réunissaient pour s'instruire, se communiquaient les livres rares, offraient au monde le beau spectacle de vieillards que l'approche de la mort ne désabuse pas de la science. A Rome, outre les commissions permanentes, il y en a de provisoires qui ont pour présidents et pour membres actifs, des cardinaux. Dans ces assemblées, brille en toute

modestie, la plus haute science. Montalto et Caraffa dirigent des éditions des Pères ; de ces cardinaux, le plus étonnant, c'est Sirlet. Préposé à la réforme des ordres monastiques, membre de la Congrégation de l'Index et du Conseil supérieur de l'Université, chargé de l'administration du diocèse de Squillace, il n'en préside pas moins la congrégation de réforme du calendrier et suit sans efforts les calculs des mathématiciens. De tous les points du monde catholique, les savants lui soumettent leurs doutes, implorent ses lumières et, par leurs remerciements, témoignent, non seulement de sa science, mais de sa complaisance. Ce Comestor de l'antiquité ne dévore pas moins, outre les manuscrits du Vatican, les livres en parchemin qu'il achète aux héritiers des érudits célèbres ou qu'il fait chercher jusqu'en Orient. Enfin, Sirlet ne se contenta pas d'être un de ces faux bibliophiles qui ne connaissent que le dos, la tranche et la suscription des ouvrages ; il connaissait le contenu ; il a réuni des variantes pour la Bible de Philippe II, écrit des dissertations sur la dignité des basiliques et traduit du grec des vies de Saints. En somme, le concile de Trente et le Saint-Siège ont imprimé, aux études, un mouvement fécond ; nous allons en déterminer les caractères.

Ses caractères.

43. L'Église, au XVIe siècle, voyait donc le péril de la religion ranimer le zèle pour les études sacrées ; mais ce zèle ne fleurissait plus seulement, comme au moyen âge, dans les universités et dans les cloîtres ; il rehaussait encore l'éclat des évêchés et recevait, du Vatican, l'impulsion. Rome exerçait, sur la science ecclésiastique, une direction marquée. « Sans doute, dit un jeune savant, au temps de Grégoire VII et d'Innocent III, les théologiens ne travaillaient pas dans l'isolement ; l'instruction s'acquérait dans les écoles populeuses, auprès de nombreux maîtres ; les savants professaient tous ; penser, c'était argumenter de vive voix et par écrit ; et, pour ainsi dire, on n'acquérait d'idées que par la controverse. Mais chacun choisissait à son gré l'objet particulier de ses études ; nulle autorité voisine ou éloignée ne s'occupait de diriger ou de combiner les travaux des théologiens. Aristote et l'Église les enfermaient dans un cercle, mais les y laissaient se mouvoir à leur fantaisie ; et

si quelque téméraire en sortait, c'étaient des individus qui, forts de leur génie et de l'appui de la pluralité, les faisaient rentrer: Abailard suscitait St-Bernard et Béranger Lanfranc.

Mais la puissance des papes grandit (ou mieux s'affirma) dans l'ordre spirituel à mesure qu'elles diminuait dans l'ordre temporel et que le monde catholique lui-même était entamé par l'hétérodoxie ou la libre-pensée. C'est comme une citadelle placée au cœur de l'Empire, sous les murs de laquelle les fidèles se replient à chaque fois qu'ils perdent du terrain. Ainsi, après l'attaque, furieuse de Luther et de Calvin, l'armée catholique se réforma-t-elle à ses pieds (1).» Ce n'est pas tout à fait cela, et il y a autre chose à dire. L'œuvre théologique du XVIe siècle se distingua par trois points de celle du moyen âge : 1° L'autorité ecclésiastique distribua à chacun sa tâche ; 2° La collaboration, inconnue au moyen âge, est alors pratiquée parce que les recherches historiques et philologiques ont remplacé les synthèses philosophiques; 3° La méthode d'exposition et d'argumentation est modifiée. — Ce n'est pas à dire que Rome obligeât tous les écrivains qui abordaient les matières religieuses à lui demander au préalable son agrément. Mais en Italie, à peu près tous recevaient les consignes du Vatican, et, pour le détail de leurs travaux, en référaient au Saint-Siège. Hors de l'Italie, à la vérité, les théologiens ne se mettaient pas si entièrement à la disposition de la cour pontificale. De Paris, de Madrid, de Louvain, on ne se fût pas aisément concerté avec Rome ; puis, les doctrines gallicanes, d'un côté, de l'autre, le despotisme de Philippe II, ne se prêtaient pas à une entente trop étroite. Rome ne suivait pas de moins près les publications étrangères ; elle en connaissait personnellement la plupart des auteurs, parce que, au sortir des universités, les futurs théologiens, comme les futurs humanistes, allaient faire leur tour d'Italie, et tout en s'essayant sur les vieux parchemins, se liaient avec les prélats, qui leur en facilitaient l'accès gracieux ; plus tard, ils cultivaient de loin ces relations, surtout quand ils avaient besoin que l'on continuât pour

(1) DEJOB. De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux arts, p. 23.

eux, à Rome des recherches commencées dans des voyages toujours trop courts. Souvent même, la nécessité les contraignait à s'établir à Rome, et alors ils évoluaient naturellement dans l'orbite des influences directes du Saint-Siège. — Ces mœurs littéraires amenaient facilement la collaboration. Par indépendance d'humeur et par l'effet de cette sagesse qui consiste à compter sur soi plus que sur les autres, le moyen âge se soumettait malaisément en matière de pensée à une discipline commune. Sans doute, entre les hommes de même profession, il s'établissait des liens étroits, mais plus pour la défense commune que pour le travail en commun. Un désir ambitieux de gloire possédait-il donc tous les docteurs du moyen âge ? Non, la modestie et même l'abnégation n'était pas au-dessus de la piété des auteurs. Plus d'un grand cœur et d'un grand esprit s'est proposé, comme ambition suprême, de passer ici-bas, au service des hommes, sous l'œil de Dieu, une vie inconnue. Mais, pour que des écrivains s'associent utilement, il ne suffit pas que chacun d'eux ait plus souci de l'œuvre que de lui-même, il faut que la nature de l'œuvre comporte la collaboration. Or, le caractère collectif des œuvres principales du XVIe siècle, se prête aussi aisément à l'union de plusieurs esprits en vue d'une même entreprise, que le caractère des travaux religieux du moyen âge s'en fut mal accommodé. Toute œuvre importante était une tentative philosophique, systématique, soit pour expliquer les mystères de la foi par la doctrine péripatéticienne, soit pour relier dans une synthèse, à la fois chrétienne et logique, les divers ordres des connaissances. L'autorité des livres saints reposait sur une vénération unanime ; l'interprétation qu'en donnait l'Église, sur une confiance générale ; le crédit des sciences et des arts se proportionnait à l'estime qu'elle leur accordait. Il fallait, aux ouvrages, non une patiente énumération de preuves en faveur de dogmes reconnus, mais une forte conception qui en pénétrât la profondeur ; or, un système de philosophie n'est pas affaire d'associés, si bien assortis qu'on les suppose. En présence du protestantisme, les apologistes durent pourvoir à des besoins différents. Chaque négation faussait un texte ou défigurait un fait ; sans cesser d'être dialecticien, les défenseurs de

l'Église durent se faire historiens et philologues. Enfin, la méthode d'exposition changea, car, avant d'être les adversaires du protestantisme, les théologiens avaient été plus ou moins les nourrissons de la Renaissance ; puis le goût public, la nécessité de balancer le prestige que la science et le talent d'écrire avaient valu à leurs ennemis, imposaient des connaissances générales et un style soigné ; les lecteurs qui venaient d'admirer la verve colorée de Luther et la prose nette de Calvin, n'eussent pas supporté des réfutations sans goût et dans une langue barbare. La forme se modifia donc dans une certaine mesure. Tels sont les caractères généraux de la restauration des études à la fin du XVIe siècle.

44. A l'impulsion donnée par le Saint-Siège, il est juste de joindre l'influence lointaine de la Renaissance, et l'action agressive du protestantisme. Sous ce triple entraînement dont il serait difficile de mesurer toujours la portée, se continuèrent les études sur la littérature classique. On avait publié les textes originaux, on se prit à les traduire, à les commenter, à composer des mélanges et des lexiques. En France, la plus haute renommée de l'Université fut Turnèbe. Turnèbe était un de ces savants laborieux, qui ne dédaignèrent point de traduire les auteurs grecs ou latins ; il fut un des meilleurs traducteurs. Mais sa réputation fut principalement fondée sur les *Adversaria*, dont l'impression ne fut achevée qu'après sa mort en 1580 ; ce livre contient plusieurs milliers d'explications de passages latins, explications également remarquables par leur concision et leur décision. — Piétro Vettori, professeur de rhétorique à Florence, donna, dans ses *Variæ lectiones*, un ouvrage analogue : personne, suivant Huet, n'avait fait de meilleures traductions du grec, et n'apportait plus de réserves dans ses corrections ; il a surtout travaillé à la restauration du texte de l'orateur romain. — Marc-Antoine Muret, natif de Limoges, publia de 1559 à 1600, un recueil du même genre. Muret se lit avec plus de plaisir que Turnèbe ; ses observations portent en général sur les points les plus attrayants de la critique latine. Après Turnèbe, Vettori et Muret, Cœlius Rhodiginus et Alexander ab Alexandro peuvent être regardés comme les hommes qui eurent, au XVIe siècle, plus de

Littérature classique.

part à la critique littéraire. Au commencement du XVIIe siècle, Gruter réunit, dans son *Thesaurus criticus*, en six volumes d'une impression très serrée, les travaux des critiques antérieurs à cette époque. La plupart rentrent dans la catégorie des *Adversaria*, ou remarques détachées. Parmi les hommes qui se livraient à ces mêmes travaux, il faut compter les éditeurs d'écrivains latins et grecs. On cite avec éloge le *Zénophon* de Leunclavius, le *Plutarque* de Xilander, l'*Euripide* de Canter et le *Desmosthène* de Wolf. Le Tacite de Juste Lipse, est, suivant Scaliger, son meilleur ouvrage : il s'était tellement rendu maître de son auteur favori qu'il offrit d'en réciter les passages que l'on voudrait, un poignard sur la poitrine, avec permission de l'enfoncer si sa mémoire le trahissait. Lipse se convertit et fut très maltraité par les protestants. Casaubon, sans le regarder comme un helléniste de première force, convient cependant qu'il a traduit *Polybe* mieux que ses prédécesseurs. Il cite encore l'*Horace* de Lambin, dont les longs commentaires nous ont valu le verbe *lambiner*. L'année 1572 fit époque dans la littérature par la publication du *Thesaurus* d'Étienne. Henri Étienne avait consacré douze ans à cet immense travail ; il ne dispose pas les mots selon l'ordre alphabétique, mais selon les racines supposées ou réelles et rattache tous les dérivés au mot primitif. C'est un trait de génie et qui facilite singulièrement l'étude des langues. Pour tout ce qui tient à l'ampleur et à la richesse de l'interprétation des mots, le *Thesaurus* non seulement laissa fort en arrière tous les dictionnaires qui avaient paru jusque-là, mais il est encore aujourd'hui le seul lexique grec. On s'est bien hasardé à l'abréger ou à l'augmenter, mais pas à le remplacer. L'*Hellenismus* de Cassini n'est qu'une simple grammaire à placer près des grammaires de Vergara et de Ramus. Les *commentaires* de Camerarius, les éditions de Sylburgius et les *Erotemata* de Néander méritent aussi une mention. Conrad Gessner, dans son *Mithridates aut de differentiis linguarum*, tente le premier essai pour coordonner les langues d'après leur origine et leurs analogies. Les écrivains, qui dans cette seconde moitié du XVIe siècle se distinguèrent le plus par la pureté du style, furent, après Muret, Paul Manuce, Perpi-

nianus, Osorius, Maffei, Buchanan et peut-être Hadon. Enfin il faut nommer les deux plus illustres savants du XVIe siècle, Joseph Scaliger et Isaac Casaubon. Joseph Scaliger, fils de Jules César, inférieur à son père en génie naturel, mais supérieur en savoir et en jugement, fut peut-être, sous le rapport de l'érudition générale, l'homme le plus extraordinaire qui ait existé. Sa longue carrière fut consacrée tout entière au travail ; sa mémoire avait été prodigieuse ; il possédait toute la littérature ancienne et la plus grande partie de la littérature moderne. Les notes de ses conversations ont été recueillies dans le *Scaligeriana*. Bayle prétend que Scaliger avait trop d'esprit pour n'en pas prêter, aux auteurs qu'il interprétait ; mais il leur en trouvait assez pour s'être immortalisé, par ses interprétations. Isaac Casaubon, né à Genève, était le gendre de Henri Étienne ; il travailla vingt ans à annoter Strabon. Personne n'avait encore fait preuve d'un talent aussi remarquable dans la correction des textes ; sous ce rapport, il surpassait Henri Étienne, peut-être même Scaliger. En somme, Budé, Camerarius, Étienne Scaliger, Casaubon paraissent les restaurateurs de la littérature ancienne, surtout de la langue grecque. Je n'ai pas la prétention de les juger d'après une comparaison attentive de leurs ouvrages ; je parle d'après ce qui me paraît le suffrage de juges compétents, et il ne m'en coûte rien de leur rendre justice.

45. L'attention des savants s'était souvent portée, depuis la renaissance des lettres, sur l'étude et l'explication des antiquités de Rome. C'était une tâche, plus laborieuse que difficile, de dépouiller les auteurs et d'en juxtaposer les textes correlatifs. Raphaël de Volterre et Pomponio Læti avaient étudié les magistratures ; Marlianus, la topographie ; Robortello, les noms de famille. Bientôt après, quatre savants plus renommés, répandirent une large lumière sur la partie la plus intéressante des antiquités romaines : ce furent Manuce, Panvinius, Sigonius et Grouchy. Le premier publia, en 1558, son traité de *Legibus Romanorum*, et, en 1585, parut son *De civitate* ; l'un est un bon exposé des principales lois faites à Rome du temps de la république ; l'autre est une dissertation sur la constitution de la république romaine. Onofrio Antiquités.

Panvini, savant laborieux et d'une vaste érudition, débuta par son traité *De civitate Romanâ*, où Grœvius relève des erreurs, mais ses traités *De jure civium Romanorum* (1560) et *De jure Italiæ* (1562) sont les meilleurs ouvrages à lire comme commentaires des historiens romains et des discours de Cicéron ; vouloir étudier ces discours sans connaître Sigonius, c'est perdre son temps. Dans un autre traité *De judiciis Romanorum*, publié en 1574, Sigonius passe en revue toute la procédure judiciaire ; il entre, à ce sujet, dans de plus grands développements qu'Heineccius et s'est livré plus exclusivement à l'étude des écrivains de la période républicaine. Grouchy, né à Rouen, publia, en 1555, un traité *De comitiis Romanorum* ; Latino Latini, *De lege agrariâ* ; le polonais Zamoscius, *De senatu romano* ; François Patrizzi, *Della milizia romana* ; Lipse a beaucoup ajouté à nos connaissances par ses traités *De l'amphithéâtre, Des jeux des cirques* et *Des combats des athlètes* ; Gronovius en fait un grand éloge. On doit, à Pierre Chacon, espagnol, le *De triclinio Romano*, et à Pancirolli, la *Notitia dignitatum*. A cette date aussi, commença à se former la science des médailles, elle fut illustrée par les deux vénitiens Enea Vico et Sébastien Erizzo. Giraldi s'appliqua, avec succès, à la science de la mythologie. Mais, dans cette catégorie de recherches, l'ouvrage qui attire le plus nos sympathies, c'est le *De emendatione temporum*, de Scaliger, dont la première édition parut en 1583. La chronologie, comme science, avait été jusqu'alors tout à fait inconnue ; on avait écrit toute l'histoire ancienne dans un esprit servile et sans critique ; on copiait les dates comme tout le reste, d'après les autorités qu'on avait immédiatement sous les yeux, sans s'inquiéter beaucoup de concilier les différences, ni d'indiquer les principes sur lesquels devait s'établir la computation des temps. Scaliger comprit qu'il était indispensable d'examiner les systèmes astronomiques des anciens calendriers, systèmes qui ne sont pas toujours expliqués d'une manière très claire par les auteurs grecs et romains ; ce travail, indépendamment de beaucoup de sagacité et d'attention, exigeait une immense érudition orientale aussi bien que classique, que Scaliger seul possédait, en Europe. Son ouvrage

est divisé en huit livres ; il étudie savamment tous les systèmes astronomiques et les divers modes de compter les années. Le P. Pétau l'a complété depuis ; nous ne saurions ici en faire même une brève analyse.

46. Il n'y a pas si loin qu'on le pense, du compas à la lyre ; nous rapprochons donc les poètes des savants ; mais comme nous n'écrivons pas une histoire de la littérature, nous laisserons de côté les genres inférieurs, pour parler seulement des grandes œuvres, qui intéressent l'Église et la civilisation. Nous avons déjà dit un mot du Tasse. « La *Jérusalem*, dit Hallam, est à proprement parler, la grande épopée des temps modernes. Voltaire remarque avec raison que dans le choix du sujet, Tasse l'emporte sur Homère. L'intérêt, quel qu'il fut, que la traduction ait pu attacher chez les Grecs à la colère d'Achille et à la mort d'Hector, ne pouvait qu'être faible en comparaison des souvenirs authentiques de la première croisade. Ce n'était pas un thème qui appartînt à un peuple particulier, mais à l'Europe entière ; ce n'était pas une tradition flottante, c'était de l'histoire positive et de l'histoire assez éloignée déjà pour se prêter aux desseins du poète, avec presqu'autant de souplesse que la fable. Du reste, le choix de ce sujet n'eût pas été aussi heureux dans un autre siècle et dans un autre pays ; c'était encore la guerre sainte, et il était facile d'exciter les sympathies des lecteurs en faveur de la chevalerie religieuse ; mais en Italie, ce n'était plus un sentiment absorbant et le ton sévère qu'on eût peut-être exigé d'un poète castillan, n'aurait pas été en harmonie avec les doux accords qui charmaient la cour de Ferrare. Sous le rapport de la variété des événements, des changements de scènes et d'images, et de la nature des sentiments qu'elles éveillent dans l'esprit du lecteur, nous ne pouvons placer l'*Iliade* sur le même rang que la *Jérusalem*. L'unité manifeste du sujet et le séjour continu de l'armée des croisés sous les murs de Jérusalem donnent encore au poème du Tane, une cohérence, un ensemble qui manquent à celui d'Homère. Chaque incident y est à sa place ; on s'attend au triomphe des chrétiens, mais on reconnaît la probabilité et l'influence des événements qui le retardent. Les épisodes proprement

Les poètes.

dits sont en petit nombre et courts, car l'expédition des guerriers qui vont arracher Renaud des bras d'Armide, cette expédition, dis-je, est un anneau indispensable du récit. Quant aux caractères des personnages qui doivent être à la fois naturels, distincts et originaux, Tasse est inférieur à Homère. On trouve dans ses portraits quelques indices de l'époque où il écrivait ; il lui manque quelque chose de cette fidélité à la nature, de cette vérité à l'aide de laquelle le poète, comme le peintre, donne la vie aux créations de l'imagination. Cependant, c'est encore ici que Tasse déploie la douceur et la noblesse de son âme, et un sentiment délicat de la beauté morale. L'héroïne guerrière était une vieille invention, et peu de poètes avaient manqué de jeter dans leurs combats un personnage de ce genre. Mais ce n'est point une figure facile à tracer : on ne sait trop comment tirer une ligne de démarcation entre la sauvage virago qui révolte l'imagination et la beauté plus douce dont les belliqueux exploits forment un contraste assez ridicule avec sa personne et sa disposition. Tasse seul, sans presque rien sacrifier des probabilités poétiques, a su faire sympathiser ses lecteurs avec le dévouement enthousiaste de Tancrède pour Clorinde. Celle-ci est une idéalité si brillante, si héroïque et en même temps si aimable, grâce à la magie des vers, qu'on ne peut la suivre dans la mêlée sans un sentiment vif d'intérêt ni lire sa mort sans douleur. Et quel admirable contraste entre cette figure et celle de la modeste et tendre Herminie ?... Il n'est presque pas un chant de la *Jérusalem* qui ne se lise avec plaisir ; aucun poème peut-être si l'on excepte l'*Enéide*, n'a aussi peu de pages faibles ou ennuyeuses ; les parties les plus défectueuses sont les discours qui sont trop diffus. La mélancolie naturelle de Tasse se reflète sur tout son poème ; on n'y trouve ni morceau d'un style plus léger, ni saillies comiques, ni relâchement de ce ton grave, qui domine dans chaque stance. La diction de Tasse est un objet d'admiration continuelle ; elle a rarement de l'enflure ou de la dureté ; et quoiqu'elle soit plus figurée que celle de l'Arioste, elle est encore, sous ce rapport, si loin du style de la plupart des poètes, qu'elle nous paraît simple. Virgile, à qui on compare volontiers Tasse, a bien

plus de vigueur, mais pas plus de grâce (1). On peut critiquer les défauts de cet admirable poème ; que ne critique-t-on pas ? Mais lorsque la critique a épuisé son carquois, il ne reste pas moins une œuvre grandiose, digne de son sujet, qui chante noblement la lutte de l'Évangile et de l'Islam, et montre les services rendus par les croisades à la civilisation chrétienne.

Ercilla et l'Araucana.

47. Les règnes de Charles-Quint et de Philippe II sont depuis longtemps regardés comme l'âge d'or de la poésie espagnole; et si l'art des vers ne fut pas, dans la dernière période, cultivé avec le même succès qu'il l'avait été par Garcilasso et Mendoza, le nombreux catalogue des poètes indique du moins un goût patriotique et pieux qui mérite quelque attention. Les pays protestants n'offrent presque pas de poètes; ils sont occupés à discuter et à se battre, la pensée ne leur vient pas de chanter. Dans les pays catholiques, on repousse, par la plume et par l'épée, les attaques de l'hérésie; mais on chante. L'Espagne, qui tient la tête de colonne de la réaction, ne compte, à cette époque, pas moins de vingt-cinq épopées. A côté de Luis de Léon, vous voyez Herrera, poète d'un grand talent, de ce talent mâle et courageux, qui sait s'ouvrir des nouvelles routes et y marcher d'un pas ferme. Voltaire, dans un ouvrage de sa jeunesse, fit connaître à l'Europe l'*Araucana,* d'Ercilla. L'Araucana est une province de l'ancienne Amérique, Ercilla en chante la découverte et Christophe Colomb, comme Godefroi de Bouillon, a son épopée. Si l'art de décrire avec feu et de bien rendre les situations, si une diction naturelle et correcte ne suffisent pas pour donner, dans la littérature poétique, un rang élevé, on peut dire, du moins, que beaucoup de poètes n'ont pas eu d'autre mérite. Un écrivain anglais, homme de goût, a mis Ercilla sur la même ligne qu'Homère et l'Arioste, pour le talent de la narration. Raynouard fait observer qu'Ercilla a pris Arioste pour modèle, surtout dans l'introduction de ses chants; mais de longues digressions, des épisodes que le poète n'a pas su rattacher à son sujet, rendent fatigante la lecture de l'*Araucana.* Les écrivains varient beaucoup dans l'appréciation de cette épopée; si Ercilla n'est pas le

(1) *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. II, p. 195.

prince de la poésie espagnole, il est certainement l'égal des meilleurs et supérieur au moins par l'étendue de son œuvre et la grandeur de son entreprise. On a beau dire, il y a moins de mérite à écrire un sonnet ou à aiguiser une épigramme, qu'à écrire un poème épique. Antonio, qui a fait l'éloge d'Ercilla, pense que le mauvais goût de son temps a pu seul diminuer sa gloire.

Les Lusiades.

48. Quoi qu'il en soit, Ercilla est complètement éclipsé par le Camoëns. Le Camoëns a contre lui sa langue, mais son poème est éminemment national, il chante le fait qui a fait du petit Portugal un grand empire. L'Énéïde réfléchit la gloire de Rome comme dans un miroir. Les Lusiades sont exclusivement consacrées aux fastes de la Lusitanie. Son histoire passée vient s'enchaîner, au moyen d'épisodes, dans le grand évènement du voyage de Gama aux Indes. Les défauts de Camoëns dans l'agencement de sa fable et le choix de son merveilleux, sont assez évidents; mais ce fut le premier essai heureux fait dans l'Europe moderne, pour construire une épopée sur le modèle antique. Le poème, considéré dans son ensemble, paraîtra quelque peu faible et prosaïque; les détails géographiques et historiques sont insipides et fatigants; l'auteur semble ignorer le secret de tirer parti des artifices de la poésie; rarement notre admiration peut s'arrêter sur les ornements du style, sur l'éclat des pensées, sur des images brillantes; une certaine négligence nous désappointe dans les plus beaux endroits; et ce n'est qu'à une seconde lecture que leur charme trouve le chemin du cœur. Ces défauts, qui du moins paraissent tels au goût formé sur l'antique, sont rachetés par l'absence d'enflure et d'obscurité; par une narration d'une aisance et d'une limpidité parfaite, par des scènes et des descriptions qui possèdent un certain charme de coloris, par un style qui se tient tout juste au-dessus du langage ordinaire, par une versification coulante et harmonieuse, surtout par une sorte de mol abandon qui donne, en quelque sorte, le ton à tout l'ouvrage et qui rappelle sans cesse à notre esprit le caractère poétique et le sort intéressant de l'auteur. Comme reflet d'un cœur aussi plein d'amour, de courage, de générosité, de patriotisme, que l'était le cœur de Camoëns, les *Lusiades* plairont toujours, quel

que soit d'ailleurs le rang qu'on leur assigne dans les fastes du génie poétique. Le morceau le plus célèbre est celui où le poète représente le génie des tempêtes, qui s'élève au milieu des flots, pour menacer l'aventurier téméraire qui veut doubler un cap encore vierge. Cette idée est expressive et même sublime. Le formidable Adamastor est peut-être un peu rapetissé par la description qu'on en donne ; la faiblesse de son discours incline à croire qu'il n'avait pas suffisamment l'usage de la parole publique et l'on s'étonne un peu qu'après avoir tant menacé, il se borne à un coup de bâton dans l'eau. Mais enfin, la conception est grandiose et digne d'un homme de génie. Par sa renommée, le Camoëns vient, parmi les poètes du Midi, immédiatement après les grands noms de l'Italie.

49. Dans la catholique Espagne, après l'abondance des épopées, le fait significatif, c'est la lutte entre le drame classique et le drame national. Ce dernier genre l'emporte absolument et, avant la fin de la période actuelle, le pays est en possession d'une littérature dramatique, originale et étendue, qui a enrichi les théâtres à l'étranger. Le drame espagnol abandonne le chœur des Grecs et les cinq actes ; il complique l'action, s'attache à imaginer des péripéties inattendues, ne cherche pas à éviter le langage et les incidents familiers, manifeste au contraire de la préférence pour le mélange des choses légères aux choses sérieuses, et cultive dans la diction poétique, la grâce plutôt que la force. Sous la dénomination d'*Autos sacramentales*, les mystères sacrés forment une notable portion des œuvres dramatiques. L'homme qui personnifie cette époque, c'est le chanoine Lopez de Véga. Cervantès l'a appelé un prodige de la nature. Voici ce qu'en dit Bouterwek : « Une pièce en trois actes, versifiée en redondilles entremêlées de tercets, de sonnets et d'octaves, riche en intrigues, en prodiges ou en situations, ne lui coûtait ordinairement que vingt-quatre heures de travail. C'est grâce à cette étonnante facilité qu'il put fournir au théâtre espagnol plus de deux mille pièces, dont, à la vérité, il n'y a guère plus de trois cents qui aient été imprimées. Il n'avait pas encore eu le temps de relire la pièce qu'il venait de faire, que les directeurs de

Lopez de Véga.

spectacles la lui avait arrachée et que d'autres se présentaient pour le supplier de leur en faire une autre. Quelquefois il fut obligé d'en composer en trois ou quatre heures de temps. On a eu recours à l'arithmétique pour apprécier au juste la valeur de sa facilité versificatrice. Comme, d'après son propre témoignage, il employait, terme moyen, cinq feuillets de papier par jour, on a supposé que toutes ces feuilles mises ensemble, depuis le temps où il a commencé à écrire, jusqu'à sa mort, faisaient la somme de 133,225 feuillets, ce qui représente, en calculant le nombre de vers qui peuvent entrer dans une feuille, et déduction faite de quelques proses, un capital de 25,300,000 vers. Toute merveilleuse qu'est cette facilité, il serait bien plus merveilleux encore que Lopez de Véga, en travaillant avec une telle vitesse, eût produit quelque chose de parfait (1). Cette extraordinaire facilité de composition paraîtra plus merveilleuse encore si l'on examine la nature de la versification du poète. On peut, avec une certaine habitude, parvenir à écrire couramment les vers et même à les improviser de vive voix ; mais ces tours de force ne sont jamais des chefs-d'œuvre. « La plus grande singularité de la poésie de Lopez, dit lord Holland, c'était le nombre et la difficulté des tâches qu'il s'impose. Ce sont, à chaque pas, des acrostiches, des échos, et toutes ces compositions de mauvais goût et de formes bizarres, qu'un autre écrivain éviterait avec soin, ne fût-ce qu'à cause du travail qu'elle exige, et sans parler du peu de mérite réel attaché à l'exécution. Ces tours de force ne demandent pas de génie, mais beaucoup de temps, et l'on devrait supposer qu'un poète aussi volumineux en avait peu à perdre. Mais Lopez a voulu faire parade de sa puissance sur le vocabulaire ; il ne s'est pas contenté de déployer la variété des combinaisons, suivant lesquelles il pouvait disposer des syllabes et des rimes de la langue ; il s'est fait encore un mérite de la célérité avec laquelle il leur a fait exécuter les évolutions les plus capricieuses et les plus difficiles. On dirait qu'il a cherché les difficultés pour se faire un mérite de les vaincre. » Ces œuvres se composent de pièces spirituelles, comédies héroïques et historiques, enfin comédies de la vie réelle.

(1) BOUTERWECK, *Histoire de la littérature espagnole*, t. V, p. 361.

Les Espagnols, qui se piquent maintenant de goût fin, ajoute Schlégel, affectent de parler avec indifférence de leurs poètes nationaux ; mais le peuple conserve pour eux un vif attachement, et à Madrid comme à Mexico, leurs productions sont accueillies au théâtre avec des transports d'enthousiasme. La vieille âme espagnole se sent parler dans les drames de Lopez et de Calderon.

50. Une autre âme catholique, William Shakespeare, servait en même temps d'interprète aux traditions de la vieille Angleterre. On ignore les particularités de sa vie. Tout ce qu'une insatiable curiosité et les recherches les plus persévérantes ont pu jusqu'à ce jour découvrir au sujet de Shakespeare, sert plutôt à désappointer, qu'à donner la plus légère idée de son caractère. On ne peut produire une seule lettre écrite de sa main, aucun souvenir de sa conversation, aucun portrait de lui tracé avec quelques détails, par un contemporain. On croit généralement qu'il vint, âgé de vingt-trois ans, se fixer à Londres, en 1587 ; on le perd ensuite de vue pendant quelques années; puis, en 1593, il publie *Vénus et Adonis*. Nous le voyons, s'il est permis de s'exprimer ainsi, non pas en lui-même, mais comme en un reflet de formes objectives sous lesquelles il s'est manifesté ; c'est Falstaff, c'est Mercutio, c'est Malvolio, c'est Jacques, c'est Porcia, c'est Imogène, c'est Léar, c'est Othello ; mais c'est à peine une personne déterminée, une réalité substantielle. Les principales pièces de Shakespeare sont : *Les deux gentilshommes de Vérone*, le *Songe d'une Nuit d'Été*. *Roméo et Juliette*, le *Marchand de Venise*, et *les Drames historiques*, Les pièces historiques ont exercé une grande influence sur la popularité de Shakespeare : elles l'ont identifié dans les cœurs anglais, avec les sentiments anglais ; et, comme il arrive souvent qu'elles sont lues surtout dans l'enfance, elles se gravent mieux dans la mémoire que d'autres productions d'un ordre supérieur. Il faut dire aussi que le caractère national et la forme du gouvernement anglais contribuaient singulièrement à donner à ces chroniques dramatiques, vraisemblance et vivacité. Un prince, un courtisan, et un esclave : tels sont, dans certains pays, les seuls matériaux de l'histoire : Shakespeare, lui, avait à choisir parmi toutes

Shakespeare

les classes d'hommes libres, échelonnés entre elles dans cette juste subordination, sans laquelle la société et le théâtre qui doit en être le miroir, ne sont plus qu'un chaos d'unités confuses. Ce que Shakespare a inventé est véritablement historique, véritablement anglais ; c'est, dans la plus large acception du mot, l'histoire des mœurs. La France a ignoré longtemps Shakespeare ; depuis on a exagéré beaucoup ses mérites. Pour Voltaire, c'était un sauvage ivre ; pour Victor Hugo, il faut tout admirer comme une brute ; dans l'entre-deux évolue la légion de Quintilien, à l'eau douce, qui épanchent dans les journaux et les revues, leur rhétorique universitaire, c'est-à-dire empesée. La fine substance de tous ces jugements prétentieux peut tenir dans un dé à coudre : là où Shakespeare est bon, il est excellent, souvent sublime ; là où il est mauvais, il est exécrable ; à certains moments, c'est un gros charretier ; en d'autres, un homme de génie.

[...]osophie [...]ulative.

51. L'autorité d'Aristote, comme le grand maître de la philosophie dogmatique, prédomina généralement pendant le XVI[e] siècle. Indépendamment du puissant appui du clergé et de la Sorbonne, qui tenaient pour la philosophie aristotélique, l'influence de Melanchton l'avait fait pénétrer dans les universités protestantes. Sous le nom de philosophie spéculative, nous n'entendons pas seulement la logique et l'ontologie des écoles, mais ces théories physiques, d'ancienne et moderne date, qui reposent moins sur l'expérience que sur les données hypothétiques, et qu'on ne peut confondre, dans une classification historique, avec les recherches de la vraie science. Brucker a fait une distinction entre les scolastiques et les aristotéliciens purs : les premiers, versés principalement dans l'étude des docteurs du moyen âge, adoptant leur terminologie, leurs distinctions, leurs doctrines, se confiaient avec une déférence pieuse, en Scot ou en saint Thomas ; les derniers, secouant le joug des hommes de l'école, se piquaient d'une soumission complète au maître, Aristote lui-même. Une soumission si entière à des autorités incarnées dans des livres, peut prêter matière à l'instruction et à la dispute, mais ne développa qu'imparfaitement la puissance créatrice de l'esprit. Aussi parmi les aristotéliciens

comme parmi les scolastiques, les ouvrages sont rares. C'est parmi les physiciens que se rencontrent les ouvriers originaux; malheureusement la plupart sont des rêveurs. Au lieu de science physique, qu'ils devraient expliquer, ils écrivaient des romans. En 1575, un professeur de Pise, Césalpin, publiait des *Questiones péripateticæ*: c'est une philosophie première, dont l'auteur s'éloigne considérament d'Aristote. Son système est une modification de cette ancienne hypothèse qui, perdant de vue, dans l'amour de l'abstraction, toute vérité et toute expérience, substitue à la religion, la stérile unité du panthéisme et, à la variété de la science, quelques paradoxes incompréhensibles. Le nom de Crémonini, qui professa pendant quarante ans, à Padoue, est plus connu que ses écrits; ils présentent peu d'intérêt et ne détruisent pas l'accusation d'athéisme portée contre l'auteur. François Patrizzi, dans ses *Discussiones peripateticæ*, attaqua violemment la personne d'Aristote; ses idées propres, empruntées aux derniers platonistes, eurent peu de retentissement. Bernard Telesio, natif de Cosenza, eut plus de succès; son nom a acquis de la célébrité. Son ouvrage *De natura rerum juxta propria principia* fut publié à Rome, de 1565 à 1586. Cet ouvrage est l'exposition d'un système plus intelligible que celui de Patrizzi et moins dépourvu d'une certaine correspondance apparente avec les phénomènes de la nature. Comme Parménide, Telesio explique le monde physique par l'antagonisme du chaud et du froid; malheureusement, dans l'explication réelle des phénomènes, cela ne fait ni froid, ni chaud. Jordan Bruno se rattache aux mêmes théories, sa vanité prétentieuse le fit aller jusqu'un double panthéisme; ce qu'il a de plus commun dans son style, c'est le galimathias double. On ne sait pas ce qu'il dit et il n'en sait rien lui-même; manière de philosopher plus commune qu'on ne pense. Un médecin portugais, établi à Toulouse, Sanchez, était assez de cet avis, si l'on en juge par son traité : *Quod nihil scitur* : c'est un opuscule d'un scepticisme extravagant. Aconcio, dans son traité de *Methodo*, expose la logique à peu près comme on l'entend partout. Nizolius dans son traité *De veris principiis*, veut faire remonter plus haut les bases de la logique; son principal titre de gloire, c'est

d'avoir été réédité par Leibnitz, qui lui reproche justement un excès de nominalisme et un mépris présomptueux d'Aristote. Brucker en parle légèrement ; Buhle en termes dédaigneux ; Dugald-Stewort et Hallam ne le croient pas si dignes de mépris. La *Margarita Antoniana* de Gomez Pereira, reçoit toute sa célébrité de l'accusation portée contre Descartes, d'en avoir pris les principes : vol qui n'est certainement pas défendu. Les idées sont faites pour la libre circulation. Le personnage le plus bruyant de de cette époque fut probablement Ramus, autrement Pierre de la Ramée, connu même du peuple, pour avoir fait, paraît-il, quatorze lieues en quinze jours. C'était un pauvre diable du Vermandois, venu jeune à Paris ; domestique d'un jeune seigneur, il étudia avec son maître et devint bientôt professeur, auteur, reviseur de classiques, chef d'école. Ramus était un de ces esprits exigeants qui ne trouvent rien de bien et qui, au lieu d'améliorer par un travail pacifique, se font, au profit de leur amour-propre, révolutionnaires. Ramus était un phraseur ; il se rattacha à Platon ; fit à Aristote et aux scolastiques, une guerre acharnée. Ses ouvrages sont nombreux, presque innombrables. On cite des éditions d'ouvrages anciens, des grammaires et surtout des disputes dialectiques. En Italie, Ramus compta peu de disciples ; en France, en Angleterre, en Écosse et en Allemagne, il en eut beaucoup. On pourrait à peine citer une école publique en renom, dit Brucker, qui n'eût des ramistes comme professeurs. Ils avaient à lutter contre une milice également zélée, qui marchait sous la bannière d'Aristote ; tandis que quelques hommes, animés de cet esprit de conciliation, qui réussit rarement, cherchaient à réunir les deux méthodes, qui, en effet, ne comportent pas une radicale exclusion. L'importance de Ramus n'est pas tant basée sur ses idées propres, que sur l'effet qu'il produisit en relâchant les vieilles traditions et en préparant ainsi les voies aux évolutions modernes de la philosophie.

[Phi]losophie [m]orale.

52. La portion sans contredit la plus considérable de ce qui fut écrit au XVIe siècle sur les obligations morales, se trouve dans la division théologique des anciennes bibliothèques. La pratique de la confession auriculaire avait amené une science progressive de ca-

suisme, qui embrasse, à cette époque, dans un vaste système, toute la série des actes humains. Beaucoup d'écrivains célèbres s'y distinguèrent ; nous citerons particulièrement Dominique Soto. Soto était fils d'un jardinier ; pour pouvoir étudier, il se fit sacristain, puis vint étudier à Alcala, enfin à Paris. Professeur à Alcala, à Burgos et à Salamanque, père, puis dignitaire des Frères-Prêcheurs, théologien de l'empereur au concile de Trente, il fut l'un des rénovateurs de l'enseignement théologique et l'un des princes de la théologie au XVIe siècle. Ambroise Catharin, archevêque de Conza, confrère de Soto en saint Dominique et en théologie, eut, avec lui, au concile de Trente, de nombreuses controverses. Ces hommes furent l'enseignement, les lumières de leur temps, et, par leurs écrits, ils appartiennent à la postérité. Dominique Soto est, entre autres, l'auteur du premier ouvrage original, de grande réputation, qui ait paru sur l'éthique, depuis la renaissance des lettres. L'ouvrage est intitulé : *De jure et de justitiâ libri X ad Carolum, Hispaniam principec*, Salm., 1559 et Anvers 1568. Cet ouvrage est basé sur les écrits de saint Thomas, l'étoile polaire de tout dominicain. Toutes les questions y sont discutées avec une remarquable entente des distinctions, avec une continuelle application à embrasser à la fois l'ensemble et les divisions du sujet, qualités qu'on retrouve dans beaucoup de ces in-folios oubliés du XVIe siècle et qui doivent nous inspirer quelque respect pour ces infatigables auteurs, dont il nous est, hélas ! trop souvent impossible d'apprécier la haute science. Pour la valeur doctrinale, ces hommes sont des géants ; et lorsqu'on est grand ou qu'on se sent appelé à le devenir, il y a, parmi eux, des maîtres dont il faut rechercher avec soin les enseignements.

53. A côté d'un écrit théologique, nous plaçons un livre aux apparences frivoles, qui a exercé dans le monde une grande influence. Les *Essais* de Michel Montaigne, dont la première édition parut à Bordeaux en 1580, font, à certains égards, époque en littérature, moins à cause de leur importance réelle ou des vérités nouvelles qu'ils contiennent, qu'à cause de leur action sur les idées et sur le goût. C'est le premier appel de l'Académie aux lieux hantés Essai de Montaigne.

par les gens du monde, le premier livre qui apprit au lecteur oisif, à réfléchir pour lui-même sur les questions de philosophie morale. Dans un siècle où tous les sujets de cette nature se traitaient systématiquement et sous une forme didactique, Montaigne lança dans le monde un livre dont les différents chapitres n'ont entre eux aucune liaison, et dont le sujet du chapitre lui-même n'est guère qu'un prétexte à divagations réjouissantes ; un livre dont les digressions incessantes se font de rien, avec les variantes et les voltiges d'un esprit égoïste, léger et jaseur ; un livre remarquable enfin par le passage du sérieux au plaisant, mode d'autant plus piquant qu'il était plus rare. Quelque idée que nous nous fassions du mérite de Montaigne, comme philosophe, titre qu'il est loin de s'arroger, et dont les encyclopédistes ont voulu l'investir, pour l'augarier dans leur bande, il ne saurait y avoir qu'une opinion sur les richesses et l'éclat de sa plume. Une preuve frappante de ces qualités, c'est que l'on ne peut s'empêcher de croire que toutes ces pensées ont jailli spontanément de son esprit et qu'il n'est tombé qu'ensuite et par un heureux hasard, sur ses citations et ses exemples. Les citations forment peut-être plus de la moitié de son ouvrage, mais ce sont comme les membres de son esprit, ils ne pourraient en être séparés sans la citation. L'étendue de son savoir n'était rien moins qu'extraordinaire, mais il avait l'art de le faire porter tout entier sur son objet. Nous trouvons la preuve de l'indépendance de son esprit, dans cette circonstance, qu'à cette époque où une vaste et massive érudition était le seul passeport régulier pour arriver à la renommée, il ne lisait d'auteurs que ceux qui s'accommodaient à ses fantaisies. Aussi possède-t-il une unité, une individualité d'existence qu'il est rare de rencontrer aussi complète dans d'autres écrivains. Montaigne a répandu sur son ouvrage le charme d'une séduisante simplicité, un apparent abandon à la facile inspiration du génie ; et cela combiné avec une bonhomie épicurienne, dénuée d'énergie morale, qui, par cette raison même, ne peut que plaire aux hommes sans caractère et sans vertu. Par ses défauts et par ses qualités, Montaigne s'est attiré les sympathies de Lipse, de Pasquier, Ronsard, de Thou ; mais il a eu contre lui Sca-

liger qui l'appelle *ignorant hardi*, Bernard, Beausobre, Pascal et Malebranche qui lui reprochent la grossièreté et le scepticisme. Voltaire, Rousseau, d'Holbach, Villemain et le troupeau des rationalistes se font gloire de compter Montaigne parmi leurs ancêtres : ils exagèrent ses torts et Lamartine s'est abusé en disant que les *Essais* étaient l'*encyclopédie du scepticisme*. Montaigne était un faible chrétien, comme il y en a tant ; mais il était chrétien. Maire de Bordeaux, il eut peur de la peste ; auteur, il ne sut pas s'élever jusqu'à la plénitude de la foi ! Le plus fort argument contre les *Essais*, c'est que l'Église les a mis à l'index ; ils y seraient en tou cas, pour les polissonneries dont Montaigne a farci son ouvrage.

54. La dernière partie du xvie siècle, appelée par Andrès l'âge d'or de la jurisprudence, produisit des hommes qui achevèrent l'œuvre d'Alciat et d'Augustin. Cujas, le plus distingué de ces légistes, fut nommé, vers 1555, professeur à Bourges, principal théâtre de ses succès. Ses ouvrages, recueillis en 1577, font époque dans les annales de la jurisprudence. Cujas jeta la lumière et porta l'ordre dans le sombre chaos du droit romain; aux subtilités d'interprétation scolastique, il substitua une érudition générale, qui rendit la science plus intelligible et plus attrayante. Quoique ses œuvres soient volumineuses, Cujas ne passe pas pour diffus; un de ses mérites consiste, au contraire, à donner des explications brèves et lucides. C'est ainsi que dans les *Paratitles* sur le *Digeste*, on trouve une exposition sommaire, en fort bon latin, de chaque titre, mais avec très peu de matière additionnelle. Malgré sa concision, les œuvres de Cujas présentent une masse formidable. En effet, le droit civil, en général, est écrit d'une manière très serrée, et, en même temps, avec une telle étendue, que le soin infatigable de Cujas à en éclairer chaque partie ne pouvait se renfermer dans d'étroites limites. « Si Cujas était venu plus tôt, dit Gravina, il aurait tenu lieu de tous les autres interprètes, car il ne nous laisse rien ignorer, ni rien savoir qu'il n'ait enseigné. Lui seul nous instruit sur tout, et ce qu'il enseigne lui appartient toujours. Aussi, quoique le style savant en matière de droit ait commencé avec Al-

Jurisprudence.

ciat, nous l'appellerons *Cujacien* (1). — « Les écrits de Cujas, dit Heineccius, sont si volumineux, que personne ne paraît devoir les lire tous; il est cependant à remarquer que plus ses livres sont longs, plus ils sont estimés. On n'y trouve rien de trivial, rien qui se puisse rencontrer dans aucun autre livre; tout y est si bien choisi, que le lecteur n'éprouve aucune satiété; et l'on reconnaît la vérité de ce qu'il répondit à ses disciples, qui lui demandaient des commentaires plus développés : « Mes cours sont pour les ignorants; mes écrits pour les savants (2). » Un écrivain moderne, Gennari, lui attribue tous les mérites, sans aucun défaut. Sans prêter l'oreille aux ennemis de cette incontestable supériorité, nous croyons qu'on doit reprocher, à Cujas, trois choses : des opinions inconsistantes et conjecturales, trop peu de souci de la pratique et une excessive infatuation pour le droit césarien. — Au-dessous de Cujas, il faut citer Duaren, plus pratique; Govea, homme d'un talent extraordinaire, le seul jurisconsulte dont on ait dit qu'il eût dû écrire davantage; Brisson, d'une érudition variée; Baudouin, qui voulait éclairer le droit par l'histoire; Godefroi, dont le *Corpus juris civilis* fit époque en jurisprudence; Antoine Fabre, le grand jurisconsulte de la Savoie; Hottman, l'auteur de l'*Anti-Tribonius*, plus zélé Français que bon Romain; Turramini, qui introduisit la philosophie dans le droit canon; Victoria, Azala, Albéric Gentilis, tous prédécesseurs de Grotius, dans les questions de droit de paix et de guerre. Les jurisconsultes, comme les théologiens, sont grands au XVI[e] siècle.

Droit politique.

55. La période actuelle, surtout après 1570, est féconde en écrits politiques. Depuis cent ans, on observe, en Europe, une tendance à la monarchie absolue, tendance tantôt secrète, tantôt publique, parfois violente, constamment progressive. Machiavel, le théoricien de la tyrannie, avait écrit le manuel des empiètements royaux; le protestantisme avait levé, à l'autocratie, toutes les barrières; les rois avaient puisé, dans le savoir-faire gouvernemental, dans les circonstances et dans les périls, une sorte de besoin de concentrer

(1) GRAVINA, *Origines juris civilis*, p. 219.
(2) *Heineccii opera*, t. XIV, p. 203.

les forces du pouvoir. De là, notamment en France, un mépris habituel pour toutes espèces d'entraves, morales ou politiques, à la volonté du souverain. De là aussi, contre l'absolutisme, une réaction qui emprunta ses forces doctrinales aux classiques païens, aux antiquités des monarchies et aux théories séditieuses du libre examen. Dans cet ordre d'idées, le premier ouvrage qui se présente est la *Franco-Gallia*, d'Hottman, où il montre la participation du peuple au gouvernement, surtout à l'élection des rois des deux premières races. Les *Vindiciæ contrà tyrannos*, d'Hubert Languet, respirent toute la rigidité judaïque de l'huguenotisme. Les rois qui dévastent l'Église du Seigneur doivent être déposés; ils ne doivent leur prééminence qu'au peuple, et, en cas de félonie, ils doivent être punis. Le *Discours de la servitude volontaire*, d'Étienne de La Boëtie, réédité par Lamennais, ne se contente pas de déclamer contre les tyrans; il s'élève contre l'abjection volontaire d'hommes qui se soumettent en esclaves à un autre homme qui n'est peut-être ni plus brave, ni plus sage, ni plus fort qu'aucun d'eux. Georges Buchanan, Formet, évêque de Winchester, écrivent dans le même esprit que La Boëtie, Languet et Hottman. Mariana, en Espagne, dans son célèbre livre *De rege et de regis institutione*, traita des conditions morales du pouvoir et de l'éducation régulière d'un prince. Mariana croit qu'il est juste de repousser un usurpateur et de renverser un tyran; il n'admet pas que le roi établisse des impôts sans le consentement du peuple; il croit qu'un peuple agirait imprudemment en permettant au roi d'envahir ses libertés. « C'est une chose salutaire, dit-il, que les princes sachent bien que, s'ils oppriment l'État, s'ils se rendent intolérables par leurs vices et leur immoralité, leur meurtre sera un acte, non seulement légitime, mais glorieux pour celui qui le commettra ». Du temps des rois absolus, on a beaucoup reproché ces paroles à Mariana; il serait juste aujourd'hui de lui en faire honneur. Mariana est un prophète des temps nouveaux; de son temps, il était l'interprète des doctrines reçues; on en retrouve l'équivalent partout, rarement avec autant de savoir et de raison que chez Mariana. Boucher et Barclay opinèrent sur le même sujet, en sens contraire.

Guillaume Rose, né à Chaumont-en-Bassigny, dans son traité *De justâ reipublicæ christianæ in reges potestate*, parle dans le même sens que Boucher. A son jugement, la doctrine de l'obéissance passive est contraire à la pratique des peuples de l'antiquité et aux principes du christianisme. Les sujets ne sont liés par leur serment de fidélité qu'autant que les rois sont fidèles à leurs engagements; le refus d'obéissance aux mauvais rois est au fond du droit public de l'Europe. Les peuples ont le droit de limiter le pouvoir des rois; les rois n'ont certainement pas le droit de violer la loi à leur gré. Il n'y a que les âmes serviles qui puissent rejeter ces principes.

Bodin. 56. Si je cite encore les *Politica* de Lipse, les écrits de Bottero et de Paruta, j'aurai clos la liste des écrivains politiques. Mais il en est un que j'ai réservé, c'est Bodin, Jean Bodin s'est fait une telle réputation par sa *République* et a laissé si loin derrière lui tous les publicistes de son temps, qu'il faut s'arrêter un instant à son ouvrage. La *République* de Bodin fut publiée en français en 1577, et en latin avec de nombreuses additions, en 1586. Par *République*, Bodin entend aussi bien un État gouverné par un seul qu'un État régi par plusieurs. Sous ce titre, il recherche l'objet de la société politique, qui est le plus grand bien de chaque citoyen et de toute la communauté. Ce bien, il le fait consister dans la pratique des vertus et dans la connaissance des choses naturelles, humaines et divines. De là, il passe à l'examen du droit domestique et du gouvernement paternel. L'état des terres et l'état des personnes, les rapports du patron avec le client, les divers formes du gouvernement civil, la source de la souveraineté, les divers ordres de citoyens, les collèges et corporations, les diverses vicissitudes des états, les chances respectives de la démocratie, la condition de la magistrature, l'adaptation des gouvernements aux variétés de races et de climat, le droit pénal, le droit de paix et de guerre, les traités, les droits de domaines, les impôts, les monnaies, sont l'objet d'autant de livres ou de chapitres. Bodin possédait un esprit éminemment philosophique et, en même temps, une haute érudition. Aucun écrivain avant lui n'avait traité de la philosophie politique sur un

plan aussi large et n'avait déployé dans ce travail, d'aussi vastes connaissances; aucun peut-être n'avait fait preuve de plus d'originalité, d'indépendance et de hardiesse dans ces recherches. Machiavel lui est inférieur; Aristote ne l'égale pas, Montesquieu seul peut être mis en balance avec Bodin; leurs ouvrages ont cependant plus d'un côté faible et leurs doctrines ont aussi quelque chose de chimérique Grotius, qui n'est pas très favorable à Bodin, l'accuse d'inexactitude et paraît mettre en doute sa bonne foi. Bodin n'a pas fait école; il n'a pas entraîné son siècle; je l'en félicite. Cependant, lorsqu'il alla en Angleterre, à la suite du duc d'Alençon, il trouva son livre expliqué dans des cours particuliers, à Londres et à Cambridge. Un grand nombre d'auteurs ont rendu témoignage de l'étendue de son savoir et de la haute portée de son intelligence. « Je ne connais aucun écrivain politique, dit Stewart, dont l'érudition étendue, variée, judicieuse, me paraisse avoir contribué davantage à faciliter et à guider les recherches de ses successeurs, et dont les renvois à la littérature ancienne aient été plus souvent copiés par d'autres écrivains, qui ont omis d'en indiquer l'origine (1). »

57. Au XVIe siècle, le développement religieux du monde avait pris une marche tout à fait contraire à celle qu'aurait pu faire supposer l'éclat de la révolution protestante. Le protestantisme avait affiché hautement le dessein de dissoudre les liens ecclésiastiques et de réduire la religion à une affaire privée. Sous une telle inspiration, les nations devaient chercher à se séparer du chef spirituel du monde chrétien. Au sein des nations, les philosophes et les sectaires étalaient ouvertement les principes de la morale païenne. A Rome même, la Renaissance avait fait dominer, dans l'art et la littérature, des tendances profanes. Vous pensez que l'ordre antique des siècles chrétiens va être réformé de fond en comble. Maintenant le siècle touche à sa fin et la religion a repris son empire. Au nom de la religion, on entreprend des guerres, on fait des conquêtes, on réforme les États. « Il n'y a jamais eu d'époque dit Ranke, où les Théologiens aient été plus puissants qu'à la fin du XVIe siècle. Théologie.

(1) *Dissertation on progress of philosophy*, p. 40.

Ils siégeaient dans les conseils des princes et traitaient dans les chaires des matières politiques en présence de tout le peuple; ils dirigeaient les écoles, la science et la littérature; le confessionnal les initiait à toutes les luttes de la conscience et leur donnait le moyen de décider tous les doutes de la vie intérieure. Du côté des catholiques, les idées et les institutions qui servent à gouverner et à discipliner l'esprit, étaient perfectionnées de la manière la plus appropriée à ce but; on ne pouvait plus vivre sans confesseur. De plus, les prêtres catholiques soit comme membres d'un ordre religieux, soit comme membres de la hiérarchie, formaient une corporation toujours maintenue dans une subordination sévère et qui marchait unie, identifiée dans les mêmes sentiments. Le chef de ce grand corps, le Pape, obtint de nouveau une influence presque aussi considérable que celle qu'il avait possédée dans les XIe et XIIe siècles; on le vit *tenir le monde entier en haleine*, par toutes les entreprises qu'il ne cessait de proposer, pour la gloire et les intérêts de la religion. Dans ces circonstances, les prétentions les plus audacieuses des temps d'Hildebrand, les principes qui jusqu'alors n'avaient été conservés dans les arsenaux du droit canonique que comme de vieilles reliques, se réveillèrent avec une pleine activité (1). » Depuis la rédemption par Jésus-Christ, les institutions sociales de l'Europe n'ont jamais ni voulu ni pu se soumettre à l'empire exclusif de la force. Par leur origine, leur objet, leur but, elles représentent les principes de la sociabilité naturelle et de la morale chrétienne. A toutes les époques, lorsqu'elles se transforment, elles sont travaillées d'abord par le mouvement des idées. Jamais rien de grand n'a pu s'exécuter, aucun pouvoir n'est parvenu à s'élever et devenir le représentant des idées du siècle sans qu'aussitôt l'idéal d'une société nouvelle ne soit venu envahir les intelligences.

C'est alors que naissent les théories : elles sont l'expression de l'élément spirituel contenu dans les faits; la déduction plus ou moins claire des vérités de la révélation : elles la formulent à tous les esprits comme une vérité universelle et absolue, fille de la religion et de la raison. Ces théories s'emparent pour ainsi dire des

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 295.

événements avant qu'il se soient accomplis et leur sont en même temps d'un merveilleux concours. En parlant des théologiens, nous verrons comment ils comprenaient l'ordre de chose créé par la victoire remportée sur le protestantisme. Nous devons dire d'abord un mot des commentateurs des saintes Écritures.

Espence et Jansen

58. Claude d'Espence, né à Châlons-sur-Marne en 1511, acheva ses études au collège de Navarre. En 1540, il fut recteur de l'Université, puis conduit à la cour par le cardinal de Lorraine. D'un caractère franc, d'un esprit libre et hardi, il était toutefois très sincèrement attaché à l'Église. Ses prédications lui attirèrent le mécontentement de beaucoup de fidèles et la désapprobation de la Sorbonne, parce qu'en plusieurs circonstances, il s'était prononcé contre l'authenticité de la *Légende dorée* de Voragine. A cause de ses talents connus, il fut employé souvent dans les colloques : à Melun, à Orléans, à Poissy, il fut opposé comme un mur d'airain, aux assauts du protestantisme. A la translation du concile de Trente, il fut, à Bologne, le représentant de la France. Paul IV parla de le faire cardinal. D'Espence mourut en 1571. On a, de lui, des commentaires, des épitres à Timothée et à Tite; des traités de la continence, de l'Eucharistie, de la messe privée et publique, des traditions humaines et ecclésiastiques, enfin contre le prédestinatianisme. — Corneille Jansen, né en 1510, évêque de Gand en 1576, avait été promu à ce siège à son retour de Trente. On doit, à sa science, une *Concorde des Évangiles*, des commentaires sur les psaumes, les proverbes, les livres de la sagesse, l'Ecclésiastique et les Évangiles, tous en latin et généralement estimés.

Tolédo.

François Tolédo naquit à Cordoue en 1532, d'une famille obscure, puis étudia, à Salamanque, où Dominique Soto l'appela un prodige d'esprit. A vingt-sept ans, professeur de philosophie, il acquit un nom célèbre parmi les savants d'Espagne. Plus tard, il entra dans la Compagnie de Jésus et fut employé par le général à enseigner à Rome, successivement la philosophie et la théologie morale. Le pape Pie V, le nomma orateur du sacré palais, fonction dont il s'acquitta avec zèle et intrépidité, sans déplaire toutefois à son illustre auditoire. Grégoire XIII l'envoya en mission à Louvain,

pour l'affaire de Baïus. Tolédo jouit également de la faveur des papes Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII. Outre qu'en sa qualité de théologien pontifical, il était souvent appelé au conseil, il fut employé à diverses négociations, notamment dans la légation de Commandoné en Pologne et dans la réconciliation d'Henri IV. Clément VIII hésitait un jour à absoudre le roi de France : « Saint père, lui dit Tolet, cette inspiration vient du diable ; car, si elle était de Dieu, elle se serait présentée avant que vous eussiez pris la résolution d'absoudre le roi. Clément VIII éleva Tolet à la dignité de cardinal, et c'est seulement par égard pour Philippe II, qu'il s'abstint de l'envoyer légat en France. Tolet mourut à Rome en 1596 et fut inhumé à Sainte-Marie-Majeure. Tolet n'était pas seulement un théologien de premier ordre, un orateur éloquent, un négociateur habile ; il était encore personnellement pieux et mortifié; ses œuvres de théologie morale et ses commentaires des Écritures étaient surtout très estimées. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement les commentaires sur la logique, la physique et la psychologie d'Aristote ; les commentaires sur les Évangiles de saint Jean et de saint Luc et de l'Épitre aux Romains ; et une instruction sur sept péchés mortels, devenus une petite somme de cas de conscience. Les bibliothèques de Rome gardent en manuscrits les discours du P. Tolet et ses commentaires de la somme de S. Thomas. Tolet est un des princes de la théologie.

Maldonat. 59. Jean Maldonat naquit en 1534 à Caras de la Reina en Estramadure. D'abord il étudia le Droit à Salamanque, puis, sur le conseil d'un ami, étudia la théologie. Ses études faites, il entra dans la Compagnie de Jésus ; en 1562, il professait la théologie à Rome. A cette époque, les Jésuites obtinrent, pour la première fois, le droit d'enseigner dans l'Université de Paris, et Maldonat fut le premier professeur de son ordre qui enseigna publiquement dans la capitale. On ne pouvait faire un choix meilleur ; ses leçons de philosophie et de théologie eurent un tel succès que tous les jours, deux et trois heures d'avance, la salle du cours était remplie et que plus d'une fois il fut obligé de faire sa leçon dans la cour du collège des jésuites. Il n'y avait guère de théologien en France qui ne l'ait

entendu ou qui ne se procurât ses cahiers ; les prédicateurs calvinistes eux-mêmes fréquentaient ses leçons, admiraient son érudition et son esprit, quoique à cause de la vivacité de son esprit, jouant sur son nom, ils l'aient appelé : *Maledicentissimus maledonatus.* Maldonat, dit dom Calmet, possédait toutes les facultés qui devaient en faire un savant remarquable. Il joignait, à une grande sagacité, la connaissance approfondie des langues, une immense érudition ecclésiastique, et une application infatigable. Tant qu'il enseigna, il s'occupa moins d'écrire que de préparer ses cours et ses discussions avec les protestants qui redoutaient extrêmement son habileté, sa vivacité et sa présence d'esprit dans la dispute. On vante, à côté de ses talents, la réserve, le recueillement, l'humilité de Maldonat, et l'on donne pour preuve de sa ponctualité à l'observance des règles, que, quand il était envoyé d'un endroit dans un autre, il n'emportait rien que sa soutane et ses manuscrits. Sur l'appel de Charles III, il se rendit quelque temps à Pont-à-Mousson. A Paris, il avait divisé son cours en quatre années. Il fut accusé d'avoir engagé le président de Montbrun à faire un testament en faveur de son ordre : le Parlement l'acquitta. La Sorbonne l'accusa aussi d'hérésie pour avoir dit que l'Immaculée-Conception n'était pas un dogme certain, mais seulement une opinion pieuse. Maldonat, dont la santé avait souffert, renonça à l'enseignement et se retira à Bourges, pour s'occuper à la rédaction de ses ouvrages. Le Pape le rappela à Rome pour travailler à l'édition des Septante. Maldonat mourut en 1583, à l'âge de cinquante ans. On lui doit un traité des Anges et du Démon ; des traités du péché originel, de la grâce et des sacrements ; des commentaires sur les psaumes, les prophètes, les proverbes, le cantique des cantiques, l'Ecclésiaste. Mais son principal ouvrage est son *Commentaire sur les quatre Évangiles.* Du Saussay appelle Maldonat le fléau des hérétiques, le héraut, l'athlète de Jésus-Christ, le soutien et le guide des catholiques. Cet homme admirable, dit à son tour Aubert-le-Mire, a écrit sur les quatre Évangiles de très savants commentaires, dans lesquels il est concis comme il convient à un interprète, mais clair, lumineux, élégant, pénétrant, vigoureux, aussi propre à convaincre les héré-

tiques qu'à les combattre. Ponce de Léon appelle Maldonat un interprète grave, perspicace, savant, élégant, qui n'admet rien de puéril, rien de banal ; il ne voit que Louis de Léon à qui le XVIe siècle puisse le comparer. Enfin, dit Nicolas Antonio, il s'est acquitté du devoir d'un interprète avec tant de perspicacité, d'élégance, avec une concision si nourrie, qu'il semble avoir ôté à tous les autres l'envie et le courage de traiter le même sujet. Ainsi Bossuet disait-il que, pour le Nouveau Testament, Maldonat sur les Évangiles, et Estius sur saint Paul étaient *instar omnium* (1). — Guillaume Estius, que Bossuet rapproche de Maldonat, professait la philosophie à Louvain, puis la théologie à Douai ; il mourut en 1613. La réputation qu'il s'était acquise par son érudition et son intelligence, fut confirmée par la solidité de ses ouvrages. Son commentaire sur les épitres du Nouveau Testament garde encore son autorité. Estius suit la méthode d'exégèse littérale, le plus souvent avec beaucoup de sagacité et de prudence. Nous citons encore Génébrard, bénédictin, docteur de Paris, commentateur des psaumes. On lui doit, en outre, une *chronologie sacrée* où il y a bien des choses remarquables, et un traité *des élections*, où il soutenait que le choix des évêques appartenait au clergé et au peuple, non au roi. Saint François de Sales s'honorait de l'avoir eu pour maître.

Cano. 60. Melchior Cano naquit, en 1520, à Tarancon en Espagne, étudia la théologie à Salamanque, et, après la mort de Victoria, dut le remplacer. Dans cette fonction, il s'acquit, par son érudition, par son esprit vif et pénétrant, une grande renommée. L'Université l'envoya au concile de Trente, en 1551. Pallavicini fait comprendre, par ce qu'il rapporte de Cano, l'estime dont il était entouré et confirme le témoignagne du jésuite Pérère, suivant lequel, personne n'interprétait mieux que Canus, les mystères des Saintes Écritures. Cano soutint, au concile de Trente, deux controverses sur la nécessité de la confession et sur la communion sous les deux espèces. A son retour, il fut nommé par Philippe II, qui l'aimait beaucoup, à l'évêché des Canaries, mais il ne prit pas possession de son siège et devint provincial de son ordre en

(1) Prat. *Maldonat et l'Université de Paris*, p. 497.

Castille. Cano mourut en 1560, à Tolède. Cano était un fils fidèle de l'Église, absolument soumis à l'autorité ecclésiastique, et, au point de vue de l'orthodoxie, il ne s'attache pas la plus petite tache à son souvenir. Sa renommée scientifique est aussi pure. Nous possédons différents écrits de Canus, tous remarquables par l'érudition, la pénétration, l'exactitude du langage et surtout par le style et une exposition tout à fait classique : ils appartiennent aux plus belles productions de la restauration des lettres. Toutefois, le principal ouvrage de Cano, le fondement de sa gloire, celui qui seul a conservé sa valeur jusqu'à nos jours, c'est son traité : *De locis theologicis*. Son principal mérite est d'avoir bien nettement discerné le point où l'on se sépare des protestants. « Il faut, dit-il, chercher les motifs de l'opposition des protestants, non en telle ou telle doctrine, tel ou tel dogme particulier qu'ils rejettent ou au sujet duquel ils s'écartent de l'enseignement de l'Église catholique, mais bien dans l'unique *dogme de l'Église*, qui précède tout autre dogme de foi, parce qu'il donne à chaque individu le moyen d'arriver à la connaissance de la vérité chrétienne. C'est entrer dans une fausse voie que de vouloir comparer la doctrine catholique et celle des protestants, en commençant par exposer quelques points controversés et en continuant jusqu'à ce qu'on arrive finalement à parler du dogme de l'Église. La seule différence qui apparaît en certains points contestés, n'est qu'accidentelle... Il peut y avoir cent changements successifs ; il peut y en avoir un chaque jour ; et ce changement n'est pas seulement possible, hypothétique, il est réel, il a lieu depuis trois cents ans. Sauf le dogme de l'Église, il n'y a pas une vérité catholique à laquelle on puisse opposer une doctrine différente comme étant réellement un dogme protestant ; car, ce qu'on désigne comme un dogme protestant est bien peut-être la doctrine de quelques protestants, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne la reconnaissent pas et sous peu les premiers la rejetteront de même. Il n'y a qu'un point sur lequel tous les protestants sont d'accord, sur lequel ils n'ont point varié et ne varieront pas tant qu'ils existeront : tous rejettent l'Église catholique, tous refusent de reconnaître en elle le corps de Jésus-Christ et par conséquent une

autorité doctrinale infaillible. C'est là le point essentiel, permanent dans le protestantisme et c'est le point qu'il faut attaquer. Il faut démontrer qu'il n'appartient pas à l'individu de décider ce qui est chrétien et ce qu'il faut croire comme tel. — Telle est la base du livre *De locis theologicis*, dans lequel Canus traite ; 1° De l'autorité de la Sainte Écriture ; 2° De la tradition orale du Christ et des Apôtres ; 3° De l'Église catholique ; 4° Des conciles et principalement des conciles universels ; 5° De l'Église romaine actuellement et depuis longtemps la seule église apostolique du monde ; 6° Des théologiens et des canonistes ; 7° De la raison humaine, de son droit et de son devoir par rapport aux doctrines de la foi ; 8° De l'autorité des philosophes et des jurisconsultes ; 9° De l'autorité de l'histoire. Après avoir jugé ce qui peut amener chacun à la conscience de la vérité chrétienne, Canus traite les questions les plus générales de la théologie ; il se proposait de traiter encore de l'interprétation des Écritures et des diverses hérésies. Mais son travail, tel qu'il est, met en plein relief le point capital de l'argumentation contre le protestantisme et garde, contre toutes les sectes nées du libre examen, son actualité fidèle et sa valeur de prescription. L'histoire doit louer les éditeurs qui maintiennent ce livre à la portée du lecteur instruit et louer encore plus les théologiens qui la complètent et l'actualisent. Canus est un rempart de l'orthodoxie et contre l'erreur, une puissance catapulte.

[Bel]larmin. 61. Canus est surpassé pourtant par Bellarmin. François-Romulus-Robert Bellarmin, né en 1542 à Monte-Pulciano, près Florence, était neveu du cardinal Cervini, pape Marcel II. A la mort de son oncle, Bellarmin n'avait que quatorze ans. Instruit d'abord dans sa ville natale, il entrait, à dix-huit ans, chez les Jésuites. Après ses études de philosophie au noviciat, il fut envoyé, selon la coutume des Jésuites, professer la grammaire et les lettres, d'abord à Florence, puis à Mondovi, en Piémont. En 1567, il commença l'étude de la théologie et y consacra deux ans à Padoue, un à Louvain. Borgia l'avait envoyé terminer ses études, parce que, juste appréciateur du mérite du jeune Bellarmin, il voulait l'opposer à l'invasion du protestantisme dans les Pays-Bas. A la fin de l'année 1570, il le

chargea d'une chaire de théologie et Bellarmin fut le premier jésuite qui monta dans une chaire de théologie à Louvain. Pendant son séjour de six à sept ans dans cette ville, il prit part à la controverse contre Baius et composa simultanément sa *Grammaire hébraïque*, ainsi que son *De scriptoribus ecclesiasticis*, dont le P. Labbe a donné une si bonne édition. En 1576, rappelé en Italie par le P. Mercurian, Bellarmin fit au collège des Jésuites de Rome, avec un concours extraordinaire d'auditeurs, pendant douze ans, ces célèbres leçons d'apologétique, qui devinrent son grand ouvrage: *De controversiis fidei*, publié pour la première fois à Rome en 1581 (3 vol. in-folio), réimprimé depuis un grand nombre de fois, dans tous les formats et dans tous les pays. « C'est, dit Héfelé, l'œuvre la plus complète qui ait paru jusqu'à nos jours, pour la défense de la foi catholique, contre les attaques du protestantisme ; il a valu à son auteur une immortelle renommée, tant par l'immense érudition qu'il y déploie que par le ton digne et respectueux avec lequel il combat ses adversaires. » Bientôt après, Bellarmin publia son ouvrage *De la translation de l'empire romain des Grecs aux Francs* et un autre ouvrage sur les indulgences, complément de ses controverses. En 1590, Sixte-Quint l'envoya en France comme théologien de la légation ; Grégoire XIV le rappela et Clément VIII l'employa à l'édition Sixtine de la Vulgate. En 1592, Bellarmin fut nommé recteur du collège des Jésuites de Rome et, trois ans après, provincial de l'ordre dans la province de Naples. En 1599, il fut revêtu de la pourpre romaine : elle ne pouvait décorer un plus digne et un plus savant prêtre. Bellarmin resta, sous la pourpre, l'humble moine, soumis à la règle de son ordre, évitant l'apparat, pratiquant une pauvreté apostolique et donnant chaque jour des preuves de la plus touchante application. Il montra en même temps le plus noble courage, ne craignant pas de rendre Clément attentif à tous les abus, à toutes les fautes qu'il remarquait dans le gouvernement de l'Église et des États romains. Dans la controverse entre Banes et Molina, Bellarmin fut disgracié, c'est-à-dire nommé archevêque de Capoue, avec obligation de se rendre à son siège. En 1605, il revint à Rome, prit part à l'élection de Léon XI et peu s'en fallut

qu'il ne lui succédât. Démissionnaire de son siège, Bellarmin consacra les quinze dernières années de sa vie à ses travaux : il accepta notamment la surveillance du collège germanique et prit part au premier procès de Gallilée. Dans le différend avec la république de Venise, sous Paul V, il combattit, à deux reprises, les sophismes de Sarpi ; il combattit également les exigences de Jacques 1[er], roi d'Angleterre et les doctrines césariennes de Guillaume Barclai. Ce dernier ouvrage de Bellarmin fut interdit par le Parlement de Paris, comme criminel de lèse-majesté. On doit encore à Bellarmin un livre *Du prince chrétien*, et un *commentaire* sur les psaumes, remarquable par la précision de la pensée, par l'intelligence sérieuse et profonde du texte, supérieure à beaucoup de commentaires modernes des psaumes. Les sermons de Bellarmin, très théologiques, très méthodiques, sont empreints d'une vive éloquence. Ses ouvrages ascétiques d'un moindre volume, sont : 1° *De ascensione mentis ad Deum per scalas rerum creatarum ;* 2° *De æternâ felicitate sanctorum* ; 3° *De gemitu columbæ*, ou *de bono lacrymarum ;* 4° *De septem verbis Domini in cruce prolatis* ; 5° *De arte benè moriendi.* Bellarmin avait composé ces écrits au noviciat des Jésuites, pendant sa retraite annuelle de quatre semaines. Bellarmin mourut en 1621, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Le Pape lui fit faire de splendides funérailles. Sur un faut allégué, le livre des *Controverses* avait été mis à l'index ; il en fit peu après effacé. Le cardinal Banini comparait Bellarmin aux docteurs de l'Église ; le cardinal Ubaldini l'appelle l'Athanase et l'Augustin de notre âge. Le cardinal des Ursins le compare pour les vertus à Joseph, à Tobie, à Grégoire le Grand, à Paul et à Jean-Baptiste. Le cardinal de Sourdis dit qu'il a été le marteau des hérétiques. Enfin d'autres le dirent le colosse de l'Église, l'athlète de la foi, un nouvel Antonin pour le soulagement des pauvres, dont la réfutation des hérésies un Irénée, l'ornement du Sacré Collège, le dompteur des hérétiques, la lumière ardente et luisante. En somme, Bellarmin avait été aussi pieux que savant et l'on pensa plus d'une fois à sa canonisation. Des obstacles, qui ne portent atteinte, ni à son intégrité ni à sa doctrine, ne permirent pas de le placer sur les autels; mais il reste entouré

de la vénération des siècles et honoré de la reconnaissance du Saint-Siège. Bellarmin est le théologien en quelque sorte officiel de l'Église romaine, et, pour la haute science, avec saint Thomas, Suarez et Delugo, l'un des quatre grands théologiens. En France, où il avait été longtemps proscrit, nous avons été assez heureux pour publier, chez l'éditeur de cette histoire, les œuvres complètes du cardinal Bellarmin.

62. A côté du grand Bellarmin, nous pouvons, par la grâce de Dieu et pour l'honneur éternel de la Sainte Église, inscrire le grand Baronius. César Baronius naquit, d'une ancienne famille, en 1538, à Sora, dans la Campanie. Son père se nommait Camille : sa mère, Portia, offrit à Dieu l'enfant qu'elle portait dans son sein et renouvela son offrande, lorsqu'à trois ans, le petit César tomba dangereusement malade. L'enfant guérit et, apprenant plus tard sa guérison miraculeuse, se voua lui-même au service de la sainte Vierge : il se nommait « César serviteur de Marie ». Son père, frappé de son intelligence, l'envoya dans le voisinage pour commencer ses études; à dix-huit ans, César se rendit à Naples, et de là, à Rome, où, il continua ses études dans l'un et l'autre droit. Baronius fut introduit par Marc Sorano, près de Philippe Néri, fondateur de l'Oratoire, et dès lors, sa carrière fut fixée, quelque effort que fit le saint fondateur pour l'empêcher de prendre un parti irrévocable. Cette décision déplut tellement à son père, qu'il lui retira tout secours d'argent. Baronius ne continua pas moins ses études et se mit à assister les malades dans les hôpitaux. Après de longues épreuves, il fut ordonné prêtre à vingt-cinq ans, fit vœu de pauvreté, rechercha les plus humbles ministères et écrivit gaiement sur la paroi de la cuisine de la maison : « Baronius, cuisinier perpétuel. » Borromée eût voulu en faire son conseiller; on lui offrit une stalle de chanoine et une crosse d'évêque : il refusa tout. Baronius avait trouvé dans l'étude de l'histoire, toutes les joies de la vie sacerdotale, et, comme il les comprenait, toutes les grandeurs. Des travaux incessants le rendirent souvent malade ; mais Philippe Néri priait et sut ainsi se conserver un successeur ; car, en 1593, à la mort de Philippe, Baronius fut obligé d'accepter les fonctions de supérieur de l'Ora-

Baronius.

toire. Dès lors, il dut accepter ces chaînes qui, pour être dorées, ne sont pas moins des chaînes, il devint confesseur du pape, protonotaire apostolique, bibliothécaire de l'Église, cardinal. Selon toute probabilité, il eût été élu Pape après Léon XI, si l'Espagne n'y ait mis son *véto*. Du reste, sa prudence et sa persévérance surent également le préserver d'une élévation qu'il redoutait ; car son vœu le plus ardent était de renoncer à toutes les dignités, pour vivre, selon sa vocation, au milieu de ses livres, appliqué à ses travaux. Un travail opiniâtre l'épuisa ; il mourut en 1607, d'une maladie d'estomac, universellement aimé et honoré, laissant avec la renommée d'un savant de premier ordre, la réputation plus précieuse d'un saint. L'activité littéraire de Baronius tient du prodige. Outre quelques lettres, nous possédons de lui le *Martyrologe romain*, publié à Rome en 1566 et les *Annales ecclésiastiques*. Dans son édition du *Martyrologe*, dont il fut à certains égards le créateur, il débrouilla le chaos de noms produits par les tablettes hiéronimyennes, les martyrologes de Bede, Adon, Usuard, Notker et Wandelbert; il a été surpassé depuis par l'Udsuard du P. Dusollier. Ses *Annales* sont plus célèbres. Quelques théologiens et fanatiques du luthéranisme, cherchant à rattacher la doctrine de Luther, aux traditions des premiers siècles, s'étaient, sous la direction de l'Illyrien Flaccius, donné la honteuse mission de falsifier l'histoire et de défigurer jusqu'au moindre détail, tout ce qui était catholique. On appelle cela les *Centuries* ; on l'appellerait plus exactement les *Menteries* de Magdebourg. C'est un amas nauséabond de choses absurbes et infectes ; toutes les fois que j'ai dû les lire, je me suis demandé comment le protestantisme avait pu oblitérer à ce point, le sens intellectuel et le sens moral, de produire et de faire accepter une si stupide publication. Philippe Néri, crut indispensable d'opposer à cette vaste machine, un ouvrage d'histoire puisé aux sources, il en chargea Baronius. Baronius se récusa et indiqua Onofio Panvini. Néri tint bon. Par obéissance, Baronius se mit à l'œuvre avec une incroyable ardeur, étudia les actes des conciles, les ouvrages historiques les plus importants et les plus anciens, les Pères de l'Église latins et grecs, consulta toutes les

bibliothèques de Rome, surtout celle du Vatican. A la vue de ces immenses matériaux, un évêque lui demanda avec stupéfaction, combien il avait employé de secrétaires : « J'ai été seul à fouler ce pressoir, » répondit en souriant Baronius. Pour la mise en œuvre de ces matériaux, il employa les conférences de l'Oratoire et dans cet enseignement domestique, repassa jusqu'à douze fois les douze premiers siècles. Ensuite, il se mit à écrire ses *Annales* en consacrant un volume par siècle ; il en acheva douze. En outre, il copia plusieurs fois de sa main cet immense travail. Au milieu de ses prodigieux travaux, il n'oubliait ni les exercices de piété, ni les devoirs de sa vocation. Il est hors de doute qu'il y a des fautes dans Baronius, mais d'abord où n'y en a-t-il pas et serait-il surprenant qu'il n'ait pu toujours dominer la matière. Le recours aux sources ne se faisait pas alors comme aujourd'hui, par larges tranchées et par escouades d'archivistes ; la critique et la diplomatique n'étaient pas encore fermement assises sur leurs bases ; la chronologie et la géographie étaient pleines d'erreurs. Seul pour une entreprise si vaste et si neuve, Baronius acceptait de toutes mains les rectifications, corrigeait ce qui demandait à être corrigé et disait souvent avec saint Augustin : « J'aime celui qui me reprend avec vérité et sévérité, » ou encore : « J'accepte les blâmes de l'homme juste, pourvu qu'ils soient justes. » Baronius s'excusa lui-même des défauts inévitables de son travail : « Si quelqu'un, disait-il, trouvait que je n'ai pas approfondi également tous les points de ces *Annales*, je demanderais pour ma justification, qu'il voulut bien considérer que je n'ai pas eu un seul jour, libre d'interruption, de soins de toute espèce, de charges de tout genre, et que j'aurais marqué de craie blanche le jour où j'aurais pu uniquement me consacrer à mon travail. » L'ouvrage de Baronius ; *Annales ecclesiastici à Christo nato adannum 1198, auctore Caesare Baronio, Romæ 1588-1607*, 12 vol. in-folio, fut successivement réédité à Rome, Paris, Cologne, Anvers, Venise. L'édition de Mayence passe pour la meilleure, parce qu'elle a été revue et corrigée par Baronius. L'ouvrage fut ensuite continué par le dominicain polonais, Abraham Bzovius, en huit volumes ; par Henri Sponde en trois

volumes, par Raynaldi en huit volumes et par Laderchi en trois volumes. L'ouvrage est écrit, comme l'indique son titre, année par année. A chaque année, Baronius rapporte successivement les faits dans l'ordre des jours et des mois et, sur chaque fait, il produit les autorités ou les documents. C'est un ouvrage décisif pour les points énucléés par l'auteur. Les protestants lancèrent contre Baronius, la cohorte de leurs savants. Les plus fameux, Casaubon, Basnage, Blondell, Krebs ; plus tard Mosheîm, expurgea l'œuvre de Flaccius et la présenta dans une meilleure forme. Antoine Pagi réfuta victorieusement ces attaques ; il introduisit en même temps, dans l'ouvrage de Baronius, une certaine quantité de critiques. Cette critique fait désormais partie intégrante des *Annales*. En 1738, Mansi, archevêque de Lucques, donna une édition des *Annales* avec les critiques de Pagi et ses propres notes qui sont excellentes. Sous le pontificat de Pie IX, le P. Theiner avait promis d'achever les *Annales* ; il se contenta de publier une douzaine de volumes in-folio, contenant des documents. Le pontife heureusement régnant, Léon XIII, a ordonné de publier depuis Léon X, les *Regesta* des pontifes romains et de préparer la continuation des *Annales*. Ce sont autant de bons projets. A notre humble avis, toutefois, il faudrait faire, pour le père de l'histoire ecclésiastique, ce qui se fait pour l'Ange de l'École ; il faudrait refondre l'édition de Baronius, la critique de Pagi, les notes de Mansi, d'après les règles d'une sévère critique et les documents mis au jour depuis deux siècles. Baronius est l'historien de l'Église ; il est le seul historien qui passe pour irréfragable, quoiqu'il ne le soit pas toujours ; il convient, il est même nécessaire, qu'on l'élève au-dessus de toute critique. L'Église est l'école de la vérité, elle ne souhaite qu'une chose, que la vérité ne soit pas méconnue.

Tels sont, dans l'ensemble, les principaux savants et lettrés du XVIe siècle. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres, notamment Diego Covarruvias, surnommé le Barthold d'Espagne ; Nicolas Sander, l'auteur de l'ouvrage sur le schisme anglican ; Antoine Augustin, le savant canoniste ; Martin Arpilcueta, dit Navarre, casuiste de grand renom ; le président Duranti, auteur d'un excel-

lent livre sur les rites primitifs de l'Église; Laurence Strozzi, religieuse, qui a composé, pour toutes les fêtes, un livre d'odes et d'hymnes; Alphonse Ciacconius, l'historien des papes; Nicolas Coeffeteau, l'adversaire de Marc-Antoine de Dominis et de Duplessis-Mornay; Martin Bécan, auteur d'une somme de théologie; Claude Robert qui mit la première main à la *Gallia christiana*; Laurent Bouchel, jurisconsulte; Sponde, continuateur et abréviateur de Baronius; Simon de Muis, commentateur des psaumes sur l'hébreu; et Ménard, l'auteur du *Martyrologe bénédictin*. Tous ces savants sont la gloire de leur temps et l'honneur de l'Église. L'immortalité de leur souvenir nous provoque à l'émulation; en relevant ces noms glorieux, nous devons tous dire avec saint Augustin : *Exarsi ad imitandum*.

§ IV. QUELQUES SAINTS DU XVIe SIÈCLE

L'humanité produit, par sa culture, trois belles fleurs : la fleur de la pensée, la fleur du sentiment et la fleur des bonnes œuvres. Suivant la prédominance qu'il assigne, dans cette culture, aux bonnes œuvres ou à la pensée, l'homme peut devenir un savant ou un héros. Mais comme notre suffisance ne vient pas de nous, mais de Dieu, c'est par la grâce de Dieu et dans l'Église que s'épanouissent, grandissent et rayonnent les saints et les docteurs. En dehors de l'Église, il peut se trouver et il se trouve effectivement quelque science et quelque vertu; mais la pleine et entière possession de la vérité; mais la pratique de certaines vertus réservées, mais surtout l'héroïsme dans la vertu, cela ne se rencontre que dans l'Église de Jésus-Christ et à l'ombre de la Chaire du prince des Apôtres. Or, nous traversons un siècle où des apostats prétendent fonder la réforme des mœurs sur la négation, la proscription, l'anéantissement du Saint-Siège. Il importe donc de rechercher si ce siècle des apostats n'est pas aussi le siècle des saints, et si Dieu, par l'effusion de sa grâce, n'a pas manifestement confondu lui-même la grande apostasie du protestantisme. Déjà nous avons cité un certain nombre de saints, dont nous devions relever le rôle his-

torique; ici nous nous bornons à dresser une nomenclature de saints dont nous n'avons guère qu'à mentionner les héroïques vertus.

St François de Borgia.

63. Jamais la piété ne s'est vue plus glorieusement alliée à la noblesse qu'en S. François de Borgia. Quatrième duc de Gandie, François descendait, par son père, d'un neveu d'Alexandre VI et par sa mère, Jeanne d'Aragon, de Ferdinand et d'Isabelle. Le nom de François lui fut donné, parce que sa mère, avant de le mettre au monde, l'avait consacré au glorieux pauvre d'Assise. On lui apprit à parler de Dieu et à le prier avant même que sa raison fut entièrement éclose. Une docilité merveilleuse, une grande facilité à tout apprendre, abrégèrent beaucoup le temps de ses études. Après sa philosophie, au terme d'une jeunesse passée dans la piété et l'innocence, il fut attaché à la cour de Charles-Quint. L'impératrice, charmée de sa perfection, lui fit épouser Éléonore de Castro; ils eurent huit enfants qui ne dégénérèrent point de la vertu paternelle. La mort de l'impératrice, en 1535, convainquit François de la vanité des grandeurs et de la folie d'y mettre son appui. Borgia fut chargé de remettre son cadavre au clergé de Grenade, pour les cérémonies de la sépulture; pour certifier l'identité de la personne, il fit ouvrir le cercueil. La princesse, qui avait fait l'admiration de son siècle, était si horrible à voir, que François jura de n'appartenir plus désormais qu'à Dieu. Loin d'agréer sa demande de retraite, Charles-Quint nomma François capitaine général de Catalogne. On vit alors ce qu'est un saint au pouvoir. Borgia extermina les bandits, réprima le libertinage des soldats, remédia aux abus de l'injustice, fit fleurir les bonnes mœurs, la piété et la charité. Lui-même s'appliquait à l'oraison mentale et s'élevait à une haute contemplation des vertus divines. La mort de son père lui permit bientôt de se retirer dans sa principauté de Gandie; ce fut pour y bâtir des monastères, des hôpitaux et établir des assemblées de charité. La mort de la duchesse brisant le dernier lien qni l'attachait au monde, François ne pensa plus qu'à mettre ordre à ses affaires et à se faire recevoir dans la Compagnie de Jésus. St Ignace l'accepta, mais à condition qu'avant son entrée, il mettrait ses enfants en état de n'avoir plus

besoin de sa conduite et de sa providence paternelle. L'an 1550, il vint à Rome pour gagner l'indulgence du jubilé ; de retour en Espagne, il renonça à toutes ses dignités, à tous ses biens, prit l'habit de jésuite et reçut les saints ordres avec tant d'abnégation que Charles-Quint plus tard, abdiqua l'empire, pour imiter un si grand exemple. Dans ce nouveau genre de vie, François réduisit son corps par les jeûnes, les chaînes de fer, les divers cilices, les fréquentes disciplines ; pour se vaincre lui-même et gagner des âmes, il ne se refusait, du reste, à aucun travail. On l'appelait « l'homme du ciel ». Ignace l'envoya premièrement en Castille, en Andalousie et en Portugal ; il fit partout des conversions et des conquêtes ; bientôt il revint à Valladolid où il convertit encore plusieurs grands personnages. Ces heureux succès portèrent le général à établir François, son vicaire général en Espagne, en Portugal et jusqu'aux Indes. Pendant le temps de son vicariat, François fonda presque partout des collèges et des maisons de la compagnie. Ce serait une chose infinie de raconter les effets de ses sermons, de dire ses efforts pour instruire la jeunesse, former des missionnaires, combattre les hérétiques, réformer les mœurs des fidèles et rétablir la discipline ecclésiastique. Ce qui est surprenant c'est que, presque toujours malade, toujours en butte à la persécution, il était toujours partout actif et prêchant. Un ordre du Pape l'appela à Rome en 1561 ; François fut d'abord vicaire du général, puis troisième général de la compagnie. On ne saurait dire combien la compagnie s'accrut sous son gouvernement. Un nombre infini de grands personnages y entrèrent et la rendirent illustre par leur capacité extraordinaire et leur piété insigne. De nouvelles maisons s'élevaient dans toutes les contrées de l'Europe ; il en fit bâtir aussi en Asie, en Afrique et en Amérique. Les rois et les princes lui écrivaient continuellement pour obtenir de lui des ouvriers si zélés et si utiles, dans un temps où la corruption de la foi et des mœurs était devenue presque générale. Après de nombreux travaux d'apostolat, plusieurs de ses disciples endurèrent le martyre. Enfin, toute la terre le regardait comme un homme envoyé de Dieu pour le salut des nations. Pie IV et Pie V ne se lassaient pas de le com-

bler d'éloges, pour son zèle, sa prudence et ses efforts dans la propagation de la foi romaine. Quant à lui, il pensait de lui-même avec tant d'humilité, qu'il ne s'appelait que le Pécheur. La constance de son humilité lui fit refuser la pourpre, qui lui fut offerte plusieurs fois. Balayer les ordures, mendier son pain de porte en porte, servir les malades dans les hôpitaux, mépriser le monde et se mépriser lui-même : tels étaient ses délices. Chaque jour, il consacrait jusqu'à huit heures à la contemplation des choses célestes. Cent fois par jour, il fléchissait le genou pour adorer Dieu, jamais il ne s'abstint d'offrir le saint sacrifice ; quand il offrait l'hostie sainte ou qu'il prêchait, l'ardeur qui le dévorait resplendissait sur son visage. Par un instinct céleste, il sentait la sainte Eucharistie, où qu'elle fût cachée. Pour achever son sacrifice, il fut envoyé en légation en Espagne et en France, avec mission spéciale de former, contre les Turcs, le faisceau des forces européennes. De retour à Rome, il n'eut plus que deux jours pour recevoir les sacrements et mourir. Sur le lit de mort, il refusa qu'un peintre fît son portrait et ne voulut pas désigner son successeur, disant qu'il avait bien assez de comptes à rendre sans se charger de celui-là. François mourut en 1572, à l'âge de soixante-deux ans ; sainte Térèse, qui avait suivi ses conseils, l'appelait le saint ; le pape Grégoire XIII le nommait un ministre fidèle ; Clément X, après avoir constaté de grands miracles, l'inscrivit au catalogue des saints.

St. Louis de Gonzague.

64. La Compagnie de Jésus ne fut pas illustrée seulement par les Ignace, les Xavier et les Borgia ; elle produisit encore des lis d'un parfum exquis, comme Louis de Gonzague et Stanislas Kostka. Louis de Gonzague naquit en 1568 ; Ferdinand, son père, était marquis de Castiglione, prince du Saint-Empire ; Marthe Sentena, sa mère, était fille du seigneur de Chieri, en Piémont. La marquise prit un soin extraordinaire de l'élever dans la crainte de Dieu et dans les sentiments d'une vive piété. Dès le berceau, Louis donna des marques de bonté particulière pour les pauvres. Lorsqu'il put parler, on lui apprit à prononcer les noms de Jésus et Marie, à faire le signe de la croix, à réciter quelques prières. Aussitôt qu'il put marcher, il aimait à se retirer seul pour prier Dieu avec plus

de recueillement. A l'âge de quatre ans, il avait entendu des soldats prononcer quelques paroles grossières ; il les répéta sans savoir ce qu'elles voulaient dire ; mais, en ayant été repris, il regretta et pleura cette licence comme un de ses plus grands péchés. A sept ans, il fut tellement prévenu des lumières du ciel, qu'il résolut de renoncer au siècle, pour se consacrer à l'amour divin. A huit, il fut conduit à la cour de Toscane ; loin de se laisser corrompre par cet air contagieux, Louis, pour triompher plus facilement des embûches du démon et des appas du monde, se mit sous la protection spéciale de la sainte vierge et fit vœu de garder sa virginité inviolablement. Par un insigne bienfait de Dieu, il ne la laissa jamais atteindre par aucune tentation des sens ou de l'esprit. Quant aux autres passions, il commerça à les dompter avec tant d'énergie, qu'il n'en éprouvait même par les premiers mouvements. Ses sens, surtout ses yeux, étaient l'objet d'une telle vigilance, que, page de Marie d'Autriche, il ne la regarda jamais et détournait les regards même de sa mère. Aussi l'appela-t-on un homme sans chair, ou plutôt un ange. A la garde des sens, Louis ajoutait la mortification. Chaque semaine, il jeûnait trois jours et ne prenait qu'un peu de pain et d'eau. On peut même dire que son jeûne était perpétuel, car ses repas égalaient à peine une once. Cependant, trois fois le jour, il s'ensanglantait à coups de cordes et de chaînes; souvent, pour sa discipline, il prenait un fouet de chiens et ajoutait, à ses cilices, des molettes de cavaliers. Pour se rendre le lever plus facile et gagner du temps à l'oraison, il avait placé secrètement sous son lit des tessons de pots cassés. La plus plus grande partie de la nuit, même en hiver, revêtu seulement de sa tunique, il restait à genoux, ou, à cause de sa faiblesse, couché par terre et vaquait à la contemplation des choses célestes. Parfois il restait dans cette attitude quatre ou cinq heures, et croyait n'en avoir passé qu'une, tant son esprit était étranger à toute distraction. Le prix de cette constance, ce fut la stabilité de son âme dans l'oraison et comme sa perpétuelle fixité dans l'extase. De Florence, Louis de Conzague se rendit à Mantoue, à Casal, puis passa en Espagne; il fut partout le même, tout en Dieu, vaquant à la

lecture d'un ouvrage du Père Canisius et à des relations sur les Indes. A Madrid, il se décida à entrer dans la Compagnie de Jésus; son père n'y voulut pas consentir, et, pour le détourner, lui imposa un délai et l'obligea à s'occuper d'affaires. Après avoir heureusement clos ses négociations, il céda son droit d'aînesse à son frère, fit en passant la communion à Lorette, et s'enferma au noviciat de Saint-André, à Rome, en 1585. Jamais on ne vit novice entreprendre avec plus de ferveur l'œuvre de sa vocation, ni faire en si peu de temps de si grands progrès. C'était moins un novice qu'un maître en toutes vertus. Son observance des moindres règles était très exacte; son mépris du monde, singulier; sa haine de soi, implacable : mais son amour de Dieu était si plein de flammes qu'il dévorait insensiblement son corps. Il reçut ordre de détourner un peu son esprit des choses divines, son effort pour fuir Dieu était vain, il retrouvait Dieu partout. Dans un sentiment de charité admirable pour le prochain, il avait embrassé, dans les hôpitaux, le service des malades; il y fut pris, en 1592, d'une maladie contagieuse. Un peu avant de mourir, il voulut recevoir encore une fois la discipline et supplia qu'on lui permît d'expirer par terre. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi le vit jouir, au ciel, d'une si grande gloire, qu'on croirait à peine qu'il y en ait tant au ciel; elle le déclara insigne par sa sainteté et par sa charité, martyr. Vérification de ses miracles, Benoît XIII canonisa cet angélique jeune homme et le donna pour patron à la jeunesse studieuse. En 1598, Bellarmin, prononçant l'éloge funèbre de Louis de Gonzague, énumérait ses privilèges de vocation précoce, de chasteté exemplaire, d'oraison et d'humilité qui le prédestinaient, à bon droit, à tous les degrés de gloire. Sous le titres d'*Œuvres,* on a publié une méditation, des lettres et quelques prières de saint Louis de Gonzague; mais sa meilleure gloire ici-bas est dans le souvenir de ses vertus. On a transformé, à Rome, sa chambre en chapelle; son corps y repose; c'est, pour le pèlerin, une joie d'offrir, sur ces reliques précieuses, le saint sacrifice de la messe, en l'honneur de ce thaumaturge de la mortification.

65. Stanislas Kostka naquit en Pologne, en 1550, au château de Rotscow. Son père, Jean Kostka, était sénateur du royaume ; sa mère, Marie Kriska, n'était pas de moins illustre naissance. Stanislas n'était pas leur aîné, mais il était le plus docile, le plus pieux et le plus modeste de leurs enfants. A peine eut-il atteint sa quatorzième année, que son père l'envoya, à Vienne, avec son frère Paul, pour étudier au collège des Jésuites. Bientôt il s'y distingua par son assiduité au travail et ses rares vertus, qui le faisaient aimer de tout le monde. Matin et soir, il faisait son oraison dans l'église de la compagnie ; récitait chaque jour le chapelet, fuyait la compagnie des écoliers libertins, trouvait ses délices dans la solitude ou dans la compagnie des pauvres. Tout entier à ses études, il sanctifiait ses jours par des austérités, ses nuits par des prières. Telle était la délicatesse de son âme, que si, à la table paternelle, il entendait quelques propos peu pudiques, il en éprouvait tant d'horreur qu'il tombait en défaillance. A mesure qu'il avança en âge, il s'enflamma davantage en son cœur et conçut le dessein d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Sur ses entrefaites, il tomba malade ; le démon, qui ne pouvait souffrir sa ferveur, lui apparut sous la forme d'un chien noir et, par trois fois, se jeta sur lui pour l'étrangler. Stanislas le chassa avec le signe de la croix. La maladie devint ensuite si violente que les médecins l'abandonnèrent ; le saint jeune homme était logé dans l'hôtel d'un protestant qui refusait passionnément de laisser entrer l'Eucharistie ; mais la communion qu'il demandait vainement aux hommes, Stanislas le reçut de la main d'un ange. Admis bientôt, par sa bienheureuse mère, au baiser de l'Enfant-Jésus et résolu d'entrer chez les Jésuites, il entra en convalescence. S'. Stanislas Kostka.

La crainte l'empêchait d'aller trouver son père ; de son frère, il ne recevait que d'indignes traitements. Un jour, son frère l'ayant vexé plus que de coutume, lui donna congé; Stanislas, confessé et communié, prit aussitôt un pauvre vêtement et partit pour Augsbourg. Sur la route, désirant communier et se trouvant en pays luthérien, il fut encore communié par un ange. Si le pain cuit sous la cendre avait donné, à Élisée, la force de marcher quarante jours

et quarante nuits sans fatigue, il ne faut pas s'étonner que Stanislas, fortifié par cette nourriture divine, parvint heureusement à Augsbourg. Canisius, pour le dérober aux violences de sa famille, l'envoya à Rome. C'était un voyage de deux cent-soixante lieues, que les bois, les eaux, les rochers rèndaient pénible ; tout faible et délicat qu'il était, Stanislas le fit à pied ; le chemin lui parut même court, tant son zèle et sa piété semblaient lui donner des ailes. Qui pourrait se représenter l'allégresse qu'il conçut de se voir à Rome, au noviciat de la compagnie? Les vertus de ce novice émérite brillèrent bientôt du plus vif éclat. Son amour de Dieu était tel, qu'il était habituellement ravi en extase. Par suite, son visage était enflammé, souvent radieux ; ses larmes perpétuelles ; l'ardeur de son âme si intense que, même en hiver, il devait se rafraîchir la poitrine avec de l'eau froide. Dévoré plutôt d'amour que de fièvre, le 15 août 1568, en la fête de l'Assomption, âgé de dix-huit ans, mais plus plein d'œuvres que de jours, il fut agrégé au chœur des Vierges pour contempler, selon ses vœux, le triomphe de Marie. Par son intercession, beaucoup de miracles se firent surtout en Pologne ; plus d'une fois il apparut aux armées qui marchaient contre les Turcs ; il délivra des villes de l'incendie et de la peste. Clément X le donna, pour patron, à la Pologne et Benoît XIII le mit au nombre des saints. St. Stanislas Kostka est avec St. Louis de Gonzague, l'un des patrons de la jeunesse pieuse ; son image respire surtout l'amabilité et la douceur ; en chantant un cantique qu'on lui attribue, il semble que la mélodie et les paroles éveillent encore dans l'âme les vertus qui les ont inspirées.

St. Pascal Baylon.

66. Pascal Baylon naquit en 1540, à Torre-Hermosa, petit bourg du royaume d'Aragon, en Espagne ; il vint au monde le jour de Pâques ; ses parents, qui gagnaient leur vie à cultiver la terre, l'occupèrent dans son enfance à garder les troupeaux et ne purent lui enseigner, avec les éléments de la religion, que la pratique de la vertu. Le désir d'apprendre à lire lui faisait emporter son livre aux champs ; il priait tous ceux qu'il rencontrait de lui apprendre ses lettres et l'on dit que des anges furent de ce nombre. Tout jeune, il fut obligé, comme berger, de louer ses services ;

il ne perdit aucun des moyens que cette profession lui offrait de se sanctifier. Pascal avait reçu de Dieu une âme bonne et, avant tout, désireuse des biens célestes ; il aimait sa profession parce qu'il la jugeait favorable à la pratique de l'humilité et à la garde de l'innocence. Sobre pour la nourriture, assidu à l'oraison, il avait acquis, près de ses compagnons, crédit et grâce : il réglait leurs différends, corrigeait leurs erreurs, excitait leur paresse, était respecté comme un maître et aimé comme un père. La plupart l'appelaient même déjà le Bienheureux. A l'âge de vingt ans, Dieu lui inspira la résolution de quitter son maître et d'entrer dans un couvent. Un camarade combattait cette résolution :« Puisque vous doutez de la vérité de mes paroles, dit Pascal, vous en serez convaincu par l'effet : » il frappa trois fois la terre de sa houlette et il en jaillit trois fontaines. Pascal se rendit dans le royaume de Valence où il y avait un couvent de franciscains-déchaussés ; avant de s'y renfermer, il se plaça encore comme berger, au service des fermiers du voisinage. Enfin, l'an 1564, il entra chez les Franciscains. On lui offrit inutilement de le faire élever dans les Ordres ; il ne voulut être que frère lai, afin de remplir les plus bas offices et de se sanctifier dans les humiliations. Dès lors il s'élança, comme un géant, pour parcourir sa voie ; il pratiquait la règle dans toute la rigueur de la lettre et de l'esprit, et s'appliquait nuit et jour tout entier à atteindre la perfection. Devenu bientôt comme un exemplaire de perfection séraphique, il fut, pour les religieux les plus avancés, un sujet d'imitation. Pour lui, placé à l'humble rang des serviteurs, se regardant comme la balayure du monastère, il réclamait comme lui étant dû, par un certain droit particulier, les charges les plus pénibles et les plus abjectes de la maison ; il s'en acquittait avec gaîté, sans négliger de s'exercer ni à l'humilité, ni à la patience. Lorsque sa chair se révoltait contre l'esprit, il l'affligeait par les pénitences et la réduisait en servitude par une abnégation continue ; il rendait son esprit plus fervent et chaque jour plus appliqué aux choses austères. Pascal était, du reste, d'une simplicité vraiment sainte, fruit de l'innocence et de la piété, mais non de l'ignorance. On a de lui de petits mais admi-

rables traités sur la nature et les perfections de Dieu, sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, sur la grâce, sur les anges, sur l'oraison et les divers degrés de la perfection chrétienne. Le savant Jean de Ribera, qui les avait lus, disait : « Ces martyrs s'élèvent au ciel pendant que nous rampons sur la terre. A quoi servent nos études, puisque les simples deviennent plus savants par la simplicité et l'oraison, que nous en communauté nos yeux et notre vie sur les livres. » Au demeurant, fort bon et très droit, Pascal appelait les scrupules les *puces* de la conscience. Chaque saint a ses dévotions préférées : Pascal s'était toujours considéré comme l'enfant de la Sainte Vierge ; il l'honorait par des hommages quotidiens et la priait avec une filiale confiance. Envers la très sainte Eucharistie, il serait difficile de dire combien était ardente sa dévotion, puisque, tout mort, il ouvrit encore les yeux pour honorer la sainte Hostie. Dieu l'avait prévenu du don des miracles et de la connaissance des choses à venir. Ces faveurs célestes rendaient les démons furieux; ils lui livrèrent des combats terribles, surtout pendant un voyage en France, où sa robe le mit, près des huguenots, plus d'une fois en péril de mort. Sa simplicité le tira heureusement de tous les périls. Souvent dans ses prières il était ravi en extase; c'est là sans doute qu'il puisait cette science que les hommes ne lui avaient point apprise. Enfin, plein de mérite, à l'âge de cinquante-deux ans, à l'heure qu'il avait annoncée, il mourut en 1592. Paul V le béatifia et Alexandre VIII l'inscrivit au catalogue des saints. Pascal Baylon est le patron particulier des bonnes âmes ; il révèle, dans la simplicité, une sublime philosophie.

Félix de [Can]talice.

67. Un autre berger qui devint un saint, fut Félix de Cantalice. Félix était né en 1513, à Cantalice, près de Citta-Ducale, dans l'État ecclésiastique, de parents pauvres, mais remplis de vertus. Dès sa première enfance, le petit Félix était si tendrement pieux, qu'on lui donnait le nom de saint. Dans sa simplicité candide, il traçait une croix sur l'écorce d'un arbre et priait au pied des heures entières. D'abord il récitait avec ferveur l'oraison dominicale, la salutation évangélique, le symbole des Apôtres, la doxologie et d'autres

prières connues. Mais bientôt Dieu lui ayant accordé la grâce de la contemplation, toutes ses pensées devenaient comme une prière. Domestique de labour, il méditait pendant son travail : tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait réveillait en lui de pieuses affections. Mais rien ne le touchait plus tendrement que le souvenir des souffrances de Jésus-Christ. Quand on lui demandait s'il savait lire, il répondait : « Je ne sais que six lettres, cinq rouges et une blanche ; les rouges, ce sont les cinq plaies de notre Sauveur ; la blanche, c'est la Sainte Vierge. » A une humilité profonde, il joignait un fond inaltérable de douceur, de charité et de gaîté. Si quelqu'un l'insultait, il avait coutume de lui répondre : Dieu fasse de vous un saint ! Cependant le petit laboureur ne croyait pas en faire assez. Ayant entendu lire les vies des Pères, il conçut un grand désir de les imiter. Un jour qu'il labourait, son maître s'étant présenté en habit noir, les bœufs prirent peur, se jetèrent de côté, renversèrent Félix et lui firent passer le soc de la charrue sur le corps. On le croyait mort ; il se releva sans autre mal que ses habits déchirés, dit adieu à son maître et voulut entrer en religion. C'était vers l'an 1540 ; Félix se présenta au couvent des capucins de Citta-Ducale et demanda à être reçu en qualité de frère convers. Le supérieur, en lui donnant la robe, lui montra le crucifix, et, après lui avoir expliqué de quelle manière le Seigneur avait souffert pour nous, lui dit comment un religieux devait imiter ce divin modèle, par une vie de renoncements et d'humiliations. Félix, attendri jusqu'aux larmes, se sentit animé d'un ardent désir de retracer en lui les souffrances de Jésus-Christ et de crucifier par la mortification le vieil homme avec toutes ses convoitises. Pendant son noviciat, il parut déjà tout pénétré de l'esprit de son ordre, qui est un esprit d'humilité, de pauvreté et de pénitence. En 1545, il fit ses vœux. Félix était si intimement uni à Dieu, que, même dans le monde, rien ne pouvait le distraire. Un frère lui demandant un jour comment il pouvait s'entretenir dans un contentement si parfait : « Toutes les créatures, répondit-il, servent à nous élever à Dieu, quand nous les regardons de bon cœur. » Les supérieurs lui permettaient de distribuer aux pauvres une partie de ses quêtes ;

il en profitait pour visiter les malades et leur rendre les plus humbles services. Les pécheurs ne pouvaient entendre ses exhortations sans être attendris; il avait surtout une onction admirable pour disposer les moribonds à paraître devant Dieu. Par une exacte vigilance, il garda une pureté inviolable; il joignait à cette vigilance, de grandes austérités, des jeûnes sévères. Dieu, en retour, le comblait de grandes grâces. Pressé par l'amour divin, il composa des cantiques spirituels dans un style simple, mais plein d'une onction admirable. Lorsqu'il mourut en 1587, à cause de la multitude qui envahissait le monastère, on fut plusieurs jours avant de pouvoir l'enterrer. Saint-Félix de Cantalice fut béatifié, en 1645, par Urbain VIII, et canonisé en 1712 par Clément XI.

Benoît de Philadelphie.

68. Dans le même temps, l'Éthiopie donnait un saint à l'Ordre des Frères mineurs et à l'Église. Benoît vit le jour en 1526, au village de Saint-Philadelphie, diocèse de Messine, en Sicile, de parents éthiopiens et esclaves, surnommés les Maures à cause de leur esclavage et de leur origine. Benoît fut élevé dans la religion catholique et montra, dès sa première jeunesse, les dispositions les plus marquées pour la piété. A l'âge de douze ans, il entra dans un institut de solitaires récemment établi; mais cet institut ayant été supprimé quelque temps après par Pie IV, avec latitude pour ses membres d'entrer dans quelqu'autre ordre, Benoît choisit les frères mineurs de l'observance, à Palerme, et fit profession en qualité de frère lai. Dans l'accomplissement de tous ses devoirs, il montrait une ferveur extraordinaire, il s'abstenait de viande pendant toute l'année, dormait peu et toujours sur le plancher de sa cellule, portait les vêtements les plus grossiers et priait continuellement, Dieu lui avait accordé, à un degré éminent, le don de contemplation. Benoît s'acquit une telle réputation de sainteté que, bien que frère lai, il fut nommé supérieur d'un monastère. Après soixante ans de vertu fidèle et de mérites éclatants, il mourut dans sa simplicité, le 4 avril 1589. Trois ans après sa mort, son cercueil ayant été ouvert, on trouva son corps en état de conservation parfaite et exhalant une très agréable odeur. Béatifié par le pape Benoît XIV en 1742, il fut canonisé par Pie VII en 1807.

69. Un autre frère de la même observance fut le bienheureux Sébastien d'Apparitio. Né en 1502, à Gudina, en Galice, il passa ses premières années au travail des champs, qu'il sanctifia par sa piété. Plus tard, il se rendit à Salamanque, où il vécut presque dans le même état, content de son sort, parfaitement fidèle à ceux qui l'employaient, exact à tous ses devoirs et remettant, à ses parents pauvres, toutes ses épargnes. En 1532, il partit pour la Nouvelle Espagne et s'en fut à Mexico. Là, il mit à profit ses connaissances en agriculture et acquit des richesses considérales. Ensuite, il s'adonna au commerce et y réussit ; mais craignant les tentations qui suivent d'ordinaire l'acquisition des biens de ce monde, il abandonna le commerce et revint au labourage. Marié deux fois, il vécut, du consentement de son épouse, dans la continence. C'était un homme doux envers tout le monde, charitable pour les pauvres, ponctuel dans ses devoirs de religion et fervent dans les pratiques de la piété. « La Providence, dit le décret de sa béatification, ne l'envoya pas en Amérique pour y cultiver les sciences ou la littérature, mais pour exciter les nouveaux chrétiens par son exemple, à la pratique d'une humilité profonde et de la perfection. Car, à l'âge avancé de soixante-dix ans, il renonça aux richesses qu'il avait en abondance, les distribua parmi les fidèles et, ainsi dépouillé de tout bien terrestre, entra chez les Franciscains de l'étroite observance. Là, oubliant ce qu'il avait laissé dans le monde, il fit profession comme frère lai. Depuis ce temps, il persista dans la pratique invariable d'une pénitence merveilleuse, de la simplicité de cœur, de la foi, des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, jusqu'à l'âge de 98 ans. Alors, il recueillit les fruits de sa coopération à la grâce et du fidèle et laborieux accomplissement de ses devoirs de religion. Quoique entré dans la vigne à la dernière heure du jour, il reçut la récompense entière que le père de famille a promise à ceux qui entrent dès les premières heures. » Sébastien d'Apparitio mourut en 1600 et fut béatifié par Pie VI en 1786.

Sébastien d'Apparitio

70. Un troisième saint de la même observance fut le bienheureux André d'Hibernon, né en 1534, à Alcantarilla, en Espagne, d'une

André d'Hibernon.

famille noble et ancienne. Formé au bien par sa sainte mère, que ses vertus avaient fait surnommer la bonne Marie, André acquit avec les années, l'amour de la piété chrétienne et du travail. Placé près d'un oncle pour le servir, il destinait à la dot de sa sœur les petites sommes qu'il gagnait. A l'âge de vingt ans, il quittait son oncle pour remettre à son père le fruit de ses épargnes, lorsqu'il fut dévalisé par des voleurs. Cet accident le fit réfléchir sur la vanité des choses humaines; il résolut de quitter le monde. D'abord il passa quelque temps dans une maison de conventuels; puis, attiré par la régularité qui régnait dans ces monastères réformés par saint Pierre d'Alcantara, il prononça ses vœux dans un couvent où l'observance était ramenée à sa première austérité; simple frère lai, il pratiqua, dans les plus humbles positions, les plus héroïques vertus. Sa vie était partagée entre la prière et le travail. Vingt ans se passèrent ainsi dans l'exercice de fonctions souvent très pénibles selon la nature, mais qu'André savait ennoblir par l'esprit qui l'animait. Sous les dehors d'une grande simplicité, il cachait une grande âme et alliait, d'une manière admirable, aux distractions de la vie active, les douceurs de la vie contemplative. Son livre était la croix de Jésus-Christ; il acquérait, à ses pieds, une science sublime; et ne parlait de Dieu que de manière à exciter l'admiration. Quoiqu'il ne fut point dans les ordres, il travaillait avec fruit à la conversion des Maures et à la réforme des monastères. André manifesta sa sainteté par des miracles et des prophéties. Une pleurésie l'enleva au monastère de Gaudée le 18 avril 1602, à l'âge de 88 ans; il fut béatifié en 1791, par Pie VI.

Séraphin du Mont-Granario.

71. Un quatrième frère de la famille de S. François fut Séraphin, du Mont-Granario. Né en 1640, d'une famille obscure, il eut le bonheur d'être élevé par une vertueuse mère. A la mort de ses parents, qu'il perdit de bonne heure, il entra chez les capucins du Mont-Granario, près d'Ascoli, en Italie. Quoique sans études et simple frère lai, il sut acquérir, au plus haut degré, la seule science nécessaire et pratiqua avec héroïsme, les plus difficiles vertus. Sa simplicité, qui parut excessive, n'avait d'abord pas fait bien augurer de son avenir; il avait des dehors gracieux et des religieux même

le prirent en mépris. Mais le trésor de grâce caché dans cette âme, fit tomber les préventions. Séraphin devint l'oracle de toute la ville et fut consulté même par des personnages du plus haut rang. Son désir était de se dérober aux louanges qu'on lui déférait sans cesse; mais plus il était humble à ses propres yeux, plus il était grand aux yeux du Seigneur. Souvent il visitait les hôpitaux, partageait avec les pauvres le peu qu'on lui donnait pour lui-même, et, afin de soulager les malheureux, s'imposait les plus grandes privations. A tout moment on le rencontrait escorté d'une foule de pauvres qui le nommaient leur père et l'entouraient d'une profonde vénération. En 1604, à l'âge de soixante et onze ans, il fut enlevé à l'amour de ses confrères. Ses nombreux miracles l'ont fait inscrire, en 1767, dans le catalogue des saints.

72. Parmi ces saints du XVIe siècle nous devons mentionner encore un fondateur d'ordre religieux. François Caracciolo, né en 1563, à Santa-Maria, dans l'Abruzze, d'une noble famille, reçut une brillante éducation et passa, dans une innocence exemplaire, l'époque la plus critique de la vie. Dès l'âge le plus tendre, il avait été prévenu d'un grand amour pour les pauvres, d'une dévotion tendre envers la Sainte Vierge et d'une ferveur saintement avide de la Sainte Eucharistie. A vingt-deux ans, atteint d'une maladie dangereuse, il fit des réflexions plus profondes, et obtint de ses parents la permission d'entrer, à Naples, dans l'état ecclésiastique. Immédiatement après, il voulut faire partie d'une confrérie de personnes pieuses qui s'occupaient à disposer à la mort les criminels et à préparer les secours de la religion aux prisonniers. En 1588, il s'associa avec Jean-Augustin Adorno, d'une illustre famille génoise et Fabrice Caracciolo, son parent, pour former un nouvel institut de prêtres qui devaient joindre ensemble les exercices de la vie contemplative et les travaux de la vie active. Réuni dans l'ermitage des Camaldules de Naples, ils passèrent quarante jours dans le jeûne et la prière, pour attirer la bénédiction de Dieu sur leur dessein ; puis, ayant dressé un projet de règles, il se rendirent à Rome pour solliciter l'approbation du pape Sixte-Quint. Après mûr examen, le Pape confirma le nouvel institut sous le titre de *Clercs*

St François Caracciolo.

réguliers mineurs. Le 9 avril 1589, ils firent tous trois leur profession solennelle. Aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les clercs mineurs en ajoutaient un quatrième, celui de ne rechercher aucune dignité, ni dans leur ordre ni dans l'Église. Deux fois par jour, ils font l'examen de conscience, quatre fois par semaine, ils s'abstiennent de viande et pratiquent d'autres austérités. Prêcher, confesser et donner des missions : telle est leur occupation constante ; quelques-uns s'attachent principalement aux hôpitaux, d'autres aux prisons. Pour l'instruction de la jeunesse, ils ont quelques maisons, et aussi des ermitages pour ceux qui aiment la vie solitaire. Une pratique particulière de leur ordre, c'est l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ces dispositions montrent l'esprit de foi et de piété du saint fondateur ; on devine bien qu'il était des plus exemplaires pour en remplir tous les devoirs. Avant de faire sa profession, il avait distribué son bien aux pauvres. Plus tard on le vit souvent mendier pour eux dans les rues, se priver de sa portion pour augmenter leur pitance ; pendant l'hiver, donner ses propres vêtements, et, quoiqu'il fût le supérieur de la communauté, s'astreindre aux plus bas offices. De grandes faveurs spirituelles récompensèrent tant de mérites : François opéra plusieurs miracles et prévit plus d'une fois l'avenir. Jésus-Christ lui fit connaître par révélation sa fin prochaine dans un pèlerinage qu'il fit à Lorette ; il mourut, en effet, peu après, le 4 juin 1603, dans les sentiments de la plus touchante piété, à Agnone, ville de l'Abruzze. Béatifié sous Clément XIV, il fut canonisé par Pie VII le 22 mai 1807.

St Camille de Lellis.

73. A cette date se rapporte un autre fondateur dont nous avons publié récemment la biographie (1) ; nous en rapportons ici l'abrégé d'après le compte rendu d'un journal français.

Né à Bocchianico, dans les Abruzzes, d'une famille noble, Camille de Lellis s'était vu, à dix-huit ans, orphelin et sans ressource au moment où il allait, à l'exemple de son père, embrasser le métier des armes. Mgr Fèvre nous fait assister aux vicissitudes qui signalent cette période de la vie de Camille, alors possédé à un degré inouï de la passion du jeu. Il le suit dans les

(1) Vie de S. Camille de Lellis, 1 vol. in-8, Paris, 1884.

diverses garnisons où le jeune homme passe trois ans au service de la sérénissime république de Venise. Il relève un petit fait qui aura des conséquences très importantes dans la vie du futur fondateur des Ministres des infirmes. Après la mort de son père, Camille, se trouvant loin de son pays natal et souffrant d'une plaie au cou de pied de la jambe droite, suite d'une égratignure négligée, se traîne à Rome pour s'y faire soigner. A son arrivée, il apprend que l'hôpital des incurables de Saint-Jacques est desservie par les meilleurs chirurgiens; il se fait agréer comme servant, dans l'espoir de faire guérir plus sûrement sa plaie. Mais, dit Mgr Fèvre, « après avoir rempli un peu plus d'un mois sa charge d'infirmier, il fut renvoyé par l'économe de l'hospice comme un homme fantasque, d'un caractère emporté, cherchant, sur le moindre prétexte, dispute aux autres employés de la maison. Ce qui contribua encore à son expulsion, ce fut sa passion pour les cartes. Volontiers il abandonnait le service des pauvres et s'en allait jouer, sans se préoccuper de ce que les malades deviendraient en son absence. L'administrateur l'admonesta plusieurs fois; voyant qu'il ne s'amendait point et ayant un jour trouvé, sous le chevet de son lit, un jeu de cartes, il le renvoya, après une querelle violente, comme un serviteur inutile et dangereux. » — Tels furent les débuts de Camille de Lellis dans la carrière où il devait plus tard montrer une abnégation plus qu'humaine. Quelques années après, nous le retrouvons dans ce même hôpital de Saint-Jacques, mais ce n'est plus le même homme. En 1581, il est économe de la maison, où il a servi les pauvres pendant quatre ans, passant par tous les emplois. Un des compagnons du saint, son biographe, le P. Ciccatelli, décrit son zèle admirable. « Nombreuses, dit-il, étaient les industries dont il usait, pour éveiller, dans les serviteurs de l'hospice, un vrai et chaud amour des pauvres. Mais comme ces serviteurs étaient souvent changés et que leur vocation procédait moins du cœur que de l'amour du gain, ils manquaient souvent à leur devoir. Camille se trouvait pénétré d'une singulière douleur quand il les voyait mettre si peu de diligence à faire le lit des infirmes ou à leur présenter la nourriture, et quand ils étaient si lents à répondre

à leurs appels. Surtout il ne pouvait se consoler quand, se trouvant près des malades à l'extrémité ou à l'agonie, il les voyait abandonnés des prêtres ; il jugeait que semblable chose était une honte pour le christianisme. Sans doute, il s'appliquait, autant qu'il le pouvait, à remédier à tout désordre ; il privait ses yeux de sommeil: il veillait des nuits entières ; il se cachait derrière les lits, observant si les gardiens dormaient, s'ils étaient prompts à venir au secours de ceux qui les appelaient ; il les réprimandaient ensuite avec énergie s'ils étaient en faute, ou bien il leur infligeait diverses punitions et les chassait de l'hôpital. Mais il comprenait que ses forces ne pouvaient suffire à tout. » Un soir, en l'an 1582, c'est toujours le P. Ciccatelli qui parle, — « un soir que, recueilli en lui-même, il se tenait debout au milieu de l'hôpital et méditait sur ces embarras, il lui vint en esprit que l'unique remède serait de fonder une congrégation d'hommes pieux qui ne serviraient pas misérablement en vue d'un salaire, mais pour le seul amour de Dieu, avec cette tendre sollicitude des mères dans l'assistance de leurs enfants malades. En repassant dans son esprit cette réflexion, ou plutôt cette inspiration divine, il se proposa de tenter l'entreprise et d'employer toutes ses forces à la faire réussir, bien qu'il se trouvât dans les plus mauvaises conditions de succès, seul, simple séculier, pauvre, privé de tous les appuis et de toutes les faveurs du siècle. »

Pour mettre la main à l'œuvre, Camille communiqua son projet à cinq employés de l'hôpital, hommes vertueux, et les réunit en une sorte de petite congrégation, tout en demeurant, lui et ses amis, au service de l'hôpital. Mais bientôt il fut facile de voir que vouloir ainsi bâtir sur le terrain d'autrui était chose impossible. Aussi un sage oratorien conseilla-t-il à Camille de quitter l'hôpital, de prendre une maison en ville et de jeter là plus librement les premiers fondements de la future congrégation. A ce corps nouveau il fallait une tête, et il convenait que ce fût un prêtre. Camille le comprit, et, à l'âge de trente ans et plus, il se mit à étudier ; il avait tout à apprendre, depuis les éléments de la grammaire latine jusqu'à la

théologie ; il apprit tout, avec une ardeur non pareille, et enfin il fut ordonné prêtre : il avait trente-quatre ans.

L'intention de Camille, en fondant sa congrégation, avait été principalement de secourir les malades de l'hôpital Saint-Jacques et des autres hôpitaux de Rome. Mais la force des circonstances, dans laquelle il voyait avec raison la main de Dieu, le conduisit peu à peu, comme malgré lui, à développer son humble dessein. Il avait résolu de n'enrôler que des laïques, dit Mgr Fèvre, sa congrégation se remplit bientôt de prêtres. Il avait voulu établir une congrégation libre et non liée par des vœux solennels, et les souverains pontifes l'élevèrent à la dignité de Grand Ordre. Il n'avait pas d'abord pensé à faire de l'assistance aux pestiférés, aux malades enfermés dans les prisons ou demeurant dans des maisons particulières, une règle de son institut ; mais il se trouva qu'aucune classe de malades ne devait échapper à son immense charité.

A peine la « Congrégation des ministres des infirmes » est-elle confirmée par le Saint-Siège, qu'elle commence à rayonner autour de Rome. Elle est appelée à Naples, et, par son dévouement admirable et dans la ville et dans les hôpitaux, elle excite chez les autres religieux, chez les ecclésiastiques et parmi les laïques eux-mêmes une généreuse émulation. Bientôt trois des Pères de la congrégation tombent martyrs de la charité, en soignant des soldats espagnols atteints d'une sorte de peste. Ils meurent en ne cessant, dans le délire de la fièvre, de parler de leurs chers malades. A Rome même, en 1590, dans une épidémie terrible, aggravée par la famine, l'héroïque congrégation se signale par de nouveaux exploits. On voit Camille et ses frères, non seulement distribuer la nourriture aux malades et les soigner avec amour, mais laver leur vaisselle, balayer leur maison et, détail touchant, habiller et emmailloter les enfants. La campagne terminée, lorsqu'on fit le compte des morts, treize des compagnons de Camille étaient allés là-haut recevoir leur récompense. Quant au saint, il fut lui-même dangereusement malade ; mais, bientôt rétabli, il revint à ses occupations ; si parfois la vieille plaie de sa jambe, devenue incurable, l'obligeait à s'arrêter un instant, c'était pour reprendre ses travaux

avec une ardeur nouvelle ; l'amour des pauvres était plus fort que les plus vives douleurs. — En 1594, les Camilliens fondent une maison à Milan, puis à Gênes. En 1595, ils accompagnent, en Hongrie, un corps de troupes italiennes. En 1596, ils s'établissent à Bologne, en 1599 à Florence, à Ferrare, à Messine, en 1600 à Palerme, en 1601 à Mantoue. Cette même année, ils sont envoyés en Croatie avec les troupes du Pape et du grand duc de Toscane dans une expédition contre les Turcs. Plus tard, des maisons sont encore fondées à Bocchianico, ville natale de Camille, et dans quelques autres pays. A la mort du saint (1614), l'ordre était établi dans seize villes d'Italie. A cette même époque, 220 profès et novices étaient morts victimes de l'obéissance et de leur dévouement au service des malades.

En 1607, un grand événement se produisit dans l'ordre. Bien qu'alors Camille n'eût encore que cinquante-sept ans, il était accablé d'infirmités, brisé par ses travaux incessants, épuisé par de longs et continuels voyages. Il crut qu'un autre serait plus en état que lui de prendre en main la direction de l'institut. Après avoir, à force de dévouement et de sacrifices, considérablement amélioré le service des malades dans les principaux hôpitaux d'Italie, il résolut de se démettre de sa charge de général. Du reste, s'il devenait simple religieux, ce n'était point pour rester oisif : c'était pour mener dans les hôpitaux, ses « maisons de plaisance », comme il s'exprime à plusieurs reprises dans ses lettres avec l'accent le plus ému et le plus sincère, une vie toute d'immolation de soi-même. Nous le voyons sans cesse non seulement chercher de toutes ses forces à procurer du soulagement aux malades, mais intervenir auprès des administrateurs des hôpitaux pour leur signaler les défectuosités du service et leur proposer des améliorations. En 1609, fixé définitivement à Rome, il obtint de son successeur au généralat l'autorisation de passer toutes les nuits dans l'hôpital du Saint-Esprit pour entourer de ses soins les malades et assister les mourants. « Je ne puis m'empêcher d'être dans l'étonnement, écrivait après sa mort un des religieux, témoin oculaire, quand je pense à la bonté vraiment ineffable de notre vénérable Père... Avant de s'éloigner d'un malade, il

avait pour lui mille attentions ; il ne pouvait plus le quitter ; et, comme s'il eût été attiré par une pierre d'aimant, il retournait deux ou trois fois auprès de lui, pour lui demander s'il était bien, s'il avait besoin de quelque autre chose, l'exhortait à la patience et lui adressait quelques paroles touchantes sur le salut de son âme. Je ne puis mieux faire connaître la bonté et la sollicitude de Camille pour ses bien-aimés pauvres qu'en assurant que son amour surpassait celui d'une tendre mère pour son fils unique gravement malade. Celui qui ne l'aurait point connu n'aurait pu s'imaginer qu'il prodiguait les mêmes soins à tous les malades de l'hôpital ; il aurait cru que celui qui était devant lui était l'unique objet de ses affections. Dans ses dernières années, tout le monde craignait qu'il ne pût résister à tant de fatigues, travaillant depuis minuit jusqu'à midi, quoiqu'il ne mangeât presque rien et qu'il sortît de la plaie de sa jambe malade une si grande abondance de matière. Deux ou trois fois, il tomba de faiblesse, non sans courir le danger de perdre la vie, mais il semblait que la vigueur de son esprit donnait miraculeusement des forces à son corps. »

Après la mort du saint, le même esprit survécut dans l'ordre. On peut, dans le livre de Mgr Fèvre, suivre les ministres des infirmes sur tous les champs de bataille de la charité, dans les pestes des deux derniers siècles comme dans les épidémies cholériques de nos jours. A Messine, notamment, lors de la première apparition du choléra, on entendit les consuls de Belgique et de Prusse répéter que la commune, en signe de reconnaissance, aurait dû élever autant de statues, devant les maisons de l'ordre, qu'il y avait de religieux pour les desservir. Jusqu'à ces derniers temps, l'ordre, répandu dans les principales villes d'Italie, en Espagne, en Portugal et jusqu'en Amérique, n'avait jamais pénétré en France. En 1870, Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, appela les Camilliens dans son diocèse, leur confia la garde de la chapelle rebâtie de Notre-Dame-de-la-Chaux et le soin des prêtres que l'âge ou les infirmités forcent à renoncer au saint ministère ; il les chargea en même temps de remplacer dans leurs fonctions ceux qui momentanément était empêchés de les remplir. C'est là qu'en moins de

huit ans les Pères Camilliens ont pu s'organiser, établir un noviciat et se mettre en état d'envoyer trois colonies de religieux, l'une à Lyon, l'autre à Lille et la dernière à Cannes. Par une coïncidence frappante, quelques mois seulement après leur arrivée en France, les Camilliens assistaient à nos désastres et ils recueillaient dans leur trop étroite demeure quelques-uns de nos blessés ou varioleux. Ils leur donnèrent les soins les plus touchants, ainsi qu'aux autres victimes de la guerre qui se trouvaient dans l'hôpital de Cuisery. En l'absence des médecins, attachés presque tous aux ambulances de l'armée, le R. P. Zannoni, aidé de ses dignes auxiliaires, traita les malades dans la petite ville de Cuisery et dans les paroisses environnantes, avec une habileté si dévouée et si visiblement bénie de Dieu, qu'il sauva une foule de personnes atteintes même de la variole noire et confluente. « Ajouterai-je, dit Mgr Fèvre, au risque de blesser la modestie de ces excellents religieux, qu'au témoignage de ceux qui les ont vus fréquemment et les voient encore presque chaque jour à l'œuvre, notamment à l'hôpital de Cuisery où ils ont sollicité comme une grâce de veiller les malades de la salle des hommes, ils ont hérité de leur intrépide et saint fondateur une calme vaillance en face des plaies les plus hideuses et une douceur, une compassion quasi maternelles, pour les victimes de la souffrance ? »

Mgr Fèvre souhaite à l'ordre de Saint-Camille de fleurir dans notre pays comme il a fleuri ailleurs. Nous ne pouvons que nous associer à ce vœu si philanthropique, dans le meilleur sens du mot, ou plutôt si chrétien.

Marinoni. 74. A la même époque, l'ordre des Théatiens, fondé par S. Gaëtan de Thienne, présentait trois saints personnages, Jean Marinoni, André Avellin et Paul d'Arezzo. — Marinoni, né à Venise en 1490, reçut au baptême le nom de François, mais prit le nom de Jean lorsqu'il se donna tout à Dieu. Dès ses premières années, il montra tant de piété, qu'on lui fit faire sa première communion à l'âge de sept ans. Prévenu de la grâce, il ne perdait presque point Dieu de vue, aimait à visiter les églises, à adorer le Saint-Sacrement et à entendre la messe. Aussi se distinguait-il des autres enfants par

son esprit d'obéissance et sa docilité. A l'université de Padoue, il eut pour condisciple Aloysio Lipomani, ce pieux hagiographe, qui présida un jour le concile de Trente. Marinoni unissait toujours la piété à l'étude. Devenu prêtre et supérieur d'un hôpital, il déploya, dans la peste de 1528 une héroïque charité. La même année, il quitta un canonicat de Saint-Marc et embrassa la pauvreté religieuse dans la congrégation de St-Gaëtan. Les pauvres eurent toujours sa prédilection : il les prêchait en apôtre, et pour les prévenir contre des erreurs courantes et pour les porter à la perfection chrétienne. A Naples, il fonda un mont-de-piété pour secourir les familles prêtes à tomber dans l'indigence et refusa l'archevêché de cette ville. Le 13 décembre 1562, il mourut saintement, assisté, dans son agonie, par deux saints qu'il avait agrégés à son ordre.

75. Né en 1521 à Castronuovo, petite ville du royaume de Naples, André fit paraître, dès son enfance, les plus heureuses dispositions à la vertu : Une physionomie heureuse exposa sa chasteté à de grands périls : il en triompha par la prière, la vigilance sur lui-même et la fuite des mauvaises compagnies. Ne désirant vivre que pour Dieu, il embrassa l'état ecclésiastique, et, avant sa promotion au sacerdoce, se fit recevoir docteur en droit canon. Un mensonge qui lui échappa dans une plaidoierie, sur un intérêt de médiocre importance, lui rappela les paroles de l'Écriture : « La bouche qui ment tue l'âme :» il fit sur lui une telle impression, qu'il renonça au barreau, pour se consacrer uniquement à la pénitence et aux devoirs du saint ministère. Chargé, par l'archevêque de Naples, de réformer un monastère de religieuses, il eut à essuyer maintes contradictions, des menaces et même des coups ; il souffrit sans se plaindre et eût sacrifié volontiers sa vie au salut des âmes. Entré en 1556 dans la congrégation des Théatins et voulant se mettre dans la nécessité de la perfection, il fit, avec la permission des supérieurs, des vœux particuliers : le premier, de combattre toujours sa volonté ; le second, de tendre toujours, autant qu'il serait en lui, à la perfection monastique. Le reste de sa vie répondit à ses engagements extraordinaires : il supporta sans trouble l'assassinat d'un neveu et demanda même la grâce du meurtrier. Saint lui-même,

St André Avellin.

il en forma plusieurs autres, en particulier Laurent Scupoli, le pieux auteur du *Combat spirituel.* Ami de S. Charles Borromée, il l'aida beaucoup dans la réforme de son grand diocèse. Dieu l'honora du don de prophéties et de miracles. En 1608, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, il était au pied de l'autel pour dire la messe ; il répéta trois fois l'*Introibo* et fut frappé d'apoplexie : il devait achever son sacrifice à l'autel de l'agneau glorifié. Canonisé en 1702 par Clément XI, S. André Avellin est un dss patrons de la Sicile et de la ville de Naples (1).

Paul d'Arrezo.

76. Paul d'Arezzo, né pareillement dans le royaume de Naples, en 1511, à Itri, près Gaëta, docteur en Droit de l'Université de Bologne, se distingua longtemps à Naples comme avocat et conseiller royal. A l'âge de quarante ans, il renonça an monde, entra chez les Théatins, fit son noviciat sous Marinoni avec André Avellin et devint supérieur de Naples. On fit d'inutiles efforts pour le tirer de sa retraite et pour lui offrir même deux évêchés qu'il refusa constamment. Envoyé comme ambassadeur en Espagne, il fut, au retour, contraint par le Pape d'accepter l'évêché de Plaisance. Tout après son sacre, il s'y rendit et eût la douleur de voir qu'on n'approchait presque plus des sacrements, qu'on négligeait les pratiques de piété, que la corruption avait pénétré jusque dans le sanctuaire. Pour remédier à ces abus, il employa tous les moyens que suggère un zèle éclairé ; mais le plus efficace fut son exemple ; sa douceur, sa modestie, sa piété, ses aumônes, son esprit de pénitence, lui méritèrent la vénération de tous ses diocésains. Créé cardinal par Pie V, il prit part à l'élection de Grégoire XIII, qui, ainsi que son prédécesseur, le consulta souvent. Le troisième concile provincial de Milan le vit appuyer de ses suffrages, les plus utiles règlements. A Plaisance, il fonda divers établissements, entre autres deux maisons, l'une pour les orphelins, l'autre pour les femmes pénitentes. Deux synodes tenus à Plaisance sont un monument éternel de son zèle pour la discipline ecclésiastique. Transféré à Naples par Grégoire XIII, il y continua ses œuvres de réforme et d'édification. A sa mort, en 1578, il était en possession de l'affectueuse estime des

(1) CHIAPONI, *Acta canonisationis sanctorum*, p. 304 et *passim*.

hommes les plus considérables de son temps, notamment S. Philippe Néri et S. Charles Borromée.

Alexan Saul

77. Un autre ami de S. Charles Borromée, Alexandre Sauli, était né à Milan, d'une illustre famille de Lombardie. Un jour, une troupe de comédiens rassemblait le peuple de Milan : Alexandre s'avance, un crucifix à la main, et fait un discours si pathétique, qu'il met l'assemblée en déroute. Dans sa jeunesse, il entra chez les Barnabites, endurcit son corps par la mortification, et se livra, avec un talent particulier pour convertir les pêcheurs, au ministère de la parole et de la réconciliation. Professeur à l'université de Pavie en même temps qu'il donnait ses cours de philosophie et de théologie, il gouvernait des communautés entières. S. Charles le fit prêcher avec des fruits merveilleux. Alexandre n'avait que trente-deux ans lorsqu'il fut élu général de son ordre. En 1571, Pie V le nomma évêque d'Aléria, dans l'île de Corse. Aléria n'était guère qu'un titre : il n'y avait ni cathédrale, ni diocèse, ni rien de ce qui constitue une église. Sauli dut occuper successivement quatre villes comme siège épiscopal; il bâtit enfin une cathédrale, fonda un chapitre, tint des synodes et écrivit plusieurs ouvrages pour l'instruction de son clergé. S. François de Sales prisait beaucoup ses écrits. Le saint évêque allait de temps en temps à Rome; il y allait comme au centre de l'apostolat et avec tant de dévotion qu'il éprouvait en lui-même, ce que dit S. Jean Chrysostome : Que l'esprit apostolique vit toujours à Rome; que des tombeaux des Apôtres et de leurs cendres, sortent encore des étincelles du feu sacré dont ils embrasèrent le monde. Tous ses voyages étaient comme autant de missions par les fruits que faisaient partout ses prédications et ses vertus. Tortone et Gênes le réclamèrent pour évêque; Grégoire XIV l'envoya à Pavie en 1591. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il entreprit la visite de son diocèse. Tombé malade à Collozzo, près d'Asti, il mourut en 1592. Sa Sainteté fut attestée par des miracles. La cérémonie de sa béatification eut lieu à Rome en 1742.

Mari Bagne

78. A côté des saints personnages, nous devons inscrire les noms des saintes femmes : le XVIe siècle, si fécond en saints, fut également

illustré par un grand nombre de saintes : on dirait que Dieu, s'est plu, par cette prodigalité, à couvrir de confusion les pseudo-réformateurs et à glorifier son Église. La première en date est Marie-Barthélemie Bagnesi, née à Florence, d'une famille noble, au commencement du XVIe siècle. Dès ses premières années, elle songeait à se consacrer à Dieu, et, lorsqu'on doutait de sa résolution, elle versait des larmes. Orpheline de mère, elle vaqua au devoir domestique, de manière à ne pas nuire aux exercices d'une fidèle piété. Jeune fille, elle ne songeait qu'à embrasser l'état religieux, lorsque son père voulu l'engager dans les liens du mariage. A cette annonce, elle fut saisie d'un tremblement universel, et pendant quarante-cinq ans elle eut à en souffrir des ardeurs de fièvre, des contractions de nerfs et des douleurs dans tous les membres. A l'âge de trente ans, ses douleurs étant un peu calmées, elle obtint d'entrer dans le tiers-ordre de S. Dominique. Mais sa santé revint bientôt à un état plus fâcheux et elle passa presque tout le reste de sa vie dans son lit, attirant auprès d'elle, par l'édification de ses vertus et sa réputation de sainteté, un grand nombre de personnes qui venaient chercher des consolations et des conseils. Plusieurs malades mêmes furent guéris par le secours de ses prières. Outre sa patience héroïque, on remarquait en elle une charité ardente et, pour le péché mortel, la plus vive horreur. Quoique accablée de maux, elle s'imposait encore des jeûnes et de grandes mortifications. Fidèle à l'esprit de S. Dominique, elle faisait profession d'une dévotion particulière à la Sainte Vierge ; elle avait aussi un grand zèle à imiter sainte Catherine de Sienne, dont elle retraçait la patience et l'obéissance d'une manière admirable. Morte en odeur de sainteté le 28 mai 1577, elle fut béatifiée par Pie VII en 1802. Son corps, miraculeusement conservé, sans aucune trace de corruption, a toujours été l'objet d'une grande vénération de la part des fidèles.

[Ca]therine [d]e Ricci.

79. Catherine de Ricci naquit, en 1522, à Florence, d'une famille très distinguée de la Toscane. Ce fut une enfant de bénédiction ; toute jeune, Dieu la prévint de ses faveurs les plus signalées, lumières surnaturelles, amour ineffable, attrait pour l'oraison et pour

tous les exercices de piété. A l'âge de six ou sept ans, elle fut placée dans le couvent de Monticelli, puis à S. Vincent de Prato : ces maisons furent, pour elle, des lieux de délices. Au terme de son éducation, son père lui proposa un parti avantageux ; mais elle ne voulut d'autre époux que celui de son âme, et, à l'âge de quatorze ans, rentra au monastère de Prato, sous la règle de S. Dominique. Par la douceur, la modestie, la piété, l'humilité, son noviciat fut celui d'un ange. Encore très jeune, elle fut élue maîtresse des novices, sous-prieure, enfin prieure perpétuelle à vingt-cinq ans, tant on avait une haute idée de sa prudence et de sa vertu. Ce qui dominait dans son cœur, c'était l'amour divin, qui la ravissait en extase parfois des journées entières. Sa charité pour le prochain et son attrait pour la perfection n'étaient pas moindres. Si elle ne pouvait personnellement secourir les pauvres, les malades, les veuves, les orphelins, elle les assistait par ses exhortations charitables. Les misères spirituelles émouvaient encore plus son zèle : pour obtenir la conversion des âmes, elle s'imposait les plus rudes mortifications ; pour l'expiation de ses péchés et de ceux d'autrui, elle implorait de Dieu des douleurs et des maladies et fut exaucée. Mais, plus elle souffrait, plus elle recevait d'abondantes grâces, y compris le don des miracles et l'esprit de prophéties. Jésus se montra plus d'une fois à ses regards. Sa conformité à Jésus souffrant était si grande, qu'elle reçut les stigmates de sa passion aux pieds, aux mains, au côté ; de plus, une marque sur les épaules et au front un diadème d'épines. Catherine fut éprouvée par des contradictions et des calomnies, des louanges et des témoignages d'admiration. S. Philippe Néri fut transporté miraculeusement près d'elle pour l'assister. Catherine demeura toujours humble et abjecte à ses yeux ; elle pria tant son divin époux de modérer ses faveurs, qu'elle finit par l'obtenir. Cette sainte mourut le 11 février 1589, au milieu des concerts des anges que les assistants mêmes entendirent. Béatifiée par Clément XI en 1734, elle fut canonisée par Benoît XIV en 1746.

80. Baptiste Varani, née en 1458, d'une première famille de l'Om- Bap Var
brie, fut une de ces âmes privilégiées que Dieu fait passer par des

voies extraordinaires. A l'âge de neuf ans, ayant entendu prêcher la passion de Jésus-Christ, elle conçut un si vif désir de participer à ses douleurs, qu'elle ne cessa plus de verser des larmes. Les deux premiers directeurs qu'elle eut, l'entretinrent dans cette ferveur, mais elle augmenta encore sous la conduite de François d'Urbin. C'est alors que Baptiste Varani commença à se livrer à des austérités qui lui attirèrent du ciel les plus grandes faveurs. Trop jeune cependant pour entrer en religion, elle flotta pendant trois ans entre les caresses de ses parents, les attraits du monde et les pensées qui l'appelaient à une vie parfaite. Dès qu'elle eut donné la préférence à Jésus-Christ, entrant chez les pauvres Clarisses d'Urbin, le Sauveur lui donna trois vertus qu'il planta dans son cœur comme trois beaux lis, savoir, une grande haine pour le monde, un mépris très humble d'elle-même et un désir ardent de souffrir pour son chaste époux. Ce dernier vœu fut bientôt satisfait; une maladie la retint dans une pénible langueur pendant treize ans. Dans son enfance, elle avait appris le latin; elle put exprimer dans cette langue tantôt les douceurs dans son âme jouissait, tantôt la patience qu'elle pratiquait dans ses douleurs. Rien n'égale les délicieux épanchements de cette âme tendre; elle disait : « J'aime mieux avoir Dieu pour débiteur que pour créancier ; les bonnes œuvres peuvent me faire espérer une grande récompense, les grâces m'obligeront à rendre un compte exact de leur emploi. » Ce sentiment l'obligea à prier Dieu de changer ses douceurs en autant d'amertumes, afin que l'époux fut, sur son sein, comme un bouquet de myrrhe. Sa prière fut exaucée ; elle eut beaucoup à souffrir pendant toute sa vie; Jésus-Christ lui manifesta les douleurs dont son âme avait été inondée, avec ordre de l'écrire pour le transmettre à la connaissance des hommes. De là, son admirable *Traité des douleurs intérieures de Jésus-Christ* (1). Après l'avoir favorisée, Jésus l'abandonna tout à coup. Les tentations intérieures commencèrent à l'assaillir; les démons eurent la permission de frapper son corps ; de sorte qu'après être montée jusqu'au ciel pour y savourer les délices de l'amour divin, elle fut précipitée comme

(1) On le trouve dans l'*Esprit des saints illustres*, de GRIMES, t. VI, p. 393.

au plus profond des abîmes. Le reste de ses jours s'écoula dans cette situation lamentable, jusqu'à ce que, le 31 mai 1527, Jésus vint l'arracher aux douleurs de l'exil, et l'introduire dans l'éternelle patrie.

81. Marie-Madeleine de Pazzi, issue d'une des plus illustres familles de Florence, naquit dans cette ville en 1566. La charité, vertu divine qui sert comme de précurseur à toutes les autres vertus, s'annonça en elle dans un degré peu ordinaire. Dès ses plus tendres ans, elle donnait tout aux pauvres, jusqu'à sa nourriture et ses vêtements. Affable envers tout le monde, elle évitait néanmoins les jeux d'enfants. Son plaisir était d'entendre des discours de piété. Se trouvait-elle avec un ecclésiastique, elle l'interrogeait sur les vérités qui regardent le salut. Ayant un jour trouvé le symbole de S. Athanase, non seulement elle le lut avec empressement, mais elle en parla joyeuse à sa mère, comme d'une chose de grand prix. Lorsque son père la conduisait à la campagne, elle appelait autour d'elle les petites filles pauvres et leur apprenait tout ce qu'elle avait déjà appris de la religion. En grandissant elle ne fit que croître en amour divin, en mortification et en études assidues de la passion de Jésus-Christ. Ses plus chères délices étaient de parler à Dieu ou de Dieu. Madeleine de Pazzi.

Rien n'est capable de donner une idée suffisante de son amour et de ses transports pour approcher de la sainte Eucharistie ; elle disait que si, pour la recevoir, il fallait entrer dans la caverne d'un lion, elle ne balancerait pas un instant. A douze ans, elle se consacra à Dieu par un vœu perpétuel de virginité. D'abord, elle entra comme pensionnaire au couvent de Saint-Jean, à Florence ; mais, ayant persisté dans son projet d'embrasser la vie religieuse et ayant obtenu à la fin le consentement de son père, gouverneur de Cortone, elle fixa son choix sur l'ordre du Carmel. Madeleine avait alors quinze ans. Sa vie, pendant la durée de son noviciat, excita l'admiration de toutes ses compagnes. Bientôt Dieu récompensa tant de ferveur, d'abnégation et d'obéissance, par les plus précieuses faveurs. Elle eut plusieurs ravissements, Jésus lui fit part de sa croix, et l'éprouva par de grandes peines ; mais comme l'or

s'épure davantage au feu ardent du creuset, les peines ne firent qu'accroître ses vertus et les rendre plus éclatantes. Persuadée que l'amour ne se manifeste jamais plus sûrement que dans les souffrances, elle avait pour les croix une ardeur insatiable. Comment faire comprendre l'ardeur de son zèle pour la gloire de Dieu, la conversion des pêcheurs et la délivrance des âmes détenues dans les flammes du purgatoire. Pendant plusieurs années, elle fut aux prises avec le cruel ennemi des âmes, qui ne lui laissait de repos ni jour ni nuit ; dans cette lutte acharnée, elle sut employer les armes du jeûne, de la prière, de l'humilité, de la patience et la victoire tourna toujours à sa gloire. S'il n'est rien de plus beau que de voir le juste aux prises avec l'adversité, combien plus de voir une humble vierge, faible d'âge, de sexe et de santé, soutenir tous les assauts, toutes les tempêtes, avec une sérénité majestueuse. A la voix du Seigneur, la mer agitée de son âme se calma, elle se trouva inondée de consolations et Dieu la favorisa en outre du don de prophéties et d'autres grâces singulières. En 1598, elle fut choisie pour être mère des novices ; en 1604, on l'élut sous-prieure et elle fut conservée dans cette charge jusqu'à sa mort. Marie-Madeleine de Pazzi était douée d'un esprit riche et étendu ; son imagination très vive se fait jour dans ses écrits. Nous avons ses œuvres en quatre parties ; elles renferment des traités, des explications mystiques, des avis spirituels, des commentaires et des lettres. Son style est onctueux et nerveux ; sa pensée élevée, hardie dans ses conceptions. Cette illustre amante de Jésus et de sa croix fut appelée au festin des noces éternelles, à l'âge de quarante et un ans, le 25 mai 1607. Urbain VIII la béatifia en 1626 et Alexandre VII la canonisa en 1669. Le Père Paccini a écrit sa vie et le Père Salvi a publié ses œuvres.

Catherine de Valdemusa

82. L'île de Majorque produisit, en ce siècle, une autre sainte nommée Catherine, née dans le petit village de Valdemusa. Orpheline de bonne heure, elle fut élevée par un oncle. Toutes les semences des vertus germèrent comme d'elles-mêmes dans le cœur de cette sainte fille. L'amour du travail et la prière, l'assistance aux offices et à la prédication, une réserve et une modestie

extrêmes, la fuite du monde et de toutes les occasions qui auraient pu la séduire, voilà ce qu'elle pratiqua sous l'inspiration de la grâce et de son bon naturel. On lui avait confié la garde des troupeaux ; en remplissant cette pénible fonction, Catherine trouva le temps et les moyens de se livrer aux élans de sa ferveur. Pour mieux se rappeler la présence de Dieu, elle avait élevé, sous un olivier, un petit autel, qu'elle décorait d'un crucifix grossier et de fleurs champêtres. C'est là qu'elle s'arrêtait pour prier à genoux et goûter les douceurs de la contemplation. Ce bonheur était souvent troublé par les tracasseries de sa famille. Tantôt son oncle tournait sa dévotion en ridicule, tantôt il feignait de n'y voir que de l'hypocrisie; il allait jusqu'à lui défendre de se confesser et de fréquenter les églises; parfois il la frappait. Quelquefois même sa tante joignait ses objurgations à celles de son mari; elle lui reprochait avec dureté, sa simplicité, la modestie de ses habits, son éloignement pour le monde. Toujours calme, Catherine redoublait de soumission et d'égards pour ceux qui se montraient si injustes envers elle; elle priait pour ceux qui la faisaient souffrir. A l'âge de seize ans, elle quitta la maison de son oncle et entra à Palma, chez les chanoinesses régulières de Saint-Augustin. Ces pieuses filles surent apprécier le trésor qu'elles possédaient; mais, Catherine, confuse de ces attentions délicates, pour s'en priver, contrefit l'insensée. On découvrit cette pieuse fraude et les égards ne purent qu'augmenter en délicatesse. Le mépris d'elle-même et l'abnégation de sa propre volonté, sont les deux vertus qui distinguèrent particulièrement cette humble fille jusqu'à son dernier soupir. De bonne heure, sa santé fut ébranlée ; elle rendait peu de services à la communauté ; mais, se traînant à l'office avec des crosses, elle rachetait, par l'intensité de sa ferveur, l'insuffisance de ses travaux ordinaires. Ses compagnes l'élurent même supérieure : mais elle fit tant d'instances que l'évêque diocésain ordonna d'élire une autre abbesse. Catherine mourut en 1574, à l'âge de quarante et un ans. Plusieurs miracles attestèrent sa sainteté ; elle a été inscrite au nombre des bienheureuses par Pie VI, en 1792.

Béatrix d'Ognez.

83. La réforme du Carmel produisit aussi, en Espagne, d'admirables fleurs ; nous n'en citerons que deux, Béatrix d'Ognez et Catherine de Cardone. Béatrix d'Ognez excita l'admiration même de sainte Thérèse (1). La prieure et toutes les religieuses du couvent de Walladolid, où elle commença et finit sa carrière, ont attesté qu'on n'avait jamais pu découvrir en elle la moindre imperfection. Son humeur subsistait toujours égale. Une joie modeste était continuellement peinte sur son front ; il n'était point d'accident qu'elle ne supportât sans qu'on vît ses traits s'altérer. Son silence même n'était pas sans aménité et jamais il ne fut à charge à personne. On n'entendit pas sortir de sa bouche une seule parole d'où l'on pût conclure qu'elle avait bonne opinion d'elle-même ; son plus grand plaisir était de parler des vertus d'autrui. Son extérieur aussi bien que son intérieur était appliqué à Dieu par une oraison continuelle. Sa mortification était rigoureuse, son obéissance irréprochable, sa charité pleine de flammes. Un jour, on allait brûler deux scélérats qui ne voulaient pas entendre parler de confession ; elle obtint de Dieu pour eux miséricorde, en priant le Seigneur d'exercer sur elle les droits de sa justice. Dieu lui fit aussitôt la grâce d'une longue maladie où elle fut l'image de toutes les douleurs et le modèle de la patience chrétienne. Enfin on lui administra les derniers sacrements ; après quoi, ses douleurs cessèrent tout à coup et son visage parut allumé d'un feu céleste. On lui vit peu après lever les yeux avec empressement, comme pour contempler un objet qui la ravissait hors d'elle-même ; elle sourit deux fois, puis expira doucement, laissant tout le monde convaincu que son âme angélique, emportée par les anges, allait prendre place parmi les chœurs immortels.

Catherine de Cardone

84. Catherine, issue de l'illustremaison des ducs de Cardone, joignit la mortification à l'innocence, lorsqu'elle vivait encore dans le monde. Dans le désir de s'avancer en perfection et de se livrer à une pénitence plus austère, elle résolut de se retirer dans une sollitude où elle n'aurait que Dieu pour témoin de ses actions. Son confesseur, François de Torrez, homme versé dans les voies intérieu-

(1) *Histoire des fondations de sainte Thérèse*, ch. XI.

res, reconnut dans sa pénitente, une âme d'une forte trempe et lui conseilla de suivre cette vocation. Un ermite d'Alcala, qu'elle conjura de lui garder un secret inviolable, la conduisit dans un lieu sauvage. Ayant trouvé là une petite caverne, où une personne pouvait à peine tenir, elle y demeura seule avec trois pains que l'ermite lui laissa en provision. Pendant huit années, elle n'eut d'autre nourriture que les herbes et les racines qui poussaient dans ce lieu inculte. Dans la nuit, un jeune berger lui apportait quelques morceaux de pain et un peu de farine, dont elle faisait de petits gâteaux insipides qu'elle mangeait de trois en trois jours. Jamais elle ne but de vin. Cette manière de vivre lui fit tellement perdre le goût que quand elle voulut prendre des aliments substantiels, son estomac ne put les supporter. Quoi qu'on ne connaisse pas toutes les austérités qui n'eurent que Dieu pour témoin, on sait cependant qu'elle traitait son corps avec la plus implacable rigueur. Après quelques années d'une si merveilleuse pénitence, le bruit de sa rare vertu se répandit au loin et les peuples accoururent. Quoique ces distractions lui fussent à charge, Catherine parlait à tous avec beaucoup de douceur et de charité. Au bout de huit ans, elle fut inspirée de fonder au lieu de sa retraite un monastère de Carmes déchaussés. Pour accomplir ce dessein, elle dut quitter momentanément sa retraite, se rendre à Pastrane et même paraître à la cour pour obtenir les autorisations nécessaires. On abrégea pour elle les formalités et le monastère de Notre-Dame-du-Secours s'éleva à trois lieues de Villeneuve-de-la-Casa. La chapelle fut érigée sur sa caverne; près de là, on lui creusa une autre grotte où elle vécut encore cinq ans. A sa mort, on déposa ses restes dans une chapelle de la Sainte Vierge, pour qui elle avait toujours montré une particulière dévotion. Les populations d'alentour ont encore tant de vénération pour cette église, et surtout pour la caverne qui s'y trouve renfermée, que le roc, teint du sang de cette innocente victime de la pénitence, semble avoir conservé la marque de sa sainteté.

85. Pendant que l'Italie et l'Espagne s'illustrent par un si grand nombre de saints, l'Allemagne, la Hollande, la France, l'Angleterre Les 19 martyrs de Gorcum

restent stériles ou plutôt renversent l'ordre de leur traditionnelle fécondité. Au lieu de saints, ces régions produisent des bourreaux, ces bourreaux font des martyrs. Dans les pays dévastés par la trombe révolutionnaire, l'Église a donc encore des héros, partout elle répond à la vocation de la Providence. En France, les protestants, moins forts, ne firent guère habituellement que piller ; en Angleterre, ils cultivèrent l'assassinat en grand ; dans les Provinces-Unies, ils nous offrent les dix-neuf martyrs de Gorcum. Gorcum est une petite ville de six à sept mille âmes, sur la Meuse, pas loin de Dordrecht. Les gueux de mer, des bandits de la pire espèce, remontèrent la Meuse en 1572 et prirent Gorcum. Leur arrivée jeta l'effroi dans le cœur des gens de bien, des magistrats, des ecclésiastiques et surtout des capucins. En perspective des maux qui les attendaient, ils avaient caché les vases sacrés et s'étaient retirés dans une forteresse, avec l'espoir d'être secourus bientôt par les Espagnols. Avant d'être les maîtres, les Gueux avaient promis la liberté, la vie à bon maché, la réduction des impôts ; maîtres de la place, ils firent jurer fidélité au duc de Nassau et aux saints Évangiles, formule ondoyante, pour rassurer les faibles, puisqu'elle pouvait s'entendre aussi bien du Pape que de Calvin. La forteresse ne pouvait pas les arrêter longtemps. Après quelques volées de boulets, on se rendit, à condition que la vie serait sauve. Une fois entré, le goujat qui servait de chef à ces brigands, réunit dans une salle toutes les personnes qui se trouvaient dans la forteresse. Là, les Gueux se jetèrent sur leurs captifs, comme des bêtes féroces, en criant : « Tout ce que vous avez est à nous ! Montrez-nous vos cachettes, videz vos bourses, retournez vos poches. » Et ils les fouillaient, arrachaient leurs vêtements, les foulaient aux pieds, surtout les capucins. On les fit successivement comparaître pendant une nuit et un jour devant un tribunal dérisoire, les accablant d'injures et de coups. Leur fureur se déchaîna d'abord contre le plus jeune, curé de Gorcum, Nicolas Poppel. « Ton trésor ou la vie, lui criaient-ils, livre-nous au moins les dieux que tu as fabriqués à la messe ; on a dit que tu en as une provision. — Je crois, répondit Poppel, à tout ce que croit et enseigne l'Église et en particulier à la

présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Si vous voyez là une raison de me tuer, tuez-moi. » Ces brigands se contentèrent de l'étrangler, puis de desserrer le nœud, et quand il reprenait vie, de le serrer plus fort. C'est ainsi que s'amusaient les soldats du libre examen. Après Poppel, ce fut le tour de Pik, gardien des capucins. On lui demanda ses calices, le produit de ses quêtes, son argent de poche. « Ce sont de pieux laïques, dit-il, qui se chargent de conserver et de nous dépenser ce qu'on nous donne pour notre entretien.» — «Tu mens, moine impudent.» — « Je dis la vérité, et, comme je n'ai rien à y ajouter, souffrez que je n'en dise pas davantage. » On lui ôte sa ceinture, on lui serre le cou avec une barbarie sauvage, on lui brûle la barbe, on lui introduit des flambeaux dans la bouche, pour voir si la cervelle prendra feu. Les sectaires de Guillaume le Taciturne savaient varier leurs menus plaisirs. Les martyrs restèrent ainsi dix jours et dix nuits à la merci de ces scélérats qui sont bien la fine fleur du protestantisme. Pour relever les amusements de cette soldatesque, un certain frison imagina de gonfler la bouche des capucins avec un soufflet; après quoi on frappait sur les joues avec violence; le sang jaillissait par les narines, les oreilles et les yeux. On trouve ces choses-là en lisant l'Évangile sans notes, ni commentaires. Guillaume d'Orange était loin; on se décida à conduire les prisonniers à la Brille où se trouvait le féroce comte de la Marck. Au milieu de la nuit du 5 au 6 juillet, les saints confesseurs sont éveillés en sursaut, dépouillés de leurs vêtements, et jetés dans une barque. En passant à Dordrecht, on les montre à la foule, pour qu'elle les insulte; à la Brille, on les fait marcher en procession, le bourreau en tête, au milieu d'une haie de soldats et d'insulteurs. La Marck, une cravache à la main, leur criait : « Chantez donc, moines paillards, fainéants, chantez et que l'on voie si vous avez peur. » Les capucins chantèrent le *Salve Regina* et le *Te Deum*. Sur la place de la Brille, on leur fit faire le tour de la potence en demandant des cantiques; ils chantèrent les *Litanies des Saints*. Les confesseurs furent entassés dans une prison infecte. Le lendemain, 8 juillet, nouveaux simulacres judiciaires. La Marck siégeait, et, pour qu'il fût bien entendu que

ces brigandages s'effectuaient pour le compte de Calvin, deux ministres protestants, un lâche et un ivrogne, assistaient La Marck comme greffiers.

On commença par demander aux confesseurs pourquoi ils croyaient à l'autorité du souverain pontife. Léonard Wichel protesta qu'il considérait ce dogme comme la pierre angulaire de l'Église. Au surplus, ajouta-t-il, je ne comprends pas comment les protestants peuvent trouver mauvais qu'on garde cette croyance ; car la foi est libre, et, d'après eux, chacun a le droit de trouver dans la Bible ce que l'Esprit-Saint lui inspire d'y trouver, la primauté et l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs, à quel titre pourront-ils y trouver à redire? et refuseront-ils à celui-là un droit qui appartient à tous? Le ministre fut fort embarrassé ; dans l'impossibilité de répondre sans se condamner lui-même, il invoqua le suprême argument du libre examen, celui qui remplace le Pape, la potence. Quelques frères faiblirent, quatre curés les remplacèrent. Le 9 juillet, à minuit, au sortir d'une orgie, La Marcq décida qu'il fallait pendre les dix-neuf confesseurs : une heure après, on les conduisait en dehors de la ville, sur les ruines d'un monastère où se trouvaient deux poutres solides. A la poutre la plus courte, on pendit Nicolas Pik, Godefroy van Duynen et Corneille de Wick ; à la plus longue, on aligna quinze martyrs, Jérôme de Werden, Thierry Embden, Nicolas Johnson, Willibald, Godefroy de Merville, Antoine de Werden, Antoine de Hornaër, François de Roye, Pierre d'Assche, Léonard Wichel, Nicolas Poppel, Jean Oosterwick, Jean de Cologne, Adrien Bécan, André Walter. Enfin, comme la place manquait, on pendit Lacop au sommet d'une échelle. Sur dix-neuf, il y avait onze capucins, deux prémontrés, un chanoine régulier, un dominicain et quatre prêtres. Avant d'être attachés à la potence, presque tous prononcèrent quelques paroles sublimes. L'agonie fut longue et douloureuse. La soldatesque s'était acquittée des derniers préparatifs avec une barbare négligence ; pourvu qu'ils mourussent, peu importait quand et comment. L'un était supporté par l'extrémité du menton : un autre avait la corde dans la bouche. Les soldats employèrent

deux heures à les mutiler et à les insulter. « Des morceaux de moine et des jambons de curé, ce sont de friands morceaux ; on n'en a pas tous les jours », disaient-ils, et ils coupaient à l'un le nez, à un autre une oreille, et les portaient en guise de cocarde. Tels sont les abrutissements de la nouvelle exigèse. On alla jusqu'à découper des cadavres pour en afficher les morceaux à l'étal d'un boucher. Sur le soir, un catholique de Gorcum, homme grave et considéré, représenta aux magistrats qu'il fallait les ensevelir ; le lendemain, on procéda à la sépulture. « C'est là, écrivait Estius en 1603, qu'ils reposent sur la terre étrangère, au milieu des ennemis de l'Église, jusqu'à ce que Dieu apaisé par leur mérite et leurs prières, rende la paix à ces pays belges longtemps troublés, et inspire à ses serviteurs la volonté et le pouvoir de recueillir ces restes sacrés, pour leur rendre les hommages qui leur sont dus. » Ce vœu fut exprimé douze ans après. Les ossements des martyrs furent recueillis et placés en lieu sûr. En 1867, Pie IX a canonisé les martyrs de Gorcum ; ces dix-neuf prêtres assassinés lâchement et misérablement par les disciples de Calvin, sont offerts à la vénération du peuple chrétien et intercèdent près de Dieu pour les fils de leurs bourreaux.

86. A l'autre extrémité de l'ancien continent, au Japon, la barbarie idolâtre se portait, contre les disciples du Christ, aux mêmes excès et aux mêmes attentats que la barbarie protestante. L'infidélité se joignait au libre examen pour multiplier les martyrs. Depuis que St. François Xavier avait porté l'Évangile à cette sage et magnanime nation, l'œuvre commencée sous ses heureux auspices, continuée par de bons ouvriers, avait tellement prospéré que la religion chrétienne l'emportait presque, au moins parmi le peuple. Parmi les seigneurs féodaux des grandes îles, douze ou quinze et une foule d'autres seigneurs faisaient plus d'estime de la croix que du diadème; ceux que leurs passions retenaient dans le paganisme avaient assez de droiture pour révérer ce qu'ils ne se sentaient pas le courage de pratiquer. Si la jalousie des bonzes et la politique timide de quelques princes suscitaient des embarras, les secousses et les orages donnaient, aux racines de la foi, une plus vigoureuse consistance.

Au Japon.

Dans la ville de Vosuqui, au royaume de Bongo, dans une sédition, l'église et la maison des missionnaires furent investies. Le supérieur, pour les soustraire à la profanation, voulait envoyer dans une ville voisine les vases et les ornements sacrés ; il ne se trouva personne, parce que tous craignaient, en s'éloignant, de perdre la couronne du martyre. Les dames elles-mêmes, que les mœurs du pays empêchaient de sortir, n'hésitèrent pas à se présenter dans les églises, pour recevoir la couronne sanglante. Les fidèles persécutés à Firando, n'ayant point d'église, allaient faire leurs prières en commun au pied d'une croix, hors de la ville. Une femme chrétienne, esclave d'un païen, eut, sous peine de mort, défense de s'y rendre , elle répondit tranquillement que la mort ne causait point de peur aux chrétiens et, dès le lendemain, se rendit à la croix. L'idolâtre sortit en fureur pour l'aller chercher ; l'apercevant, il se précipita sur elle le sabre à la main ; l'esclave se mit à genoux ; le barbare lui trancha la tête. Cette générosité d'âme fait deviner le niveau des mœurs. Les chrétiens du Japon se distinguaient surtout par la délicatesse de conscience et un grand esprit de mortification. Les Européens qui les avaient vus ne tarissaient pas sur leur louange. A Pacaï, l'une des villes les plus opulentes et les plus débordées, il se trouva des jeunes filles pour former des monastères de vierges. Les néophytes même se distinguaient par la ferveur. Le roi, qui régnait dans le Bongo, avait connu St. François-Xavier, il bâtit une ville peuplée de chrétiens, où il se retira après avoir mis son fils sur le trône, pour ne plus vaquer qu'à Dieu. C'est sur ces entrefaites que les rois de Bongo, d'Arima et le prince d'Omura envoyèrent à Rome cette célèbre ambassade que reçut Grégoire XIII (1).

La persécution commence.

87. Depuis 1582, date du départ des ambassadeurs, la foi chrétiennen'avait fait que s'étendre au Japon. Signe particulier de sa puissance : Un des premiers savants du pays, nommé Dosam, qui croyait l'âme matérielle, après quelques conférences avec un missionnaire, se convertit ; causa, par son changement de créance, un grand ébranlement dans l'opinion ; et entraîna après lui un

(1) Cf. CHARLEVOIS, *Hist. du Japon*, passim.

grand nombre de disciples. Dans les îles du Japon cependant le régime féodal avait, comme ailleurs, ses fréquentes vicissitudes. Dans une de ces révolutions soudaines, la ville très forte d'Osaca fut prise. Le roi de Tongo, craignant que la rare beauté de la reine, son épouse, n'attirât les regards de l'empereur, l'avait tenue enfermée dans son palais. Cette princesse était une fervente chrétienne ; elle convertissait ses entours, baptisait ses enfants, et ne désespérait pas de convertir son mari. Après la prise de la ville, préférant la mort à la souillure, pour n'être pas livrée aux passions des vainqueurs, elle reçut, de son plein consentement, le coup mortel, en prononçant le nom de Jésus et de Marie. Le roi de Saxuma s'était emparé de Bongo, avait brûlé les églises. En présence de ces ruines, une chrétienne voyant un temple d'idoles et une superbe maison de bonzes, qui ne semblaient conservés que pour insulter à la religion chrétienne, passa à la nage un bras de mer et mit le feu à ces monuments de l'idolâtrie. L'empereur Nobunanga, sans professer le christianisme, l'avait cependant protégé au point que l'Évangile dominait dans la capitale de l'empire. Ce malheureux prince, abandonné à ses passions, voulut réduire tous les petits rois des îles japonaises et poussa la folie jusqu'à se faire élever un temple. Dieu le punit comme il avait puni Balthasar : Nobunanga fut précipité du trône ; son palais d'Anzu, qui était la merveille du Japon, fut livré aux flammes. L'homme à qui échut le pouvoir, de valet était devenu soldat et était parvenu, par tous les degrés de la milice, au commandement des armées. On l'appelait Faxiba, il se fit nommer Taïcosama. Les commencements de son règne furent assez paisibles et même favorables aux chrétiens, trop nombreux pour qu'on les vexât au début d'un pouvoir usurpé et mal affermi. Cependant le parvenu couronné était jaloux des chrétiens, à cause de leur crédit et de leur intégrité, encore plus parce que la vertu des femmes chrétiennes se refusait à pourvoir son sérail. La passion irritée et l'orgueil blessé de Taïcosama furent cause de la plus terrible persécution.

88. La persécution s'ouvrit par la disgrâce d'Ucondono, l'homme le plus important de l'empire. Ucondono était chrétien ; il fut con- **Persécution**

damné à la peine la plus déshonorante, l'exil. Peu après, tous les missionnaires reçurent ordre de sortir du Japon. Ucondono, ses vassaux et ses officiers aimèrent mieux abandonner leurs charges et leurs biens que de trahir la foi. L'injustice de Taïcosama et la fidélité de ses victimes révoltèrent le pays. L'empereur n'était pas loin de revenir sur ses pas, lorsqu'un malheureux pilote espagnol, par l'imprudence de ses rodomontades, aggrava encore les dispositions du persécuteur. D'après ce pilote, le roi d'Espagne envoyait des prêtres, puis des soldats; c'est ainsi qu'il avait conquis son vaste empire; c'est ainsi qu'il devait annexer le Japon et lui ravir son indépendance. Ce propos, rapproché des invasions des Espagnols et des Portugais à Mindanao, île connue des Japonais, firent trembler Taïcosama. Ordre fut donné immédiatement de confisquer le navire, de chasser le pilote et l'équipage, d'arrêter les missionnaires d'abord à Méaco et à Osaça. Il ne s'en trouva que neuf, trois jésuites et six franciscains. Les autres, au premier éclat de l'empereur, s'étaient retirés dans les États voisins d'Arima, du Fingo et Bongo. La mort du vieux roi de Bongo, dont le fils apostasia, vint restreindre encore le cercle d'opération des missionnaires. Il y eut alors, au Japon, pour le martyre, une émulation unanime. Les grands, les pauvres, les dames, les esclaves, les enfants même, tous voulaient mourir pour Jésus-Christ. En présence de cette émulation sainte, le bourreau eut peur; il décida qu'on ne ferait mourir que les missionnaires arrêtés à Osaca et à Méaco, avec le petit nombre de chrétiens trouvés chez eux. Sur le dernier rapport qu'on fit à l'empereur, le 30 décembre 1597, il ordonna de promener ignominieusement ces prisonniers sur des charrettes dans les villes de Méaco, Osaca et Sacaï, de leur couper le nez et les oreilles (absolument comme à Gorcum), puis de les crucifier à Nangasaki. Les prisonniers étaient au nombre de vingt-quatre : trois jésuites japonais, le prêtre Paul Miki et deux novices, Jean de Grotto et Jacques Kisaï; six religieux franciscains, Pierre Baptiste, le supérieur, Martin d'Aguirre et François Blanco, avec trois frères, Philippe de Las Casas, François de Parilha et Gonzalve Garcia; les autres étaient des catéchistes et des domestiques. Les vingt-quatre prison-

niers furent conduits sur la place de Méaco, pour procéder à l'exécution de leur sentence. En présence de la barbarie des ordres, le gouverneur recula et se contenta de couper un petit bout d'oreille. Le voyage des martyrs sur des charrettes fut moins une humiliation qu'un triomphe. Aux approches de Nangasaki, l'officier qui devait procéder au crucifiement, vint reconnaître ses victimes. A la vue des enfants, il fut ému de compassion et voulut les sauver ; mais eux, héros dès l'âge le plus tendre, préféraient la mort à l'apostasie. On choisit, pour l'exécution, à peu de distance de Nangasaki, une colline qui fut nommée depuis la *Montagne sainte* et la *Montagne des martyrs*. On y conduisit les confesseurs le 5 février 1597 : c'était un vendredi : ils en éprouvèrent un surcroît de consolation, par le nouveau trait de ressemblance que prenait leur sacrifice avec celui de Jésus-Christ. Ces vaillants soldats du Christ marchaient si vite qu'on pouvait à peine les suivre. Du plus loin qu'ils aperçurent leur croix, chacun d'eux courut embrasser la sienne avec des transports qui mirent le comble à l'étonnement des infidèles. Déjà ils se regardaient comme au terme de leurs souffrances et oubliaient le moment de douleur qui les séparait de l'éternelle félicité. Au Japon, le supplice de la croix n'a rien de plus terrible que les autres genres de mort violente. On attache le patient avec des bandes par les bras, par les cuisses et par le milieu du corps ; ses pieds portent sur une traverse et il est comme assis sur un petit billot. Quand la croix est dressée, le bourreau perce la victime d'un coup de lance qui entre par le flanc et sort sous l'épaule ; quelquefois deux bourreaux le percent transversalement, et, s'il respire encore, on redouble le coup pour ne pas laisser le patient languir. Dès qu'on eut commencé à élever les croix, le père Baptiste, placé au milieu de la troupe, entonna le cantique de Zacharie ; les autres continuèrent. Paul Miki, qui était éloquent, fit une exhortation qui attendrit les idolâtres autant que les fidèles et la termina par une prière plus touchante encore pour les bourreaux. Les enfants, qui ne le cédaient à leurs maîtres, ni en fermeté, ni en piété, chantèrent le psaume *Laudate pueri*, et comme ils étaient près de finir, un petit Antoine reçut le dernier coup sans avoir paru seulement le

sentir. Le père Baptiste, en qualité de supérieur, fut mis à mort le dernier. En peu d'instants, tous dégagés des liens de la chair, allèrent se réunir aux esprits célestes ! Les spectateurs étaient si touchés qu'on n'entendait partout que gémissements et sanglots. On dit que l'officier qui présidait ne put soutenir l'exécution jusqu'à la fin ; aussitôt qu'il vit couler le sang des martyrs, il se retira frappé d'horreur. Quand les martyrs eurent expiré, il fut absolument impossible aux gardes d'écarter la foule. Après quelques violences inutiles et dangereuses, ils laissèrent à chacun la liberté de recueillir le sang qui avait ruisselé des croix, d'enlever la terre qui en était imbibée et de satisfaire pleinement sa dévotion. On coupa un doigt au père Baptiste ; il en sortit un sang vif, bien qu'il fût mort depuis trois jours. On rapporte beaucoup d'autres signes et d'autres prodiges par lesquels il plut au ciel de manifester sa complaisance pour ce grand sacrifice. Trente ans après, Urbain VIII décernait, à ces premiers martyrs japonais, les honneurs de la béatification ; Pie IX les a canonisés en 1862, au milieu d'un grand concours d'évêques.

Persécution à Fingo.

89. Taïcosama, le premier des empereurs du Japon qui ait persécuté les chétiens, ne fit crucifier que ces vingt-quatre martyrs ; mais il donna l'exemple à ses successeurs, et, par un scandale infiniment plus nuisible, leur transmit ces préventions politiques, qui, érigées en maximes d'État, entraînèrent, par l'extermination des chrétiens, la ruine du christianisme au Japon. Après la boucherie de Nangasaki, il publia encore contre la religion, un édit portant que tous les missionnaires évacueraient l'empire. La maladie dont ce persécuteur fut frappé et dont il mourut l'année suivante, donna au gouvernement d'autres soucis. Taïcosoma ne laissait qu'un fils en bas âge, sous la tutelle d'un régent et d'un conseil, que la mésintelligence et la jalousie ne tardèrent pas à troubler. Le régent prévalut enfin, et, soit par reconnaissanee envers les chrétiens, soit par estime pour la religion catholique, ou simplement par prudence, il permit aux missionnaires de rentrer dans leurs anciens établissements. Les fidèles respirèrent encore pour un temps et le sang des martyrs devint une semence de chré-

tiens. Cependant la persécution éteinte dans l'état de Taïcosama, se ralluma au Fingo. Là, un des généraux du régent avait pris la place des anciens rois. Idolâtre et zélateur de secte, sans respect pour les cent mille chrétiens de son petit État, il voulut faire embrasser aux principaux citoyens d'une de ses bonnes villes, le culte extravagant des fatoques. Cet édit fit rire. Être ridicule est ce que redoutent le plus les tyrans et ce qui les exaspère davantage. Pour n'en avoir pas le démenti, et pour que cet exemple impressionnât dans des sens divers, le petit roitelet voulut au moins que deux principaux personnages déférassent à son ordre. Le choix tomba sur Jean Minani et Simon Taquenda : c'étaient deux chrétiens de marque : ils devaient apostasier ou mourir. Dès que Jean Minani apprit sa condamnation, il se rendit près du gouverneur, chargé de l'exécution. Celui-ci fit, pour l'ébranler, toutes les instances qu'inspirait une amitié fraternelle; trouvant Minani à l'épreuve, il le retint cependant à dîner. Durant le repas, Minani parut aussi calme que s'il eût été question d'une entrevue ordinaire. Au sortir de table, le gouverneur lui montra son arrêt de mort. Minani répondit qu'il ne souhaitait rien tant que de mourir pour Dieu, aussitôt on le fit passer dans une chambre où il fut décapité dans la trente-cinquième année de son âge. Le gouverneur, lié d'une amitié plus étroite avec Taquenda, se transporta dans sa maison, dans le dessein de joindre ses efforts à ceux de sa mère et de sa femme, afin d'attendrir un homme qu'il n'espérait pas effrayer. Dès qu'il l'apercut, il fondit en larmes ; les deux amis, profondément émus, restèrent quelque temps sans pouvoir parler. La mère de Taquenda survenant : « Secondez, lui dit le gouverneur, un ami désespéré de voir un ami courir à sa perte. — Je n'ai autre chose à dire à mon fils, répartit la mère, sinon qu'il ne saurait acheter trop cher la couronne éternelle. — Mais s'il n'obéit au roi, vous aurez la douleur de lui voir trancher la tête. — Plaise au ciel, répliqua l'héroïne, que je mêle mon sang à celui de mon fils. » Le gouverneur vaincu se retira ; le confesseur se jeta aussitôt à genoux pour remercier Dieu, puis passa dans les appartements de sa mère et de son épouse pour leur faire part de son bonheur. Ces deux

saintes femmes, sans changer de couleur, sans marquer d'étonnement, sans rien montrer de cet air d'empressement et d'incertitude, qui découvre l'émotion même qu'on veut déguiser, se levèrent tranquillement et se mirent à préparer ce qui était nécessaire à l'exécution. Tout étant prêt, la femme de Taquenda s'inclina respectueusement devant son mari, le pria de lui couper les cheveux, pour que, ne pouvant mourir, elle se consacrât du moins à Dieu. Taquenda lui donna cette satisfaction. Sur ces entrefaites, entrait un apostat ; vaincu par la constance du confesseur, il venait l'embrasser sous le glaive et lui promettre une prompte réparation. Taquenda, comblé d'une si douce consolation, embrassa pour la dernière fois sa mère et son épouse, offrit à Dieu le sacrifice de sa vie et présenta sa tête à l'exécuteur, qui l'abattit du premier coup. Les deux dames relevèrent la tête du martyr, la baisèrent avec respect et prièrent le reste du jour pour demander la grâce du martyre. Leur prière n'était pas achevée que l'épouse du premier des martyrs, Madeleine Minani, vint avec son neveu leur annoncer que les femmes avaient été condamnées en haine de leurs maris et qu'elles devaient être crucifiées cette nuit-là même. C'était la première fois qu'on ordonnait le supplice de la croix contre des personnes de ce rang. A la tombée de la nuit, les trois dames furent portées en palanquin au lieu du supplice ; elles moururent avec une héroïque constance ; avec elles fut mis à mort le fils adoptif de Minani. L'exemple de ces héroïnes excita une noble jalousie entre les deux sexes et, jusque dans les conditions les moins susceptibles de sentiments élevés. Chez les victimes comme chez les bourreaux, le sang appelle le sang : ceux qui ont tué se précipitent avec frénésie dans le carnage : ceux qui ont vu saintement mourir sont saintement jaloux d'une telle mort. Après certains excès plus abominables, le bourreau lui-même, et c'est un grand honneur pour l'humanité, vient le premier à résipiscence. L'exécuteur qui avait décapité Taquenda prit avec exécration le sabre avec lequel il lui avait tranché la tête, vint le jeter aux pieds d'un évêque du Japon et, les larmes aux yeux, demanda le baptême. Ainsi on vit, dans le dernier âge, et dans une nation qui s'initiait seulement à la con-

naissance de Jésus-Christ, des prodiges surnaturels qui avaient fait l'admiration des grands siècles de l'Église. L'Esprit, qui souffle où il veut, souffle sur l'Église dans tous les temps et sous tous les climats.

CHAPITRE XIX

PONTIFICATS DE LÉON XI ET DE PAUL V

SOMMAIRES

§ I. VIE DE CES DEUX PONTIFES (1605-1621)

1. Léon XI. — 2. Le cardinal Borghèse. — 3. Politique de Paul V. — 4. Travaux à Rome. — 5. Mouvement religieux. — 6. Services et institutions. — 7. En Espagne. — 8. En France. — 9. Situation des pouvoirs publics. — 10. Tendances nouvelles. — 11. Stratégie des papes. — 12. Bulle *Inter Cætera*. — 13. Résistances du pouvoir séculier. — 14. A Venise. — 15. Commencements de brouille. — 16. Attentats. — 17. Rupture. — 18. Démêlés. — 19. Fra Paolo Sarpi. — 20. Écrits de Sarpi. — 21. Moralité de Sarpi. — 22. Fra Fulgenzio et les protestants. — 23. Pacification. — 24. De Dominis et son livre. — 25. Contre-réforme en Pologne. — 26. La Suède. — 27. Mouvements en Pologne. — 28. En Allemagne. — 29. Nouvelles ligues. — 30. En Suisse. — 31. Sollicitude de toutes les Églises.

§ II. LA PERSÉCUTION EN ANGLETERRE SOUS JACQUES Ier (1602-1625)

32. — Jacques Ier. — 33. Mécomptes. — 34. Retour de persécution. — 35. Conspirations des poudres. — 36. La trame. — 37. L'exécution. — 38. Découverte du complot. — 39. Les suites. — 40. Le Père Garnett. — 41. Son procès. — 42. Sa mort. — 43. Le P. Oldcorne. — 44. Le P. Gérard. — 45. Déclamations anglaises. — 46. Témoignage de Butler. — 47. Le serment d'allégeance. — 48. Deux brefs du Pape. — 49. Quelques défections. — 50. Indignité du roi. — 51. Nouveaux supplices. — 52. Ogilbay. — 53. — Les Puritains. — 54. Gouvernement intérieur. — 55. Les favoris. — 56. Politique générale. — 57. Caractère de Jacques Ier.

§ III. GUERRE DE TRENTE ANS ; PRÉLIMINAIRES, DÉBUTS ET PÉRIODE PALATINE

58. Causes de guerre. — 59. Situation des partis. — 60. Causes de troubles. — 61. — Premiers troubles. — 62. Union évangélique. — 63. La succession de Juliers. — 64. Rodolphe II. — 65. Difficultés en Autriche. — 66. En Hongrie. — 67. En Bohême. — 68. Mathias. — 69. La guerre. — 70. L'empereur Ferdinand. — 71. Frédéric V. — 72. Politique de Ferdinand. — 73. Victoire de Ferdinand. — 74. Fin de la période palatine.

§ IV. BANEZ ET MOLINA

75. Situation. — 76. Banez. — 77. Molina. — 78. Effets du livre. — 79. A Rome. — 80. Instruction. — 81. Devant le Pape. — 82. Sous Paul V. — 83. Découverte d'un document. — 84. Autre document.

§ V. RICHER ET LES ORIGINES DU GALLICANISME

85. État de la question. — 86. Richer. — 87. Richer gallican. — 88. Le syndic de la Faculté. — 89. Le Libellus. — 90. Critique. — 91. Controverse. — 92. Censure de la Sorbonne. — 93. Condamnation par l'Église. — 94. Déposition de Richer. — 95. Exécution. — 96. Gallicanisme politique. — 97. Déclaration de Richer. — 98. Nouvelle déclaration. — 99. Mort de Richer.

§ VI. LE VÉNÉRABLE CÉSAR DE BUS, FONDATEUR DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

100. Mouvement religieux. — 101. César de Bus. — 102. Sacerdoce. — 103. Le bon prêtre. — 104. Les bonnes œuvres. — 105. La doctrine. — 106. Les Ussulines. — 107. Instructions familières. — 108. Mort de César.

§ VII. LE BON PÈRE FOURRIER ET LES CHANOINES DE SAINT-AUGUSTIN

109. Premières années. — 110. Entrée en religion. — 111. Le curé de Mattaincourt. — 112. Congrégation de Notre-Dame. — 113. Approbation et progrès. — 114. Réformes des chanoines. — 115. Dernières années.

§ VIII. S. FRANÇOIS DE SALES, DOCTEUR DE L'ÉGLISE

116. Les docteurs. — 117. Premières années. — 118. Mission du Chablais. — 119. Prédication. — 120. Conversion. — 121. François évêque. — 122. L'évêque de Genève. — 123. Sainte maison de Thonon. — 124. Académie florimon-

tane. — 125. Dernières années. — 126. Mort de François. — 127. Ses *Controverses*. — 128. La *Démonomanie*. — 129. *Introduction à la vie dévote*. — 130. *De l'amour divin*. — 131. *Étendard de la Croix*. — 132. *Discours et lettres spirituelles*. — 133. Canonisation.

§ IX. JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT DE CHANTAL ET LA VISITATION

134. Premières années. — 135. Mariage. — 136. Le veuvage. — 137. La rencontre. — 138. Un grand dessein. — 139. Commencement d'exécution. — 140. Constitution. — 141. Pensionnat. — 142. Fondation. — 143. Extension de l'ordre. — 144. Ses bienfaits. — 145. Dernières années. — 146. Mort.

§ X. BÉRULLE, LES CARMÉLITES ET L'ORATOIRE

147. Merveilles de Dieu. — 148. Pierre de Bérulle. — 149. La prêtrise. — 150. Les Carmélites en France. — 151. Bulle de Clément VIII. — 152. Vie des Carmélites. — 153. Leurs développements. — 154. Notion de l'Oratoire. — 155. Caractère, but et esprit. — 156. Constitution. — 157. Règlements. — 158. Œuvres de Bérulle. — 159. Vie publique. — 160. Action de Bérulle. — 161. Condren. — 162. Illustrations.

§ XI. S. TURIBE APÔTRE DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE

163. Situation. — 164. Premières années. — 165. Turibe inquisiteur. — 166. Turibe archevêque. — 167. L'église de Lima. — 168. Visite du diocèse. — 169. Synodes et conciles. — 170. Réforme du clergé. — 171. Turibe protecteur des Indiens. — 172. Défense des Indiens. — 173. Évangélisation. — 174. Vertus de Turibe. — 175. Esprit ecclésiastique. — 176. — Ses rapports avec les puissances. — 171. Démêlés. — 178. Dons surnaturels. — 179. Jugements.

§ 1. VIE DE CES DEUX PONTIFES (1605-1621).

Léon XI. 1. Alexandre-Octavien de Médicis, né à Florence, en 1535, était un petit-neveu de Léon X. Dès ses premières années, il avait témoigné le désir d'entrer dans la carrière ecclésiastique ; sa mère, pour l'en empêcher, l'introduisit à la cour de Cosme, son cousin, grand duc de Toscane, qui s'empressa de le nommer chevalier de l'ordre de Saint-Étienne. A la mort de sa mère, Octavien redoubla ses instances ; Cosme l'envoya en ambassade près de Pie V ; il résida près de ce pape pendant plusieurs années. En 1573, il fut

nommé évêque de Pistoie ; transféré à Florence, l'année suivante, Grégoire XIII, en 1583, le nomma cardinal et Clément VIII, en 1596, l'envoya comme légat à *Latere* en France. Cette légation dura deux ans, à la grande satisfaction de Henri IV, qui, le 8 décembre 1596, remerciait le Pape en ces termes : « Je dois vous rendre grâce : vous m'avez envoyé un sujet de tant de bonté, de tant de prudence et qui a une *propension* extraordinaire pour ma personne et pour mon royaume. » Chacon et Sponde parlent de la conduite du cardinal en France : il devait demander les points promis de la réconciliation et rétablir la paix entre la France et l'Espagne : il eut ce rare bonheur d'obtenir tout ce qu'il demandait. De plus, il eut l'honneur d'administrer la sainte Eucharistie à Henri IV et de recevoir dans le giron de l'Église Charlotte de la Trémoille ainsi que le prince de Condé, son fils (1). Au retour, en 1600, Clément VIII nomma le cardinal de Médicis évêque surburbicaire d'Albano, puis de Palestrine. Après la mort de Clément VIII, le 14 mars 1605, soixante-deux cardinaux entrèrent au conclave. On s'était entendu pour choisir comme candidats, les cardinaux Zacchia, Blandrata et de Médicis. Un fort parti était disposé à élire Baronius. L'Espagne s'opposait à cette nomination, parce que, dans les *Annales de l'histoire ecclésiastique*, Baronius avait combattu les prétentions des rois espagnols sur la monarchie de Sicile, et que de plus il s'était montré partisan de la réconciliation avec Henri IV. Quelques cardinaux indisposés étant sortis du conclave, il ne fallait plus que quarante voix pour que l'élection fût canonique. Baronius en avait obtenu vingt, puis trente-sept ; il n'y avait plus à désirer que trois voix, pour que ses amis pussent hautement le féliciter. Mais Baronius, cet historien de bonne foi, ne disant, sans passion, que ce qu'il croyait la vérité, ne s'aidait pas même d'un sourire et d'une politesse. Grave, il traversait les rangs de ses confrères, ne voyant rien, ne parlant pas, seul avec lui-même dans cette foule, comme s'il eût été la plume à la main dans son cabinet de travail. « C'est ainsi, dit Artaud de Montor, que tout historien doit agir. Quand un honnête homme s'est attribué volontairement ce genre d'études

(1) *Économies royales*, t. I, p. 407.

qu'il affectionne et auquel il se croit appelé, il ne doit ambitionner ni gloire, ni élévation, ni la moindre de ces récompenses que peuvent donner les hommes : il poursuit modestement sa carrière, encouragé par sa conscience, et ne se laissant pas abattre par la calomnie. Voilà comme pensait, comme agissait Baronius. Cependant, malgré lui peut-être (et je ne balance pas à dire qu'en faisant autrement il eût méconnu un devoir), il laissait les amis, les électeurs tranquilles, les hommes impartiaux s'entremettre selon leur impulsion particulière, et conspirer ainsi contre le repos et la liberté de l'historien (1). » Mais l'Espagne s'agitait pour écarter celui qui apprenait aux puissants du monde qu'un jour ils seront jugés, même sur cette terre, où ils ont allumé tant de guerres inutiles ; et Baronius fut écarté. Un autre cardinal, Bellarmin, avait obtenu dix voix ; mais le choix décisif devait tomber sur Alexandre de Médicis, qui fut nommé à votes ouverts, c'est-à-dire par adoration. Le cardinal Octavien accepta la tiare, choisit le nom de Léon XI et, le 10 juin 1605, fut couronné à la Vaticane ; le jour du dimanche *in albis*, il prit possession de St-Jean-de-Latran. Le cardinal Gallo lui demandant la suppression de quelques impôts, Léon s'empressa de l'accorder, s'estimant heureux de ce bienfait public. En France, on acclama l'élévation à la dignité papale d'un cardinal exclu par le roi d'Espagne, un Médicis, proche parent de la reine de France. Les lettres dans lesquelles Duperron annonce ce succès inattendu à Henri IV, respirent la joie la plus expressive. Le marquis de Villena, ambassadeur d'Espagne, ayant manifesté quelques mécontentements, Léon lui dit : « On nous a bien traité dans votre pays ; écrivez à votre cour que nous serons son ami autant qu'il dépendra de nous. » Quelque temps après, Léon nomma grand pénitencier le cardinal Cinthio Aldobrandini, et distribua, aux cardinaux pauvres, de généreux secours. Au retour de St-Jean-de-Latran, le Pape avait été atteint d'une incommodité ; les soixante-dix ans du Pape l'augmentèrent ; la fièvre survint, il fallut garder le lit. Le mal devenant plus intense, la cour priait le Pape de nommer cardinal un de ses neveux : « Il ne faut pas nous suggérer le

(1) *Hist. des Papes*, t. V, p. 187.

souci d'intérêts humains, répondit-il ; il ne faut nous parler à présent que des choses éternelles. « Léon mourut le 29 avril, après vingt-six jours de pontificat. C'était un prince affable, libéral, magnifique, une vraie nature de bon Médicis. Son tombeau est à la Vaticane. » L'homme naît et périt comme une fleur, dit l'Écriture : *Quasi flos egreditur et conteritur.*

2. La famille Borghèse fournit le successeur de Léon XI. Camille Borghèse était né à Rome, en 1552, d'une illustre famille, originaire de Sienne. Camille avait étudié la philosophie à Pérouse, le droit à Padoue, était devenu avocat consistorial, prélat abréviateur, référendaire des deux signatures, ensuite vicaire à Sainte-Marie-Majeure. En 1588, il fut envoyé comme vice-légat par Sixte-Quint à Bologne, ville difficile à gouverner. Grégoire XIV l'appela pour l'employer dans la charge d'auditeur de la chambre vacante par la mort de son frère Horace Borghèse. Clément VIII expédia Camille en Espagne pour traiter des affaires de la foi et le 15 juin 1596, le créa cardinal du titre de Sainte-Eusèbe. On commençait à lui prédire le pontificat ; on l'appelait l'*excellent cardinal.* Le 8 mai 1605, les cardinaux entrèrent en conclave ; ils commencèrent par s'entretenir des mérites du cardinal Toschi, de Modène et quelques-uns parlaient d'aller dans la chapelle pour adorer ce cardinal. Le cardinal Baronius éleva la voix et déclara que l'élection de Toschi, à cause de certaines habitudes de parler, familières aux hommes d'une basse classe, n'était pas utile à la république chrétienne (1). Il paraissait, au sévère Baronius, que le ton d'une société infime ne convenait pas dans le vicaire de Jésus-Christ. A ces paroles inattendues, trente-deux voix se prononcèrent pour Baronius. En excluant son collègue, pour des raisons qu'on venait d'approuver, Baronius ne s'était pas attendu à se voir déclarer pape, il se vit donc obligé de combattre ses nouveaux amis et indiqua Bellarmin. Bellarmin employa la même éloquence pour prouver qu'il fallait un autre choix. Un Baronius, un Bellarmin, deux hommes si éminents donnent là des exemples d'une magnanimité admirable ; et plus ils s'abaissent, plus il faut honorer leur grandeur morale. Alors on parla des car-

Le Cardinal Borghèse.

(1) *Biblioth. moderne,* t. V. p. 277.

dinaux Montalto et Adolbrandini, chefs des deux partis qui se partageaient l'influence au conclave. Les cardinaux français n'avaient pas encore émis leur opinion ; voyant que les montaltistes appuyaient sincèrement Borghèse, ils se réunirent à eux et ce cardinal fut nommé pape le soir du 16 mai 1605, à l'âge de cinquante-cinq ans : il n'en paraissait pas plus de quarante. Le 29 mai, il fut couronné sous le nom de Paul V ; le 6 novembre, il prit possession de St-Jean-de-Latran. A cette date, il avait déjà créé des cardinaux, expédié des bulles, posé tous les actes du pontificat suprême. On voit ainsi le peu de consistance de l'opinion qui refuse la possession de l'autorité pontificale au Pape, avant qu'il n'ait reçu les clefs à Saint-Jean. Un des premiers soins de Paul V fut de publier un jubilé pour obtenir, de la divine clémence, un heureux gouvernement de l'Église universelle. Telle est la vieille habileté des papes ; pour gouverner le monde, ils s'adressent à Dieu et s'orientent sur les consignes du ciel.

Politique de Paul V.

3. Paul V était un pape de l'antique roche, un digne successeur des Sixte-Quint, des Pie V, et des Paul IV. Malgré les préjugés protestants et au milieu des circonlocutions où l'on trouve l'écho de ses erreurs, Ranke a bien jugé ce sévère, mais juste pontife. « De la profession d'avocat, dit-il, il s'était élevé à tous les degrés des dignités ecclésiastiques ; il avait vécu, silencieusement enseveli dans ses livres et dans ses actes, ne se mêlant d'aucune affaire politique ; c'est précisément pour ce motif qu'il n'avait soulevé aucune inimitié contre lui : aucun parti, ni Aldobrandini, ni Montalto, ni les Français, ni les Espagnols ne virent un adversaire dans sa personne, et ce fut ce qui plaça la tiare sur sa tête. Lui, toutefois, comprit autrement son élection. Étant arrivé à la papauté, sans sa propre participation, sans aucune intrigue, sans aucun moyen artificiel, il regarda son avènement comme une grâce toute particulière du Saint-Esprit. Plein de cette idée, il se sentit pour ainsi dire élevé au-dessus de lui-même ; le changement qui s'opéra dans sa tenue, ses mouvements, ses gestes et son langage, surprit même cette cour qui était cependant habituée aux métamorphoses de tous genres. Il se proposa de remplir la suprême dignité avec cette même

inflexibilité qu'il avait mise à maintenir la lettre de la loi dans les emplois qu'il avait jusqu'à ce jour exercés. Les autres papes avaient coutume, le plus souvent, de signaler par des grâces leur avènement au trône. Paul V débuta par un jugement dont le souvenir, encore aujourd'hui, nous fait frémir. Un pauvre auteur nommé Piccinardi, natif de Crémone, s'était occupé dans sa solitude, je ne sais par quel dépit, à composer une biographie du pape Clément VIII, dans laquelle il comparait ce Pape à l'empereur Tibère, quoique ces deux souverains eussent bien peu de ressemblance entre eux. Non seulement il n'avait pas fait imprimer ce singulier ouvrage, mais l'avait exclusivement gardé pour lui et ne l'avait, pour ainsi dire, communiqué à personne : une femme qu'il avait eue chez lui, le dénonça. Paul V s'expliqua tout d'abord avec beaucoup de calme, et cette affaire parut être d'autant moins inquiétante, que des personnes puissantes, même des ambassadeurs s'y intéressaient. Quel ne fut pas l'étonnement général lorsqu'un jour on vit Piccinardi décapité sur le pont Saint-Ange ! Il avait commis le crime de lèse-majesté, pour lequel les lois ordonnent la peine de mort ; aucune grâce n'était à espérer d'un pape aussi inexorable que Paul V ; les biens du pauvre auteur furent également confisqués. Il renouvela de suite les décrets du concile de Trente sur la résidence, déclarant que c'était un péché mortel de rester éloigné de son évêché et d'employer ses revenus pour des jouissances personnelles. Les cardinaux eux-mêmes ne furent pas exceptés ; il ne voulut pas davantage recevoir pour excuse la nécessité des places à remplir dans l'administration ; plusieurs retournèrent à leur résidence, d'autres ne sollicitèrent qu'un délai ; d'autres encore, pour ne pas être obligés de quitter Rome, et cependant pour ne point paraître manquer à leur devoir, donnèrent leur démission. Dans ses études de droit canon, Paul V avait puisé une idée immense de la mission réservée à la papauté. Il prétendait maintenir dans toute sa rigueur la doctrine que le Pape est l'unique vicaire de Jésus-Christ, que le pouvoir des clefs a été confié à son arbitre souverain, qu'il doit être vénéré en toute humilité par tous les peuples et les princes. Il disait : « J'ai été élevé à ce siège non par les hommes, mais par

l'Esprit divin, avec le devoir de conserver les immunités de l'Église, les privilèges de Dieu : dans ma conscience, je suis tenu de consacrer toutes mes forces à délivrer l'Église de l'usurpation et de la violence ; j'aime mieux exposer ma vie, que d'être obligé de rendre compte un jour de la négligence de mes devoirs, lorsque je serai appelé à comparaître devant le trône de Dieu. » — Avec toute la pénétration d'esprit d'un habile jurisconsulte, il considérait comme des droits inaliénables toutes les prétentions de l'Église, et, suivant lui, sa conscience était engagée à les conserver et à les faire valoir dans toute leur intégrité (1). Ranke comprend bien le caractère de Paul V, mais ne comprend pas son rôle. En mettant Paul V à la tête de son Église, Dieu montrait que ses dons sont sans repentence. L'Allemagne, déjà bouleversée par l'hérésie, allait devenir le théâtre de la terrible guerre de Trente Ans ; Venise, foyer d'hétérodoxie, appelait le scapel du chirurgien ; la France, gouvernée par un roi élevé dans le calvinisme, avait besoin d'être raffermie dans sa foi ; l'Espagne, pour mieux servir la cause catholique, devait mieux traiter ses sujets et renoncer aux rêves malsains de son ambition. De graves conjurations, d'énormes calamités, des scènes sanglantes se préparaient de toutes parts. Si vous supposez la chaire de Saint-Pierre, occupée par un pape doux, ami des fêtes et des Beaux-arts, occupé de l'agrandissement de sa famille, répugnant aux actes hardis, en un mot un pape tout différent du courageux, inflexible, sévère, et en même temps digne et magnifique Paul V, dites ce que serait devenue l'Église romaine au milieu de cette horrible tempête.

Travaux à Rome

4. Le Pape est pontife et souverain. Quoique l'histoire de l'Église s'occupe surtout du pontife, elle ne doit pas oublier les travaux du souverain, soit à Rome, soit dans l'état pontifical. Paul V eut ce goût des grandes choses qui semble inhérent à la papauté ; le nom de Borghèse est mille fois répété à Rome sur la façade des monuments, et si l'on peut reprocher à Paul, ainsi que l'a fait Muratori, ses profusions envers sa famille, il est juste d'ajouter que presque tous les membres de cette noble famille rivalisent avec le Pape, de

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 417.

générosité et de grandeur. C'est à Paul V que remonte la fondation de la banque du Saint-Esprit, dont les riches immeubles servirent d'hypothèques aux dépôts qui lui furent confiés ; mais ce fut surtout dans les constructions qu'il entreprit, que Paul V déploya une royale magnificence. L'aqueduc de l'ancienne source Sabatine fut restauré dans un espace de vingt-cinq milles, et l'on vit tout à coup trois torrents s'élancer des arcades d'un élégant portique, au faîte du Janicule, pour imprimer ensuite le mouvement à une foule d'usines qui s'établirent au Trastevèr. Cette même eau fut conduite par le pont Sisto de l'autre côté du Tibre, et ses flots se répandirent comme une bruyante cascade, vis-à-vis la *Strada Giulia*. En même temps, le palais du Quirinal, auquel trois papes avaient travaillé successivement, s'achevait sur le plan de Carlo Maderno. Par ordre de Paul V, Maderno fit transporter, de la basilique de Constantin, sur la place de Sainte-Marie-Majeure, cette haute colonne de marbre blanc cannelé, que surmonte une statue de la Vierge. L'Église elle-même de Sainte-Marie-Majeure reçut de splendides embellissements, notamment une chapelle et une sacristie. C'est sous ce même pontife que fut modifié le plan de Saint-Pierre. Michel-Ange, en donnant à cette église le plan d'une croix grecque, n'avait pas compris dans son enceinte tout l'espace occupé autrefois par le sanctuaire de Saint-Sylvestre. Paul V jugea qu'il était d'une haute convenance d'étendre le lieu saint jusqu'aux limites de cette terre consacrée par la sépulture de tant des martyrs et de saints pontifes. En conséquence, il fit allonger la grande nef de trois arcades, de manière à lui rendre la forme d'une croix latine, telle que l'avait conçue Bramante. Maderno fut chargé de cette construction ; il était neveu de Fontana. L'église fut agrandie sans subir intérieurement aucune altération dans le style de son architecture ; mais il fallait donner à ce magnifique édifice un fronton sublime comme la coupole. C'est là qu'échoua Maderno. Sa façade, avec de grandes ouvertures de fenêtres, nuit beaucoup à l'impression que Saint-Pierre devrait produire. Mais la colonnade du Bernin, l'obélisque, les fontaines jaillissantes et l'aspect intérieur du temple saisissent fortement. Alors Saint-Pierre apparaît l'édifice le plus grand que

les hommes aient élevé. La peinture, les sculptures réveillent dans notre âme des idées parfaitement claires ; ce beau monument d'architecture n'a point cependant de vue déterminée et l'on est pris, en le voyant, par cette rêverie sans calcul et sans but qui mènent si loin la pensée. A Saint-Pierre, tout commande le silence, le moindre bruit retentit si loin qu'aucune parole ne semble digne d'être répétée dans une demeure presque éternelle ; la prière seule, l'accent du malheur de quelque faible voix qu'il parte, émeut profondément dans ces vastes lieux. C'est un service rendu à la morale publique que d'élever un monument, emblème de tant d'idées nobles et généreuses. — On doit encore, à Paul V, la façade de Sainte-Marie-de-la-Victoire au Quirinal ; des réparations à Saint-Chrysogon et à Saint-Sébastien-des-Catacombes ; et la façade qui s'élève devant la demeure de Saint-Grégoire-le-Grand. — En même temps, les palais et les maisons de la famille Borghèse excitaient l'admiration de l'Europe. Le fameux *Cembalo* des Borghèse, construit au centre de Rome, était aussi vaste et aussi splendide que la demeure d'un roi. Un autre palais Borghèse, aujourd'hui Rospigliosi, s'élevait sur l'emplacement des Thermes de Constantin, et à la voûte apparaissait l'*Aurore* du Guide. Derrière le mont Pincius s'étendait la magnifique villa Borghèse, la plus somptueuse des villas italiennes. Lorsque l'été répandait ses bruyantes chaleurs sur la plaine de Rome, Paul V allait à Frascati se reposer des fatigues de sa charge ; tout ce que Rome avait de distingué l'y suivait, afin de jouir de cette hospitalité grandiose qui emprunte aux lieux mêmes, aux souvenirs de Cicéron et de Crassus, et à la majesté des vues de la campagne romaine, un caractère plus grandiose encore.

Mouvement religieux.

5. L'exemple des souverains n'est jamais stérile. Sous l'impression des exemples de Paul V, le mouvement religieux continue de se développer à Rome. Le premier monument qui frappe nos regards, c'est Saint André *della Valle*, magnifique sanctuaire des Théatins, où brillent le jaspe, l'agathe et le lapis-lazuli, où vous admirez de riches peintures et de nobles statues. Non loin de Saint-André, nous rencontrons Saint-Charles *à Catinari*, don généreux du cardinal Leni aux Barnabites. Au pied du Capitole, se déploie le vaste cou-

vent que le cardinal Odoard Farnèse a commandé à Jérôme Rinaldi pour les Jésuites ; à Saint-Augustin s'ouvre la bibliothèque Augustine, formée par le père Angelo Rocca, et elle voit bientôt augmenter la riche collection de Luc Holstenius ; sur la pente du Quirinal, on aperçoit les églises et les monastères de l'Humilité et de Sainte-Marie-des-Vierges ; dans les environs de la fontaine de Trevi, on rencontre des adolescents vêtus d'une soutane noire à bordure rouge : ce sont les jeunes gens du collège Mattei, fondé pour les nobles sans fortune. Dans la Strada Félice, nous apercevons la demeure des bons Pères de la Merci ; ils viennent de faire reconstruire leur église dédiée à la Trinité et à Sainte-Françoise Romaine ; vis-à-vis se dresse l'église de Sainte-Hildephonse, que font construire les Carmes déchaussés d'Espagne. Si nous descendons vers la basse ville, nous rencontrons d'abord l'église et le couvent des Carmélites, placés sous l'invocation de saint Joseph ; on vient d'y placer la dépouille mortelle de François Poto, prêtre de l'Oratoire, qui a consacré ses richesses à la fondation de ce monastère. Ailleurs, c'est Saint-André *delle Frate* qui s'élève lentement aux frais d'Octave de Buffalo ; c'est le conservatoire de la pénitence, que le père Dominique de Jésus-Marie consacre à recevoir les femmes repentantes ou mal mariées. Il est impossible de suivre en détail cette magnifique efflorescence de la piété et de la charité chrétienne.

Services institutions

6. L'énergie de Paul V ne fut pas moins heureuse dans son action sur le mouvement intérieur de la société. Les tribunaux et les différentes charges de la curie romaine reçurent une organisation nouvelle ; leur autorité fut limitée ; les honoraires furent fixés et une répression sévère vint mettre un terme aux abus. Paul exigea que, dans tous les monastères, il y eut des professeurs de langues latine, grecque, hébraïque et arabe ; il autorisa la fondation d'ordres religieux spécialement voués à l'éducation de la jeunesse. Telles furent, entre autres, les Ursulines et les Scolopies. Les Ursulines furent établies à Rome, derrière l'église des saintes Rufine et Seconde, par deux Françaises, Françoise de Montjoux et Françoise de Gourcy. Les Scolopies prirent naissance à Sainte-Dorothée au delà du Tibre, où un pieux ecclésiastique d'Aragon s'était voué à l'éducation des

enfants du peuple. Saint Ignace avait fondé des maisons d'orphelins; l'illustre et généreux cardinal Salviati ouvrit à ceux de ces orphelins qui manifestaient des dispositions pour les lettres, un collège qui porta son nom. Le même cardinal modifia, sur un plan plus vaste, l'église et l'hospice de Saint-Jacques, et leur affecta de nouvelles rentes pour le service des malades. Enfin l'hospice de Saint-Roch reçut, lui aussi, une part de la succession du cardinal, pour être consacrée, non seulement aux hommes mais encore aux femmes et surtout aux femmes enceintes. « Ces dernières, dit Lagournerie, sont seules aujourd'hui admises à Saint-Roch, et l'on ne peut voir sans admiration, les soins et le mystère dont la religion a su entourer ces malheureuses, presque toujours coupables. Lorsqu'une femme vient, à la nuit, frapper à la porte de l'hospice, on ne lui demande ni son nom, ni sa condition. C'est une sœur infortunée qui vient demander secours, il n'en faut pas davantage et, si elle meurt, aucun indice reconnaissable ne viendra trahir sur les registres son passage dans cette triste maison. Des rideaux et des paravents entourent les lits ; le seuil de la porte est interdit aux amis, aux parents, à tous ceux que n'appellent ni leurs souffrances, ni leurs services. La juridiction séculière et ecclésiastique s'arrête même et n'a pas d'action dans l'enceinte de ce refuge consacré au malheur. Enfin, lorsque le jour de la sortie est venu, lorsque la jeune fille, après ses couches et quelquefois après de longs mois de séquestration et d'angoisses, demande à retourner dans sa famille, on la conduit vers une porte secrète qui s'ouvre sur une place inhabitée où viennent aboutir des rues désertes (1). »

En Espagne.

7. Les armées du roi d'Espagne, commandées par l'archiduc Albert, étaient souvent vaincues, dans les Flandres, par l'armée des Provinces-Unies, qui ne voulaient pas entendre parler de paix ; elles ne consentaient à déposer les armes qu'à des conditions d'indépendance fort dures pour l'Espagne. Le Pape, apprenant qu'à Madrid on tenait de fréquents conseils pour arriver à un accommodement, exhorta le roi Philippe à demander, dans le traité, le libre exercice de la religion catholique en Hollande. Les provinces protes-

(1) *Rome chrétienne*, t. II, p. 419.

tantes y répugnèrent constamment : il n'y a jamais pires tyrans de la pensée que les libres penseurs et pires dominateurs de la conscience que les partisans du libre examen. Les Espagnols ne pouvant continuer la guerre, conclurent une trêve de douze ans et abandonnèrent les intérêts de la foi. Le Pape s'en plaignit amèrement. Cependant Philippe, qui n'avait pu être agréable au Pape en cette circonstance, cherchait le moyen de ne pas perdre l'affection du Saint-Siège. Les Maures continuaient d'habiter les royaumes de Valence et de Grenade ; ils conspiraient contre le roi et cherchaient partout des appuis pour se révolter. Par leurs agents, ils essayaient de nouer des rapports avec la France ; par leurs agissements, ils inquiétaient le roi sur son trône, jusque dans Madrid, ville peu éloignée des lieux où l'on tramait ces insurrections. Ces tentatives, sans cesse répétées, d'émeutes étaient l'obstacle qui avait empêché la continuation de la guerre de Hollande. Après une mûre délibération, le roi ordonna que ces Maures seraient éloignés simultanément des royaumes qu'ils habitaient. L'Espagne se plût à vanter son zèle pour la religion, mais celui qui se recommande lui-même n'est pas recommandé ; au contraire, Muratori et Sponde attribuent cet édit à ses fins seulement politiques.

8. Le crime commis sur la personne de Henri IV affligea profondément Paul V : il assembla un consistoire, il exprima les angoisses qu'il avait éprouvées en apprenant une nouvelle si fatale au catholicisme. Ensuite, il adressa à la reine régente des lettres où, après avoir exposé les peines et les embarras du Saint-Siège, il exhortait cette princesse à défendre la foi, et à élever son fils Louis XIII dans des pensées d'amour pour la religion qui perdait dans Henri un si puissant protecteur. Précédemment, par une initiative à la fois spirituelle, hardie et surtout charitable, Paul V avait écrit à Sully, qui était protestant : « Nous prions incessamment l'Éternel qu'il veuille illuminer votre entendement de la clarté de son Saint-Esprit, afin que plus facilement vous puissiez parvenir à la cognoissance de la vérité de la foi catholique. Certes, si, entre les grandes occupations du pontificat, il nous estoit permis d'ajouter notre industrie, nos propres labeurs à nos prières, nous n'omettrions rien de ce qui

En France.

pourrait servir à votre conversion, tant nous le désirons. Nous dirions comme le bon pasteur évangélique, qui abandonna les quatre-vingt-dix-neuf brebis de son troupeau, pour vaquer à la recherche de celle qui lui étoit égarée. Ainsi nous nous déchargerions volontiers de toutes les autres sollicitudes, pour ramener votre âme, que nous désirons estre au nombre des bienheureuses. Néanmoins, pour ce que c'est chose du tout interdite à nos travaux, à ce défaut, nous avons voulu vous témoigner cet ardent zèle de votre salut, auquel nous persévérons d'autant plus constamment que nous sommes adverti de la générosité de votre esprit, et que facilement nous la croyons grande ; vos devanciers et vous estant descendus d'une maison si illustre que celle des *anciens comtes de Flandre,* qualités qui nous font croire encore que vous recevrez de meilleure par les effets de notre sincère volonté, et que bientôt vous nous rendrez quelque preuve de l'avis eu pour agréable. C'est bien chose de facile exécution, pourvu seulement que vous permettiez d'être instruit en la vérité de la religion catholique ; car sur ce sujet interrogez vos pères, et ils vous diront quels étoient leurs prédécesseurs. Sachez ce qu'ont enseigné saint Denys, saint Remy, saint Hilaire, saint Martin, saint Bernard, qui ont prêché le christianisme en France, et vous jugerez s'il y a différence entre leur doctrine et celle de la sainte Église romaine. Sachez ce qu'ont cru Clovis, Charlemagne, saint Louis, et enfin tous les autres rois de France, et lors vous reconnoîtrez s'ils n'ont pas toujours esté unis en foy avec les très saints pontifes nos prédécesseurs ; mais surtout interrogez notre très cher fils en Jésus-Christ, le roi Henri à présent régnant, et lui-même vous enseignera clairement quelle est la créance en sa très chère mère l'Église romaine. Véritablement vous ferez en ceci une action qui lui sera très agréable, et pourtant nous vous exhortons d'autant plus ardemment de condescendre à notre volonté, que c'est une occasion en laquelle, d'un seul effet et en un même instant, vous pourrez donner un infini contentement à nous, à votre roi, et pourvoir ensemble à l'établissement de votre âme. Il nous a été représenté qu'en plusieurs sujets qui concernoient la dignité de ce Saint-Siège, vous avez toujours obéi aux intentions

de notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Clément huitième, et que vous avez aussi rendu plusieurs bons offices aux légats et nonces apostoliques ; ce qui nous fait ici plus assurément attendre l'accomplissement de nos désirs et principalement puisqu'il y va de votre propre salut, et puisque nous ne désirons pas moins que ce très saint pontife de vous recevoir à bras ouverts, et vous faire arrêter avec une réjouissance extrême, au temple de Jésus-Christ, notre rédempteur, c'est-à-dire en l'Église catholique. Outre cela, notre espérance est encore augmentée depuis que nous avons su que vous portez beaucoup d'honneur (comme c'est chose raisonnable) à la sainteté d'un saint Alpin de Béthune, sorti de votre race : car certes ce personnage bienheureux faisoit profession de la foy catholique et apostolique de l'Église romaine ; tellement qu'il faut maintenant, ou que vous vous réduisiez à suivre son exemple, ou que vous cessiez de vous approprier la gloire de sa vie. Car si vous exaltez sa sainteté en persistant toujours en votre même religion, sans doute vous serez trouvé estre en ceci contraire à vous-même, d'autant que vous ne pouvez conserver ensemble votre première créance, et faire bon jugement de sa doctrine et actions. » Cette lettre est vraiment pontificale ; elle peint un pape et caractérise Paul V. Sully y fit réponse ; mais, en protestant qui ruse, il ne sut pas se tirer d'affaires, je ne dis pas en bon chrétien, les protestants ne sont pas tels, mais en galant homme, moins encore en homme d'esprit.

9. La question grave du pontificat de Paul V, la question d'avenir pour l'Église et pour la civilisation, c'est la transformation lente qui s'effectuait dans la situation générale des États et la constitution des pouvoirs publics. Indépendamment de ses croyances et de ses lois morales ; outre les canons fondamentaux tels que les sacrements, la transmission sacrée du caractère sacerdotal, la subordination à un chef infaillible, et tout ce qui concerne la vie éternelle, matières dans lesquelles l'Église ne fait aucune distinction de temps et de lieux, elle qui est immuable dans sa manière de prêcher le Christ et l'Évangile : dans ses rapports avec l'ordre civil, l'Église accepte des tempéraments suivant le caractère des peuples, leur état et leur tradition. Dans toute société régulière, l'origine du

Situation des pouvoirs publics.

pouvoir, les formes de son existence et les conditions de son exercice, sont des affaires de la plus haute importance. C'est de là que découlent, en vertu d'une logique secrète et d'un droit rigoureux, le respect des croyances et des mœurs, la détermination et la garde des intérêts, le bon allage des affaires, la paix ou la guerre, la dignité, la grandeur ou la décadence. A raison même de leurs rapports avec les destinées des nations, on a toujours voulu établir entre ces questions et les communions religieuses des liens de solidarité étroite, en vertu de laquelle les biens de ce monde seraient le produit direct des dogmes. En ce qui regarde particulièrement l'Église catholique, « on a souvent voulu, dit Ranke, attribuer à la doctrine romaine une importance et une tendance particulière pour la forme du gouvernement monarchique et aristocratique ; il est facile d'en juger au XVI[e] siècle, cette doctrine s'étant manifestée dans toute sa force d'activité et dans toute sa spontanéité. En effet, nous voyons qu'en Italie et en Espagne, elle s'associa à l'ordre de choses existant ; en Allemagne, elle servit à procurer au pouvoir des princes une nouvelle prépondérance sur les États du pays ; elle favorisa la conquête des Pays-Bas ; elle fut maintenue avec une prédilection particulière par la noblesse, dans la haute Allemagne et dans les provinces wallones. Mais, si nous poussons nos recherches plus loin, nous voyons que ce ne sont pas les seules sympathies qu'elle éveilla. Si le catholicisme fut embrassé à Cologne par les patriciens, il le fut à Trèves par les bourgeois ; dans les grandes villes de France il s'est partout allié aux efforts et aux réclamations du bas peuple. La seule chose qui lui importe jamais, c'est de trouver un appui, une protection. Si les puissances existantes lui sont opposées, il est bien éloigné de les ménager et même de les reconnaître. Il fortifie la nation irlandaise dans sa résistance naturelle contre le gouvernement anglais ; en Angleterre même, il mine autant qu'il lui est possible l'obéissance que la reine Élisabeth réclame ; enfin, en France, il approuve le soulèvement de ses partisans contre les princes légitimes. Ainsi, nous le voyons, la doctrine catholique *n'a point de prédilection* pour l'une ou l'autre forme de gouvernement. A peine a-t-il commencé sa régénération, le catholi-

cisme a déjà manifesté les inclinations les plus diverses, d'abord pour le pouvoir monarchique en Italie et en Espagne, puis pour la consolidation de la domination territoriale en Allemagne ; ensuite, dans les Pays-Bas, pour la conservation des privilèges des classes aristocratiques. A la fin du siècle, il s'associe décidément avec les tendances démocratiques. Cette direction est d'autant plus remarquable, que le catholicisme se trouve, à cette époque, dans toute la plénitude de sa force et de son activité,et que les mouvements auxquels il prend part constituent les affaires les importantes. Si les papes parviennent à réussir dans leurs plans, ils auront conquis pour toujours une influence prépondérante sur le pouvoir temporel (1). »

Tendances nouvelles.

10. Ranke s'imagine, en bon protestant qu'il est, que l'autorité du Pape, illimitée dans l'ordre spirituel, menace les empires de bouleversements et doit faire craindre aux pouvoirs pour leur indépendance. Indifférente aux formes de gouvernement, avec une légère préférence pour la monarchie, l'Église se préoccupe de la légitimité d'origine des pouvoirs et de la moralité de leur exercice. En principe, le pouvoir vient de Dieu par le peuple : le peuple choisit la personne, Dieu sacre le titulaire de l'autorité. L'Église rappelle aux chefs des peuples qu'ils ont un mandat d'origine céleste ; qu'ils doivent travailler au bien de leur troupeau ; qu'ils doivent se servir du glaive pour réprimer l'erreur et châtier le vice ; et elle leur montre, par les faits de l'histoire, que la religion seule fait les bons sujets et les bons princes. En dehors de ces généralités doctrinales et sous leur bénéfice, l'Église, après les invasions, avait restauré l'ordre moral, et créé, à la lettre, l'ordre social. Dans l'ordre social chrétien, le prince était l'évêque du dehors, le serviteur et le défenseur de l'Église. Dans la complication des institutions sociales, les gens d'Église avaient leur part et les laïques avaient aussi, dans l'Église, une éminente dignité et de nombreuses fonctions. Or, après l'ébranlement causé par le protestantisme, l'unique but auquel se ralliaient les dissidents était d'abolir la centralisation de l'autorité pontificale, en opposant à la catholicité les

(1) *Hist. des Papes*, t. II, p. 297.

nationalités, et en subordonnant le pouvoir ecclésiastique au pouvoir civil, c'est-à-dire en soumettant la conscience aux décrets du prince, le droit au fait, la liberté à la permission, le for intérieur au for extérieur. A mesure que les gouvernements modernes s'affirmèrent, ils accusèrent cette tendance. On ne se contentait pas de retrancher à l'Église ce que la nécessité des temps lui avait attribué en dehors de la compétence qui dérive de son essence divine. L'action du protestantisme tendit à mettre le temporel au-dessus du spirituel au point d'oublier de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. Les nations, ou pour mieux dire le petit nombre d'individus qui s'arrogent le droit de parler au nom des peuples, voulurent renverser l'économie de la société chrétienne ; en reconstituant l'État, on voulait le rendre étranger à l'Église et instituer des Églises locales, façonnées selon les exigences du pouvoir civil. Il ne s'agissait pas d'affranchir l'âme du citoyen, mais de l'asservir en relevant le type augustal des Césars. Les princes hérétiques reconnurent tout de suite quel parti ils pouvaient tirer du protestantisme, en confisquant les biens de l'Église et en se créant eux-mêmes pontifes. Ce fut une maxime chez les luthériens qu'un pays devait accepter la religion que voulait le prince : la théorie du libre examen aboutissait à cette abdication de tout examen et de toute liberté. Grotius lui-même, bien qu'il ne fût pas dépravé, range au premier rang parmi les droits inhérents à la majesté impériale, celui d'imposer sa religion à ses sujets. Ce droit implique, suivant Bohmer, le droit d'instituer des docteurs, de régler le culte, de réformer les choses sacrées et la discipline, de diriger l'enseignement et la prédication, de soumettre les choses sacrées à la juridiction criminelle, civile et pénale, de trancher les controverses religieuses, de convoquer les conciles, de délimiter les paroisses et les diocèses. Voilà bien l'absolue tyrannie, si elle eût jamais été appliquée dans la plénitude de ses conséquences et si elle n'eût été limitée par les constitutions auxquelles il fallut bien recourir, après qu'on eût mis de côté la vérité du droit et de la justice. C'est ainsi qu'à la monarchie catholique du moyen âge se substituait la monarchie politique des temps modernes, avec l'unité et l'universalité du pouvoir public.

11. Ce que les protestants avaient obtenu tout d'un coup par la révolte ouverte, certains catholiques s'ingénièrent à l'arracher par des expédients destinés à faire accorder la conscience religieuse avec la toute-puissance de l'État. Les princes qui avaient déclamé contre les abus ne savaient pas se prêter aux remèdes ; et, à l'encontre des décisions de Trente, ils mettaient en avant les droits de leur souveraineté : de là, de nouveaux dissentiments qui jetèrent le trouble au sein de l'Église. Quant au dogme, aucun catholique ne pouvait attaquer l'autorité irréfragable du concile ; mais, parmi les décrets, il y en avait qui touchaient à la société séculière. Les Pères du concile de Trente avaient voulu régler l'ordre de la discipline cléricale et avaient appuyé sur tous les points d'une réformation nécessaire ; ils voulaient, par là, affranchir l'Église de l'arbitraire des pouvoirs humains et la maintenir dans la pleine jouissance du droit pontifical. Les princes, grisés d'absolutisme, considérèrent comme des attentats ces moyens de défense, et, sous couleur de défendre leur droit, ils attentèrent à la fois aux immunités du chrétien et aux libertés du citoyen. Dans ce chassé-croisé de confusion et d'intrigues, Rome sut attirer à elle tous les éléments de la vie intellectuelle et morale ; elle retrouva sa vigueur en précisant le dogme, en corrigeant les mœurs, en posant comme absolues les vérités qu'elle enseigne, et en affirmant qu'en dehors d'elle il ne peut y avoir de salut. La chaire apostolique ne se contenta pas d'arrêter les nations latines sur la pente qui les entraînait vers l'autorité protestante, elle voulut encore ramener à l'obéissance les esprits fourvoyés ; en prenant l'offensive, elle parut même faire revivre les temps de sa suprématie ! Pour arrêter la recrudescence des tendances païennes auxquelles cédait la société d'alors, elle voulut faire cesser cette diversité de rites locaux, d'églises nationales, persuadée que c'était faire preuve de force et de sagesse que d'exiger cette unité absolue qui, dans l'origine, avait fondé la civilisation. Comme les légions d'une armée aiment à se serrer autour de l'état-major, ainsi les catholiques sentirent le besoin de se serrer autour du Pape, et surtout les Jésuites, animés par le souffle du catholicisme le plus pur, s'appliquèrent à défendre le seul pasteur

Stratégie des papes.

autour de qui devait se former un seul bercail. Depuis Luther, la presse avait montré une puissance formidable. Auparavant, les hérésies s'éteignaient avec l'homme qui les avait inventées, où elles restaient le partage des théologiens et des érudits ; avec le protestantisme, la religion ne fut plus la souveraine de l'opinion ; des contradictions et des attaques furent accréditées et se répandirent partout. Les catholiques voulurent, d'un côté, mettre un frein aux excès de la presse ; et, de l'autre, s'en servir pour reconstruire ou consolider. On vit surgir alors de merveilleux écrivains, d'incomparables docteurs qui se firent remarquer, non seulement par la profondeur de leur doctrine, mais par leur aptitude à l'expliquer et à la propager. Un nouveau champ de bataille s'ouvrit à la théologie et à l'histoire pour défendre l'autorité de Rome et faire reconnaître ses droits. Ces grands combats de la science ne dispensaient pas cependant l'autorité d'action ; et le Saint-Siège n'oublia pas qu'il est chargé de gouverner le genre humain.

Bulle *In Cœnâ Domini.*

12. On appelait les Décrétales le code de la tyrannie papale empiétant sur les pouvoirs des évêques et des princes. La critique a fait justice des imputations élevées contre les soi-disant fausses Décrétales ; on reconnaît qu'au fond elles n'ont établi aucun point qui ne fût accepté ; qu'elles tendaient à défendre l'autorité des évêques contre les empiétements des métropolitains ; et cela, non point en forgeant des apocryphes, mais en recueillant des fragments de constitutions et de lettres, auparavant en vigueur et en les édictant comme lois. Pie IV nomma une congrégation pour les corriger, dégagea le vrai texte et rétablit l'exacte chronologie des documents. L'autorité pontificale n'en fut que plus affermie ; elle régénéra le droit ecclésiastique dont la collection put être publiée sous Grégoire XIII. La conviction du droit, peut être l'entraînement d'un récent triomphe se montrèrent dans les efforts faits pour proclamer, au milieu d'un siècle de révolte, les lois qu'avaient portées à une époque organique, Grégoire VII et Innocent III. On vit affirmer de nouveau la prépondérance de l'Église sur la société civile, la supériorité du Pape sur toute juridiction et la déchéance du souverain qui sortait du giron de l'Église. L'acte où sont formulées nettement

ces doctrines est la bulle *In cœna Domini* (parce qu'on en faisait la lecture solennelle, chaque année, le jeudi saint). Cette bulle est ancienne, elle a été plusieurs fois augmentée; c'est Paul V qui y mit la dernière main. On la cite ordinairement comme le comble des prétentions papales. En laissant de côté des points de moindre importance, et en la dépouillant des formules de style, cette bulle affirme le pouvoir divin des papes et détermine, par leur autorité sans appel, qui appartient ou n'appartient pas à l'Église. En vingt-quatre paragraphes, elle excommunie :

Les hérétiques quel que soit leur nom, ceux qui les défendent, lisent leurs livres, les détiennent, les impriment ou les répandent ;

Ceux qui appellent du Pape au concile, ou des ordonnances du Pape ou de ses commissaires aux tribunaux laïques ;

Les pirates et les corsaires de la Méditerranée, et quiconque pille dans quelque mer que ce soit, des navires naufragés que montaient des chrétiens ;

Ceux qui imposent aux peuples de nouveaux impôts, taxes, péages ou augmentent les anciens ;

Ceux qui fournissent aux Turcs des chevaux, des armes, des métaux, des munitions de guerre ou leur donnent des conseils ; ceux qui offensent dans leur personne, les cardinaux, patriarches, évêques, nonces, ou les chassent des terres qui leur appartiennent; ceux qui insultent les juges ou les procureurs commissionnés pour des causes ecclésiastiques, interdisent la publication des lettres apostoliques ou des monitoires ;

Ceux qui amènent les causes et les personnes ecclésiastiques devant le for séculier et font des lois contre la liberté ecclésiastique, ou troublent les évêques dans l'exercice de leur juridiction, ou mettent la main sur les revenus de l'Église et sur les bénéfices, ou qui lèvent des taxes sur le clergé;

Ceux qui troublent les pèlerins en route vers Rome, ou qui y demeurent, ou qui en reviennent ;

Ceux qui occupent ou ravagent une portion de territoire appartenant à l'Église, y compris la Sicile, la Corse, la Sardaigne, les Marches,

l'Ombrie, la principauté de Bénévent, Avignon, le comtat Venaissin, et en somme tout ce qui appartient de fait à l'Église. L'excommunation est étendue à ceux qui mettent la main sur les vases d'or et d'argent, les habillements sacerdotaux, le mobilier, sur les papiers et les biens dépendant du palais apostolique. L'absolution ne sera accordée qu'à ceux qui, préalablement, auront cessé les voies de fait, ou qui auront annulé les actes contraires à la liberté ecclésiastique, en les faisant disparaître des archives et des livres. Il n'est aucun privilège ou grâce quelconque qui puisse mériter au coupable l'absolution, excepté à l'article de la mort, et dans ce cas même on doit exiger de lui des garanties de repentir et des satisfactions. La condamnation frappe aussi quiconque empêche de publier et d'exécuter la bulle. — En somme, cette bulle ne frappe que des criminels et se borne à partir du droit certain et souverain de l'Église. « Chacun, dit le comte de Maistre, est à même d'en juger; et je ne doute pas que tout lecteur équitable qui l'a entendu traiter de *monument honteux dont on n'ose citer les expressions*, ne croie sans hésiter que l'auteur de ce jugement n'a pas lu la bulle et que c'est même la supposition la plus favorable qu'il soit possible de faire à l'égard d'un homme de si grand mérite. Plusieurs dispositions de la bulle appartiennent à une sagesse supérieure, et toutes ensemble auraient fait la police de l'Europe au XVIe siècle. Les deux dernier papes ont cessé de la publier chaque année suivant l'usage antique. Puisqu'ils l'ont fait, ils ont bien fait. Ils ont cru sans doute devoir accorder quelque chose aux idées du siècle ; mais je ne vois pas que l'Europe y ait rien gagné. Quoi qu'il en soit, il vaut la peine d'observer que nos hardis novateurs ont fait couler des torrents de sang pour obtenir, mais sans succès, des articles consacrés par la bulle il y a trois siècles, et qu'il eût été souverainement déraisonnable d'attendre de la concession des souverains (1).

Résistances du pouvoir séculier.

13. « Les réactions, dit Cantu, vont toujours aux excès et, dans une lutte avec ou sans armes, la meilleure défense, c'est l'attaque. Les princes, qui d'abord avaient résisté au concile de Trente et qui en l'acceptant avaient fait des réserves pour les coutumes et les lois

(1) *Du Pape*, liv. II, ch. XV.

de leurs États, n'étaient rien moins que disposés à faire des concessions : chacun d'eux ne pensa plus qu'à briser les barrières qu'opposaient au pouvoir absolu les immunités du clergé et à miner peu à peu la juridiction ecclésiastique. Les rois se figuraient que, pour être vraiment indépendants, ils ne devaient laisser aucune ingérence à d'autres dans leur propre pays et ne reconnaître chez eux aucune autorité, en dehors de leur centralisation. Les princes les plus catholiques eux-mêmes, aveuglés par ces prétentions, effrayèrent parfois les papes en les menaçant de délaisser la messe pour la cène et pour le prêche : avec ces épouvantails, ils les amenèrent à leurs fins. D'autres, sans aller aussi loin, s'efforçaient de dépendre le moins possible de Rome, chatouillaient les ambitions nationales et, comme prétexte d'indépendance, tendaient à isoler les ecclésiastiques de leurs États d'avec ceux des autres et à empêcher les communications directes avec le chef spirituel, en formant des Églises spéciales, nécessairement dociles au pouvoir local par le bon plaisir duquel elles existaient et qu'un auteur moderne surnomme des *avortons* du protestantisme. — La supériorité des conciles sur le Pape, thèse soutenue dans les assemblées de Constance et de Bâle, fut maintenue par les Allemands : les Français en firent la base des libertés gallicanes et reconnurent l'infaillibilité du Pape, alors seulement qu'il est d'accord avec l'assemblée de l'Église. Dans l'Église gallicane elle-même, on ne discutait pas sur la liberté individuelle, mais bien sur la distinction des deux pouvoirs et sur leur indépendance réciproque; on n'y faisait pas allusion à la liberté de conscience. Or, admettre une opposition, ce n'est pas renier ceux qui disputent lors même qu'on ne parvient pas à les accorder : l'Église et l'État existent, puisqu'il sont en lutte (1). » Pour se défendre, soi-disant, contre les empiétements du Pape, les princes inventèrent l'*exequatur*, ils feignirent de considérer le Pape comme un étranger qui prétendait envahir avec sa juridiction universelle, la juridiction particulière du prince; et soumirent ses actes aux formules du *placet*, qui n'était accordé

(1) Cantu, *Les hérétiques d'Italie*, t. IV, p. 9 ; Vinet, *Essai sur les manifestations des opinions religieuses*, Paris, 1842.

qu'après vérification, pour reconnaître si les droits de l'État n'étaient lésés en rien. Par le fait, ils subalternisaient le Pape et niaient implicitement son autorité souveraine. Sur une aussi frivole invention, ils repoussèrent la bulle *In cænâ domini* en beaucoup d'endroits où l'acceptèrent sous la réserve qu'on la modifierait dans son application. Venise, en dépit des instances du nonce, la rejeta; Albuquerque, gouverneur de Milan, lui refusa l'*exequatur*; à Lucques, les décrets promulgués par les agents pontificaux n'étaient considérés comme obligatoires, que moyennant l'approbation du magistrat; les ducs de Savoie conféraient les bénéfices réservés au Pape; les évêques de Toscane laissaient adoucir dans l'application ces mesures. Mais les moines rivalisaient de zèle pour que la bulle fût admise dans toute sa rigueur. En refusant l'absolution à des magistrats, le clergé occasionna des tumultes à Arezzo, à Massa, à Monte-Pulciano, à Corone. On marquait des stigmates de l'hérésie quiconque désobéissait à un ordre émané du Pape. A Gênes, il était défendu de tenir des réunions chez les Jésuites, sous prétexte qu'on y fomentait des réunions électorales. Les gouverneurs de Milan opposaient, aux réformes, les droits de la couronne. A Naples, la situation était plus complexe à cause de la dépendance féodale vis-à-vis du Saint-Siège. Le vice roi menaça les libraires qui imprimeraient la bulle; une personne fut condamnée aux galères pour avoir publié le livre de Baronius contre la *monarchie sicilienne*, privilège abusif qui donnait au roi les insignes et les prérogatives de légat pontifical. Par suite, il y eut souvent conflit entre les devoirs du sujet et ceux du chrétien, sans qu'on vît d'ouverture à transaction.

A Venise. 14. Ainsi le pouvoir pontifical était parvenu à reprendre l'offensive contre le protestantisme et à restaurer les principes qui sont la base de la hiérarchie catholique; il voulait surtout, dans les États catholiques, faire respecter tous ses droits. En triomphant de ses adversaires, il devait nécessairement maintenir, près des fidèles, tous ses pouvoirs. Quand les évêques eurent été ramenés à une obéissance plus sévère; quand les ordres monastiques eurent été étroitement liés à la cour romaine; et quand toutes les réformes

eurent été exécutées dans le but de fortifier le pouvoir suprême de la papauté, des nonciatures régulières établirent leur siège dans toutes les capitales de l'Europe. Ces nonciatures joignaient à la considération qui s'attache aux honneurs d'une ambassade, des droits de juridiction qui leur procuraient une influence réelle sur les gouvernements et leurs sujets. Même dans les pays où, d'accord avec l'État, l'Église avait vaincu le protestantisme, les exigences malvenues de l'absolutisme royal engendrèrent des mésintelligences. La cour de Rome avait mis un soin particulier à faire valoir, en Italie, tous ses droits ; ces mésintelligences éclatèrent surtout en Italie. Mais Gênes révoqua son ordonnance ; le duc de Savoie fit transmettre les bénéfices en litige à un neveu du Pape ; les Espagnols eux-mêmes consentirent à ce que le régent demandât et obtînt l'absolution. Les Vénitiens seuls, ordinairement si prudents et si traitables, dédaignèrent cette politique. Les antécédents de la sérénissime république ne paraissaient pas cependant la prédestiner à une si grave sédition. Dès 1248, Venise avait établi que l'on punirait ceux qu'un concile de prélats aurait déclarés coupables d'impiété. Le 4 août 1289, sur les instances de Nicolas IV, on introduisit l'Inquisition, composée de trois juges, qui étaient : l'évêque, un dominicain et le nonce apostolique ; toutefois, ils ne pouvaient siéger au tribunal sans une commission signée du doge. Un livre favorable aux opinions de Jean Huss avait été dénoncé ; le Sénat le fit brûler et fit promener l'auteur avec un bonnet d'infamie, puis on l'envoya en prison. Le 26 août 1520, le vicaire du patriarche Contarini exhiba au Sénat la bulle pontificale qui condamnait les œuvres et les propositions de Luther, en menaçant d'excommunication quiconque les soutiendrait ou les professerait. Permission lui fut accordée de séquestrer, chez le libraire allemand Jourdain, les livres venus d'Allemagne ; il les saisit et les brûla publiquement. En 1521, le conseil des Dix délibérait au sujet des hérétiques de Valcamonica, accusés de sorcellerie ; et rappelant le zèle toujours déployé par la République en faveur de l'orthodoxie, il ajoutait qu'on devait procéder en cette matière avec beaucoup de mesure et de justice, et confier la procédure à des personnes d'une grande

intelligence, d'un jugement droit, au-dessus de tout soupçon. En 1544, le nonce Della Casa donnait, dans Venise, une chasse vigoureuse aux hérétiques. En 1546, l'Anglais Archiew se fixait à Venise comme résident de sa nation ; Venise lui accordait le culte domestique, mais protestait au souverain pontife de sa dévotion ; soit que le caractère de l'époque les y portât, soit que l'hérésie troublât la tranquillité publique, premier but du gouvernement, les Vénitiens ne se lassaient pas de frapper l'hérésie. En 1547, le doge Donato donnait une commission aux assistants du Saint-Office ; en 1548, des bûchers s'allumèrent ; en 1550, les papes stimulaient le zèle des inquisiteurs ; et en 1596, on renouvelait encore le code de procédure contre l'hérésie. La reine de l'Adriatique ne voulait pas que les fausses perles de l'hérésie pussent trouver place sur son diadème.

Commencements de brouille.

15. Les Vénitiens avaient été les premiers à accepter le concile de Trente. Non content de les en louer, Paul IV fit don, à la République, du palais de Venise, en exprimant le désir d'y voir résider d'une manière fixe un ambassadeur. En retour, la sérénissime République offrit, pour résidence au nonce à Venise, le palais Gritti. Ces actes de courtoisie et la vigilance de la *Signoria* à poursuivre les hérétiques, n'empêchaient pas les Vénitiens de se tenir dans leurs relations avec les papes, toujours sur le qui-vive. Entre autres, ils se réservaient la faculté d'accorder ou de refuser l'érection d'églises et de couvents, celle de surveiller les études, excepté les études ecclésiastiques ; de régler les manifestations extérieures du culte et de les protéger ; d'examiner les actes qui venaient de Rome et de leur donner l'*exequatur*. En outre, ils ne ne voulaient pas que les immunités ecclésiastiques vinssent entraver la punition des délits communs ; ils poussaient leur ombrageuse jalousie jusqu'à craindre que le clergé n acquît, par ses vertus, trop d'influence sur le peuple. « La raison d'État ne veut pas que les prêtres soient exemplaires, parce qu'ils seraient trop respectés et trop aimés ! » lit-on dans le *Discours aristocratique sur le gouvernement des signori de Venise* (1). Un jésuite réunit-il les gondoliers tous les

(1) Venise, 1670, ch. 116.

jours de fête pour leur apprendre les vérités catholiques, la seigneurie se dit que les gondoliers sont en contact avec des personnes de tout rang et qu'ils peuvent servir à l'espionnage : elle interdit la réunion et expulse le jésuite. Un autre déclame-t-il contre le carnaval, en disant que l'argent dépensé en folies serait mieux employé à la guerre contre les Turcs ; la seigneurie l'exile. Cette République n'était, comme telle autre, qu'une basse tyrannie. Tout le clergé indistinctement était soumis à la juridiction des Dix et absolument exclu des emplois civils ; toutes les fois qu'on avait à traiter des affaires relatives à Rome, on éloignait du conseil ceux qui avaient des attaches avec cette cour ou simplement une parenté dans les États pontificaux. Le 9 octobre 1525, les Dix arrêtèrent même que les citoyens ayant des fils ou des neveux dans les ordres ne pourraient être admis à traiter aucune affaire concernant Rome. Sous le prétexte que la défense de Corfou et de Candie, boulevards de la chrétienté, coûtait plus de 500,000 écus par an, Venise obtint du Pape le dixième des revenus ecclésiastiques. Le doge donnait l'investiture pour trente-sept sièges épiscopaux ; après la ligue de Cambrai, la Cour de Rome s'en était réservé la collation, ne laissant à la seigneurie que le quart des présentations. Lorsque Innocent VIII prétendit nommer les évêques de Padoue et d'Aquilée, la seigneurie repoussa toute ingérence et refusa de même les dîmes sur les établissements de charité. Pie IV nomme évêque de Vérone l'ambassadeur Mula, la seigneurie refuse de le recevoir ; elle agit de même lorsqu'il est élu cardinal, et s'excuse en disant : « Nous sommes esclaves de nos lois, et c'est en cela que consiste notre liberté. » Lorsque Grégoire XIII ordonna la visite générale des églises dans la Vénitie, il rencontra une grande opposition ; on le menaça même de s'unir à l'Église grecque. Quand les ambassadeurs de Venise allèrent à Ferrare féliciter Clément VIII de l'acquisition de cette ville, le Pape leur adressa diverses demandes qui restèrent sans effet. Venise était si jalouse de sa juridiction sur les personnes ecclésiastiques, que les inquisiteurs d'État ayant eu vent qu'il se disait chez le nonce : « Que l'autorité du prince ne s'étend pas aux jugement des ecclésiastiques, si cette faculté n'a pas été accordée

par quelque indult pontifical », il fut décidé que les prélats indigènes, qui se laisseraient aller à de pareils discours, seraient notés comme *peu agréables* ; qu'on verrait à leur défendre l'accès de la maison du nonce et que, s'ils persévéraient, on en arriverait aux dernières rigueurs, attendu qu'il faut le fer et le feu pour détruire la gangrène. Quant aux gens du nonce, s'ils tiennent de tels propos hors de son palais, on en fera expédier un, l'auteur du meurtre ne sera pas poursuivi, et il sera crié par la ville qu'il a été tué par notre ordre et pour le motif ci-dessus (1).

tats. 16. Avec de pareilles dispositions, il était facile de se porter aux excès ; lorsque les passions s'éveillent et s'excitent, la moindre chose leur sert d'occasion et leur fournit un aliment. Un religieux publie à Orzinovi un libelle contre un magistrat vénitien ; celui-ci le fait arrêter et lui arrache des mains le Saint-Sacrement, dont il s'était armé pour sa protection. Un prêtre des Marches ayant été condamné, la seigneurie demande au patriarche de le dégrader ; le prélat hésitait : quelques membres du conseil proposèrent de lui en intimer ordre ; d'autres ajoutèrent, qu'avec ces lenteurs, on était exposé pour l'avenir à voir suspendre le cours de la justice et qu'il fallait envoyer ce prêtre au supplice sans la dégradation. A ce moment, le différend éclata ; on lui assigne deux causes. Deux ecclésiastiques étaient accusés devant le conseil des Dix, de crimes, de rapines et même d'homicides. Ces deux accusés, appelés l'un Scipion Saraceni, chanoine de Vicence, l'autre Brandolino Valmarino de Forli, abbé de Narvesa, avaient été mis en jugement, en 1606, sans qu'on eût donné à la cour de Rome aucune communication de ces faits. L'autre cause était la publication de deux décrets du Sénat, dont un défendait de fonder des hôpitaux ou des monastères, d'instituer de nouveaux ordres religieux, de bâtir des églises ou d'établir des confréries, sans la permission du Sénat. Le second décret défendait dans toutes les villes et dans tout l'État de la république, de laisser à titre de testament, de vente, ou d'autres moyens, de vendre ou d'aliéner les biens, immeubles de l'Église pour plus de deux ans et défendait à tous d'acquérir ces biens sans le

(1) *Statute del'Inquisitione di Stato*, suppl. I, art. 3.

consentement du Sénat. Le Pape s'indignait de ces envahissements. « Il ne peut exister, disait-il, de véritable piété sans une entière soumission à l'autorité spirituelle. » Zélé défenseur de l'immunité ecclésiastique, Paul V voyant les décrets de Venise l'attaquer pour la détruire, écrivit à son neveu, Horace Mattis, qu'il devait demander la révocation des deux décrets et la délivrance des deux prisonniers. De son côté, le Pape se plaignit vivement d'une telle conduite, au chevalier Nani, ambassadeur de la République. « J'apprends avec un très grand déplaisir, disait-il, que les chefs des Dix veulent devenir sacristains, puisqu'ils commandent aux curés de fermer les portes de l'église à l'*Ave Maria* et de ne pas sonner les cloches à certaines heures. » Paul avait lutté en faveur du pouvoir ecclésiastique, non seulement avec Malte, la Savoie, le Sénat de Milan, les gouvernements de Lucques et de Gênes, mais avec la France et l'Espagne, et toujours il avait eu le dessus. Paul espérait amener ainsi à la concorde et à l'obéissance le Sénat de Venise. En présence de cette immixtion flagrante dans la juridiction spirituelle, il écrivit donc au doge. La République ne voulut pas céder, on en vint à une rupture.

17. Le Saint Père, voyant la résistance de la République, tint, le 17 avril 1606, un consistoire auquel assistèrent les quarante cardinaux présents à Rome ; un seul, qui était sujet de la République, s'abstint de voter. Les autres donnèrent tous un avis favorable à la proposition du Pape. Là, il fut décidé qu'un monitoire serait lancé dans l'État de la République et que si, après vingt-quatre jours, le doge et la seigneurie n'obéissaient pas au Saint Père, ils seraient nommément excommuniés, et que, trois jours après, la même peine serait appliquée à tous les sujets de la République. La seigneurie ne donna aucune ombre de satisfaction ; alors l'excommunication fut lancée dans toute la rigueur du droit : « Pendant sa durée, dans ladite ville de Venise et dans toutes les autres cités, dans les églises, lieux et oratoires religieux, même privés, et dans les chapelles domestiques, on ne pourra célébrer des messes solennelles et non solennelles et autres offices divins, excepté dans les cas permis par les lois canoniques, et alors seulement dans l'église

Rupt-

et non ailleurs, ou en tenant toutefois les portes closes, sans sonner les cloches et en excluant absolument les excommuniés et les interdits ; et ne pourront en aucune manière quelconque servir les indults ou privilèges apostoliques, accordés ou à accorder dans l'avenir, en particulier ou en général, à toutes églises tant régulières que séculières, alors même qu'elles seraient exemptes et relèveraient immédiatement du Saint-Siège, quand bien même elles seraient *de jure patronato* par fondation, donation ou par privilège apostolique des mêmes doge et Sénat....

« En outre de cela, nous privons et déclarons privés les susdits doge et Sénat de tous les fiefs et biens ecclésiastiques, si quelqu'un d'eux en possède, à un titre quelconque, de l'Église romaine, de nos églises ou autres ; de plus, nous les dépouillons de tous les privilèges et indults, tant généraux que particuliers dont ils ont pu être gratifiés en quelque manière que ce soit, par les souverains pontifes nos prédécesseurs, tels que de procéder en certains cas et pour certains délits contre les clercs, et de connaître de leurs causes dans certaines formes. Néanmoins, si lesdits doge et Sénat persistent plus longuement avec opiniâtreté dans leur désobéissance, nous nous réservons, à nous, et aux pontifes romains nos successeurs, nommément et spécialement, la faculté d'aggraver plusieurs fois les censures et les peines ecclésiastiques contre eux et leurs adhérents, et contre ceux qui dans les choses susdites les aideront ou les favoriseront de quelque manière que ce soit, de leurs conseils ou de leur appui, de déclarer d'autres peines contre lesdits doge et Sénat, de procéder aux remèdes opportuns. » La bulle se termine par les formules de style en chancellerie pour faire valoir l'acte juridiquement et empêcher tous les échappatoires de l'ignorance ou de la mauvaise foi. En présence de cette résolution, il fallait se soumettre ou se révolter.

élés. 18. La seigneurie eût pu facilement tempérer la querelle par quelque concession ; mais elle se laissa dominer par l'amour propre et par la démangeaison de braver l'autorité supérieure. Par un système de tracasseries, fort appréciées de ceux qui font la guerre aux prêtres, elle défendit d'observer l'interdit, elle imposa aux

ecclésiastiques de continuer l'office public et l'administration des sacrements. De là, tout une petite guerre : les évêques de Brescia et de Trévise, le patriarche d'Udine sont menacés de la confiscation et de pis encore ; l'archidiacre Benaglio et l'abbé Tasso sont assignés ; on punit les prêtres et les religieux d'Orzinovi et Lana, archiprêtre de la cathédrale de Brescia, parce qu'ils refusent d'obéir ; on oblige à assister à l'office divin l'inquisiteur de Brescia, qui s'excusait sur ses nombreuses occupations, et, sur son refus, on l'exile ; on relâche le prieur des Dominicains, mais seulement après qu'il a promis d'obéir au gouvernement ; on donne l'ordre d'arrêter les commissaires apostoliques : on se plaint de la résistance des religieux de Rodengo, appuyés par les recteurs de Vérone ; on adresse des éloges à ceux de Bergame, qui ont donné ordre aux gendarmes et aux soldats corses d'empêcher les curés de quitter les paroisses soumises à l'archevêché de Milan ; on suggère, au comte de Martinengo, général de cavalerie, d'aller, sous prétexte de chasse, faire rentrer ces curés dans l'obéissance ; on oblige les recteurs de faire venir les confesseurs, pour savoir leur opinion en matière d'interdit et pour punir les récalcitrants ; on prescrit de surveiller les religieuses en correspondance avec Rome et celles qui ne vont pas à la messe schismatique. Au vicaire général de Padoue qui promettait de faire ce que lui suggérerait le Saint Esprit, le podestat répond : « Le Saint-Esprit a suggéré aux Dix de faire pendre tous les récalcitrants. » On bannit les Jésuites, les Théatins et les Capucins, qui se tenaient pour obligés d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; ils quittèrent l'État en procession, un crucifix au cou, un cierge à la main. Il fut défendu, sous peine d'exil et de galère, d'écrire aux Jésuites ou de recevoir des lettres d'eux, comme aussi de laisser ses enfants dans leurs collèges. La seigneurie, toutefois, mieux élevée ou plus adroite que certains gouvernements, ne souffrit pas qu'on insultât la religion, ni qu'on foulât aux pieds l'autorité, base de toute organisation politique. Un servite s'était permis du haut de la chaire, des paroles acerbes contre le Pape, il fut désapprouvé et condamné à rétractation. A ces réserves près, les thèses, les apologies, les consultations écrites pour ou con-

tre par les Jésuites, servaient de prélude à la guerre. C'était encore le temps où l'on envoyait les excommunications à la pointe des lances. Le Pape armait, la République armait; l'Europe entière prenait part à la querelle, car toute l'Europe était intéressée au conflit. L'Espagne, qui voyait d'un mauvais œil Venise lui disputer la domination en Italie, soufflait sur le feu. Le duc d'Ossuna disait à Paul V, qu'il ne fallait plus compter les Vénitiens pour des chrétiens, puisqu'ils avaient souvent conclu des traités avec les Turcs, expulsé les Jésuites, résisté au Pape, pactisé avec les hérétiques de France et de Hollande. D'autre part, Henri IV poussait les Vénitiens à exciter des troubles dans les possessions espagnoles. L'Angleterre, la Hollande, le comte de Nassau, les Grisons, ennemis du Pape et poussés par les prédicants, poussaient les Vénitiens dans l'espoir d'implanter la réforme au cœur du catholicisme. Venise au surplus, ne se faisait pas plus de profit que d'honneur. La guerre avec l'Église ruinait sa librairie ; la franchise commerciale, en vertu de laquelle les Arméniens, les Turcs, les Juifs étaient les bien venus à Venise, ruinait ses mœurs et sa foi. Cette ville, si heureusement située, appelée dans le monde à un si grand rôle, se précipitait elle-même vers le néant.

Fra Paolo Sarpi.

19. C'est alors qu'intervint, dans la querelle, un consulteur de la République, fougueux avocat du césarisme, fra Paolo Sarpi. C'était le fils d'un marchand qui avait quitté Saint-Vit pour émigrer à Venise ; sa mère était d'une famille vénitienne qui jouissait des privilèges de la bourgeoisie. A quatorze ans, il était entré chez les Servites, où il s'était distingué par sa délicatesse physique et ses mœurs. Il était doué d'un talent inappréciable, d'une conception prompte et sûre. Il se voua avec un bonheur particulier aux sciences naturelles. Ses amis lui attribuent plusieurs découvertes et lui reconnaissent une compétence particulière en physique et en mathématiques. Son mémoire sur les progrès et la décadence des opinions humaines contient, sur l'entendement, une théorie qui lui donne pour base la sensation et la réflexion ; si elle ne se confond pas absolument avec les conceptions sensualistes de Locke, elle s'en rapproche du moins beaucoup. On a dit qu'il était protestant

en secret. « Un confident de l'électeur palatin, ayant été envoyé à Venise pour y négocier en faveur des principes protestants, y fit d'étranges découvertes, dont il rendit compte dans ses rapports. Ce personnage, nommé Link, s'y aboucha avec un avocat vénitien, Pessanti, qui lui confia qu'il existait à Venise une association de plus de mille individus prêts à se détacher de Rome. Le nombre s'en augmentait chaque jour et comprenait environ trois cents patriciens des familles les plus distinguées. L'association était dirigée par deux religieux servites, fra Paolo et fra Fulgenzio. Link s'adressa à l'ambassadeur d'Angleterre pour s'assurer du fait. La confirmation lui en ayant été donnée, il se rendit avec l'ambassadeur auprès de Sarpi et le félicita de ce que sa réputation avait franchi les Alpes. Sarpi répondit qu'il était très flatté d'obtenir l'approbation d'hommes qui, les premiers, avaient vu la lumière. Link lui ayant demandé comment il espérait conduire à bonne fin l'œuvre qu'il avait entreprise, le servite lui dit qu'il était fort à désirer que la réforme prît racine dans les provinces allemandes contiguës au territoire vénitien, et qu'il était fort important que les cours protestantes entretinssent des relations intimes avec la République et tinssent continuellement des envoyés diplomatiques à Venise, lesquels, en assistant publiquement aux exercices de leur culte, ouvriraient les yeux au peuple, jusqu'alors si ignorant, qu'il ne faisait aucune différence entre les mahométans et les luthériens (1). » « Mais ce qui est certain, continue Ranke, c'est que fra Paolo avait voué la haine la plus irréconciliable à l'influence *temporelle* de la papauté. C'est peut-être la seule passion qu'il ait eue. On a voulu en trouver l'origine dans le refus d'un évêché pour lequel il avait été proposé. Et qui pourrait nier l'empire exercé sur le cœur d'un homme, par le refus qui ferme la carrière ouverte à son ambition légitime ? L'antipathie de Paolo contre la papauté avait cependant une cause bien plus profonde; elle se rattachait à une cause politico-religieuse, identifiée avec toutes ses autres convictions, fortifiée par ses études et l'expérience, partagée par ses

(1) *Magasin historique de Libret*, t. II, p. 235, éd. de Leipsik.

amis, par ces hommes qui s'étaient réunis autrefois chez Morosini et qui étaient parvenus à la direction des affaires (1). »

Écrits de Sarpi.

20. Consulteur de la République, Sarpi fut conduit, dans cette querelle, à examiner les titres des papes, à diminuer par des raisonnements et par des autorités leur ingérence dans les affaires civiles et à soutenir, contre les doctrines démocratiques des Jésuites, que le pouvoir des princes vient immédiatement de Dieu et ne relève ici-bas de personne. Sarpi posa les questions suivantes : « 1° Le Pape et l'Église ont-ils le pouvoir d'excommunier ? 2° Quelles sont les personnes sujettes à l'excommunication et quels sont les motifs de l'appliquer ? 3° Peut-on en appeler de l'excommunication ? 4° Le Pape est-il au-dessus du concile ? 5° Le prince légitime peut-il être privé de ses États par l'excommunication ? 6° Encourt-il justement l'excommunication pour avoir gêné la liberté ecclésiastique ? 7° En quoi consiste cette liberté et s'étend-elle seulement à l'Église et aux personnes qui la composent ? 8° La possession des choses temporelles appartenant à l'Église est-elle de droit divin ? 9° Une république ou un prince libre peuvent-ils être privés de leurs États pour cause d'excommunication ? 10° Le prince séculier peut-il légitimement exiger les dîmes et légitimement ordonner ce qui intéresse la République quant aux biens et quant aux personnes ecclésiastiques ? 11° A-t-il par lui-même le pouvoir de juger les ecclésiastiques ? 12° Jusqu'où va l'infaillibilité ? » Sarpi répondit à toutes ces questions en posant le principe des gallicans français, savoir : « Que le pouvoir du prince vient immédiatement de Dieu et n'est soumis à personne. Le Pape n'a pas même le droit de rechercher si les actions d'un gouvernement sont criminelles ou non. Car où cette enquête pourrait-elle conduire ? Existe-t-il une seule action qui ne puisse être regardée comme criminelle, du moins quant à son but ? Le Pape aurait donc le droit de tout examiner, d'empiéter sur tout : ce serait la ruine de toute puissance temporelle. Les ecclésiastiques aussi bien que les laïques sont soumis à cette puissance. Tout pouvoir vient de Dieu, dit l'apôtre. Personne n'est excepté de cette obéissance à l'autorité, pas plus que de l'obéissance à Dieu.

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 431.

Le prince fait les lois, il juge tout le monde, il fait lever les impôts; en tout cela le clergé lui doit la même obéissance que les laïques. Le Pape, sans doute, possède aussi une juridiction, mais elle est purement spirituelle. Jésus-Christ a-t-il donc exercé une autorité temporelle? Il n'a pu transmettre ni à St Pierre, ni à ses successeurs, un droit que lui-même n'avait pas réclamé. L'exemption du clergé ne peut par conséquent nullement dériver d'un droit divin originel; elle repose uniquement sur les concessions du prince. Le prince a concédé à l'Église la possession et la juridiction; il est son protecteur, son patron général; c'est de lui que dépend, à juste titre, la nomination des ecclésiastiques, la publication des bulles. Le prince ne peut pas renoncer à ce pouvoir, même quand il le voudrait, c'est un fidéicommis à lui confié ; il est obligé en conscience de le transmettre intact à son successeur (1). En d'autres termes, Sarpi, d'accord avec les gallicans et les protestants, déclare l'Église *purement spirituelle* et livre au prince toute la discipline de l'Église. Le Pape n'a aucune autorité sur les princes; les princes ont toute autorité sur la discipline de l'Église.

Moralité de Sarpi.

21. Ce Sarpi, que les protestants admirent et que les parlementaires ne peuvent pas répudier, n'était, au fond, comme tous les ambitieux, surtout les ambitieux déçus, qu'un misérable. Lui qui bravait le Pape, il était l'humble valet des nobles de son pays, et c'est en suivant le cours des opinions intéressées, qu'il usurpait les honneurs du courage. A plat ventre devant Philippe d'Espagne, il voulait persuader à ce monarque qu'il soumettrait à ses lois l'Europe, l'Asie et l'Afrique; qu'il ferait de Paris un village. Nos libéraux l'admirent comme les parlementaires. Ce qu'étaient les sentiments de Sarpi en fait de liberté, nous l'apprenons par certaines constitutions qu'il avait rêvées pour son ordre : il n'hésite pas, dans ces constitutions, à recourir à la torture elle-même; sur la manière dont il faut gouverner la République pour qu'elle soit souveraine,

(1) *Riporta d'un dottore in theologia sopra il breve della censure*, et *la Consolation de l'esprit dans la tranquillité de la conscience au temps du prétendu interdit du pape Paul V*.

il propose les mesures tyranniques dont voici les échantillons : exclure les débats de la procédure, tenir bien bas sous le joug les nobles pauvres; écraser les colonies du Levant, limer bec et ongles aux Grecs ainsi qu'à des bêtes féroces, les humilier souvent, leur ôter les occasions de s'aguerrir, les gouverner par la famine et le bâton, et réserver l'humanité pour d'autres circonstances; s'appliquer, dans les provinces d'Italie, à dépouiller les villes de leurs privilèges, faire que les habitants s'appauvrissent et que leurs biens soient achetés par des Vénitiens; pendre ceux qui, dans les conseils municipaux, font de l'opposition, si on ne peut les gagner à prix d'argent. S'il s'y trouve quelque meneur, l'exterminer sous un prétexte ou sous un autre, sans respect pour la justice ordinaire et tenir le poison pour moins odieux et plus profitable que le bourreau. Il était le théologien de la République, un bandit de lettres et d'opuscules. La sensibilité de son épiderme se manifestait encore par les moyens de répression qu'il suggérait contre Rome. Lui, il trouvait bon d'expectorer ses lâches théories; mais il n'entendait pas qu'on pût lui répondre. Contre la presse pontificale, il proposa une loi de rigueur, « attendu, dit-il, que depuis quelques années, il paraît incessamment un tas de livres qui enseignent que Dieu n'a pas établi d'autre gouvernement que celui de l'Église; que le pouvoir séculier est une chose profane, une tyrannie et comme une espèce de persécution que Dieu a permise contre les bons; que les principaux magistrats sont des impies, des excommuniés, des hommes d'iniquité ».

Fra Fulgenzio et les protestants.

22. Sarpi avait pour second fra Fulgenzio Micanzio, de Panirano près Brescia : il prêchait avec une liberté telle, que le médecin Asselineau, d'Orléans, fixé à Venise, put dire : « M'est avis que Dieu a suscité, pour l'Italie, un autre Mélanchton ou un autre Luther (1). » A chacun des écrits qui, à l'occasion de l'interdit, se publiait contre Rome, les protestants jubilaient : Melchior Goldast, Gaspard Waser, Michel Lingelsheim, Pappo, Scaliger, adressaient des félicitations aux auteurs, les faisaient traduire et répandre. On faisait grand bruit de la prophétie de Luther : « L'Évangile sera reçu à

(1) *Mémoires de Duplessis-Mornay*, X, 292.

Venise et les pauvres chrétiens opprimés se sustenteront et se nourriront librement, afin que l'Église se multiplie. » Les controverses avec Rome poussaient à rompre avec l'Église ; il ne manquait pas, à Venise, d'homme auquel souriait un pareil résultat. On cite entre autres Menino de San Vito, Molino, Malipiéro, Donato, Querini, les trois Contarini, Morosini et Mocenigo. Tout ce conventicule était soutenu et encouragé par l'ambassadeur d'Angleterre et par son chapelain, le fameux Bédell. Le nonce Ubaldini informait, en 1608, le cardinal Borghèse, que deux prédicants génevois sont partis pour Venise. Diodati publie la traduction italienne de la Bible et se rend à Venise pour la vulgariser. Pour aider à convertir Venise, Duplessis-Mornay écrivait son *Mystère d'iniquité* et l'*Institution et usage du très saint sacrement de l'Eucharistie*, ouvrage où les catholiques relevèrent quatre cents citations fausses. L'ambassadeur de Venise en France, Priuli, expédiait à Venise un grand nombre de livres hérétiques. Fra Paolo apostasia-t-il positivement ? Son histoire, ses actions et ses lettres font douter de sa foi. On sait qu'il coopéra à l'ouvrage de Vignerio sur l'*Apocalypse*, ouvrage où l'auteur personnifie l'antechrist dans le Pape. On croit que fra Paolo fournit encore des matériaux pour le pamphlet anglais d'Édouin Sandis, sur l'état de la religion en Occident, pamphlet où l'on prétend que la piété des catholiques, surtout des Italiens, n'est que superstition et ineptie. On sait seulement de science certaine qu'il remua ciel et terre pour soutenir le schisme à Venise ; mais, pour le soutenir, l'apostasie n'était pas nécessaire. Sarpi pouvait soutenir cette thèse avec les idées gallicanes, et il le savait bien. A un chanoine de la sainte Chapelle de Paris, il écrivait : « Si nous avons retenu ou usurpé quelque liberté en Italie, nous la devons toute à la France : *Si quam libertatem in Italiâ aut retinemus aut usurpamus, totam Franciæ debemus* (Ep. 574). Mais quelqu'un troubla cette conspiration ourdie entre les schismatiques de Venise, les Anglais, les Hollandais et les impies de toute la chrétienté : ce fut Henri IV. Le Navarrais, comme tous les rois de son temps, entendait que le gouvernement a le droit d'intervenir dans les pratiques religieuses de ses sujets ; et dans l'édit de Nantes, il

avait restreint la liberté aux calvinistes. Contre toute attente, il communiqua, à la seigneurie, des lettres où Diodati exposait clairement tout ce qui s'était tramé à Venise ; il nommait les principaux de la cité comme donnant la main aux projets schismatiques ; il affirmait que ses travaux et ceux de fra Fulgenzio seraient couronnés de succès, et que si le Pape s'obstinait, Venise romprait définitivement avec l'Église catholique.

Pacification

23. Découvrir un tel dessein suffisait pour le faire échouer. « A Venise, dit Cantu, tout était catholique, son origine, son patron, ses fêtes nationales, ses beaux-arts. Les solennités chrétiennes y étaient célébrées avec éclat ; l'Inquisition contre l'hérésie y existait de toute antiquité ; la politique était entée sur la religion par suite de la croisade continuelle contre les infidèles ; presque tout le monde faisait partie des confréries, dans lesquels souvent l'homme du peuple se trouvait l'égal et même le supérieur du sénateur ou du patricien. Ce n'était pas pour un culte à l'agonie qu'on élevait tant d'églises somptueuses. Dans le grand tableau où Paul Véronèse a peint la bataille de Lépante pour la salle de grand Conseil, toute la composition est dominée par l'image de la foi, avec cette légende : « *Fides numquam derelicta fundamentum reipublicæ.* » Là où l'esprit public était intimement identifié avec le catholicisme, comment un gouvernement éminemment conservateur pouvait-il songer à la plus radicale des révolutions (1). » Malgré ces dispositions, la querelle pouvait s'envenimer ; cependant les hommes positifs voyaient les choses autrement. Tout huguenot qu'il était, Sully déplorait que Sarpi travaillât à amoindrir l'autorité du Pape chez les Vénitiens. Au premier signe d'apostasie, ils eussent vu accourir à leur secours les Turcs, les Grecs, les évangélistes, les protestants de toutes les régions, rallumant un incendie pareil à celui du temps de Léon X et de Clément VII. En conséquence, il se concertait avec les cardinaux de Joyeuse et Duperron, pour empêcher de tels germes de se développer en Italie et pour remettre Venise d'accord avec le Pape. Un grave danger alarmait encore plus les âmes pieuses. Bellarmin laissait de côté ses controverses

(1) *Les hérétiques d'Italie*, t. IV, p. 139.

avec les hérétiques pour réfuter les libelles des sept théologiens de Venise. Rome avait une armée dont elle comptait bien se servir. A telle enseigne, que l'empereur, les rois de France et d'Espagne, les duc de Savoie et de Toscane voulurent s'interposer pour rétablir la paix. En avril 1669, un nonce du Pape fut admis avec les instructions les plus modérées ; on abrogea tous les actes ayant lésé quelque intérêt ; on ramena sans bruit tous les religieux, sauf les Jésuites. Venise ne fut obligée à aucun acte d'humiliation publique, à aucune espèce de rétractation officielle. Le doge Donato annonçait aux ecclésiastiques que, « par la grâce de Dieu, on a trouvé un moyen par lequel Sa Sainteté a pu s'assurer de la sincérité de notre âme, de la droiture de nos actions, et de la vénération que nous n'avons cessé de professer pour le Saint-Siège, en faisant disparaître la cause des désaccords présents ». En conséquence, il rétractait la protestation qu'il avait faite contre l'interdit, les deux ecclésiastiques détenus furent remis à l'ambassadeur de France, les deux décrets furent déclarés non avenus et l'interdit fut révoqué. Les Vénitiens promirent d'envoyer à Rome un ambassadeur chargé de remercier le Pape de ce qu'il leur avait rendu son affection. Le Pape reçut courtoisement l'ambassadeur ; il dit qu'il ne voulait pas se souvenir du passé, et que la bonne intelligence entre le Saint-Siège et la République était nécessaire à la liberté de l'Italie. C'était la fin de la querelle ; les complots d'apostasie s'évanouirent. Fra Paolo, tout en exécrant les Jésuites et les papes, dut voiler davantage l'expression de ses sentiments.

24. Sarpi eut, pour auxiliaire, dans ces conjonctures, Marc-Antoine de Dominis. Né en Dalmatie, il avait fait ses études au collège des Illyriens à Lorette, puis à Padoue. A vingt ans, il entrait chez les jésuites de Vérone, professa la rhétorique et la philosophie à Brescia, les mathématiques à Padoue ; mais repris plusieurs fois pour son insubordination, il quitta la compagnie. Sur la proposition de Rodolphe II, Clément VIII le nomma évêque de Signa, en Dalmatie ; en le transférant à Spalatro, Paul V fit de lui le primat de la Dalmatie et de la Croatie. Soit qu'il ne se crût pas suffisamment vénéré de ses suffragants, soit qu'il fût querelleur par nature, il vivait mé-

De Dominis et son livre

content et prétendait ramener le clergé à la simplicité des apôtres. Dans l'affaire de Venise, il écrivit contre Paul V. Ayant exprimé, dans son écrit, des opinions hétérodoxes, il renonça à l'épiscopat, passa en Vénétie, de là chez les Grisons, puis à Heidelberg, enfin à Londres, où Jacques I[er] le créa doyen de Windsor. Marc-Antoine affichait, comme tous les gallicans, la prétention de concilier entre elles les diverses sectes chrétiennes ; en réalité, il cherchait la liberté des études et des croyances. C'est en Angleterre qu'il compila ses deux volumes *de Republica christianâ*. La République chrétienne n'est pas, en soi, une expression recevable ; l'Église est une monarchie dont le Pape est le souverain. Bellarmin, il est vrai, dit que, dans l'Église, on trouve l'aristocratie des évêques et la démocratie des fidèles, dont chacun, s'il le mérite, peut devenir évêque. Mais ces expressions ne doivent pas s'entendre dans le sens propre, et seulement avec les restrictions, grâces auxquelles cette démocratie et cette aristocratie ne préjudicient en rien à la monarchie des Papes. Les hétérodoxes ont altéré cette doctrine ; De Dominis est l'un des plus audacieux novateurs ; il admet, dans l'Église romaine, une primauté d'honneur, non de juridiction. Dans sa théorie, tous les évêques ont une égale plénitude de juridiction et d'autorité ; mais ni le Pape, ni les évêques n'ont le pouvoir explicite sans le concours de tous les fidèles : démocratie tellement exagérée, que, pour constituer un concile, il faudrait la présence de tous les croyants. C'est la folie du multitudinisme dans lequel avait donné déjà la tête mobile de Gerson. Selon Marc-Antoine, les apôtres furent égaux ; Pierre n'a reçu les clefs qu'en parabole ; il n'est que la figure de l'Église ; les apôtres seuls sont les pasteurs du Christ et non des agneaux. Quiconque était fait évêque par les apôtres, acquérait dans l'Église une puissance apostolique universelle. Les métropolitains, primats, patriarches, ne sont pas de droit divin. L'Église romaine n'est la tête que d'un petit nombre d'Églises ; les autres ne doivent pas en appeler à elle ; les cardinaux n'ont aucune espèce de prérogative sur personne ; le Pape n'est pas le successeur de Pierre. Il y a une différence essentielle entre les évêques et les prêtres ; l'évêque est monarque dans son diocèse et sa puissance

égale celle du Pape ; mais ni le Pape, ni les évêques n'ont l'esprit, c'est-à-dire le pouvoir explicite, sans l'universalité des fidèles. Les peuples ont un droit intrinsèque dans l'élection des évêques et ceux-ci ont le droit d'élire leurs successeurs. L'Ordre n'est pas un sacrement, et l'Église ne peut y attacher le vœu de continence. L'institution des moines ne répond à aucun besoin public, leur état n'est pas distinct de celui des laïques. De nombreux écrivains réfutèrent Dominis ; la Sorbonne et l'Inquisition condamnèrent ses écrits. Soit repentir, soit inconstance naturelle, il se rétracta lui-même, fit imprimer sa rétractation ; confessa même qu'il s'était porté à ces excès par des colères et perdit toute considération. Alors il se tourna vers les évêques catholiques et reconnut n'avoir vu, parmi les protestants, au lieu de réformes, que des abominations : « Le remords et l'horreur du crime, dit-il, sont rares, là où la confession a été abolie; les catholiques sont peu pacifiques et pécheurs, mais ils conservent au moins le fondement unique que les protestants ont perdu, Jésus-Christ et l'Église ». « J'ai erré comme une brebis, écrivait-il au pape Grégoire XV ; cherchez-moi, puisque je n'ai pas oublié les commandements de Dieu et de l'Église. » Rentré en Italie, pour recouvrer son évêché, il abjura devant le consistoire des cardinaux. Mais Urbain VIII ayant acquis la certitude que son repentir n'était pas sincère et qu'il entretenait des correspondances avec des personnes suspectes, le fit enfermer au château Saint-Ange, où il mourut le 8 octobre 1625, à l'âge de 77 ans. Comme son procès n'était pas terminé, sa dépouille fut déposée en terre sainte ; mais sa correspondance ayant prouvé qu'il avait des intelligences avec les hérétiques anglais et allemands et qu'il soutenait une hérésie d'origine ancienne et très tenace, à savoir que l'on peut se sauver dans toutes les sectes chrétiennes, son cadavre fut brûlé avec son livre *De Republica christianâ*.

Contre-réforme en Pologne.

25. Pour achever cette étude d'ensemble sur le pontificat de Paul V, nous devons esquisser brièvement l'histoire de la réaction anti-protestante dans les pays du Nord depuis 1590 jusqu'à la guerre de Trente Ans. Nous commençons par la Pologne. Le roi était catholique ; les nonces lui offraient les conseils directifs de la papauté.

Les collèges des jésuites de Cracovie, de Grodno, de Pultusk furent élevés par la protection spéciale du roi ; le nouveau calendrier s'introduisit sans résistance ; la plus grande partie des décrets du concile de Trente fut mise à exécution. Une décision plus importante fut de ne donner des évêchés qu'à des catholiques. Des protestants s'étaient glissés dans ces hautes dignités, on accorda au nonce le droit de les destituer après examen, concession d'autant plus importante qu'à la dignité épiscopale s'attachait le droit de siéger au Sénat. Les évêques prirent, dans les diètes, des déterminations communes et obtinrent, sur les affaires temporelles, une grande influence. Le catholicisme se rétablit entièrement sous Étienne Bathory. Son successeur, Sigismond III, suivit avec ardeur l'impulsion catholique qui mettait l'Europe en mouvement. La principale prérogative du pouvoir royal en Pologne consistait dans la nomination aux emplois et aux dignités ; on en comptait vingt mille environ. Quelle immense influence dut exercer Sigismond III en confiant exclusivement aux catholiques les fonctions civiles et religieuses. A l'action des fonctionnaires s'ajoutait l'influence de l'éducation. Les écoles des Jésuites étaient fréquentées principalement par la noblesse ; le collège de Pultusk comptait quatre cents élèves, tous nobles. Dans les villes restées protestantes, ces disciples des Jésuites entreprirent la conversion de la jeunesse bourgeoise. « L'impulsion générale qui était dans l'esprit du temps l'enseignement des Jésuites, le zèle récemment réveillé dans tout le clergé, les faveurs de la cour, tout, dit Ranke, concourut à disposer la noblesse polonaise à rentrer dans le sein de l'Église. » Le clergé catholique réclama les édifices religieux envahis par les protestants. Ces édifices, élevés avec la coopération des évêques et souvent des papes, étaient la propriété inaliénable de l'Église. Les évêques, s'appuyant sur ces principes, formèrent des plaintes juridiques partout où le service catholique avait été exclu des églises paroissiales. Les tribunaux leur rendirent justice. En peu d'années, le clergé rentra en possession de toutes les églises paroissiales des villes ; dans les petites localités, le service protestant ne pouvait plus se célébrer qu'à l'hôtel de ville. A cette époque de rénovation, les catholiques polonais ne

se contentèrent pas de combattre les protestants, ils jetèrent les yeux sur les Grecs. Dans cette lutte nouvelle, le Pape et le roi unirent leurs efforts ; la mesure la plus décisive fut la menace d'exclure les évêques grecs du droit de séance et de vote au Sénat. Quelques évêques se décidèrent à s'unir à l'Église romaine, selon les règles du concile de Florence. Leurs représentants se rendirent à Rome ; des missionnaires avaient été envoyés par le Pape et le roi dans les provinces, la cérémonie de la réconciliation s'accomplit de la façon la plus solennelle. En un petit nombre d'années, ce mouvement prit un essor extraordinaire. « Il y a peu de temps, écrit le nonce du Pape, en 1598, on aurait cru que l'hérésie achèverait de détruire le catholicisme en Pologne, aujourd'hui le catholicisme enterre l'hérésie. »

26. Avant d'être élu roi de Pologne, Sigismond était prince royal de Suède ; en 1592, à la mort de son père Jean, il devait hériter de la couronne. En juillet 1593, il se mit en route pour occuper son royaume héréditaire. Le Pape lui conseillait d'établir à Stockholm un collège de jésuites et de mettre habilement à profit la vacance des sièges épiscopaux, pour y appeler des catholiques de marque. Autant qu'on en peut juger par ses propres déclarations, le roi, sans détruire les récents privilèges du protestantisme, ne pensait qu'à procurer un peu de liberté aux catholiques. Son oncle, la duc Charles de Sudermanie et les pasteurs luthériens se coalisèrent pour empêcher l'accomplissement de vœux si légitimes. D'abord, empiétant sur le pouvoir royal, ils nommèrent des titulaires aux sièges vacants; puis, réunis en conciliabule à Upsal, ils abolirent les derniers restes du catholicisme : 1° Les jours de fête qu'ils jugeaient superflus ; 2° Le surplis des prêtres ; 3° Les ornements et la crosse des évêques ; 4° La permission de dire plus d'une messe ; 5° Les prières pour les morts ; 6° L'élévation, pendant la messe et la sonnette qui l'annonçait ; 7° L'usage de sonner l'*Angelus* ; 8° L'emploi des ciboires ; 9° L'usage du sel dans le baptême ; 10° Les cierges allumés en diverses cérémonies ; 11° La multiplicité des autels ; 12° Les chants des saints Eric, Olaüs et Brigitte. Pour exclure les catholiques de toute fonction, ils décidèrent que, pour l'obtenir, La Suède.

il faudrait signer la confession d'Augsbourg. Ces changements avaient mécontenté beaucoup de gens, surtout dans les basses classes ; tout le monde attendait avec impatience l'arrivée du roi. Les paysans ne craignaient pas de menacer l'archevêque arbitrairement nommé, et les autres ecclésiastiques, en disant : « Si vous ne célébrez pas le culte comme à l'ordinaire, et si vous ne faites pas l'élévation par le pain consacré, nous ne payerons plus de dîmes. Songez que, dans une paroisse, il y a plus de paysans que d'ecclésiastiques. Mais ces hiérophantes furieux étouffèrent par leurs cris la voix du peuple, et sous prétexte de rétablir la pure doctrine, conspirèrent contre le roi. Dans leur audace, ils lui demandèrent de confirmer leur synode, au point que quiconque ne l'admettrait pas, devrait être puni par la perte des honneurs, des biens et même de la vie. En outre, ils exigeaient l'expulsion du nonce apostolique. Le roi répondit qu'il ne porterait point atteinte à leur religion, mais demanda en même temps qu'on s'abstînt de toute attaque violente contre les catholiques. Les protestants se montrèrent sensibles à ces paroles, en refusant la sépulture aux catholiques, et en portant l'émeute jusque dans les églises. Le 16 février, les confédérés revinrent à la charge près du roi ; ils insistaient principalement sur trois points : 1° La confirmation de la confession d'Augsbourg ; 2° La proscription de la religion catholique ; 3° L'éloignement des catholiques de toutes les places. Ranke trouve très mal que les catholiques aient agi d'après les mêmes principes, mais en sens inverse, en Pologne ; et il trouve très bien que les protestants agissent ainsi en Suède ; il est difficile de confesser plus évidemment sa partialité. Le roi se trouvait dans un embarras pénible. Accorder ce qu'on lui demandait chargeait sa conscience ; le refuser, lui ferait perdre sa couronne. Lui-même était d'avis qu'il fallait tout souffrir, même la mort, plutôt que de promettre ou d'accorder des choses déshonorantes pour la religion et pour le trône. D'autres, à cause de la violence de l'orage, pensaient qu'il valait mieux céder que de perdre le trône et d'exposer la Pologne à une guerre. Après son sacre, dans la plénitude de son autorité, comme don de joyeux avènement, Sigismond reconnut l'état du

clergé protestant, lui fit même des avantages pécuniaires, mais demanda quelque chose pour les catholiques. Bien peu, il est vrai ; il s'était borné au droit d'exercer leur culte, sans aucune publicité, dans trois chapelles particulières. Ce peu même, il ne put le faire respecter. L'ambition du duc Charles et le fanatisme luthérien n'entendirent le respect de la conscience que dans le sens de l'oppression de la conscience catholique. Dans l'emportement de leur fureur, ces misérables assassinèrent même un jésuite et quelques Polonais qui retournaient dans leur pays, et jetèrent les cadavres à la mer. Après le départ du roi, Charles se fit proclamer roi par la diète. Une fois maître par usurpation, Charles envoya au bourreau tous ceux qui avaient l'air de s'opposer à ses sanglantes ordonnances. Quatre hommes d'un grand mérite, Jean Sparre, Christophe Andersohn, Gyllengriper, Joseph Ralamb, furent décapités. Une foule d'autres, dont la naissance était moins illustre, furent envoyés à l'échafaud. Pour faire exécuter ses résolutions dans toutes les provinces, Charles employa le fer et le feu. Charles IX et Gustave Wasa montèrent plus tard sur le trône de Suède par des moyens également injustes ; ils n'affermirent le protestantisme qu'en foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines. Mais la Providence a jugé, même dans le temps, cette dynastie qui fut l'effroi de l'Église et le soutien du protestantisme ; elle tombe au moment où le protestantisme penche vers sa ruine, tandis que l'Église, toujours jeune et vigoureuse, poursuit avec éclat son œuvre de rédemption, en bravant les peuples et les siècles (1).

27. Bientôt on crut pouvoir espérer que le mauvais succès de cette entreprise serait compromis par un autre plus heureux. On sait combien de fois les papes s'étaient flattés de gagner la Russie ; déjà Adrien VI et Clément VII s'étaient occupés des moyens d'arriver à ce but. Le P. Possevin avait tenté de réussir près d'Ivan le Terrible ; Clément VIII avait envoyé, en 1594, un certain Consuleo à Moscou, plein de confiance, parce que ce personnage savait la langue du pays. Toutes ces tentatives avaient été inutiles. Cependant Boris Godounof déclara un jour « que Moscou était devenue la

Mouvemen en Pologne

(1) Theiner, *La Suède et le Saint-Siège,* t. III, p. 220 et seq.

véritable Rome orthodoxe » ; il commanda de prier pour lui « comme pour le seul souverain chrétien sur la terre ». C'est au milieu de ces circonstances qu'apparut, de la manière la plus inattendue, le faux Dmitri ; il s'attacha plutôt aux intérêts spirituels, qu'aux intérêts politiques de la Pologne. Ce fut une des causes de sa perte. Les Russes le précipitèrent avec autant d'énergie qu'ils en avaient eu à l'élever. En Russie, comme en Suède, la religion était la question essentielle ; la chute du faux Demetrius créa une opposition contre le catholicisme. Des tentatives, qui ont échoué contre un ennemi extérieur, ont presque toujours pour effet de soulever des dissensions intestines. Sigismond avait été élu contre l'Autriche, et deux fois il avait choisi son épouse dans cette nation. Sigismond régnait en s'appuyant sur le Sénat. Les députés des provinces embrassèrent un parti contraire ; les protestants se joignirent à eux ; ils se mirent en état d'insurrection. Sigismond avait aussi ses partisans ; leur alliance fut conclue pour la défense du roi et de la religion. A l'heure du danger, le roi se montra inébranlable : « Ma cause est juste, et je mets ma confiance en Dieu. » En effet, il triompha. Au mois d'octobre 1606, la révolte fut vaincue ; au mois de juillet 1607, une bataille fut gagnée, et, en 1609, les insurgés durent mettre bas les armes. Grâce à cette victoire, Sigismond put gouverner en prince catholique, un pays catholique. Sans aucun emploi de la force ouverte, on restreignit dans les villes le culte protestant. Le nonce veilla à ce que les sièges des tribunaux suprêmes fussent occupés par les catholiques et à ce qu'il fût rigoureusement procédé suivant les textes du droit canon. Dans l'administration des affaires ecclésiastiques, ces mêmes nonces tenaient à ce que les évêchés ne fussent occupés que par des hommes capables ; ils encourageaient les couvents et ne souffraient pas que les membres désobéissants ou mutins fussent envoyés en Pologne ; ils portaient aussi leur attention sur les paroisses, cherchant à y introduire les cantiques et le catéchisme, et insistaient sur l'institution des séminaires épiscopaux. Les Jésuites travaillaient particulièrement sous leur direction. Leur activité s'étendait dans toutes les provinces : parmi les peuples dociles

de la Livonie; en Luthuanie, où ils avaient encore à combattre le culte du serpent ; parmi les Grecs, où les Jésuites furent souvent les seuls catholiques. Dans ces pays, comme dans les autres, ils surent éveiller l'enthousiasme religieux de leurs partisans ; et si, dans toutes les provinces polonaises, le protestantisme ne fut pas radicalement anéanti, du moins le catholicisme remporta une éclatante victoire.

28. En Allemagne, chaque prince se croyait en droit d'instituer sa religion dans ses États ; de la part des protestants, c'était tirer, du libre examen, une conséquence singulière et pour le moins excessive. Quant aux princes ecclésiastiques, ils pouvaient considérer comme un devoir de ramener leurs sujets au catholicisme. Adam de Bicken et Schweikard à Mayence ; Ernest et Ferdinand de Bavière, à Cologne; Lothaire de Metternich, à Trèves ; Neithard de Thuengen, à Bamberg ; Théodore de Furstenberg, à Paderborn, rivalisaient de zèle pour assurer le triomphe exclusif de leur créance. « Le changement rapide et cependant si durable qui eut lieu dans le pays est extrêmement remarquable, dit Ranke. Doit-on en conclure que le protestantisme n'avait pas encore bien pris racine dans les masses, ou doit-on attribuer cette révolution à l'habile propagande des Jésuites. Du moins, ils ne manquèrent ni de zèle, ni de prudence. Vous les voyez successivement s'étendre dans tous les lieux qui les environnent, séduire et enchaîner les masses ; leurs églises sont les plus fréquentées. Se trouve-il quelque part un luthérien versé dans la Bible, dont le jugement exerce de l'empire sur ses voisins ? ils emploient tous les moyens pour le convertir, et presque toujours ils réussissent, tant ils sont habitués à la controverse. Ils se montrent charitables, guérissent les malades, cherchent à réconcilier les inimitiés, engageant par des serments sacrés ceux qu'ils ont ramenés à la foi. On voit les fidèles se rendre, sous leurs bannières, à tous les pèlerinages, et des hommes qui, il n'y a qu'un instant, étaient d'ardents protestants, se mêlent à ces processions (1). » Ferdinand et Maximilien Ier, élèves des Jésuites, appuient les évêques. Ferdinand fut déterminé à cette œuvre de

En Allemagne.

(1) *Hist. de la papauté*, t. III, p. 33.

contre-réforme par des raisons à la fois religieuses et politiques. Il voulait, disait-il, être maître dans son royaume. Quand on lui montrait les attaques des Turcs pendant les divisions intestines qui pouvaient éclater, il répondait qu'on ne pouvait compter sur le secours de Dieu qu'après la conversion des hérétiques. En conséquence, il ordonna l'éloignement de tous les prédicateurs luthériens. Les États en manifestèrent leur mécontentement ; mais le danger d'être assailli par les Turcs, qui avançaient tous les jours d'une manière inquiétante, les força de voter des subsides sans avoir obtenu aucune satisfaction. En 1603, on compta quarante mille communions de plus, seulement pour la Styrie, la Carinthie et la Carniole. Les conséquences de cet immense succès s'étendirent bientôt sur toute l'Autriche. De 1599 à 1602, Rodolphe porta des décrets analogues pour la Haute et la Basse-Autriche, pour la Bohême et la Hongrie. Ces mesures provoquèrent des plaintes ; mais tous les princes catholiques suivaient la même politique ; les populations se soumirent. L'impulsion de la foi et la faveur du pouvoir répandirent la contre-réforme, partout où s'étendait le pouvoir des princes catholiques. C'était, pour le protestantisme, une déroute complète ; la force avait favorisé son établissement ; elle se retournait contre lui pour précipiter sa ruine. — La constitution de l'Empire n'offrait, d'ailleurs, aucun moyen d'enrayer le mouvement. Il avait été opéré, dans les tribunaux de l'Empire, des changements qui favorisaient l'exécution de ces projets. La chambre de justice avait également reçu, vers les premières années du XVIIe siècle, une organisation plus catholique. C'est alors que fut établi le conseil aulique de l'Empire. Ici on put entrevoir un terme aux affaires litigieuses, parce que ce conseil jugeait en dernier ressort. Quelles institutions protectrices existaient dans l'Empire, si ce n'est celle des cours de justice? Sur elles étaient fondée l'unité de la nation : or, elles étaient exclusivement catholiques, et, sans déroger à leur indépendance, trouvaient leur foi d'accord avec leur patriotisme.

Nouvelles ligues.

29. Lorsque la diète de l'Empire s'assembla en 1608, à Ratisbonne, les protestants ne voulurent participer à aucune délibéra-

tion avant qu'on ne leur eût garanti la paix d'Augsbourg. Les avantages qu'ils avaient arrachés par leurs premiers triomphes, vaincus, ils voulaient les maintenir. Les catholiques, de leur côté, restaient étroitement unis ; l'évêque de Ratisbonne avait publié une circulaire par laquelle il exhortait à exiger, avant tout, des députés, l'engagement de défendre la religion catholique ; de se soutenir vigoureusement et solidement les uns les autres comme une muraille ; que pour le moment, ils n'avaient rien à craindre, car ils possédaient des défenseurs dans les plus puissantes maisons ; et que si les catholiques étaient disposés à maintenir la paix de religion, ils voulaient cependant abolir ce qui avait été fait depuis en dérogation et par excès. L'empereur maintint ces dispositions ; les protestants quittèrent la diète. Aucun d'eux, isolé, n'eût pu maintenir la position qu'ils venaient de prendre ; ils réalisèrent une union qu'ils projetaient depuis longtemps. Deux princes palatins, le prince électoral Frédéric, le comte palatin de Neubourg, les margraves Joachim et Chrétien Ernest, le duc de Wurtemberg et le margrave de Baden, s'assemblèrent à Ahausen et conclurent une alliance sous le titre d'*Union*. Par cette alliance, ils s'engageaient à s'assister mutuellement, même par les armes, particulièrement au sujet des réclamations présentées à la dernière diète. Chaque membre promit de chercher à attirer, à l'alliance, l'un ou l'autre de ses voisins ; tous s'organisèrent militairement. Par où l'on voit que les protestants sont toujours les premiers à se mettre en armes, pour garantir par la force les conquêtes de la violence ; des âneries du libre examen, ils ne se soucient non plus qu'un poisson d'une pomme ; des soldats, voilà les apôtres de l'Alcoran luthérien. Cette initiative séditieuse était d'autant plus grave qu'elle fut suivie d'un événement analogue dans les États héréditaires. L'empereur Rodolphe s'était brouillé avec son frère Mathias ; les États autrichiens prirent parti pour l'archiduc ; en 1606, l'archiduc, de concert avec eux, conclut la paix avec les Hongrois, sans même avoir consulté l'empereur. Comme Rodolphe refusait de reconnaître cette paix, Mathias et les siens levèrent l'étendard de l'insurrection, et, pour se créer des partisans, firent

des concessions aux protestants de ces contrées. La situation, par le jeu de la politique et un caprice de la force, se trouva changée tout à coup au profit éventuel du protestantisme. En présence de ces attentats, les catholiques durent s'organiser militairement. Le 11 juillet 1609, une alliance pour la défense commune fut conclue entre Maximilien de Bavière et sept seigneurs ecclésiastiques, les évêques de Wurtzbourg, de Constance, d'Augsbourg, de Passau, de Ratisbonne, le prieur d'Elwangen et l'abbé de Kempten. Cette alliance formée sur le modèle de celle anciennement conclue à Landsperg, donna, au duc de Bavière, un grand pouvoir. Les trois princes électeurs s'y associèrent bientôt, gardant toutefois une certaine indépendance. L'archiduc Ferdinand désirant en faire partie, l'Espagne y donna son assentiment. Le Pape promit de ne rien négliger pour favoriser cette alliance aux intérêts de laquelle il prit une grande part. C'est ainsi que le parti protestant se trouva en hostilité vis-à-vis des catholiques. Deux armées se tenaient en présence, toutes les deux redoutant d'être attaquées ou surprises ; aucune ne se trouvant assez forte pour amener un résultat définitif. Il s'ensuivit qu'en Allemagne, il ne fut plus possible ni d'accommoder un différend, ni de terminer aucune affaire. Par le fait de la révolte protestante, c'était l'annulation du pays. Le protestantisme, vaincu dans l'arène pacifique de la controverse, de la prédication et du prosélytisme, ne voyait plus, pour se refaire une communion, qu'un moyen, la force des armes. Encore une fois, ce n'est pas là, comme on l'a tant prétendu, la Bible lue sans notes ni commentaires, et chaque lecteur se faisant, en vertu de la souveraineté du libre examen, sa croyance ; c'est tout simplement le glaive servant l'hérésie, l'hérésie à la merci de l'ambition, les passions se créant une omnipotence.

En Suisse.

30. Depuis longtemps, l'indépendance des divers territoires de la confédération avait été réalisée en Suisse ; il n'était pas permis aux diètes de s'occuper de matières religieuses. Le but principal des nonces était, dès lors, d'astreindre les évêques à remplir leurs devoirs. Les évêques de nation allemande aimaient volontiers à ne se considérer que comme des princes temporels ; les nonces, au con-

traire, ne cessaient de leur représenter qu'ils ne l'étaient qu'à cause de leur vocation ecclésiastique et tâchaient de bien les pénétrer des devoirs de cette vocation. Nous voyons, en effet, s'opérer beaucoup de mouvements dans les églises suisses. On fit des inspections, on établit des synodes, on réforma des couvents, on fonda des séminaires. Les nonces cherchaient à maintenir la bonne intelligence entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ; ils réussirent par la douceur et la persuasion. Quoiqu'ils fussent obligés de laisser des livres allemands aux mains des fidèles, ils parvinrent à empêcher l'introduction des livres protestants. Les Jésuites et les Capucins travaillèrent avec un grand succès. Des confréries de la sainte Vierge furent fondées ; elles embrassaient dans leurs associations les jeunes et les vieux ; les sermons et la confession étaient fréquentés avec zèle ; les pèlerinages recommencent, parfois même on est obligé d'adoucir les pénitences que s'imposent les pécheurs. Les nonces ne peuvent pas assez se louer des services que leur rendent les capucins d'Italie. Alors se présentent les conversions. Les nonces reçoivent chez eux les convertis, les protègent et les recommandent à la charité de leurs frères ; ils cherchent à fonder, avec les offrandes des fidèles, des caisses de secours en leur faveur ; ils réussissent quelquefois à reconquérir des paroisses qu'ils croyaient à jamais perdue. L'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall se signalent surtout par l'ardeur de leur zèle. Une circonstance très favorable aux nonces, c'est que le roi d'Espagne s'est fait un parti dans la Suisse catholique. Les partisans de l'Espagne sont aussi les plus dévoués au Saint-Siège. Les nonces ne manquent pas d'entretenir ces dispositions : ils observent tous les égards imaginables, n'épargnent pas les titres, se montrent grands admirateurs des anciens exploits de la nation et de la sagesse des institutions républicaines. Seulement ils se gardent bien de promettre ce qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir tenir ; s'ils peuvent donner davantage, on leur en fera un mérite d'autant plus grand. Leur maison est toujours convenablement tenue et ne donne jamais lieu à aucun blâme. Par cette habile politique, le catholicisme rencontra généralement peu d'obstacles en Suisse et s'y répandit paisiblement. Il n'y avait qu'une

seule partie du pays ou l'opposition entre les catholiques et les protestants pouvait faire éclater une lutte. Chez les Grisons, le gouvernement était protestant fanatique ; parmi leurs provinces, les provinces italiennes, surtout la Valteline étaient, au contraire, inébranlablement catholiques. Cette différence occasionnait, entre les deux partis, des conflits perpétuels. Le gouvernement ne souffrait aucun prêtre étranger ; persécuteur, comme l'est tout bon protestant, il défendait de fréquenter l'école des Jésuites, bien qu'elle fût hors du canton, et ne permettait pas à l'évêque de Côme, ordinaire de la Valteline, d'y exercer les fonctions épiscopales. Les indigènes voyaient, de leur côté, avec un grand mécontentement, les protestants rester maîtres de leur pays ; de cœur, ils penchaient pour les Italiens. Cette opposition était très dangereuse, parce que la France, l'Espagne et Venise rivalisaient de zèle pour se faire des partisans chez les Grisons. Nous verrons bientôt les luttes de ce petit peuple exercer une influence sensible sur les rapports généraux de la politique et de la religion.

Sollicitude de toutes les Églises.

31. Dans son gouvernement, Paul V s'inspirait des exemples de Sixte-Quint : il devait, comme lui, laisser un trésor au château Saint-Ange. Autrement sa sollicitude s'étendait à tout l'univers e devait embrasser toutes les questions, même celles qui touchent aux usages des divers pays. En Chine, on estime qu'il est indécent d'avoir la tête découverte ; Paul V accorda aux missionnaires de cet empire de pouvoir garder un bonnet quand ils diraient la messe, pourvu que ce ne fut pas celui dont ils se servaient en d'autres temps. Les missionnaires demandèrent une autre grâce, celle de pouvoir célébrer le service divin et dire la messe en langue chinoise ; Paul V y consentit ; mais quand ils présentèrent, à l'approbation pontificale, un missel en langue chinoise, ils ne purent obtenir cette approbation. Par une bulle du 30 août 1617, Paul V renouvela la constitution de Sixte IV, sur la conception immaculée de Marie, pour terminer une dispute qui s'était rallumée entre les dominicains et les franciscains d'Espagne. On pressa le pontife de définir dogmatiquement ce mystère ; il se contenta de défendre qu'on enseignât le contraire. « Jamais, pape, dit Feller, n'a plus

approuvé d'ordres religieux et de congrégations différentes, persuadé qu'il ne peut y avoir trop d'asiles à la piété, et que, comme Dieu ne conduit pas tous les hommes par la même voie, il est à propos de leur ouvrir différentes routes par où ils puissent aller à lui. Il résulte de tout ceci que Paul V fut *un grand et généreux pontife.* » Ce pape manifesta toujours une grande affection pour les Jésuites ; il protesta contre la condamnation de Banez et réclama contre le livre de Richer. Paul avait coutume de dire qu'il gagnait deux avantages à embellir Rome : d'abord il rendait la ville plus auguste ; ensuite il donnait du pain aux artisans. Paul mourut le 28 janvier 1621, à l'âge de soixante-neuf ans ; il avait gouverné l'Église quinze ans, sept mois et treize jours ; il fut enterré au Vatican. Sa taille était haute et majestueuse ; tout, dans sa démarche, dans son maintien, dans ses traits, prévenait en sa faveur ; mais ses vertus le recommandaient surtout à ceux qui pouvaient avoir avec lui des relations. Nous avons vu, par l'ensemble des faits, combien il sut défendre partout les intérêts de l'Église et soutenir avec force la religion. Il faut encore dire à sa louange, qu'il remplit de missionnaires toutes les contrées idolâtres. Ce fut un autre Paul, et, comme le dit une de ses médailles, *tu dominus et magister.*

§ II. LA PERSÉCUTION EN ANGLETERRE SOUS JACQUES Ier (1602-1625)

32. A la mort d'Élisabeth, Jacques VI, roi d'Écosse, devint roi d'Angleterre. Jacques était fils de Marie Stuart et de Henri Darnley; son père avait été assassiné près de sa mère enceinte, et, bien qu'il fût le fils d'une femme héroïque, Jacques devait garder toute sa vie l'impression de cet assassinat ; il ne put jamais voir sans trembler une épée nue. C'était une âme faible ; de sa mère cependant il tenait un certain penchant à la bonté, et, s'il n'eût été gâté par l'éducation presbytérienne, il eût pu être un prince passable. Cette éducation l'avait rendu disputeur ; il était plus propre à professer un cours de controverse qu'à régner. Les gens de ce

Jacques Ier.

caractère, s'ils sont laissés à leurs manies, peuvent n'être que ridicules ; s'ils sont vexés dans leur arrogance, ils deviennent pires que les méchants : Néron était poète et beaucoup de scélérats n'étaient, comme lui, que des poètes sifflés. Dans les dernières années d'Élisabeth, Jacques s'était secrètement engagé à faire, aux catholiques, de larges concessions : une correspondance s'était même établie entre le roi futur et les cardinaux Aldobrandini et Bellarmin. A ses compatriotes, il avait promis que les catholiques ne seraient pas grevés de plus d'impôts que les protestants, et admis, sans distinction de culte, aux emplois publics. Clément VIII lui avait fait dire qu'il « priait pour lui, fils d'une femme vertueuse, lui souhaitait le plus grand bonheur temporel et spirituel, et qu'il espérait le voir devenir catholique ». On célébra, à Rome, avec des prières et des processions solennelles, son avènement. C'était là une avance à laquelle Jacques n'eût pas osé répondre avec empressement, même quand il y aurait été enclin. Cependant il permit à son ambassadeur en France, d'entrer en relations confidentielles avec le nonce apostolique. Le nonce lui mit sous les yeux un acte de Clément VIII qui recommandait, aux prêtres et aux catholiques anglais, l'obéissance, la fidélité et l'amour envers le monarque ; l'ambassadeur répondit par une instruction de Jacques Ier, qui promettait paix et tranquillité aux catholiques de son royaume. On commença, en effet, à célébrer de nouveau publiquement la messe dans le nord de l'Angleterre. Les puritains se plaignirent de ce qu'en peu de temps, cinquante mille Anglais avaient embrassé le catholicisme : Jacques leur répondit : « Convertissez de votre côté autant d'Espagnols et d'Italiens. »

Mécomptes

33. Maître Jacques, ainsi que le surnomme Henri IV, ne devait pas justifier ces espérances. Caractère irrésolu, esprit tracassier, âme faite de contradictions, le faible prince ne savait ni dicter sa volonté, ni suivre les bonnes pensées que le cœur lui inspirait. Le ministre ou le courtisan qui flattait avec le plus d'adresse sa manie doctorale, Robert Cécil ou Georges Buckingham, l'astuce ou la frivolité, était toujours le suprême arbitre des affaires ; on eût dit que le Stuart avait changé de sexe ; ses sujets même disaient

qu'Élisabeth avait été un roi et que Jacques était une reine. Robert Cécil, qui connaissait le côté faible du prince, sut habilement le prendre. Sans laisser trop voir son dédain pour la faible logique de Jacques, il lui insinua que les Jésuites et leurs fidèles étaient toujours prêts à la révolte. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper tous les pronostics de paix. Jacques avait supprimé verbalement l'amende de vingt livres sterling par mois que le fisc prélevait sur la conscience de ceux qui n'assistaient pas au prêche anglican ; un décret contraignit à payer cet impôt avec ses arrérages. Élisabeth en avait adouci la rigueur pour certaines familles ; Jacques rétracta cette bonne grâce ; puis, sans s'astreindre à aucun contrôle financier, il livra des catholiques à l'indigence rapace des puritains d'Écosse qui avaient suivi le roi en Angleterre. Ceux-ci ne se bornèrent pas à ruiner les catholiques par des exactions, ils voulurent encore les exaspérer par des exigences attentatoires à la foi. Toute croyance cherche nécessairement à se propager. Le protestantisme, qui prétendait rendre le libre examen obligatoire et la vérité facultative, ne se tint jamais à ces deux fausses prétentions ; il supprima partout le droit d'examen et imposa par la force, à des consciences récalcitrantes, les variétés de ces erreurs.

34. Vingt-trois ans auparavant, les puritains avaient composé, à Édimbourg, un formulaire qui déclarait l'Église universelle une tyrannie ; sa doctrine, un tissu de mensonges ; ses définitions, des blasphèmes; ses décrets, des lois oppressives ; ses rites, ses cérémonies, des superstitions et des sacrilèges ; la messe, une invention du diable; et le Pape, l'antéchrist. Ce formulaire injurieux fut affiché à la porte de toutes les églises ; il fallut s'y soumettre ou n'être plus que des rebelles. Les ministres puritains et les prélats anglicans osèrent même dire au roi : « Quand vous étiez encore en Écosse, vous vous êtes obligé par un vœu, à ne pas laisser un seul papiste dans ce royaume d'Angleterre et à ne tolérer aucune de leurs idolâtries. » Le ministre Robert Cécil leur prêta main-forte près de son pusillanime souverain. Dans ses édits et ses communications au Parlement, Jacques se prit donc à déclarer qu'il n'avait rien promis aux catholiques, et que s'ils levaient la tête, ils les

Retour d[e] persécuti[on]

écraserait. Pour prendre parti contre ses sujets, Jacques n'attendit pas les provocations. Les Jésuites furent proscrits ; tout catholique fut, pour le seul fait de sa croyance, rayé des cadres de l'armée et de la marine ; on lui interdit de tester ; il fut inhabile à hériter, à toucher ses revenus, à exiger le remboursement de ses créances et à se défendre devant les tribunaux. C'était la mort civile. On ne bannissait pas les catholiques, on ne les tuait pas, mais on les réduisait à l'état de parias ou d'ilotes et on appelait cela la liberté. Maître Jacques, le premier bavard de la chrétienté, plaisantait même là-dessus agréablement : « Les catholiques, disait-il, sont réduits à l'indigence ; en se donnant au diable, ils ont choisi un bien mauvais maître ; nous, au contraire, nous servons un Dieu juste et tout-puissant à nous récompenser. » Ces paroles peignent l'homme.

Conspirations des poudres.

35. L'indignité misérable du gouvernement anglais devait provoquer une tentative criminelle. Peu d'années auparavant, les hérétiques des Pays-Bas avait essayé, au moyen d'un baril plein de matières inflammables, de faire périr à Anvers le duc de Parme. Quelques catholiques d'outre-Manche s'emparèrent de cette idée et lui donnèrent une extension monstrueuse : ils imaginèrent de faire sauter, avec des poudres, le roi, le Parlement et les grands de l'État. Le principal auteur de la conspiration fut sir Robert Catesby, d'une des meilleures familles d'Angleterre. A peine âgé de trente-trois ans, ce gentilhomme avait fait, des ambitions du monde et des misères de la volupté, une triste expérience, et s'était réfugié dans la religion comme dans un port après le naufrage. Le souvenir des atroces persécutions d'Élisabeth, la crainte d'en éprouver de plus affreuses, la conviction que le faible Stuart se laisserait entraîner aux plus déplorables mesures, lui firent chercher, dans sa fanatique énergie, un remède à de si grands maux. Ce remède, il crut l'avoir trouvé dans son imagination en délire. Ce rêve sanglant le fascina ; après avoir combiné ses chances, il se mit à chercher des complices. Tom Winter, de la famille de Huddington, Thomas Percy, de Northumberland et John Wright, le plus brave soldat des Trois-Royaumes s'y associèrent. L'objectif était de

défendre, et, au besoin, de venger les catholiques opprimés par la tyrannie des épiscopaux et des puritains. La tentative d'une insurrection à main armée fut d'abord écartée comme n'offrant pas de garantie de succès, attendu que les pouvoirs publics étaient acquis à l'hérésie. On voulut alors en appeler à l'intervention officieuse des princes catholiques du continent. Mais Cécil avait su peindre Jacques sous les traits d'un monarque tolérant, et ses ambassadeurs répétaient partout qu'il était presque l'ami des papistes. Soit illusion, soit lassitude, les princes ne prêtèrent donc pas l'oreille aux gémissements des catholiques anglais. Cependant la persécution ne faisait que s'aggraver. Sous Élisabeth, ignorant qui succéderait à la reine, les bourreaux gardaient encore quelque retenue ; sous Jacques, père de plusieurs enfants et en pleine possession du trône, ils ne songèrent plus qu'à l'extermination des catholiques. Élisabeth, disait-on, les avait frappés avec des fouets ; Jacques allait les frapper, comme Roboam, avec des scorpions.

36. Le plan qui avait germé dans la tête de Catesby parut seul propre à sauver les catholiques de la mort. Incapables de recourir aux armes, sacrifiés aux exigences de la politique, quatre hommes, tous distingués et personnellement honnêtes, se persuadèrent, sans conseil de personne, qu'ils pouvaient ensevelir les persécuteurs dans une ruine commune. Winter avait amené d'Ostende un proscrit, nommé Gui Fawkes, homme d'un courage et d'une discrétion à toute épreuve. Percy prit à bail une maison et un jardin contigus à Westminster, ils élevèrent un mur afin de cacher l'entrée de la mine qu'ils voulaient pratiquer sous la salle du Parlement et suspendirent leurs travaux en apprenant l'ajournement de la convocation. Cependant Tom Winter avait conçu des doutes sur la légitimité de leurs entreprises; lui et Catesby, pour mettre leur conscience à l'abri de tout reproche, décidèrent de prendre l'avis des Jésuites. Leur scrupule ne provenait pas de l'extermination de l'Angleterre officielle : ils se considéraient comme belligérants en présence de l'ennemi et dans l'impossibilité de choisir d'autres moyens d'exécution. Leur tourment provenait de ce que, en faisant sauter les Chambres en l'air, beaucoup de catholiques devaient perdre la

La trame.

vie. Or, pour se rassurer, ils forgèrent un cas chimérique, adapté à une autre situation. Les conjurés s'engagèrent ostensiblement pour la guerre de Flandre et, dans l'hypothèse de leur départ prochain, posèrent cette question : « Supposé que, devant une forteresse qu'un officier doit enlever d'assaut, les hérétiques placent des catholiques au premier rang pour la défendre, quelle conduite faudra-t-il tenir ? Afin de ne pas massacrer ses frères, épargnera-t-il les coupables ? Ou bien, la conscience sauve, peut-il donner l'assaut selon l'usage de la guerre ? » En présence de cette question, les docteurs opinèrent pour l'affirmative et ne devaient pas opiner autrement. A la guerre, comme à la guerre. Ainsi rassurés, les cinq conspirateurs firent entre eux, sur l'Évangile, serment solennel d'exécuter leur dessein et de se garder un secret inviolable. Un jésuite fut prié de leur dire la messe; il leur donna la sainte Communion, qu'ils reçurent en accomplissement de leur vœu homicide. Ces conjurés s'étaient rendus criminels comme par inspiration; ils croyaient pouvoir assassiner légitimement leurs assassins politiques. Un sentiment de pudeur et un doute sur la légitimité de l'acte leur restait cependant : ils reçurent de la main d'un jésuite la sainte Communion, mais ne lui firent rien connaître de leur projet.

L'exécution

37. Christophe Wright, Robert Winter, frères des deux conjurés furent affiliés au complot et le travail souterrain commença. C'était un travail pénible : l'eau de la Tamise suintait dans la mine et exposait les ouvriers à des périls de toutes sortes. A force de persévérance, ils arrivèrent néanmoins jusqu'aux fondements de Westminster. La muraille avait soixante-quatorze pouces d'épaisseur; elle fut percée. Alors le plan d'excavation se simplifia. Les conjurés découvrirent, par la sonde, l'existence d'une cave voûtée, conduisant sous la Chambre des lords. Fawkes, qui se disait domestique de Percy, loua cette cave; elle se remplit incontinent d'une grande quantité de charbon et de meubles. Vers la fin d'avril 1605, ils y avaient entassé trente-sept barils de poudre, plus qu'il n'en fallait pour faire sauter la moitié de Londres. Tout se disposait pour l'exécution. Après avoir mesuré la portée de son œuvre, Catesby en régularisait les détails et l'ensemble. Il était indispensable de s'em-

parer des jeunes princes et de tenir à Douvres un bâtiment prêt à faire voile pour annoncer, sur le continent, la révolution opérée; plus indispensable encore de se rendre maître d'une forteresse du royaume, comme point de ralliement à donner aux populations. Le nombre des conjurés ne répondait pas aux exigences de l'entreprise; Catesby le porta à treize, chiffre fatidique. Sir Everard Digby, Thomas Bates, Ambroise Rookwood, John Grant, Robert Keys et Francis Tresham, s'engagèrent à le seconder. Tous étaient gentilshommes, riches et considérés; Catesby était sûr de leur discrétion; il avait l'argent nécessaire. En même temps, il entretenait, comme tout conspirateur intelligent doit le faire, les mécontentements que provoquaient les mesures de Jacques Ier; il se faisait l'instigateur de la révolte et la prêchait ouvertement. Le gouvernement, par ses maladresses, favorisait le jeu de la conspiration. Les ennemis de l'orthodoxie étaient au pouvoir; ils envoyaient à la torture et à la mort les fidèles dont les édits fiscaux avaient consommé la ruine. L'opinion était anxieuse; les masses comme prises de fièvre. On voyait se former la houle. Le 8 mai 1605, le P. Garnett écrivait à Persons : « Il y a maintenant ici très peu de catholiques qui ne soient pas désespérés; il m'est venu par hasard à l'oreille que plusieurs se plaignent amèrement de ce que les Jésuites les empêchent de se racheter par la force. Quelles sont leurs pensées? Que préparent-ils? Je n'ose l'approfondir, d'après l'ordre que nous a intimé le Père général, de ne jamais nous immiscer en de pareilles affaires. »

Découverte du compl[ot]

38. L'ouverture du Parlement approchait; les conjurés avaient pris leurs mesures, lorsque Tresham, dont la fortune avait été mise au service des conspirateurs, demande qu'avis du danger soit donné à son beau-frère, lord Mounteagle. On ignore si Tresham avertit réellement son beau-frère ou s'il ne livra pas tout simplement à Robert Cécil le secret de la conspiration. Une lettre anonyme fut envoyée à lord Mounteagle. Mounteagle la communiqua au secrétaire d'État. La lettre fut déférée au conseil des ministres; les ministres, sous l'inspiration de Cécil, ne voulurent rien comprendre à l'énigme. On réserva au roi, doué, disaient les courtisans, du don

de seconde vue, le soin de pénétrer le mystère. Jacques était parfaitement persuadé qu'il était le protégé du Saint-Esprit et qu'un rayon de lumière l'illuminait dans les moments de crise. Avec l'aide de Cécil, dont la clairvoyance le guida dans les ténèbres de la dénonciation, le roi vint à penser qu'il s'agissait d'une mine et d'un complot ourdi contre la sûreté del 'État. Jacques était la dupe d'une comédie jouée en l'honneur de son rôle prophétique; il n'avait pas assez d'esprit pour s'en apercevoir; et les protestants qui exploitaient sa naïveté n'eurent garde de contester ses mérites d'inventeur. Tresham cependant avertissait ses complices que le gouvernement était instruit de tout et qu'ils n'avaient plus qu'à se dérober. Malgré cet avis, ils ne reculèrent point. Il fut décidé que Percy et Winter se placeraient à la tête du mouvement de Londres; que Catesby et John Wright dirigeraient la révolte dans le comté de Warwick et que Gui Fawkes resterait afin de mettre le feu à la mine. Le 5 novembre, jour fixé pour la séance royale, sir Thomas Knevett, bailli de Westminster, descend dès l'aube du jour dans la cave que Cécil lui a désignée; la force armée qui l'accompagne découvre les barils de poudre; elle s'empare de Fawkes, sur lequel on trouve trois mèches et une lanterne sourde allumée. Le conseil des ministres est convoqué, le roi le préside, Fawkes est introduit. On l'interroge, il tait son nom et celui de ses complices, mais il avoue leur plan; il déclare même que la nature et la piété chrétienne lui donnent le droit de se défaire d'un prince hérétique et persécuteur, qui ne peut être l'oint de Dieu. C'était une théologie de soldats, que les puritains avaient mise à la mode. Fawkes ne se laissa ni intimider par les menaces, ni séduire par les promesses : il y avait en lui du Mutius Scævola; il attendit la mort sans pâlir. Jacques avait ordonné d'appliquer d'abord la question la moins rude, puis de l'aggraver peu à peu jusqu'aux dernières extrémités. Fawkes soutint ces tortures; le 7 novembre seulement, il révéla son nom etl e nom des autres conjurés; il n'avait plus à les taire, parce qu'ils venaient de prendre les armes (1).

(1) *Chronique de Jean Stow, avec le supplément de Howes*, f. 879, col. 2, éd. de 1631.

39. La découverte d'un tel complot était, pour les épiscopaux et les presbytériens, un fait immense ; elle leur fournissait un prétexe pour confondre, dans une même accusation, les innocents et les coupables, les catholiques des Trois-Royaumes, les prêtres, les Jésuites, les rois du continent et le souverain pontife. Les puritains, animés de passions révolutionnaires, saisirent avidement l'occasion ; ils outragèrent violemment le roi d'Espagne, l'archiduc Albert, les Jésuites, le Pape et les Irlandais ; ils excitèrent le peuple au massacre. L'irritation publique prenait un caractère de férocité, qui pouvait aboutir au plus formidable excès. Jacques le comprit : il publia un décret pour dire que, sauf les conjurés, il était assuré du respect des catholiques et tenait pour un outrage tout soupçon contre les rois. Catesby et les siens essayèrent de se défendre par les armes ; ils furent irrémédiablement battus dès la première rencontre. Plusieurs furent tués ; les autres, faits prisonniers, furent mis en prison. Cependant, on n'avait encore vu nulle part les Jésuites conseillant l'affaire ou y participant ; or, le ministre Cécil, dans l'intérêt des sectes protestantes, voulait les y impliquer. On choisit, à cette fin, des magistrats instructeurs, et l'on offrit à l'un des conjurés, Bates, la vie sauve, si, par ses déclarations, il compromettait les Pères. Bates confessa que trois conjurés avaient pour directeur, Garnett, Texmund et Gérard ; que Garnett s'était entretenu avec Catesby peu avant le 5 novembre, et que Texmund devait être lié d'amitié avec Winter. Tresham nomma aussi Henri Garnett. Avec un ministre comme Cécil et des magistrats tels que les haines de parti et de religion en font surgir, ces dépositions suffisaient. L'innocence ou la culpabilité des Jésuites inquiétaient fort peu ; il ne fallait qu'un prétexte pour les pendre comme on l'avait fait du temps d'Élisabeth, sous un prétexte analogue. Aucun des conspirateurs n'avait chargé les Jésuites ; les ministres, le clergé anglican, les magistrats, qui avaient commencé par falsifier la parole de Dieu dans les saintes Écritures, défigurèrent les interrogatoires, altérèrent le sens des mots et la logique des dates. Pour tromper l'opinion publique, on créa de faux procès-verbaux, on fabriqua des confessions qui n'avaient pas eu lieu. Lorsqu'on lisait

Les suites.

aux accusés ces pièces apocryphes, « les accusés, raconte Johnston, refusaient de reconnaître pour vrai ce qui était écrit ». On avait surtout dénaturé les interrogatoires de Fawkes ; quand on les lui communiqua, il fit cette réponse topique : « Je ne nie point ce qui me concerne ; je nie ce qu'on a intercalé dans cette affaire, qui, pour la combinaison et l'exécution, a été *entièrement nôtre*. Si quelqu'un parmi nous a des faits à révéler contre les Jésuites, *qu'il parle*, ou bien, vous, *dites de qui est la déposition* d'après laquelle il est possible d'établir qu'ils sont coupables. Si vous ne le pouvez pas, qu'ont donc les Pères à voir dans ce procès ? et pourquoi essayer d'y insérer, par le moyen de nos aveux, ce qui est si éloigné de la vérité? (1). » Les conjurés moururent avec un courage et une piété extraordinaires ; ceux qui furent exilés ne se démentirent pas davantage ; mais, ni dans l'exil, ni sur l'échafaud, ils n'accusèrent point les Jésuites. « Les conjurés, dit de Thou, déclarèrent chacun en particulier les faits tels que je viens de les exposer, et ne chargèrent presque aucun prêtre ou religieux. Plusieurs ont cru que la raison de leur silence était qu'ils avaient tous fait serment (qu'en savent-ils?) de n'incriminer aucun ecclésiastique, en cas qu'ils fussent arrêtés. Tresham, avant de mourir dans sa prison, écrivit au comte de Salisbury par le conseil de sa femme ; il excusa la déclaration qu'il avait faite inconsidérément et assura sous la foi du serment que Garnett n'était point coupable (2). » La conduite des persécuteurs vient se briser contre cette contradiction : Les Anglicans dirent que les conjurés s'étaient liés par serment pour ne point révéler la complicité des Jésuites, et c'est sur les révélations des conjurés qu'ils les condamneront bientôt. Ou la logique n'est qu'un mot, ou la justice de Jacques Ier n'est qu'une infâmie.

Le Père Garnett.

40. Le 15 janvier 1606, Cécil publiait une proclamation, où il disait, contre toute vérité : « D'après les interrogatoires, il est évident et positif que les Pères Garnett, Texmund et Gérard ont été les fauteurs particuliers du complot, et que, par conséquent, ils ne sont pas moins coupables que les auteurs et les conseillers de la

(1) *Histor. Britan.* Lib. XII, fol. 410.
(2) De Thou, *Hist. univ.* Lib. CXXXV.

trahison. » Le 28 janvier, le P. Garnett fut arrêté à Hendlip, dans le château de Thomas Abington ; Texmund et Gérard purent se réfugier sur le continent. Depuis vingt ans, le P. Garnett était de retour dans la Grande-Bretagne, et depuis dix-sept il dirigeait cette province de l'ordre. Sa réputation était sans tache, les catholiques l'aimaient, les protestants étaient contraints de lui donner leur estime. Dans la situation tendue et orageuse de la Grande-Bretagne, Garnett avait toujours travaillé à la paix. « Quoiqu'il ne soit pas, écrivait-il, en notre puissance d'empêcher qu'il n'y ait des hommes remuants et téméraires parmi les catholiques, nous pouvons néanmoins promettre, grâce à Dieu, que la meilleure partie d'entre eux se tiendront tranquilles. Des gens qui ne nous affectionnent pas disent tout haut que *nous aimons mieux flatter le roi* en travaillant à la paix que de servir la cause des catholiques en les poussant à montrer du ressentiment ; qu'ils n'aient pas autre chose à nous reprocher et nous endurerons facilement cette imputation ; nous nous en glorifierons même. » Pour mieux marquer l'humeur pacifique du P. Garnett, on l'appelait *la Brebis* ; mais enfin ce n'était pas une brebis de Panurge. Lorsqu'il vit, en 1604, l'agitation s'accuser, il écrivit encore au P. Aquaviva : « S'il arrive que les catholiques n'obtiennent aucun soulagement à l'occasion du traité avec l'Espagne, je ne sais avec quelle patience quelques-uns supporteront ce dernier coup. Quel parti prendre ? Nos Pères ne suffiraient pas pour les contenir dans le devoir. Que le souverain pontife y avise, qu'il mande à ces catholiques de ne pas oser se soulever. » Le jésuite prévoyait une prise d'armes pour protester contre les abandons de la politique espagnole ; il en appelait au Pape pour la prévenir ; et c'est cet homme que Cécil et les anglicans voulaient réserver aux plus cruels outrages. En frappant sur le chef des jésuites d'Angleterre, en le montrant comme l'instigateur du complot, comme l'homme qui avait tout su, et, sinon tout conduit, tout scellé, on n'avait plus besoin de preuves pour écraser les catholiques.

41. Il était difficile de faire un procès au P. Garnett. Les conspirateurs morts sur le champ de bataille ou à Tyburn, n'avaient rien révélé, et, pour expliquer leur mutisme, on avait allégué un ser- Son procès

ment convenu d'avance. On crut être plus heureux avec le domestique du P. Garnett, John Owen : c'était, dans un faible corps, une âme généreuse; il ne révéla rien, fut torturé, et mourut dans les tortures. Les ministres scélérats de Jacques I[er] publièrent qu'il s'était tué pour se dérober à une révélation : or, les prisonniers n'ont pas d'armes pour le suicide. Le P. Garnett subit, à son tour, plus de vingt interrogatoires; on le tourmenta de mille manières et toutes les violences échouèrent. Les magistrats chargés de la procédure, Abbot, Cooke et Popham, sortes de bourreaux avant la lettre, eurent alors recours à la ruse; ils alléguèrent que le jésuite confessait son attentat, en firent part aux ambassadeurs, qui l'annoncèrent à leurs cours. On les trompait, afin que leurs correspondances propageassent l'erreur homicide. Mais cette affirmation de culpabilité devait avoir un terme; le jugement approchait et il importait de n'avoir pas, contre soi, des retours de l'opinion abusée. « On suborda, dit de Thou, un homme qui, par ses plaintes et ses gémissements, parvint à persuader au P. Garnett, qu'il était un fervent catholique et, par ce moyen, gagna entièrement sa confiance (1). » Ce mouton de police devait servir de facteur au jésuite; il recevait ses lettres, et, au lieu de les remettre aux destinataires, les remettait aux ministres du roi. Malgré le laisser-aller de ses correspondances et le mouvement qui, en cas de crime, eût poussé aux confidences amicales, Garnett n'écrivit rien dont on put se prévaloir. Les ministres du roi eurent recours à une autre ruse; ils permirent une entrevue entre le P. Oldcorne, jésuite également détenu, et le P. Garnett, après avoir toutefois aposté deux témoins pour surprendre la conversation. Les jésuites, qu'on dépeint si astucieux, ne se doutèrent même pas de la perfidie. Un inconnu facilitait, à deux criminels d'État, le moyen de converser ensemble, et l'idée de suspecter cet homme ne leur serait pas même venue à l'esprit. D'après les ministres, seuls garants de l'aveu, car ces paroles *ne se retrouvent pas* dans les rapports de la procédure, Garnett aurait dit : « Il n'existe aucune preuve; il n'y a qu'un seul être vivant qui puisse *me nuire sur ce point.* » Cette allusion lointaine à la con-

(1) De Thou, *loc. cit.*

fession de Catesby, que le P. Texmund avait reçue et qu'il avait, à la prière du conspirateur, confiée au P. Garnett, sous le sceau du secret, ouvrit une voie à l'accusation. Les conseillers d'État font comparaître Garnett; Garnett se tait; on le presse, il nie; on lui répète mot à mot ses paroles, alors il reconnaît la communication qui lui a été faite. « Je n'ai pas dénoncé Catesby, dit-il; l'inviolable secret du sacrement de pénitence m'en faisait un devoir. » La loi anglaise, basée sur la doctrine de Calvin, ne reconnaît pas la pénitence pour un sacrement; le secret de la confession n'est point obligatoire à ses yeux. Le P. Garnett venait de prononcer, d'après la loi anglaise, sa propre condamnation; il était, d'ailleurs, sur d'autres chefs, criminel de lèse-majesté : il était prêtre, il avait converti des hérétiques, il avait écrit contre l'hérésie, il avait refusé de reconnaître la papauté du roi Jacques; c'étaient autant de crimes devant la loi anglaise, bien que ce soient des actes de vertu devant la loi divine. Garnett devait être condamné à mort pour crime de zèle apostolique. On le traîne devant les juges, on le tourmente, on l'accable de calomnies et d'injures. Cooke lui objecte les procès-verbaux de la procédure : « Ceux qui ont falsifié le texte des Livres saints, répond Garnett, ne peuvent-ils donc altérer la pensée d'un homme ? » Northampton lui oppose ce paralogisme : « Celui qui a pu entendre et ne l'a pas voulu, aurait pu remédier au mal; en s'abstenant, il a donc encouragé au mal qui s'est produit : *Qui non prohibet, cum potest, jubet.* Ces agents du ministère public étaient, d'ailleurs, des hommes qui se sont peints eux-mêmes : Cooke appelle les Pères de Trente un *ignare troupeau de porcs;* les croix, rosaires, médailles sont, pour lui, *les excréments du Pape;* Bellarmin n'est qu'un *vieil et sot imposteur;* S. Thomas, S. Bonaventure et les autres docteurs de la catholicité sont une *foule d'auteurs ridicules* dont on se sert seulement *ad latrinas.* On n'avait pas épargné, à Garnett, les bottines de fer et le chevalet; pour son jugement, on incrimina ses relations avec Anne de Vaux, une de ces saintes femmes comme l'Église en suscite pour mourir d'une calomnie sur la brèche du dévouement. Garnett écouta les interminables réquisitoires; il écouta avec sang-froid, comme un homme

qui sait sa destinée et qui méprise assez ses ennemis pour ne les confondre que par leurs propres arguments. Le roi assistait au procès derrière une tenture; il trouva qu'on aurait dû laisser au prévenu un peu plus de liberté. En présence des assurances de convictions par aveux, l'ambassadeur d'Espagne demanda communication des pièces; on trouva un prétexte pour ajourner et ne jamais faire cette communication. Condamné à mort, Garnett fut gardé encore trente-six jours. On l'interrogea de nouveau; on fabriqua des lettres par lesquelles il s'avouait coupable; on écrivit des centaines de libelles pour prouver son crime, qui, toujours démontré jusqu'à l'évidence, était toujours à démontrer. On le pressa surtout de signer les actes du procès, et enfin on lui demanda son opinion sur l'équivoque : *nascetur ridiculus mus*. Tout en déclarant qu'il n'avait connu la conspiration que sous le sceau sacramentel, Garnett répondit : « La coutume de forcer les hommes à se dénoncer eux-mêmes est barbare et inique; en pareil cas, l'emploi de l'équivoque est légitime. » Personne, en effet, pas plus en Angleterre qu'ailleurs, n'est tenu de s'accuser soi-même ; en le supposant coupable, et on ne peut pas l'en requérir contre les formes de la justice. Toute la procédure contre Garnett est une procédure de bandits.

Sa mort. 42. Le 3 mai 1606, le jésuite parut au pied de la potence; voici le récit de sa mort, d'après une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne au duc d'Arcos. Le recorder de Londres dit au jésuite : « Je suis ici par commission expresse du roi pour vous faire renoncer à cette obstination à l'aide de laquelle vous vous prétendez innocent du complot et pour rapporter à Sa Majesté que vous lui demandez pardon. — Je n'ai jamais offensé le roi, reprit Garnett; je n'ai donc aucun sujet de solliciter un pardon inutile. J'ai fait tout ce qui était humainement possible pour dissuader de tout complot et particulièrement de ce dernier. Je ne puis donc être mis à mort que pour avoir gardé, avec la fidélité requise, le secret de la confession; mon silence sur ce point n'est pas un crime, car je ne pouvais m'en abstenir que sous peine de damnation. Si cependant le roi et le gouvernement britannique, selon leur pensée, se croient offensés

de cette discrétion à laquelle ma conscience m'obligeait, je leur en demande pardon volontiers. — Vous entendez, s'écrie le recorder, le jésuite demande que Sa Majesté lui pardonne la scélératesse de sa conjuration. — Vous êtes injuste, reprend Garnett. — Vous nierez donc maintenant les aveux que nous possédons écrits de votre main? Dans ces aveux vous dites que Catesby et le P. Texmund vous ont révélé le complot clairement, ouvertement, et nullement en confession. — Je n'ai jamais dit ou écrit de pareilles choses, réplique le jésuite. Le recorder demande à ses assesseurs la pièce originale ; Garnett ajoute : « Jamais, jamais, jamais, on ne me présentera un écrit de ma main attestant le contraire de ce que j'ai toujours affirmé, de ce que je proclame encore au moment de mourir. » — Voyons les documents ! crie la foule ; le recorder prétexta d'oubli pour ne pas les présenter. « Reconnaissez au moins, dit le diacre de Saint-Paul, que vous mourez justement. — Justement selon vos lois qui n'admettent pas le sceau sacramentel, répond Garnett ; mais injustement selon les équitables lois du sacerdoce. » Ainsi mourut Garnett, innocent et grand, d'une grandeur à laquelle n'atteignent jamais les bourreaux.

Le P. Oldcorne.

43. Un des complices de Catesby, pour sauver sa vie, avait accusé le P. Oldcorne. Ses aveux ne roulaient sur aucun point relatif à la conception ou à la perpétration du crime. On l'accusait seulement d'avoir invité le P. Garnett à se réfugier chez Abington, d'avoir prié le P. Jones d'aider deux conspirateurs à se cacher et d'avoir donné son approbation au complot. « J'ai offert un asile à Garnett, répondit-il ; j'ai refusé de procurer à deux conjurés des moyens de se sauver. Sur le troisième point, Littleton me racontait que Catesby, voyant sa provision de poudre prendre feu au moment du combat, était rentré en lui-même et exprimait la crainte d'avoir offensé Dieu, puisque son entreprise ne réussissait pas. Le fait, répondis-je, n'atteste point la moralité d'une entreprise ; son succès ne prouve pas qu'elle soit juste ; si elle échoue, il ne s'ensuit pas qu'elle soit injuste ; c'est d'après l'objet en vue et les moyens employés qu'il faut prononcer. J'alléguai en preuve la tribu de Benjamin deux fois victorieuse, quoique les autres tribus l'atta-

quassent par ordre de Dieu ; la fin malheureuse de S. Louis, les efforts infructueux des chrétiens pour défendre l'île de Rhodes. Je dis qu'il en était de même relativement à la conspiration de Catesby ; qu'on ne devait ni l'approuver, ni la blamer d'après les résultats ; qu'il fallait la juger en étudiant son but et les moyens dont on avait fait usage, et que, n'en étant point informé, je ne voulais rien décider. J'en laissais le jugement à la conscience des conjurés et à Dieu. Je répondais avec cette circonspection, parce que je soupçonnais que Littleton me tendait un piège, et je ne voulais pas qu'il pût se prévaloir de ma réponse pour quelque mauvaise fin (1). » Oldcorne avait répondu d'une manière spéculative ; il l'avait fait pour se dérober à une conversation périlleuse ; il avait expressément réservé qu'il ne décidait rien ; et, en torturant sa pensée, les magistrats anglais vont lui faire dire qu'il a déclaré le complot licite et juste selon sa conscience. A Londres, l'injustice grossière de ce procédé aurait révolté la conscience ; on livre le jésuite à de ces misérables magistrats de province qui commettent volontiers des crimes pour avancer leur fortune. Oldcorne périt avec Ashley, Abington et Littleton le 17 avril 1606. Les magistrats le condamnèrent pour avoir approuvé la conspiration des poudres après qu'elle eût avorté. « Il serait difficile, dit Crétineau-Joly, de rencontrer dans l'histoire une complicité morale plus insensée ; il faudrait pour cela fouiller dans les hontes des époques les plus absurdement révolutionnaires (2) ».

Le P. Gérard.

44. Le procureur avait allégué que le P. Gérard, en donnant la communion aux conjurés, avait été initié à leurs secrets. Le fait de dire la messe n'implique pas une révélation ; cette messe même n'est affirmée que par les anglicans qui raisonnent là-dessus à perte de vue. Le 1er septembre 1630, Gérard répondait : « Je prends Dieu à témoin que je n'ai pas eu connaissance de cette conjuration pas plus que l'enfant qui vient de naître, que je n'ai jamais entendu parler à personne ni eu le moindre soupçon de cette poudre préparée pour la mine. Les conjurés furent très rigoureusement

(1) Lancelot, *Tortura torti*, fol. 328.
(2) *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 91.

sondés et interrogés à mon sujet ; et, quoique, quelques-uns d'entre eux, sous la torture, nommassent ceux qui avaient su le complot, tous nièrent constamment que je fusse de ce nombre. Le gentilhomme Éverard Digby, qu'on aurait pu, avec le plus d'apparence de raison, soupçonner de m'avoir révélé le secret, protesta devant la cour que plusieurs fois il avait été pressé de dire que je savais quelque chose de cette conjuration, mais qu'il avait toujours répondu que non ; ajoutant qu'il n'avait jamais osé me le faire connaître, parce qu'il craignait que je ne la lui eusse fait abandonner. Aussi la majeure partie des conseillers considérèrent mon innocence comme prouvée par tant de témoignages unanimes. En outre, j'écrivis une lettre dans laquelle je me justifiais complètement ; me trouvant alors selon toutes les apparences, sur le point de tomber entre les mains des conseillers, je m'offris librement à tous les tourments imaginables et à l'infamie du parjure, si, lorsqu'ils m'auraient en leur pouvoir, ils produisaient une preuve valable que j'eusse eu connaissance de la conjuration. J'avais déjà été leur prisonnier, sous Élisabeth, un peu plus de trois ans ; durant ce laps de temps, ils m'examinèrent plusieurs fois et des diverses manières qu'il leur plut, pour savoir en général si je m'étais mêlé d'affaires d'État. Je les défiais d'en apporter en preuve un trait de ma main, une parole de ma bouche ; ils ne purent jamais trouver une ombre d'indice. A combien plus forte raison devais-je me refuser à un acte aussi cruel que cette conjuration des poudres. Je puis affirmer avec vérité que du moment où j'ai embrassé mon genre de vie actuel, je n'ai, Dieu merci, désiré la mort ni aucun grave dommage à qui que ce soit au monde, pas même à qui aurait pu être mon ennemi le plus acharné ; donc bien moins, ai-je pensé à prendre part à la destruction soudaine, imprévue, effroyable, de tant de si hauts personnages à qui je portais le plus grand respect. Ma lettre fut montrée au roi par le comte de Northampton (Henri Howard) ; le roi en fut si satisfait qu'il aurait fait cesser les poursuites contre moi, si Cécil, pour son propre intérêt, ne l'eût encore plus indisposé qu'auparavant, ce ministre s'était persuadé que quelques-uns des conjurés en voulaient parti-

culièrement à sa vie ; il savait qu'ils étaient pour la plupart mes amis, et il espérait que, s'il parvenait à mettre la main sur moi, il me ferait dénoncer ceux qui lui en voulaient. Pour cette seule raison, il ne prit pas de repos qu'il n'eût ramené le roi à croire, comme chose vraiment prouvée, que j'avais été à la tête du complot. — Telle est la pure et simple vérité ; j'ai ignoré tous ces préparatifs de poudre de mine ; j'ai été, je suis innocent de cette conjuration comme de toute autre ; je l'affirme, je le jure sur mon âme, et sans la moindre équivoque possible ; tellement que si la vérité ne correspond pas à mes paroles, si j'ai eu aucune connaissance de la conjuration dont il s'agit avant sa divulgation, je me confesse devant Dieu et les hommes coupable de parjure ; je ne demande miséricorde au tribunal de Dieu qu'autant qu'il est vrai que je n'en avais rien su ; et il est très probable que je ne tarderai pas beaucoup à me présenter à ce tribunal suprême, vu mon grand âge. »

Déclamations anglaises.

45. La conspiration des poudres a eu un profond retentissement. L'exécution des coupables et l'assassinat des innocents ne suffirent pas à ce besoin qu'éprouvent les hommes de se maudire et de se calomnier. Il y avait des inimitiés vivaces à satisfaire ; l'anglicanisme s'était érigé en religion à part ; il était trop peu fondé pour pas chercher à se consolider en calomniant les Jésuites, l'Église et le Saint-Siège. Après avoir fait parler et souillé la loi, on voulut faire déclamer la haine. C'est une tâche facile et misérable ; elle était à la hauteur du talent de Maître Jacques, qui se prit à fagotter un volume latin pour déshonorer ses victimes. A sa suite, une nuée de docteurs et de jurisconsultes descendirent dans l'arène ; Casaubon y opérait encore en 1611. Le cardinal Bellarmin, les Pères Fronton-le-Duc et Eudemon Joannès leur répondirent. Les anglicans prétendaient, entre autres, que la conspiration avait grandi en Angleterre, mais qu'elle avait été fomentée en Flandre et à Rome. Le père Beaudouin surtout, provincial de Belgique, s'y trouvait particulièrement impliqué, et Lancelot, évêque de Chichester, écrivait que si ce jésuite paraissait en Angleterre, « il ne se déroberait jamais à la masse des dépositions et des preuves ». Son extradition

fut refusée par l'archiduc Albert ; mais, en 1610, il fut pris dans le Palatinat et transféré à Londres. L'archiduc le réclama ; Jacques donna sa parole que si le Père était innocent, il ne lui serait fait aucun mal. Le roi assista à plusieurs interrogatoires qu'on fit subir au jésuite, et l'homme qui, dans le réquisitoire de l'attorney général, comme dans les pièces de la procédure, est déclaré un des architectes du complot, vit s'évanouir, devant sa réponse, toutes les impostures des magistrats. Quatre ans après la mort du père Garnett, Baudouin, son complice aux yeux de l'anglicanisme, était proclamé non coupable. Le roi lui-même dut avouer que ce jésuite n'avait jamais eu connaissance, même indirecte, de la conspiration, et le renvoya en Belgique. Après cet acte d'honnêteté, Jacques se rabattit sur les catholiques de ses États, et extorqua, aux plus riches, de fortes sommes. Stourton paya six mille livres sterling ; Mordaunt, dix mille ; Northumberland, onze mille. Montagne était le rival de Cécil ; il fut privé de ses charges, déclaré incapable d'en occuper, enfermé à la Tour : on le ruina, parce qu'il était grand homme d'État et catholique.

46. En présence de l'histoire, ces accusations de désobéissance imputées aux catholiques anglais, font triste figure. A part le fait unique, peu considérable et trop excusable de Catesby, il n'y a pas, dans trois siècles de vexations, autre marque de révolte. Les catholiques de l'Ile-des-Saints furent traités comme des parias et ne servirent pas moins l'Angleterre sur ses flottes et dans ses armées. Quand les colonies protestantes d'Amérique se révoltèrent contre l'Angleterre, le Canada catholique seul lui resta fidèle. Les ministres, la législature reconnurent, à différentes reprises, la parfaite loyauté des catholiques. Le docteur Southey ayant dit, à propos de la conspiration des poudres, que si les catholiques anglais, comme corps, en furent innocents, l'opprobre que cet attentat attira sur leur Église fut mérité, parce que Gui Fawkes avait agi d'*après les mêmes principes* que le chef de l'Église. Sir Charles Butler lui répondit : « Mais combien y eut-il de catholiques compromis dans ce complot ? Seize tout au plus, et neuf seulement dans ce nombre eurent part à l'incendie des poudres. Quel fut le jugement que por- Témoignage de Butler.

tèrent les catholiques sur les chefs du complot ? Un écrivain contemporain nous apprend que « les conspirateurs étaient quelques misérables, quelques pervers que beaucoup de protestants qualifiaient de papistes, bien que les prêtres et les véritables catholiques *ne les connussent pas* comme tels, et que nul réformé ne put dire qu'aucun de ces conspirateurs fît partie des chrétiens que la loi rangeait parmi les papistes non-conformistes(1). » Quels sont ceux qui auraient été victimes du complot s'il avait réussi ?Les pairs catholiques comme les pairs protestants : vingt pairs catholiques siégeaient à cette époque à la Chambre haute. Qui révéla la conspiration ? Lord Mounteagle, catholique romain. Quels sont ceux qui mirent le plus d'activité à rechercher les auteurs du complot ? Le comte de Northampton et le comte de Suffolk, tous deux catholiques romains. Aussitôt que les particularités du complot eurent été connues, les catholiques romains n'exprimèrent-ils pas toute leur horreur pour cet attentat ? Blackwell, archiprêtre catholique et les autres membres influents du clergé répandirent immédiatement une lettre pastorale dans laquelle ils le qualifiaient de *détestable* et de *damnable*, et affirmaient « que le Pape avait toujours condamné de pareilles pratiques ». — Ils présentèrent une adresse au roi, une autre aux deux Chambres du Parlement et une troisième à Cécil, premier secrétaire d'État pour déclarer combien ils exécraient un semblable complot, pour protester de leur innocence et pour solliciter une *enquête* (1). Peu de temps après que l'archiprêtre et les chefs du clergé eurent publié leur lettre, le premier reçut du Pape un bref dans les mêmes termes : à sa réception, l'archiprêtre et les membres influents du clergé l'annoncèrent aux catholiques par une lettre écrite dans le même esprit que la précédente. Vous dites que « si les conspirateurs éprouvèrent quelques remords, l'approbation de leurs pères spirituels calma bientôt leurs scrupules ». A cela, permettez-moi d'apposer *la dénégation la plus absolue*. Cela est si faux, que les récits de Moore et de Bartoli prouvent que les Jésuites s'employèrent pour calmer l'irritation générale que la conduite de

(1) *Protestans plea for Priests*, p. 56, publié en 1621.
(1) L'*Avocat de la conscience et de la liberté*, p. 230.

Jacques avait naturellement occasionnée. Ce fait était si généralement connu, que quelques esprits ardents insinuèrent que les Jésuites s'étaient ligués avec le gouvernement, pour empêcher les catholiques d'obtenir la reconnaissance de leurs droits. A l'égard de l'histoire si compliquée du P. Garnett, je dois vous prier de recourir aux *Mémoires historiques* sur les catholiques anglais, irlandais et écossais. Quelles qu'aient pu être les circonstances du complot, les lois pénales contre les catholiques furent exécutées avec une grande sévérité. Dix-huit prêtres et sept laïques souffrirent la mort, uniquement à cause de l'exercice de leur religion ; cent vingt-six prêtres furent bannis, et l'énorme amende de vingt pounds fut extorquée avec la plus grande rigueur, de tout catholique qui ne suivait pas le service de l'Église établie (1). »

Le serment d'allégeance.

47. Les puritains, qui reconnaissaient, d'après Calvin, au conseil des ministres, la souveraine autorité, ne pouvaient, pas plus que les catholiques, s'accommoder du pontificat de Jacques Ier. D'ailleurs, ils n'estimaient et n'aimaient pas le roi, dont les excentricités pourtant les amusaient. Jacques les avait fait servir au triomphe de sa cauteleuse ambition ; mais, après le succès, il dédaignait ces instruments dont il redoutait l'empire sur les masses. Quand ce prince voulait jeter, à tant de révolutionnaires besogneux, un os à ronger, il leur livrait quelques jésuites. Les passions du roi et des puritains cadraient à merveille : le roi se servait des puritains ; les puritains se servaient du roi. Les puritains abhorraient encore plus le papisme que la royauté ; la haine du parti l'emportait, dans leur cœur, sur l'ingratitude du pouvoir. Il y avait encore des jésuites à persécuter et des catholiques à livrer aux bourreaux ; les puritains s'improvisèrent les exécuteurs des basses-œuvres de Jacques et de ses théologiens. Eux-mêmes ne s'astreignaient à aucun serment, ou, selon les intérêts de leurs passions, ils se faisaient un devoir de les violer tous : ils crurent qu'en contraignant les catholiques à en prêter un, il leur serait permis de glaner dans ce champ des confiscations, où le roi et ses courtisans ne cessaient

(1) Butler, *L'Église romaine défendue contre les attaques du protestantisme*, p. 360.

de moissonner. Une formule fut proposée en 1607. Cette formule avait pour but de découvrir les papistes et pour objet de les contraindre à se dénoncer : elle portait sur deux points : sur le pouvoir temporel et sur le pouvoir spirituel du roi Jacques. Les puritains, qui doivent non seulement déposer, mais décapiter le successeur du roi, obligent les catholiques à déclarer sous la foi du serment : 1° Que le Pape n'a pas le droit de déposer les souverains ; 2° Qu'il n'a pas le droit de les excommunier ; 3° Que les peuples n'ont pas le droit de déposer les souverains excommuniés ; 4° Que c'est une doctrine impie et hérétique contraire au droit divin des rois ; 5° Que le Pape n'a pas le droit de délier les Anglais de ce serment envers leur souverain. La formule est fort longue, très artificieuse, consommée avec les stratagènes de Satan. Dans les engagements de fidélité au roi, on a caché l'apostasie. Celui qui jure limite le pouvoir du Pape, tranche des questions de doctrine et refuse au Pape l'autorité sur sa conscience. On disait, du reste, non sans ironie, aux catholiques, qu'ils étaient libres de prêter ce serment ; cette liberté se résumait, pour ceux qui le refusaient, dans la perte de leurs biens, dont deux tiers au roi, et l'autre tiers au clergé schismatique.

Deux brefs du Pape.

48. Le P. Richard Holtbey, supérieur de la mission après Henri Garnett, comprit tout le mal que produirait ce formulaire à double entente ; il ne croyait pas qu'il fût possible de s'y associer ; mais en attendant la décision du Saint-Siège, il enjoignit aux jésuites anglais de ne donner, sur ce sujet, aucune déclaration publique. Georges Blackvell, qui gouvernait les églises anglaises en qualité d'archiprêtre, s'effraya des calamités qui allaient fondre sur son troupeau et permit le serment. Mais Paul V consulté, répondit, le 22 septembre, par un premier bref : « Nous avons appris, dit-il, qu'on vous pousse, en comminant les plus graves peines, à fréquenter les temples des hérétiques, à suivre leurs assemblées, à entendre leurs discours. Nous croyons certainement que ceux qui ont, avec tant de constance et bravoure, affronté les plus atroces persécutions et subi des misères presque infinies, pour marcher devant le Seigneur, dans les sentiers de la justice, se garderont de

se souiller par la communion avec les déserteurs de la loi divine. Cependant, poussé par le zèle du devoir pastoral et suivant la paternelle sollicitude avec laquelle nous travaillons au salut des âmes, nous sommes forcé de vous avertir et de vous conjurer de n'entrer sous aucun prétexte dans les temples des hérétiques, de ne pas écouter leurs discours et de ne pas communiquer à leurs rites... Quant au serment, on ne peut le prêter sans blesser la foi catholique et nuire au salut des âmes, parce qu'il contient beaucoup de choses contraires à ce salut et à la foi. Nous vous avertissons, en outre, de vous défier absolument de serments semblables, et nous l'exigeons avec d'autant plus de rigueur, qu'ayant éprouvé votre constance qui a été purifiée, comme l'or, dans la fournaise d'une longue tribulation, nous tenons pour assuré que vous subirez, d'une âme joyeuse, les plus atroces tourments et même la mort, plutôt que de blesser en ce point la majesté de Dieu. » Paul V avait parlé en pape ; il était impossible de s'exprimer plus clairement et d'exiger plus absolument l'abstention. Plutôt la mort que le serment. Il se trouva cependant, comme il se trouve de plus en plus de nos jours, dans les églises d'Angleterre, des esprits mous et des cœurs sans consistance, pour énerver, sous divers prétextes, la vertu du bref pontifical. On répandait le bruit que Paul V n'avait pas parlé de son propre mouvement, et qu'il ne fallait pas prendre ses ordres à la lettre. Un an après, presque jour pour jour, Paul V confirma, par un second bref, ses lettres apostoliques ; il déclara avoir parlé de science certaine et, après mûre délibération, prohiba de nouveau le serment. Le cardinal Bellarmin, dans une lettre à Blackwell, qu'il avait connu autrefois, évoqua les grands souvenirs de St Basile résistant à Valens, des Machabées rebelles à Antiochus, de Thomas Morus et de Fisher morts sur l'échafaud. « Dans le dernier acte de votre vie, gardez-vous donc, dit-il, d'attrister vos amis et de réjouir vos ennemis ; relevez glorieusement l'étendard de la foi, afin de mériter, non seulement le pardon, mais la couronne. » Maître Jacques voulut répondre à Bellarmin et à Paul V ; il le fit dans un écrit intitulé singulièrement : « *Triplici nodo triplex cuneus : à triple nœud triple coin :* » c'est

un ramassis de choses mal comprises et sottement dites. Bellarmin fit au roi l'honneur de lui répondre ; il répondit comme devait répondre l'auteur des *Controverses*, avec calme et force ; lorsqu'on lit aujourd'hui cette *Réponse à l'apologie pour le serment de fidélité,* on se prend volontiers à dire : « Et que diable Jacques Ier allait-il faire dans cette galère ? » Les coins de Jacques sont des coins de de bois employés maladroitement à briser des nœuds de fer.

Quelques defections.

49. L'exemple de Blackwell fut contagieux. Ce malheureux archiprêtre, qui avait fait des concessions pour épargner des calamités à son troupeau, causa, au contraire, les calamités que redoute le plus la sainte Église, quelques défections. A l'exemple de Blackwell s'ajoutèrent les sophistications anglicanes. Les docteurs de Jacques Ier et le roi lui-même essayèrent d'expliquer la lettre de ce serment et d'en torturer le sens afin de démontrer aux catholiques qu'on exigeait plutôt d'eux un acte de condescendance qu'un acte d'apostasie. Les Jésuites furent surtout le point de mire de ces argumentations. Ces hommes, qu'on s'est efforcé de peindre comme ayant toujours une équivoque à leur service, comme toujours prêts à justifier, par la direction d'intention, les péchés profitables, restèrent sourds au pacte conciliateur que la perversité puritaine proposait à la faiblesse de certains catholiques. Un certain nombre de catholiques prêtèrent donc cet insidieux serment. Leur défection jette, sur les temps postérieurs, un jour instructif. Si les catholiques d'outre-Manche faiblirent, c'est parce qu'ils ne croyaient pas au pouvoir, même indirect, des papes sur les souverains et parce qu'ils rejetaient l'infaillibilité *ex cathedrâ*. « Quant au serment d'allégeance, dit Butler, quelques théologiens transalpins ont porté si loin leur opinion en faveur de l'autorité du Pape, qu'ils ont soutenu qu'il possédait, de droit divin et directement, la puissance suprême dans les affaires temporelles et spirituelles ; d'autres ont beaucoup rabattu de ces prétentions, en soutenant que le Pape n'avait, de droit divin, aucun pouvoir temporel ; mais que lorsque le bien évident d'un État ou de quelque individu l'exigeait, il pouvait exercer le pouvoir temporel ou le faire exercer sur cet État ou sur cet individu, ce qui lui accordait *indirectement* le pouvoir tem-

porel dans les affaires spirituelles. A l'époque où Jacques proposa un serment de fidélité, cette opinion était soutenue par un grand nombre de catholiques romains respectables, et quelques-uns de ceux qui y étaient contraires *jugèrent l'autorité des autres si grande* qu'ils ne crurent pas prudent d'y contrevenir par un serment ou par aucune expression d'aigreur. Cette opinion est actuellement abandonnée dans toutes les parties du monde, à l'exception du territoire qu'enferment les murs de Vatican. Les catholiques anglais, irlandais, écossais l'ont solennellement rejetée par leur serment. » Ainsi, d'après Butler, c'est parce que les catholiques de la Grande-Bretagne ne croyaient pas au pouvoir, même indirect, des papes sur les souverains, qu'ils ont cru au droit divin de Jacques I[er] et qu'ils se sont, en prêtant serment, révoltés contre le Saint-Siège. « Les personnes qui prêtèrent le serment prescrit par Jacques I[er], dit encore Butler, rejetèrent absolument, et sans aucune qualification, le droit du Pape à déposer le souverain, et abjurèrent, « comme impie et hérétique, la damnable doctrine que les princes excommuniés ou privés de leur couronne par le Pape pouvaient être déposés ou mis à mort par leurs sujets ou par tout autre individu. » En ce qui regarde l'infaillibilité, ajoute Butler, quelques théologiens respectables l'ont soutenue ; néanmoins, ils admettent universellement que l'Église n'a point décidé ce point et que par conséquent il est encore abandonné au jugement individuel. Une opinion contraire est enseignée dans la déclaration du clergé gallican en 1682. Cette déclaration a été signée par presque tous les archevêques et évêques, et par le clergé régulier et séculier de France, et a été enseignée dans toutes les facultés de théologie du royaume : elle est défendue avec la plus grande habileté et avec la plus grande force d'arguments par Bossuet, par Marca, et par divers autres écrivains modernes, parmi lesquels notre compatriote, l'abbé Hooke, mérite d'être distingué (1). » Si les catholiques anglais avaient cru à l'infaillibilité et au pouvoir indirect des papes, ils n'eussent pas prêté le serment ; une foi plus entière eût gardé leur vertu et maintenu leur fidélité.

(1) *L'Église romaine défendue*, etc., p. 368 et 372.

Indignité du roi.

50. Maître Jacques, qui croyait à son droit divin, et affectait de ne pas croire à celui du Pape, s'acharnait cependant contre les catholiques, avec cette persévérance de sectaire qui formait le fond de cette âme étroite. « Mais, dit Ranke, si l'on interrogeait le roi en particulier, ses intentions étaient très modérées. Il déclara positivement, à un prince de Lorraine, qui vint lui faire visite, non sans que Paul V en eût été informé : « Qu'il n'y avait cependant qu'une légère différence entre les diverses religions ; il est vrai, il regardait la sienne comme la meilleure, et la préférait, non par raison d'État, mais par conviction ; toutefois, il était loin de dédaigner les autres, et, comme il jugeait trop difficile de convoquer un concile, il verrait avec plaisir se former une assemblée d'hommes savants, dans le but de tenter une réconciliation. Si le Pape, disait il, faisait seulement un pas pour venir au-devant de lui, il en ferait quatre de son côté. Lui aussi, il reconnaît l'autorité des saints Pères ; il estimait plus S. Augustin que Luther, et S. Bernard que Calvin ; lui aussi reconnaît l'Église romaine, même celle des temps présents, pour la véritable Église, pour la mère de toutes les autres ; seulement, elle a besoin d'être purifiée ; il avoue encore ce qu'il ne dirait pas à un nonce, mais ce qu'il peut bien confier à un ami et à un cousin, que le Pape est le chef de l'Église, l'évêque suprême ; on est très injuste envers lui, quand on le désigne comme un hérétique ou un schismatique ; il n'est pas hérétique, car il croit précisément ce que le Pape croit lui-même, excepté seulement que celui-ci admet quelque chose de plus ; il n'est pas non plus schismatique, car il regarde le Pape comme le chef de l'Église (1). « Avec de tels sentiments et une aversion prononcée contre la secte puritaine, le roi eût dû s'entendre pacifiquement avec les catholiques ; on disait, au contraire, qu'il ne s'ingénia qu'à les persécuter. Le fils de l'archevêque d'York, Tobie Mathews, avait renoncé à l'hérésie, pour rentrer dans la communion romaine. Avec trois de ses amis de la famille Gages, il se prononce contre le serment : il est jeté dans les fers. Le jésuite William Wright fait entendre de solennelles protestations contre la doctrine

(1) *Hist. de la Papauté*, t. III, p. 97.

de l'anglicanisme, recommandant le parjure mental pour arriver au parjure matériel. Wright subit le même sort. Jacques Stuart, le fils apostat de la nièce des Guises, s'adressait aux souverains pour les exciter contre Rome ; et lui-même, par les cardinaux Aldobrandini et Bellarmin, avait sollicité un chapeau de cardinal pour un Écossais, afin de traiter plus facilement et plus sûrement avec le souverain pontife.

Nouveaux supplices.

51. Jacques était pris en flagrant délit de duplicité ; pour apaiser les colères que les révélations des controversistes faisaient fermenter dans le cœur des puritains, il ne trouva qu'un expédient. Ces jésuites, qu'il n'avait pu corrompre, il les condamna aux bêtes. Thomas Garnett, neveu d'Henri Garnett, allait être déporté ; Cécil n'avait trouvé aucun indice pour le rattacher à la conspiration des poudres, mais son titre de prêtre de la Société de Jésus suffit pour le condamner à l'exil. La veille de son départ, l'archevêque anglican, Bancroft, lui propose de souscrire la formule hérétique de serment. Thomas refuse : « Je professe, dit-il, et c'est l'expression sincère du véritable sentiment de mon cœur, que j'aurai, envers mon roi légitime, Jacques, toute la fidélité et l'obéissance due à Sa Majesté, selon les lois de la nature, de Dieu et de la véritable Église de Jésus-Christ. Si l'on croit insuffisant ce gage de ma loyauté, je m'en remets au jugement de Dieu et du monde entier. Aucun roi ne peut demander une plus grande fidélité que celle que la loi de Dieu prescrit, et aucun sujet ne peut promettre et jurer au roi une obéissance plus grande que celle approuvée par l'Église de Jésus-Christ. » Cette déclaration, qui le croirait ? fut la raison déterminante d'un arrêt de mort. Suivant l'attorney général, Thomas tombait sous une quadruple prévention : il était prêtre, jésuite, réfractaire et séducteur de catholiques. Le jésuite se glorifia des trois premiers chefs d'accusation et démontra facilement qu'il n'avait séduit personne. « Le 23 juin 1608, sixième du règne de Jacques, dit la *Chronique protestante* de John Stow, Thomas Garnett fut supplicié à Tyburn. On lui avait offert la vie à condition qu'il consentirait à prêter le serment : il refusa l'un et l'autre. » Le comte d'Exeter, conseiller d'État, l'attendait au pied de l'échafaud. De

concert avec le prédicant, il l'engage à faire ce que le roi ordonne ; il peut même user d'équivoque et de restriction mentale. « L'existence et la liberté, répond le jésuite, sont peu de chose pour moi ; dans ces matières, il n'y a rien à dissimuler. » Puis, après avoir raconté sa vie, et dit, avec des paroles que l'échafaud rend plus éloquentes, tout le bonheur de sa vie, il ajoute : « Seigneur, mon Dieu, que votre colère contre ce royaume s'apaise ; ne demandez point vengeance de mon sang à la patrie et au roi ; pardonnez au prêtre apostat qui m'a trahi ; à Cross, qui m'a arrêté ; à l'évêque de Londres qui m'a chargé de fers ; à Wade, qui a voulu ma mort ; à Montagne et aux témoins. Puissé-je les voir tous sauvés, avec moi dans le ciel. » A la fleur de l'âge, le P. Thomas, même d'après les anglicans, mourait pour la défense de la foi ; néanmoins, le roi avait écrit, dans la *Préface* de sa défense : « J'affirme toujours, et j'ai établi dans mon *Apologie*, que, sous mon règne, comme sous celui de la défunte reine, personne n'a été tué pour cause de conscience et de religion. » Jacques mentait doublement : il mentait pour Élisabeth, qui fut une terrible pourvoyeuse du bourreau ; il mentait pour lui-même ; et quand les rois mentent, les pieds dans le sang de leurs sujets, ce sang doit crier vengeance.

Ogilbay.

52. Thomas Garnett ne fut pas la dernière victime du sophiste qui régnait sur la Grande-Bretagne. Les catholiques d'Écosse et d'Irlande cherchaient à se protéger contre les envahissements du protestantisme. Le sang coulait ; et quand l'hérésie n'en trouvait plus à verser, elle appelait à son aide les lois draconiennes promulguées pour le compte de la liberté de conscience. Ces deux royaumes, devenus provinces anglaises, l'Irlande principalement, avaient à endurer des douleurs de toute espèce. « Plantez l'Irlande de protestants, disait-il, déracinez les papistes, alors vous serez tranquilles. » Ces opérations d'arrachage pour planter d'autres essences, quand il s'agit de l'espèce humaine, s'appellent des assassinats. Les Jésuites soutenaient les assauts du protestantisme ; les Jésuites mouraient sur la brèche ; le P. John Ogilbay se vit, en Écosse, destiné au même sacrifice. Des puritains le prient de se

rendre à Glascow pour abjurer entre ses mains, le presbytérianisme. Ogilbay accourt ; ces puritains le livrent aux officiers du roi. On le conduisit de Glascow à Édimbourg ; on essaya de le séduire par des promesses et de l'effrayer par des menaces. Quand on s'aperçut qu'il était insensible : « Vous ne consentez donc pas, lui dit-on, à obéir au roi ? » — Je rendrai au roi tout ce qui lui est dû. — Le roi prohibe la messe et vous ne craignez pas de la célébrer. — Faut-il obéir au roi plutôt qu'à Dieu, prononcez vous-mêmes. Jésus-Christ a institué la messe. Si le roi la condamne comme un crime, pourquoi veut-il qu'on ne le prenne pas pour un persécuteur ? — Vous n'auriez pas dû pénétrer dans le royaume contre la volonté du souverain. — Le souverain, sans motif légitime, ne peut pas m'interdire l'air de la patrie ; j'en suis aussi bien le citoyen que Jacques Stuart. — Pour lui et pour son royaume, il a lieu de se défier des Jésuites. — Qu'il fasse ce qu'a fait sa mère et tous les monarques d'Écosse, il n'aura rien à redouter de nous. Que lui devons-nous de plus que nos aïeux ne devaient aux siens ? S'il tient de ses ancêtres un droit incontestable à la couronne, pourquoi exiger plus qu'ils ne lui ont transmis en héritage ? Ses ancêtres n'eurent point et n'usurpèrent pas la juridiction spirituelle: ils ne professèrent que la foi apostolique romaine. » — On l'interrogea spécialement sur la conspiration des poudres : « Je n'en loue point les parricides auteurs, je les ai en abomination. — Ce sont pourtant des Jésuites qui ont été leurs maîtres ! — Lisez les actes du Concile de Constance et vous verrez précisément que ces excès sont enseignés par les sectaires et flétris par les catholiques. La doctrine de l'Anglais Wiclef prétend que les sujets peuvent mettre à mort les souverains. Vous-mêmes avez cherché à tuer le roi Jacques dans son palais. Le plus éminent de vos prédicateurs, votre Achille, votre Robert Bruce, qui n'est pas loin d'ici, écrivait au père du marquis d'Hamilton, de venir arracher la couronne à cet indigne roi, fauteur des papistes, et que lui et ses souverains lui seraient en aide. » Le P. Ogilbay devenait gênant pour ses adversaires, ils le condamnèrent d'abord au supplice de l'insomnie. Pendant huit jours et huit nuits, des bourreaux, placés à ses côtés, le piquaient avec des stylets et

des aiguilles pour le priver de sommeil. Ce tourment l'abattit au point qu'il en perdait la raison. Bientôt il est ramené à Glascow devant un jury puritain : « Si l'on vous exilait, demandent les sectaires, reviendriez-vous en Écosse ? — Si j'étais proscrit pour crimes, non, je ne reviendrais pas ; mais, banni à cause de ma religion, je reviendrais et je voudrais que chacun des cheveux de ma tête pût convertir mille hérétiques au culte de mes pères. » Le jury n'en demandait pas tant, il condamna, et, le 10 mai 1615, Ogilbay mourut, comme Thomas Garnett, à l'âge de trente-quatre ans, et avec le même courage (1).

Les Puritains.

53. Tels sont, en gros, les faits et gestes de Jacques Ier, persécuteur des catholiques. Cet indigne fils de Marie Stuart, la reine martyre, était passé à l'ennemi. S'il ne pardonna pas à Élisabeth le meurtre de sa mère, il épousa ses erreurs et continua sa tradition d'hostilité à l'Église. Les puritains, réprimés par les lois sévères d'Élisabeth, avaient espéré sinon une protection spéciale, du moins un traitement plus doux, de la part d'un prince nourri dans leur secte. Mais, choqué de leurs maximes et de leurs manières républicaines, fortement attaché à sa prérogative royale, il favorisait le culte anglican, comme le plus conforme à ses opinions et à ses intérêts. Néanmoins, le désir de faire briller ses connaissances théologiques le détermina à permettre les conférences d'Hamptoncourt entre les principaux docteurs des deux religions. Après de longues et inutiles controverses, en présence du roi et de ses ministres, les deux partis se séparèrent diversement satisfaits du monarque, qui, dans le cours de la discussion, avait souvent répété cette maxime chère aux anglicans et odieuse aux presbytériens : « Point d'évêques, point de roi. » Dans la suite, Jacques déclara ouvertement sa préférence et tenta d'établir en Écosse les cérémonies du culte anglican. Ce rôle équivoque de protecteur du parti protestant amena, contre Jacques, une double conspiration. Deux factions se disputaient les faveurs du monarque : les épiscopaux, ralliés à Cécil, arrivèrent les premiers au pouvoir. Le comte de Northumberland, lord Grey, Walter-Raleigh, se voyant

(1) Un jesuite anglais vient de publier la vie de ce martyr.

disgraciés, se laissèrent aller aux suggestions de la vengeance. Tantôt abouchés à la France, tantôt à l'Espagne, ils essayèrent de s'emparer de Jacques, de le contraindre à changer de ministre et de politique. A ce grand complot, dit *de la main* se rattacha un petit complot de sir Griffin Markham. Tous les conspirateurs furent arrêtés, jugés et condamnés à mort. Jacques les fit conduire au lieu du supplice; mais, arrivés là, le shérif les mettait en liberté. Quant à Raleigh, homme d'un mérite supérieur, il fut détenu douze ans à la Tour de Londres. On l'en tira, en 1616, pour l'envoyer en Amérique ; à son retour, Jacques l'envoya à l'échafaud. En voyant la hache de l'exécuteur: « Ce remède est aigu, dit-il, mais certain pour tous les maux. » — Ce même Jacques, roi bel esprit, Salomon manqué de l'Angleterre, avait un autre ridicule: il s'occupait de sorcellerie et médita longtemps sur la grave question de savoir pourquoi le diable communique plus volontiers avec les vieilles femmes qu'avec les jeunes. Dans la pensée qu'il avait trouvé une solution satisfaisante, il ne traita pas les sorcières plus doucement que les conspirateurs ; il en faisait pendre, chaque année, une ou deux, non pour en garder l'habitude, mais pour faire apprécier sa sagesse.

Gouvernement intérieur.

54. « Jacques Ier, dit Mazure, apportait sur le trône un caractère qui fut particulier à ses successeurs. Zélé sectateur de la religion protestante, de cette religion dont le premier principe est de ne reconnaître aucune autorité que celle de la raison, il affectait cependant la souveraineté par droit divin, souveraineté pleine, entière, sans limites sur les sujets, comme celle de Dieu sur la nature. Henri VIII, il est vrai, en établissant le schisme dans son royaume, avait attaché à la constitution de l'Église anglicane le dogme de l'obéissance passive. Mais les grands et le clergé d'Angleterre obéissaient passivement à sa tyrannie, parce que la révolution religieuse et la spoliation des établissements catholiques se consommaient tyranniquement à leur profit (1). » Jacques Ier, qui n'avait plus cette dépouille à donner aux anglicans en échange de leur indépendance, et que l'insuffisance de son revenu mettait à la dis-

(1) MAZURE, *Hist. de la révolution de 1688*, t. I.

crétion des parlements, de jour en jour moins dociles aux prétentions de la prérogative, ne pouvait affecter avec le même succès les mêmes maximes de monarque absolu. Elles étaient frappées d'impuissance, par la contradiction établie depuis la réforme entre les dogmes religieux de la nation et la royauté du droit divin. L'esprit de liberté, amorti par la tyrannie des Tudors, se réveillait d'ailleurs dans la nation. Dès 1606, le Parlement s'était élevé avec force contre des droits abusifs et contre des monopoles qui concentraient tout le commerce du royaume dans Londres et le commerce de Londres dans les mains d'environ deux cents personnes. Les communes attaquaient justement des abus notoires, mais en même temps forçaient le roi à les maintenir en refusant de subvenir, par des taxes légales, à l'insuffisance des revenus de la couronne. Jacques avait besoin de subsides, il ne pouvait les obtenir de l'économie ou de la mauvaise volonté des communes. Jacques réunit en un ses trois royaumes, en alléguant que sa tête ne pouvait suffire à trois corps : les nationalités distinctes ne voulurent pas se fondre dans l'unité. En 1610, le Parlement, pour récompenser le roi de la persécution contre les catholiques, avait voté un assez fort subside ; en même temps, il portait, dans les arcanes du budget royal, les investigations jalouses d'une assemblée : le roi, qui proclamait, avec une forfanterie pédantesque, ses droits imprescriptibles, cassa le Parlement, mais sans détruire ce système de résistance qu'inauguraient les communes. Après la dissolution du Parlement, le roi, pour subvenir à ses besoins, eut recours à divers expédients. La chambre étoilée imposa des amendes excessives. On vendit des monopoles ; on vendit même des titres de noblesse. Le côté précaire de ces ressources obligea, en 1614, à la convocation d'un autre Parlement. La nouvelle assemblée reprocha au souverain d'avoir levé arbitrairement des subsides et refusa tout ce qu'il demandait. L'assemblée fut dissoute le 7 juin 1614 ; le roi fit même emprisonner quelques membres des communes : abus imprudent de la prérogative royale, propre seulement à irriter le Parlement et à préparer une révolution.

55. Toutefois, les prévarications des ministres de Jacques n'étaient rien en comparaison des folles prodigalités auxquelles son aveugle passion pour d'indignes favoris entraînaient le monarque. Jacques n'avait pas de maîtresse, mais il avait des mignons. Un jeune Écossais, Robert Carr, avait plu au roi par ses manières agréables; Jacques l'avait créé successivement vicomte de Rochester et comte de Sommerset; il lui avait laissé prendre, sur son esprit et son gouvernement, un ascendant suprême. La conduite de Sommerset le rendit odieux à la nation; il fut accusé d'empoisonnement, condamné à mort et gracié en 1623. Mais le faible Jacques avait besoin d'être gouverné. Un jeune gentilhomme, Georges Villiers, prit aussitôt la place de Sommerset dans l'affection et dans la confiance du monarque. Créé duc de Buckingham, gouverneur des cinq ports, grand-écuyer, grand-maître de Westminster, connétable de Windsor et grand-amiral d'Angleterre, il se vit en peu d'années chargé d'honneurs excessifs et prématurés qui auraient pu faire la récompense de plusieurs hommes illustres. Son goût insensé pour la magnificence, les largesses prodiguées à sa famille indigente, achevèrent d'épuiser les faibles ressources de Jacques. Pour se procurer un peu d'argent, il rendit aux Hollandais, sans consulter le Parlement, les places de Flessingue, de Briel et de Ramekens, qu'ils avaient engagées à Élisabeth comme caution des sommes fournies à la République; il se contenta du tiers environ de ces sommes, qui montaient à plus de 800.000 livres sterling. Cet argent fut promptement dissipé, de même que celui qui provint de l'aliénation des domaines royaux. La couronne possédait dans toutes les provinces des terres immenses, qui étaient toutes affermées à temps, et moyennant une redevance assez modique. Par là, plusieurs des plus puissantes familles du royaume et un grand nombre de bourgs relevaient de la couronne. Le renouvellement des baux lui rapportait des sommes considérables. De plus, la crainte qu'elle ne refusât de prolonger les fermages, lorsqu'ils étaient expirés, retenait tous les tenanciers dans sa dépendance. Le roi, ayant obtenu de son parlement l'autorisation de disposer de ces terres par voie de donation irrévocable, les vendit sous la simple réserve de l'ancienne

Les favoris.

redevance annuelle, sacrifiant ainsi à sa pénurie une branche importante de son autorité. Contre ces dilapidations, deux faits principaux signalent tristement l'administration de Buckingham : 1° La mort de Raleigh, grande victime lâchement sacrifiée ; 2° Un voyage présomptueux en Espagne, d'où sortit une guerre que le roi voulait éviter.

Politique générale.

56. Dans la politique générale de l'Europe, Jacques abandonna le rôle d'Élisabeth ; il ne soutint pas le protestantisme au dehors ; il laissa même écraser son gendre, l'électeur palatin, aux débuts de la guerre de Trente Ans. A propos de la pêche du hareng sur les côtes de l'Angleterre, il eut une guerre avec la Hollande, qui venait à sa barbe lui voler ses poissons ; il ferma les yeux sur cet attentat contre sa souveraineté maritime ; il crut moins important de mettre un frein à l'audace des pêcheurs hollandais, qu'à poursuivre de ses arguments et de ses rigueurs un disciple d'Arminius, qui différait d'opinion avec le roi sur une question de la grâce. Jacques trouvait mieux de mettre Vorstius sur le gril que d'y garder les harengs. Timide par caractère, il refusa d'entrer dans les projets de Henri IV contre la maison d'Autriche. Jacques consentit seulement à un traité d'alliance défensive entre la France et l'Angleterre en faveur de ces voleurs de harengs : traité qui mit l'Angleterre en paix avec les Provinces-Unies, mais ne l'empêcha point de s'entendre avec le faible successeur de Philippe II. Plus tard, engagé dans une guerre avec l'Espagne, il rechercha l'alliance de la France où le génie de Richelieu commençait à se faire sentir. Jacques mourut en 1625, à l'âge de 59 ans ; son fils doit mourir sur l'échafaud, et sa fille sera un jour la souche de la dynastie hanovrienne en Angleterre.

Caractère de Jacques Ier.

57. Tel fut Jacques Ier, persécuteur des catholiques anglais, avec moins de férocité qu'Élisabeth, mais avec la même passion et de plus frivoles illusions. Les catholiques étaient encore nombreux de son temps ; il ne pouvait plus se promettre de les exterminer. Le caractère de ce prince offre, d'ailleurs, des contrastes étranges. « Jacques, dit Ragon, était profondément instruit, sans avoir une seule connaissance réellement utile à un souverain. Sa conversation

était semée de maximes de la plus haute sagesse politique, et sa conduite porta souvent l'empreinte de l'ineptie. Très jaloux de son autorité, il se laissait cependant conduire par les plus indignes favoris. Il voulait soutenir sa dignité, et il se dégradait sans cesse par une familiarité triviale qu'il prenait pour de l'affabilité. Il était bel esprit, mais pédant; savant, mais aimant la conversation des ignorants et des gens sans éducation; laborieux dans les bagatelles, et frivole quand il fallait se livrer à un travail sérieux. Il avait des sentiments religieux, mais ses discours étaient souvent profanes. Naturellement juste et bienfaisant, il ne savait pas réprimer les injustices de ses favoris ou des dépositaires de son pouvoir. Économe, avare même quand il s'agissait de donner de l'argent de sa propre main, il le prodiguait inconsidérément quand il n'était question que de signer un mandat sur son trésorier. En un mot, les bonnes qualités qu'il faisait paraître dans certaines occasions particulières, étaient sujettes à trop de vicissitudes pour régler sa conduite générale; et ne se montrant que par intervalle, elles ne lui donnaient droit qu'à cette sorte de réputation mixte que lui a faite le duc de Sully, en le définissant le plus sage fou de la chrétienté.

Henri IV, tournant en ridicule son pédantisme et sa timidité, l'appelait *capitaine ès-arts et clerc aux armes*. Il était plus fait, dit un de nos historiens (Raynal), pour être à la tête d'une université que d'un empire (1).

§ III. GUERRE DE TRENTE ANS; PRÉLIMINAIRES, DÉBUTS ET PÉRIODE PALATINE

58. Nous arrivons à l'un des plus grands et des plus tristes conflits des temps modernes, à la guerre de Trente Ans. « Tous les événements importants de cette époque, dit Schiller, tiennent à la réformation de Luther; s'ils n'en découlent pas toujours directement, ils ont du moins été préparés par elle, et les plus grands comme les plus petits États en ont plus ou moins ressenti l'influence. » Ici cette influence est visible et reconnue de tout le monde. En ameu- Causes de guerre.

(1) Ragon, *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 118.

tant les masses contre l'autorité ecclésiastique, le protestantisme a posé le principe de toutes les révoltes contre le pouvoir civil. En Allemagne, il a provoqué précédemment des guerres politiques et des guerres sociales ; aux guerres locales va succéder maintenant la guerre universelle. Malgré tout le sang versé par les hérésiarques, le catholicisme a repris les avantages dans toute l'Europe ; de l'aveu même des protestants, en dépit des divisions et des résistances, l'Église romaine triomphe. Les protestants, vaincus par la controverse, par l'enseignement, par le ministère des pasteurs, par l'action des nonces et des princes, désertent le champ des doctrines et en appellent aux armes. « Depuis le commencement des guerres de religion en Allemagne, dit encore Schiller, il ne s'est rien passé de grand, ni de remarquable dans le monde politique qui n'ait été préparé par les guerres (1). » L'unité religieuse du monde chrétien est rompue ; l'unité sociale et politique fait place aux oppositions d'intérêts ; les divergences d'idées et les contrariétés d'ambitions amènent des guerres dont l'hérésie est toujours le germe. Schiller, qui comprend peu cette révolution, en a, du moins, parfaitement distingué les causes et mesuré la portée. « C'est la réformation, ajoute-t-il (page 9), qui, par un lien nouveau *plus fort que celui de l'esprit national* et du patriotisme, réunit d'abord les individus, puis les peuples ; et ce lien, indépendant de tous les intérêts privés, rapprochait ici les nations les plus éloignées, tandis que là *il divisait les habitants du même sol,* les membres de la même famille. C'est ainsi que le calviniste français *se sentait plus près du réformé* de Genève ou de l'Angleterre, du protestant de l'Allemagne ou de la Hollande, *que de son compatriote* catholique. Il cessa donc, sous le point de vue le plus important, d'être citoyen d'un seul État, d'y consacrer toute son attention, toutes ses sympathies ; son cercle d'idées s'élargit, il lui fut possible de prendre part à la destinée des pays étrangers, d'y voir l'augure de celle qui lui était réservée, et de rattacher ainsi ses intérêts particuliers à l'intérêt général. Après ce pas immense de l'esprit public (vers la division), les princes pouvaient sans crainte demander à leurs sujets de secourir

(1) *Histoire de la guerre de Trente Ans*, liv. I, p. 1.

des coréligionnaires, auxquels on était toujours près à accorder à ce titre, ce qu'on leur aurait refusé à celui d'étrangers et même à celui de proches et bon voisins. L'habitant du Palatinat quitta ses foyers pour aller soutenir le Français contre les ennemis de leur croyance commune, et le Français, *devenu l'ennemi de sa propre patrie*, parce qu'elle repoussait la religion qu'il avait adoptée, versa son sang pour la liberté hollandaise. Le Suisse s'arma contre le Suisse, l'Allemand contre l'Allemand ; tous s'empressèrent d'aller mourir sur les bords de la Loire ou de la Seine, afin de régler les droits de succession au trône de France ; et le Danois passa l'Eider et le Suédois franchit le Belt pour venir briser des fers qui n'enchaînaient que l'Allemagne. » Schiller veut prouver que le protestantisme abaissa les barrières et amena des relations internationales ; il prouve seulement que le fanatisme protestant mit deux partis au sein de tous les peuples et suscita, en Europe, le conflit de deux grandes armées.

59. Malgré les retours progressifs du catholicisme en Europe depuis 1560, l'Église avait rencontré partout d'énergiques résistances. En Pologne, elle n'avait pu réussir à étouffer le protestantisme, parce que le protestantisme avait trouvé un appui dans les États voisins. En Allemagne, une opposition étroitement unie avait combattu les progrès de la propagation du dogme et le retour du sacerdoce catholique. Le roi d'Espagne avait été contraint d'accorder une trêve aux Gueux, trêve qui contenait la reconnaissance implicite de leur indépendance. Les huguenots français étaient préparés contre toute attaque par la possession de nombreuses places fortes, par la réunion de troupes aguerries, par des institutions financières destinées à procurer tous les moyens de défense. En Suisse, l'équilibre s'était constitué entre les deux partis et le catholicisme n'était pas parvenu à le rompre. L'Europe est donc divisée en deux mondes ennemis, qui se mêlent, se limitent, s'excluent et se combattent sur tous les points où ils se touchent. Si nous comparons les situations respectives, l'Église représente la plus vaste et la plus forte unité, tandis que le protestantisme n'est qu'un ramas de sectes. La ligue des puissances catholiques a pour

Situation des partis.

centre d'union la foi orthodoxe, et pour premier mobile d'impulsion, le Saint-Siège ; sous l'action pontificale, les inimitiés intérieures ont momentanément disparu, et les antagonismes d'intérêts cèdent aux exigences de l'union militaire. Venise et la Savoie manifestent encore quelque antipathie ; une bonne intelligence et même une grande intimité règne entre la France et l'Espagne. Le pape Paul V maintient la paix entre tous les défenseurs de l'Église. Les protestants, au contraire, non seulement ne possédaient aucun centre d'unité et d'autorité, mais, depuis la mort d'Élisabeth, n'avaient même pas, de leur côté, une puissance prédominante. Les anglicans s'isolaient dans leur île. Les luthériens et les calvinistes étaient opposés les uns aux autres avec une violence qui les conduisit nécessairement à des mesures politiques toutes différentes. Les calvinistes eux-mêmes étaient divisés entre eux ; les épiscopaux, et les presbytériens, les arméniens et les gomaristes se combattaient avec une haine féroce. Une scission, qui ne put jamais être entièrement réparée, éclata dans l'assemblée que les huguenots tinrent en 1611 à Saumur. Ces divisions des esprits reparaissaient dans les lettres : du côté des catholiques, un esprit d'ordre et de régularité dans les formes ; chez les protestants, une littérature de disputes et de combats. Ces tendances des deux mondes intellectuels, se reproduisent dans les sphères de la sociabilité. Les tendances monarchiques prévalent dans l'Église et dans la société civile ; les idées de droits populaires, de résistance légale, de souveraineté de peuple, de régicide, sont des théories plus ou moins exploitées par le protestantisme, mais à l'encontre des vœux de la civilisation. Les hommes qui font valoir ces thèses ne sont pas les tribuns de la première heure ; ce sont des princes ambitieux ou des aristocrates renforcés qui exploitent, à leur profit, les passions de la multitude. Le protestantisme manque de chefs ; le génie personnel des princes du parti catholique s'accuse avec une évidente supériorité. Le vieil évêque de Vurtzbourg a fait, dans son pays, une tentative énergique de réaction ; le prince électoral Schweikard de Mayence exerce les fonctions d'archichancelier avec un rare talent ; les deux autres princes électoraux du Rhin sont hommes d'activité et

de résolution. A leurs côtés s'élèvent Maximilien de Bavière, doué d'un mâle génie, excellent administrateur, dont la tête est remplie des projets politiques les plus grandioses ; et l'archiduc Ferdinand, d'une inébranlable fermeté d'âme, basée sur l'ardeur de la foi. Ces hommes éminents sortaient presque tous de l'école des Jésuites, si habiles à éveiller dans l'esprit de leurs élèves, de hautes et vastes aspirations. Ces princes étaient, eux aussi, des réformateurs et ils avaient réalisé par la force de leur foi, la restauration spirituelle que nous avons vu s'accomplir.

Causes [d]e[s] trouble[s]

60. Après la conclusion de la paix d'Augsbourg, la tranquillité parut enfin rétablie dans l'empire ; mais le traité de pacification laissait subsister des germes de discorde qui devaient se développer tôt ou tard, et enfanter des troubles nouveaux. La principale contestation regardait la *réserve ecclésiastique*, par laquelle, en abandonnant aux protestants les évêchés et les abbayes sécularisés avant la paix, les catholiques avaient expressément stipulé qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir, et que tout possesseur de terres ecclésiastiques immédiatement soumises à l'empire, électeur, évêque ou abbé, qui embrasserait la religion protestante, perdrait par cela seul ses dignités et bénéfices. Cette clause, d'abord admise par les protestants, devint bientôt, de leur part, l'objet des plus violentes réclamations. Ils l'attaquèrent comme destructive de toute égalité entre les États des deux communions, comme entravant la liberté de conscience, en faisant dépendre l'existence temporelle d'un prince ecclésiastique de sa croyance religieuse. Leurs adversaires alléguaient en faveur de la *réserve* les droits imprescriptibles du clergé catholique aux biens destinés originairement à sa subsistance par l'intention des premiers fondateurs ; ils représentaient, d'ailleurs, que les protestants permettant le mariage des prêtres, tous les évêchés seraient successivement convertis en principautés séculières et héréditaires ; ils ajoutaient enfin que les ministres des princes luthériens ayant signé la paix sans protester contre la *réserve*, ils ne pouvaient opposer un désaveu tardif aux obligations d'un contrat solennel et au respect dû à la foi jurée. Malgré ces objections, les protestants envahirent une foule d'arche-

vêchés, évêchés et abbayes, États immédiats de l'empire. Toute la Basse-Allemagne fut sécularisée en peu de temps ; et, s'il n'en fut pas de même dans la haute, la vive résistance des catholiques, qui s'y trouvaient en majorité, empêcha seule cette révolution.

ers
es.

61. Les violations perpétuelles de la réserve ecclésiastique préparaient insensiblement de nouveaux orages. Le premier accroc à la paix d'Augsbourg provint du mariage de l'archevêque de Cologne, devenu calviniste, avec Agnès de Mansfeld. Le prélat prévaricateur aurait voulu se maintenir, par les armes, en possession de son archevêché. La guerre civile que firent naître ses prétentions, ne lui fut pas favorable ; Gebhard Truchsess, dut, en 1584, se réfugier en Hollande. Les chanoines, qui avaient suivi l'archevêque dans sa défection, se retirèrent à Strasbourg, où ils avaient des prébendes et s'emparèrent du chapitre. L'empereur envoie des commissaires pour déposséder les chanoines usurpateurs ; ceux-ci résistent et nomment un évêque protestant. Nouvelle guerre qui se résout, en 1604, pour les chanoines, par une défaite, pour l'évêque protestant, par une composition. En 1601, des troubles éclatent à Aix-la-Chapelle où des familles protestantes ont envahi la municipalité, et enlèvent par force la liberté de religion. Les électeurs de Cologne et de Trèves, le duc de Juliers et l'évêque de Liège, chargés de l'exécution impériale, déposent les magistrats religionnaires, et, en 1605, expulsent les protestants de la ville. A Donawerth, en Souabe, les protestants ont acquis une telle prépondérance, qu'ils interdisent la publicité du culte catholique. Les catholiques se plaignent à l'empereur. Un héraut impérial, envoyé pour faire une enquête, est maltraité par la population ; la ville est mise au ban de l'empire, et l'exécution de la sentence est déférée au duc de Bavière. Maximilien, maître de Donawerth, abolit le culte protestant, et, en 1607, pour s'indemniser des frais d'expédition, ôte à la ville ses privilèges, son indépendance et la réduit en ville municipale de Bavière. Et qu'on ne gémisse pas sur ces répressions, en arguant de nos principes libéraux et de nos libres pratiques. A cette date, ces principes n'étaient pas connus ; ou plutôt, ils étaient rejetés, parce qu'ils ne cadrent pas avec la vérité, la vertu et la jus-

tice. Les catholiques avaient pour eux le droit ; ils le maintenaient par la force. Les protestants remplaçaient le droit par la violence ; lorsqu'ils étaient devenus les maîtres, ils faisaient, de ce droit usurpé, la même application que les catholiques.

62. Les affaires de Cologne, de Strasbourg et de Donawerth, amenèrent les protestants à s'unir pour se faire concéder par force ce qu'ils ne pouvaient espérer de la paix d'Augsbourg. Une convention, conclue à Heilbronn, en 1594, confirmée à Heidelberg, en 1603, fut, sous le nom d'*Union évangélique,* renouvelée en 1608, à Aschhausen, en Franconie. L'électeur du Palatinat, le comte palatin de Neubourg, les deux margraves de Brandebourg, le margrave de Bade, le duc Jean-Frédéric de Wurtemberg, les uns luthériens, les autres calvinistes, signèrent, pour eux et pour leurs héritiers, ce traité célèbre. D'après cette convention, les princes unis se devaient conseil et assistance dans toutes les affaires concernant leur liberté religieuse et leurs privilèges comme membres de la diète. Tous s'engageaient pour chacun et chacun pour tous, de secourir celui d'entre eux qui se tiendrait pour vexé par les catholiques, de lui fournir des troupes et d'ouvrir aux siennes les villes et forteresses de tout le territoire de l'Union. Chaque prince se réservait *une part de butin,* proportionnée aux secours qu'il aurait fournis ; la direction de cette alliance était confiée, en temps de paix, à l'électeur du Palatinat, et un fonds social fut déposé pour subvenir aux frais communs. En signant ce traité, valable pour dix ans, les princes unis s'étaient engagés à faire tous leurs efforts pour décider les autres souverains protestants à faire partie de l'alliance. L'électeur de Brandebourg se laissa persuader ; l'électeur de Saxe refusa ; la Hesse, le Brunswick et Lunebourg s'excusèrent ; mais trois villes libres de l'empire, Strasbourg, Nuremberg et Ulm, entrèrent dans l'Union, à la grande satisfaction des princes unis ; car ces riches cités leur promettaient des secours financiers dont ils éprouvaient le plus grand besoin et faisaient espérer que cet exemple serait bientôt suivi par les autres villes libres de l'empire. Les souverains protestants qui, avant la signature de la convention, n'osaient pas élever la

voix, parce qu'ils se sentaient isolés et sans force, changèrent tout à coup de conduite et chargèrent le prince Christian d'Anhalt d'exposer énergiquement à l'empereur, leurs plaintes et leurs réclamations. Avant tout, ils exigeaient la réintégration de Donawerth dans ses droits et privilèges de ville libre ; la cessation de toutes les procédures émanées de la cour impériale ; la réforme des conseillers auliques et la révocation de tous les actes émanés de la volonté de l'empereur. En d'autres termes, se sentant forts, ils voulaient révoquer la paix d'Augsbourg et changer la constitution de l'Allemagne.

63. Sur ces entrefaites, Jean-Guillaume, duc de Clèves, de Juliers et de Berg, comte de la Marck et de Ravensberg, et seigneur de Ravenstein, mourut sans enfants le 25 mars 1609. De nombreux concurrents, dont nous ne citerons que les principaux, réclamèrent son riche héritage. 1° La maison Albertine de Saxe fondait ses prétentions sur une expectative que l'empereur Frédéric III avait accordée en 1483 au duc Albert sur les duchés de Juliers et de Berg; 2° La maison Ernestine de Saxe alléguait, outre cette même expectative, le contrat de mariage de l'électeur Jean-Frédéric (1526) avec la princesse Sybille de Clèves, acte confirmé par l'empereur Charles-Quint, par le corps germanique, par les États provinciaux des trois duchés, et en vertu duquel ces duchés et leurs dépendances étaient substitués aux descendants de Jean-Frédéric et de Sybille, à défaut d'héritiers mâles du nom de Juliers et de Clèves ; 3° Jean Sigismond, électeur de Brandebourg, prétextait les droits de sa femme, Anne de Prusse, nièce du dernier duc de Juliers, et fille de sa sœur aînée. Or, les sœurs de ce prince avaient été déclarées habiles à lui succéder par des lettres-patentes de Charles-Quint (1546) et de ses successeurs (en 1566 et 1580) ; 4° Philippe-Louis, comte palatin de Neubourg, insistait également sur les droits de sa femme, Anne de Juliers, sœur puînée de Jean-Guillaume. Philippe avait de cette princesse un fils nommé Wolfgang Louis.

Toute la dispute roulait sur les quatre questions suivantes : 1° Les États litigieux étaient-ils des fiefs masculins ou féminins ? 2° L'expectative de la maison de Saxe, qui les supposait masculins,

devait-elle être préférée à un privilège plus récent : par exemple, à celui de 1546, favorable aux sœurs du dernier duc ? 3° Ce même privilège pouvait-il être opposé au contrat de mariage de 1526 ? 4° La fille de la sœur aînée pouvait-elle entrer en concurrence avec le fils de la sœur cadette ?

Tous ces privilèges contradictoires émanant de l'autorité impériale, et l'examen des contestations féodales appartenant au conseil aulique, l'empereur était l'arbitre naturel de cet important démêlé. Rodolphe évoque la cause à son tribunal, et ordonne qu'en attendant le jugement définitif, la succession sera remise entre les mains de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et de Passaw, délégué par l'empereur à cet effet. L'électeur de Saxe, dévoué à la maison d'Autriche, et certain, à ce titre, de la faveur de Rodolphe, souscrit à cet arrangement ; mais l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, qui craignent la partialité et peut-être l'ambition de l'empereur, refusent de le reconnaître pour juge de leur différend. Divisés d'intérêts, mais réunis par un même danger, ils conviennent à Dortmund de gouverner en commun les trois duchés, et s'engagent à les défendre de concert, jusqu'à un partage absolu et définitif, contre quiconque voudrait leur en disputer la possession. Cependant Léopold ayant rassemblé des troupes pour exécuter l'arrêt de séquestre, s'empare de Juliers, et se prépare à chasser les deux princes des pays qui sont en leur pouvoir.

Ce débat éveille l'attention de l'Allemagne et même de plusieurs cours de l'Europe. Il ne s'agit pas tant de mettre tel ou tel prince en possession des duchés contestés, que de décider lequel des deux partis, le catholique ou le protestant, s'accroîtra d'un pays aussi considérable, que de savoir si la maison d'Autriche, toujours envahissante, s'enrichira de nouvelles dépouilles, et portera le dernier coup par une grande usurpation, à la liberté et à l'équilibre de l'Allemagne. Ainsi, la conduite suspecte de l'empereur a changé la nature de la contestation ; ce n'est plus une question de droit, c'est une querelle religieuse et politique, c'est un intérêt européen (1).

(1) Ragon, *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 232.

odolphe II 64. La situation pénible, qui avait réduit l'Allemagne à avoir toujours la main sur l'épée, se prolongeait depuis un demi-siècle. Durant cette époque critique, les rènes de l'empire passèrent successivement aux mains de Ferdinand Ier, de Maximilien II et de Rodolphe II. Guidé par les sentiments d'un cœur plus généreux que ferme, Ferdinand était parvenu à conclure la paix d'Augsbourg ; mais, en dépit de ses efforts, après la conclusion du concile de Trente, il ne put rien pour la réunion des deux Églises. Son fils, Maximilien II, avait appris de son père à ménager trop le protestantisme ; il continua cette politique incertaine qui sacrifie les principes aux intérêts et l'avenir au présent. Des six fils de Maximilien, l'aîné, Rodolphe, reçut presque tout l'immense patrimoine des Habsbourg, trop lourd pour ses faibles mains. « Ce monarque, dit Schiller, ne manquait pas de vertus ; il eût été révéré et chéri si le sort l'avait fait naître dans une position moins élevée. Son caractère était pacifique ; il aimait et cultivait les sciences : l'astronomie, l'histoire naturelle, la chimie et l'étude des antiques surtout avaient pour lui tant d'attraits, qu'il s'en occupait même dans les moments où les affaires de l'État réclamaient toute son attention et toute sa sollicitude. Ce penchant l'entraînait à des dépenses considérables, qui achevèrent d'épuiser ses finances, tandis que ses études astronomiques ou plutôt ses rêveries astrologiques remplissaient son esprit, naturellement sombre et timide, d'une foule de superstitions ridicules et funestes. Toujours préoccupé de travaux indignes de sa haute position, et sans cesse effrayé par des prédictions absurdes, il devint bientôt inaccessible à ses sujets. Entouré de minéraux, de fossiles, de médailles, de lunettes d'approche, d'alambics et de fourneaux, il se tenait caché dans son laboratoire, pendant que la *discorde* (ce mot est significatif sous la plume de Schiller) brisait un à un tous les liens de l'empire et que la révolte grondait jusque sur les marches du trône. Personne, sans exception, ne pouvait l'approcher sans un ordre immédiat émané de lui ; aussi les affaires les plus urgentes restaient-elles suspendues, et l'espoir du brillant héritage de la monarchie espagnole s'évanouit pour toujours : car l'indolent Rodolphe ne pouvait

se décider à donner sa main à l'infante Isabelle ; d'un autre côté, son insouciance à désigner un successeur au trône impérial plongea l'empire dans une déplorable anarchie (1). » Ce portrait est un peu apprêté ; il pourrait prêter à des surprises. La situation demandait une politique adroite et un bras puissant ; Rodolphe était trop doux de caractère et incertain d'esprit : il oublia que, pour un roi, la première science est celle du gouvernement.

Difficultés en Autriche

65. Les nouvelles opinions avaient pénétré en Autriche et, favorisées par les embarras de Ferdinand et la tolérance de Maximilien, elles s'y étaient promptement répandues. La plupart des barons et des chevaliers avaient embrassé la réforme, et dans les villes les protestants avaient une supériorité marquée : ils s'emparèrent de toutes les places inférieures de la magistrature et de l'administration : ils ne tardèrent pas à dominer dans l'assemblée même des États, d'où ils chassèrent, à force d'outrages, les prélats et un grand nombre de membres catholiques. Dès lors, comme la diète tenait le souverain dans sa dépendance par la faculté d'accorder ou de refuser les impôts, il leur fut facile d'obtenir successivement la plupart des libertés de religion. Maximilien II avait fini par accorder aux barons et aux chevaliers le libre exercice de leur culte, mais sur leur territoire et dans leur château seulement : sage restriction dont s'affranchit bientôt le zèle ardent et inconsidéré des prédicateurs évangéliques. Au mépris des défenses les plus expresses, plusieurs d'entre eux prêchèrent publiquement dans les villes de province, et même à Vienne ; leur fanatisme se permettait souvent les imputations les plus odieuses et les plus injustes contre le clergé catholique ; enfin, le mal s'accrut à un tel point, que Maximilien, malgré sa tolérance, commençait à se repentir d'une condescendance funeste, et songeait à en modérer l'excès, lorsqu'il mourut en 1576. Rodolphe hérita de ses desseins : il rappela d'abord aux protestants de la noblesse et de l'ordre équestre, que la célébration du service divin, selon le rite de leur communion, ne leur était permise que dans leurs domaines, et, s'attachant à la lettre de l'acte primitif de concession, il défendit aux bourgeois de ses villes

(1) *Guerre de Trente Ans*, p. 23.

de fréquenter les temples des réformés, et ordonna qu'à l'avenir aucun ministre n'entrerait en fonction qu'après avoir obtenu l'autorisation du prince. Les États virent dans ces mesures un commencement de persécution, et refusèrent d'obéir. Ce refus, qui n'était fondé sur aucune des lois existantes, servit de prétexte à des rigueurs plus grandes : Rodolphe bannit plusieurs prédicateurs, et interdit dans les villes royales, et particulièrement à Vienne, l'exercice du culte réformé ; il travailla ensuite à rendre aux catholiques la prépondérance qu'ils avaient perdue. Engager les prélats et les membres de la communion romaine à reprendre leur place à la diète, conférer à des catholiques les offices inférieurs de la justice et du fisc, ne donner de bénéfices qu'aux ecclésiastiques soumis à l'Église, faire signer le formulaire romain à tous les candidats qui sollicitaient les degrés ou les chaires de l'Université, assujétir les écoles à de nouveaux règlements, publier un nouveau catéchisme pour l'instruction du peuple, enjoindre aux villes de n'accorder le droit de bourgeoisie que sur des preuves de catholicité, tels furent les moyens qui, en peu d'années, opérèrent cette révolution. La politique et le libéralisme ont blâmé Rodolphe d'avoir ainsi gêné la conscience de ses sujets : cependant, on doit le dire, aucune de ses démarches ne violait la paix de religion ; il ne faisait que détruire des privilèges usurpés à la faveur des circonstances depuis ce traité fondamental ; et les protestants de son siècle, si intolérants non seulement à l'égard des catholiques, mais encore à l'égard de sectes très contraires à l'Église de Rome, n'avaient guère le droit de lui reprocher sa sévérité.

En Hongrie.

66. De tous les États héréditaires de la maison d'Autriche, la Hongrie et la Transylvanie étaient les moins sûrs et les plus difficiles à conserver. Remplis d'une noblesse turbulente toujours disposée au changement, et voisins de la Turquie toujours prête à protéger leur insurrection, ils flottaient incessamment entre la domination autrichienne et ottomane, entre la soumission et la révolte. La réforme, introduite dans ces provinces, y fournit un nouvel aliment à l'esprit de faction. Les attaques dirigées contre elle par Rodolphe II, se joignant à d'autres sujets de

plaintes, rendaient une guerre civile inévitable : elle éclata en 1603. Étienne Boschkai, magnat ambitieux et entreprenant, excita les nobles de Transylvanie et de Hongrie à demander le redressement de leurs griefs les armes à la main. Les rebelles, avec le secours des Turcs, ayant chassé les troupes allemandes (1606), menaçaient de faire cause commune avec les protestants mécontents d'Autriche, de Moravie, de Bohême, et d'entraîner dans toutes ces contrées à un soulèvement général. — Dans cette circonstance critique, les archiducs d'Autriche, frères et cousins de l'empereur, résolurent de prévenir la ruine de leur maison en ôtant, à Rodolphe, les rênes du gouvernement. Depuis la mort du second fils de Maximilien, l'héritier présomptif de Rodolphe était Mathias. Mathias avait été appelé par les insurgés des Pays-Bas et avait brigué la couronne de Pologne : dans ces deux affaires, il n'avait obtenu aucun succès. Ses succès contre les Turcs, sa conduite adroite et prudente dans divers postes lui avaient concilié une bienveillance universelle. Au commencement de l'année 1606, il invita ses parents à une conférence et tous lui remirent pleins pouvoirs d'agir dans l'intérêt commun de la famille. Mathias, pour suivre son dessein, voulut pacifier la Hongrie. En conséquence, il céda la Transylvanie au seigneur hongrois, Boschkai et signa avec le sultan une trêve en vertu de laquelle chacune des deux parties contractantes devait conserver en Hongrie ce dont elle était en possession. Mais Rodolphe, jaloux de garder ses prérogatives, ou soupçonnant le pacte de famille qui le dépossédait, refusa de ratifier ces conventions. Bien plus, irrité contre son frère, il parlait de léguer la couronne à son cousin Ferdinand, de la branche de Styrie. Mathias n'avait plus que l'alternative de se soumettre ou de se révolter : il adopta ce dernier parti.

67. Le royaume de Bohême, dit Schiller, n'était pas pour la maison d'Autriche une possession plus paisible que la Hongrie. Toute la différence consistait en ce que des motifs politiques entretenaien la discorde en Hongrie, tandis qu'en Bohême c'étaient des motifs religieux. En Bohême avaient éclaté, un siècle avant Luther, les premiers feux des guerres de religion, et ce fut en Bohême que En Bohême.

l'on vit, un siècle après lui, s'allumer la guerre de Trente Ans. La secte à laquelle Jean Huss avait donné naissance, s'était maintenue dans ce royaume ; elle s'accordait avec l'Église romaine, quant à la liturgie et au dogme ; elle ne s'en éloignait que sur l'article de la communion que les hussites recevaient sous les deux espèces. Cette faculté leur avait été confirmée par le concile de Bâle, dans une convention appelée les *Pactes bohémiens,* et on les désignait sous le nom d'*utraquistes.* » (Schiller, *Guerre de Trente Ans.*)

Cependant, cette secte en cachait une autre bien plus rigide, celle des Frères bohémiens ou moraves, dont les doctrines, plus opposées à l'Église dominante, se rapprochaient en divers points de celles du protestantisme. De là, la facilité avec laquelle les hérésies de Luther ou de Calvin s'étaient répandues parmi ces sectaires, qui, couvrant du nom et des privilèges des utraquistes les nouveaux principes qu'ils venaient d'adopter, échappèrent ainsi à la crainte des persécutions. Enfin, leur nombre toujours croissant, et la tolérance de Maximilien II, les enhardirent à mettre au jour leurs sentiments ; et, à l'exemple des protestants d'Allemagne, ils publièrent une confession particulière, dans laquelle les luthériens et les calvinistes reconnurent également leurs opinions. Ils voulaient assurer à cette confession les privilèges de l'ancienne Église utraquiste. Ils ne reçurent de Maximilien II, à cet égard, qu'une assurance verbale qui eut, à la vérité, tout l'effet d'un acte formel, pendant le règne de ce monarque. Mais il en fut autrement sous son successeur. Un édit impérial interdit la liberté de religion aux Frères bohémiens. Ceux-ci n'étaient distingués en rien des autres utraquistes ; la défense s'étendait donc à tous les membres de la confession de Bohême. Après s'être inutilement élevés à la diète contre cet édit, ils attendirent le moment d'en arracher la révocation que leurs remontrances ne pouvaient obtenir. En présence de l'invasion de Mathias, Rodolphe accepta d'abord les exigences des utraquistes ; puis, comme s'il se fût repenti de ces concessions, céda, à Mathias, l'Autriche, la Bohême et la Moravie. En 1609, les États de Bohême, désespérant de l'empereur, s'érigèrent en assemblée souveraine, décrétèrent la formation d'une armée, confièrent

le commandement au comte de Thurn et établirent un conseil de gouvernement. En présence de ces préparatifs, Rodolphe signe ces fameuses *lettres de majesté* qui justifiaient d'avance toutes les révoltes. La confession de Bohême est solennellement reconnue ; les protestants sont autorisés à élever des temples, à fonder des écoles, à établir des consistoires ; un certain nombre d'officiers, choisis par les États et nommés défenseurs, doivent veiller à l'exécution de l'édit. Enfin une clause absurde porte que toute ordonnance contraire à cet acte, qui pourrait être rendue à l'avenir, sera nulle de plein droit. Rodolphe abdiquait devant l'hérésie et déconsidérait ses successeurs.

68. Rodolphe mourut de chagrin en 1612, Mathias lui succéda. Mathias.
Ce prince dut payer le tribut que doit à la révolte tout ambitieux qui l'appelle à son aide pour renverser l'ordre légitime. Dans l'Autriche, dans la Hongrie et dans la Bohême, il avait ébranlé l'autorité suprême jusque dans ses fondements par ses entreprises contre son frère. Les peuples, instruits par lui-même à l'insurrection, réclamaient le salaire de l'appui qu'ils avaient prêté à ses coupables desseins, et lui demandaient incessamment des concessions nouvelles. Les prérogatives de la souveraineté, telle qu'il l'avait faite, le défendaient mal contre des hommes armés de son exemple, et qu'il ne lui était plus permis d'appeler rebelles. Il cédait comme avait cédé Rodolphe, et les couronnes avilies, enlevées du front de ce monarque, achevaient de perdre leur éclat sur le front de Mathias. Ce prince, sans pouvoir dans ses propres domaines, espérait se refaire un crédit sur le trône impérial. Le premier acte de son règne le détrompa. Une guerre paraissait imminente contre Bethlen Gabor, prince de Transylvanie et contre les Turcs ; Mathias ne pouvait la soutenir sans le secours de l'Allemagne ; l'Allemagne lui fit défaut. La division continuait de régner à Aix-la-Chapelle. Dans le duché de Juliers, les parties contendantes en étaient réduites à tirer à la courte paille. Dans son intérieur même, Mathias se sentait à bout. Infirme, languissant, il choisit pour son successeur à l'empire, son cousin-germain, Ferdinand, chef de la ligne styrienne ; il le fit successivement reconnaître, en 1617, roi de Bo-

hême et, en 1618, roi de Hongrie. Les deux partis s'observaient. Les peuples, par zèle pour leurs croyances, les princes par des vues d'ambition et de politique, qu'ils couvraient du masque de la religion, inclinaient également à la guerre. Il ne fallait qu'une étincelle pour tout embraser, elle partit du sein de la Bohême. Les protestants avaient fait bâtir deux temples à Braunau et à Klostergrab, sur des terres orthodoxes. Malgré les réclamations des prélats, ces temples étaient achevés ; il fallut les fermer ou les démolir. Les protestants invoquaient *les lettres de majesté ;* ces lettres même les condamnaient, puisqu'en accordant aux seigneurs la permission de fonder des églises sur leurs territoires, elles ne donnaient pas, aux sujets, le même droit. Mathias prononça contre les protestants. « Cet arrêt, dit Ancillon, pouvait être imprudent, mais il était juste. » Le comte de Thurn parcourt la Bohême, et, se mêlant au peuple, va répétant les noms de Braunau et de Klostergrab ; au nom de la religion, de la liberté et de la patrie, il enflamme les esprits et les dispose aux mesures les plus violentes. De retour à Prague, il assemble les *défenseurs*, convoque les députés pour demander le redressement des griefs. Mathias résiste ; le comte de Thurn impute, au conseil de Prague, sa résistance. Les conseillers se défendent : on les saisit, on les traîne à une fenêtre et on les précipite dans les fossés du château. La guerre de Trente Ans venait de commencer.

La guerre. 69. La *défenestration* de Prague avait besoin d'être soutenue par de promptes mesures. Sans perdre une minute, les États destituent tous les fonctionnaires fidèles ou suspects de fidélité, mettent à la tête des affaires trente directeurs de la révolte et lèvent des troupes dont le comte de Thurn est déclaré général. En même temps ils chassent l'archevêque de Prague, l'abbé de Braunau, et les Jésuites, dont ils craignent le zèle et l'activité, font un appel aux États de Moravie, de Silésie et de Lusace, aux Hongrois, aux protestants de l'empire, et terminent leurs opérations par un manifeste dans lequel « ils altèrent les faits, en créent même au besoin, prêtent des crimes à leurs adversaires pour justifier leurs propres violences, appliquent aux événements des principes étrangers à la

constitution de l'État, et couvrent leurs démarches des mots d'égalité, de justice, de patriotisme, qui légitiment leurs passions à leurs propres yeux, séduisent les esprits faibles et rassurent les consciences timides... En même temps, ils font circuler des projets homicides et de prétendus plans de conspirations qui menacent la religion protestante ; ils attribuent aux victimes du soulèvement les actions les plus atroces et les plus révoltantes ; la malignité invente des calomnies, la cupidité les reçoit avidement, les passions s'en nourrissent, et la Bohême tout entière est en armes » (Ancillon).

Mathias est contraint d'opposer la force à la force ; il lève deux armées dont il confie le commandement aux comtes de Bucquoy et de Dampierre. Le fanatisme triomphe d'abord de la discipline. Enhardis par les succès des rebelles, les États de Silésie et de Lusace se déclarent en leur faveur ; l'Allemagne leur envoie l'intrépide Ernest de Mansfeld, que soutient le duc de Savoie. Les hostilités sont meurtrières sans être décisives, et les négociations se mêlent aux combats. Au moment où un congrès s'assemble à Égra, en 1619, toute espérance de paix s'évanouit par la mort de Mathias.

70. En montant sur le trône impérial, Ferdinand II n'apercevait que des ennemis. La maison d'Autriche semblait sur le penchant de sa ruine, et cependant ce règne, qui s'annonçait sous les plus funestes auspices, devait ouvrir, à la maison de Habsbourg, une nouvelle carrière de grandeur et de puissance. Quand tout paraît prêt à lui échapper, Ferdinand ne renonce à rien, ne désespère de rien, se prépare à montrer ce que peuvent la volonté d'une âme forte, le courage et l'énergie. Également ferme et souple, en même temps qu'il lève des troupes, il négocie, cherche à désarmer ou à diviser ses ennemis. C'est en vain qu'il fait offrir aux protestants de Bohême, des propositions de paix. Ces avances, attribuées à la détresse, sont rejetées avec dédain. Le comte de Thurn envahit et soulève la Moravie. Au pas de course, il se jette sur l'Autriche supérieure et arrive aux portes de Vienne. Ferdinand paraît perdu. Au dehors, une multitude furieuse ; au dedans, la faction protes- L'empereur Ferdinand.

tante, plus nombreuse que le parti catholique, pour toute défense une faible garnison, sans solde et sans pain. Mais Ferdinand ne s'abandonne pas lui-même ; il a prié avec ferveur, son cœur s'est armé d'une force surnaturelle. Ni les représentations de ses ministres, ni les instances des prêtres, ni le canon des rebelles, ni les cris de la populace, ni les violences de seize barons autrichiens, ne le font chanceler un instant. Tomber du trône et non pas en descendre, périr s'il le faut, mais en roi, ou plutôt tout sauver par sa fermeté : telle est sa résolution. Tandis qu'il résiste aux furieux qui l'obsèdent, le son des trompettes se fait entendre. C'étaient les cuirassiers de Dampierre qui venaient d'entrer dans sa capitale. En même temps, Bucquoy a battu Mansfeld près de Budweiss et marche sur Prague. A cette nouvelle, les Bohémiens lèvent le siège de Vienne et, le 28 août 1619, à l'unanimité des suffrages, Ferdinand, élu empereur à Francfort, fixe dans sa maison ce sceptre impérial que ses ennemis veulent lui arracher.

Frédéric V. 71. Pendant que Ferdinand est proclamé empereur, il perd le trône de Bohême. Peu après la levée du siège de Vienne, les États de Bohême, de Silésie, de Moravie, de Lusace, s'étaient confédérés à Prague pour le maintien de leurs privilèges. Les protestants d'Autriche s'étaient réunis à cette ligue, et Bethlen Gabor, prince de Transylvanie, promettait de les soutenir. Les Bohémiens déclarèrent Ferdinand déchu du trône. Un moment ils pensèrent à se constituer en république ; le danger des circonstances, la nécessité d'avoir un chef et des alliés les rattachèrent à la monarchie. Les vues différentes des calvinistes et des luthériens traînèrent quelque temps les choses en longueur. Le roi de Danemark, l'électeur de Saxe, les ducs de Bavière et de Savoie furent tour à tour pesés dans la balance. Enfin la pluralité des suffrages tomba sur un prince calviniste, Frédéric V, électeur palatin, que recommandait sa triple qualité de chef de l'union protestante, de gendre du roi d'Angleterre et de neveu du stathouder de Hollande. Frédéric avait vivement désiré la couronne de Bohême ; à la vue des hasards auxquels il allait s'exposer, il hésita. Favoris et ministres, prédicateurs et astrologues fermèrent son oreille à la voix de la sagesse. Une épouse

qui aimerait mieux *ne manger que du pain et être reine,* que de vivre dans les délices comme femme d'électeur, achève de l'égarer : il signe, d'une main tremblante, l'acceptation du trône, comme l'arrêt de sa ruine. A peine a-t-il pris sa résolution qu'il court à Prague et se fait couronner avec une pompe extraordinaire. « Il affecta, dit Burnet, de s'entourer d'une cour pompeuse et étala trop tôt la royale magnificence d'une tête couronnée. La reine, de son côté, donnait des bals et des mascarades. Tant de faste et de frivolité déplut au peuple de Bohême, peuple sage et simple, qui pensait qu'une révolution, faite au nom de la religion, devait avoir un caractère plus sérieux (1). » La Silésie et la Moravie, à l'exemple de la Bohême, lui prêtent serment de fidélité. Le Danemarck, la Suède, la Hollande, Venise et plusieurs autres États d'Allemagne reconnaissent le nouveau roi. Les Hongrois, révoltés contre la maison d'Autriche, se donnent, en 1620, à Bethlen Gabor, et l'usurpateur de la Hongrie promet son secours à l'usurpateur de la Bohême. Frédéric croit pouvoir, en outre, compter sur son beau-père, Jacques Ier, sur le prince d'Orange et les membres de l'union protestante. Mais le roi d'Angleterre est, par caractère, éloigné de toute entreprise périlleuse; par principes, il désapprouve la conduite des États de Bohême; et, par circonstance, ses relations avec la cour de Madrid l'empêchent de se déclarer contre Ferdinand. Le prince d'Orange, en trêve avec l'Espagne et en face avec ses ennemis de Hollande, ne peut prêter aucun secours à Frédéric V. Les luthériens de l'union évangélique ne craignent pas moins les succès des calvinistes que ceux des catholiques, et Frédéric leur est presque aussi suspect que Ferdinand. Bethlen Gabor, seul, s'empare de Presbourg et de la couronne de Saint-Étienne; il entre en Autriche et se joint au comte de Thurn. Les deux armées paraissent devant Vienne; mais la disette et l'inclémence de la saison les obligent à se disperser. Gabor est rappelé en Hongrie par les revers de ses lieutenants; sa fortune sauve une seconde fois l'empereur.

72. En quelques semaines, tout change de face. Tandis que Frédéric ruine ses affaires par son indolence et ses fausses mesures, Politique de Ferdinand.

(1) BURNET, *Hist. de mon temps.*

Ferdinand relève les siennes par sa politique et son activité. De justes rigueurs et des concessions opportunes ramènent la Basse-Autriche à l'obéissance. En même temps qu'il pacifie ses États héréditaires, l'empereur s'assure habilement des secours étrangers. A ses intérêts se rattachent les trois électeurs ecclésiastiques, le Pape, les rois d'Espagne et de Pologne, la ligue catholique et son chef, et, malgré sa parenté avec l'électeur palatin, Maximilien de Bavière. Le landgrave de Hesse-Darmstadt suit le parti de Ferdinand; l'électeur de Saxe, Jean-Georges, par politique, non par religion, se rallie également à l'Autriche. C'est de cette maison qu'il attend une décision favorable dans la grande affaire de Juliers; c'est de cette maison que la sienne tient son électorat. Si l'Autriche est abattue, la branche Ernestine se relève, et ses princes, qui soutiennent Frédéric V, doivent obtenir de sa reconnaissance la restitution de leurs anciens domaines et de leur dignité. Ces craintes et ces intérêts l'emportent, près du protestant, sur les considérations de foi. Par l'intermédiaire de l'Espagne, l'empereur se réconcilie même avec la France, et une ambassade française se rend en Hongrie pour conclure, entre Gabor et Ferdinand, une trêve. De là, elle passe en Allemagne et négocie, le 20 juillet 1620, avec l'union protestante et la ligue catholique, un traité de paix. Frédéric V est d'avance vaincu par la politique de Ferdinand II.

Victoire de Ferdinand.

73. A mesure que l'empereur faisait disparaître un à un tous les embarras de sa fâcheuse position, le roi de Bohême perdait ses derniers avantages. Son alliance étroite avec le prince de Transylvanie, l'ami intime de la Porte, scandalisa les consciences délicates; elles l'accusèrent de consolider sa puissance aux dépens de la religion chrétienne, et d'exposer le territoire allemand aux invasions des Turcs. Son zèle imprudent pour les doctrines de Calvin irrita les luthériens de la Bohême. En détruisant partout les images des saints, il poussa les catholiques au désespoir. Les impôts extraordinaires que sa situation le forçait à prélever, lui aliénèrent le peuple. La noblesse, dont il ne pouvait satisfaire toutes les orgueilleuses prétentions, devint toujours moins ardente pour la cause d'un prince, qui semblait avoir pris à tâche, par sa conduite pri-

vée, de justifier le mécontentement public. Le duc de Bavière et le comte de Bucquoy envahissent la Bohême à la tête de cinquante mille hommes. L'armée bohémienne se retire sous les murs de Prague; le 8 novembre 1620, la bataille s'engage sur la Montagne-Blanche. En une heure elle est terminée par l'entière défaite des Bohémiens. Tandis que ses sujets mouraient pour lui, Frédéric offrait, à l'ambassadeur d'Angleterre, un grand repas. A la vue de son désastre, il obtint une trêve de huit heures et quitta la ville pendant la nuit. La reine et ses principaux officiers le suivirent dans sa fuite ; elle se fit avec tant de précipitation que le prince d'Anhalt oublia sa correspondance particulière et Frédéric sa couronne. Ce malheureux roi put enfin mesurer la profondeur de sa ruine ; toutes les consolations qu'on s'empressait de lui offrir ne purent modérer sa douleur. « Je viens d'apprendre à me connaître, dit-il; je sais maintenant qu'il est des vertus que le malheur seul peut enseigner aux princes. Oui, le malheur seul peut dompter notre orgueil et nous contraindre à ne nous estimer que pour ce que nous sommes. » Philosophie tardive, qui honore son caractère, mais ne devait pas relever sa fortune.

74. « Malgré la fuite de Frédéric et de ses principaux officiers, dit Schiller, Prague n'était pas perdue. Mansfeld, qui n'avait pris aucune part à la bataille, pouvait venir à son secours ; Bethlen Gabor pouvait recommencer ses hostilités contre l'empereur et le contraindre ainsi à envoyer une partie de ses forces en Hongrie. Les Bohémiens pouvaient, par une levée nouvelle, réorganiser leur armée ; la rigueur de la saison, le manque de vivres, les maladies qui en étaient la suite, pouvaient enfin démoraliser et anéantir l'armée impériale. Mais les craintes du moment aveuglaient Frédéric sur les ressources que l'avenir lui offrait, il ne put se résoudre à tenter encore une fois la fortune ; il poussa même la défiance contre les Bohémiens, qui l'avaient élu roi et pour lesquels il avait été pendant plusieurs mois un objet d'idolâtrie, jusqu'à les croire capables de le livrer à l'empereur, afin d'acheter ainsi le pardon du vainqueur irrité. Ne se croyant pas assez, en sûreté à Breslau, où il avait d'abord cherché un refuge, Frédéric se rendit à la

Fin de la période palatine.

cour de l'électeur de Brandebourg, et finit par se retirer en Hollande (1). Le comte de Thurn et les autres chefs de la rébellion ne jugeront pas à propos d'attendre leur châtiment ; ils passèrent d'abord en Moravie, puis se réfugièrent au fond de la Transylvanie. La bataille de la Montagne-Blanche avait décidé du sort de la Bohême. Le lendemain, Prague se rendit, toutes les autres villes ouvrirent successivement leurs portes ; les représentants des États prêtèrent foi et hommage à l'empereur sans aucune condition ; la Moravie et la Silésie imitèrent cet exemple. La victoire de Ferdinand était donc complète. Vingt-trois chefs de la révolte portèrent leur tête sur l'échafaud, vingt-huit autres furent frappés de proscription ; leurs biens confisqués enrichirent les officiers du vainqueur. Un édit impérial rétablit la religion catholique ; on bannit tous les ministres luthériens, et Ferdinand déchira, de sa propre main, les lettres de majesté. « Il eût été à souhaiter, conclura pour nous le père Bougeant, que Ferdinand, content d'avoir reconquis son patrimoine, eût eu assez de modération pour ne point attenter sur celui de son ennemi. Le roi d'Angleterre et plusieurs autres princes s'efforcèrent de le lui persuader ; et si l'empereur eût écouté leurs conseils, les troubles de l'empire eussent été ainsi étouffés dans leur naissance. Mais, avec ces belles qualités qui rendirent Ferdinand II un des plus grands empereurs que l'Allemagne ait eu, plusieurs auteurs, surtout les protestants, accusent ce prince d'avoir eu une vaste ambition, qui ne connaissait d'autres bornes que celles que la fortune pouvait mettre à ses succès. » *(Histoire du traité de Westphalie.)*

§ IV. BANEZ ET MOLINA

uation. 75. S. Ignace avait recommandé à ses disciples, de la façon la plus pressante, les ouvrages de S. Thomas d'Aquin et les doctrines de l'Ange de l'École. Dans le principe, les Jésuites avaient donc adopté, non seulement les doctrines de Saint Thomas, mais les doctrines même des thomistes, c'est-à-dire les commen-

(1) Schiller, *Guerre de Trente Ans*, p. 91.

taires, que présentaient, les doctrines de Saint Thomas, les religieux de son ordre, les Dominicains. Cette situation, en matière aussi personnelle que les doctrines, ne pouvait pas durer longtemps ; il devait naturellement se produire parmi les Jésuites, des hommes éminents qui marqueraient leur enseignement au coin de leur personnalité. D'autre part, les Jésuites s'aperçurent bientôt qu'avec les théories dominicaines, ils ne pouvaient arriver, sans encombre, à leur but d'apologie et de conversion. A ces raisons décisives, Ranke en ajoute une troisième, pour le moins singulière sous la plume d'un partisan du libre examen : c'est que les Jésuites voulaient être indépendants dans leurs doctrines comme dans leur vie ; ils se sentaient gênés de suivre les Dominicains, auxquels S. Thomas avait appartenu, et qui étaient regardés comme les interprètes authentiques de ses opinions. Le fait est qu'ils donnèrent des preuves de leur manière de penser, et que l'Inquisition se préoccupa plusieurs fois de la liberté des idées des Pères Jésuites. En 1584, Aquaviva, dans son règlement d'études, ne dissimula point cette tendance. Suivant lui, S. Thomas était, à la vérité, l'auteur le plus digne d'approbation, le prince, l'aigle des théologiens ; cependant, ce serait un joug insupportable, une servilité sans honneur, que d'être obligé de suivre ses traces en toutes choses et de n'avoir aucune opinion indépendante ; plusieurs anciennes doctrines ont été développées par des théologiens modernes et présentées d'une manière très utile pour combattre les hérétiques : on peut s'y attacher avec autant d'honneur que de profit. Cette déclaration, certainement licite et même sage, suffit pour occasionner une violente tempête en Espagne, où les chaires de théologie étaient encore en grande partie occupées par les Dominicains. Le *Ratio studiorum* fut dénoncé comme le livre le plus téméraire, le plus présomptueux et le plus dangereux en son genre : plaintes furent portées au roi et au Pape. Mais la passion devait éclater avec bien plus de force, quand le système des thomistes fut réellement abandonné par les Jésuites sur l'un des points les plus importants de la doctrine. Dans toute la théologie, dans la théologie protestante comme dans la théologie catholique, les

controverses sur la grâce et le mérite des bonnes œuvres, sur le libre arbitre et la prédestination, étaient toujours le point saillant du débat. Luther avait pris thème sur les indulgences et posé brutalement la doctrine du serf arbitre. Calvin avait mis la même thèse sous la protection doctrinale d'un prédestinatianisme absolu. On avait longuement bataillé entre ecclésiastiques et laïques, sur ces cruelles et sauvages négations. Du côté des protestants, les doctrines plus rigoureuses de Calvin sur la volonté particulière de Dieu, de prédestiner les uns à la damnation, les autres à la félicité éternelle, rencontraient les plus vives approbations ; les luthériens, avec leurs doctrines plus douces, obtenaient moins de succès et perdaient du terrain. Il est remarquable que ce protestantisme, qu'on dit avoir affranchi l'homme, l'a, au contraire, entièrement sacrifié. Un développement en sens inverse se produisit parmi les catholiques. Partout où se montrait quelque penchant pour les idées protestantes, même les plus modérées, même pour les opinions que Baïus, par exemple, produisit sous le couvert de S. Augustin, cette tendance fut combattue et repoussée. Les Jésuites montrèrent, dans cette lutte, leur ardeur et leur clairvoyance : soldats d'avant-garde, ils savaient mieux que personne, quels coups étaient décisifs, et quelles doctrines attiraient les âmes. Les Jésuites défendirent, sur la justification, la doctrine posée par le concile de Trente, laquelle avait été établie en rejetant les thèses de Pierre Soto, et non sous l'influence des jésuites Lainez et Salmeron. D'aucuns prétendent même que ce système ne satisfit pas toujours leur zèle pour la polémique.

Banez. 76. La guerre avait commencé en Belgique où Michel Baïus, dont l'école fut le berceau du jansénisme, lutta longuement contre les jésuites Léonard Hess et Jean Hamel. De Belgique, la bataille fut transportée en Espagne. Un jacobin espagnol, Dominique Banez, qui avait été confesseur de sainte Thérèse, professait la théologie successivement à Alcala, à Valladolid, et à Salamanque. C'était un homme pieux ; mais il ne possédait pas l'art d'écrire avec précision et goût. On a de lui un long commentaire sur la Somme théologique de S. Thomas ; il a aussi commenté Aristote. On le regarde

non seulement comme le défenseur ardent, mais comme l'inventeur et le père de la fameuse *Prédétermination physique,* système fort accrédité chez les Dominicains. Banez partait de la distinction connue de la grâce *suffisante* et de la grâce *efficace;* il enseignait que Dieu, maître tout-puissant de toute créature, détermine, par la grâce efficace, la volonté humaine dans l'ordre du salut, de telle façon que cette grâce produit d'elle-même le bien du dedans au dehors, par sa nature même, indépendamment du libre consentement de l'homme et avant ce consentement, avec une certitude infaillible, tout en laissant la volonté humaine dans sa pleine liberté, par cela que l'homme coopère toujours et infailliblement avec cette grâce qui donne le vouloir et l'agir actuels ; que la non-coopération de l'homme serait en contradiction avec la nature et la puissance de cette grâce, quoique d'ailleurs l'homme puisse, abstraction faite de cette grâce et avec la seule grâce suffisante, refuser sa coopération ; que, tandis que la grâce efficace donne à l'homme le vouloir et l'agir actuels pour le bien, la grâce purement suffisante ne transmet que la connaissance et la puissance de fait, mais de telle sorte qu'avec cette grâce seule, jamais l'acte du bien n'est réellement accompli, pas même d'une manière initiale, faible et imparfaite, s'il ne s'y ajoute le nouveau secours d'une prémotion physique de la grâce ; qu'ainsi la grâce suffisante se distingue de la grâce efficace ; que jamais celle-là ne peut devenir efficace sans celle-ci, et que jamais personne n'a fait le bien avec la seule grâce suffisante, ni ne pourra le faire, ce dont toutefois l'homme seul, et non la grâce, est responsable. C'est ainsi, du moins, que Tournély et Perrone expliquent le système de Banez. « Il n'est pas étonnant, dit Schrödl, que cette doctrine enseignée au nom de S. Augustin et de S. Thomas, et donnée pour la seule doctrine purement catholique, soulevât des oppositions ; car on ne voyait pas comment la liberté humaine pouvait subsister, avec cette prétendue grâce efficace thomiste, ni comment la grâce suffisante pouvait être nommée réellement suffisante. En outre, cette manière de concevoir la grâce efficace et la grâce suffisante, à laquelle en appelaient certains théologiens protestants eux-mêmes pour défendre leur doc-

trine, paraissait en effet avoir des affinités avec le système des réformateurs (1). »

Molina. 77. L'enseignement de Banez à Salamanque amena quelques contre-thèses des Jésuites. Banez les dénonça à l'Inquisition qui défendit provisoirement de les soutenir. Cette défense fut la cause d'une grande controverse ; la guerre cependant n'éclata que quand Molina eut publié son célèbre ouvrage. Louis Molina était né en 1535, à Cuença, dans la Nouvelle-Castille. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans la Compagnie de Jésus et fit ses études théologiques à Coïmbre. On cite, parmi ses maîtres, Pierre Fonséca, qui l'initia à la théorie de la science moyenne. Molina professa pendant vingt ans la théologie à Évora en Portugal ; il devait mourir à Madrid en 1601. On a de lui un grand traité du droit et de la justice, publié à Mayence ; mais son principal ouvrage, c'est son commentaire de la première partie de la Somme de S. Thomas. La Somme de S. Thomas avait succédé, dans le haut enseignement, aux Sentences de Pierre Lombard ; les plus illustres maîtres se bornaient à commenter savamment ce texte classique. Banez avait commenté la Somme ; Molina la commenta, mais dans d'autres idées. A l'occasion de la querelle soulevée par Banez, Molina crut opportun, pour démontrer la coexistence de la liberté humaine et de la grâce divine, de réunir dans un livre spécial tout ce qui se trouvait disséminé à ce sujet dans les diverses ouvrages de S. Thomas. Ainsi naquit l'œuvre principale de Molina, intitulée : *Concordia liberi arbitrii cum gratiæ donis, divinâ præscientiâ, providentiâ, prædestinatione et reprobatione*, qu'il publia avant ses *Commentaires* en 1588, à Lisbonne, et qu'il fit suivre en 1589 d'un appendice justificatif de sa doctrine. D'autres éditions de cet ouvrage parurent à Lyon en 1593 ; à Venise, en 1594 ; à Anvers, en 1595 ; en dernier lieu, à Paris, en 1876, par les soins d'Ed. Puyol, lecteur de théologie dogmatique en Sorbonne. La *Concorde du libre arbitre avec les dons de la grâce* est un livre de professeur, très étudié, très fouillé, comme on dit aujourd'hui, très savant et qui examine successivement toutes les questions énoncées par le titre de l'ouvrage. Mais

(1) *Kirchenlexikon*, V° Congrégation *de Auxiliis*, t. V, p. 195.

toutes ses solutions procèdent du même principe et, pour l'intelligence de l'histoire, la notion de ce principe est la seule chose qui importe. Les principales propositions de Molina sont les suivantes :

Quoique la volonté libre de l'homme ait été affaiblie par le péché originel, elle est cependant capable par ses seules forces naturelles, par l'assistance naturelle et universelle de Dieu, sans grâce surnaturelle, de faire une bonne œuvre naturelle ; mais une pareille œuvre ne mérite, ni la grâce, ni une récompense éternelle, et n'est pas même une disposition éloignée à la grâce.

De plus, l'homme, par ses seules forces naturelles et par l'assistance naturelle et universelle de Dieu, peut donner son assentiment aux vérités de la foi ; mais cet assentiment n'est pas autre chose qu'une foi humaine, spécifiquement différente de l'acte de foi opéré par la grâce et qui seul sert au salut et au mérite de l'homme.

De même, par les seules forces naturelles, et par l'assistance naturelle et universelle de Dieu, l'homme peut faire un acte purement naturel d'amour de Dieu, surtout quand il est loin des occasions du mal, du péché et de la tentation ; mais cet acte ne consiste que dans un propos, et non dans l'accomplissement des commandements divins ; il n'est pas même une disposition éloignée à la grâce.

Quant à l'axiome : *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam*, Molina l'explique en ce sens que, lorsque l'homme fait ce qui est dans ses forces naturelles, Dieu lui accorde la grâce *prévenante*, non parce qu'il s'en est rendu digne, parce qu'il a fait ou qu'il l'ait mérité d'une façon quelconque ; mais en vertu des mérites de Jésus-Christ, qui, avec son père céleste, a arrêté que, toutes les fois que les hommes font avec leurs forces naturelles ce qu'ils peuvent, Dieu ne les laisse pas manquer du secours de sa grâce. Molina n'émet pas le moindre doute sur l'absolue nécessité de la grâce pour toutes les œuvres salutaires et méritoires, comme pour le commencement de la foi et de tout ce qui est bien dans l'ordre surnaturel. Dieu donne, dit-il, en outre, à tous les hommes, la grâce nécessaire au salut, mais non, dans la même mesure. La prédesti-

nation à la première grâce est tout à fait imméritée, un pur effet de la divine miséricorde, indépendante de la divine prévision, absolue ou conditionnelle des bonnes œuvres. Mais la grâce efficace se distingue de la grâce suffisante, non quant à sa nature intrinsèque, toutes deux donnent d'une manière parfaite la force divine nécessaire pour les œuvres du salut, mais en ce sens que, si l'une devient efficace tandis que l'autre reste simplement suffisante et n'est pas acceptée par l'homme, cela dépend de la volonté libre de l'homme ; — ce qu'il ne faut pas comprendre, comme si la volonté humaine, sans grâce ultérieure, pouvait, avec le seul secours de la grâce prévenante, faire le bien, ou comme si la grâce recevait de la liberté humaine et de sa coopération, une force et une efficacité qui, au contraire, dépendent de la grâce opérant dans l'homme. — Or, Dieu voit éternellement d'avance si l'homme coopérera avec la grâce ou non ; c'est ce qui a lieu par la science *moyenne,* c'est-à-dire par la connaissance en vertu de laquelle Dieu sait infailliblement, avant tout décret absolu de sa volonté, ce que l'homme fera sous quelques conditions et avec quelque secours de la grâce que ce sera. Cette science est appelée moyenne, parce qu'elle tient en quelque sorte le milieu entre la science divine du possible et la science des choses qui doivent réellement arriver. En vertu de la science moyenne, et non par le prémotion physique, Dieu sait quel usage l'homme fera de chaque grâce ; ainsi s'explique l'union infaillible de la grâce efficace avec l'acte salutaire, sans lésion de la liberté humaine ni de la toute-puissance divine. Enfin Molina enseignait, avec la plupart des Pères et une foule de théologiens, que le décret éternel de Dieu par rapport à la béatitude des élus, se fonde sur la prévision de leurs mérites, tandis que les thomistes font, à l'inverse, dériver ces mérites de la prédestination divine. Du reste, il déclarait que la grâce efficace, de même que la prédestination à la béatitude, est un don de la miséricorde spéciale de Dieu.

Effets du livre.

78. Le livre de Molina fut d'abord reçu en Espagne avec applaudissements. Les Franciscains se déclarèrent en faveur du système moliniste ; les Augustins y virent la doctrine de l'évêque d'Hippone;

les Bénédictins, celle de leur père Anselme ; le carmélite Martin d'Aragon le trouva conforme à la doctrine des Pères et de Thomas le Vaudois, le prince de l'école des Carmélites ; enfin plusieurs universités espagnoles et étrangères l'approuvèrent, comme par exemple, l'université d'Alcala de Hénarès qui fut chargée par l'inquisition d'Espagne d'examiner l'ouvrage de Molina et le déclara exempt de censure. Mais les Dominicains, Banez en tête, firent la plus vive opposition. « Ce système, disaient-ils, exalte la liberté et l'activité humaines aux dépens de la grâce, transforme la grâce efficace par elle-même en une grâce versatile, restreint la toute-puissance de Dieu en faisant dépendre la grâce de l'arbitraire humain, introduit en Dieu une prévision semi-pélagienne, méprise l'autorité doctrinale de S. Augustin et de S. Thomas, enfin ressuscite des erreurs déjà condamnées dans Faust de Riez et Cassien. Ces objections furent constamment reproduites pendant toute la durée de la controverse et furent même poussées à l'extrême lorsqu'on accusa les molinistes de nier la nécessité de la grâce pour les œuvres du salut. Entre les deux écoles, il y avait un point initial de contradiction. Pour les Dominicains, il s'agissait moins d'une doctrine à éclaircir que d'un livre à condamner : ils compulsaient en tous sens le livre de Molina, afin d'en extraire des propositions censurables. Obtenir la condamnation d'un livre où leurs prédéterminations physiques étaient vigoureusement attaquées, c'était, leur semblait-il, obtenir du même coup l'approbation officielle de leur système. Quant aux Jésuites, tout en défendant l'honneur de Molina, ils soutenaient qu'en présence de l'hérésie protestante, toute l'attention devait se concentrer sur la question de principe ; que le point vif du dissentiment entre les deux écoles portait sur la manière de concilier, avec la liberté humaine, l'infaillibilité de la prédestination, et que, par conséquent, il fallait circonscrire à cet objet le débat contradictoire. La situation des Jésuites était beaucoup plus loyale que celle des Dominicains. La prétention des Dominicains d'être les champions de S. Augustin et de S. Thomas n'est pas mieux justifiée. Ni l'un ni l'autre de ces deux génies n'a connu les prédéterminations physiques de Banez ; pour se préva-

loir de leurs paroles, il faut les détourner de leur sens naturel. S. Augustin est surtout un polémiste : c'est le glaive des batailles que les hérésies conjurées livrèrent à l'Église sortant des catacombes. En réfutant l'erreur, il appuie en sens contraire, et dans ces opinions, comme docteur privé, il faut bien admettre qu'il est d'accord avec lui-même. S. Augustin se rattache à Platon; il paraît difficile qu'il ne se distingue pas de S. Thomas qui suit Aristote. S. Thomas est un esprit synthétique et compréhensif; mais si de lui à Banez il n'y a pas solution de continuité, la tradition du thomisme pur doit avoir ses représentants. Or, Médina, Fr. de Aranjo, Dominique Soto et Gonzalès Albeda combattent Banez, chose qu'ils ne feraient point si Banez s'identifiait avec S. Thomas. Enfin la question en litige est de savoir si Dieu prédestine l'homme en lui donnant une grâce qu'il *fait* efficace, ou en lui donnant une grâce qu'il *sait* efficace. En d'autres termes, Dieu prédétermine-t-il la volonté humaine à chacun de ses actes par une prémotion toute-puissante qui entraîne nécessairement le consentement ? Ou bien faut-il reconnaître que la grâce actuelle n'est pas efficace de soi et par sa nature. Là est le nœud, là est la question dégagée de toutes ambages et de toute subtilité de plaidoiries.

A Rome.

79. Le livre de Molina avait été approuvé canoniquement; sa doctrine avait été à peu près admise par le concile de Trente et par la Sorbonne. Un grand nombre de théologiens l'enseignaient. Et cependant on fit de Molina un novateur qu'on voulut traduire à la barre du Saint-Siège. Cette opposition s'explique par des jalousies d'ordres religieux, par des hostilités secrètes qui éclatent en disputes publiques et troublent d'autant plus les esprits qu'elles enflamment davantage les passions. Ainsi des théories abstraites prennent corps; un problème de pure théologie se transforme en bataille rangée. Les deux camps adverses étaient de plus en plus animés l'un contre l'autre, lorsqu'en 1594, le pape Clément VIII déclara se réserver le jugement sur la grâce efficace, défendit aux deux partis de s'accuser réciproquement d'hérésie, et chargea les supérieurs des deux ordres de demander à leurs théologiens l'exposé des doctrines de leurs écoles et d'envoyer le travail à Rome,

en y ajoutant l'avis des évêques, des théologiens et des universités d'Espagne. Mais avant que les avis des évêques et les écrits justificatifs dont nous venons de parler, fussent arrivés à Rome, Banez envoya son fidèle partisan, Didace Alvarez, chargé des griefs contre Molina et des censures de son livre. Les Jésuites essayèrent de parer le coup et de faire porter la discussion sur les décrets prédéterminants et la science moyenne. Alvarez trouva un terrain plus favorable à la grâce efficace par elle-même. Le Pape était personnellement attaché à l'école thomiste; beaucoup de cardinaux et de théologiens partageaient son opinion. Les cardinaux dominicains et le parti contraire aux Jésuites, à la tête duquel se trouvait le doyen de la rote, François Pegna, prirent fait et cause pour les dominicains espagnols; ils firent restreindre la cause à l'accusation contre un seul homme et un seul livre. Clément VIII, cédant aux conseils auxquels il donnait sa confiance, donna gain de cause aux amis de Banez; nomma, au commencement de 1598, une congrégation secrète, composée de onze consulteurs et prononça l'examen juridique de la *Concorde*. Tel fut le premier acte qui se termina par un grave échec pour les Jésuites. Convoqués d'abord comme partie, avec autant de droits que leurs adversaires de se poser en accusateurs, ils durent s'asseoir sur la sellette des accusés et, depuis ce jour, Molina ne fut plus qu'un prévenu. Un prévenu reste toujours suspect; les Dominicains ne le laissèrent pas oublier.

80. L'Inquisition avait approuvé la *Concorde*. On avait le droit d'en appeler à Rome de ce jugement; mais l'équité et la jurisprudence établie obligeaient d'informer sur les premiers arrêts, en écoutant les premiers juges. Ici, rien de semblable. La commission procède de prime-abord sur le fond, comme s'il n'y avait à tenir compte d'aucun antécédent et libelle la déclaration suivante : Instruction

« Molina rejetant avec mépris la doctrine de S. Augustin sur la prédestination imméritée, transmise de Père en Père et souvent sanctionnée par l'Église et prétendant qu'elle ne peut être conservée *salvâ fide;* les quatre principes dont il déduit la conciliation de la liberté humaine avec la grâce divine, la prescience et la prédestination étant formellement opposés aux expressions de S. Augustin,

de S. Thomas et des autres Pères, et renfermant, d'ailleurs, beaucoup de choses qui *semblent* positivement contredire les saintes Écritures et les conciles, et renouveler les erreurs de Cassien et de Faust, contre lesquels S. Augustin, Prosper, Fulgence et d'autres docteurs catholiques ont glorieusement combattu : nous pensons et notre jugement est *salvo semper sedis apostolicæ judicio,* que le livre de Louis Molina et la doctrine qu'il renferme doivent être absolument défendus, de même que son commentaire sur la première partie de S. Thomas, du moins jusqu'à ce que ses ouvrages aient été expurgés par des théologiens spécialement chargés de ce travail, des opinions qui *semblent* contraires à la doctrine des anciens théologiens, surtout de S. Thomas et des Pères. » — Deux consulteurs seulement n'adhèrent pas à cette censure. Malgré la presque unanimité en sa faveur, on ne peut nier qu'elle ne repose sur des malentendus et ne porte des traces évidentes de partialité. Le Pape ne parut pas lui-même satisfait de ce travail; il ordonna un nouvel examen dans lequel on pèserait les écrits des deux écoles, les avis des évêques, des théologiens, des docteurs et des universités catholiques. Après un nouvel examen, la congrégation, obstinée dans ses errements, ne trouva rien à changer à sa censure. Déjà on écrit en Espagne que la condamnation va être rendue publique. Molina s'empresse d'envoyer à Rome des procureurs qui le défendent. Ses amis obtiennent, à la cour d'Espagne, de puissantes intercessions. Sur la prière de Philippe III, le Pape, animé de paternelles intentions pour la compagnie, tente des voies de conciliation et, dans ce but, institue des conférences entre les chefs des deux ordres. Les Jésuites en profitent pour regagner le terrain perdu; ils portent le feu dans le camp adverse; mais les partisans de Banez refusent la discussion de leur système. Les Jésuites demandent, du moins, que la discussion ne porte que sur la théorie de la grâce efficace; leurs adversaires maintiennent contre Molina tous leurs droits d'accusateurs. Aux colloques succèdent les mémoires et les contre-mémoires, et, toute entente ayant été reconnue impossible, le Pape met fin à d'inutiles réunions. Alors le procès de Molina reprend son cours avec une égale activité dans l'attaque et dans la défense. Deux fois

Clément VIII, par esprit d'équité, fit communiquer aux Jésuites des projets de censure; deux fois ceux-ci les repoussent comme injustes et calomnieux; ils vont jusqu'à se plaindre d'altérations dans le texte de Molina. Enfin les censeurs portent au Pape une troisième censure, avec le dossier du procès. L'affaire est à terme, la décision ne dépend plus que du souverain pontife. A la vue de ce dossier volumineux, Clément recule : « Que d'écritures ! S'il vous a fallu un an pour les rédiger, un an ne me suffira certainement pas pour les lire. » A quoi les censeurs répondent que son génie et son érudition dispensent le Pape de tout lire. Mais Clément était trop droit pour prononcer sans connaissance de cause. Il lui revient en souvenir que les Jésuites, n'ayant plus confiance qu'en lui, l'ont supplié de présider personnellement au débat contradictoire. Dans l'espoir d'en finir plus facilement par audition que par lecture, il se décide à appeler les deux parties devant lui, pour les juger à son audience. Tel fut le second acte de la controverse. De part et d'autre, c'est une habile stratégie, soit pour brusquer un coup définitif, soit pour éviter un désastre irréparable. L'issue rendit courage aux amis de Molina, car ils gagnaient du temps (1).

81. Ces atermoiements avaient été dictés au Pape par le P. Grégoire de Valentia. Cet habile jésuite avait découvert à Clément VIII les opinions divergentes des censeurs et des partisans de Molina; il avait même imputé, aux censeurs, des erreurs positives. La controverse recommença donc le 20 mars 1602, au Vatican, en présence du Pape, de plusieurs cardinaux; ces conférences durèrent jusqu'en 1606; pendant près de quatre ans; soixante-huit appartiennent au règne de Clément VIII, dix au pontificat de Paul V. Les orateurs des Dominicains étaient Didace Alvarez et surtout Thomas de Lémos; Molina fut défendu d'abord par Grégoire de Valentia, puis par Pierre Arrubal, Ferdinand Bastida et Jean de Salas. En apparence, le débat ne portait que sur le livre d'un particulier; en réalité, et tous le comprenaient, il y allait de l'honneur même de la Compagnie de Jésus. Les

Devant le Pape.

(1) Régnon, *Banez et Molina*, p. 34.

antécédents du combat avaient simplifié la question ; il ne s'agissait plus de soixante ou quatre-vingts propositions, mais d'une vingtaine au plus ; il ne s'agissait plus de S. Thomas, mais de S. Augustin. Mettre un professeur de Coïmbre en balance avec le grand évêque d'Hippone, était de très habile guerre ; c'était forcer l'adversaire à combattre le soleil dans les yeux. On posa donc, devant le Pape, la question suivante : Molina est-il d'accord avec S. Augustin ? Les deux premiers points à traiter étaient les suivants : Qui de S. Augustin ou de Molina accorde plus de force pour le bien au libre arbitre ? Peut-on dire, dans les traités de S. Augustin, ou est-il dans la pensée de S. Augustin, que Dieu ait conclu un pacte infaillible avec le Christ, son fils, pour donner la grâce à tous ceux qui opéreraient par les seules forces de leur nature tout le bien dont cette nature est capable ? On voit que les Dominicains, en faisant position fausse aux Jésuites, faisaient prendre, au Saint-Siège, une attitude malheureuse. Sans le vouloir, en attribuant à S. Augustin une place exceptionnelle, en recevant ses paroles comme paroles de l'Écriture, on ouvrait la voie à cette secte orgueilleuse qui devait bientôt mépriser les Papes, les Pères, les traditions, l'Église, pour s'attacher à la *pure doctrine* de S. Augustin. On remit en avant, dans ces conférences, toutes les prétendues erreurs de Molina. Les Jésuites défendirent, dans des discours qui obtinrent même l'approbation de leurs adversaires, leur confrère contre toute alliance avec Pélage et les sémi-pélagiens, justifièrent les propositions par des preuves tirées des saintes Écritures, des Pères, des anciens théologiens, et opposèrent aux adversaires, une foule de textes de S. Augustin. Toutefois, sauf Bovius et Plumbini, qui persévérèrent dans leur premier sentiment et quelques autres qui hésitèrent, les censeurs, obligés à certaines concessions, maintinrent leur jugement contre le fond de la doctrine. Lassé par soixante-cinq séances de disputes, pressé par la cour d'Espagne de mettre un terme aux agitations des fidèles, Clément VIII voulait clore ces congrégations par une définition qui atteignît Molina. On le savait, on l'assurait. Seul, Bellarmin prédisait tout haut, affirmait en face du Pape lui-même,

que cela ne serait pas. « C'est conclu, il va définir, annonça un jour le cardinal de Monte. — Il ne le fera pas, répliqua Bellarmin. — Mais il le peut et il le veut ; comment osez-vous dire qu'il ne le fera pas ? — Et Bellarmin, avec un ton d'énergique assurance : Je sais qu'il le peut, je sais qu'il le veut, mais j'affirme qu'il ne le fera pas, et que, s'il le tente, il sera prévenu par la mort. » Par cette rude franchise, Bellarmin se fit envoyer à Capoue comme archevêque. Aquaviva reçut ordre de s'éloigner de Rome, mais Dieu veillait sur son Église. Tandis que l'Espagne poussait à une condamnation, Henri IV opinait en sens contraire. Les cardinaux Duperron, Stapleton et Bellarmin, les trois marteaux de l'hérésie protestante, s'accordaient à dire qu'il y a peu de distance entre le calvinisme et le système des prémotions physiques. Dans cet état d'incertitude, le Pape prit la résolution de juger lui-même, afin de pouvoir directement, et sans aucune intervention étrangère, décider le litige. On conserve encore l'exemplaire sur lequel Clément notait de sa main ce qui semblait tourner à la défense de Molina. Peu après, Clément VIII était pris de cette maladie qne les médecins nomment *tædium vitæ* et mourait. Banez et Molina avaient précédé le Pape dans la tombe. Accusé, accusateur et juge paraissaient devant le tribunal de Dieu, non plus pour discuter des systèmes, mais pour recevoir leur récompense.

82. A l'avènement de Paul V, Bellarmin rentra dans la Congrégation *De Auxiliis*. Le Pape décida que le système de Molina ayant été suffisamment discuté, on passerait à celui de Banez. Aux Jésuites de prendre maintenant l'offensive. A leur tour, les Dominicains ont à se défendre pendant seize séances et à disculper leur doctrine de toute affinité avec le calvinisme. Il ne faudrait pourtant pas croire que ce fut là un revirement complet. A Rome, on ne fait rien par caprice ou par passion. La commission nommée par Clément VIII pour l'examen du système de Molina siégeait toujours. Le 8 mars 1606, Paul V ordonna aux censeurs de donner leur avis sur les quatre points suivants : 1° Quelles propositions définir comme de foi ? 2° Quelles propositions à condamner ? 3° Quelles différences entre les systèmes des catholiques et les

Sous Paul V

erreurs des hérétiques ? Dans la bulle de définition, faut-il faire mention des livres d'où seront extraites les propositions et des ordres religieux entre lesquels a eu lieu cette discorde ? Pour répondre à ces questions du Pape, on lui présenta une censure de quarante-deux propositions attribuées à Molina. Les Jésuites étaient donc toujours en péril, malgré l'affection de Paul V pour la compagnie et Aquaviva dut défendre encore l'auteur de la *Concorde*. Mais tout le monde comprenait qu'on approchait du dénouement. Les Dominicains, qui sentaient leur influence décroître, poussaient à une prompte définition. Seul, malgré son désir de clore cette interminable dispute, Paul V restait calme parmi toutes les agitations ; il chargeait Duperron, ostensiblement favorable aux Jésuites, d'étudier la question dans les volumineux procès-verbaux du concile de Trente ; il demandait conseil à la brillante lumière qui réjouissait alors l'Église et, par une inspiration qu'a louée Pie IX, S. François de Sales le détournait de rien définir. Les choses traînèrent ainsi plus d'un an. Enfin, le 27 août 1607, Paul V convoque une congrégation de cardinaux. A l'issue de ce conseil, il prescrit à tous ceux qui y ont pris part, le secret le plus rigoureux ; il dissout la commission chargée d'examiner le livre de Molina ; il déclare fermées les congrégations *De Auxiliis*, et fait parvenir aux chefs des deux ordres rivaux, un rescrit officiel, par lequel il leur est enjoint d'attendre la déclaration ultérieure du Saint-Siège et d'éviter réciproquement toute qualification injurieuse. Ainsi se terminent brusquement ces assises célèbres, et Péna, qui poussait de toutes ses forces à une condamnation, fut réduit à écrire en Espagne : « Il est certain que rien n'a été défini par le Pape. » Ce fut un véritable coup de théâtre. A en croire Billuart, les Dominicains furent *consternés*, et les Jésuites manifestèrent leur joie avec des éclats qui trahissaient assez la conscience de leurs torts. En Espagne, ils chantèrent victoire, en donnant trois jours de congé dans leurs collèges, feux d'artifices, représentations théâtrales, arcs-de-triomphe, avec ces mots en lettres d'or : *Molina victor ;* et, parmi ces jeux, solennelles messes d'actions de

grâces (1) ». J'admire vraiment l'indignation de Billuart. D'après les légendes auxquelles il ajoute foi, tout était prêt pour la condamnation des Jésuites ; bulle rédigée, intention formelle de Paul V ; il ne restait qu'à remplir quelques formalités de bureau. Tout à coup on met en liberté des hommes si bien condamnés, et Billuart s'étonne de leur allégresse. Il était bien permis de se réjouir. Après tant d'années de persécution, après tant de dénonciations et de réquisitoires, Molina était bien mis en liberté complète. On le comprit, et aussitôt les défections commencèrent dans l'autre camp. En vain, les bannésiens tentèrent d'obtenir quelque chose contre les molinistes; aux instances de l'ambassadeur espagnol, en 1611, Paul V répondit par un ajournement éternel. Le procès était clos (2).

83. Billuart et ses confrères se sont beaucoup agités pour détruire la portée de cette solution et incriminer les Jésuites. Or. après trois siècles, on découvre à la Bibliothèque Borghèse, une note manuscrite de Paul V où est rapportée la fameuse séance du 28 août 1607 ; on y retrouve le suffrage de chaque candidat et la décision du Pape. C'est, dans l'espèce, le document décisif, et, pour l'histoire, un joyau. Découverte d'un document.

28 août 1607, fête de St Augustin, docteur de l'Église, au Mont-Quirinal.

« Il a été tenu une congrégation *De auxiliis divinæ gratiæ*, à laquelle ont pris part les cardinaux Pinelli, d'Ascoli, de Giovy, Bionchetto, Arrigone, Bellarmin, du Perron, Buffalo, de Saint-Eusèbe.

Le cardinal Pinelli opina qu'il fallait apporter plus de soins, car si trois ou quatre des consulteurs sont des hommes de valeur, néanmoins, on ne peut pas se fier, dans une chose si importante, au jugement des autres. C'est pourquoi, qu'on fasse venir de France, d'Espagne et d'Allemagne des hommes célèbres et savants, et qu'en outre on communique l'affaire à l'Université. On pourrait, en at-

(1) Billuart, *De Deo;* Dissert. VI, art. § 8.
(2) Régnon, *Banez et Molina*, p. 45.

tendant, et laissant de côté le point principal, définir dans une constitution quelques propositions qui n'offrent pas de difficulté et de péril en cette matière.

Le cardinal d'Ascoli : Que dans cette affaire c'est le moment de l'enfantement et que par conséquent le travail est plus grand. Qu'il se rappelle avoir lu, dans les commentaires de Pie II, qu'entre les Dominicains et les Mineurs surgit une controverse touchant le sang du Christ, et que Pie II, après avoir fait discuter l'article en sa présence, lui, aussi bien que tous (car tous les cardinaux tenaient pour les Dominicains), ne voulut pas décider l'article pour ne pas discréditer les Frères Mineurs, qui étaient utiles dans la prédication pour l'entreprise contre les Turcs.

Que, pour cette raison, il jugeait que, dans la décision qu'il disait que de toute manière on devait prendre selon le vœu des consulteurs, en approuvant la censure des 42 propositions, il fallait avoir grand soin de ne pas parler des Pères Jésuites. C'est pourquoi il tenait que, quant au point principal de la prédétermination physique, on devait faire une bulle particulière dans laquelle on raconterait que sur l'interprétation du concile de Trente il avait surgi une difficulté entre quelques théologiens, parce que le concile dit que nécessairement *requiritur quod liberum arbitrium sit motum à Deo*, et que quelques-uns prétendaient que *moveat physice, realiter et efficienter*, et quelques autres *congruè et moraliter*, et que, par conséquent, etc. Quant aux 42 propositions extraites du livre de Molina, qu'on les condamne comme contenues dans le livre de Molina (1).

Givry fut de l'avis, bien que la question fût difficile, néanmoins il inclinait davantage du côté qui attribuait une plus grande puissance au bon Dieu; mais qu'il était aussi, lui, du sentiment qu'il fallait étudier mieux cette affaire.

Bianchetto : Que des paroles du concile, il lui paraissait qu'on pouvait tirer que, sans l'aide du Seigneur, nous ne pouvons rien faire de bon; en pesant ce qu'il dit du don de persévérance, et une oraison de l'Église où il est dit : *sine te nihil potest mortalis infir-*

(1) Le cardinal d'Ascoli appartenait à l'ordre des FF.-PR.

mitas; d'où il inférait qu'il aimait l'opinion des Pères de Saint-Dominique. Mais pour la gravité de l'affaire, on doit prendre plus de soins, et devant d'autres cardinaux et censeurs, voir si Molina enseigne les quarante-deux propositions.

Arrigone : La même chose est qu'il ne lui paraissait pas qu'il fût bon de suspendre le livre de Molina, bien qu'il l'eût d'abord pensé, ni de déclarer des propositions comme certaines et résolues, parce que *non sunt multiplicanda entia inutiliter,* et qu'on donnerait l'occasion aux hérétiqnes d'écrire contre ces propositions.

Bellarmin: Que l'opinion de la prédétermination physique est de Calvin et de Luther, et que les Pères Dominicains sont dignes d'excuse, parce qu'ils n'ont pas vu les livres des hérétiques; que Bânès a parlé plus mal que Molina, blâmant saint Augustin dans la matière de la réprobation ; que le livre de Molina a été approuvé par deux universités ; qu'on pouvait faire une bulle dans laquelle on condamnerait des propositions certaines sur lesquelles s'accordent l'un et l'autre parti, et qu'on laisserait le plus difficile comme a fait Célestin.

Du Perron : Que l'opinion de la prédétermination serait très bien acceptée et souscrite par les hérétiques; que Calvin l'énonça *in sensu supposito,* et que *in sensu supposito* le concile de Trente la condamna, en disant simplement que l'homme *potest abjicere gratiam.* Il s'efforça de montrer que l'opinion des Jésuites était éloignée des Pélagiens, avec beaucoup de textes de St Augustin, où St Augustin montre que les Pélagiens n'admettaient pas l'illumination dans l'intelligence et la préparation dans la volonté, mais seulement la loi et la doctrine éternelles. Qu'on ne devait en aucune manière suspendre le livre de Molina et plutôt suspendre celui de Bânès pour les raisons déjà dites. Qu'il fallait dire que l'affaire n'était pas terminée et qu'on voulait faire plus grande diligence, mais en réalité ne rien faire. Qu'on traînerait ainsi l'affaire et qu'on la laisserait s'assoupir, que peut-être Dieu ferait que les partis s'accordassent et variassent moins.

Buffalo: Qu'on ne fasse pas d'autre diligence, parce qu'en le faisant on mettra le monde sens dessus dessous et ce ne sera pas de

la dignité du siège Apostolique ; qu'il lui paraît à lui qu'on devrait en finir à la définition dans un sens ou dans l'autre, ou bien déclarer que l'un et l'autre parti est probable.

Saint-Eusèbe : Que si l'opinion de l'un ou l'autre parti est hérétique, qu'on vienne à la définition ; sinon, qn'on laisse courir.

Nous : Que, touchant la grâce du Seigneur, le concile a défini *quod necessarium sit quod liberum arbitrium moveatur à Deo*, et que la difficulté est *an moveat physice vel moraliter,* et qu'il eût été bien à désirer que dans l'Église n'ait pas eu lieu cette discussion, parce que des discordes on se jette dans les erreurs, et que par conséquent il serait bon de le déclarer. Toutefois, nous ne voyons pas que présentement il y ait cette nécessité, parce que l'opinion des Dominicains est très différente de celle de Calvin, puisque les Dominicains disent que la grâce *non destruit sed perficit liberum* et fait que *homo operetur juxtâ modum suum,* [*id est libere* ; et les Jésuites sont différents des Pélagiens, lesquels posaient le principe du salut en nous, et eux tiennent tout le contraire. Par conséquent, n'y ayant pas une nécessité pressante de venir à cette définition, on peut traîner l'affaire jusqu'à ce que le temps porte conseil. Quant à la proposition, savoir, de faire une constitution dans laquelle on déclarerait les choses qui ne sont pas en controverse, cela ne paraît pas bien, parce que ce n'est pas nécessaire et qu'on donnerait une occasion de cavillations aux hérétiques, et que si les propositions sont mauvaises pour quelques-unes de cette nature, le Saint-Office pourra procéder contre ceux qui les auront soutenues.

Que l'on pourra, par conséquent, mieux penser à cette question particulière des propositions et conférer aussi de cette affaire avec l'Université et autres théologiens.

Que les censeurs iront à leur résidence, et que les secrétaires resteront, ce qui fut approuvé de tous ; qu'on ne dise rien des résolutions et des discours faits dans la congrégation, mais qu'on dise seulement que plus tard nous donnerons la solution ; que les censeurs et les disputants se mettent en route. Nous avons aussi imposé des censures pour qu'on ne parle pas avec les consulteurs. »

Telle est sur la session dernière et sur la clôture des congrégations *de auxiliis*, la déposition authentique de Paul V.

84. Pour qu'on ne puisse obscurcir ce témoignage posthume par de nouvelles arguties, la Providence a voulu qu'un autre document le confirmât. En 1611, l'ambassadeur d'Espagne, pressé par les bannésiens, avait fait de nouvelles instances près de Paul V, pour lui arracher une définition. Or, grâce aux heureuses recherches du P. Schneeman, nous avons la réponse du pontife, écrite cette fois encore de sa propre main. Paul V répondit : Autre document.

« Qu'on avait beaucoup travaillé dans cette affaire ; qu'il déplaît beaucoup que ces religieux procèdent avec une haine si sauvage et comme enragée les uns contre les autres ;

Que nous ne négligeons pas ce sujet, mais que nous y tenons notre pensée appliquée ;

Qu'il a été suivi en cela pour trois raisons :

La première, pour bien l'éclairer, et parce que le temps enseigne et montre la vérité des choses, ou qu'il est le grand juge et censeur des choses ;

La seconde, parce que les uns et les autres s'accordent en substance avec la vérité catholique, savoir que Dieu, par l'efficacité de sa grâce, fait faire et *fait de nolentibus volentes et flectit et immutat hominum voluntates*, de quoi il est question ; mais ils sont divisés seulement sur le mode, parce que les Dominicains disent qu'il prédétermine notre volonté physiquement *hoc est realiter et efficienter* et que les Jésuites tiennent qu'il le fait *Congruè et moraliter*, opinions qui l'une et l'autre peuvent être défendues ;

Le troisième, parce que dans ce temps dans lesquels il y a tant d'hérésies, il convient beaucoup de conserver et maintenir la réputation et le crédit de ces deux religions, et que discréditer l'une peut entraîner un grand dommage ;

Que le pape Clément s'était repenti de s'être noyé dans cette affaire, et qu'après tant et tant et tant d'années de disputes, il ne trouvait plus comment en sortir ;

. . . .

Que les définitions se font quand quelque opinion est erronée ou hérétique et non quand elle n'est pas telle ;

Que nous tenons toujours en pensée cette affaire et quand viendront le temps et le besoin, nous ferons ce qu'il sera convenable de faire et nous publierons notre déclaration.

Que nous n'avons pas procédé dans cette affaire *ex capite nostro;* que si, à l'occasion de la dispute présente, l'un ou l'autre parti émet des propositions mauvaises et dignes de censures, le Saint-Office fera son devoir » (1).

Ce discours, conclura pour nous le P. de Régnon, ce discours de Paul V n'est que la répétition de l'allocution tenue dans la congrégation, et ces deux exposés de la pensée pontificale sont parfaitement d'accord avec le rescrit déjà connu, par lequel les deux systèmes sont mis sur le pied d'une égale liberté. Tout se tient, tout se suit, tout est conséquent dans la conduite du Saint-Siège. Aussi nous tendons la main aux Pères Dominicains et nous demandons la leur en disant : Nous ne devons plus vous être suspects après la découverte de ces précieux documents. Vos historiens avaient égaré votre zèle. Vous pouvez constater aujourd'hui d'une manière évidente que Rome nous considère, vous et nous, comme unis dans la même orthodoxie, *in necessariis unitas* ; que Rome nous laisse libres et les uns et les autres, de discuter dans des sens différents des questions encore obscures *in dubiis libertas* ; enfin que Rome nous invite à conserver dans cette recherche active de la vérité l'esprit de charité, *in omnibus caritas*. Du reste, il faut le dire, cet esprit de charité, cette paix des cœurs au milieu même des luttes d'opinion, n'avaient jamais cessé d'être de pieux désirs dans les deux ordres rivaux. En 1596, alors que le débat commençait entre particuliers, un chapitre général des Dominicains recommandait les membres de la compagnie à l'amour des Frères-Prêcheurs « malgré la divergence de sentiment ». Après les terribles luttes qui avaient ému si profondément les deux ordres, un autre chapitre général des Dominicains renouvelait en 1644 les mêmes témoi-

(1) SCHNÉEMAN, *Controversiarum de divinæ gratiæ liberique arbitrii concordiâ, initia et progressus*, p. 287, 295.

gnages d'estime et d'affection. A son tour, la compagnie profitait de sa congrégation générale en 1646 pour recommander à tous les nôtres « le respect et l'amour que notre petite société doit à cet ordre vénérable, dont l'institut est saint, la doctrine éminente, les actes éclatants et qui l'emporte par l'antiquité et une plus grande dignité (1). » — Malgré ces bons procédés, l'apaisement ne dura pas, parce que rien de ce qui passionne l'esprit humain ne prend fin si facilement. La question, du reste, est de celles qui tiennent le plus aux entrailles de l'humanité. La doctrine de la liberté humaine avait été attaquée, au nord, dans Lessius, par les baïanistes ; au midi, dans Molina, par les banésiens ; elle le sera au centre et dans toute la Compagnie de Jésus, par le grand semeur de zizanie, le jansénisme. Mais, il ne faut pas se lasser de le redire, les Jésuites furent les défenseurs de la liberté humaine et contre l'hérésie qui la niait avec audace ; et contre le système qui semblait n'en pas tenir assez grand compte ; et contre l'hérésie qui voulut l'étouffer dans les ténèbres de ses conventicules. Aussi les Jésuites voient-ils toujours se dresser contre eux, pour les frapper ou les proscrire, tous les suppôts de la tyrannie.

§ V. RICHER ET LES ORIGINES DU GALLICANISME

85. Entre les questions religieuses les plus agitées de notre temps, il n'en est point qui passionnent plus les esprits que la constitution de l'Église et les rapports de l'Église avec l'État. Si, trop souvent, la société moderne n'hésite pas à accepter sur ces problèmes, des réponses hasardées et à s'aventurer en des essais téméraires, de son côté, l'Église ne cesse de présenter, comme le seul moyen d'obtenir l'ordre et d'arriver à la régénération sociale, l'ensemble traditionnel de doctrines hiérarchiques et politiques, que d'aucuns appelaient avec dédain l'*ultramontanisme*, mais qui n'en est pas moins un système complet, logique, puissant, fondé en histoire et en théologie, quoique son triomphe définitif ne soit acquis que depuis le pontificat de Pie IX. Personne ne peut ignorer

État de la question.

(1) *Banes et Molina*, p. 66.

ce que sont les doctrines romaines ; s'il y a quelque reproche à faire aux docteurs catholiques, ce n'est pas d'avoir dissimulé leurs convictions. Dans leurs écrits, le système hiérarchique s'accuse sous ses traits essentiels, avec franchise et précision. L'Église est une monarchie, dont le Pape est le seul souverain. Ce souverain, sans doute, ne dispose pas d'une autorité despotique : il respecte l'économie de l'autorité sainte établie par le divin fondateur de l'Église. Mais, dans ces limites, il dispose d'une puissance suprême ; il est vraiment le chef d'une monarchie pure. Aussi possède-t-il toutes les prérogatives d'une souveraineté absolue. De lui découle la juridiction ; à lui appartient l'infaillibilité ; il n'a pas de supérieur sur la terre ; son gouvernement s'étend, non seulement sur l'Église universelle, mais encore sur chaque église et sur chaque chrétien. Telle est la croyance de l'Église romaine ; par la parole de ses docteurs, elle n'a cessé d'en répandre la doctrine : par les décisions de ses pontifes, elle n'a cessé d'en affermir la pratique ; par ses anathèmes contre les erreurs, elle ne cesse point d'en maintenir l'intégrité. Ce n'est pas avec une moindre netteté que l'Église romaine a affirmé son enseignement sur les rapports de l'Église et de l'État. On se trompe quand on ne veut voir dans l'Église qu'une institution ayant pour mandat de pourvoir aux besoins religieux des particuliers. L'Église, pour obéir à la mission qu'elle a reçue de son divin fondateur, doit diriger tout l'homme et tous les hommes. A la vérité, elle doit premièrement enseigner le dogme, prêcher la morale, poser les actes du culte public ; mais pourquoi l'économie sociale lui resterait-elle étrangère ? La politique est une science et un exercice de l'activité humaine. La science politique n'est que la détermination du dogme et l'application de la morale privée à l'ordre public; l'action politique, comme toutes les autres, est soumise, sous le rapport moral au moins, à la direction et au contrôle du pouvoir ecclésiastique. L'Église le croit et l'enseigne ; elle entend conduire toute la vie des hommes ; elle a l'ambition d'atteindre tous les actes des fidèles, soit directement, soit par voie de conséquence. Tel est l'idéal de science et de conduite politiques, promulgué avec éclat, maintenu avec autorité, devant

lequel tout chrétien doit s'incliner avec respect et soumission.

86. Jusqu'au XIIIe siècle, la France avait partagé cette commune foi ; ses origines et ses antécédents historiques sont purs de tout alliage. Au grand schisme d'occident, spécialement après les conciles révolutionnaires de Constance et de Bâle, elle compta quelques docteurs favorables aux innovations séditieuses et se laissa aller à cette pragmatique de Bourges, vraie formule de la révolte. Ce premier éclat toutefois fut effacé par la réaction contre le protestantisme et par les besoins de la défense pendant l'héroïque insurrection de la Ligue. Sous le pontificat de Paul V, pendant la régence de Marie de Médicis, parut un homme qui voulut ressusciter tout d'une pièce la doctrine gallicane, ce fut Richer. Edmond Richer naquit en 1559, à Chesley, près Chaource, au diocèse de Langres. Orphelin de bonne heure, il vint à Chaource et fut recueilli par le maréchal Hénault qui lui fit apprendre à lire, à écrire et le poussa même jusqu'au latin. Alors il forma la résolution d'aller à Paris et pria son bienfaiteur Hénault, dont les descendants vivent encore, de l'y envoyer. Hénault lui acheta un habit de drap, lui mit deux écus dans la poche et lui dit : Va mon enfant ; Dieu te bénisse ! A Paris, la Providence adressa Richer à un docteur de Sorbonne, qui logeait au collège de Boncourt. Le docteur reçut Edmond d'abord en qualité de domestique ; mais ayant remarqué en lui un esprit excellent, il le prit en affection, se fit un plaisir de lui continuer ses études, le poussa jusqu'au doctorat et le fit son légataire universel. En possession d'une telle fortune, Richer manda, à son premier bienfaiteur que, par la grâce de Dieu, il était en état de lui rendre le bien qu'il en avait reçu dans ses premières années ; qu'il lui envoyât ses enfants et qu'il en prendrait soin. Hénault, qui avait marié son fils aîné, envoya les trois autres à Richer ; de ces trois frères, l'un fut docteur de Sorbonne, l'autre chartreux, le troisième, médecin du prince de Condé. Les Mémoires de Richelieu nous apprennent que Richer, alors maître-ès-arts, professa à Angers, puis vint régenter la philosophie au collège de Bourgogne. Pour arriver au doctorat en théologie, il dut passer par quatorze années d'études spéciales et par une innombrable sé- Richer.

rie d'examens. Exact observateur des statuts de la Faculté, pendant qu'il poursuivait ses grades, Richer exerçait avec zèle le ministère de la prédication. Docteur, il eût pu aller en province occuper quelque bénéfice ; il préféra rester à Paris et devint grand maître du collège du cardinal Lemoine. Ce collège avait été à moitié détruit pendant les guerres de religion ; Richer remit tout en ordre ; il était également propre au gouvernement des esprits et à l'administration des biens temporels. La rapide transformation de ce collège le fit nommer censeur de l'Université. L'université de Paris était alors dans un état de décadence, dont il est difficile de se faire une idée juste. Tout manquait à la fois : les maîtres, les élèves, les ressources. Tout était compromis : la religion, les mœurs, les études. On ne saurait préciser au juste par quels actes et dans quelle mesure Richer concourut à la restauration de l'université de Paris. Mais on sait qu'il y mit une force indomptable de volonté. Ce qui commence à se révéler en lui, c'est l'obstination d'abord, puis une tendance à résoudre les questions de vives luttes et à imposer des opinions avec une rigueur excessive.

Richer gallican.

87. Jusqu'en 1592, Edmond Richer était convaincu de la vérité des doctrines romaines. Bellarmin était son auteur favori ; il estimait ses controverses à l'égal d'un cinquième Évangile ; il pensait et parlait à l'unisson de tous les docteurs de son temps. « En 1592, dit Ellies Dupin, touché des malheurs des guerres civiles, il se mit à étudier l'Écriture sainte, les Pères, les conciles, et l'histoire de l'Église ; et ayant reconnu, par cette étude, combien il avait été trompé, il en conçut une véritable douleur, condamna les sentiments qu'il avait approuvés et, pour ainsi dire, adorés, étant bachelier ; embrassa généreusement et soutint depuis avec constance ceux qu'il avait condamnés (1). » Richer, en rusé matois, ne laissa rien soupçonner du travail qui se faisait dans son esprit. Le désir de ne pas échouer dans les épreuves de la licence et du doctorat lui fit garder le silence sur ses nouvelles convictions, qu'il ne jugeait, sans doute, pas fort honorables. C'est à cette époque qu'il entra en relations avec les parlementaires, gens dont les convic-

(1) *Hist. eccl. du* XVIIe *siècle*, t. I, p. 377.

tions suivent les intérêts, et restent à leur merci. Dès lors, il commença à prendre, dans la faculté de théologie, une attitude à part. Hostile aux droits du souverain pontife, implacable contre les Jésuites, toujours disposé à étendre, en matière religieuse, le pouvoir du roi, Richer ne tarda pas à être signalé comme suspect dans ses opinions et sa conduite. On apprit bientôt qu'il recherchait et préconisait les traités répréhensibles de Gerson, d'Almain, Major, Pierre d'Ailly. Grâce à lui, la France put réapprendre des systèmes oubliés. Dans les démêlés de Venise avec Paul V, il se fit le pourvoyeur de Fra Paolo. Peu à peu, Richer acquérait la réputation d'un théologien dépositaire fidèle des traditions gallicanes. Les docteurs qui s'étaient rapprochés des opinions des politiques et des parlementaires, le reconnaissaient pour leur chef. Il était à la tête d'un groupe peu nombreux, mais influent. Richer avait rencontré l'idée révolutionnaire et le rôle subversif, qui allaient permettre à ses défauts et à ses qualités de se produire avec éclat. Il était né sectaire. Au commencement du XVIIe siècle, les doctrines antipontificales pouvaient trouver en France un terrain favorablement disposé. Mais un chef, une pensée, une occasion manquaient. Richer se fit le porte-drapeau de l'opposition au souverain pontife : il constitua un système qui se targuait d'orthodoxie : il ne tint pas à lui que la France, passionnée par de brûlants débats, ne fût livrée à un déplorable schisme.

Le syndic de la Faculté.

88. La faculté de théologie de Paris était une confédération de communautés régulières et séculières. A sa tête était un doyen d'âge, mais il n'avait pas l'autorité prépondérante. Le pouvoir effectif résidait dans l'assemblée qui se réunissait tous les mois pour expédier les affaires de la corporation et veiller à la pureté de l'enseignement. Le syndic était l'inspirateur et le pouvoir exécutif de la Sorbonne. Le syndic Hébert avait reconnu que son influence ne pouvait aboutir à aucun résultat sérieux ; il proposa, pour son successeur, Edmond Richer, dont il fit valoir les aptitudes et les services. Le 2 janvier 1608, la Faculté nomma Richer syndic pour entrer immédiatement en fonctions. Richer déclara ne pouvoir accepter qu'autant que tous les docteurs promettraient de travailler

avec lui pour le rétablissement de l'ancienne discipline; à quoi ils s'engagèrent par promesse. Richer se prit sans retard à travailler à la rénovation du gallicanisme, au centre même de l'éducation théologique. Le novateur voulut, avant tout, se rendre compte de la nature des attributions du syndic et des droits de chacun des membres de la Sorbonne. Dans ces recherches, l'esprit de la vieille Sorbonne se révèle à lui et le remplit d'une nouvelle ardeur pour la défense des doctrines d'aventures. Le premier résultat fut le rétablissement de la discipline; mais ce n'était pas pour si peu que Richer travaillait; il voulait constituer le code officiel du gallicanisme. Dans ce but il demanda l'autorisation d'imprimer un recueil complet des décisions doctrinales de la Sorbonne et d'en faire tenir à chaque docteur un exemplaire. D'abord, on le lui permit; toutefois, lorsqu'on vit où il voulait en venir, on refusa. Repoussé de ce côté, il se contenta de faire réimprimer les sentences de la Sorbonne contre Luther et contre le moine Jean Sarrazin. Avec un peu de bonne volonté, il était facile d'en extraire tout le système des vieux gallicans; l'avenir montra que Richer ne se trompait guère. Il ne lui suffisait pas de galvaniser ces vieux systèmes, il voulut encore éconduire de la Faculté les idées romaines qui dominaient en France. Faire tourner les têtes était plus difficile que de déterrer un livre. Les dangers que le protestantisme laissait courir à l'Église avaient groupé les catholiques autour de leur chef suprême. L'union dans la défense, les besoins de la lutte, l'acharnement des réformateurs rapprochèrent les esprits. L'enseignement si logique et si ardent des Jésuites acheva ce que les controverses avaient heureusement commencé; le clergé s'emprégna de leur esprit. Lorsque la France se vit menacée dans sa foi, elle se leva, non plus gallicane, mais catholique romaine, pour défendre les bases de sa constitution. C'est ce mouvement de l'opinion et des intérêts que Richer voulut retourner contre lui-même. Richer fit décider que les thèses devaient lui être soumises un mois à l'avance afin qu'il les pût examiner avec soin. Il les examina si bien, qu'il ne laissa passer aucune proposition contraire au système gallican. Rien ne pouvait être soutenu dans les thèses publiques, qui ne fût conforme

au système patronné par le syndic. Richer était spécialement vigilant à l'égard des ordres religieux, qu'il savait plus enclins à soutenir les privilèges pontificaux, et qui cherchaient à glisser les doctrines ultramontaines dans la plupart de leurs thèses. Cette persécution se poursuivit sans éclat, sans rien qui peut éveiller les susceptibilités, ni prêter prise aux réclamations du nonce ou de l'évêque. Bientôt ce ne fut plus assez pour Richer, d'établir en Sorbonne un centre de gallicanisme. Dans une pensée haineuse, mais très habile, il fit rendre par la Faculté un décret contre le tyrannicide, décret qui frappa les Jésuites en pleine poitrine et excita, contre les doctrines romaines, toutes les passions religieuses et politiques. Un édit royal avait autorisé les Jésuites à enseigner; avant d'être mis à exécution, ce décret devait obtenir le visa du Parlement; Richer excita si bien le Parlement, que les Jésuites n'osèrent même pas présenter leur édit. En 1611, les Dominicains se réunissaient, à Paris, en chapitre général. A ce propos, ils soutenaient des thèses qui attiraient le public. Dans ces thèses, ils voulurent démontrer : 1° Que le Pape ne peut errer dans la foi, ni dans les mœurs; 2° Que le concile, en aucun cas, ne peut être au-dessus du Pape; 3° Qu'il appartient au Pape seul de proposer au concile tout ce qui doit être traité et décidé, et de confirmer ou infirmer ce qui a été résolu et d'imposer silence aux parties. Richer intervint au débat, fit contredire les thèses, brava son métropolitain Duperron et le nonce Ubaldini. Il fallut l'intervention de la cour pour faire reculer le syndic. Heureusement, la cour ne partageait pas les passions de Richer, elle soutint les défenseurs des doctrines romaines. Par le fait de son concours, Richer, suspecté par les orthodoxes, isolé des gens d'Église, abandonné par la royauté, soutenu seulement par ces espèces d'hérétiques appelés parlementaires et par quelques disciples vus de mauvais œil, ne pouvait guère qu'entreprendre une lutte inégale, où il ne remporterait pas de triomphe.

89. Depuis longtemps, Richer s'occupait à reconstituer le corps des doctrines gallicanes. L'ouvrage était terminé; les récentes querelles engageaient fortement l'auteur à ne pas le tenir sous le boisseau. Dans ses études solitaires, l'auteur s'était porté à croire Le Libellus

qu'aucun théologien n'avait réellement compris la constitution de l'Église; modestie à part, il croyait que nul, si ce n'est lui, n'était capable de trouver une solution qui demandait la plus grande énergie de travail et une science pénétrante. Cependant, il consulta quelques confrères; ils lui donnèrent, avec une réserve malicieuse, quelques conseils. Enfin le livre parut : c'est un petit in-4° de trente pages, écrit en latin et divisé en dix-huit chapitres; son titre est *Libellus de ecclesiasticâ et politicâ potestate.* Les propositions se suivent et s'enchaînent selon la méthode géométrique. Les deux premières propositions servent de principes fondamentaux; les autres s'en déduisent comme corollaires. Voici les deux principes :

I. La juridiction ecclésiastique appartient *primario et essentialiter* à l'Église et *ministerialiter* seulement au pontife romain et aux autres évêques.

II. Le Christ a conféré immédiatement par lui-même les clefs ou la juridiction, à l'ordre hiérarchique, par la mission immédiate et réelle de tous les Apôtres et Disciples.

Ces principes posés, il en résulte ces conséquences :

1° L'Église est une police monarchique instituée pour une fin surnaturelle et tempérée par un régime aristocratique;

2° Si Pierre est seulement le pouvoir dispensateur et le chef ministériel de l'Église; c'est le Christ qui est la tête et la base essentielle, le maître et le fondateur de l'Église;

3° Il faut distinguer l'Église de l'État. L'État où le principat est monarchique, afin de conserver l'ordre et l'unité, et de veiller à l'efficace exécution des canons. Le régime de l'Église est aristocratique, afin de procurer à l'Église un conseil prudent et une puissante et infaillible administration;

4° Le pouvoir infaillible de décréter ou d'établir des canons réside dans l'Église universelle ou dans le concile général qui représente l'Église universelle;

5° La fréquente célébration des conciles est simplement et absolument nécessaire pour le bon et saint gouvernement de l'Église;

6° La plénitude de l'autorité papale ne s'étend pas au delà de

l'exécution, de l'interprétation et de la dispense du droit divin, naturel et canonique, et ne peut s'exercer que sur des églises particulières. Elle peut néanmoins établir des lois et des canons provisoires ;

7° L'Église universelle ou la république chrétienne repose sur un seul fondement essentiel, Jésus-Christ. Néanmoins, à raison de l'exercice et de l'exécution du régime extérieur, l'Église est différemment gouvernée par le Pape et le magistrat politique, qui usent chacun d'une autorité propre et convenable à son objet ;

8° L'Église n'a reçu qu'un simple pouvoir ministériel, exclusivement spirituel : aussi ne peut-elle pas appuyer ses commandements de la force. Elle dispose des moyens de persuasion et d'influence, et non de coaction ou de coërcition, pour conduire les hommes à la béatitude universelle. Elle domine sur les âmes par des actes hiérarchiques. Elle n'exerce aucun pouvoir sur les corps ou sur les territoires.

« Le fond du système de Richer, dit Mgr Puyol, est composé des doctrines épiscopalistes et régaliennes. Comme si des erreurs aussi considérables n'avaient pas suffi à caractériser son système, Richer n'a pas hésité à y joindre des appréciations malignes, des critiques acerbes, les théories aventurées dont les parlementaires et les sorbonnistes sont prodigues dans leurs écrits. Certains auteurs ont la passion du paradoxe; Richer avait la passion d'abaisser la papauté et d'invectiver contre Rome. Ses œuvres sont un recueil de documents contre les souverains pontifes, qui pourraient parfois disputer le premier rang au *Mystère d'iniquité* de Duplessis-Mornay, par l'acrimonie de l'intention et la violence du langage. Dans l'hostilité de ses dispositions, Richer n'a garde de ne pas accueillir toutes les opinions de détail propres à abaisser l'autorité pontificale. C'est ainsi qu'il attribue au peuple le droit de nommer les ministres du culte; qu'il déplore et attaque le concordat de Léon X et de François Ier; qu'il renouvelle l'insoutenable opinion qui attribue aux curés une institution divine, qu'il s'élève contre la validité des censures injustes; qu'il déclame contre les privilèges des réguliers, contre la corruption de l'Église; qu'il ose dire que la chré-

tienté ayant sommeillé en de profondes ténèbres, depuis huit cents ans, les Papes se sont acquis un plein pouvoir de tout ordonner. A l'épiscopalisme et au régalisme, Richer joint les erreurs du presbytérianisme; il se relie au multitudinisme par une théorie des élections sacrées (1). »

Critique. 90. Nous ne nous proposons pas de relever en détail toutes ces erreurs, nous signalons seulement le vice des principes. Richer a raison de distinguer, dans une institution sociale, deux choses : sa forme et son gouvernement; mais il a tort d'introduire, dans l'Église, une distinction qui n'existe pas en réalité. L'Église est ce qu'elle paraît; les formes monarchiques attestent une autorité purement monarchique. Après avoir distingué le fond de la forme, Richer établit que la souveraineté efficace se trouve dans l'aristocratie sacrée. Les évêques, chacun dans son église, sont de véritables souverains; quand ils sont réunis, ils composent un Sénat ou des États généraux, qui ont toute autorité sur l'Église universelle. Le Pape est bien à la tête de l'épiscopat, mais il n'a pas de domination; il n'est qu'un chargé de pouvoirs et l'exécuteur des volontés épiscopales. C'est un monarque constitutionnel ou un président électif, qui n'a que des devoirs et non des droits, et dont les attributions peuvent être modifiées par l'Église. En deux mots : l'épiscopat est l'essentiel; le Pape est l'accessoire; l'épiscopat a la toute-puissance, le Pape, la subordination. Or, dans son ensemble et dans son essence, cette doctrine, c'est le gallicanisme. Cette monarchie aristocratique où l'infaillibilité et la souveraineté ne résident pas essentiellement dans le monarque, mais dans le concile, c'est la monarchie ecclésiastique telle que l'ont comprise les théologiens de Paris, depuis Gerson jusqu'à Bossuet, depuis Pierre d'Ailly jusqu'à La Luzerne et Maret. Richer a exactement compris le sens des anciens décrets de Sorbonne et des vieux écrits gallicans. Il s'est bien placé dans ce milieu où tout le monde apercevait le système français, entre la monarchie pure des docteurs romains et la démocratie des protestants. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les ouvrages de Gerson ou sur les traités plus

(1) Ed. Puyol, *Edmond Richer*, t. I, p. 232.

récents de l'Église, composés par Régnier, La Hogue ou Bailly. On y reconnaîtra, avec plus ou moins d'exagérations, les mêmes inspirations, les mêmes points de vue, la même méthode que dans les œuvres de Richer. A l'origine comme au déclin du gallicanisme, le système concorde toujours avec lui-même et se retrouve avec les mêmes points fondamentaux dans l'exposition de Richer. Néanmoins, Richer ne le représente pas dans sa forme véritablement théologique. La vertu est dans le juste milieu. Entre le défaut et l'excès, la vertu trouve de grands espaces où elle peut se mouvoir et s'établir. Le gallicanisme ressemble à la vertu, en ce qu'il réside, comme elle, dans un vaste milieu; mais la ressemblance ne saurait aller plus loin et ce milieu ne saurait être licite, car il est impossible, après la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale, de tenir au système gallican. Ce milieu où réside le gallicanisme confine d'un côté aux doctrines romaines qu'il abandonne, de l'autre, aux doctrines protestantes vers lesquelles il s'achemine. Richer s'est placé au point le plus rapproché des doctrines hérétiques et déborde souvent du côté des doctrines protestantes. Richer était, au moins matériellement, hérétique et schismatique.

91. En janvier 1612, Richer mit en vente les exemplaires de son *Libellus*. Dès qu'il se montra en plein jour, il fut reconnu pour ce qu'il était, hétérodoxe. Il y eut de toutes parts une explosion de plaintes, de murmures et d'indignation. Le premier qui ouvrit le feu, fut un converti, Pelletier. « Dieu qui embrasse la défense des Jésuites, dit-il, a permis qu'un de leurs plus violents ennemis ait enfin vomi sur le théâtre tout le levain qu'il couvait dès longtemps en son cœur. Le masque ainsi levé fait connaître ce qu'il est. Et quoiqu'il lui reste encore sur les épaules la robe et le chaperon de docteur de l'Église, ne le peut-on tenir que pour un insigne prévaricateur. » L'abbé Bonju de Beaulieu, conseiller et aumônier ordinaire du roi, continua la chasse avec la même énergie. L'épître dédicatoire à la reine est d'un homme d'État; elle signale, en un ferme langage, les raisons qui obligent le pouvoir civil à maintenir l'unité religieuse. Théologien savant et entendu dans les controverses sur la hiérarchie, il perce à jour, d'un style rude, les Controverse

sophismes de Richer. Un théologien de Sorbonne, Arnaud, suit de près Bonju ; celui-ci est un maître ; sa doctrine est saine, forte et nourrie ; les erreurs de Richer sont signalées avec précision et combattues par de bons arguments. Mais celui qui accabla Richer, fut le docteur André Duval. C'était un saint prêtre ; il était l'oracle de la Sorbonne ; il était, de plus, ami de Richer. Depuis quarante années, Duval professait assidûment, sans consentir à s'éloigner de sa chaire pour être revêtu de dignités ecclésiastiques. Duval, pour dégager la responsabilité de la faculté de théologie, publia une critique des doctrines de Richer. Son travail dissipa tous les doutes. Le cardinal Duperron disait que depuis cinquante ans, il ne s'était pas publié un livre de théologie d'une si grande valeur. L'éloge n'est pas exagéré. Richer se sentit frappé à l'endroit sensible. En vain il se tord et essaie d'arracher le trait lancé d'une main sûre. L'œuvre de Duval résiste à toutes les réfutations, et si l'on veut connaître en détail la vanité des erreurs de Richer, il faut se porter à la critique de Duval. Joachim Forgemont acheva l'adversaire par son résumé de la discussion : c'est le résumé du président en attendant la sentence du juge. Ce n'est, il est vrai, qu'une lettre, mais pleine de traits et très intéressante à lire. Ce qui caractérise toutes ces réfutations de Richer, c'est qu'elles sont franchement ultramontaines et pleines d'horreur pour le schisme. On y trouve toutes les lumières et toutes les piétés de l'orthodoxie. *Hi viri misericordiæ sunt quorum pietates non defuerunt.*

Censure de la Sorbonne

92. Pendant que les théologiens écrivaient, le nonce du Pape agissait. Dans le cours de janvier 1612, il représentait à la reine et aux ministres, que le *Libellus* de Richer n'était « qu'une apologie de l'abominable doctrine de Marsile de Paloue, d'Illyrian, de Fra Paolo, de tous les hérésiarques qui ont écrit contre la suprématie de S. Pierre ; une répétition des passages des Pères et de l'Écriture que ces hérésiarques avaient détournés de leur sens, pour les amener à leurs opinions ; une attaque audacieuse, non seulement contre le temporel, mais encore contre la pure autorité spirituelle et la primauté du Saint-Siège ». En conséquence, il demandait un châtiment contre ce fauteur d'hérésies. Son auditeur, Scoppi,

visita les docteurs, en majorité favorables au Saint-Siège ; Richer para le coup en faisant défendre, à la Sorbonne, par le Parlement, de porter contre le livret une condamnation. La Faculté, d'ailleurs, désirait garder, comme corps, la liberté des théories ; elle comptait, dans son sein, des partisans de toutes les opinions ; il ne paraissait pas bon d'atteindre leurs franchises. Le 3 février, à la *prima mensis,* la Sorbonne ne put toucher au *Libellus* ; mais piquée au jeu, par l'intervention malvenue du Parlement, elle trouva le moyen d'atteindre indirectement Richer. Le syndic avait publié tout ce qu'il avait pu trouver de décisions conformes à ses prétentions : 1° Un décret contre Jean de Gorello ; 2° Une censure des erreurs de Jean Sarrazin ; 3° Quelques articles contre Luther ; 4° Une réponse de la Faculté à Charles VIII, en 1497. Sur un rapport de Filesac, il fut ordonné qu'à l'avenir, les livres des conclusions de la Faculté seraient renfermés sous trois diverses clefs, et qu'on ne pourrait jamais publier ni communiquer aucune chose appartenant à la Faculté, sans avoir eu auparavant permission d'icelle. Richer sentit le coup, mais il avait dérobé habilement, quoique malhonnêtement, son livret aux censures de la Sorbonne.

Condamnation par l'Église.

93. Tandis que la Sorbonne trouvait, pour marquer sa désapprobation, cet expédient ingénieux, le conseil du roi avisait aux mesures à prendre pour donner satisfaction au nonce. Le cardinal Duperron reprochait à Richer : 1° D'être poussé par quelques factieux ; 2° De mettre en avant, sur les élections, une doctrine injurieuse à la papauté et au pouvoir royal ; 3° De renverser l'autorité des rois, en même temps que celle des papes ; 4° De continuer les traditions factieuses de la Sorbonne ; 5° De citer les censures qui ne prouvaient rien ; 6° De pousser au schisme ; 7° D'abuser des paroles de Gerson ; 8° De citer des livres de Cusa, rétractés par l'auteur ; 9° De réjouir les huguenots par ses entreprises. Ces reproches étaient justes, mais la timidité de la régence empêcha d'aboutir les délibérations du conseil. Cependant, la cour autorisa la censure du *Libellus* par les gens d'Église. Du Perron réunissait, en son hôtel, les archevêques et évêques de France, toujours nom-

breux à Paris, et examinait, dans des assemblées préparatoires, le système du syndic. Les conférences furent multipliées et sérieuses. L'archevêque de Sens lisait l'écrit ; Duperron discourait sur chaque période ; la discussion s'établissait ensuite entre les prélats. Quand la discussion fut épuisée, quand l'archevêque de Sens, métropolitain de Paris, eut rangé à son sentiment, les évêques et les seigneurs de la cour, il convoqua son concile. Sur ces entrefaites arrivèrent, aux prélats du royaume, des lettres du Pape, pour les exhorter à remédier aux entreprises « des hommes qui s'étudient à jeter des semences desquelles, à bon droit, l'on peut craindre que les malheurs et impiétés, qui ont donné sujet et origine aux troubles, lesquelles ont ci-devant extrêmement travaillé la France, ne renaissent (1). Le livret fut sommairement discuté dans l'assemblée conciliaire ; la censure fut signée par les huit évêques de la province ecclésiastique, le 19 mars 1612. Cette censure portait que le *Libellus*, « lu et examiné avec soin, avait été jugé et déclaré digne de censure et de condamnation ; qu'on l'avait noté et condamné, par ce qu'il contenait beaucoup de propositions, expositions et allégations fausses, erronées, scandaleuses, schismatiques et, selon leur sens propre, hérétiques ; en portant cette sentence, on n'entendait cependant pas toucher aux droits du roi et aux immunités et libertés de l'Église gallicane ». Le 24 mai 1612, le synode provincial d'Aix portait une condamnation semblable, en termes presque identiques. Enfin, le 10 mai 1613, la congrégation de l'Index inscrivait, parmi les livres défendus, le *Libellus* de Richer. En présence de ces condamnations, Richer se raidit. Ses juges, à l'entendre, étaient prévenus et ignorants. La défense n'avait pas été entendue ; les prélats n'avaient pas saisi la pensée de Richer. La teneur du jugement était pleine de contradictions. L'Index était une congrégation, non un concile. A tous ces vains prétextes, mis en avant par un théologien opiniâtre, qui ne voulait ni renoncer à ses doctrines ni rompre avec l'Église, il n'y avait qu'à répondre que l'Église avait décidé par la voix des évêques approuvés par le souverain pontife ; que Richer, en ne se soumet-

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. III, part. 2, p. 187.

tant pas, n'était plus un vrai fidèle ; et que les faux catholiques sont plus dangereux que les hérétiques avérés. Mais Richer était trop épris de lui-même et trop porté à la dissension pour rien comprendre au jugement de l'opinion. Dans l'*Histoire de son Syndicat*, il se borne à dire froidement « qu'il ne dormit pas moins, assuré du rempart de sa conscience et d'une droite intention, qu'il n'avait jamais viciés d'aucune mauvaise circonstance. »

Déposition de Richer.

94. Richer fit encore plus ; il interjeta appel, devant les juges séculiers, contre le jugement de deux conciles et la sentence de l'Index. A l'appui de son appel, Richer opposait : 1° Que la censure avait été faite en un moment ; 2° Qu'elle était faite sans convocation du clergé de la province ; 3° Que l'assemblée avait un autre objet ; 4° Que le concile n'avait pas été célébré en bonne et due forme ; 5° Que la censure n'avait été prononcée que par huit prélats ; 6° Que l'inculpé n'avait pas été entendu ; 7° Que la censure était contre l'autorité du roi et du Parlement ; 8° Que les évêques signataires n'avaient pas assisté à l'examen du livre ; 9° Que la censure ne montrait pas les propositions blâmables. Ces arguties ne devaient pas plaire au conseil du roi. Le fait d'appel impliquait une plus grave question. Un homme d'église demandait, à un tribunal séculier, de casser une sentence portée sur des points de foi, par un tribunal souverain ; sa démarche était positivement schismatique. L'appel comme d'abus ne fut pas accepté ; on défendit même à Richer de rien écrire pour la justification du *Libellus*. Ubaldini, en présence de ces excès, pensa que la paix religieuse serait compromise, tant que Richer serait à la tête de la faculté de théologie ; il s'assura donc du concours de Filesac et proposa à la cour la révocation de Richer. Le syndic, disait le nonce, s'était rendu coupable d'attaques audacieuses contre l'autorité spirituelle et la principauté du pontife romain. Pouvait-on moins faire que de punir l'auteur ? Coupable au premier chef, il n'avait pas d'excuse, étant ecclésiastique, théologien et premier officier de la Sorbonne. Paul V soutenait le nonce et affirmait qu'on ne pouvait faire moins que de déposséder le syndic. Avec l'agrément de la cour, des doc-

teurs promirent de demander sa révocation. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée de la Sorbonne et posée une première fois à la réunion de juin. Sur le chiffre total, il se trouva vingt-cinq docteurs pour Richer et quarante-trois contre. Au moment où la majorité semblait devoir l'emporter, Richer fit entrer deux notaires et déclara, par leur organe, qu'il appelait comme d'abus de tout ce qui serait décidé contre son opposition, et qu'il récusait la plus grande partie des docteurs qui voulaient le priver du syndicat. Richer était obstiné et habile ; il était à craindre que, dans le conflit, il ne surgît cause de comparution au Parlement, ce qu'il fallait éviter à tout prix. En attendant le retour de la reine, les choses restèrent en l'état. Le 1er septembre, la Faculté étant assemblée en session ordinaire, deux huissiers du conseil privé présentèrent des lettres patentes qui ordonnaient à la Faculté de nommer un nouveau syndic. Lecture faite de cette ordonnance, Richer lut un panégyrique de sa conduite, protesta contre la violence dont il était l'objet, demanda qu'il lui fût donné acte de ses paroles, et s'emporta en injures contre le docteur Filesac, qu'il croyait appelé à sa succession. Mais les docteurs, même amis de Richer, n'en étaient pas encore venus à ne tenir aucun compte de la volonté royale. A l'unanimité des suffrages, Filesac fut élu syndic pour deux ans. De plus, l'assemblée décida que les syndics ne rédigeraient plus seuls les conclusions ; que Richer était remercié de ses services, mais non de son livre ; qu'il lui était ordonné sous peine d'expulsion de rien publier; enfin qu'il devait remettre toutes les archives de la Sorbonne. « Que ces conclusions durent être pénibles à Richer, dit son historien. C'était la Faculté elle-même qui désavouait d'une manière détournée, mais claire, les doctrines de Richer. La Faculté blâmait ses protestations, le menaçait d'expulsion, lui donnait pour successeur son principal adversaire ; elle n'hésitait pas à adopter des résolutions qui impliquaient une condamnation formelle de sa gestion. L'un des rares, peut-être le seul, et certainement le premier objet des affections de Richer, c'était la faculté de théologie, et la faculté de théologie le frappait sans pitié ! Il y aurait eu de quoi abattre une âme moins fortement trempée. Ce nouveau déboire ne

fit que rendre Richer plus âpre à la lutte. Quel sentiment doit-on éprouver en présence de ces caractères indomptables que la défaite rend plus altiers et qui ne savent pas se résigner? Faut-il admirer leur indéfectible vigueur? Faut-il redouter leur obstination qui remet sans cesse toutes choses en question? Nous n'avons ici qu'à déplorer une opiniâtreté qui rendait Richer sourd à tous les conseils de soumission et qui faisait de ce prêtre un danger pour l'Église, et de ce docteur de Sorbonne, un scandale pour ses frères (1). »

95. L'affaire n'était point terminée. Parmi les adversaires de Richer, un certain nombre, après l'avoir réduit à l'impuissance, travaillèrent à lui infliger un châtiment rigoureux. C'était le droit alors de punir, par des peines coërcitives, les erreurs de doctrine; on épargna ces rigueurs à Richer; mais on ne laissa pas que de poursuivre, dans ses sectateurs, les erreurs du maître! L'évêque de Paris, cardinal Gondi, était plein de zèle. Dès que la censure du *Libellus* eut été prononcée, il travailla à lui faire produire ses effets pratiques. Sa première résolution fut de ne plus nommer, aux bénéfices de son diocèse, les ecclésiastiques convaincus de Richérisme. Il se trouva que Richer fut un des premiers atteints. Depuis 1602, il s'était fait inscrire pour un canonicat à Notre-Dame; en juillet 1612, une stalle étant vacante, il devait, de plein droit, en être pourvu. Richer étant sous le coup d'une condamnation doctrinale, l'évêque avait raison suffisante de lui refuser l'investiture canonique; au lieu d'invoquer le cas d'indignité, il allégua le défaut de droit. Quelques pièces de papier timbré furent échangées; mais à bon rat bon chat. Richer ne fut pas chanoine. En même temps qu'il écartait le chef, Gondi n'épargnait pas les disciples. Le docteur Fursi, curé de Saint-Leu, s'était signalé parmi les chauds partisans de Richer : on procéda contre lui, il passa la frontière et se fit huguenot. Palma-Cayet quittant, au collège de France, sa chaire d'hébreu, on lui donnait pour successeur un richériste : Gondi et Duperron le firent écarter. « Les mêmes inconvénients sont arrivés, dit Richer, à une infinité d'autres docteurs et bache-

Exécution.

(1) Pujol, *Edmond Richer*, t. I, p. 402.

liers, lesquels on disait que Duval contraignait d'abjurer le richérisme, terme diabolique de division et de dissension, lequel il a malheureusement inventé et publié. Et, de plus, il défendait à tous docteurs et bacheliers de voir Richer, ni fréquenter les richéristes, s'ils désiraient avoir les bonnes grâces des prélats pour être employés ; ce que plusieurs, par ambition ou nécessité, étaient contraints de faire. Et beaucoup de personnes gémissaient voyant que la liberté ancienne de la Sorbonne était gênée, changée en une geôle de l'Inquisition par les factions de Filesac et de Duval ; celui-là ayant promis de faire que ci-après aucune ne suivrait l'opinion de Richer. » On voulait donc épurer la faculté de théologie ; il fut même question de la supprimer ; mais le zèle de Duval et de ses amis suffirent à l'épuration.

Gallicanisme politique.

96. Chose extraordinaire ! le novateur qui excita une si grande tempête contre son système sur la constitution ecclésiastique, ne souleva que de rares protestations quand il exposa sa doctrine sur les rapports de l'Église et de l'État. Or, la politique de Richer est bien plus hardie et plus subversive que sa théologie ; c'est le gallicanisme parlementaire, hérétique, schismatique, persécuteur, dans toute sa crudité et avec une précision qu'il n'avait pas eue jusque-là. Il est enfermé dans ces quatre termes : le droit divin des rois, l'indépendance absolue du pouvoir civil, l'autorité purement spirituelle de l'Église, la puissance du souverain sur l'Église. Le droit divin des rois était entendu par plusieurs comme un droit d'institution divine immédiate, comme si chaque souverain recevait du ciel une bulle d'institution : prétention fausse, mais fût-elle vraie, elle ne déroberait pas les princes au devoir de la soumission, puisque les évêques, dont le pouvoir est certainement d'institution divine, ne sont pas moins subordonnés au Pape. Richer était trop bon scolastique pour donner de la tête dans ces billevesées ; il proclame, lui, le droit divin de la société et de la royauté ; et si Marca, Baluse et autres régalistes à outrance, exagèrent le droit de la personne sacrée des princes, l'ensemble des publicistes gallicans se tiendra aux opinions de Richer. Pour mettre le roi hors de page, Richer appuie beaucoup plus sur l'indépendance absolue du pou-

voir temporel ; il la prouve par une multitude de textes qui ne vont pas tous à la question ; puis, la supposant démontrée, il en tire inexorablement toutes les conséquences. De l'indépendance absolue, il résulte que personne sur la terre, ni peuple, ni pape, n'a le droit de demander compte au souverain temporel de sa conduite, que personne n'a le droit de la déposer, quelque oppresseur ou inepte qu'il soit. Richer soutient dans toute sa force la doctrine gallicane de l'irresponsabilité des rois. Après avoir exagéré les droits de l'État, il se préoccupe d'affaiblir le pouvoir de l'Église. L'Église, à ses yeux, est une société spirituelle, il le prouve par des raisons vraiment frivoles et les emploie avec peu d'intelligence. Ses arguments sont que l'Église ne peut devoir ses succès aux moyens humains, qu'elle ne possède que des biens surnaturels et que les richesses abrutissent le clergé. Comme elles abrutissent aussi probablement les fidèles, nous voilà en plein stoïcisme révolutionnaire. De cette thèse mal faite, Richer conclut contre l'immunité ecclésiastique. Si les clercs ont quelques privilèges de fait, ils les tiennent de la concession des princes. L'Église n'ayant aucun pouvoir temporel ne peut communiquer aucun droit temporel. C'est pourquoi l'exemption des biens et l'immunité des personnes n'ont d'autre origine que le droit civil. En quelque circonstance, Richer semble faire une restriction en faveur des actes du culte public et des biens absolument nécessaires à l'Église ; mais avec une distinction entre le nécessaire et le surperflu, il trouve moyen de confirmer ses conclusions. C'est ainsi que Richer refuse à l'Église tout droit temporel, mais tout droit de coaction ; pour conduire à la béatitude, elle n'a que la persuasion et la direction. La puissance des rois sur l'Église s'impose, suivant Richer, à double titre : d'abord parce que l'Église est dans l'État et lui reste soumise, ensuite parce que le souverain est l'évêque du dehors, il peut comme tel, porter des lois et tirer le glaive. On objectera que s'il est dehors, il n'entre pas dans le sanctuaire ; que s'il a les affaires de police extérieure, il est sans droit sur les questions intérieures. Richer se contenta de répondre que si le prince est sans qualité sur les matières de foi, à lui appartient tout l'ordre de la discipline. Par sa discipline,

l'Église relève du roi. Ainsi l'État s'émancipe des obligations que l'Église lui avaient imposées d'être l'exécuteur de ses volontés, et proclame son indépendance absolue. En apparence, rien n'est changé, puisque l'État continue de se dire chrétien et protecteur de l'Église ; mais, au fond, la révolution est considérable. Précédemment l'Église indiquait, au besoin, inspirait les mesures propres à sauvegarder les intérêts de la foi ; désormais, l'État, hors tutelle, ne veut concourir au succès religieux que suivant qu'il le jugeait possible et convenable dans la plénitude de son indépendance. On décidera que la politique, dans ses rapports avec les intérêts religieux, devra être remise aux laïques et ne peut plus être déterminée par les clercs. Le régulateur dans la conduite des affaires de l'Église, n'est plus dans l'Église, mais dans l'État. Le roi se substitue au Pape.

Déclaration de Richer.

97. En 1616, Ubaldini céda la nonciature à Bentivoglio ; à un homme de combat succédait un homme de conciliation. Le nouveau nonce voulut ramener Richer. [Gondi, proviseur de Sorbonne, devait lui prêter main-forte, Richer s'était prononcé fortement contre les théories frauduleuses de Marc-Antoine de Dominis ; on prit, de là, occasion pour l'aborder. Pour se rendre plus agréable, Bentivoglio avait commencé par empêcher, contre l'ancien syndic, toute rigueur ; il avait même défendu de l'attaquer. L'harmonie était complète entre la cour de Rome, le cabinet du Louvre et la faculté de théologie. Malgré la faveur des circonstances et toutes les bonnes grâces, Richer se montra peu sensible aux ouvertures pacifiques. Cette conduite fut mal vue en Sorbonne et au collège du cardinal Lemoine. Quand Richer voulut aller à confesse, plusieurs confesseurs lui refusèrent l'absolution. Richer en eut du déplaisir et s'offrit à expliquer ces propositions. Duval rédigea une formule que Richer devait souscrire. Richer, qui manquait de franchise et qui gardait tous ses préjugés au fond du cœur, cherchait moins à donner satisfaction qu'à se débarrasser de ses ennemis. Après quelques pourparlers, il rejeta la formule de Duval et présenta la déclaration suivante :

« Je, Edmond Richer, prêtre du diocèse de Langres, de la

faculté de théologie de Paris, et grand maître du collège du cardinal Lemoine, fondé en l'université de Paris, soussigné, déclare et certifie que je n'ai jamais eu d'autre intention ni volonté, en composant le traité *De ecclesiasticâ et politicâ potestate*, en l'an 1611, sinon de montrer sommairement quelle était l'ancienne doctrine de l'école de Paris, et parce que m'étant étudié à abréger, je me suis rendu obscur, ce qui a donné sujet à quelques-uns d'interpréter en mauvaise part quelques propositions dudit traité : je déclare et proteste que j'ai toujours entendu et entends me soumettre et tous les écrits que j'ai faits et que je pourrai faire à l'avenir, au jugement du Saint-Siège et de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et ai un très grand déplaisir que quelques propositions dudit traité aient été prises contre mon intention comme si j'eusse eu dessein de diminuer l'autorité légitime de notre Saint Père le Pape et celle de MM. les autres prélats de l'Église : ce qui ne m'est jamais venu en pensée. C'est pourquoi j'improuve et déteste de telles interprétations, et toutes autres contraire à la croyance de l'Église catholique, apostolique et romaine, déclarant et protestant de rechef, comme j'ai fait autrefois, que je suis prêt d'expliquer toutes les propositions dudit traité en un sens véritable et catholique. En foi et témoignage de quoi, j'ai écrit et signé de ma main la présente déclaration, l'an 1622, le jeudi trentième de juin. — EDMOND RICHER. »

Cette déclaration, par ses termes captieux, était propre à égarer le vulgaire ; elle ne trompa pas les théologiens. Richer faisait mention des principes de l'école de Paris comme si elle eût été coupable de ses erreurs ; en parlant de l'obscurité de son livre, il insinuait qu'on l'avait condamné sans le comprendre ; il passait sous silence la censure de deux conciles provinciaux ; il parlait du Saint-Siège, avant l'Église comme s'il eût préposé l'Église au Saint-Siège ; il parlait de protestations précédentes que personne ne connaissait et ne désavouait pas, même en principe, ses propres erreurs ; il offrait seulement de les expliquer dans un sens catholique, ce qui marquait absence de regret et de désaveu.

Nouvelle déclaration

98. Après la régence de Marie de Médicis et la chute du duc de Luynes, le pouvoir passa aux mains de Richelieu. L'avènement de Richelieu modifia toutes les tendances de la politique française. Au lieu de se rattacher aux doctrines romaines, Richelieu se fit le patron des idées gallicanes. Non qu'il fût personnellement hostile aux Papes; il avait été au contraire, élevé dans des sentiments de dévotion au siège apostolique, et, au moins comme cardinal, il devait être dévoué à Rome. Mais Français et monarchiste jusqu'au fond de l'âme, il ramena toute sa politique à l'exaltation de la royauté et à l'agrandissement de la France. Suivant les courtes pensées de la sagesse humaine, il crut servir ces deux causes en adoptant les thèses flatteuses, mais dangereuses du gallicanisme politique. Que dirait aujourd'hui Richelieu si, sortant du tombeau, il voyait vaincues les deux causes qu'il a servi et les voyait vaincues par l'application de ses principes politiques. Mais la sagesse humaine, toujours courte par quelqu'endroit, ne saurait voir d'aussi loin qu'en se séparant de la religion, on se voue à la ruine. Donc, pour servir ses ambitieux desseins, Richelieu ne vit d'abord rien de mieux que de favoriser les conceptions de l'ancien syndic et de chercher noise aux Jésuites. C'est dans cet ordre d'idées que fut condamné le livre du P. Santarelli, à qui on ne pouvait rien reprocher, que son orthodoxie. Cette condamnation fut fort mal vue de Rome et montra, par les reprises d'hostilités dont elle fut le prétexte, qu'elle ne pouvait pas contribuer beaucoup à l'affermissement du pouvoir royal. Quand le gâchis fut au comble en Sorbonne, au Parlement et un peu partout, Richelieu intervint et voulut mettre ordre avec sa main de fer. Richelieu ordonna au Parlement de ne pas s'occuper des affaires de la Sorbonne; commanda le silence à la faculté de théologie et, pour aller à la source de tout mal, s'adressa à Richer. Richer était l'âme de l'opposition gallicane, la cause secrète ou publique de toutes les disputes; Richelieu lui demanda de rétracter les erreurs du *Libellus*. Richer, pour faire pièce à Duval, voulut traiter directement avec le ministre, mal lui en prit. Richelieu intima sa volonté, exigea de Richer la rétractation la plus explicite et lui imposa, de plus, l'obligation de

déclarer très haut qu'il la souscrivait librement. Richer était un sectaire ; il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un martyr ; il signa la déclaration suivante :

« Je, Edmond Richer, prêtre du diocèse de Langres, docteur de la sacrée faculté, de théologie de Paris, et grand maître du collège du cardinal Lemoine, soussigné : Ayant considéré que quelques propositions du petit livre que j'ai écrit l'an 1611 *de la Puissance ecclésiastique et politique* ont été prises en mauvaise part, proteste et déclare que j'ai toujours voulu, et veux encore présentement me soumettre avec le livre susdit, ses propositions, leur interprétation et toute ma doctrine au jugement de l'Église catholique et romaine, et du Saint-Siège apostolique, que je reconnaîs pour la mère et la maîtresse de toutes les églises, et pour le juge infaillible de la vérité. Je proteste que j'ai eu une très grande douleur de voir que quelques-unes des propositions de ce petit livre aient été exprimées d'une manière qui a donné occasion de scandale, comme si j'eusse voulu diminuer ou ôter quelque chose à la juste et légitime puissance du souverain pontife et de messieurs les prélats de l'Église, quoique ce n'ait jamais été mon intention. Je désapprouve et condamne ces propositions, en tant qu'elles sont contraires (comme elles sonnent, c'est-à-dire suivant l'expression des mots qui frappent extérieurement l'oreille) au jugement de l'Église catholique, apostolique et romaine. Je reconnaîs que je donne cette déclaration librement et volontairement, afin que tout le monde voie mon obéissance envers le Saint-Siège apostolique, et que j'ai cru devoir la consigner entre les mains de Mgr le cardinal de Richelieu, proviseur de Sorbonne, pour le respect et la déférence que j'ai pour lui. En foi de quoi j'ai conçu, écrit et signé de ma main la présente déclaration, l'an 1629, le vendredi 7 décembre, en présence de M. Charles Talon, curé de Saint-Gervais, à Paris, et le P. Joseph, capucin. »

Signé : RICHER, TALON *et* JOSEPH, *avec paraphe*

Richer comparut de sa personne, au Châtelet, devant les notaires Zutet et Coustart, pour reconnaître véritable le contenu de la déclaration et réquérir l'enregistrement. Cette rétractation rétablit à

la Faculté, un commencement de paix. Duval, Gamache, Ysambert, Mauclerc, tous les adversaires de l'ancien syndic, renouvelèrent amitié avec le vieux théologien. Il paraît, d'après la narration de Richer, que la réconciliation fut sincère de part et d'autre et ne fut plus troublée. Le nonce du pape s'empressa de féliciter Richelieu de son succès. Richelieu eut le triomphe modeste. Il se confondit en louanges sur les bonnes dispositions de Richer, dont les intentions, disait-il, avaient toujours été pures et qui s'était empressé d'obtempérer aux désirs du cardinal pour assurer la paix de l'Église. A quelque temps de là, Richelieu se contentait d'écrire dans ses *Mémoires* le rapide compte-rendu suivant : « Ce mal que les remèdes aigrissaient au lieu de le guérir, fut heureusement terminé par l'entremise du cardinal qui, ayant appelé Richer, lui parla avec tant de vigueur et d'efficacité, qu'il le contraignit par la force de ses raisons, à se dédire sincèrement et volontairement de son erreur. Cette action reçut tant de bénédictions de Dieu, que Richer, depuis, ne parla plus de ses erreurs, non plus que s'il n'en eût jamais été infecté ; son âme en étant si entièrement lavée qu'il n'y en restait plus aucune apparence de vestige ; et la troupe de ceux qui l'avaient accompagné en cette opinion, le suivant comme leur maître, se dissipa et s'évanouit, de sorte que depuis il n'en a plus été parlé (1). »

Mort de Richer.

99. Richer mourut le 29 novembre 1631. Avait-il été plus sincère dans sa seconde rétractation que dans la première ? Les docteurs Duval et Grandin le pensent. S'il faut en croire le P. Lafontaine, Richer aurait laissé une preuve authentique de sa conversion dans un document où il aurait, les unes après les autres, expressément condamné toutes les propositions du *Libellus*. Malheureusement sa conduite secrète est en opposition formelle avec sa con-

(1) Richelieu, *Mémoires*: Liv. XX. Richelieu caractérise ainsi l'événement. « Ce qui arriva de plus mémorable en l'année 1629, comme plus important à la foi de Jésus-Christ, contre laquelle s'élevait un schisme, qui eut bientôt *gagné toute la chrétienté*, c'est que maître Edmond Richer, auteur de ce mal, fut induit et persuadé, par le soin et la diligence du cardinal à se dédire de l'opinion erronée et du livre pernicieux qu'il avait publié contre la puissance du Pape, vicaire de Jésus-Christ et chef de son Église.

duite politique. Quelques jours après son entrevue avec Richelieu, il écrivait son *testament* ; dans cet écrit, il renouvelle toutes ses erreurs, sans y rien ajouter, sans en rien diminuer ; il s'excuse d'avoir signé la rétractation, sans dire un mot qui puisse faire croire à sa sincérité. Bien plus, dans les deux dernières années de sa vie, Richer avait fait la révision de ses nombreux ouvrages ; en les soumettant à cette dernière correction il prit les précautions les plus minutieuses pour que l'autorité publique ne parvînt pas à les supprimer après sa mort. En telle sorte, qu'il est difficile de ne pas partager, à son égard, le sentiment d'Arnauld : « Les exactions forcées de signatures et de déclarations peuvent quelque chose sur la main, non sur le cœur. Les torts de Richer ne nous font pas méconnaître ses vertus. Richer était un prêtre laborieux, indifférent aux biens, aux plaisirs et aux honneurs terrestres. Malheureusement l'attache à son sens privé et le défaut de respect pour les décisions de l'Église, ternirent l'éclat de ces qualités et firent de notre docteur langrois, un type de sectaire. Sa faiblesse d'esprit ne sut jamais se déprendre de ses opinions. L'obstination de l'orgueil, surexcitée par une lutte longue et irritante, l'empêcha de renoncer à ses erreurs et de se soumettre à l'autorité légitime. Après les jugements qui le frappèrent, Richer donna le scandaleux spectacle d'un docteur atteint par des condamnations formelles, qui méprisait les décisions de l'Église et continuait à professer publiquement des erreurs réprouvées par les juges de la doctrine. Peut-il y avoir un spectacle plus capable d'amoindrir le respect du pouvoir hiérarchique que la vue d'un syndic de Sorbonne bravant et défiant la chaire du prince des apôtres. Quant aux opinions fausses de Richer, s'il n'en est pas, à proprement parler l'inventeur, il en fut du moins, le codificateur habile et le vulgarisateur entreprenant. Richer eut aussi ses opinions personnelles. Le gallicanisme de Gerson voulait du multitudinisme dans l'Église et de la démocratie dans l'État. Le gallicanisme de Richer introduit, dans la constitution de l'Église, le régime aristocratique et place le pouvoir absolu à la tête de l'État. Episcopalisme, régalisme et parlementarisme : voilà les trois mots qui le caractérisent. Pour faire valoir

ce système, il parut à l'heure favorable, après la chute de la Ligue en pleine efflorescence du pouvoir royal ; il vit triompher le gallicanisme politique ; il fut moins heureux pour le gallicanisme ecclésiastique. Mais d'autres viendront émonder le système et le faire valoir. Quoi qu'il en soit, Richer est un homme à qui faisaient également défaut le sens de l'Unité et le sens de l'Église. Il fut un séditieux, un sectaire, un des esprits les plus funestes à la France et à l'Église.

§ VI. LE VÉNÉRABLE CÉSAR DE BUS, FONDATEUR DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Mouvement religieux.

100. Quand Dieu veut sauver un siècle et glorifier son Église, il envoie un souffle divin et la face de la terre se renouvelle. Depuis le concile de Trente, ce souffle passe sur le monde. D'abord, il s'est levé en Italie et l'on a vu tout à coup apparaître, comme autant de prodiges, S. Gaétan de Thienne, S. Jérome Emiliani, le B. Antoine Zaccaria, S. Philippe Néri, Ste Angèle Mérici, S. Charles Borromée et une foule d'autres. Ensuite il a traversé l'Espagne et S. Ignace, S. François de Borgia, S. François-Xavier, S. Jean de Dieu, S. Pierre d'Alcantara, S. Jean de la Croix, Ste Thérèse se sont levés comme autant d'astres lumineux. Maintenant il commence à soulever la vieille terre des Gaules et l'heure est venue où, après mille hésitations, la fille ainée de l'Église va prendre, elle aussi, part à la grande rénovation catholique. Trop longtemps séduite par l'attrait des nouvelles doctrines, préparée d'ailleurs par de mauvaises mœurs à accepter les plus tristes hérésies ; des légéretés de François Ier descendue aux intrigues néfastes de Catherine de Médicis, des faiblesses de Charles IX à la dévotion libertine de Henri III, la France avait été à la veille de glisser dans l'abîme révolutionnaire du calvinisme ; heureusement elle venait de se réveiller, et, prise d'effroi, elle se préparait à porter dans cette lutte du bien et du mal, l'ardeur et l'élan qui la caractérisent. A la lueur des éclairs, on apercevait enfin et la grandeur du péril et les maux qui l'avaient créé : l'ignorance religieuse, les mœurs cor-

rompues, les institutions défaillantes, le scandale deshonorant l'autel et infectant le cloître, des pontifes sans zèle ouvrant à des prêtres sans vocation les portes du sanctuaire et les choses saintes méprisées par les peuples, parce qu'elles étaient profanées par d'indignes ministres. Ces plaies dont on ne pouvait plus se dissimuler la profondeur, arrachaient, aux uns, des gémissements stériles, excitaient dans le cœur des autres une féconde émulation. Pour aviser aux remèdes, partout se réunissaient des conciles ou des assemblées du clergé. A ces prédications de la Ligue, si fougeuses, si ardentes, mais parfois imprégnées des passions de la terre, succédaient d'autres prédications non moins ardentes ni moins populaires, mais tombant des lèvres des saints et ne s'adressant plus qu'à la conscience. S. François Régis dans les Cévennes, le P. Eudes en Normandie, Michel Le Nobletz en Bretagne, le B. Pierre Fourier en Lorraine, le cardinal Duperron à Paris, luttant pied à pied, ici contre l'hérésie, là contre l'ignorance, partout contre les mauvaises mœurs. Et, comme toute réforme est éphémère, si elle ne repose sur une solide base, César de Bus fondait, pour l'éducation de la jeunesse pauvre, la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne. Les Jésuites, rappelés de l'exil, rouvraient leurs collèges armés surtout contre le protestantisme. Entre ce double enseignement des classes riches et des classes pauvres, comme complément de l'un et de l'autre, Pierre de Bérulle se disposait à établir les collèges de l'Oratoire. C'était la même ardeur, la même intelligence, les mêmes projets de congrégations et d'écoles pour les jeunes filles. Sans doute, rien n'était sûr encore ; mais tout se préparait, tout germait dans la pensée des saints. La France se peuplait d'un nombre immense de vierges, qui, frappées du besoin de former des chrétiennes, renonçaient au bonheur d'être mère, pour se consacrer à cette œuvre suprême ; et déjà les Ursulines, les sœurs de Notre-Dame-de-Lorraine, celles de Notre-Dame-de-Bordeaux, et quelques autres, ouvraient des écoles, et, en renouvelant la jeunesse, préparaient ce dix-septième siècle, qui fut grand pour les femmes presque autant que pour les hommes et qui ne fut grand que parce qu'il fut chrétien. A quoi pourtant eussent abouti

ces missions et ces écoles, cette vaste rénovation des âmes et des œuvres, si l'ordre sacerdotal ne refleurissait? Les plus saints évêques y pensaient en gémissant; mais celui qui devait assurer un meilleur avenir, Vincent de Paul n'était encore qu'un jeune prêtre et, son disciple, Jacques Olier n'était pas encore au berceau. Du moins, leur maître à tous les deux, Charles de Condren, avait déjà commencé l'œuvre. Homme d'une science toute divine, né, disait plus tard sainte Jeanne de Chantal, pour instruire les anges comme S. François de Sales pour instruire les hommes, il vivait entouré d'une foule de prêtres, qu'il enthousiasmait par ses idées sur le sacerdoce, dont il renouvelait le cœur et qu'il lançait, brûlants de zèle, à la conduite des âmes. En même temps, l'ordre monastique se relevait de ses ruines. On voyait paraître, dans l'ordre de Citeaux, la réforme des Feuillants, de Septfonds et d'Orval, préludes d'une réforme plus éclatante, celle de la Trappe. Les vieilles abbayes bénédictines, décidées à faire revivre le pur esprit de S. Benoît, se réunissaient en congrégation sous le nom de S. Hidulphe et de S. Vannes, en attendant le nom plus célèbre de congrégation de S. Maur. Les Capucins arrivaient d'Italie; les Frères de S. Jean-de-Dieu, de Portugal; les Carmélites d'Espagne. Tout se ranimait à la fois. Du sein inépuisable de l'Église, de son cœur toujours jeune, jaillissaient mille inspirations de piété et de dévouement, et, pour les réaliser en institutions publiques, Dieu préparait en silence une foule d'âmes saintes, dont l'apparition simultanée allait donner, à la rénovation catholique de la France, son merveilleux éclat. Nous entrons dans cette histoire des thaumaturges du XVIIe siècle.

ar de us.

101. César de Bus naquit à Cavaillon, ville épiscopale du comtat Venaissin, le 3 février 1544. Jean-Baptiste, son père, et Anne de la Marq, sa mère, recommandables par leur piété, descendaient d'une noble famille de Côme, liée de parenté à sainte Françoise, veuve romaine. De leurs treize enfants, César fut le septième. Dès son bas âge, on vit en lui une dévotion amoureuse envers la sainte Vierge, un ardent désir de mortifier sa chair par des abstinences, la charité pour les pauvres et une pureté angélique. A Avignon, pendant ses études, il se fit remarquer par sa piété et par son application

au devoir. Cet éclat d'une vertu naissante, d'un esprit vif, d'un jugement solide, d'une humeur agréable, le faisait aimer et respecter de tout le monde. A dix-huit ans, voyant une grande partie de la noblesse prendre les armes contre les hérétiques, il crut que, catholique et Français, il lui appartenait d'exposer sa vie pour la défense de l'Église. Volontaire en Provence, il sut, au milieu des camps, se garder pur de tout excès. La paix, qui succéda au tumulte des armes, permit à César de suivre ses goûts pour la peinture et la poésie. Quelque temps après, il suivait son frère au siège de la Rochelle ; une maladie l'obligea à venir respirer l'air natal. Après sa convalescence, il fit le voyage de Paris. Là, répandu à la ville et présenté à la cour, il se livra tout entier aux plaisirs. Trois ans après, il rentrait à Cavaillon pour mener la même vie oisive et dissipée. La mort de son père et de son frère ne paraissent pas avoir fait d'impression sur son esprit. Ce ne fut qu'à vingt-huit ans que les exhortations d'une pieuse veuve et la lecture de la *Vie des Saints* ramenèrent César à une plus digne conduite. Sous la direction d'un célèbre jésuite, il se livra aux pratiques de pénitence avec un tel zèle, qu'il contracta une cruelle maladie dont il ne guérit jamais parfaitement. Non seulement il brûla ses poésies licencieuses, mais, en dépit des railleries, il suivait le saint viatique avec un flambeau à la main, et pour se rendre la mort plus sensible, il couchait dans un cercueil, avec l'appareil ordinaire des funérailles. C'était un homme de caractère ; par la réaction qu'il venait d'exercer sur lui-même, on pouvait deviner un grand avenir.

102. Après plusieurs années d'épreuves, son directeur déclara César appelé à l'état ecclésiastique. Cette déclaration alarma le jeune homme ; mais ni ses prières, ni ses larmes ne purent ébranler son confesseur. Après une retraite de trois semaines, il quitta plusieurs bénéfices dont il ne remplissait pas les fonctions et restitua les fruits qu'il croyait indûment perçus. Il ne suffisait pas de vaincre les répugnances de l'humilité ; il était plus difficile d'écarter l'obstacle de l'ignorance. A trente-deux ans, César, comme Ignace de Loyola et Camille de Lellis, se mit aux éléments de grammaire. Après avoir acquis une connaissance suffisante du latin, Sacerdoce.

il fit de rapides progrès en rhétorique et en philosophie ; ensuite il s'adonna à l'Écriture sainte, aux Pères et à la théologie. Dès que César se fut décidé à embrasser l'état ecclésiastique, l'évêque de Cavaillon, qui l'appréciait, le pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale. Jamais chanoine ne répondit mieux au choix de son évêque : César fut le modèle de ses confrères et l'exemplaire du clergé. A moins qu'il ne prêchât le carême ou quelque mission, il s'était fait un devoir inviolable de ne manquer aucun office. Son attention, sa modestie, sa fidèle observance des rubriques le faisaient paraître, au chœur, comme un ange qui chante les louanges de Dieu. Pour mieux honorer son devoir canonial, il avait pris, près de la cathédrale, une modeste demeure, d'où tout luxe était absent. A peine s'il touchait ses revenus ; et, de ses économies, il trouvait encore moyen de faire, à la cathédrale, des réparations et des embellissements. Prêtre à trente-huit ans, il célébra sa première messe avec une dévotion admirable. Dans la suite, on venait de préférence entendre sa messe, pour être rempli de piété à la vue de celle qui éclatait dans sa personne. Après la messe, la chaire et le confessionnal recueillaient les fruits de son zèle apostolique.

e bon rêtre.

103. César se distinguait donc également par ses talents et sa piété. Orateur, il parlait naturellement, facilement, noblement, avec force et avec grâce. Une mémoire heureuse lui permettait de citer à propos l'Écriture et les Pères. Une belle voix, une physionomie agréable, un grand air, je ne sais quoi d'insinuant, le firent si fort goûter que des amis lui conseillaient de se rendre à la capitale et de se pousser à la cour. Ces conseils trop humains ne purent lui plaire : il trouvait assez beau d'édifier et de convertir sa province. Sa piété donnait crédit à sa parole, ses jeûnes, ses veilles et ses prières l'élevaient, sans qu'il y pensât, jusqu'à la plus haute éloquence. Le confessionnal était le champ où il recueillait l'abondante moisson qu'avaient semée ses discours ; il y passait des journées entières et excellait à la direction. « Pénétrant, dit son biographe, il dévoilait les plus secrets replis du cœur ; intéressant, il gagnait la confiance des plus timides ; habile, il décidait avec exactitude les cas les plus difficiles ; patient, il écoutait sans se

lasser et s'accommodait à tout le monde; plein d'onction, il touchait les plus endurcis; doux et ferme, il savait également consoler, alarmer, en imposer au vice et encourager la vertu; expérimenté, il démêlait les ruses du démon, les artifices de la nature, les détours de l'amour-propre. Il y avait peu de pécheurs qui lui résistassent, peu d'âmes pieuses qu'il ne menât à la perfection.(1)» Son principal caractère était la douceur; il était loin d'affecter ce faux air de rigorisme, dont une régularité apparente se fit, trop souvent, un voile trompeur ou un faux mérite. Un autre de ses biographes s'en exprime en ces termes : « Sa conduite était extrêmement douce; il disait que le sacrement de pénitence était le joug de l'Évangile et que les hommes ne devaient pas l'appesantir, Dieu l'ayant fait doux et léger ; qu'il ne fallait pas appliquer au lion le sang de l'agneau, et, que rien n'est plus contraire à la conduite du bon pasteur, qui court après la brebis égarée lorsqu'elle fuit que de la chasser à coups de houlette quand elle veut revenir. » Et ailleurs : « quand il fallait renvoyer les pénitents, ce renvoi était fort sensible à son cœur, ce qui paraissait par les manières douces et les paroles hautaines dont il l'accompagnait, par les excuses qu'il leur en faisait, et quelquefois même par les larmes qu'il lui en coûtait. » Cette manière d'agir eut bientôt radicalement changé la ville de Cavaillon. La foi reprit son empire, la piété fleurit, les mœurs s'améliorèrent et la ville gagna tous les biens que seuls procure une sincère religion.

104. Une piété si éminente, une si brillante réputation permirent à César de se livrer aux œuvres de zèle. Pour la plus grande gloire de Dieu, il entreprit les trois choses les plus difficiles du ministère évangélique; la réforme du clergé, le redressement des monastères et la conversion des hérétiques. Dans le dessein de corriger les mœurs du clergé, il commença par s'insinuer dans l'esprit des ecclésiastiques de Cavaillon, qui avaient le plus de goût pour la vertu. Volontiers il les assemblait, leur adressait une exhortation

Les bonnes œuvres.

(1) R. BONHOMME, *Instructions familières sur le catéchisme du concile de Trente*, t. I, p. XIII. La vie détaillée de César de Bus a été publiée, en 1867, par l'abbé Chamoux.

pathétique, leur faisait des conférences de théologie, que terminaient quelques exercices de piété et de pénitence. Peu à peu ces assemblées devinrent nombreuses et se formèrent en Congrégation. L'évêque de Cavaillon ne crut pas au-dessous de sa dignité d'y prendre place, il les autorisa non seulement par sa présence, mais encore par sa déférence respectueuse pour la direction du fondateur et la pratique de ses mêmes exercices de pénitence. La réforme des mœurs en fut le premier fruit ; d'autres ecclésiastiques, touchés de cet exemple, changèrent de vie. Le clergé de Cavaillon devint un modèle de régularité ; l'évêque lui-même se montra plus circonspect dans l'imposition des mains et la collation des bénéfices, plus difficile dans les dépenses, plus sévère dans la correction. — Le zèle de César ne fut pas moindre près des religieux. D'abord il encouragea le vénérable Jean de la Barrière, qui le consulta pour la réforme des Feuillants. Ensuite il aida de ses conseils et de son crédit un commissaire que le Pape envoyait pour réformer tous les Cordeliers du Comtat, tombés dans le relâchement. Puis il entreprit de rétablir l'esprit primitif dans le couvent des Jacobins de Cavaillon ; ce fut le berceau d'une plus grande réforme, qui se répandit dans les trois provinces de Languedoc, Guyenne et Provence. Heureux près des hommes, il le fut moins près des femmes. Ayant osé faire des remontrances aux Bénédictines de Cavaillon, et, de concert avec Catherine de la Croix, tenté de les ramener à la règle, il se vit en butte à une violente persécution. Le bruit fut tel et les intrigues si décidées, qu'il dut quitter la ville. Sa résistance triompha de l'obstination ; les religieuses changèrent comme par miracle et rappelèrent le réformateur, pour se mettre sous sa direction, à la plus étroite réforme. — Avec les hérétiques, César usait surtout de modération et de charité. Pour obtenir leur conversion, il usait d'une méthode particulièrement originale et qui lui réussit merveilleusement. Au lieu de recourir à la controverse, qui met les amours-propres en campagne et éternise trop souvent les disputes sans profit pour les mœurs, il abordait ses adversaires, comme s'ils eussent été catholiques ; « Avant de discuter entre nous, disait-il, combattons ensemble notre ennemi commun ; détruisons l'avarice,

l'envie, l'impureté, l'orgueil et tous les autres vices; concevons une grande crainte des jugements de Dieu et des peines de l'enfer ; il ne sera pas difficile, après cela de nous accorder. » En effet, les descriptions qu'il faisait du péché et des peines qui l'attendent, en frappèrent tellement plusieurs, qu'ils passèrent du mouvement de la crainte à celui de la foi et reconnurent la vérité de la religion catholique. De cette manière, il ne préserva pas seulement une foule de catholiques, que la contagion de l'erreur aurait infailliblement perdus, mais il ramena au giron de l'Église un grand nombre d'âmes séduites par le protestantisme.

105. Mais l'œuvre capitale de César de Bus, son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité, fut l'établissement d'une congrégation spécialement chargée d'enseigner la doctrine chrétienne aux enfants. La doctrine chrétienne, la doctrine de Jésus-Christ, la sainte doctrine, c'est, en général, l'ensemble de toutes les vérités qui forment le corps de la religion. En ce sens, tous les apôtres, tous les pères, tous les conciles, tous les théologiens, tous les prédicateurs, ont, sur l'ordre de Jésus-Christ, enseigné la doctrine chrétienne. Mais, dans le langage usuel de la Provence et du Languedoc, on entend par *Doctrine chrétienne*, les éléments de la religion, ce que nous appelons catéchisme. Ainsi, dans l'idée primitive de son fondateur, la congrégation des *doctrinaires* ne devait être qu'un corps de catéchistes qui se borneraient à expliquer, aux ignorants d'une manière familière, les premiers éléments du christianisme. Rien à cette époque, n'était plus négligé et plus nécessaire. L'ignorance des peuples était en proportion de la négligence des pasteurs. Ce fut une des causes des rapides succès de l'hérésie. Dans le juste sentiment du devoir, l'Église dans tous ses conciles, ordonna de travailler avec plus de soin à l'instruction des fidèles. La doctrine

Le concile de Trente fit composer son fameux catéchisme qui est un chef-d'œuvre. César lut ce livre admirable, en fut charmé et crut répondre au vœu de l'Église, en consacrant ses forces à enseigner ce catéchisme, résumé si complet, si clair, si suave de toute la doctrine. Dans ce but, il réunit quelques ecclésiastiques et

soumit son dessein à l'évêque de Cavaillon. C'était un disciple de S. Philippe Néri ; vice-légat d'Avignon, il s'empressa d'approuver une si sainte entreprise. Ces pieux catéchistes des enfants et des pauvres tinrent leur première assemblée le 19 septembre 1592, dans l'église collégiale de l'Isle. Après une longue délibération, il y fut résolu, entre autres choses, que la congrégation de la doctrine chrétienne ne se bornerait pas à évangéliser les campagnes, mais qu'elle instruirait aussi les habitants des villes. Le moment était favorable. Clément VIII venait de nommer archevêque d'Avignon, un des plus savants et des plus saints personnages de son siècle, Taurigio, supérieur général de l'Oratoire après S. Philippe. Dès qu'il connut César et ses projets, il les seconda de tout son pouvoir. Avant de partir pour son diocèse, il obtint du Saint-Siège l'approbation de la nouvelle congrégation. A peine arrivé à Avignon, il aida le pieux fondateur à lever toutes les difficultés d'un nouvel établissement. Le 29 septembre 1593, César prit possession de la maison qu'il avait obtenue et ouvrit ses catéchismes dans l'église de Sainte-Praxède. Il y en avait deux : l'un, pour les enfants, par demandes et par réponses, l'autre, pour les auditeurs qui demandaient une instruction plus solide et un langage plus relevé. César et ses premiers disciples possédaient un talent singulier pour expliquer et faire entendre aux peuples les vérités de la religion ; ils en faisaient goûter et pratiquer les lois avec une simplicité sans bassesse et une onction sans fadeur, réunissant la douceur à la fermeté, l'exactitude à la prudence. L'archevêque se mêlait souvent aux auditeurs, il était tellement touché du bien que faisaient ces catéchismes qu'il en pleurait de joie. Un jour, il embrassa tendrement César de Bus et lui dit : « Conservez toujours cet esprit. » Quand le Pape le rappela à Rome pour le nommer cardinal, il resta, près du Saint-Siège, le protecteur de la congrégation. Le pape Clément VIII en sa qualité de souverain d'Avignon, assigna à César et à ses disciples, le couvent de Saint-Jean-le-Vieux, pour devenir la maison-mère de l'institut. Au XVIIIe siècle, cette congrégation comptait trois provinces, quinze couvents et vingt-six collèges. La

révolution la fit disparaître, comme tous les autres établissements religieux, dans le cyclone de ses destructions.

106. Nous devons à César une autre œuvre non moins utile, ni moins belle, l'introduction des Ursulines en France. Cassandre de Bus, sa nièce, et Françoise de Bermond, sa pénitente, furent les instruments choisis pour cette précieuse entreprise. Françoise de Bermond, la principale auxiliaire de César, était fille de Pierre de Bermond, trésorier royal en Provence. D'abord mondaine, puis convertie, enfin consacrée à Dieu, elle recruta quelques compagnes, rassembla des enfants, leur apprit à lire et leur enseigna le catéchisme. Toute la ville d'Avignon applaudit au dévouement des nouvelles maîtresses. L'archevêque, Dominique de Grimaldi, ne fut pas un des derniers à bénir une institution si charitable. Toutefois, ces institutrices n'étaient pas, à proprement parler, des institutrices. Une demoiselle de Masan avait reçu, de l'évêque de Carpentras, les constitutions de Sainte-Angèle; elle en référa à son confesseur, qui en parla à l'archevêque d'Avignon. Le prélat fit venir Françoise de Bermond et ses compagnes, leur exposa les règles des Ursulines. Le résultat fut de ne plus chercher autre chose et de se ranger sous la bannière de sainte Ursule. La demoiselle de Masan s'offrit à procurer à la petite compagnie, une maison toute meublée, située dans la ville de l'Isle. On s'y transporta en 1596, et c'est là que fut établie la première communauté des Ursulines en France. La mère de Bermond la recommanda par ses mérites et ses vertus. Cette première congrégation fut comme la pépinière de la plupart de celles qu'on y vit fleurir dans la suite; et l'on peut dire avec justice qu'après la maison de Milan, dont elles étaient les filles, elles sont elles-mêmes les mères spirituelles et directes des autres Ursulines de l'Europe. Dès lors, la diffusion de l'ordre de Sainte-Angèle, il faut le dire, tint du miracle. A Paris, Madeleine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve, fit venir des religieuses d'Avignon, les établit en 1610 et les constitua en religieuses cloîtrées, avec l'approbation de Paul V, sous la règle de S. Augustin. A Lyon, en 1634, Françoise de Bermond fit une fondation en tout semblable à celle de Paris. Dès 1606, à Bordeaux, Françoise de Cazères, avec

Les Ursulines.

l'appui du cardinal de Sourdis, avait établi une maison d'Ursulines. A la même époque, Marguerite de Vigier et le cardinal de Joyeuse les introduisaient à Toulouse. Dès lors, par un rapide progrès, on voit les Ursulines enseigner dans tous les diocèses, presque dans toutes les villes. De France elles passeront en Belgique, en Angleterre, en Allemagne; d'Europe elles iront en Amérique : *A Domino factum est istud* (1).

Instructions familières.

107. Outre ces deux fondations, l'Église doit à César de Bus des *Instructions familières* sur les quatre parties du catéchisme du concile de Trente. C'est un ouvrage écrit en français; il est fort de quatre volumes consacrés au dogme, à la morale, à la prière et aux sacrements. L'ouvrage est, comme le catéchisme, par demandes et par réponses: mais les réponses sont très développées; ce sont, comme le titre l'indique, des *Instructions.* Dans ces instructions, César s'applique, sans doute, à instruire, mais il s'applique encore plus, suivant la doctrine de S. Augustin, à faire aimer Jésus-Christ. En matière de religion, presque tout le monde est enfant. Or, chez les enfants, la raison est peu développée, l'imagination offre plus de ressources, le cœur seul est facile à ouvrir. Faire absorber la nourriture substantielle de la théologie à d'aussi faibles raisons, est une entreprise à peu près impossible; exciter l'imagination par des exemples est plus facile que de démontrer par des arguments; mais éveiller dans le cœur la crainte et l'amour, faire aimer Dieu et la pratique de la religion, faire craindre les suites funestes de son abandon, il semble que c'est la tâche de tous les prédicateurs de l'enfance. Le grand évêque d'Hippone, dans son célèbre opuscule *De catechisandis rudibus*, ne procède pas autrement. César de Bus suit la tradition de S. Augustin, oubliée depuis et, de nos jours, presque complètement abandonnée, sans profit, cela va sans dire. En 1685, le P. Giry disait, de ces *Instructions familières* : « Les grands fruits qu'elles produisent tous les jours entre les mains des curés, des missionnaires, des prédicateurs, des catéchistes, et qui ont obligé de les réimprimer souvent, donnent la gloire, à cet ex-

(1) Cf. Postel, *Histoire de sainte Angèle et de tout l'ordre des Ursulines*, 2 vol. in-8.

cellent serviteur de Dieu, de continuer après sa mort l'enseignement de la doctrine chrétienne. » Un archevêque d'Avignon, Mathias Debelay, disait souvent au P. Ferrara, assistant du supérieur des Doctrinaires de France : « Si j'avais connu cet ouvrage quand j'étais jeune, jamais je n'aurais étudié d'autres livres pour me préparer à la prédication. » En effet, c'est non seulement un excellent catéchisme, mais un cours de théologie, un cours de prônes et même un cours de méditations, remarquable autant par la clarté de ses explications, que par sa simplicité vraiment évangélique. On peut, sans exagération, dire qu'un tel livre mériterait de servir de *Manuel* à tous les prêtres chargés d'annoncer la parole de Dieu. C'est l'ouvrage d'un homme qui fut puissant en œuvres et en paroles ; c'est, pour son livre, la meilleure recommandation et la plus haute garantie.

108. La réputation de César s'étendait au loin ; on accourait vers lui comme à un oracle, pour recevoir des lumières dans le doute et la consolation dans les peines. Dieu, pendant que son serviteur travaillait à sa gloire, le visita par une des peines les plus sensibles que l'homme puisse éprouver ici-bas : César devint aveugle. Mais s'il dut cesser de dire la messe, il n'interrompit point ses autres travaux. Enfin, épuisé par la fatigue, cassé de vieillesse, accablé d'infirmités toujours croissantes, il languissait depuis longtemps, lorsqu'un dernier coup vint consommer son sacrifice. Le jour de Pâques, 15 avril 1607, il rendit paisiblement son âme à Dieu. On l'enterra dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux, en présence d'une foule nombreuse qui l'honorait comme un saint. Quatorze mois après, lorsqu'on le releva, il n'était pas sensiblement changé. En 1807, un décret du cardinal Caprara permit de le déposer dans un cercueil de plomb et de l'inhumer à Avignon, au milieu du chœur de l'église paroissiale de Saint-Pierre. Des marques indubitables attestèrent sa sainteté. Trois jours après son décès, une personne pieuse, voulant prier pour lui, se trouva tout à coup enveloppée de lumière et entendit une voix qui lui disait : « Il faut le prier et non pas prier pour lui. » Une religieuse, qui priait pour le repos de son âme, le vit rayonnant de gloire. Un estropié fut guéri par l'at-

Mort de César.

touchement de ses membres. Une dame stérile obtint, par son intercession, la fécondité. Les procédures pour sa béatification commencèrent en 1817. Le 8 décembre 1821, Pie VII déclara, du consentement des cardinaux : « Qu'il est certain que le vénérable César de Bus a pratiqué dans un degré héroïque les vertus théologales et cardinales, et les autres vertus qui en sont la suite, que l'on peut, en conséquence, procéder à la discussion de trois miracles qu'on lui attribue. » Il n'y a pas eu depuis de nouveaux décrets; mais la cause se poursuit et l'on attend avec impatience l'heureux moment où le saint fondateur de la Doctrine chrétienne sera proposé à la vénération publique. Par cette canonisation, comme par celle du bienheureux de La Salle, l'Église montrera quel cas elle fait des maîtres de la jeunesse et du progrès des lumières lorsqu'il a pour objet le progrès dans la vertu.

§ VII. LE BON PÈRE FOURIER ET LES CHANOINES DE SAINT-AUGUSTIN.

Premières années.

109. L'an du Seigneur 1565, le dernier jour de novembre, deux ans après la conclusion du concile de Trente, neuf ans après la mort de St Ignace, deux ans avant la naissance de François de Sales, neuf avant la naissance de Vincent de Paul, sous le pontificat de Pie IV et le règne du duc Charles III, naquit à Mirecourt, ancienne ville de Lorraine, un enfant destiné à être une des lumières de son temps et l'un des bienfaiteurs de l'humanité. On le plaça au baptême, sous la protection du prince des Apôtres. Les parents le destinèrent à l'autel et s'appliquèrent, avec un soin particulier, à tout ce qui pouvait donner du prix à leur offrande. De bonne heure, cette âme sans tache offrit des gages à cette prédestination. Dès qu'il pût parler, Pierre fut mis au collège et y fut le modèle de l'écolier chrétien. De 1580 à 1585, il faisait ses humanités à l'université de Pont-à-Mousson ; il ne négligea aucun des moyens de former sagement son esprit et de garder son innocence. Au terme des études classiques, sur une recommandation de la cour de Nancy, il devenait le précepteur des d'Harancourt, des Gournay

et des de Ludres. Zélé comme il l'était, le jeune précepteur établit un ordre sévère dans sa petite communauté ; il mit tous ses soins à maintenir une bonne discipline, sauvegarde des mœurs après la religion. « Les vices qu'il avait surtout en horreur, dit un de ses élèves, c'étaient le mensonge, le jurement et la déshonnêteté. Ces deux derniers avaient leur châtiment effectif et le cuir en pâtissait. Pour le mensonge, il avait une méthode plus douce, mais dont nous avions plus d'appréhension que du fouet et des autres exécutions de l'école. « Écoutez, nous disait-il, puisque Dieu permet de la différence entre les hommes, vous permettrez bien que j'y en mette. Mon gentilhomme, ce ne sera pas le plus riche, le mieux vêtu, le plus noble ; non, la vraie noblesse consiste en la vertu, et partant les plus vertueux seront mes gentilshommes et les vicieux seront mes roturiers ; et, entre les vicieux le menteur sera le plus roturier de tous, parce qu'il est l'enfant du démon, père du mensonge, le premier menteur du monde. » On devine les effets d'une telle discipline et on apprend à connaître l'homme.

110. Fourier demandait au Seigneur de l'éclairer sur le choix d'un état. Après mûres réflexions, il se décida à quitter le monde et entra, comme novice, à l'abbaye de Chaumouzey, près d'Épinal. Cette abbaye, fondée en 1094, par Séhéren d'Épinal, avait brillé longtemps par sa ferveur ; elle participait alors à la commune décadence. Le jeune postulant n'était décidé, dans son choix, par aucun motif léger ; il avait tout ce qu'il faut de vertu pour subir les épreuves de la probation. Pendant une année, il édifia par une conduite irréprochable et par des exemples d'une austérité extraordinaire ; il étudiait, en même temps, la science essentielle de prêtre, la théologie. Le 25 février 1589, il reçut la prêtrise ; et, de 1591 à 1595, il revint à Pont-à-Mousson pour se mettre tout entier à la science sacrée. « La vigne, dit un vieil historien, n'a point de rosée plus favorable que la sueur du vigneron, ni la science de plus beau jour que les veilles de ses étudiants. » Notre lorrain suivit cette maxime : il s'appliqua avec succès aux saintes Écritures et à la patrologie, spécialement à l'étude des psaumes, des épitres de St Paul et des œuvres de St Augustin. Au terme de ses cours, il

Entrée en religion.

se contenta, par humilité, du grade de licencié, bien qu'il eût pu obtenir le bonnet de docteur, ce fameux bonnet qui se fabrique souvent avec des calottes. Par un dessein de la Providence, il eut, à Pont-à-Mousson, pour condisciples, Servais de Lairuels, prémontré et Didier de la Cour, bénédictin, réservés comme lui, à la réforme de leur institut. Ses études faites, Pierre revint à Chaumousey. Les chanoines réguliers venaient de s'assembler pour porter remède aux abus de leur ordre. On avait pris de forts belles résolutions, nommé un visiteur. La visite se fit galamment, mais sans fruit. Les obstinés ne se corrigent de rien, ni pour rien. Pierre était rentré dans son monastère avec l'assemblage des plus belles vertus ; obligé de vivre dans un cloître où s'était glissé la corruption ; il allait voir, ce qu'il faut souffrir pour le divin Maître. Sa vie fut exemplaire ; il ne fut que plus maltraité, par les mauvais frères. « Tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus, dit St Paul, doivent souffrir la persécution. » Les amis de Pierre furent informés de la situation fâcheuse où il se trouvait, peut-être en furent-ils avertis par l'abbé lui-même. N'ayant pas assez de vertu pour mettre ses subordonnés à la raison, il voulut soustraire le juste à la persécution des méchants. On offrit trois cures à Fourier. « Si vous désirez des richesses et des honneurs, lui disait-on, prenez le Pont ou Noményy ; si vous voulez avoir beaucoup de peine sans récompense temporelle, vous trouverez cela à Mattaincourt. » Mattaincourt obtint les préférences de Fourier.

curé de Mattaincourt.

111. L'humble curé d'une humble paroisse n'est pas moins qu'un autre l'incarnation vivante et efficace de la religion et de l'Église, c'est-à-dire l'instrument des bienfaits de Dieu à la terre. L'homme, sans principe religieux, suit ses instincts et n'est bientôt qu'un animal grossier ou une brute élégante. Avec l'irreligion arrive le désordre ; on n'adore plus Dieu, mais on ne respecte plus ses parents, on n'a plus de soumission à aucune autorité ; plus de retenue dans la langue, ni pour le blasphème, ni pour la médisance homicide, ni pour l'impudicité ; une passion effrénée pour les jeux ruineux, les églises désertes, mais les cabarets pleins et les bals nocturnes retentissant des cris de la vierge folle. Tel était à peu près Mattain-

court quand le bon curé prit possession en 1597. Le pays s'occupait simultanément à la culture des terres, à la petite industrie, surtout au commerce avec la France et la Franche-Comté, jusqu'avec Genève. De là une grande licence d'idées, une plus grande licence de mœurs. Mais les peuples sont de grands enfants qui se mènent par les yeux; le chemin le plus court pour les conduire à la vertu, c'est de leur en donner l'exemple. C'est la voie que suivit Fourier, modèle constant d'exactitude, de fidélité, de charité, de chasteté et de tempérance. D'abord il visita la paroisse à fond et put s'apercevoir que l'ignorance, plus que les mauvais exemples et les conseils pervers, étaient la source de tous les désordres. Pour attirer la foule, il décora magnifiquement son église. Les sermons, les catéchismes, les conférences, l'assiduité au confessionnal, les confréries furent ses principaux moyens d'action et d'influence. La paroisse se débrouilla bientôt. On y distinguait des *parfaits*, des *profitants*, des *commençants* et la *bande perdue*. Pour les faire monter tous sur l'échelle de la perfection, le pasteur fut tout zèle. Non content de faire l'aumône à l'esprit en l'éclairant des pures lumières de la vérité, et de la faire au cœur en lui insinuant la vivifiante chaleur de la vertu, le bon Père la faisait au corps, en accomplissant toutes les œuvres d'une compatissante miséricorde. Outre ses aumônes qui étaient innombrables et que Dieu illustra par un miracle, il avait un art d'assister les pauvres, de recevoir son casuel, de créer des ressources extraordinaires et de vider les différends, qui le faisaient dès lors passer pour un thaumaturge champêtre. Un changement admirable s'effectua dans Mattaincourt; la bande perdue diminua; le groupe des parfaits prit de l'accroissement. Par l'ordre et la piété qu'on y remarquait, la paroisse était devenue comme un monastère. « Je souhaiterais seulement, disait l'évêque de Toul, d'avoir cinq curés semblables à celui-là, un à chaque coin du diocèse, et l'autre au milieu. »

112. Le bon Père ne se contentait pas de donner sa vie pour ses brebis. C'était pour son cœur, une douleur poignante, de voir les jeunes filles, surtout dans les campagnes, délaissées pour tout ce qui tient à l'instruction et à l'éducation ou jetées pêle-mêle, au dé- Congrégation de Notre-Dame

triment des bonnes mœurs, dans les écoles mixtes. Sa foi et son patriotisme lui découvraient, dans cette négligence de l'éducation féminine, un fléau pour la société. Pierre Fourier, devançant tous les autres fondateurs, pour opposer à ce fléau un obstacle, commença par former dans sa paroisse, une bonne école de filles. Une jeune personne née à Remiremont en 1576, Alix Le Clerc, fut la femme prédestinée à servir de pierre angulaire au nouvel édifice. Bientôt Alix trouva des imitatrices, dans Marguerite André, Jeanne de Louvroir et Claude Chauvenel. Pour former ces demoiselles aux fonctions d'institutrices, deux chanoinesses de Poussey, dames de Fresnel et d'Aspremont, offrirent gracieusement au curé de Mattaincourt, l'une sa maison, l'autre son instruction et ses soins. On dut saisir l'évêque de ce projet ; parmi les conseillers du prélat, les uns condamnèrent le dessein de Fourier, d'autres s'en moquèrent fort spirituellement, mais un chanoine vit le doigt de Dieu, l'évêque aussi. Le curé de Mattaincourt put donc appliquer ses filles au travail, à la piété et aux œuvres de mortifications ; il ne le fit pas sans épreuve, car le monde, qui s'y connaît, s'oppose toujours à ce qui est bon ; mais enfin, en 1598, Fourier put poser la première pierre de sa maison. En 1602, une seconde maison s'établit à Saint-Mihiel ; en 1603, une troisième à Nancy ; l'année suivante à Saint-Nicolas et à Pont-à-Mousson. Les filles de Fourier, à l'ouverture de leurs écoles, virent accourir les enfants. Dès six heures du matin, elles y entraient et n'en sortaient qu'à onze heures pour prendre une légère réfection ; elles y rentraient ensuite et demeuraient jusqu'au soir ; le temps pris sur les nuits devait suffire à leurs exercices de piété et à leur instruction. Du pain bis, des légumes, des salades ou des fruits, parfois un potage, jamais que de l'eau, suffisaient à leur nourriture. Une planche leur servait de lit ; elles se levaient la nuit pour prier, portaient la haire et le cilice, se donnaient la discipline. Avec cela, elles vivaient dans une pauvreté rigoureuse, une pureté d'ange et une obéissance parfaite. Ce dur régime les eut vite épuisées ; le Père y mit bon ordre. Vivre pour le prochain, c'est vivre pour Dieu.

Appro
tion et
grès

113. Sur ces entrefaites, un chanoine de Verdun se rendait à Rome ; le curé de Mattaincourt se chargea de solliciter l'approbation du Saint-Siège. A Rome, on ne s'imaginait pas qu'il fût possible de concilier des écoles d'externes avec la discipline régulière. En 1616, Paul V permit la clôture, et en 1617, l'admission d'externes à l'école du couvent, mais seulement par manière d'essai. Cependant la rédaction des règles était terminée ; l'ordinaire les revêtit, en 1617, de son approbation. En même temps, on construisait le noviciat de l'ordre à Nancy, seule maison nominativement approuvée par le Pape. Le 21 novembre 1617 eut lieu, pour cette maison, et peu après, pour les autres, la solennité de la clôture ; c'étaient de beaux jours pour Fourier. En 1618 et 1620, deux nouveaux établissements s'ouvraient à Bar-le-Duc et à Remiremont ; Châlons était déjà pourvu ; la Lorraine entrait successivement dans la Congrégation. Pour le gouvernement général de ces maisons, il fut convenu : 1° Qu'il y aurait une mère intendante pour toute la congrégation ; 2° Qu'elle resterait seulement trois ans en charge ; 3° Qu'elle serait prise, tour à tour, dans chaque monastère ; 4° Qu'elle serait la mère de ce monastère élue par les professes. Trois ans après, l'évêque de Nancy approuvait ce règlement. De 1623 à 1628, l'histoire de la congrégation n'est plus qu'une suite d'établissements. Metz, Vitry-le-François, Laon, Sainte-Ménehould, Luxembourg, La Mothe, Nomény, Longwy, Lunéville, Troyes, Bar-sur-Aube, Gorze, Blamont, Chatel-sur-Moselle, viennent se ranger sous la houlette de Pierre Fourier. Alix Leclerc meurt, plus pleine de mérites que de jours. Marguerite André la suit dans la charge de supérieure et dans la tombe. D'autres encorent meurent, mais les recrues accourent à l'œuvre de bénédiction. Le petit grain de sénevé, semé à Mattaincourt, est devenu un arbre qui couvre de ses ombrages les jeunes filles de la Lorraine ; elles garderont longtemps les grâces de son ombre.

Réfor
des c
noin

114. Le bon père de Mattaincourt se sentait encore au cœur un autre désir, la réforme des chanoines réguliers. Son évêque l'y autorisa. Pour y réussir, il envoya six novices se former chez les Prémontés de Pont-à-Mousson ; leur noviciat fait, il les installa à

Saint-Remi de Lunéville. Dès le commencement de leur résidence, l'évêque leur donna les pouvoirs d'entendre les confessions, de distribuer la parole sainte, et, avec l'approbation du P. Fourier, de relever des cas réservés à l'évêque. En outre, l'évêque les assistait de ses deniers. Une sainte émulation entretenait parmi ces jeunes âmes, une espèce de rivalité, à qui s'adonnerait plus fortement au devoir, à la vertu, aux macérations. Des règlements furent dressés, plutôt pour modérer que pour prescrire ; l'évêque les approuva. Clément VIII les ayant lus, disait : « Si je connaissais un chanoine, qui suivit fidèlement cette règle, je le canoniserai avant sa mort. » Cette seconde réforme ne se fit pas sans obstacles ; l'évêque protecteur mourut ; le réformateur fut lui-même gravement malade. La congrégation naissante vit cependant accourir à elle un assez bon nombre de nouveaux sujets, dont plusieurs se rendirent célèbres dans la suite par leurs talents et leurs vertus. A peine comptait-elle quelques années d'existence, que sa réforme s'introduisit dans plusieurs abbayes : à Saint-Pierremont, au diocèse de Metz, en 1625, la même année, à Saint-Nicolas de Verdun et à Vivien ; en 1627, à Belchamp ; en 1627, à Saint-Léon de Toul. En présence d'un si rapide accroissement, le Père imagina, pour l'entretien des religieux, de séparer leurs menses des menses abbatiales, sage précaution pour les soustraire aux vicissitudes, parfois périlleuses, de la commende royale. Cependant l'ardeur des réformes devenait générale ; le cardinal de La Rochefoucauld, les évêques de Sens, d'Autun, de Châlons, de Langres, écrivaient à Fourier, pour le prier de réformer leurs monastères. Des villes lui offraient leurs collèges ; il dut songer à étendre l'objectif de sa réforme. Alors Fourier se tourna vers celui qui donne la vie en donnant la règle. Pour les chanoines réguliers, il demandait la confirmation de la réforme, l'union des monastères réformés, avec le droit de choisir un général et de faire en chapitre les règlements nécessaires. Pour les chanoines réguliers, il demandait qu'elles fussent sous l'autorité immédiate des évêques, avec un visiteur épiscopal et un quatrième vœu relatif à l'instruction gratuite. Pour tous, il sollicitait quelques faveurs

du Saint-Siège. Le Saint-Siège octroya d'abord des bulles d'indulgences pour les Quarante heures. En 1628, les chanoinesses régulières obtinrent ce qu'elles demandaient. La congrégation de Notre-Sauveur fut l'objet des mêmes grâces, mais avec réserve pour l'enseignement gratuit. Rome en cédant pour l'instruction des filles, ne céda point pour l'instruction des garçons; elle trouva que pour un prêtre, ce n'est pas assez d'être maître d'école. En 1629, Fourier réunit ses religieux en chapitre ; au refus de Pierre, on choisit pour général, le Père Guinet, qui mourut jeune. Les maisons se peuplèrent, les travaux se multiplièrent pour le bien des âmes; mais les difficultés d'établissement et les misères de la Lorraine ne permirent pas à la réforme de s'étendre en dehors. Les humbles filles de Fourier se répandirent davantage ; elles eurent des maisons en France, à Provins, à Étampes, à Joigny. Je n'entre pas dans ces détails de la chronique.

Derni anné

115. Richelieu convoitait la Lorraine. La défense que prirent les princes de la cause des catholiques dans la guerre de Trente Ans, fut pour la misérable ambition du cardinal, un prétexte d'envahir Nancy. Les premiers résultats de cette politique, furent, avec la guerre, la peste et la famine. Le P. Guinet y perdit la vie, jeune encore, mais mûr pour le ciel; Fourier, après une longue résistance, dut consentir à le remplacer. Son généralat, inauguré en 1632, ne fut marqué que par un chapitre ; il fut surtout absorbé par les œuvres charitables et par les fréquents voyages que commandaient les malheurs des temps. En 1636, menacé par les armes françaises, il cherchait un refuge en Allemagne, lorsque les circonstances le forcèrent de se retirer à Gray. C'est là qu'il mourut en 1640. L'année suivante, on ramena ses restes à Mattaincourt; pendant la guerre, il fallut les cacher. Bientôt les miracles éclatèrent autour de cette tombe, et Rome béatifia Pierre Fourier en 1730. « Fourier, dit le P. Lacordaire, fut un saint prêtre : c'est là le mot qui résume sa vie, qui en explique la variété et en forme l'unité. » Son excellent historien, l'abbé Chapia, le présente surtout comme un *homme providentiel*, un de ces héros envoyés de Dieu, dans les temps de décadence, pour sauver un

peuple et le guider, avec le reste du monde vers des destinées nouvelles. « Fourier, dit-il, dans notre pays, eut une double gloire : il fut à la fois un saint et un homme illustre. Modèle admirable des curés, conseiller intègre et bras droit de son évêque dans la réforme des populations, par ses exemples, par ses missions, par la conversion du comte de Salm, par l'éclat surtout de sa sainteté qui le mit en lumière et en crédit de tous côtés, au point qu'on aurait pu l'appeler le curé du pays, aimé de ses souverains qui le favorisaient dans toutes ses entreprises, qui le consultaient comme un oracle dans les plus grands embarras de leurs affaires ; qui pourvoyaient à ses besoins dans l'exil, exilés eux-mêmes jusqu'à ordonner, chose touchante, de vendre leurs hardes, pour l'empêcher de sentir la disette ; instituteur de la congrégation de Notre-Dame, la première société qui chez nous se soit occupée activement et uniquement de l'éducation des jeunes filles, surtout des filles pauvres de la ville et de la campagne ; religieux lui-même et réformateur de l'un des ordres des plus déchus alors, qu'il voua, dans sa pensée, à l'éducation de la jeunesse, et qui succéda, dans cette admirable tâche, en Lorraine, aux Jésuites tombés sous les coups des ennemis du Christ ; banni pour cause de fidélité nationale et d'attachement à ses princes, de son pays devenu la proie d'un peuple voisin : Fourier a accompli une carrière admirable. Au point de vue humain comme au point de vue chrétien, les Lorrains doivent se réunir pour saluer en lui une des gloires les plus pures de leur glorieuse patrie (1) ». Nous adoptons ce jugement. Fourier n'appartient pas à la rare lignée des grands fondateurs d'ordres ; demeuré au-dessous des Benoît, des François, des Dominique et des Ignace, il n'égala pas non plus S. Bernard dans la renaissance d'un institut tombé. Sa prédestination plus large ne lui permit pas de fonder et de réformer, comme eux, et sa gloire plus disséminée, apparaît moins splendide. Fourier, c'est le prêtre modeste, c'est le curé du village, confiné pendant des années dans son humble presbytère, et qui, à force de sagesse, de

(1) Chapia, *Vie du B. Pierre Fourier*, Avertissement. — La vie de Fourier avait été écrite précédemment par Dom Bédel.

vertus et de dévoument, conçoit et accomplit les œuvres que réclament les besoins de son temps et les infirmités de son pays : *Cum infirmor, tunc potens sum.*

§ VIII. S. FRANÇOIS DE SALES, DOCTEUR DE L'ÉGLISE.

116. « Dieu, dit S. Paul, a donné encore, à son Église, des docteurs pour la consommation des saints. » Ces paroles ouvrent de grandes perspectives. Dieu gouverne le monde ; il gouverne aussi plus particulièrement l'Église. Dans ce gouvernement particulier, tout ce qu'il lui envoie, amis ou ennemis, serviteurs ou adversaires bénédictions ou épreuves, contribue diversement à la mission de l'Église et au triomphe du Saint-Siège. Dans l'ordre de la pensée et dans la sphère des doctrines orthodoxes, il suscite des écrivains ecclésiastiques : écrire pour défendre le dogme, intimer la morale, célébrer les magnificences du culte, redire les exploits des saints, c'est une consigne de la Providence. Parmi ces écrivains, Dieu suscite des Pères de l'Église, des hommes que l'Église salue comme plus éminents par le génie, plus autorisés pour leur habituelle exactitude. Parmi ces Pères de l'Église, la chaire apostolique proclame des docteurs, comme atteignant les plus hauts sommets du savoir et réalisant la plus merveilleuse puissance d'édification. Innombrables sont les trésors cachés dans les ouvrages de ces docteurs. Dogme, morale, ascétisme, théologie mystique, exégèse, histoire ecclésiastique, théologie pastorale, droit canon, tout s'y trouve pour former, de leurs œuvres, comme une encyclopédie de la science sacrée. Cependant, si tous les docteurs sont des hommes de premier ordre, chacun d'eux a son côté saillant et son caractère distinctif. S. Athanase et S. Hilaire sont les docteurs de la divinité de Jésus-Christ ; S. Basile et S. Grégoire de Nazianze, les docteurs de la divinité du Saint-Esprit, comme de celle du Sauveur, avec cette différence que le premier est le docteur de la vie monacale en Orient, et le second, le docteur de la poésie chrétienne ; S. Ambroise et S. Jérôme sont les docteurs de la Bible et de l'Herméneutique ; S. Augustin, le docteur de la grâce et de la vie religieuse en Occi-

Les docteurs.

dent ; S. Jean Chrysostôme est le docteur de la Chaire sacrée et de la vie sacerdotale ; S. Pierre Chrysologue, émule de Chrysostôme en éloquence et S. Léon sont les docteurs de la sainte humanité de Jésus-Christ ; S. Grégoire le Grand est le docteur de la théologie pastorale et de la liturgie ; S. Isidore, le docteur de l'histoire ecclésiastique ; S. Pierre Damien, le docteur de la discipline ; S. Anselme, le docteur de la philosophie chrétienne et scolastique ; S. Bernard et S. Bonaventure, les deux docteurs du mysticisme ; S. Thomas d'Aquin, l'ange de l'École, le docteur du dogme ; S. François de Sales, le docteur de l'ascétisme ou de la piété ; S. Alphonse de Liguori, le docteur de la morale. Chacun par son rôle propre, tous par leur rôle d'ensemble sont les oracles de l'Église et les pasteurs de l'humanité. C'est à eux qu'il faut venir, si l'on veut boire aux sources de vie et se sanctifier. — Au XVIIe siècle, le docteur que préconise le Saint-Siège, ce n'est ni Suarez, ni Bossuet, c'est le petit évêque de Genève, le grand saint François de Sales.

Premières années.

117. François naquit en 1567, au château de Sales, en Savoie, deux mois avant terme ; il était si délicat que, la première année, on dut le tenir enveloppé dans du coton. Dès l'âge de deux ans, on voyait poindre en lui les premières lueurs de sa tendre piété et de son amour pour les pauvres. Jusqu'à six ans, il ne s'était exercé qu'à la pratique de la religion et de l'obéissance. En 1573, il ne savait pas encore lire, mais tel était son désir de l'instruction, qu'il promettait, à ses parents, s'ils accédaient à son vœu, de leur faire faire tous les ans, une belle robe en ratine rouge. En 1578, il reçut la tonsure. Deux ans après, il achevait ses humanités à Annecy : il les avait faites avec succès et application à la piété. De 1580 à 1586, il est à Paris ; il étudie chez les Jésuites, au Collège de Clermont, la rhétorique et la philosophie. Simultanément, pour se préparer à l'état ecclésiastique, il étudiait la théologie, l'hébreu et l'Écriture sainte. Au milieu de ses travaux, il consacrait chaque jour une heure à la méditation et devenait président de la Congrégation de la sainte Vierge. Ses camarades l'appelaient le saint et le traitaient comme tel. Lui, au contraire, se croyait damné et souffrit longtemps de cette horrible tentation. En 1586, au sortir

de l'Université de Paris, François se rendit à Padoue et consacra quatre ans à l'étude du droit sous l'illustre professeur Pancirole : « Nous sommes trois frères, disait François ; nous ferions à nous trois l'apprêt d'une bonne salade : Jean-François ferait du bon vinaigre, tant il est fort ; Louis ferait du sel, tant il est sage ; et le pauvre François est un bon gros garçon qui servirait d'huile tant il estime la douceur. » Heureux d'avoir rencontré un maître aussi habile, François s'occupa à ne pas employer son huile qu'à la salade ; pour devenir une lampe luisante et ardente, il joignait à l'étude de la jurisprudence, les sciences ecclésiastiques étudiées dans l'Écriture sainte, les Pères et les grands docteurs. Le 5 septembre 1591, il prit à Padoue le bonnet de docteur. Avant de rentrer en Savoie, pieux pèlerin, il visita Rome et Lorette. Au retour, il fut reçu avocat au Sénat de Chambéry, refusa d'être sénateur et, se prononçant pour l'état ecclésiastique, fut nommé par l'évêque Granier, prévôt du chapitre de Genève. Toutefois, pour être ordonné, il fallut lutter longtemps contre les refus de son père; lorsque son consentement fut obtenu, François, au comble du bonheur, revêtit, le 13 mai 1593, la soutane que sa vertueuse mère lui avait fait préparer longtemps d'avance, et, le 18 décembre, fut promu au sacerdoce. Vingt ans d'études, vingt ans de prières, telle avait été la vie cachée de François : vie embellie par toutes les grâces du cœur et de l'esprit, vie qui faisait dire de François comme de plusieurs autres enfants de bénédiction : Que pensez-vous que sera cet enfant ?

118. Dès sa première messe, François forma trois résolutions : la première, de porter dans ses actions le même esprit de religion qu'à l'autel ; la seconde, de ne monter à l'autel que dans les dispositions où il voudrait être pour mourir ; la troisième, de s'unir en tout à Jésus-Christ, souverain prêtre. Dès le sous-diaconat, il avait commencé à prêcher avec cette abondance facile, spirituelle et pieuse qui le caractérise ; prêtre, il s'appliqua au ministère de la confession. Un grand théâtre s'ouvrait à son zèle. Depuis 1535, les Bernois avaient envahi le Csablaih et y avait fait ce qu'ils faisaient partout, sous prétexte de libre examen. On ne voyait plus que

Mission Cuablais.

monastères détruits, églises en ruines, presbytères à l'abandon. La paix de 1593 rendit au duc de Savoie les bailliages de Thonon, Ternier, Gaillard et Gex ; le duc de Savoie pria l'évêque d'Annecy de les faire évangéliser. Après un essai infructueux, la mission fut confiée au prévôt du chapitre. François l'accepta en apôtre. En mettant le pied sur cette terre infortunée, il conjura le Seigneur par des prières ferventes, de chasser les démons qui tenaient les âmes dans l'aveuglement de l'hérésie. Le fort des Allinges était la base d'opération du missionnaire ; c'est là que lui et ses compagnons mettaient leur personne à l'abri des attentats. Ce fort est à deux grandes lieues de Thonon, capitale du Chablais, ville où les apôtres devaient exercer principalement leur zèle. Chaque matin, François se levait de bonne heure pour dire la sainte messe ; chaque jour, il fallait faire quatre lieues dans un pays sauvage, à travers les froids, les glaces et les neiges. Quelque obstacle qu'opposa la nature du pays, c'était peu de chose en comparaison de la dureté des habitants. Quand François parut, les magistrats le reçurent avec respect, mais défendirent sous main, au peuple, d'avoir avec lui le moindre commerce. Le peuple, toujours prompt aux excès, n'eut aucun ménagement. On disait hautement que c'était un sorcier, un ministre du diable, qu'il fallait traiter de manière à l'empêcher de revenir. A Genève, il fut question de prendre les armes mais on décida qu'il serait plus facile de se débarrasser par l'assassinat. Par ces bruits, du reste, on l'isola si bien, qu'il se trouvait aussi solidaire à Thonon que dans une Thébaïde. Il s'y rendait néanmoins avec autant d'assiduité que s'il eût dû recueillir les fruits les plus abondants. Ni la nuit, ni la rudesse des temps ne pouvait l'arrêter. Une fois, égaré dans les ténèbres, il se retrouva dans un village où pas une porte s'ouvrit, il trouva son refuge près d'un four encore chaud. Un autre fois, perdu dans une forêt, il ne trouva d'abri que sous les ruines d'une chapelle. Enfin les résistances cédèrent aux saintes obstinations de la foi. Les premiers convertis furent les soldats d'Allinges. Quand ils parurent à Thonon, où ils avaient scandalisé souvent par des excès, au lieu de ces intempérances et de ces blasphèmes habituels aux soldats, on les

vit doux, modestes, réglés, respectueux de la pudeur. L'admiration qu'excita cette métamorphose rejaillit sur l'instrument dont le ciel s'était servi pour la produire. Les calomnies dont les ministres le chargeaient ne tinrent pas contre cette réfutation par les bonnes œuvres. On compara sa modestie à l'aigre grossièreté des prédicants hérétiques, et l'on pensa que l'emportement étant la marque de la déraison, la vérité devait se trouver du côté de la douceur. On se souvenait des bons exemples de François, surtout des élans de sa charité pour un peuple qui ne le payait que d'outrages. Quant aux imputations contre la foi, elles étaient vraiment trop misérables pour que le bon sens pût s'y laisser mollir. On reprochait aux catholiques d'adorer la Vierge et les saints, de leur faire partager avec Jésus-Christ l'office de médiateur et d'anéantir la Rédemption par la prédication des bonnes œuvres. François montra si clairement la fausseté de ces imputations qu'on l'accusa, par vanité de faire des conversions, de n'avoir pas maintenu la stricte orthodoxie. C'est à ce dernier trait que nous devons le premier écrit de François ; le jeune auteur explique les points de doctrine contestés par les protestants ; il offre de les justifier plus pertinemment dans une conférence publique. Les prédicants s'y refusèrent ; cet aveu tacite de leur insuffisance porta une atteinte mortelle à l'autorité de ces faux docteurs.

119. Dès lors, François n'en fut plus réduit à prêcher sur la place publique devant cinq ou six auditeurs. On vint l'entendre ; les conversions commencèrent. L'ébranlement, une fois imprimé, ne s'arrêta plus. Un ministre abandonna le protestantisme, un avocat et un personnage important, le baron d'Avulles, abjurèrent la doctrine de Calvin. Dès lors, les fruits de salut devinrent si abondants, que François, tout infatigable qu'il était, ne suffit plus à les recueillir. Il fallut nécessairement lui envoyer du secours. Nous ne finirions pas, si nous entreprenions ici d'entrer dans le détail, puisque les historiens assurent qu'il retira de l'erreur soixante-douze mille personnes. Thonon vit se renouveler les merveilles de la primitive Église. La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. A la nouvelle d'un si grand succès, le Pape char- Prédications.

gea François de conférer avec Théodore de Bèze. Bèze était vieux, il avait toujours été doux et spirituel, mais tristement vicieux; ses vices ne l'avaient pas empêché de devenir le patriarche du calvinisme. François l'aborda à brûle-pourpoint et lui demanda si l'on pouvait se sauver dans l'Église romaine. Bèze en convint. Sur les questions de doctrine, il avait trop de bon sens pour s'emballer dans l'hérésie; mais, sur les devoirs, il avait trop peu de vertu pour se convertir. Dans cette situation fausse il se contentait de récriminer contre l'Église et les papes; François déchirait aisément ces toiles d'araignées. Dans une de ces conversations badines, où l'on peut tout hasarder, un interlocuteur demanda à Bèze ce qui pouvait bien attacher un homme tel que lui à la triste réforme de Calvin. Bèze se leva et fit venir d'un appartement voisin une jeune fille fort belle : « Voilà, dit-il, ce qui me convainc de la vérité du protestantisme. » Le nombre des catholiques était enfin devenu à Thonon plus grand que celui des calvinistes; le premier syndic écrivit, de la part du corps de ville, à l'évêque pour le prier de regarder ses concitoyens comme les enfants de l'Église. Le prélat se rendit à la mission accompagné de religieux et d'ecclésiastiques destinés au gouvernement des paroisses. De tous les cantons, les villages et les bourgs venaient abjurer. A l'évêque se joignait le duc de Savoie, heureux témoin d'une si merveilleuse transformation. Le cardinal de Médicis, revenant de France, put en juger par ses propres yeux et en informer le Pape. Ce n'étaient plus même des conversions en masse, mais un mouvement qui entraînait les quatre cantons et les ramenait à la vieille foi. On a peu d'exemple d'un pareil triomphe, obtenu simplement par la puissance de la vertu et la persuasion de la vérité.

Conversion. 120. Le duc de Savoie était travaillé par ceux de Gênes pour les affaires de la religion : ils voulaient obtenir de sa condescendance, quelque moyen terme, toujours favorable à l'hérésie; le spectacle des conversions le prémunit contre ces menées. Par un édit, il ordonna de ne plus souffrir dans le Chablais d'autre exercice public de la religion, que celui de la religion catholique; tous les ministres seraient chassés sans retour; les habitants, qui persiste-

raient dans le calvinisme, seraient exclus des charges publiques ; on ferait une exacte recherche des bénéfices usurpés, pour employer les revenus à la reconstruction des églises et à l'entretien des curés; incessamment, on fonderait à Thonon un collège de Jésuites. Avant de mettre l'édit à exécution, le duc appela les protestants à l'hôtel de ville, pria ceux qui voulaient se convertir de passer à droite et les récalcitrants de rester à gauche. Aux uns, il promit sa bienveillance ; aux autres : « C'est donc vous, malheureux, dit-il, qui osez à ma face vous déclarer ennemis de votre Dieu et de votre prince. Allez, partez d'ici, je vous dépouille de tous vos offices et vous bannis à perpétuité. J'aime mieux n'avoir pas de sujets que d'en avoir qui vous ressemblent. » François, qui était présent, leur parla avec douceur et en ramena un certain nombre : les autres, moins par constance que par entêtement, cherchèrent asile au delà du lac. Bientôt ils s'y trouvèrent à charge ; l'épreuve était d'ailleurs trop forte pour une vertu qui ne repose pas sur la vraie foi. Avant que le duc de Savoie eût quitté le Chablais, ils prièrent François de ménager leur rétablissement aux conditions prescrites ; le duc, qui n'avait usé de sévérité qu'à regret, accéda à leur vœux. Ainsi furent converties en quatre années ces provinces. En 1594, le duc avait demandé la mission ; la première année n'avait été, pour François, qu'un acte de patience et d'humilité ; les trois autres avaient déployé la fécondité la plus brillante. A trente ans, François de Sales avait le front ceint de l'auréole des apôtres.

121. La vie tout apostolique de François avait inspiré à l'évêque de Genève, la résolution d'en faire son successeur. Le duc de Savoie avait donné son consentement. Quand le missionnaire vint lui rendre compte de son mandat, l'évêque lui fit part de son dessein. La disposition des hommes à l'égard des dignités a toujours été la même ; les indignes courent après, les dignes en redoutent le fardeau. A cette ouverture, François fut d'abord surpris, puis épouvanté : il refusa fortement. L'évêque le pria d'y penser devant Dieu et fit intervenir près de François, tous ceux qui avaient quelque crédit ou quelque prestige. François fut inébranlable dans son refus. Alors l'évêque pria le duc d'expédier le brevet de coadjuto- François évêque.

rerie, et le fit porter à François avec ordre formel d'accepter, sous peine de désobéissance grave. François alla trouver l'évêque pour se plaindre, implorer la compatissance et menacer des jugements de Dieu. Pour toute réponse, l'évêque l'embrassa ; François dut se résigner, mais avec tant de peine qu'une fièvre violente mit ses jours en péril. Bientôt l'évêque le fit partir pour Rome ; François se mit en route avec l'espoir de faire sentir au Pape son incapacité pour l'épiscopat. Clément VIII, qui le connaissait de réputation, lui dit qu'il n'y avait plus à revenir sur cette affaire et le combla d'éloges. Cependant il voulut l'examiner ; non que les évêques de Savoie, non plus que ceux de France fussent sujets à l'examen ; mais pour se donner la satisfaction d'apprécier ce que la renommée publiait de ses talents. François répondit si bien à l'attente du pontife, que, transporté d'admiration, le Pape se leva de son siège, l'embrassa tendrement et le nomma sur-le-champ coadjuteur de Genève, du titre de Nicopolis. Clément VIII avait été bien inspiré dans son choix : Nicopolis veut dire *ville de la victoire* ; aucun siège ne pouvait mieux convenir à l'apôtre du Chablais : « L'homme obéissant, dit l'Écriture, publiera des bulletins de victoire. »

L'évêque de Genève.

122. Deux ans après, en 1602, François était évêque de Genève. Toujours agité des frayeurs que lui avaient causées l'épiscopat, il se fit, avec le concours du P. Forier, jésuite, un règlement, qui devait lui faire éviter tous les écueils. Jamais il ne parla sans témoins aux personnes du sexe ; jamais il ne porta d'habits de soie; ni d'étoffes trop lustrées. A l'église et en public, il ne paraissait qu'avec le camail. Sa maison était propre, mais simple, sans peintures ni tableaux, si ce n'est de dévotion et d'une valeur médiocre. Deux chambres seulement étaient tendues de tapisseries, l'une pour l'hospitalité, l'autre pour les visites. Pour lui, il n'avait qu'un petit cabinet. Son personnel se composait d'un aumônier et d'un économe, plus deux laquais, qui devaient être d'une conduite irréprochable. A sa table, on ne servait que des viandes communes, à moins qu'il ne s'y trouvât des personnes de distinction, car il évitait la singularité qui rend la piété ridicule. Les ecclésiastiques qui venaient à Annecy, prenaient logement et réfection à l'évêché. On

lisait pendant la moitié du repas. L'ordre journalier était fixé : lever à quatre heures, une heure de méditation, récitation du bréviaire, lecture de l'Écriture sainte, étude jusqu'à la messe, messe à neuf heures, puis les affaires diocésaines, dîner suivi de récréation, retour aux affaires, office, étude, prière, souper, après souper lecture de dévotion, prière en commun, enfin bréviaire de l'évêque. La prédication doit être la fonction principale de l'évêque: François prêchait le plus souvent qu'il pouvait et faisait habituellement le catéchisme. La résidence était, à ses yeux, d'une obligation tellement stricte, qu'il ne voulut pas de dispense, même lorsqu'il fut aumônier de Christine de Savoie. A cette vie réglée et laborieuse, François ajoutait le jeûne du vendredi et du samedi; il portait la haire; mais il n'avait point l'extérieur rigide, tenant que cela ne convient pas au caractère paternel de l'épiscopat. Nous ne parlons pas de ses aumônes, qui furent prodigieuses. Malgré la médiocrité de ses revenus, il avait pour règle de ne refuser jamais à un pauvre ; il recherchait ceux qui se tenaient cachés et les assistait plus tendrement. Dans les cas imprévus, il n'épargnait ni ses habits, ni ses meubles, ni son argenterie; il donna jusqu'aux burettes et chandeliers de sa chapelle, jusqu'à son bel anneau pastoral. Son indulgence à l'égard des fermiers était proverbiale ; les chicaneurs qui s'étaient fait mettre à l'amende, en obtenaient habituellement la remise. Ce généreux prélat entreprit la réforme entière de son diocèse; il visita les réduits les plus écartés et les plus sauvages, marchant à pied sans provision, dans les pays les plus pauvres de l'Europe. Partout il fit refleurir la foi, la vertu, la piété; remit en vigueur la discipline ecclésiastique, institua des conférences, fonda une congrégation d'ermites ; remit l'ordre dans les abbayes de Six, de Pui-d'Orbe, de Sainte-Catherine et de Talloires; porta même le pain de la parole, à Grenoble, à Lyon, à Paris et fit partout d'éclatantes conversions. L'évêque de Genève est l'un des plus beaux patrons de l'épiscopat.

123. François ne fut pas seulement un modèle, il fut surtout une puissance créatrice. Parmi ses institutions, la Visitation occupe le premier rang ; nous en parlons ci-après. Ici nous devons mention- Sainte-Maison de Thonon.

ner la Sainte-Maison de Thonon et l'académie florimontane. Cette sainte maison devait être, dans sa pensée, une sorte d'université où l'on enseignerait toutes les sciences, tous les métiers et comme un refuge ou quiconque voudrait soit se convertir à la religion catholique, soit vivre selon ses maximes, s'il était déjà converti, pourrait trouver, en enseignant ou en exerçant un métier, une honorable situation. Le profit serait partagé entre les travailleurs et la maison, de manière à former par achat un produit de marchandises, un entrepôt faisant concurrence à Genève. Ce plan fut approuvé à Turin et à Rome. Le cardinal de Givry ayant fait un rapport favorable, Clément VIII, en 1699, érigea sous le titre de Sainte-Maison, l'établissement projeté. Aux termes de la bulle, la maison devait être gouvernée par un préfet et sept prêtres séculiers qui suivraient, autant que possible, les règles de l'Oratoire de Rome ; elle devait jouir des droits et privilèges des universités de Bologne et de Pérouse, trois prieurés y seraient annexés lors de leur prochaine vacance ; elle serait sous la protection immédiate du Saint-Siège et ceux qui communieraient dans les fêtes de la Vierge, gagneraient l'indulgence plénière. Le Pape nomma pour premier protecteur, Baronius, et, pour premier préfet, François. Cet établissement excita tant d'intérêt, que des personnes riches constituèrent immédiatement sa dotation. Il ne restait plus qu'à organiser la maison par de bonnes règles. Après avoir pris conseil, consulté Dieu, médité, François divisa l'établissement en quatre sections principales. La première se composa du préfet et des sept prêtres séculiers ; ils doivent faire, dans Thonon, les fonctions pastorales, avoir pour église paroissiale Saint-Hippolyte et pour annexe Saint-Augustin. La seconde section se compose des prédicateurs chargés d'annoncer les paroles de Dieu aux paroisses et d'être, pour le diocèse, prêtres auxiliaires : cette fonction fut confiée aux Capucins. La troisième embrasse les maîtres chargés de l'instruction publique et de la direction des collèges : ce furent les Jésuites, plus tard des régents laïques, enfin les pères Barnabites, sous la direction desquels ce collège devint florissant et mérita la protection du duc de Savoie, qui lui bâtit un magnifique édifice.

La quatrième section se compose de nouveaux convertis ou de ceux qui voulaient se convertir : là on les instruisait de la religion, et on apprenait aux plus pauvres d'entre eux, quelque art ou métier, afin de les mettre en état de gagner leur vie. Le saint fondateur voulait faire plus ; le reste de ses intentions ne put s'accomplir. Pour y suppléer, il établit, à Thonon, une confrérie de Notre-Dame, dépendant de la Sainte-Maison, dans le but de travailler à la conversion des hérétiques, de seconder les missionnaires et de venir en aide aux nouveaux convertis. Le Pape autorisa une confrérie si utile, et établit à Rome, pour la diriger, une congrégation spéciale, sous la présidence de son neveu le cardinal Aldobrandini. Cette confrérie et cette Sainte-Maison furent, pour l'épiscopat de François, de puissantes ressources.

124. « La cité d'Anicy, dit le biographe du saint, estait semblable à celle d'Athènes, soubs un si grand prélat que François de Sales et sous un si grand président qu'Antoine Favre, et estait habitée par un grand nombre de docteurs, soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien versez en lettres humaines. » C'est pourquoi il entra dans l'esprit de François de créer une académie. L'esprit et le cœur du prélat souffraient de voir la jeunesse, au sortir des écoles, abandonnée à elle-même sous le double rapport de la science et du salut ; il sentait combien il serait avantageux d'attirer les hommes à la vertu par l'appât de la science et d'occuper les esprits pour empêcher les cœurs de se perdre dans l'oisiveté; surtout il voulait donner aux études une sage direction, sans laquelle, plus nuisibles qu'utiles, elles précipitent les âmes dans l'erreur, de l'erreur dans le désordre ; tandis que sagement dirigées vers le vrai, le beau et le bien, elles donnent aux facultés un développement normal, inspirent la politesse des mœurs, l'amour de l'ordre, les goûts paisibles, enfin cet esprit de sagesse et de réflexion qui contribue si efficacement au bonheur de la vie. En même temps qu'il voyait dans la religion l'amie sincère de la science et dans la science l'auxiliaire de la religion, il considérait l'exercice public de l'esprit et l'émulation réciproque, comme des conditions du progrès littéraire. Dans ces pensées, de concert avec le président Favre, Fran-

Académie florimontane.

çois résolut de constituer un corps savant où la foi serait la base et l'aliment des études ; les études, l'aliment de la foi et des mœurs ; où la communauté de travaux apprendrait à bien penser et à bien vivre. Cette académie reçut un nom et un symbole pleins de grâce ; elle fut appelée Florimontane, pour montrer qu'elle devait recueillir les fleurs des montagnes de la Savoie ; elle eut pour symbole un oranger en fleurs avec cette devise : *Flores, fructusque perennes*. Puis, comme les institutions ne valent que par les règles, le fondateur dressa des constitutions. Là, il établit d'abord le double but de l'académie : c'est la plus grande gloire de Dieu par la pratique des vertus ; c'est le bien public par le service du prince, d'où il conclut qu'on n'y admettra que des hommes connus comme bons catholiques, recommandables par leur intelligence dans quelques-unes des sciences dont s'occupera l'académie, et connus par quelque ouvrage imprimé ou manuscrit, par quelque machine de leur invention ou quelque découverte particulière ; il statue ensuite qu'on sera proposé par un académicien à la compagnie, qui en délibérera, et que, si on est admis à la pluralité des voix, on devra, le jour de la réception, faire devant toute l'académie preuve de savoir par un discours en prose ou en vers à son choix ; que les artistes célèbres dans les arts honnêtes, comme la peinture, la sculpture, l'architecture, pourront être reçus aux assemblées générales, à titre d'associés, mais qu'aucun de ces étrangers n'y prendra la parole qu'autant qu'il y aura été autorisé après une mûre délibération ; que les professeurs de l'académie feront connaître par une affiche, la matière, le lieu, le temps de leurs leçons, et seront non seulement ponctuels à les donner, mais encore zélés pour enseigner le mieux possible, disant beaucoup de choses en peu de mots, dans un style grave, poli, plein et sans affectation ; qu'ils traiteront dans leurs leçons du perfectionnement des langues, surtout de la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la philosophie, la rhétorique, la théologie et la jurisprudence, en ayant soin d'épuiser une question avant de passer à une autre, de compléter à la leçon suivante ce qu'on aurait laissé inachevé à la classe précédente, et d'expliquer, après chaque leçon,

aux auditeurs ce que ceux-ci n'auraient pas bien saisi ; que tous les membres de l'académie s'aimeront comme des frères, rivaliseront par une noble émulation, à qui fera le mieux, tiendront en tout une conduite grave, édifiante, éloignée de la légèreté et de la bagatelle, et que désintéressés et généreux, il se prêteront volontiers aux dépenses nécessaires pour le bien de l'institution ; qu'on choisira parmi eux un président, deux assesseurs, plusieurs censeurs chargés d'admonester ceux qui s'écarteraient de la ligne du devoir, un secrétaire pour dresser procès-verbal de toutes les séances, un trésorier pour tenir sous sa garde les livres, meubles, instruments, machines ou autres curiosités appartenant à l'académie ; qu'enfin il y aura un huissier à gages pour préparer la salle, disposer les sièges, accompagner à l'entrée et à la sortie le président et les assesseurs. — Ces règles posées, François s'occupa d'organiser le personnel ; il voulait du travail : pour l'obtenir, il fallait trouver des chevilles ouvrières. En pareil cas, le difficile n'est pas de former des sociétés, n'y même d'y appeler un certain nombre de membres ; le difficile est de faire travailler et d'obtenir de sérieux résultats. Il y a plus d'académiciens que d'hommes d'études et plus d'hommes d'études que de savants. François, sans refuser, aux amours-propres, quelques petites satisfactions, sut organiser son académie et lui faire justifier sa devise.

125. Si nous écrivions une biographie de l'évêque de Genève, nous devrions parler de ses voyages, de ses négociations diplomatiques, de ses épreuves personnelles, de ses traits d'esprit, d'une multitude de choses du plus haut intérêt, mais qui n'appartiennent pas à l'histoire générale de l'Église. Nous devons nous tenir aux faits principaux, et, dès que nous avons esquissé la physionomie d'un personnage, constaté le caractère de sa vertu et les résultats de ses actes, nous devons passer à d'autres soucis. L'évêque de Genève était trop laborieux pour ne pas s'épuiser vite ; assez peu avancé en âge, il se sentait défaillir de jour en jour. Après avoir consulté les plus saints prélats, particulièrement le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, il choisit, pour coadjuteur, son propre frère et le fit aussitôt sacrer. Dès lors, les deux prélats

Dernières années.

se préoccupèrent ensemble du gouvernement du diocèse et procédèrent à la visite. Mais, si les deux frères ne tendaient qu'à une fin, ils n'étaient pas de même humeur et ne suivaient pas la même méthode. L'évêque, naturellement gai, était d'un accès facile, d'une douceur inaltérable, d'une charité compatissante et toujours prête à pardonner ; le coadjuteur, au contraire, était grave, enclin à la sévérité, inflexible envers les ecclésiastiques vicieux et récidivistes. La visite était à peine terminée qu'on vit un certain nombre de ces ecclésiastiques dans les prisons de l'Officialité. L'évêque ne blâmait point la sévérité de son frère, mais il n'en pouvait soutenir les rigueurs. La porte des prisons ouvrait sur un endroit où il passait tous les matins pour aller dire la sainte messe. Les prisonniers épièrent ce moment et lui demandèrent grâce. Son cœur fut touché, il pensa à toutes les fautes que Dieu avait dû pardonner à l'évêque de Genève et fit ouvrir aussitôt les portes des prisons. Le coadjuteur admirait cette bonté et, en vue des conséquences possibles, la regrettait. Mais François était incorrigible ; la fermeté qu'il avait promise la veille, il la démentait le lendemain. La chose alla si loin que le coadjuteur feignit de vouloir se retirer. L'évêque lui remit les clefs de la prison et le pria de les lui refuser s'il les lui demandait : « Ces pauvres gens, disait-il, me font pitié ; je sens bien que je ne pourrais répondre de moi. » Faiblesse d'un père, mais noble et glorieuse faiblesse ; car dans un père, comme en Dieu, la miséricorde doit tout surpasser et la charité doit tout couvrir. Ce trait peint bien St François de Sales et honore singulièrement l'évêque.

Mort de [F]rançois.

126. Le saint évêque touchait au terme de sa carrière. Louis XIII se trouvant à Avignon, le duc de Savoie écrivit à l'évêque de Genève de s'y rendre pour offrir, au roi de France, ses respectueux hommages. Le mauvais état de sa santé engagea son frère à le détourner de ce voyage; le prélat, en vue du bien qui pouvait en résulter pour la partie française de son diocèse, ne voulut pas s'en abstenir. Avant de se mettre en route, François fit son testament et disposa toutes choses comme s'il eût dû mourir le lendemain. On le sut en ville; dès lors, le prélat ne put plus sortir sans que

tout le monde se précipitât sur ses pas pour recueillir un dernier conseil et implorer une suprême bénédiction. A son départ, les principaux du clergé et de la ville le conduisirent jusqu'à Seissel; avant de s'embarquer, il fit à tous ses remerciements, puis, se mettant à genoux, il pria le Seigneur de prendre soin du peuple qu'il lui avait confié et de réparer, par l'abondance de ses grâces, ses fautes ou ses négligences; enfin, il les bénit tous. Le voyage fut pénible; à peine arrivé à Avignon, il fallut repartir à Lyon. A Lyon, l'évêque prit gîte chez le jardinier des filles de la Visitation. Mais, plus il s'efforçait de s'abaisser, plus on voulait l'honorer. Le roi, les reines, le prince et la princesse de Piémont lui témoignèrent de leur plus affectueuse estime. Laborieux jusqu'au dernier moment, François prêcha chez les Jésuites, qu'il avait toujours particulièrement aimés. La veille de Noël, il bénit une croix que la reine-mère érigeait chez les Récollets et prêcha avec son zèle ordinaire. Le lendemain, il confessa le prince et la princesse de Piémont, leur dit la messe, les communia, puis donna l'habit à deux novices de la Visitation et prêcha sur le mystère du jour. Dans tous ses exercices, malgré la connaissance que Dieu lui avait donnée de sa fin prochaine, il conserva la plus parfaite liberté d'esprit et une douce confiance dans la divine miséricorde. Deux jours après, le 27 décembre 1622, François de Sales, frappé d'apoplexie, mourait à l'âge de cinquante-cinq ans : il en avait passé vingt dans l'épiscopat.

127. Une grande lumière cessait d'agir, mais elle n'était pas éteinte. Tour à tour missionnaire, coadjuteur et évêque, François avait passé sa vie au feu des batailles; malgré ses charges, je dirais même à cause de ses incessantes occupations, il ne se désintéressa jamais des travaux d'esprits. On a recueilli ses œuvres en douze forts volumes in-8°; elles comprennent plusieurs traités, des opuscules, des discours et des lettres. Le premier ouvrage, selon l'ordre des dates, c'est le livre des *Controverses*. François le composa pendant la mission du Chablais; c'est le fruit de quatre années de combats, recueilli sur feuilles éparses, au premier moment de loisir; c'est surtout l'écho de ses discours. François prêchait; Ses controverses.

les hérétiques ne venaient pas l'entendre; pour les atteindre, il fit ce que doit faire tout prédicateur qui n'est pas auteur, il fit imprimer la substance de ses discours. Dans ses *Controverses*, François relève d'abord, contre ses adversaires, le défaut de mission; ensuite il parle des règles de la foi, de l'autorité des Écritures et du magistère de l'Église; enfin, des divers objets de la créance et de la pratique. En général, ses démonstrations s'appuient sur des arguments généraux et sur des exemples. L'ouvrage n'est pas complet, parce que plusieurs cahiers sont perdus; il n'est pas, non plus, aussi étendu que les *Controverses* de Bellarmin, parce qu'il s'agit, dans l'espèce, d'un travail d'application. Ce qui doit attirer surtout l'attention de l'histoire, c'est que l'auteur, combattant le calvinisme, forme première de la libre-pensée, « confirme la primauté de sainct Pierre par huit preuves. Quoy faict, il dit qu'il a eu des successeurs dans sa charge; incontinent il nomme les conditions qui sont nécessaires pour la succession de sainct Pierre et montre successivement que l'évesque de Rome est le vray successeur de sainct Pierre et chef de l'Église, avançant cela par neuf témoins, desquels ayant pris les sentences, il rapporte pour le mesme faict quelques histoires des conciles; et enfin, après avoir faict une brève description de la vie de sainct Pierre et de l'institution de ses successeurs; il confirme le tout par les anciens Pères de l'Église. Et premièrement, quant à ce qui regarde l'Église romaine, il affirme qu'elle a esté appelée la chaire de sainct Pierre, la principale Église, le commencement de l'unité sacerdotale, le lien de l'unité, le haut sommet du sacerdoce, l'Église en laquelle est la plus puissante principauté de l'Église, la racine et la matrice, le siège sur lequel notre Seigneur a construit toute l'Église, le pivot et chef de toutes les Églises, le refuge des évesques, le souverain siège apostolique, le chef de l'honneur pastoral, la primauté de la chaire apostolique, la principauté du sacerdoce apostolique, le chef du monde par la religion, préférée aux autres Églises, l'Église présidente, le premier siège, qui ne peut estre jugé par personne, le port très assuré de la communion catholique, la fontaine apostolique. Quant à ce qui regarde le Pape, il affirme

qu'il a esté appelé très sainct et très heureux patriarche, l'évesque universel de la sainte Église catholique, le chef du Concile, le chef de l'Église universelle, le très heureux Seigneur sublimé du sommet apostolique, le Père des Pères, le souverain prélat de tous les Pontifes, le grand prestre, le prince des prestres, le recteur de la maison du Seigneur, le gardien de la vigne du Seigneur, le vicaire de Jésus-Christ, le confirmateur des frères, le prince des évesques, l'héritier des apostres, un Abel en primauté, un Abraham en patriarchat, un Noé en gouvernement, un Melchisédech en ordre, un Aaron en dignité, un Moyse en autorité, un Samuel en judicature, un sainct Pierre en puissance, le pasteur du Seigneur, le clavendier de la maison du Seigneur, le pasteur de tous les pasteurs, appelé à la plénitude du pouvoir. Après cela, il baille le fouet à Calvin et à Bèze, qui mentent impudemment que Phocas a esté le premier par lequel les pontifes romains ont pris le nom et l'autorité (1). »

128. Aux controverses se rattache un livre sur les énergumènes. En s'affranchissant du pouvoir divin de l'Église et du Saint-Siège, les protestants étaient tombés sous le joug des démons. Il y avait, parmi eux, beaucoup de possédés; ceux qui ne l'étaient pas avaient l'esprit à la sorcellerie et aux pratiques de la science occulte. Pour répondre aux uns et délivrer les autres, François écrivit sur la démonomanie : c'est le mot dont se sert son historien. « Or, dit-il, ce traicté contient neuf chapitres : que la nature humaine communique avec l'angélique; que Satan communique avec l'homme depuis l'estat du péché et jusqu'ou parvient cette communication; ceste même communication par laquelle Satan s'incorpore à l'homme, a esté plus fréquente depuis le mystère de l'incarnation; qu'elle apporte un combat à l'âme et un supplice au corps, mais que Dieu a préparé un remède à un mal si grand et si fréquent; quelle est la qualité précise de ceste vexation que le diable faict. Quelles sont les causes dispositives et applicatives du malin esprit au corps du possédé; quel est le dessein de Satan contre celuy qu'il possède; et quel dessein encore contre l'Église qui veut le démettre de sa pos-

La démonomanie.

(1) Charles-Auguste de Sales, *Hist. du B. François de Sales*, t. I, p. 165.

session. En ces chapitres, il traicte très exactement de tout ce qui peut estre dit et disputé des énergumènes et conclut que Dieu, qui baille des termes à la rage du diable quand il tourmente l'énergumène, baille aussi des limites à sa malice et finesse quand ils essayent de tromper l'Église, à fin que la patience de l'un vainque sa force, et la prudence de l'autre sa tromperie. Alors, quand le prince de ce siècle se voit découvert, il recourt à son monde et emprunte de luy la force et la calomnie, comme deux frères avec lesquels il combatte l'Église et défende sa possession; mais que l'Église, qui n'a point d'armes contre la force, a pour le moins contre la calomnie et l'innocence en ses actions, la vérité en ses parolles, et, pour se défendre, l'autorité en ses jugements (1). »

Introduction à la vie dévote.

129. Le plus célèbre des ouvrages de François de Sales, c'est sa *Philothée* ou *introduction à la vie dévote*. Ce fut, comme les *Controverses,* un effet des circonstances. Une dame de Charmoisy, qui vivait dans le monde, ayant entendu l'homme de Dieu, fut touchée jusqu'aux larmes et le conjura de l'aider de ses conseils. L'évêque s'y adonna de vive voix, puis, pour s'épargner les répétitions et les pertes de temps, par écrit. Au bout de deux ans, ces lettres, notes, réponses aux consultations formaient un total où la correspondante voulut mettre un ordre de matières. Ce travail communiqué au P. Forier, recteur du collège des jésuites de Chambéry, excita son admiration ; il pensa que ne pas le publier, serait retenir la vérité captive, priver Dieu d'une grande gloire et les âmes d'un inappréciable bien. François, qui ne soupçonnait pas avoir fait un livre, voulut revoir ces notes, les retoucher et les mettre en ordre. De là ce livre qui parut à Lyon sous le titre d'*Introduction à la vie dévote*. L'effet fut prodigieux ; tous voulurent se le procurer, le lire et, après l'avoir lu, le relire encore. Bientôt il fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et les éditions se succédèrent si rapidement, qu'en 1656, on était déjà arrivé à la quarantième. Henri IV le lut en entier et avoua que l'ouvrage avait dépassé son attente ; Marie de Médicis l'envoya relié en diamants et en pierreries à Jacques, roi d'Angleterre ; malgré ses prétentions

(1) *Op. cit.*, t. I, p. 168.

schismatiques, ce prince le lut et s'étonna que ses évêques ne sussent pas parler cette langue du ciel, à la façon des anges de l'orthodoxie. Le général des Feuillants l'appela le livre le plus parfait qu'eût jamais composé une main mortelle, un livre qu'on voudra toujours relire davantage après l'avoir lu plusieurs fois. Le général des Chartreux, pénétré du même sentiment, conseilla à l'auteur de ne plus écrire, parce que, ayant atteint la perfection, il ne pourrait plus que décroître. Le métropolitain de Genève, Pierre de Villars, disait, au contraire, qu'ayant si bien écrit, il ne devait plus cesser d'écrire ; il ajoutait qu'en travaillant à arracher la volonté aux passions il attaquait l'hérésie dans sa racine, et qu'un traité si parfait dans la vraie piété n'était pas moins utile à la cause de la foi que les ouvrages des plus savants controversistes. Alexandre VII, alors nonce en Allemagne, écrivant à son neveu, lui disait : « Faites toujours, je vous prie, de François de Sales, vos aumônes, et vos délices; soyez son lecteur assidu, son fils obéissant, son imitateur fidèle. C'est à sa *Philothée*, que je dois surtout, après Dieu, ce qu'il peut y avoir de bon en moi : après l'avoir lue dix fois, je la relirais cent fois, et il me semble qu'elle me dit toujours quelque chose de nouveau ; prenez-la pour la règle de votre vie et conformez-y soigneusement votre conduite. Elle ne porte pas à un genre de vie austère, solitaire, exotique, mais tel qu'il convient dans la société, mais noble, mais tempéré, c'est-à-dire convenable à chacun, et néanmoins atteignant à une solide perfection et sainteté. Si la vertu, a-t-on dit, pouvait être représentée par ses couleurs propres, elle attirerait puissamment tous les cœurs et les contraindrait de l'aimer. Or, c'est, à mon avis, à quoi a réussi François de Sales, tant il l'exprime suavement et au vif, tant il en met bien sous les yeux la beauté, la majesté, l'éclat et les grâces! Et ce qui tout ensemble lui attire les éloges et la vénération, et ne contribue pas peu à émouvoir et à persuader (1). »

130. L'*Introduction à la vie dévote* trouva plus tard son complément dans le *Traité de l'amour divin*. François l'avait commencé De l'amour divin.

(1) *Œuvres complètes de S. François de Sales,* t. I, p. 13, éd. Vivès.

en 1614; il y travaillait à bâtons rompus et passait les feuilles à un chanoine de la cathédrale; enfin, le dernier jour de juillet 1616, l'impression fut achevée, quoique peu heureusement : « Car, dit l'auteur, avec son humble naïveté, le libraire a laissé couler plusieurs fautes en cette œuvre et moi plusieurs imperfections : s'il se trouve des besognes parfaites en ce monde, elles ne doivent pas être cherchées dans ma boutique. » L'ouvrage est divisé en douze livres où l'on explique la nature de l'amour divin, sa génération, sa naissance, ses progrès, sa perfection, ses principaux exercices, ses espèces et variétés, enfin la souveraine autorité qu'il tient sur toutes les vertus. Son objectif est d'établir que l'amour de Dieu est le signe caractéristique de la sainte Église et que « la prédication évangélique estait toute destinée à l'embrazement des cœurs. Certes l'Église est parée d'une variété excellente d'enseignements, sermons, traités et livres pieux, tous grandement beaux et aimables à la veuë, à cause du meslange admirable que le soleil de justice fait des rayons de sa divine sagesse avec la langue des pasteurs, qui sont leurs plumes, et avec leurs plumes, qui tiennent aussi quelquefois lieu de langues et font le riche pennage de cette colombe mystique. Mays parmy toute la diversité des couleurs de la doctrine qu'elle publie, on descouvre partout le bel or de la sainte dilection, qui se fait excellemment entrevoir, dorant de son lustre incomparable toute la science des saincts et la rehaussant au-dessus de toute science. Tout est à l'amour, en amour, pour l'amour et d'amour en la sainte Église. » — « Ainsi, continue son biographe, on peut appeler ce livre une somme très accomplie de théologie amoureuse, où la volonté, espurée des autres affections, faict son cours en la science de l'amour sacré de son Dieu, et où, non comme dans les autres sommes des théologiens, les beautés et perfections divines sont estrecies pour estre accomodées à la compréhension de notre entendement, mais, au contraire, les volontés et les puissances des âmes amoureuses sont dilatées et eslevées aux grandeurs et hauteurs du divin amour. Il n'y a rien de si secret et mystique qui se passe entre les chastes embrassements de l'espouse et du céleste espoux qu'il n'explique et ne déclare d'une manière si exquise et si

saincte que, pour être divulgué, il n'est toutefois nullement prophané. Des choses plus communes qui se passent dans la nature, il tire des comparaisons qui lui accourent avec tant de facilités que vous diriez qu'elles ont été faites exprès par le grand auteur de l'univers pour servir ce sainct homme, afin de faire entendre les plus déliées et spirituelles conceptions, par ces choses grossières, matérielles et sensibles. Et ce qu'est infiniment admirable, c'est que sur les buissons même et les halliers épineux de la scolastique, il cueille des roses d'amour si fraîches et si délicieuses, que les esprits se peuvent délecter de leur veuë et de leur odeur, sans estre nullement attaincts des piqueures de leurs épines. Il traicte les matières scolastiques si mystiquement, et les mystiques si amoureusement, et les amoureuses si chastement, que vous ne savez ce que vous devez plus admirer ou la science, ou la sapience, ou la charité, ou la pureté de ce très docte, très savoureusement sage, très amoureux et très chaste auteur (1). » Ce livre fit partout une sensation profonde. On lui a reproché, il est vrai, d'être trop scolastique et de se permettre certaines licences de langage ; mais alors ces défauts étaient des qualités ; on peut le croire, puisque François, l'homme délicat par excellence, se les permit. Les Jésuites et la Sorbonne proclamèrent que, par cet ouvrage, l'auteur s'était placé au rang des Augustin, des Jérôme, des Ambroise et des Grégoire. Jacques Ier, qui avait tant loué l'*Introduction*, célébra plus magnifiquement ce nouveau livre et exprima un vif désir d'en connaître l'auteur. A cette nouvelle, l'évêque s'écria : « Oh ! qui me donnera des ailes comme à la colombe et je volerai vers ce roi dans cette belle île, autrefois la terre des saints, aujourd'hui le domaine de l'erreur ! Ah ! Vive Dieu, si mon prince le permet, je m'en irai à cette nouvelle Ninive, je parlerai à ce roi, et lui prêcherai la vérité au péril de ma vie. »

Étendard de la Croix.

131. Au traité de l'amour divin, se rattachent quelques opuscules sur la manière dont la charité emploie les vertus cardinales, sur le Cantique des cantiques et sur divers autres sujets analogues. En continuant le dépouillement des œuvres du saint, mais en

(1) Ch. A. de Sales, *Op. cit.* t. II, p. 120.

revenant sur nos pas, nous trouvons un écrit intitulé l'*Étendard de la Croix*. François l'écrivit pour défendre la croix contre les ministres de Genève. « Or, selon sa coutume, dit son biographe, il manie ceste affaire excellemment en quatre livres et s'addonne plustôt à traicter qu'à réfuter. Au premier livre, après avoir traicté du nom de la croix, il establit par neuf preuves la vertu d'icelle, l'honneur qui lui est deu, par les sainctes Escriptures, par les Pères, par la conservation, par l'imitation, par l'antiquité et par la dignité. Au second, il traicte en quatorze chapitres, des peintures et images de la croix, de l'apparition faicte à l'empereur Constantin le Grand, de l'usage de la croix ès choses sacrées, de la salutation et invocation de la croix, des titres et épithètes que l'Église baille à la croix, de la comparaison de la croix avec le serpent de bronze, de la punition de ceux qui ont esté mal affectionnez envers la croix. Au troisième livre, en onze chapitres, ayant définy le signe de la croix, il dit que c'est une publique profession de la foy chrestienne ; après cela, il monstre que l'usage de la croix a esté fréquent et divers en l'ancienne loy ; ensuitte de quoy, il traicte des cérémonies et bénédictions pour lesquelles on forme le signe de la croix sur le front des enfants qui reçoivent le sacrement de baptesme. Enfin, il traicte amplement ès deux derniers chapitres, de la force du signe de la croix contre les diables. Au quatrième et dernier livre, il traicte très excellemment des honneurs et adorations, monstre de quel honneur la croix doit être honorée et enfin conclud très doctement et très dévotement en ces parolles : « Comme l'Église, non plus que l'Apostre, n'a jamais estimé de sçavoir ni prescher autre que Jésus-Christ et icelui crucifié, ainsi n'a-t-elle jamais honoré sinon Jésus-Christ et icelui crucifié, et non Jésus-Christ sans croix. Nous adorons ce que nous sçavons, et nous sçavons Jésus-Christ en croix et la croix en Jésus-Christ. C'est pourquoi je fais fin par cet abrégé de la doctrine chrétienne, et de tout ce que j'ay déduict jusqu'à présent, protestant avec le glorieux prédicateur de la croix, sainct Paul (mais faites, mon Dieu, que ce soit plus de cœur et d'actions que de bouche et d'écrit, et qu'ainsi je fasse la fin de mes jours). Ici n'ad-

vienne que je me glorifie, sinon en la croix de nostre Seigneur Jésus-Christ. Amen (1). »

Discours et lettres spirituelles.

132. Nous ne rendrons pas compte, en particulier, des sermons, des lettres spirituelles et des œuvres pastorales de l'évêque de Genève : ces écrits ne se prêtent pas à l'analyse et ne comportent qu'une appréciation sommaire. Les sermons renferment de grandes beautés ; ils sont déparés de temps en temps par quelques défauts. La naïveté du prédicateur est étonnante, parfois il est trop familier ; au lieu de démonstrations, il emploie çà et là des comparaisons qui manquent de relief. Éviter le mauvais goût, la bassesse et l'emphase, réprimer les excès de l'imagination, ne la pas laisser empiéter sur le domaine de la logique, raisonner avec force sans abuser de l'appareil du raisonnement, était alors un mérite fort rare. François sut habituellement le pratiquer dans ses discours ; il en a même tracé les règles, dans quelques pages admirables sur l'éloquence. Nous en retiendrons cette pensée : « Nul ne doit prêcher, dit-il, qu'il n'ait trois conditions : une bonne vie, une bonne doctrine, une légitime mission. » Dans ses lettres spirituelles on retrouve partout l''auteur de Philothée et de Théotime ; il est simple, humble et bon ; rien de fastueux et d'extraordinaire, mais tout en solidité et en bonne pratique. De toutes les vertus du saint, la plus éminente est la bonté. « Je ne suis point, dit-il, un homme extrême, et me laisse volontiers aller à mitiger quand on le peut faire absolument. » « Il semble, dit Bourdaloue, que dans ces excellentes lettres, où il forma ce cher troupeau, dont il était le conducteur, il ne leur recommanda rien autre chose que la douceur de l'esprit ; cette douceur d'esprit est le sujet ordinaire de ces admirables entretiens qu'il avait avec ses âmes prédestinées. » Cependant, observe un de ses historiens, « S. François de Sales avait le naturel vif, porté à la colère ; il l'avoue lui-même ; l'on voit encore dans ses écrits un certain feu et même une sorte d'impétuosité qui ne laisse aucun lieu d'en douter ; et son fiel, qu'on trouva presque pétrifié après sa mort, passe pour une

(1) *Hist. du B. François de Sales*, t. I, p. 200.

preuve incontestable de la violence qu'il s'était faite (1). Quant à l'ensemble de ses œuvres, Fénelon dit : « Vous ne sauriez rien lire de plus utile que les livres de S. François de Sales. Tout y est consolant et aimable, quoi qu'il ne dise aucun mot que pour faire mourir. Tout y est expérience, pratique simple, sentiment et lumière de grâces. C'est être déjà avancé que d'être accoutumé à cette nourriture ». Bourdaloue : « Il n'y a point d'ouvrages qui aient plus entretenu la piété parmi les fidèles, que ceux de ce saint évêque. Les Pères ont écrit pour la défense de notre religion, les théologiens pour l'explication de nos mystères, les historiens pour conserver la tradition de l'Église ; mais, pour former les mœurs des fidèles et pour établir les âmes dans une solide piété, nul n'a eu le même don que l'évêque de Genève. » Bossuet l'appelle « l'honneur de l'épiscopat et la lumière de notre aiècle » ; il exalte « cette incomparable candeur qui fait un de ses plus beaux caractères » ; et, dans son panégyrique, il le loue d'avoir ramené la dévotion au milieu du monde, dans son habit naturel, avec sa croix, avec ses épines, avec son détachement et ses souffrances ». Malgré ces justes éloges, on ne peut donner S. François de Sales comme un écrivain classique ; mais il doit être placé au premier rang parmi ceux qui dénouèrent notre langue. Quoiqu'il n'ait fait que de la prose, il mérite un rang honorable parmi nos poètes. Ce n'est pas seulement un homme d'imagination et de sensibilité ; c'est un esprit qui pense fortement et à fond. Quoique la sensibilité se dérobe sous la fleur, jamais la solidité n'est absente. M. de Maistre a justement vanté l'esprit lumineux qui distinguait le grand évêque de Genève.

Canonisation.

133. Les regrets qu'avait causés la mort de François, se changèrent bientôt en admiration pour sa vertu et en actes de reconnaissance pour ses miracles. Vincent de Paul en écrivit, à Rome, au procureur de sa maison : « Comme je suis, dit-il, l'un de ceux qui ont plus d'estime pour le bien honoré évêque de Genève et d'ardeur pour sa canonisation, je prends la confiance de manifester l'un et l'autre à N. S.-P. le Pape, par la lettre que je me donne

(1) Marsollier, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.

l'honneur de luy écrire, ainsi que font quantité de prélats et autres personnes insignes en piété et en mérite ; et bien que je ne sois qu'un pauvre et bien indigne prestre, je dois néanmoins ce témoignage à la vérité et au souhait de notre Mère de Saincte-Marie, d'autant plus que j'ai eu le bonheur de voir et d'admirer la haute vertu de leur saint patriarche, non seulement en ses œuvres admirables, mais en sa personne sacrée, l'ayant veu agir et ouy parler en plusieurs occasions. » L'Assemblée générale du clergé de France, par lettres réitérées aux papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, demanda instamment la béatification de l'évêque de Genève : « Si la France, en le perdant, disent les prélats, a témoigné par ses regrets combien il lui était cher, elle fait bien voir, par la persuasion où elle est, qu'il règne avec les saints, combien plus il lui était respectable. *Tous les Français désirent sa béatification ;* et si, pour l'obtenir, tous tant que nous sommes ici de personnes ecclésiastiques, nous unirons, aux vœux publics, nos plus vives instances, nous croyons ne rien faire en cela qui puisse déplaire (1). Alexandre VII, avant de parvenir au souverain pontificat, avait été, à Munster, guéri d'une maladie fort dangereuse ; il demeura si convaincu qu'il devait sa guérison à l'intercession de l'évêque de Genève, qu'il envoya une somme considérable pour réparer l'église où reposaient ses reliques. Sans attendre les cinquante ans, qu'on laisse d'ordinaire s'écouler pour une béatification, il mit le prélat au nombre des bienheureux. La canonisation eut lieu quatre ans après, en 1665, sur les instances de Louis XIII, de sa mère, de son épouse et de la reine d'Angleterre, du roi et de la reine de Pologne, de la duchesse de Savoie, du duc et de la duchesse de Bavière ; les ordres religieux, les parlements, les gouverneurs de provinces adressèrent aussi leurs prières. Le roi envoya exprès en ambassade les évêques de Soissons et d'Évreux. La France avait comme adopté cet étranger à jamais illustre, qui, de son côté, avait toujours éprouvé, pour la France les mêmes sentiments que pour sa patrie. La bulle de canonisation relève entre autres sept miracles : la résurrection de deux morts,

(1) *Lettre au pape Urbain VIII,* § II.

la guérison d'un aveugle-né, d'un paralytique et de trois personnes perclues de tous leurs membres. Mais, de tous les prodiges, le plus éclatant, le plus admirable, c'est sans doute la conversion attribuée, par les bulles, au saint évêque de Genève. « Que Dieu soit donc béni, conclut la bulle, de ce que nous avons reçu de sa miséricorde, au milieu de son temple, par le don qu'il a fait à son église, d'un protecteur et d'un intercesseur nouveau, pour la tranquillité de la même Église, l'accroissement de la foi, l'instruction et la conversion des hérétiques, et de tous ceux qui sont dans l'égarement, hors de la voie du salut. » Le 19 juillet 1877, la Congrégation des Rites, et Pie IX, le 16 novembre, par le bref *Dives in misericordia*, lui décernait le titre de docteur de l'Église. En le donnant, au monde catholique, pour docteur, l'Église a voulu nous faire apprécier de plus en plus ses ouvrages, nous faire goûter les renseignements de celui qu'elle acclame comme le docteur de la vraie dévotion : *Ut quæ sunt bona nutrias, et pietatis studio, quæ sunt nutrita, custodias.*

§ IX. Ste JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT DE CHANTAL ET LA VISITATION

Premières années.

134. Le nom de S. François de Sales rappelle le nom de Ste Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, qui fut son bras droit et l'instrument de la divine Providence, pour l'établissement de la Visitation. Ces deux vies se complètent l'une par l'autre. Nous connaîtrons mieux le dessein de Dieu sur ces deux âmes et nous apprécierons mieux leur œuvre commune en donnant ici, après la vie de St François, la biographie de Ste Frémyot de Chantal. Jeanne naquit à Dijon, le 23 janvier 1572, de Bénigne Frémyot et Marguerite de Berbisey. La famille était peu ancienne, mais importante. Jeanne ne connut jamais sa mère, morte en couches de son frère André ; son père, homme de caractère et de principes, pourvut à son éducation et lui inspira une grande virilité d'âme. A cinq ans, elle confondait un hérétique. Soir et matin elle recevait l'instruction religieuse, montrait une précoce dévotion envers la sainte Vierge, un grand

amour pour les pauvres et une profonde piété envers l'Église. Le mariage de sa sœur Marguerite lui permit d'émigrer en Poitou pendant les guerres civiles ; le voyage affligea tristement sa sensibilité : elle ne voyait partout que clochers abattus et églises en ruines. Les libéraux du calvinisme étaient passés par là. Son père tenait pour Henri III contre la Ligue ; plus tard, il se prononça pour Henri IV, mais à condition qu'il se convertirait. Pour rester fidèle à ses convictions, il dut transporter son petit parlement à Semur et fut menacé par ses confrères ligueurs des plus extrêmes sévérités. En Poitou, Jeanne courut plus d'un péril et de la part du monde et de la part d'une vieille maîtresse, qui lui insufflait l'esprit mondain. Jeanne, avec la protection de la sainte Vierge, sut répudier ces inspirations basses et rejeta, de même, le mariage avec un seigneur qui méritait peu de confiance. Jeanne touchait à vingt ans, quand son père la rappela pour la marier.

135. L'époux que le président Frémyot destinait à sa fille était Christophe de Chantal, dernier descendant, par la lignée maternelle, de la famille de S. Bernard. Le mariage eut lieu au château de Bourbilly en décembre 1592. Les deux époux se convenaient parfaitement : d'un côté, le baron, gentilhomme plein de vaillance, était en même temps doux, affable et gai ; de l'autre, la baronne alliait à la grâce naturelle, une humeur vive, un esprit pénétrant, un jugement sûr, enfin des qualités qui la firent surnommer la dame parfaite. La noble châtelaine se mit aussitôt à remplir tous ses devoirs, ne songeant plus qu'à trois choses, servir Dieu, plaire à son mari et veiller aux affaires de sa maison. Pour mettre ordre au château, elle régla les gages et les attributions de chaque employé, de manière que tout le monde fut content et commanda qu'on s'adressât à elle pour toutes les affaires. Tous les jours, elle entendait la messe à la chapelle du château, très matin, pour que tout le monde pût y assister, même son mari, avant le départ pour la chasse. Mais les dimanches et fêtes, elle voulait qu'on se rendît à la messe paroissiale, parce que c'est à la noblesse à donner aux paysans l'exemple de l'assiduité aux offices. Crainte et aimée, elle gouvernait doucement ses serviteurs, contenait et savait Mariage.

adoucir le baron, et, quand il avait des prisonniers, leur adoucissait la prison. Tous les moments que ses travaux lui laissaient libres, elle les consacrait à la lecture des vies des saints et de l'histoire de France ; quant aux livres suspects ou dangereux, elle les avait brûlés en arrivant. Ennemie de la frivolité, elle donnait aux pauvres ce qu'elle eût pu dépenser à sa toilette ; elle faisait, en son privé et en public, l'aumône sur une grande échelle. Non qu'elle se refusât aux justes exigences du monde, elle s'étudiait à plaire en toutes choses à son mari, et, dans cette vue, elle recevait toujours de la meilleure grâce la noblesse des environs ; mais dès que son mari partait à la guerre, adieu les compagnies : «Les yeux à qui je dois plaire, disait-elle, sont loin d'ici ; je n'ai point de raison de me parer.» Dieu avait béni ce mariage : Jeanne avait mis au monde six enfants, dont deux moururent en bas âge. Son mari venait d'être éprouvé aussi par la maladie ; pour fêter sa convalescence, il était parti à la chasse ; il y fut tué d'un coup d'arquebuse.

Le veuvage. 136. Tant que son mari vécut, Jeanne cria vers le ciel : « Seigneur, prenez tout ce que j'ai au monde, mais laissez-moi mon époux ; » dès qu'il fut mort, elle sentit combien il y a peu de fond à faire sur la créature, se détacha de tous les biens créés et fit vœu de chasteté perpétuelle. Dieu lui départit quelque consolation ; mais telle était l'amertume de sa douleur, qu'elle ne se plaisait qu'à la solitude. Sa peine s'accroissait encore par des tentations violentes contre la possibilité de la perfection et ses progrès dans l'amour de Dieu. Au milieu de toutes ses angoisses, elle ne demandait qu'à connaître la volonté de Dieu sur elle et à trouver un guide qui la lui découvrît. Pour obtenir cette faveur, elle diminua son domestique et s'engagea de plus en plus dans la voie étroite. Un jour, se promenant dans la campagne, elle aperçut non loin d'elle un homme en soutane et en rochet et entendit une voix qui lui disait : « Voilà le guide bien-aimé de Dieu et des hommes, entre les mains duquel tu dois reposer ta confiance. » Une autre fois, Dieu lui montra une troupe innombrable de filles et de veuves qui venaient à elle et lui dit, dans le secret du cœur : « Vous serez sous la

conduite de mon serviteur, la mère de cette génération sainte. » Il y avait un an qu'elle versait des larmes, lorsque son père, pour la distraire, l'appela à Dijon. Peu après, son beau-père exigeait sa présence, parce que, autrement, il entendait se remarier et la déshériter. La vertueuse veuve se rendit près de son beau-père avec ses enfants et y resta sept années. Ce furent sept ans de martyre ; le vieux Chantal était l'esclave d'une vieille servante, qui n'épargna à la belle-fille, aucune avanie. Jeanne accepta, pour sa perfection, ce rôle de souffre-douleur ; elle n'environna pas moins de sollicitude le faible beau-père et ses enfants ; elle secourait les pauvres, les visitait à domicile, et mena ainsi une vie cachée, mortifiée et bien méritante jusqu'à l'an 1604.

La ren contre

137. En 1604, S. François de Sales vint prêcher le carême à Dijon. Frémyot en avertit sa fille qui vint l'entendre et se plaça de manière à ne pas perdre une de ses paroles. Par son frère André, nommé archevêque de Bourges, la baronne entra en relations avec l'évêque de Genève. Dès les premières entrevues, ces deux âmes se comprirent ; la baronne admira la sainteté de l'évêque ; l'évêque, pour s'assurer des dispositions de la baronne, lui fit déposer la plupart de ses ajustements. Leurs rencontres étaient rares et fugitives. Un mercredi saint, Jeanne étant assaillie de tentations et n'ayant pas sous la main son directeur ordinaire, s'en fut trouver François, qui dissipa ses doutes avec l'heureuse facilité qu'il possédait pour ce ministère de grâce. Cette entrevue rendit le calme à la pauvre âme. Le départ de François, après le carême, la laissait à la discrétion d'un directeur qui entendait peu sa conduite ; mais Dieu avait révélé à François, comme à Jeanne, qu'ils étaient appelés à son service pour une commune entreprise. François écrivit au premier relai, cette lettre à sa fille spirituelle : « Dieu, ce me semble, m'a donné à vous ; je m'en assure à toutes les heures davantage. Je prie la bonté divine de nous mettre souvent ensemble dans les sacrées plaies de Jésus-Christ et de nous y rendre la vie que nous en avons reçue. Je vous recommande à votre bon ange ; faites-en autant pour moi qui vous suis dédié en Jésus-Christ. » François était un maître directeur ; il possédait une claivoyance

parfaite, une juste sévérité, une douceur ineffable, et, par-dessus tout, la franchise. Avec sa solidité d'âme et son grand caractère, Mme de Chantal ne pouvait que profiter à cette direction. Après quelques hésitations fatigantes pour sa conscience, elle se remit entièrement sous la discipline du saint évêque. Le premier acte du prélat fut de lui donner un règlement de vie. Tout y était déterminé de point en point, les exercices de piété, leur nombre, leur durée, l'esprit avec lequel il faut les faire, les pénitences, les œuvres de charité, les devoirs d'état envers les enfants et les grands-parents. Les règlements arrivent aisément à la perfection ; il n'en est pas de même de ceux qui les observent. Jeanne reçut cette règle avec ardeur ; cette ardeur, trop grande, fut une source de peines intérieures, de tentations d'infidélité, d'apostasie, de blasphème et de découragement. L'humble femme, ainsi réduite, crut nécessaire de visiter son directeur en Savoie ; François porta la lumière dans toutes ses obscurités. Dès lors, elle montra une douceur plus grande, une mortification plus austère, une charité plus tendre envers les pauvres, les malades et les mourants. En même temps qu'elle montait en perfection, elle s'appliquait, en mère admirable, à l'éducation de ses quatre enfants. Le caractère de cette éducation, c'est qu'elle faisait contracter de bonne heure des habitudes de prières, inspirait l'amour du travail, la simplicité des goûts, l'éloignement des grandes parures, le développement de la sensibilité par la charité. Pendant qu'elle se montrait ainsi vraie mère, elle conservait de son mari défunt, le plus tendre souvenir. L'intérêt qu'inspirait la dignité de sa conduite était si unanime, qu'elle fut recherchée en mariage, malgré la charge de ses quatre enfants. A ces demandes, elle opposa d'énergiques refus ; pour s'y dérober à toujours, elle renouvela son vœu de chasteté et grava sur son cœur le nom de Jésus avec un fer rouge.

grand [de]ssein.

138. La baronne de Chantal avait été indiquée, à l'évêque de Genève, pour un grand dessein : il s'agissait de fonder, dans l'Église, un nouvel ordre religieux, et il fallait former la fondatrice. L'évêque s'applique à lui inspirer la vertu nécessaire à une si haute mission. Dans ce dessein, il lui écrivit grand nombre de lettres,

pleine de l'esprit de Dieu ; il eut avec elle diverses entrevues, et plus il l'entretint, plus il s'affermit dans la pensée que son projet serait béni du ciel. Cependant il ne voyait encore aucun jour au succès ; mille difficultés semblaient plutôt rendre le projet impossible, lorsqu'un incident vint ouvrir la première porte à l'exécution. Une parole aimable de Jeanne-Francoise fit croire qu'elle songeait à marier sa fille avec un jeune frère de l'évêque de Genève. Cette pensée qui n'était pas la sienne, prit racine dans l'esprit des autres et le mariage se fit. A ce propos, s'entretenant avec son père de la difficulté d'élever ses enfants : « Que cela ne vous mette point en peine, répondit son père ; votre fille aînée épouse le baron de Thorens ; vos deux cadettes sont en âge d'être mises en pension dans un cloître et je me charge de votre fils. — « Oh, alors, reprit la sainte veuve, ne trouvez pas mauvais si, profitant de la liberté que me laisse cette heureuse disposition, je quitte le monde et vais me renfermer en religion où Dieu m'appelle depuis longtemps. » Le vieux président fut foudroyé de cette ouverture, mais il était homme de foi et promit d'examiner une si grave affaire. Après en avoir conféré avec l'évêque, il fut convenu que la sainte veuve partirait avec ses filles pour Annecy et se mettrait à la direction de François. Le départ fut déchirant ; le vieux Frémyot pleurait comme un enfant ; le jeune fils de la baronne se coucha au seuil de l'appartement par où elle devait passer. Jeanne-Françoise nageait dans ses larmes : elle passa sur le corps de son fils et s'arracha aux larmes de son vieux père. Le vieillard la bénit : « Allez, ma chère fille, lui dit-il, où Dieu vous appelle ; je mourrai content, s'il arrive que je ne vous voie plus au monde, de vous savoir dans la maison de Dieu, et j'ai confiance que vous soutiendrez, par vos prières, la vieillesse du père qui vous permet ce départ. » En arrivant à Annecy, Jeanne Frémyot se joignit à Jacqueline Favre et à Charlotte de Bréchard ; elles visitèrent ensemble les églises de la ville, prirent congé de leurs connaissances, et le soir, vers sept heures, elles vinrent à l'évêché, demander la bénédiction du saint prélat. François, contemplant avec bonheur ces trois victimes, couronnées de joie et d'allégresse : « Vous êtes bien heureuses, leur dit-il, vous que le

Seigneur a choisies : ayez un très grand et très humble courage : Dieu sera votre Dieu et, sous son divin regard, vous marcherez sur la tête de vos ennemis. Ensuite, remettant à Mme de Chantal un abrégé des *Constitutions* qu'il devait composer : « Suivez ce chemin, ajouta-t-il, et faites-le suivre à celles que Dieu a destinées à marcher sur ses traces. » Après quoi, levant les yeux au ciel, il les bénit, au nom du Père tout-puissant qui les attirait, au nom du Fils qui les dirigeait, au nom du Saint-Esprit qui les animait de ses amoureuses flammes. Sur quoi, elles partirent à la maison qui allait être le berceau du nouvel ordre. Le peuple, qui était dans les rues pour les voir passer, faisait retentir l'air de bénédictions. D'abord elles se rendirent à la chapelle, à l'entrée de laquelle Jeanne Frémyot poussa ce cri de bonheur : « Voici, mes sœurs, le lieu de nos délices et de notre repos. » Là, tombant à genoux, elles remercièrent Dieu et lui demandèrent l'accomplissement de sa très sainte volonté ; puis Jeanne embrassa ses compagnes, et celles-ci, la reconnaissant pour leur supérieure, lui promirent obéissance comme à Dieu même dont elle allait tenir la place. La nouvelle supérieure lut le règlement de la maison et l'on alla prendre le repos. Le lendemain, elles revêtirent l'habit des novices ; François vint à huit heures célébrer la messe et leur fit une exhortation sur la fidélité à garder les règles de leur nouvel état.

mence- t d'exé- tion.

139. Le noviciat fut ce qu'on pouvait attendre des saintes dispositions qui avaient préparé ces trois femmes au cloître. Le temps du noviciat touchant à sa fin, le saint évêque reçut leur profession qu'elles firent avec une ferveur évangélique. Cinq semaines après mourait le président Frémyot, perte que subit Jeanne avec autant de sensibilité que de force. Dans une circonstance si douloureuse, François, attentif à ce qu'exigeaient les devoirs de nature et les intérêts de famille, crut nécessaire d'envoyer Mme de Chantal en Bourgogne. L'arrivée de la baronne à Dijon fut, pour la ville, une fête ; le rapprochement de ce qu'elle avait été dans le monde avec la vie pauvre qu'elle avait embrassée, parlaient à tous les cœurs plus éloquemment que les plus beaux discours. Là, elle mit ordre à tous les intérêts de sa famille avec une habileté qui prouve

que la piété bien entendue n'ôte rien à l'intelligence des affaires. Sa mission remplie, elle revint à Annecy. Le premier de l'an 1612, elle commença à exécuter le dessein primitif de son institut, à visiter les pauvres et les malades. Annecy, étonné, vit cette dame de si haut rang pénétrer dans tous les réduits de la misère, marcher dans les rues avec la modestie religieuse, sans parler à personne, porter de ses propres mains aux malades tout ce dont ils avaient besoin, vivres, remèdes, linges, couvertures. Ces beaux exemples touchèrent les pauvres, leur firent aimer la religion et les gagnèrent à la pratique. Sur ces entrefaites, la fondatrice tomba malade et vit quelque temps ses jours en danger ; les reliques de S. Charles Borromée la délivrèrent. Cependant, la jeune communauté s'accroissait en nombre et en ferveur ; la maison se trouvait trop petite pour les aspirantes qui se présentaient. En conséquence, on acheta une maison près du lac et, au prix d'innombrables contradictions, fut bâti le premier monastère des Visitandines, celui qu'elles nomment encore la *Sainte-Source*. Tout en dirigeant la construction de ce monastère, François s'occupait de l'envoi d'une colonie de ses filles à Lyon. En sage directeur, il sonda les dispositions des sœurs qu'il destinait à cette fondation : Jacqueline Favre fut la supérieure : elle eut, pour assistantes, Marie du Châtel et Aimée de Blonay. L'archevêque de Lyon voulait que les religieuses fussent astreintes à la clôture ; François, au contraire, voulait que ses filles sortissent pour soulager les pauvres et associer la vie active de Marthe avec la vie contemplative de Marie. En 1616, une troisième maison se fonde à Moulins, sous la direction de Charlotte de Bréchard. François voyant son ordre s'accroître, crut le moment venu de lui donner des constitutions définitives. Après avoir beaucoup prié et étudié, il se mit à l'œuvre ; et sut si bien tempérer ces règles, que les plus faibles ne peuvent les trouver trop sévères, ni les plus fortes trop douces, mais que toutes peuvent s'en accommoder, pourvu qu'elles sachent aimer Dieu et le prochain. Le 23 avril 1618, Paul V érigea la Visitation en ordre religieux sous la règle de Saint-Augustin.

onstitu-tion. 140. Les deux fondateurs eussent pu, à l'exemple de S. François et de S. Ignace, créer une règle nouvelle: ils préférèrent s'attacher à une règle ancienne, et, comme S. Norbert, S. Dominique, S. Jean de Matha, S. Gaétan de Thienne et S. Jean de Dieu, adoptèrent la règle de St-Augustin, « Il n'y a rien de si doux que S. Augustin, disait François ; ces écrits sont la suavité même ; sa règle est tellement animée de l'esprit de charité qu'en tout et partout elle ne respire que douceur et bénignité, et par ce moyen est propre à toutes sortes de personnes, de nations et de complexions. » Cette règle est très générale : elle ne comprend que les grands conseils, les devoirs fondamentaux de la vie religieuse. C'est moins un cloître qu'une vaste enceinte. François et Jeanne ouvrent cette enceinte à tous ceux qui aspirent à la vie religieuse, mais qui ne peuvent y entrer à cause de l'âge ou de la maladie. Au Carmel ne pouvaient entrer que les personnes auxquelles Dieu avait donné la santé et l'âge ; à la Visitation trouveront place les faibles et les infirmes. Idée hardie et touchante que François maintint énergiquement contre les critiques du monde, contre les répugnances et les inquiétudes, et qu'il finit par faire triompher. Le but ainsi défini, la Visitation ne pouvait laisser subsister le lever de la nuit, les longs jeûnes, les macérations fréquentes, le coucher sur la dure, la psalmodie et le chant du grand office. Mais comment supprimer ces austérités sans affadir la vie religieuse? Là était le péril, là aussi se révélèrent dans leur plus doux éclat, la sagesse, la force, la prudence des saints fondateurs. A la planche sur laquelle reposent tout habillées les filles de S. Dominique et de S. François, on substitue un lit simple et pauvre ; le lever est fixé à cinq heures en été, cinq heures et demie en hiver. Au lieu de chanter l'office la nuit, on le psalmodie le soir avant de se mettre au lit. On retranche l'abstinence perpétuelle de la chair. Des longs jeûnes en usage dans les cloîtres, on ne conserve que le jeûne du vendredi de chaque semaine, celui du carême et quelques vigiles. Nulle macération de la chair, nulle mortification corporelle si ce n'est quelques coups de discipline le vendredi ; et de peur que la ferveur refusât de se soutenir dans ces limites, François défendit absolument, sur ce point, aucune innova-

tion. Quant à l'office, il jugea suffisant qu'elles psalmodiassent le petit office de la sainte Vierge ; le chant ne fut conservé que pour les fêtes et les dimanches. Mais en même temps qu'il relâchait certaines chaînes de la vie religieuse, François en resserrait d'autres, afin que la nature, ménagée du côté de la chair, fût brisée du côté de l'esprit. Le premier frein qu'il serra le plus fut celui de la pauvreté : elle est stricte ; tout est commun. Le second est celui de l'obéissance : c'est peu d'une soumission particulière et d'une fidèle obéissance ; on ne doit rien faire que sur ordre spécial et personnel.

Pour achever de détruire la mauvaise nature, François rend permanents les assujettissements de la vie commune ! La Visitandine ne s'appartient jamais ; la règle la réclame à chaque minute. En même temps qu'il crucifiait l'âme, François multipliait les moyens de l'unir à Dieu. L'oraison, la sainte messe, le saint office, les lectures spirituelles, les examens de conscience, tiennent la religieuse en perpétuelle contemplation. Hors du chœur, le silence, le recueillement, la modestie des jeux, les parloirs rares, le voile baissé devant les étrangers, l'absence des jeux frivoles et des lectures profanes, préparent l'oraison et la rendent facile. Deux récréations d'une heure chacune, qui reposent l'esprit sans le dissiper. Chaque jour trois sœurs sont à la table sainte pour représenter les autres et répondre aux vœux de l'Église ; les autres communient le jeudi et le dimanche. Toutes sont vêtues de noir ; robes larges, manches longues, une croix d'argent sur la poitrine. Les sœurs se divisent en trois rangs: sœurs de chœur, pour chanter l'office ; sœurs *associées*, qui ne chantent pas, mais en tout égales aux premières; sœurs *converses* ou domestiques portant un voile blanc, font les trois vœux, mais ne sont employées qu'aux gros ouvrages. Les sœurs tourières ne font publiquement que le vœu d'obéissance et vaquent au service extérieur de la maison. Chaque monastère est gouverné par une supérieure, élue pour trois ans, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Un conseil de quatre sœurs l'assiste, et une assistante la remplace en cas d'absence. Toutes les maisons de l'ordre sont indépendantes les unes des autres, sans autres rapports que des liens de charité et l'union de prières. Des circulaires tiennent au

courant de ce qui se passe. Il n'y a ni supérieure générale, ni visiteuses, ni chapitres. Chaque monastère est placé sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain. Deux prêtres sont préposés par l'évêque à la garde du monastère ; le premier, avec le titre de supérieur, est chargé surtout des affaires; le second, l'aumônier, a la charge des consciences. Telles sont les principales règles de la Visitation. Ce qui y domine, c'est la douceur ; ce qui les distingue, c'est la modération, le bon sens pratique. Dans leur ensemble, elles ne présentent rien qui puisse affaiblir le corps ; elles n'oublient rien de ce qui peut crucifier l'esprit. Sans avoir recours ni aux jeûnes, ni aux veilles, ni aux macérations corporelles, elles brisent la nature autant que les règles les plus austères, et en entretenant dans les âmes le recueillement, le silence, la modestie, en y activant sans cesse le feu du saint amour, elles les élèvent au plus haut degré de l'union avec Dieu.

Pensionnat. 141. Les constitutions primitives de la Visitation ne comportaient point de pensionnats ; les circonstances en décidèrent autrement. Le nombre et l'éclat des apostasies causées par la révolte de Luther n'avaient fait découvrir, à tant de maux, qu'une cause, l'ignorance; et qu'un remède, l'éducation. Tout le monde se préoccupa de l'éducation des jeunes gens et des jeunes personnes ; la plupart des ordres religieux voulurent s'y dévouer. La Visitation ne pouvait se dérober à cet entraînement. L'enthousiasme qui avait accueilli l'*Introduction à la vie dévote*, la distinction personnelle qui caractérisait les premières compagnes de Jeanne Frémyot firent penser qu'on ne trouverait nulle part une éducation plus sage et de meilleures maîtresses. Il y avait là un programme d'éducation et des institutrices de haut mérite ; elles eurent naturellement, pour premières élèves, quelques jeunes parentes. Il ne s'agissait pas d'abord de faire, de la Visitation, un ordre nouveau ; le service des pauvres et la perfection des religieuses paraissait suffire au but de l'ordre. On n'ouvrit donc la porte qu'à un battant ; il vint quelques petites filles, on leur donna un petit costume et on les instruisit. Ce qui avait fait hésiter au début, c'est que la charge des pensionnaires ne devint, pour les religieuses, une trop grande distraction.

Avec le temps cette crainte se dissipa. On vint à se dire que, quand le temps des grandes fondations serait passé, les sœurs jeunes, actives trouveraient là une occasion d'occuper leur esprit, leur cœur, leur zèle et que, la chose, bien conduite, n'empêcherait pas la vie contemplative de se maintenir à la perfection. Aussi, la bonne mère fondatrice, qui d'abord avait refusé l'établissement des pensionnats, à la fin n'hésite plus. Vers 1635, il y en a partout. Et lorsque, l'année suivante, la mère commence un long voyage à travers la France, partout où elle s'arrête, les petites pensionnaires vont au-devant d'elle, lui récitent des vers et chantent des couplets. Partout elle les caresse, les bénit, leur donne de petites pratiques avec des récompenses. Plus on avance, plus ce nombre augmente et, avant la fin du XVIIe siècle, les pensionnats sont partout.

On écrit des manuels pour les pensionnaires ; on compose, à leur intention, des tragédies. On commence à rencontrer dans le monde et jusque dans la plus haute société, une foule d'élèves de la Visitation. Au XVIIIe siècle, le nombre augmente encore ; en vain, l'impiété se moque des couvents ; les suffrages d'une Maintenon, d'un Fénelon, d'une Sévigné, suffisent à les défendre. La Révolution seule frappe ces asiles de vertu ; et quand la Révolution eut passé, l'estime publique suffit pour les relever. — « C'est, dit à ce propos un témoin compétent, c'est qu'à part l'éducation de famille, qui est la meilleure quand elle est possible, il n'en existe point pour une jeune fille, ni de plus simple, ni de plus solide, ni de plus aimable que l'éducation des couvents. Là, par un heureux concours de circonstances, se trouve réuni tout ce dont l'enfant a besoin pour le développement de ses facultés, ce qui élève l'esprit avec ce qui touche le cœur, ce qui forme le jugement avec ce qui préserve l'innocence, ce qui hâte la maturité de l'âme avec ce qui entretient la candeur et la grâce. Ce qu'est un prêtre pour l'adolescent qui a conservé son innocence, la religieuse l'est pour la jeune fille. Par son caractère et par son habit, elle lui commande le respect ; par son dévouement, elle lui inspire l'amour ; par le spectacle de sa vie humble, mortifiée, obéissante, elle la prépare à comprendre ces grandes vertus, sans

lesquelles il n'y a pas plus de vie chrétienne que de vie monastique. Et qu'ils sont bien faits aussi pour être le théâtre d'une éducation sérieuse et sainte, ces cloîtres silencieux, avec leurs grands jardins tranquilles, leurs images bénites, et ces chants doux et pieux qui retentissent pour ainsi dire, à chaque heure! De quelque côté que la jeune fille lève les yeux, elle ne voit que paix, modestie et recueillement. On ne subit pas *impunément* (je préférerais inutilement) un tel spectacle à un pareil âge. Peu à peu, cette paix pénètre l'enfant ; ce doux recueillement saisit son âme ; le goût des joies saintes, des plaisirs purs et paisibles, naît en elle et la prépare admirablement à la vie cachée de l'épouse et de la mère ; il n'est pas jusqu'à ces grilles, contre lesquelles on déclame, qui n'apportent à l'éducation le plus précieux secours. Par elles sont écartées de l'enfant, et les laides images qui souillent son imagination, et les livres mauvais qui gâteraient son cœur, et la vue des scandales, des impiétés et des blasphèmes, qui étonneraient son jeune esprit, par elles se conserve l'innocence, mère de la sensibilité, de la tendresse et de la force (1).

Fondation. 142. Ce n'est pas pour se reposer que Jeanne Frémyot était à la tête de l'ordre naissant ; c'était pour travailler, c'était pour étendre sa congrégation dans tous les lieux que lui marquerait la Providence ; elle l'établit, en effet, premièrement à Grenoble, puis à Bourges, ensuite à Paris et à Dijon. Partout elle eut à souffrir de grandes peines et à subir de rudes traverses. A Paris même, elle fut réduite à une si grande pauvreté, que, dépourvues de logement commode, de meubles, de provisions, les pauvres Visitandines furent obligées de coucher dans un grenier, sur des fagots, où elles se trouvaient quelquefois le matin couvertes de neige. Mais la patience met au-dessus de tous les maux. Il se faisait, en même temps, d'autres fondations à Orléans, à Nevers, à Valence, à Belley : c'était une vigne mystique, qui étendait de tous côtés ses branches, avec une surprenante bénédiction. Après la fondation de Dijon, Jeanne se rendit à Lyon en 1622, où elle rencontra François de Sales, à la veille de mourir. « Mon cœur, lui dit-elle en l'abordant,

(1) Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, t. II, p. 409.

a grand besoin d'être vu du vôtre. — Quoi ! lui répondit-il, vous en êtes encore là ? Avez-vous encore des désirs ? » Jeanne ne répondit rien et souffrit qu'au lieu de l'entretenir de ce qu'elle souhaitait, il ne lui parlât que des affaires de la congrégation. De là, elle se rendit à Belley et c'est là qu'elle apprit la mort de cet homme céleste, qui lui était plus qu'un père et plus qu'une mère ; sous le coup, sa résignation fut admirable : elle pleura quelque temps, mais sans trouble ; toute son occupation fut d'adorer les décrets de la Providence, qui dispose de tout comme il lui plaît. A Annecy, elle reçut le corps avec toute la pompe et le respeet que méritait une si précieuse relique ; elle prit un soin particulier de recueillir ses livres, ses sermons et ses lettres, pour les communiquer au public et en embaumer l'Église. Avant son arrivée, les religieuses d'Annecy s'étaient assemblées et l'avaient élue supérieure générale à perpétuité ; elle renonça à cette nomination ; elle ne voulut point souffrir d'élection que pour trois ans et de renouvellement que pour un triennat. En même temps, elle convoqua les principales Mères de l'institut, rassembla avec elles, tout ce que leur saint fondateur avait dit ou écrit pour la fondation de leur ordre : elle en composa un *Coutumier* qu'elle accompagna depuis d'*Éclaircissements*, pour une parfaite intelligence tant du *coutumier* que des règles et des constitutions (1). — Or, voici comment procédaient, dans leurs fondations, les Visitandines. Un peu avant le départ, les sœurs élues pour aller fonder une maison, se mettaient à genoux, au milieu du chapitre et juraient solennellement de vivre et mourir dans l'observation des règles, constitutions et coutumes de l'institut et de les faire garder inviolablement. On inscrivait cette protestation sur le livre du chapitre et toutes le signaient ; après quoi les sœurs se donnaient le baiser d'adieu. On ne partait point toutefois avant qu'on n'eût reçu la permission du prélat et des magistrats du lieu où l'on devait s'établir. Si les sœurs de la fondation allaient à che-

(1) La vie de la sainte et ses œuvres complètes viennent d'être publiées sur les originaux, pour la première fois, à Paris, chez Plon, en 8 vol. grand in-8o. C'est une collection très précieuse, et tout à fait supérieure aux anciennes qui sont à la fois incomplètes et mal reproduites.

val, elles portaient une cape et un petit voile d'étamine et un mouchoir au-dessous du visage. Si l'on venait les chercher en carrosse les personnes qui les accompagnaient ne devaient pas monter dans la même voiture, afin qu'elles pussent suivre leurs exercices comme au couvent. A leur arrivée, elles détachaient le voile de dessus leurs épaules, se rendaient à l'église, y chantaient le *Laudate Dominum*, allaient ensuite à la maison qui leur était préparée, après quoi elles envoyaient incontinent offrir leurs hommages à l'évêque du lieu, comme doit faire toute bonne fille de l'Église.

Extension de l'ordre.

143. De 1628 à 1631, la peste envahit la France, la Savoie, le Piémont, l'Italie, le monde entier. Les fléaux qui ont ravagé le XIXe siècle ne peuvent nous donner une idée de ce qu'était alors une peste. La malpropreté des villes, la nullité des secours de l'art, l'absence d'une police régulière, le caractère contagieux du mal, le désarroi des imaginations, tout contribuait à accroître la mortalité, à augmenter l'effroi et le désespoir. En présence d'une maladie qui se communiquait par le toucher, que le pestiféré exhalait par son haleine, qu'il laissait imprégnée dans tout ce qui lui avait servi, on n'osait plus voir personne, ni toucher à rien. A la première apparition du fléau, les villes devenaient désertes, les campagnes incultes. Dix monastères de la Visitation furent visités par ce mal terrible. Il y eut partout de saintes victimes ; il y eut encore plus de charité et de dévouement pour voler aux secours des moribonds. La peste suspendit nécessairement l'extension de l'ordre ; mais après ce moment d'arrêt, il se produisit, de 1630 à 1640, pour les fondations religieuses, un immense élan. La contagion avait réveillé la foi, accru la reconnaissance. Ces dix années furent une heure de Dieu, heure prodigieuse où la rénovation de la France, par les saints, arrive à son apogée. Les monastères de la Visitation, en particulier, deviennent si nombreux, qu'il faut renoncer au plaisir de les compter en détail. L'historien de la sainte, dans l'impossibilité de suivre cette nomenclature, ne procède plus que par des sommaires. Dès qu'une maison comptait ses trente et quelques religieuses, elle essaimait. De cette façon, la Visitation se répandit en Savoie, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Lorraine,

en Champagne, en Normandie, en Bretagne, en Anjou, en Touraine, en Poitou, en Auvergne, en Languedoc et en Provence. Il y eut quelque tirage en Franche-Comté, à Troyes et à Tours ; partout ailleurs, l'arrivée des Visitandines était une ovation. Au XVIe siècle, le cyclone calviniste avait ravagé partout les monastères ; dans les pays où il avait promené ses ravages, on ne voyait plus de religieux. Au XVIIe siècle, le peuple voit avec bonheur revenir ces religieux et religieuses qui lui sont si chers. Des foules immenses se portent au-devant des sœurs, des compliments sans fin, des harangues solennelles ; et, pendant quelques jours, des amas de vivres, des dîners tout préparés envoyés par les grands, une abondance telle que souvent on ne sait que faire de tout ce qu'on reçoit ; puis, peu à peu, l'enthousiasme se refroidit, la foule diminue, le monde mobile va à d'autres impressions : les religieuses commencent à goûter le charme de la solitude, souvent aussi elles sentent l'aiguillon de la pauvreté.

144. La bonne mère bénissait Dieu de ces prodiges ; en même temps, elle s'en inquiétait. « Hélas ! disait-elle, l'institut s'épanche fort ; le nombre de nos maisons dépasse quatre-vingts ! Il ne faudrait pas tant se presser. C'est chose si difficile que d'avoir une grande solidité dans une grande jeunesse et peu d'années de religion. Mon Dieu, que j'aie plus d'inclination que nous nous étendions du côté de la racine, que du côté des branches. » Mais il fallait céder au mouvement. La France était servie par provinces, mais nombre de villes et de bourgades demandaient des Visitations. Cependant la Suisse, la Sicile, l'Allemagne, la Pologne, et, par delà les mers, le Canada français, ravis des merveilles dont ils entendaient parler, sollicitaient des rameaux d'un arbre qui produisait de si doux fruits. D'où venait à la Visitation naissante, cette propagation si rapide ? Évidemment des vertus héroïqués que pratiquaient ces saintes religieuses. Cette propagation avait encore une autre cause, elle était due aux innombrables bienfaits de l'ordre. On demande souvent à quoi servent les maisons cloîtrées. Au lieu d'être, comme on le croit dans le monde, des tombes scellées, d'où rien ne sort, ce sont des sources de lumière, de sève et de vie. N'est-ce rien

Ses bienfaits.

d'abord que ces grands exemples que donnaient ces jeunes filles : belles, riches, spirituelles, faites pour plaire et pour briller, en foulant aux pieds toutes les grandeurs, elles en attestaient le vide. Dans une société enivrée de plaisirs, mais encore pénétrée de foi, elles révélaient, par leur sacrifice, la fragilité des choses d'ici-bas et relevaient les pensées plus haut. A cette prédication, par l'exemple elles ajoutaient la prière pour ceux qui ne prient pas et l'expiation pour ceux qui négligent la pénitence. Émules du Rédempteur, qui a pris sur sa tête les péchés du monde et expié à la croix les crimes dont il acceptait l'effrayante solidarité, ces religieuses, qui vivaient dans l'innocence, dans une virginité sans tâche et une clarté sans ombre, accaparaient, par leurs mortifications, le châtiment de crimes qu'elles n'avaient pas commis. Semblables à ces aiguilles que nous plaçons sur les édifices pour conjurer la foudre, ces saintes maisons de prières élevaient partout leurs cloîtres paisibles et leurs pieuses chapelles, pour dissiper les tempêtes morales et conjurer les foudres de la Providence. Mais les filles de sainte Chantal ne s'en tenaient pas à ces bienfaits. Non contentes d'élever leurs mains vers le ciel et de désarmer la colère divine par leurs supplications, elles nourrissaient les pauvres, instruisaient les ignorants, convertissaient les impies, consolaient les affligés, et remplissaient enfin, à travers leurs grilles et malgré leur inviolable clôture, tous les devoirs de la charité, avec une intelligence des besoins de leur temps et du vrai esprit de leur institut qui n'était surpassé que par leur dévouement.

Dernières années.

145. Il serait trop long de suivre Jeanne-Françoise dans tous les voyages qu'elle entreprit pour fonder de nouveaux monastères, de décrire ses actions héroïques, ses assistances surnaturelles et sa patience dans les épreuves. Les vicissitudes de la vie religieuse la conduisirent de Turin à Chambéry, de Rumilly à Tournon, de Besançon à Paris et en Lorraine. On l'honorait partout comme une sainte. Les personnes de la plus haute condition, vénérant en elle une image vivante de S. François de Sales, s'estimaient trop heureuses de la recevoir. Son secours fut surtout nécessaire pour l'enquête relative à la canonisation de l'évêque de Genève ; elle le

donna cordialement et de toute son âme. Un jour que les commissaires apostoliques étaient réunis au parloir de la Visitation : « Ma mère, lui dit l'évêque de Genève, nous avons des nouvelles de la guerre ; il s'est donné un rude choc dans l'île de Ré ; avant d'y aller, le baron de Chantal s'est confessé, il a entendu la messe, il a communié... « Et il est mort, » ajouta-t-elle. La baronne avait déjà perdu sa fille aînée, baronne de Thorens, veuve à vingt ans, qui mourut de chagrin ; une autre fille nommée Charlotte ; Celse-Benigne, marié à une Coulange, père de la marquise de Sévigné, fut tué à l'ennemi. Françoise, sa seconde fille, mariée à Toulongeon, fut veuve de bonne heure et revint, avec ses enfants, près de sa mère. L'archevêque de Bourges suivit dans la tombe ses neveux et nièces. « Voilà bien des morts, disait la sainte, avec des larmes dans la voix ; ou plutôt bien des pèlerins qui se hâtent d'aller au logis éternel : recevez-les, mon Dieu, dans les bras de votre miséricorde. » A chacune de ces pertes douloureuses, surtout à la mort de ses enfants, après avoir fait un acte de résignation à la volonté de Dieu, elle restait silencieuse, abattue pendant plusieurs jours, « ayant un cœur fort sensible aux pertes de ceux qu'elle aimait ». Dieu releva son mérite par des actions miraculeuses. Un Granieux, qui souffrait d'un violent mal de tête, fut guéri par la simple imposition de sa main. Le feu, qui avait pris chez une Saint-Julien, s'éteignit à sa prière. A Orléans, elle guérit une sœur d'un mal incurable ; à Paris, elle guérit une autre sœur de la paralysie et une dame ; elle préserva également du danger de mort son petit-fils, Toulongeon. A Annecy, en 1632, lorsqu'on ouvrit le tombeau de S. François de Sales, la mère témoigna le désir de lui baiser les mains et d'en faire placer une sur sa tête. On acquiesça à ce désir. A l'instant la main décharnée s'allonge d'elle-même, s'appuie sur la tête de Jeanne, et, comme pour lui témoigner une tendresse paternelle, la presse avec force. On garde encore à Annecy le voile qui couvrait sa tête et qui reçut cette pression miraculeuse. Un jour, elle reçut avis du ciel de lire un passage determiné des œuvres de S. Augustin ; une autre fois, pendant qu'elle priait, elle entendit une voix, qui lui dit : « Regarde Dieu et laisse-le faire. » Jeanne-Françoise

se trouva en relations avec le cardinal de Bérulle, S. Vincent de Paul et les plus saints personnages de son temps ; elle donna même Vincent pour supérieur à ses communautés naissantes. Siècle glorieux et heureux pays, le pays et le siècle où se rencontrent de si grands saints.

Mort. 146. Le temps approchait où Jeanne-Françoise allait recevoir la récompense de tant de travaux et de si précieuses vertus. Sa soixante-dixième année allait sonner ; les forces de son corps diminuaient, sans néanmoins que son esprit eût rien perdu de sa vigueur. Son devoir l'appelait à Moulins, où s'était réfugiée la princesse des Ursins, veuve du duc de Montmorency. De là, elle fut appelée à Paris par la reine Anne d'Autriche, qui l'honorait de sa confiance. Le 2 décembre 1641, elle reprit la route de Moulins ; le 8, elle fut attaquée d'une violente inflammation de poitrine ; le 11, après avoir reçu le saint viatique, elle fit écrire sous sa dictée le testament spirituel, où elle recommande à ses filles, l'humilité, la simplicité, le détachement, l'esprit d'union et l'observance des règles ; le 13, dans la matinée, elle reçut l'extrême-onction avec bonheur, vers le soir, elle s'affaissa sensiblement ; on fit les prières des agonisants auxquelles elle s'associa avec autant de calme que de ferveur. A sept heures, son confesseur, le jésuite Lingendes, voyant l'heure arriver, lui dit : « Or sus, ma chère mère, voici l'époux qui vient ; voulez-vous aller au-devant de lui ? — Oh, oui, mon père ; je m'y en vais.... Jésus ! Jésus ! Jésus ! » son âme s'envola en prononçant pour la troisième fois ce doux nom. Jeanne était âgée de soixante-dix ans ; elle en avait passé trente-deux en religion. Nous ne nous arrêterons point à faire son éloge, il est dans son histoire. De nombreux miracles suivirent sa mort ; cinq furent canoniquement prouvés : Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal fut béatifiée par Benoît XIV en 1751, et canonisée en 1767 par Clément XIII. — On voit, par ses lettres et par ses actes, que la mère de Chantal était une femme très forte, très énergique : c'est là le côté éclatant de son caractère. Mais elle était modérée dans sa force ; elle tempérait son énergie par l'humilité et la prudence : prête à mourir pour corriger un abus, prête à mourir aussi pour toucher

ses chères filles. On ne saurait lui attribuer, comme à saint Dominique ou à saint François d'Assise, la gloire d'avoir créé un ordre ; elle n'eut pas, non plus, comme sainte Thérèse, la douleur de le réformer. Mais elle a eu le bonheur plus humble de coopérer à une fondation, d'en achever l'organisation après la mort de S. François de Sales ; de la propager dans toutes les parties du monde ; de la défendre contre les mille dangers qui affaiblissent les œuvres naissantes, d'y entretenir jusqu'à la fin de sa vie, l'union, la fécondité ; et, à ce titre, elle mérite assurément une place parmi ces grands personnages que l'Église vénère sous le nom de fondateurs d'ordres. Un cœur portant les initiales des noms de Jésus-Christ et de sa sainte mère, percé de deux flèches, surmonté d'une croix, enveloppé par la couronne d'épines : tel est l'emblème qui sert d'armes au sceau de la Visitation de Sainte-Marie, œuvre commune de Jeanne Frémyot et de François de Sales, c'est la vertu de la croix et l'œuvre de la charité.

§ X. BÉRULLE, LES CARMÉLITES ET L'ORATOIRE

147. L'histoire de l'Église est une des plus évidentes démonstrations de l'action de la Providence sur le monde et de la grâce toute-puissante du Saint-Siège pour réformer l'Église. Partout, en effet, elle nous fait voir Dieu admirable dans ses desseins, magnifique dans ses promesses, mêlant toujours, dans les proportions les plus exactes, la force et la douceur, la justice et la miséricorde, les épreuves et les consolations. Partout aussi elle nous montre les pontifes romains opposant, aux œuvres de scandale et de destruction, des ouvriers de haute vertu et de merveilleuse édification. Le protestantisme avait voulu substituer, à la divine hiérarchie d'enseignement et d'obéissance, l'anarchie des consciences et de la raison : Dieu suscite et l'Église approuve Ignace et ses compagnons, braves et intrépides soldats de la chaire apostolique. Le protestantisme avait voulu substituer, à l'idéal d'immolation et de sacrifice, la pratique plus facile du sensualisme libertin : Dieu suscite et le pontife romain approuve plusieurs congrégations d'hommes et de fem- Merveilles de Dieu.

mes qui relèvent l'idéal de l'abnégation et de la pénitence et prouvent que Jésus-Christ fait toujours épanouir dans son Église les fleurs mystiques de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance. Le protestantisme avait voulu, dans un grand festin de Balthazar, dévorer le patrimoine des petits et des pauvres: Dieu suscite et l'Église approuve tous ces ordres religieux qui opposent à la plaie hideuse du paupérisme, toutes les inspirations et les œuvres de la charité. Enfin le protestantisme avait prêché le sacerdoce universel du peuple et mis au nombre des superstitions à renverser, des despotismes à proscrire l'institution divine du sacerdoce. Ses scandales avaient fait plus de mal encore que ses théories. Tant de prêtres profonateurs de leurs vœux ; des évêques eux-mêmes apostasiant à la face de leurs troupeaux ; l'ignorance et la grossièreté des mœurs se glissant, à la faveur des guerres civiles, jusque dans les rangs des lévites et y favorisant les plus lamentables désordres : telles avaient été les conséquences de cette révolution religieuse, destinée, s'il fallait en croire ses auteurs, à rendre l'Église à la simplicité des premiers temps. Mais ici, pour sauver le sacerdoce, Dieu prodigue les merveilles de sa grâce, fait surabonder les hommes et les œuvres, et, pour empêcher le monde de se perdre, met en travail, si j'ose ainsi dire, toute son Église. Un concile œcuménique place sous les sanctions les plus imposantes, les règles austères de l'antique discipline. Mais, comme le sacerdoce a moins besoin de règles écrites que d'exemples vivants et de saints instituteurs, le Saint-Siège lui donne pour prototypes et pour maîtres, S. Charles Borromée, S. Philippe Néri, S. François de Sales, S. Vincent de Paul, Jacques Olier, et celui qui fait l'objet de ce paragraphe, Pierre de Bérulle. Pour comprendre les Carmélites en France, l'Oratoire, les Chanoines réguliers, les Doctrinaires, il ne faut pas les isoler des temps où Dieu les a fait fleurir. Ces instituts font partie d'un dessein miséricordieux qui doit sauver, par l'humilité, les mortifications et le dévouement, ce qu'avaient menacé de perdre la violence, l'orgueil et l'égoïsme ordurier des prétendus réformateurs.

Pierre de Bérulle.

148. Pierre de Bérulle naquit le 4 février 1575, au château de Sérilly, sur les confins de la Champagne, de la Bourgogne et de

l'Orléanais. Claude de Bérulle, son père, était le premier de sa race qui ne fut pas d'épée; il était conseiller au Parlement de Paris; Louise Séguier, sa mère, était fille de président à mortier, nièce du grand chancelier de ce nom. Fort jeune encore, il perdit son père et dut tout, par la grâce de Dieu, à la sollicitude d'une mère admirable. Au sortir du sanctuaire domestique, Pierre passa sous la forte et fortifiante discipline des Jésuites. Tel il avait été enfant, près de sa mère, tel on le vit d'abord au collège de Boncourt, puis au collège de Bourgogne. Ses premiers maîtres déclarent n'avoir « jamais vu un esprit plus mâle et plus pénétrant, un jugement plus mûr, une mémoire plus heureuse, une dévotion plus tendre ». Ses études littéraires terminées, il se livra tout entier à la théologie, et y fit de tels progrès qu'à l'âge de dix-sept ans, il parut un docteur consommé dans la science ecclésiastique. Doué d'une humilité profonde, il ne voulut jamais soutenir de discussions publiques, ni prendre de degrés; ce ne fut que pour obéir à son directeur qu'à l'âge de dix-huit ans, il publia un petit traité de l'abnégation intérieure, opuscule rempli de science et d'onction. Sa piété n'était, à l'extérieur, ni inquiète, ni austère, ni incommode, et son visage reflétait toute la candeur de son âme. Peu fait pour les choses temporelles, il réussit médiocrement dans l'étude de la jurisprudence ; mais s'agissait-il des paroles de l'Écriture sainte, il les expliquait avec une clarté telle, dit l'évêque de Lescars, qu'il paraissait en avoir seul la clef. L'évêque de Lisieux disait de même que la France n'avait rien vu de semblable à la doctrine de Bérulle, ni d'aussi solide pour la réfutation des erreurs. Son éloquence était si persuasive qu'il parvint à convertir plusieurs hérétiques d'un haut rang et des plus obstinés. « S'agit-il de convaincre les hérétiques, disait le cardinal Duperron, amenez-les moi ; si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève ; mais si vous voulez tout ensemble les convaincre et les convertir, adressez-vous à M. de Bérulle. » Ses relations et ses vertus semblaient prédestiner Pierre à entrer dans un ordre religieux ; malgré trois tentatives qui témoignent de son zèle pour la perfection, il n'y réussit point. De l'avis même de deux directeurs très éclairés, il devait

réserver sa libre disposition, pour les desseins ultérieurs de la Providence.

La prêtrise. 149. Bérulle fut ordonné prêtre en 1599, après quarante jours de retraite aux Capucins. Son ardente piété le mit en rapport avec les personnes les plus vertueuses de son siècle ; il fut, entre autres, l'ami intime de St François de Sales. Le bruit de ses vertus et de son savoir ayant retenti jusqu'à la cour, Henri IV lui fit offrir successivement les évêchés de Laon, de Nantes, de Luçon et l'archevêché de Lyon : Pierre les refusa avec autant d'abnégation que d'humilité. A la cour, ou de pareilles résistances étaient rares, on ne fut pas surpris d'entendre un jour Henri IV, parlant de ce prêtre dont les résistances l'avaient vaincu : « Vous voyez bien cet homme là, c'est un saint : il a encore sa première innocence. » Destiné à introduire en France la congrégation de l'Oratoire, Bérulle préluda à cette mission par une autre œuvre qui lui demanda peut-être plus de sacrifices. Dans sa jeunesse, il avait connu à la campagne et fréquenté à la ville Barbe Avrillot, femme de Pierre Acarie, maître et conseiller ordinaire en la chambre des comptes. Cette femme était d'un grand caractère. Voici le portrait qu'en trace un de ses historiens : « Une mortification étonnante chez une femme d'une complexion délicate et exercée par de continuelles souffrances ; un attrait pour la pauvreté que semblaient combattre sa générosité pour les pauvres et son soin constant où la Providence l'avait placée ; une humilité qui, de son cœur, rayonnant en tous ses actes, la prosternait chaque soir aux pieds de sa pieuse servante et lui arrachait alors l'aveu de ses fautes ; une prudence qui l'avait portée à conjurer le Seigneur de ménager de telle sorte ses grâces extraordinaires qu'elles ne nuisissent en rien à l'accomplissement de tous ses devoirs d'épouse et de mère ; un courage qu'aucune épreuve, aucun accident ne surpassait ni ne pouvait abattre ; un caractère qui, victorieux de l'orgueil, avait laissé en elle un sentiment de l'honneur si délicat et si fier que, plutôt que de consentir à une bassesse, elle eût préféré voir son mari pour jamais exilé ; et toutes ces vertus venant de Dieu et retournant à lui, avant qu'elle se fût permis aucun regard sur elle-même, je ne dis pas pour se

complaire, mais seulement pour se voir : tel était l'objet de l'admiration reconnaissante de M. de Bérulle (1). »

150. « Cette femme généreuse, avide d'immolation et de sacrifices, n'avait pas appris, sans une joie surnaturelle, les merveilles opérées en Espagne par sainte Thérèse, dans la réforme de l'ordre du Carmel. Introduire en France un monastère de cet ordre ; ouvrir ainsi un asile aux âmes dont l'unique désir est de se sacrifier avec Jésus-Christ ; mettre au service de la conversion des pêcheurs et de la régénération du clergé, la prière et la pénitence ; préparer par là, aux futurs réformateurs du sacerdoce, les secours à la fois les plus cachés et les plus efficaces par ces veilles, ces jeûnes, ces oraisons, ces macérations de toutes sortes qui constituent la vie du Carmel : tel était depuis longtemps l'unique désir de madame Acarie (2). » Ce désir lui avait été suggéré par une apparition. Trois fois sainte Thérèse lui était apparue ; elle lui avait exprimé le désir de voir ses Carmélites en France, lui avait indiqué le choix de sa personne pour cette translation et l'avait priée de l'accomplir. Par goût, Barbe s'y fût peu prêtée ; par sa situation, avec son mari grincheux et sa nombreuse famille, elle n'était pas en passe de rien fonder, que sa vertu. Cependant, après avoir confié, à Dieu seul, ses pensées et ses vœux, elle provoqua, aux chartreux de Paris, en 1602, une conférence où se trouvèrent, avec Bérulle, dom Beaucousin, vicaire du monastère, François de Sales, M. de Brétigny, les docteurs Jacques Gallemant et André Duval. Tous les membres de la conférence tombèrent d'accord sur l'utilité d'établir le Carmel en France. La duchesse de Longueville obtint, pour la nouvelle fondation, le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, au faubourg Saint-Jacques, et Bérulle, muni d'un mandat régulier du roi de France et du souverain pontife, fut chargé d'aller en Espagne, pour négocier, avec le général des Carmes, l'envoi en France de quelques carmélites espagnoles, qui avaient vécu avec sainte Thérèse. Bérulle partit en février 1604 et ne revint qu'en octobre. L'abbé Houssaye, dans son beau travail, a raconté longuement les

Les Carmélites en France.

(1) HOUSSAYE, M. de Bérulle et les Carmélites de France, p. 127.
(2) PERRAUD, L'*Oratoire de France au XVII[e] siècle*, p. 34.

difficultés de toutes sortes que Bérulle eut à vaincre pour accomplir cette mission. Difficultés du climat et des saisons, difficultés de la part des familles, difficultés de la part des Carmes et de la part du nonce, exigences de toutes espèces, vexations de toute nature, taquineries et misères, voilà ce qu'il dut souffrir pendant huit mois ; il sut gracieusement s'en tirer. A son retour, il amenait plusieurs filles de Sainte-Thérèse, notamment les mères Anne-de-Jésus et Isabelle-des-Anges ; elles trouvèrent place au grand monastère de l'Incarnation. Dès 1603, Clément VIII, par une bulle, avait approuvé la nouvelle institution.

Bulle de Clément VIII.

151. Cette bulle expose la nature, l'étendue, l'exercice de l'autorité destinée à régir le monastère des Carmélites en France. Deux autorités distinctes sont établies par le souverain pontife : l'une est celle des supérieurs qui auront la conduite ordinaire des couvents, et le Pape désigne pour l'exercer, maîtres Jacques Gallemant, docteur en théologie, André Duval, docteur et professeur en la même faculté de Sorbonne, et Pierre de Bérulle ; l'autre autorité est celle des visiteurs et le Pape la commet au visiteur général des Carmes-Déchaussés et, jusqu'à ce que ces religieux soient établis en France, au général des Chartreux. Le pouvoir attribué par la bulle aux trois supérieurs est considérable ; son objet est avant tout spirituel. A eux de recevoir, de diriger, de gouverner les religieuses ; à eux d'en faire venir d'autres couvents de l'ordre ; à eux de les confesser et de les pourvoir de chapelains ; « à eux enfin de faire toutes et chacune des choses que peuvent les ordinaires des lieux comme délégués du Saint-Siège, et les généraux et autres supérieurs des ordres de religieuses, aux monastères qui leur sont soumis, mesme ce que pourroit le commissaire général de l'ordre des Carmes-Déchaussés, s'il était envoyé pour l'érection dudit monastère et d'autre semblable ». Ce pouvoir, si grand par son objet, ne l'est pas moins par son étendue. De la bulle, en effet, il résulte que, dans la pensée du souverain pontife, il s'étend à tous les monastères qui seront érigés dans la suite. Aussi le premier est-il appelé le chef des autres, non qu'il doive exercer une juridiction sur les monastères à venir, mais parce qu'ils tireront de lui leur origine. Aux trois supérieurs

appartient le pouvoir d'étendre et de dilater l'ordre qui leur est commis. Ce gouvernement enfin est établi pour toujours ; lorsque l'un des supérieurs mourra, les deux autres en éliront un troisième, lequel jouira de la même autorité que son prédécesseur. La forme de gouvernement introduite est digne de remarque. D'ordinaire, les religieuses obéissent à une seule autorité ; mais une telle concentration de pouvoir n'est pas sans péril. L'autorité peut alors se rendre absolue et assujettir les religieuses à une captivité contraire à l'esprit de sainte Thérèse. Ici, rien de pareil. L'autorité des supérieurs est contenue par celle du visiteur, lequel lui-même ne peut rien faire de contraire aux saints conciles, aux constitutions canoniques, aux règles de l'ordre. Ces deux puissances se servent ainsi de mutuel contrepoids ; et comme si ce n'était pas encore une garantie suffisante à la liberté des âmes, il est établi que ni le visiteur, ni les supérieurs n'ont l'autorité journalière. Grâce à cette forme de gouvernement, on trouve un ordre animé du même esprit, fidèle aux mêmes observances et cependant soustrait à l'autorité des religieux et exempt des ordinaires, problème difficile à résoudre, mais ici tranché heureusement (1). »

152. Le grand monastère de l'Incarnation ne fut inauguré qu'en 1605. Le jour de la Toussaint, la mère Anne-de-Jésus reçut, comme premières novices, la servante de Mme Acarie, une demoiselle d'Hannivel, de Rouen, et une dame Jourdain, de Paris. Des demoiselles de Fonteines et de Cossé-Brissac, la marquise de Bréauté et Mme de Bérulle, mère de Pierre, les suivirent de près; d'autres, saintement jalouses des crucifiements, se pressèrent bientôt sur leurs traces. Leur vie fait peur à la mollesse ; et même il n'est pas nécessaire d'être mou pour la trouver rude. Une clôture rigoureuse derrière « ces grilles inaccessibles, dit Bossuet, qui menacent étrangement tous ceux qui approchent » ; pour vêtements, des étoffes de couleur enfumée, lourdes plutôt que chaudes et qui promettaient d'être écrasantes en été ; pour chaussures, des alpargatas, sorte de Vie des Carmélites.

(1) Cette bulle de Clément VIII ne se trouve pas au grand Bullaire ; elle a été découverte par l'abbé Houssaye à la Bibliothèque nationale, et reproduite dans les pièces justificatives de son premier volume sur M. de Bérulle.

sandale incommode ; pas de chaises, pas de tables, et en hiver point de feu pour en approcher leurs pieds et leurs mains roidis par le froid. Au réfectoire, sur une table de bois, auprès d'une tête de mort, dans des assiettes de terre, après un long jeûne, des mets préparés à l'espagnole. A toutes les austérités de la règle venaient s'ajouter les mille invonvénients d'une installation provisoire. A la chapelle, debout ou à genoux, toujours sans appui, elles devaient tenir dans leurs mains délicates de pesants bréviaires, et psalmodier, sur un ton mélancolique, leurs longs offices. L'heure de la récréation n'était, pas plus que les autres, pour la nature et la liberté. Point d'entretien particulier avec une sœur plus sympathique, point de retour même par une pensée silencieuse, vers le monde qu'on vient de quitter ; mais des manières simples, un visage découvert, une gaieté contenue. Bien loin de se plaindre, les novices ne semblaient même pas s'apercevoir des sacrifices que leur imposaient l'austérité de la règle et la pauvreté de la maison, elles couraient même au-devant des pénitences volontaires, trop heureuses de prouver à Jésus-Christ la joie qu'elles éprouvaient de devenir ses épouses (1). Dieu les combla de ses grâces ; le monde, alors moins corrompu qu'aujourd'hui, et croyant, accourut bientôt pour les voir et les entretenir. Les femmes qui venaient frapper à la porte du grand couvent, y trouvaient des religieuses mortes au monde, vivantes cependant à toutes les choses qui font vibrer la raison et le cœur. Séduites par une vertu si haute, des idées si larges, tant de liberté d'esprit et d'aimable enjouement, elles se sentaient plus décidées à lutter contre elles-mêmes et à donner à Dieu, la victoire. C'est ainsi que le Carmel travaillait à enraciner Jésus-Christ dans les cœurs. Il ne s'adressait pas à la foule, mais à des âmes prévenues par des grâces de choix. « Par elles, dit l'abbé Houssaye, par ce groupe restreint qui, dans la noblesse, dans la magistrature et même dans la finance, fréquentait ses couvents, le Carmel opérait une grande œuvre. Il faisait prévaloir la vraie morale de l'Évangile, et avec elle on voyait paraître peu à peu, dans les salons une politesse, dans les mœurs

(1) *Chroniques des Carmélites*, t. I et III, *Passim.*

une douceur, dans les conversations une décence ignorée des âges précédents (1) ». C'étaient là certainement des avantages précieux; mais le principal, c'est que les Carmélites accomplissaient en elle et pour d'autres ce qui manque à la passion du Christ.

153. Ce Carmel, si terrible à la mauvaise nature, ne paraissait pas devoir se répandre beaucoup. Grâce à l'esprit chrétien, alors bien conservé, grâce à ce qui restait de l'ancien esprit qui avait fait les croisades, il se produisit bientôt des recrues un peu partout. Il fallut donc, dans un assez court délai, fonder, à Pontoise, à Dijon, à Amiens, à Tours, à Rouen, de nouveaux Carmels. Parmi les personnes qui vinrent y prendre place, il convient de citer Mme Acarie, qui devint sœur Marie de l'Incarnation. Elle a été béatifiée en 1791 par Pie VI. Pierre de Bérulle était bien l'homme qui convenait à ces maisons héroïques. C'était un esprit calme et bon, fait de justesse et de piété. Il ne voulut donner pour base, à la dévotion de l'ordre, à sa vie intérieure, que la pure foi. La période miraculeuse des premiers temps, il le savait, ne doit durer qu'un temps; l'état surnaturel doit durer toujours; y plonger les âmes, les lier par une conviction raisonnée, par des actes fréquents, par des habitudes enracinées à ces opérations de l'Esprit-Saint dont le caractère constant et universel ne diminue en rien la sublimité, établir les âmes dans cette dépendance de l'esprit de Dieu par la fidélité aux constitutions de sainte Thérèse : telle était, selon Bérulle, la vocation du Carmel français. Cependant cette charge, si dignement comprise et si saintement remplie, devint pour lui, en 1610 et années suivantes, l'occasion de grandes peines et de tristes difficultés. Les carmes italiens, récemment établis en France, réclamèrent pour eux la direction des Carmélites et cinq couvents, soulevés par eux, ne rentrèrent dans l'obéissance qu'en 1623. Bérulle ne fléchit pas sous l'orage. Son humilité se nourrit des calomnies; son esprit de mortification le réjouit des épreuves; l'intelligence et l'amour des véritables intérêts de l'Église le soutinrent au milieu des luttes; et quand Dieu le tirera de ce monde, quarante-trois couvents, établis en vingt-cinq ans, attesteront la bénédiction

Leurs développements

(1) *M. de Bérulle et les Carmélites*, p. 517.

donnée par Dieu aux entreprises et aux vertus de son serviteur (1).

Notion de l'Oratoire.

154. Un jour, en récitant l'office divin, Bérulle fut saisi d'une très vive émotion à la lecture de ce verset : *Annuntiate inter gentes studia ejus.* Ces paroles allumèrent dans son âme une forte passion de voir s'établir une congrégation de prêtres, dont la mission serait d'annoncer, à toute la terre, les conseils de Jésus-Christ, sa grandeur, ses mystères et toutes les inventions de son amour. Dix ans plus tard, il revenait à ce dessein. Dans sa pensée, il ne s'agissait pas d'établir un ordre religieux semblable aux grands instituts monastiques du moyen âge, ni même comme les congrégations religieuses du XVIe siècle, reposant sur la triple base des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le fondement de la société nouvelle devait être sacerdotal et nullement monastique : les vœux du sacerdoce, non ceux de religion, seraient les uniques liens des membres de l'association nouvelle. En d'autres termes, elle devait se composer de prêtres séculiers soumis à l'autorité de l'évêque et ne jouissant d'aucun privilège d'exemption. L'idée première de l'institut se rattachait à la fondation romaine de S. Philippe Néri. Seulement, S. Philippe n'avait pas relié entre eux ses oratoires, tandis que Bérulle, croyant répondre aux besoins particuliers des églises de France et cédant à la tendance centralisatrice de l'esprit national, voulait concentrer entre les mains d'un supérieur général, le gouvernement de l'ordre. Le 11 novembre 1611, dans une maison du faubourg Saint-Jacques, se réunissaient six prêtres pour former le noyau primitif de la congrégation ; c'est seulement à l'Assomption que commencèrent les exercices. De fréquentes conférences spirituelles donnaient à Bérulle l'occasion de pénétrer de ses idées et d'enflammer de son zèle, les compagnons associés par la Providence aux commencements de son œuvre. Au mois de décembre, des lettres patentes donnaient à la société, l'approbation royale.

(1) Cette opposition des Carmes à la direction des couvents de Carmélites s'est perpétuée jusqu'à nos jours. En 1872, un Sulpicien, nommé Gramidon, s'est efforcé de ramener la réforme thérésienne à la congrégation de Saint-Élie ; cette thèse, combattue par l'abbé Houssaye, réfutée par le cardinal Pie, n'a pas obtenu l'approbation du Saint-Siège. Il faut s'en tenir aux décisions d'Urbain VIII.

Mais le fondateur avait plus à cœur d'obtenir les bénédictions de l'Église, en dehors desquelles nul ne saurait travailler avec succès. On eut d'abord l'agrément de l'évêque de Paris ; puis immédiatement commencèrent les démarches en cour de Rome. Après divers pourparlers, le pape Paul V approuva solennellement le nouvel institut. La bulle du 19 mai 1613, qu'on lisait autrefois publiquement à l'ouverture des assemblées générales, caractérise parfaitement l'esprit de l'Oratoire. Il y est dit que cette société « doit se composer de prêtres pieux, spécialement appliqués à remplir, avec toute la perfection possible, les devoirs de la vie sacerdotale et se dévouant à toutes les fonctions qui appartiennent en propre à la prêtrise ». On y fait voir « par quels liens intimes ces prêtres doivent être unis à Jésus-Christ, prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, et la source du sacerdoce dans l'Église chrétienne ». On donne à cet institut le nom « d'Oratoire de Jésus, en honneur des oraisons que le Sauveur a faites aux jours de sa vie mortelle et afin que les membres de la congrégation fassent profession d'une dévotion très particulière envers Jésus-Christ, passant les nuits en prières pour le salut des hommes ». Vivre ensemble dans une société soumise à des règles ; et, dans un esprit de continuelle humilité, se conduire comme les serviteurs du Tout-Puissant, en cherchant par-dessus tout à réaliser, dans toutes leurs actions, la perfection de l'état sacerdotal ; demeurer soumis aux évêques pour les travaux du ministère ; s'appliquer à la formation des clercs et leur faire cultiver la science, moins pour la science elle-même, que pour les services qu'elle permet de rendre au prochain : Tel est le plan de vie que la bulle pontificale traçait aux compagnons du P. de Bérulle et à tous ceux qui devaient à leur exemple entrer dans la congrégation de l'Oratoire (1).

155. Il faut maintenant étudier de plus près le caractère, le but et l'esprit de la nouvelle congrégation. L'idée fondamentale, c'est une relation étroite avec le sacerdoce, une union intime avec le Verbe incarné considéré comme prêtre, adorateur du Père, médiateur entre Dieu et les hommes. Bérulle compare le sacerdoce aux ordres reli- Caractère, but et esprit.

(1) *Magnum Bullarium Rom*, t. III, p. 37, éd. Luxemburg.

gieux. Ces ordres ont, pour fondateurs, des hommes qui se sont spécialement voués à la profession permanente de telle ou telle perfection évangélique. Quant au sacerdoce, c'est l'ordre fondé par N.-S. Jésus-Christ lui-même ; il est le premier, le plus essentiel et le plus nécessaire à l'Église, puisque l'état de prêtrise est non seulement un état saint et sacré en son institution, un office divin en son ministère, mais encore l'origine de toute la sainteté qui doit être dans l'Église. Aussi toutes les perfections et vertus évangéliques doivent-elles être réunies dans cet ordre, par la force de son union à Jésus-Christ. Il n'a pas, comme les autres familles religieuses, à faire élection particulière d'une de ses perfections, pour s'y livrer spécialement. Sa vocation et son devoir est de les embrasser et de les pratiquer toutes avec un égal zèle et un égal amour. Dans le commencement, l'ordre sacerdotal avait, dans sa plénitude, l'esprit de sa sublime vocation, et, avec toute la perfection dont des hommes peuvent être capables, reproduisait en lui-même les vertus de l'Homme-Dieu. Cette perfection, essentielle à la mission de l'Église, ne s'est pas toujours maintenue à la hauteur. Il y a eu, çà et là, parmi les prêtres, de malheureuses prévarications. Les hérétiques en ont pris occasion pour déchirer la robe sans couture de Jésus-Christ. Mais l'Église, au concile de Trente, vient de poser les bases de la véritable réforme. La mission de l'Oratoire doit donc être de s'inspirer du concile de Trente, pour travailler à rétablir l'ordre sacerdotal, dans sa sainteté originelle. L'Oratoire est ainsi une congrégation dont le but est de tendre à la perfection du sacerdoce. Sans doute, c'est l'obligation stricte de tout prêtre, en vertu de son ordination, de travailler sans relâche à la perfection propre à son état. Mais une congrégation rend ce travail à la fois plus facile et plus efficace, en coordonnant les efforts jusque-là isolés et en assurant à chacun des membres, la charitable coopération de ses frères. Tel est le but de l'Oratoire. « Il fait, dit un oratorien, de l'obligation de tendre à la perfection sacerdotale, le caractère dominant de sa constitution, l'esprit de ses œuvres, l'unité vivante de toutes ses fonctions et de tous ses ministères ; et il offre à tout prêtre, sérieusement désireux de se maintenir toujours à la hauteur de son saint

état, le secours inappréciable de la vie commune (1). » Les ordres religieux conduisent leurs sujets à la perfection par le moyen des vœux. Le prêtre de l'Oratoire n'ajoute rien aux obligations communes à tout le sacerdoce, et s'il s'impose la pratique fervente et assidue de l'obéissance, de la mortification et d'autres conseils évangéliques, c'est au nom de cette consécration totale de l'homme à Jésus-Christ, qui fait l'essence du sacerdoce. En un mot, le fond de la vie oratorienne, c'est un appel sans cesse renouvelé à la bonne volonté et au don spontané de soi-même pour réaliser dans leur perfection toutes les vertus dont le prêtre doit être le modèle. « L'amour immense de Pierre de Bérulle pour l'Église, dit admirablement Bossuet, lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là, une sainte liberté fait un saint engagement. On obéit sans dépendre, on gouverne sans commander ; toute l'autorité est dans la douceur et le respect, s'entretient sans le secours de la crainte. La charité qui bannit la crainte opère un si grand miracle, et sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre (2). »

156. La constitution de l'Oratoire repose sur ce principe que la congrégation elle-même est la source et la raison suprême de l'exercice de l'autorité. C'est à elle de nommer ses officiers et de composer ses règlements. Investie par les bulles pontificales, du droit de contrôle, elle examine, pour les juger, l'administration des supérieurs, ratifie ou abroge leurs mesures, et, à l'exception des points fondamentaux posés par le Saint-Siège, demeure toujours dans une entière liberté de faire ce qu'elle estime importer le plus à son bien. La congrégation entière ne saurait exercer elle-même ces prérogatives ; elle délègue donc le gouvernement et l'administration au supérieur et aux assistants nommés par elle, mais Constitution.

(1) PERRAUD, *L'Oratoire de France*, p. 85.
(2) Oraison funèbre du P. Bourgoing.

elle se réserve le droit d'examiner leur gestion. Ce droit d'examen s'exerce par des assemblées générales, périodiquement convoquées tous les trois ans et auxquelles seules il appartient d'élire les officiers de la congrégation et de dresser des règlements valables pour toujours. Les assemblées générales jouent donc un grand rôle dans le mécanisme administratif de l'Oratoire. C'est un point à noter; plus le temps, dans le premier tiers de ce XVIIe siècle, où le pouvoir devient plus centralisateur, l'exercice de l'autorité plus immédiat et la part des inférieurs plus petite. Au commencement de cette longue période de cent soixante-quinze ans, durant laquelle les États généraux seront suspendus, où il ne sera plus permis à la France de faire entendre sa voix à ceux qui la gouvernent, ni de protester contre des guerres fatales, ni de se plaindre des impôts, ni d'arrêter par le contrôle de ses représentants la dilapidation de ses finances : c'est en ce temps d'arbitraire et d'autocratie, que le fondateur de l'Oratoire lui donnait une constitution où se trouvent si scrupuleusement ménagés les droits de tous, où les supérieurs ont le devoir de s'enquérir de l'opinion des inférieurs, où l'autorité enfin est amenée à rendre un compte périodique de ses actes et à se dessaisir en quelque sorte de son pouvoir en présence d'un pouvoir plus haut, celui de la congrégation elle-même, représentée par ses députés. L'évêque d'Autun, panégyriste accrédité de l'Oratoire, loue beaucoup ces dispositions. Sans contrevenir à ces éloges, il ne faut pas oublier que l'Oratoire se défendit mal, au XVIIIe siècle, contre les séductions du philosophisme et qu'il ne paraît pas se défendre encore assez contre les séductions du libéralisme, soidisant orthodoxe.

Règlements

157. Les constitutions d'une congrégation ne suffisent pas à donner la connaissance intime et complète de sa vie. Il faut nécessairement y ajouter l'étude des règlements qui dictent les devoirs quotidiens. A l'Oratoire, le temps était partagé et employé à peu près comme dans les autres communautés, depuis quatre heures du matin, heure du lever, jusqu'au coucher fixé à neuf heures du soir. Une heure d'oraison le matin prépare le prêtre aux exercices et aux travaux de la journée. Au noviciat, le temps se passe entre la réci-

tation de l'office, l'étude, la lecture des vies des saints et autres ouvrages de piété. Dans les autres maisons, le travail, l'enseignement, l'assiduité au confessionnal et les autres fonctions du saint ministère, employaient, avec la prière, les moments rapides d'une journée de dix-sept heures. En dehors des règlements, mais au nombre des usages établis, se trouvent certaines austérités pratiquées pendant le cours de l'année et destinées à honorer spécialement les Vigiles des fêtes de Jésus-Christ. Chaque prêtre de l'Oratoire doit dire, chaque mois, huit messes à diverses intentions. Pardessus tout, le prêtre de l'Oratoire doit se rappeler sans cesse que le devoir et l'esprit de cette institution, c'est un honneur et un amour spécial à Jésus-Christ, en tant qu'il est prêtre éternellement et même l'auteur et l'instituteur du sacerdoce. Cette dévotion spéciale à Jésus-Christ implique les dispositions suivantes : Une grande union d'esprit à l'esprit de Jésus, un grand zèle en son honneur, l'abnégation du monde et de soi-même, une imitation parfaite de la vie et des vertus du Sauveur, une assidue coopération à ses œuvres et à ses desseins, un grand respect et service à son Église, la propagation de son état et de son royaume. « Bref, dit Bérulle, faire en sorte que nous ayons une plénitude de lui, ne regardant et recherchant que lui et une non-estime de tout le reste ; et qu'il nous soit dès à présent tout en tout par la grâce, comme il sera éternellement tout en tout par la gloire (1). » C'est là le principe vraiment vivant et vivifiant de l'Oratoire ; s'il n'a pas suffi à le préserver plus tard de la déchéance et de la ruine, ce n'est point par insuffisance de vertus ; c'est parce que le venin des idées libérales devait l'amener comme fatalement à répudier la royauté de Jésus-Christ.

158. Le P. de Bérulle a beaucoup écrit. Voici la liste complète de ses ouvrages : 1° *Discours sur la mission des pasteurs* ; 2° *Discours sur le sacrifice de la messe* ; 3° *Discours sur la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie* ; 4° *Traité de l'abnégation intérieure* ; 5° *Les grandeurs de Jésus* ; 6° *Les élévations à Jésus et à Marie* ; 7° *La vie de Jésus* ; 8° *Les élévations sur sainte Madeleine* ; 9° *Mémorial pour la direction des supérieurs* ; 10° *Écrits et opuscules de* Œuvres de Bérulle.

(1) *Œuvres du cardinal de Bérulle*, éd. Migne, col. 1271.

piété ; 11° *Lettres ;* 12° *Un Traité des énergumènes.* Nous ne ferons pas l'analyse de ces ouvrages ; ils se prêtent peu d'ailleurs à un tel travail. En effet, outre les considérations empruntées à la théologie la plus haute, les termes de l'école y sont prodigués sans mesure, et, à part un certain nombre de passages où l'éloquence s'élève jusqu'au sublime, un style diffus embarrasse souvent le lecteur par la monotonie des répétitions et l'interminable longueur des périodes. On est plus d'une fois tenté de penser que l'auteur a écrit uniquement pour lui-même, sans se préoccuper du public. Souvent les mêmes expressions d'admiration et d'amour se rencontrent dans le même alinéa, dans la même ligne, parce que le cœur de l'écrivain ne se lasse pas d'exalter et d'adorer : Sa langue n'est pas gracieuse et imagée comme celle de S. François de Sales, elle n'a pas non plus la précision, la sobriété et la force de celle de Bossuet ; elle ne manque cependant pas d'ampleur et, par certains caractères, elle annonce le grand siècle. Le pape Urbain VIII appelait Bérulle l'*apôtre du Verbe incarné.* Cette parole n'est pas seulement l'éloge de la piété du fondateur de l'Oratoire, elle forme encore le résumé substantiel de ses œuvres ; car elles ont toutes pour but de faire connaître et aimer Jésus-Christ. Ce n'est pas que le P. de Bérulle n'ait traité avec sa profondeur ordinaire toutes les questions de la théologie spéculative ; cependant c'est toujours dans leurs relations avec l'incarnation du Verbe que sont agités ces problèmes.

Vie publique. 159. Le célèbre P. Cotton disait l'Oratoire *nécessaire* à l'Église et regardait « cet institut comme une nouvelle création qui manquait à la perfection de ce second et divin univers ». S. François de Sales, dans son aimable langage, se plaisait à dire que « s'il pouvait choisir d'être quelqu'un, il voudrait être un de Bérulle ». En 1614, l'Oratoire occupa les collèges de Dieppe et de La Rochelle: en 1615, Orléans, Tours et N.-D. de Grâce en Provence ; en 1616, Langres, Lyon, Luçon ; en 1617, Rouen, Montmorency, Clermont ; en 1618, Riom, Nancy, Troyes, Nevers et St-Louis-des-Français à Rome ; en 1619, une fraction considérable des doctrinaires se rattacha à l'Oratoire et amena neuf collèges ; dix ans plus tard, il y en aura cinquante gouvernés par les prêtres de Bérulle. Bientôt

même la réputation de sainteté du fondateur, franchissant les frontières, de nouvelles colonies d'Oratoriens furent envoyées à Louvain, à Madrid, en Savoie. Au nombre des établissements les plus considérables qui datent de cette première période, il faut compter le célèbre séminaire de Saint-Magloire, établi en 1624, au faubourg Saint-Jacques ; on ne peut mieux faire son éloge qu'en rappelant ces paroles de Bossuet : « Là, dit-il, dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, un nombre infini d'ecclésiastiques respirent un encore air plus pur de la discipline cléricale ; ils se répandent dans le diocèse et portent partout l'esprit de l'Église. » Le séminaire de Saint-Magloire se composait de sujets envoyés de divers diocèses de France. Leurs études théologiques se faisaient aux cours de Sorbonne ; ces jeunes clercs se formaient à la piété et à l'esprit ecclésiastique dans l'intérieur du séminaire.

160. La vie de Bérulle ne resta pas enfermée dans les oratoires et les collèges, il eut aussi, dans la vie publique, son action propre. Une première mission politique lui fut donnée à Rome, pour négocier le projet de mariage entre Henriette de France et le prince de Galles. Les cardinaux et les prélats opposaient de très graves difficultés à la demande du roi ; Bérulle sut en triompher. En dehors de sa négociation, désintéressé pour lui-même, il visitait les églises : « Le P. de Bérulle n'est pas un homme, disait le Pape, c'est un ange. » De retour en France, Bérulle suivit la reine en Angleterre ; cette mission fut de courte durée et sans succès : « Dieu veut la croix, disait Bérulle, et veut dans la croix faire son œuvre. » En France, le développement de l'Oratoire lui suscitait des ennemis ; aux querelles des Carmélites, se joignirent les rancunes de Richer ; le syndic voulait dépouiller les Oratoriens des privilèges du doctorat et les exclure de la Sorbonne. D'autres luttes s'engagèrent entre l'Oratoire et la Compagnie de Jésus ; nous n'en réveillerons pas le souvenir. Les progrès de l'Oratoire, l'heureux effet des enseignements et des exemples de Bérulle, les services rendus à l'État déterminèrent le roi à demander, pour Bérulle, le chapeau de cardinal. La barette lui fut remise en 1627. Richelieu vit avec déplaisir cette promotion qui lui suscitait un rival. Le dessein de

Action de Bérulle.

frapper un coup décisif sur la puissance protestante en France, par la prise de la Rochelle, était venu de Bérulle, et Richelieu s'y était d'abord opposé. Quand l'entreprise eut réussi, il en confisqua, à son profit, tout l'honneur ; dans ses *Mémoires*, il cherche encore à jeter le ridicule sur la politique du fondateur de l'Oratoire. C'est pour Bérulle, un grand honneur, d'avoir combattu cette politique dont la France expie aujourd'hui si cruellement les aberrations. En 1628, Louis XIII, mieux inspiré que son ministre, nomma Bérulle conseiller d'État, et, en l'absence du roi, président du conseil de régence. Mais il ne devait pas survivre longtemps à ces nouvelles charges ; Bérulle fut frappé d'apoplexie en 1629. « Ce fut le 2 octobre, dit Caraccioli, que s'éteignit cette grande lumière de l'Église, que Rome et la France perdirent le modèle des prêtres et des cardinaux. »

Condren. 161. Bérulle eut, pour successeur, Charles de Condren. Condren était né près Soissons en 1688. En le portant dans son sein, sa mère l'avait déjà consacré à Dieu ; son père le destinait à l'état militaire et lui en fit faire l'apprentissage. C'était une de ces âmes privilégiées en qui la grâce et la nature conspirent pour faire de grandes choses. Une maladie grave détermina son père à lui permettre de suivre son penchant pour l'état ecclésiastique. Charles fit ses études théologiques en Sorbonne, enseigna un an la philosophie et fut ordonné prêtre en 1614. De grandes épreuves spirituelles lui furent ménagées, il en triompha en entrant à l'Oratoire. Après diverses négociations couronnées de succès, il fut nommé supérieur de Saint-Magloire et confesseur de Bérulle. La congrégation obéissait au général et le général au P. de Condren. En 1629, il fut élu général, bien malgré lui, et tint, en 1631, cette première assemblée générale qui prit, pour le gouvernement de l'Oratoire, de si importantes décisions. « La congrégation, disait Condren, doit toujours se tenir au rang de servante de l'Église. L'Église n'est pas faite pour elle, c'est elle qui est instituée pour l'Église. » Lorsqu'il était consulté sur les disputes du temps, il répondait : « que l'Église est sainte et infaillible dans tous les âges, qu'elle est conduite par l'Esprit-Saint et que nous devons lui obéir dans tous les siècles ». A diverses

reprises, le P. de Condren voulut se démettre du généralat ; l'Oratoire l'obligea, par une sainte violence, à rester son chef. On lui doit plusieurs ouvrages, savoir : 1° Six discours de controverse et de morale ; 2° Une nouvelle méthode pour apprendre le latin ; 3° L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ; 4° Un recueil de discours et de lettres. On a encore de lui en manuscrit : 1° Un petit traité des sacrements ; 2° Des notes d'entretiens ; 3° Un recueil de réunions et conférences ; 4° La voie de la grâce pour une âme chrétienne. Chez lui, comme chez le P. de Bérulle, une théologie sublime, sert de fondement à la piété et ramène toujours aux principes les plus élevés les obligations de la vie chrétienne et sacerdotale. « L'infinie sainteté de Dieu, à envisager non seulement comme le modèle et la cause exemplaire de la vertu chrétienne, mais aussi, pour l'âme déjà dégagée de l'attache aux choses sensibles et, comme l'unique principe de la joie la plus profonde et de l'amour le plus désintéressé ; la fidélité à se détacher de soi-même, autant que le comportent les infirmités de notre condition présente et à laisser à Dieu le soin des choses, pour se réserver seulement le soin de les faire ou de les souffrir à sa gloire, et cela, non avec tristesse, mais avec joie, dans l'esprit de Dieu ; l'attention à se remplir de Jésus-Christ, pour vivre dans une perpétuelle consécration à ses dispositions, à ses sentiments, à ses volontés, à ses états, en un mot pour lui faire place en tout, et le laisser être en nous, ce que nous voudrions y être nous-mêmes, tels sont les principes fondamentaux auxquels le P. de Condren ramène toute l'économie de la vie spirituelle (1). « Mais, sur toutes choses, ajoute le P. Amelote, il avait des tendresses pour le Saint-Siège et ses sentiments touchant l'avantage de ce faîte de l'Église étaient des plus rares et des plus nobles qui aient jamais été publiés. Homme à certains égards supérieur à Bérulle, avec plus d'élan, plus de haut vol, plus de flair de la vérité, plus de discernement de l'erreur, plus de force de résistance et plus d'empire. Condren mourut en 1641. Après lui, l'Oratoire fut gouverné par François Bourgoing, mort en 1662 ; par Jean-François Senault, mort en 1672 ; par Abel-Louis de Sainte-Marthe,

(1) PERRAUD, L'*Oratoire de France*, p. 182.

mort en 1697 ; par Pierre-François de Latour, mort en 1733 ; par Louis-Thomas de la Valette, mort en 1772 ; par Louis de Muly, mort en 1779, et par Samré Moisset, mort en 1790. Les retraites et les collèges eurent jusqu'à la fin la meilleure part de son activité et restent à l'honneur de son dévouement.

Illustrations. 162. Les congrégations religieuses attirent à elles les sujets d'élite. Par là, qu'elles forment dans l'Église de petites sociétés de perfection, elles deviennent la naturelle pépinière des talents et des vertus. Dans toutes les congrégations, les hommes du commun ne manquent pas ; il en faut et même beaucoup ; mais, outre leur utilité propre, ils servent les mérites exceptionnels et les font valoir. Parmi les oratoriens célèbres, il faut citer le P. Lejeune, dit le Père aveugle, missionnaire infatigable, dont les sermons inaugurent la tradition oratoire de notre temps ; le P. Cabassut, canoniste distingué ; les deux frères Gault, évêques de Marseille, également distingués par leurs vertus ; les PP. Morin, Lamy, Lecointe et Lelong, illustres dans l'érudition ; le P. Malebranche, le Platon chrétien ; le P. Thomassin, également grand comme théologien, comme canoniste et comme érudit ; Mascaron et Massillon, deux princes de la chaire en décadence ; le P. Houbigant, exégète renommé. Je dois citer aussi Richard Simon, esprit aventureux, mais docte ; érudit, mais pas toujours sûr ; justement condamné, mais pas toujours condamnable, ayant subodoré bien des choses que la science contemporaine ratifie. Deux choses troublèrent profondément l'Oratoire : les querelles du jansénisme et l'accession des laïques dans ses collèges. Sa vertu même le laissa se prendre au rigorisme jansénien ; du moins, par plusieurs de ses membres, il coula dans cette artificieuse hérésie et lui fournit même deux chefs, Duguet et Quesnel. A cause du grand nombre de ses collèges, il ne put pas suffire avec des prêtres, à leur entretien ; il appela des laïques et, par leur mélange avec les prêtres, diminua la vieille vertu des Oratoriens. Dans les querelles qu'engendrent toujours les sujets douteux ou gâtés, le parlementarisme, qui s'était glissé dans les constitutions de l'Oratoire, fournit un aliment aux discordes. Les discordes s'aggravèrent encore un instant par l'ingérence, soi-

disant pacifiante, du pouvoir civil, qui fit là, ce qu'il fait toujours dans les affaires d'Église : il appuya les récalcitrants et, plus tard, sous prétexte de réforme, perdit tout. L'Oratoire sombra dans la tempête ; il ne l'avait pas attendue pour s'affadir. Le dernier nom qu'il ait fourni à l'histoire est celui de Fouché, un régicide, qui devint préfet de police et de jacobin duc d'Otrante. Daunou et quelques autres furent les dernières épaves de la haute érudition qui florissait à l'Oratoire, mais transfuges ou déserteurs de la congrégation qui les avait formés et de la religion qui avait béni leurs commencements : la race n'en est pas perdue.

§ 11. S. TURIBE APOTRE DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

163. Lorsque Christophe Colomb s'élançait à la conquête du nouveau monde, il était poussé par le plus vif désir d'accroître l'empire du Christ et de la sainte Église. L'arrivée du héros chrétien dans ces vastes contrées était une résurrection pour tant de peuples assis à l'ombre de la mort ; par la lumière de l'Évangile, il leur apportait la civilisation de la chrétienté. Mais, sur ses vaisseaux, à côté des pieux missionnaires, se trouvaient d'autres hommes qui n'avaient pour mobile que l'amour du lucre, des plaisirs et de la domination. Tout eût été perdu, si l'Amérique ne fût apparue aux yeux de l'ancien monde que comme le refuge d'aventuriers, perdus de mœurs, criblés de dettes, qui souvent fuyaient la vindicte des lois. Fort heureusement, l'Église vint opposer à ce débordement des mœurs, ses inflexibles lois ; elle fit reculer la barbarie. Cette lutte fut longue, très pénible : Dieu seul révèlera, au dernier jour, les prodiges de zèle et d'amour qui ont fondu ensemble les deux races ennemies. Les rois d'Espagne, il faut le proclamer à l'honneur de l'Église, secondèrent de tout leur pouvoir les efforts des apôtres. Tandis que les Anglais dans l'Hindoustan et les descendants de la race saxonne dans les États-Unis n'ont su qu'opprimer les naturels du pays, les traquer souvent comme des bêtes fauves, les refouler dans les déserts ou les exterminer systématiquement, les Espagnols ont réussi dans l'Amérique, comme les

Situation.

Français au Canada et les Portugais en Asie, à fondre en grande partie la population indigène avec la race conquérante et à faire accepter, avec la religion chrétienne, les habitudes des pays occidentaux. Ce travail de fusion fut surtout l'œuvre des missionnaires. L'Amérique du Sud avait été, plus que le centre et le nord, le déversoir des écumes européennes. Quand Charles-Quint sut à quelles mains était livré ce pauvre pays, il envoya au Pérou un ecclésiastique de grand savoir et de grande vertu avec le titre de président de la justice pour toute la colonie. Le président Pierre de la Gorco, premier vice-roi, put rétablir, dans le sud, sans effusion de sang, l'autorité royale. De concert avec le Pape, il institua, dans ces vastes régions, des évêques pour occuper les sièges des principales villes et commencer, avec l'aide du clergé, l'évangélisation de l'Amérique méridionale. Les désignations de la géographie actuelle n'existaient pas encore ; le Pérou allait de l'isthme de Panama à la Terre de Feu et s'étendait presque d'un océan à l'autre. Lima, capitale de cet immense empire, qu'embrassent les deux tiers de l'Amérique du Sud, ne fut érigé en archevêché qu'en 1548. Le premier archevêque fut Jérôme de Loaïso, des Frères-Prêcheurs ; atteint, de bonne heure, de graves infirmités, il ne put avancer beaucoup l'œuvre de la régénération chrétienne. Le ciel réservait cette gloire à son successeur. Avant S. Turibe, S. Louis Bertrand avait évangélisé Carthagène et les provinces septentrionales du Pérou ; pendant son épiscopat, paraissent et brillent l'illustre vierge, sainte Rose de Lima, qui fut confirmée par S. Turibe (1586-1617) ; saint François de Solano, l'apôtre du Tucumán (1549-1610) ; et, après son épiscopat le bienheureux Martin Porrès, tertiaire de l'ordre de Saint-François, qui remplit Lima de l'odeur de ses vertus (1579-1637) ; le bienheureux Jean Massias, convers dominicain, né aussi et mort à Lima (1590-1645) ; et la bienheureuse Marie-Anne de Parédès, appelée le Lys de Quito, qui renouvela, dans cette ville (1618-1643), les prodiges de vertu et de pénitence de la Rose de Lima. Mais S. Turibe devait dépasser tous ces saints, et c'est à lui que l'histoire véridique rapporte, pour la plus grande part, l'honneur de la conversion du Sud américain.

164. Toribio-Alonso Mogrobejo naquit en Espagne, le 16 novembre 1538, à Majorga, petite ville du royaume de Léon. Son père, Louis-Alphonse, était alcade; il prétendait descendre d'un Mogrobejo, compagnon de Pélage; sa mère, Anna de Roblès, était femme aussi remarquable par son origine que par ses rares vertus. Turibe fut le troisième de leurs enfants. De bonne heure, les pieux parents cherchèrent à imprimer, dans son âme, la crainte de Dieu et l'amour de sa loi sainte. Il n'y avait alors que deux carrières ouvertes à la jeune noblesse: l'état ecclésiastique ou la profession des armes. On découvrit bientôt que les goûts dominants de Turibe le porteraient à embrasser la vie cléricale. L'enfant était pieux; il aimait l'étude et les pauvres. Jusqu'à douze ans, il apprit, à la maison paternelle, les éléments des sciences sacrée et profane : il y faisait déjà des progrès merveilleux; à l'ardeur qui l'entraînait les parents comprirent que la carrière des lettres était la seule qui lui convînt. Pour compléter son éducation, il fut envoyé à Valladolid, où se réunissait alors presque toute la jeunesse studieuse de l'Espagne. On le laissa seul dans cette grande ville; la gravité de son esprit et l'innocence de ses mœurs ne permettaient pas de craindre qu'il abusât jamais de sa liberté. Pour se prémunir lui-même contre les entraînements, il devint plus circonspect dans ses démarches, sévère dans le choix de ses amis, fidèle à la prière et à toutes les pratiques de piété, surtout au culte de la sainte Vierge. En même temps que croissaient ses rares vertus, les dons de l'intelligence, qu'il cultivait avec soin, faisaient aussi de notables progrès. Déjà bachelier, il fut envoyé près d'un oncle docteur et professeur, à Salamanque, la grande académie de toutes les Espagnes. La grande application à l'étude, qui distinguait notre jeune étudiant à Salamanque, n'eut pourtant pas le pouvoir de ralentir ses progrès dans la perfection. Tout son temps était si bien réglé, que, sans manquer à aucun des cours publics, sans abandonner le travail de la bibliothèque, où il passait des nuits entières à compulser les auteurs, il s'acquittait néanmoins, avec une ponctualité merveilleuse, de tous ses exercices spirituels. La mort de son père et de son oncle l'obligea, pendant cinq ans, de vaquer à la gestion de la fortune

Premières années.

patrimoniale. Sur ces entrefaites, il fut agrégé, par le choix de ses collègues, comme professeur au collège de Saint-Sauveur-d'Oviédo, à Salamanque. A peine admis dans ce collège, Turibe montra, par la sainteté de sa vie, par son ardeur au travail, combien il était digne de l'honneur qu'on lui avait fait. La jurisprudence était son étude favorite ; doué d'un esprit éclairé et prompt, servi par une mémoire merveilleuse, il devint tout de suite au moins l'égal de ses confrères. Sa vertu eut à subir plusieurs assauts : il sut les vaincre par la résistance et par la mortification. De cette époque de sa vie, on a gardé le souvenir d'un pèlerinage de piété et de pénitence à Saint-Jacques-de-Compostelle, dont Léon XIII vient d'authentiquer encore une fois les reliques.

Turibe inquisiteur.

165. Au retour, Turibe fut nommé inquisiteur à Grenade. Cette promotion le frappa d'épouvante. Le rêve qu'il formait depuis son enfance d'une vie de solitude, de travail et de prière, s'évanouissait en un instant, et il se voyait chargé de la terrible responsabilité des âmes. La charge était vraiment épouvantable ; l'heure solennelle. On était au lendemain de la grande insurrection des Maures. En 1574, il fallait, pour calmer les esprits, pour hâter les soumissions et calmer les ressentiments, un homme d'une grande sagesse et d'une prudence consommée. Ce qui rendait cette tâche plus difficile, c'était la conduite imprudente du dernier inquisiteur, qui, au lieu de verser, sur tant de plaies, le baume de la religion, s'était, par sa sévérité excessive, rendu odieux, non seulement aux Maures, mais aux chrétiens. Le nouvel inquisiteur montra qu'il réaliserait sa mission de concorde. Les pauvres, les malades reçurent des preuves abondantes de sa charité. Les néophytes maures devinrent comme ses enfants. On lui en fit des reproches ; il répondit que les pauvres sont les bénéficiers réels des biens de l'Église ; que, pour lui, il ne s'en reconnaissait que l'administrateur. L'inquisiteur voulut que sa maison devînt un modèle d'ordre et de régularité ; il fit un choix sévère des gens destinés à son service et des officiers de son tribunal. Après avoir réglé ses aumônes et sa maison, il se dit que pour accomplir dignement son ministère il devait se faire tout à tous. Aux devoirs de la piété ; il joignit donc,

comme sa principale affaire, les devoirs de sa charge. Ces devoirs étaient d'une extrême délicatesse : il sut le comprendre ; il accueillait avec scrupule les moindres indices ; mais il ne se laissait pas influencer par la qualité des accusateurs et la gravité des déclarations ; il avait surtout une attention extrême pour ne pas permettre que les accusations dictées par la haine ou par la vengeance trouvassent accès à son tribunal. S'il acquérait la certitude de la faute, il s'efforçait de gagner, par de bons procédés, l'esprit du coupable, et réussissait presque toujours par le convertir. Turibe, le père des pauvres, était encore le modèle des magistrats. Cependant, le président de la chancellerie royale, par passion ou par excès de zèle, avait rendu suspects les ministres de l'Inquisition, et demandait des visiteurs. Sa demande fut agréée, mais l'effet ne répondit sans doute pas à ses vues. La parfaite gestion de Turibe fut officiellement constatée et, en récompense, il fut nommé premier président de la cour de Grenade. Le roi d'Espagne comptait sur Turibe pour la pacification de l'Andalousie.

166. L'inquisiteur de Grenade exerçait depuis cinq ans sa charge à l'applaudissement universel, lorsque vint à vaquer le siège de Lima. Philippe II envoya, à tous les évêques, une circulaire pour les prier de désigner les ecclésiastiques les plus distingués par leurs vertus et leurs talents. Après un mur examen, le roi désigna pour ce siège, don Turibe Alphonse Magrobejo ; à la nomination était jointe une lettre amicale, priant l'élu d'accepter. Turibe refusa d'abord d'en croire ses yeux, puis refusa ; le roi lui donna, pour réfléchir, un délai de trois mois. Les parents et les amis de don Turibe, mus par des considérations terrestres, le pressèrent d'accepter ; les considérations d'honneur et de richesses le trouvèrent insensible ; il se décida enfin, mais uniquement par des raisons de foi et de dévouement. Turibe n'était encore que tonsuré ; il reçut les ordres mineurs, puis le sous-diaconat et le diaconat, enfin la prêtrise et célébra sa première messe à Grenade. Les bulles arrivèrent en 1579 ; Turibe partit aussitôt pour Séville, où la flotte royale se disposait à appareiller, et reçut, dans la vieille capitale de l'Andalousie, l'onction qui fait les pontifes. En 1580, Turibe archevêque.

il traversait l'Atlantique. A l'arrivée, il dut se rendre par terre à Panama et gagna, par mer, la capitale du Pérou. La prise de possession de son siège fut solennelle. La conduite privée du prélat et ses actes extérieurs répondirent immédiatement aux espérances qu'il avait fait concevoir. Turibe donna l'administration temporelle de la mense épiscopale à son beau-frère et ne se réserva pour lui-même, que le département des aumônes. « La maison d'un évêque est comme un monastère, disait-il ; elle doit être sainte pour servir d'exemple à toutes les autres. » En son privé, il menait la vie d'un moine. Debout dès les quatre heures, il récitait ses heures canoniales, disait la messe à la cathédrale, puis méditait pendant deux heures. De retour dans ses appartements, il recevait les officiers de sa maison et les dignitaires du diocèse, puis donnait des audiences publiques ou privées. A midi, le dîner; pendant le repas, lecture du martyrologe, du concile de Trente ou de quelque vie de saint. Après dîner, il récitait deux répons : l'un pour les défunts, l'autre pour le fondateur du collège d'Ovétano. Les assesseurs venaient ensuite pour traiter en conseil les affaires du diocèse. Entre cinq et six heures du soir, il entrait dans son oratoire ; à huit heures, l'office, puis le souper avec un morceau de pain et un verre d'eau. Après cette collation, il récitait l'office de la Vierge et prenait son repos, mais pas dans son lit ; il restait habituellement à demi vêtu, sur une couche plus dure. Les visites étaient rares ; il ne recevait jamais les femmes en particulier; n'entendait les religieuses qu'à la grille et se plaisait plutôt avec les religieux. Dans sa vie privée, c'était un cénobite. En public, il ne se départait pas d'une certaine munificence, nécessaire au relief de sa dignité. Si rien n'était plus splendide que sa chapelle et ses ornements pontificaux, on peut croire que c'était là aussi un calcul de sa charité.

L'Église de Lima.

167. Malgré le zèle et le dévouement de son prédécesseur, les sanglantes rivalités de Pizarre et d'Almagro, la guerre continuelle qu'on eut à soutenir contre les indigènes, presque aussitôt révoltés que soumis, paralysèrent les efforts généreux de ce prélat. Il avait néanmoins réuni deux fois ses suffragants en con-

cile provincial ; d'Aguirre n'en a pas retrouvé les actes. A peine débarqué, Turibe, pour guérir les plaies de son troupeau, voulut d'abord les connaître. Nombre de personnes sont toujours intéressées au désordre ; pour le découvrir, il faut une forte volonté et une rare clairvoyance. Pour réussir plus sûrement, l'archevêque fit choix de quelques hommes prudents et éclairés, et leur enjoignit de dresser un inventaire général du diocèse. On devait lui marquer le nombre des ouailles et le caractère particulier de chaque population ; lui dire combien de prêtres exerçaient le saint ministère, et quels étaient leurs qualités ou leurs défauts. Il fallait encore lui rendre compte des divers offices et bénéfices, de leurs revenus, de la manière dont ils étaient répartis. C'était un travail difficile, qui demanda beaucoup d'efforts. Grâce à sa mémoire, le prélat put connaître les lois et usages des naturels du pays , il sut comment il pourrait s'insinuer dans leur esprit, préparer les conversions, fortifier dans leurs résolutions ceux qui avaient déjà ouvert les yeux à la foi. Muni de ces renseignements, il put apprécier l'état de son Église. Le pays était encore à moitié désert et inculte. Une partie de la population encore sauvage, vivait retirée dans les cavernes des montagnes. D'autres populations avaient été initiées à la foi, mais joignaient aux vérités de la foi, les superstitions de leur ancien culte. Il y avait aussi nombre d'Espagnols ; quoique héritiers de la foi de leurs pères, ils semblaient n'avoir de chrétien que le nom. Toutefois, ce qui perçait surtout le cœur de l'archevèque, c'était l'ignorance et la dégradation du clergé. Les prêtres se livraient au négoce et devenaient fermiers ou propriétaires. De là, une négligence toujours grande pour le service divin et la prédication de l'Évangile. Les ordres religieux, mieux défendus contre cet affadissement, n'apportaient pas dans leurs fonctions saintes, assez de zèle. Enfin la plaie du concubinage menaçait de s'étendre à une partie du clergé. Si le clergé donnait de mauvais exemples, quelle pouvait être la conduite des simples fidèles. Les communions étaient rares ; les désordres étaient fréquents dans les familles. En dernier lieu, les Espagnols, mal gardés par leur vertu, ne mettaient plus de bornes à leurs cruautés contre les Indiens

La situation était triste, plus facile à déplorer qu'à décrire.

Visite du diocèse.

168. Pour mettre à profit ces informations, le prélat devait entreprendre la visite du diocèse ; dans l'espace de vingt années, il devait le parcourir personnellement cinq fois. Pour suppléer à ce qu'il ne pouvait faire immédiatement, il délégua des visiteurs forains ; quant à lui, ni les distances, ni l'absence de chemins, ni le caractère des habitants, ni le chiffre de la population, rien ne pouvait lasser son courage. Pour mieux apprécier son héroïque détermination, il faut rappeler que le Pérou est divisé en trois parties : la plaine, les montagnes et la région volcanique. La plaine est une succession d'immenses savanes sablonneuses, où le pied ne peut prendre, où l'on est brûlé par la réverbération du soleil et dévoré par les moustiques. La montagne est d'un accès plus difficile ; il n'y a pas de chemins tracés ; ceux que suivent les sauvages sont à peine plus praticables que les pistes des bêtes fauves ; il faut toujours monter ou descendre ; traverser souvent des torrents, des marais, des tourbières. La région volcanique, plus élevée que la montagne, est moins praticable encore, hérissée de précipices, dangereuse par les transitions subites du chaud et du froid. Au milieu de ce pays, presque inhabitable, se trouve une quantité de vipères venimeuses et de gros serpents ; on y rencontrait alors l'ours et le lion ; aujourd'hui encore, on y voit le condor qui, d'un coup de bec, abat un bœuf. Aux difficultés de la marche et à ses dangers, s'ajoutent les vicissitudes des saisons. Le prélat ne fut point détourné par tous ces empêchements : le devoir parlait, il voulut faire tout son devoir. On estime qu'il consacra, à ces visites, seize ans de son épiscopat. Au départ, il ne se chargeait pas de linge et ne prenait que le nombre strictement nécessaire de personnes. En route, il défendait aux siens de rien demander et même de rien recevoir ; pour lui, il se conformait rigoureusement à la loi de gratuité apostolique. Dans ces lieux déserts, où n'avaient jamais paru ni un visiteur ni un évêque, la présence du prélat parmi les Indiens, produisait une profonde impression ; il édifiait encore plus par l'exemple de ses vertus et de ses sacrifices ; il achevait sa puissance de persuasion par les

discours et par les dangers de mort qu'il affronta plus d'une fois. Nous ne rendrons pas compte de ces pérégrinations apostoliques ; nous dirons seulement que l'archevêque, en arrivant, faisait lire à haute voix l'édit de visite ; puis il prenait la parole en espagnol ou dans la langue du pays ; après quoi, il procédait minutieusement à la visite de l'église ; de l'église, il passait à la cure, prenait sa réfection, puis partait à pied ou sur une mule. Parfois l'importance de la paroisse le retenait un peu plus longtemps. A la cure, il recevait *d'abord le pasteur,* puis le personnel de la paroisse. Avec le pasteur, il s'informait de son origine, de ses antécédents ecclésiastiques, surtout de ses *études* et de sa *bibliothèque ;* mais il ne négligeait pas pour cela le matériel du culte, le mobilier liturgique, et si quelque affaire réclamait sa décision, il la traitait avec les notables du lieu. La visite de don Turibe était vraiment une visite d'apôtre d'autant plus efficace, qu'elle se conformait plus scrupuleusement à la discipline de Trente.

Synodes et conciles.

169. L'évêque n'est pas seulement un pèlerin apostolique, il est encore et surtout un directeur et un législateur. Directeur, il résout, en casuiste habile, les milles difficultés que fait apercevoir une sage pratique ; législateur, il est présent partout par ses lois, et ce que sa parole ne peut éclaircir, une sagesse qui n'est pas la sienne a su y pourvoir. Or, c'est dans les synodes diocésains et les conciles provinciaux que l'évêque s'approprie toutes les lumières et toutes les grâces de l'Église pour le bon gouvernement des âmes ; c'est par l'application du droit pontifical, qu'il est un bon et grand évêque ; et plus il est en tout soumis au souverain pontife, plus il trouve ses diocésains, non seulement respectueux, mais fidèles. Dix mois étaient écoulés depuis sa prise de possession, lorsque Turibe convoqua, en mars 1582, son premier synode et confirma toutes les anciennes ordonnances. A ce premier synode, avaient été appelés le doyen et le chapitre métropolitain, les supérieurs des maisons religieuses, les curés et les vicaires de la ville et de la campagne. Le prélat cependant ne croyait pas encore avoir assez fait pour répondre aux instructions du souverain pontife ; il était persuadé qu'il n'aurait rempli tout son devoir qu'après la tenue du

concile provincial, indiqué dès sa prise de possession. Ce concile s'ouvrit en août 1582 et dura quatorze mois. En ouvrant la première session : « Ce que nous faisons, déclara le pontife, pour *obéir aux sacrés canons* et *particulièrement aux prescriptions* du concile de Trente, avec l'autorité du souverain pontife Grégoire XIII et aussi pour satisfaire aux désirs de l'invincible Philippe II, seigneur de toutes les Espagnes et maître du nouveau monde. » On lut ensuite le canon du concile de Trente qui ordonne la célébration des conciles provinciaux, et un autre décret qui déterminait l'acceptation au Pérou de ce même concile. On règla ensuite l'ordre de vie et la procédure du concile ; on dressa un grand nombre de décrets. Nous ne les rapporterons pas ici, même sommairement ; on les trouve dans la collection des conciles d'Espagne du cardinal d'Aguirre ; mais nous ne tairons pas que l'archevêque rencontra une vive résistance. Des ecclésiastiques insubordonnés, des laïques d'une conduite scandaleuse, malgré le peu de considération dont ils jouissaient, surent faire résonner si haut leurs plaintes, que le conseil des Indes dut, à son tour, s'en occuper. Mais quand on put lire les décrets, il fut facile de voir ce que valaient les oppositions. Rome fut également saisie de ces plaintes ; on objectait surtout la gravité des peines et la fréquence des excommunications. L'excommunication, par exemple, était portée contre les curés qui changeaient de paroisse de leur propre mouvement ; contre les visiteurs qui, par une connivence coupable, falsifiaient les procès-verbaux de visite ; contre les prêtres qui pratiquaient le négoce. Rome ne fit, à ce concile de Lima, que de très légères corrections ; examen fait de toutes les circonstances, on ne put que louer la sagesse de ces décrets. Les trois archevêchés et les dix-sept sièges épiscopaux de l'Amérique du Sud voulurent s'y soumettre. Dans l'espace de vingt ans, l'archevêque réunit trois fois son concile provincial et l'avait indiqué une quatrième fois lorsqu'il mourut ; il célébra aussi seize fois en vingt ans son synode diocésain. Dieu immortel ! voilà un évêque qui, malgré les difficultés des temps et des circonstances, tient, en vingt ans, dix-neuf assemblées ecclésiastiques ; et aujourd'hui, quand le désordre des mœurs et l'anarchie des idées sont au

comble, où sont-elles? Comment les métropolitains qui les négligent, peuvent-ils bien lire les vies des saints et compulser leurs œuvres? S'ils lisent la vie de S. Thomas de Villeneuve ou de S. Turibe, ils les voient sans cesse au synode ou au concile ; et s'ils ouvrent seulement les œuvres de S. Charles Borromée, ils verront que l'action providentielle de ce prélat est tout entière due à ces assemblées canoniques. *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti.*

170. Les visites générales du diocèse, la célébration fréquente des synodes et des conciles n'avaient, dans la pensée de l'archevêque, qu'un seul but : déraciner et détruire les abus si nombreux qui déshonoraient l'église du Pérou et confirmer de plus en plus, dans le nouveau monde, le règne de la foi. Le premier objet de sa sollicitude fut le clergé, et le premier objet de ses réformes fut la détermination de la condition matérielle des prêtres. « Les Espagnols, dit dom Bérengier, toujours occupés du négoce ou de la guerre, laissaient les terres sans soins et sans culture. Les Indiens ne payaient aux églises, comme la loi les y obligeait, ni les prémices, ni la dîme. Les curés des paroisses et les autres bénéficiers à charge d'âmes, tous plus ou moins occupés de trafic, d'agriculture et de mille autres soins temporels, parfaitement illicites, ne pensaient nullement à instruire et à catéchiser les populations qui leur étaient soumises; ils ne songeaient pas même à contribuer, par les revenus de leur honteux commerce, à l'entretien du culte et à l'embellissement des églises de vrai Dieu. Enfin les intérêts les pressaient de telle sorte, qu'ils ne trouvaient même par le temps de réciter l'office divin et d'accomplir les saintes cérémonies de la religion catholique. Nous ne parlons ici que des prêtres séculiers, car pour les religieux des différents ordres, qui desservaient, dans le Pérou, certaines paroisses des villes et des campagnes, ils ne pouvaient, malgré tout leur zèle, exercer très librement leurs fonctions, à cause de l'avarice des clercs qui leur refusaient toute espèce de secours, quand ils n'entravaient pas leur ministère par leur fol orgueil et leurs sottes prétentions (1). »

Réforme du clergé.

(1) Dom Bérengier, *Vie de S. Turibe*, p. 158.

Pour remédier à ce double mal, notre archevêque fit d'abord payer les dîmes selon les décrets du concile de Trente et les ordonnances royales, ensuite il attaqua vigoureusement la plaie de l'avarice cléricale, dénonçant, avec une clairvoyance implacable tous les abus et frappant des peines les plus sévères ceux qui oseraient s'y attacher. Les fraudes et les concussions des officiers préparés à recueillir les revenus du clergé, ainsi que les dilapidations des juges royaux n'attirèrent pas moins son attention : ils étaient, comme chrétiens, soumis à leur pasteur ; et le roi, au surplus, l'avait chargé comme *missus dominicus*, de veiller à tous les intérêts de la colonie. Les ecclésiastiques du Pérou avaient l'habitude de faire une grande dépense pour leur toilette ; ils ne sortaient jamais qu'avec des vêtements qui, par leur forme, leur couleur et la variété des étoffes, semblaient appartenir plutôt à des gentilshommes de haut rang ou à des gradués en théologie qu'à d'humbles prêtres ; ils étaient aussi grands joueurs, perdaient au jeu beaucoup de temps et d'argent : don Turibe régla le costume des clercs et frappa les joueurs de peines spirituelles et d'amendes. Quant aux divertissements publics et aux courses de taureaux, il fut interdit aux prêtres d'y assister. L'incontinence des clercs était la plaie hideuse dont il voulait surtout opérer la guérison. Ce vice honteux avait pris qu'alors de telles propositions parmi les membres du clergé péruvien, qu'un grand nombre d'entre eux s'y livraient non seulement sans vergogne, mais encore avec une ostentation qui scandalisaient les honnêtes gens et faisait la joie de tous les libertins. Turibe attaqua ce vice en face, comme c'était son habitude, et ne laissa, aux malheureux prêtres qui souillaient ainsi leur caractère, ni trêves ni repos, jusqu'a ce qu'ils eussent triomphé de leurs coupables habitudes. Pour former un clergé à la hauteur de sa sainte vocation, Turibe travailla à l'établissement des séminaires diocésains et veilla à la bonne éducation du clergé. Une contribution générale sur les biens ecclésiastiques servait à l'entretien de ces maisons. Les clercs devaient tous étudier la langue indienne, la science sacrée jusque et y compris le chant ecclésiastique. Pour la collation des ordres, il n'y procédait point sans examen sérieux et sans retraites

préparatoires ; dans le choix des ministres du sanctuaire, il ne se départait pas de cette même sévérité. Pour régulariser la conduite extérieure des membres de son clergé, il publia nombre d'ordonnances sur la résidence, l'ordre des offices, la vie et l'honnêteté des clercs, la jouissance des bénéfices. Afin d'assurer la parfaite observation de toutes ses lois, il avait nommé des visiteurs qui devaient être de bonne vie et mœurs, dont l'inspection était gratuite, qui devaient opérer dans la paroisse en l'absence du pasteur et rédiger ensuite, sans parti pris, un rapport dont il avait établi très ingénieusement le contrôle. Ce n'est pas que Turibe eût un caractère contentieux et vexateur ; pour guérir les plaies de ses frères en Jésus-Christ, il savait mêler à propos la douceur de l'huile et la force du vin ; il défendait avec zèle ses prêtres contre les méfaits des mauvais chrétiens, contre les empiétements des alcades ou des corrégidors. Pour éviter de prononcer des peines, il n'épargnait ni efforts ni sacrifices ; lorsqu'elles avaient été prononcées, il aimait à en tempérer l'application, terrible pour le vice, toujours indulgent pour le pécheur. L'immunité ecclésiastique était sacrée à ses yeux ; pour la défendre et la maintenir, il dut plus d'une fois déployer et le zèle d'un Thomas Becket et d'un Anselme de Cantorbéry.

Turibe p[rotecteur d]es Indien[s]

171. Les populations de ces contrées lointaines n'avaient que trop imité l'exemple de leurs pasteurs ; elles devaient les suivre dans la voie des réformes. Pour se rendre agréable à ses fidèles, Turibe dut d'abord prendre en main leur défense. « La majeure partie des habitants du Pérou, dit dom Bérengier, étaient alors des Indiens ; ils possédaient jadis un grand nombre de villes et de villages ; mais, décimés par la guerre, et toujours refoulés par les progrès de la conquête, ils avaient abandonné une partie de leur territoire aux envahisseurs et s'étaient retirés dans des montagnes et des forêts inaccessibles, pour fuir des maîtres trop inhumains. Ceux même qui s'étaient soumis à la domination espagnole, exaspérés par les mauvais traitements et les vexations de toutes sortes qu'ils éprouvaient de la part des nouveaux colons, gens qui n'étaient que le rebut de la mère-patrie et la réunion de tous les

aventuriers de l'Europe, avaient quitté leurs dernières possessions pour rejoindre leurs compatriotes. En délaissant leurs terres et leurs villages, ils s'étaient malheureusement aussi séparés de la loi de l'Évangile, pour n'avoir rien de commun avec leurs persécuteurs, et ils étaient retournés à toutes les honteuses pratiques de leurs superstitions. Ces malheureux sauvages, voulant à tout prix garder leur première liberté reconquise au prix de tant de sacrifices, avaient établi comme sentinelles avancées, sur les bords des rivières et dans les gorges des montagnes qui donnaient accès à leurs retraites, des bandes de leurs compatriotes. Bien organisées, très fortement armées, elles n'avaient d'autres salaires de leurs services, que le pillage et la maraude qu'elles exerçaient sans cesse sur les terres espagnoles. Il était depuis lors très difficile, pour ne pas dire impossible, de pénétrer jusqu'à ces tribus insoumises, car elles massacraient tous les Européens que le hasard leur faisait rencontrer (1). Les papes et les rois combattaient depuis longtemps, pas toujours avec succès, les attentats qui avaient tout réduit à ces extrémités. Les instructions, les règlements, les ordres se succédaient depuis un siècle pour remédier aux violences de la conquête et aux luttes de l'occupation. Turibe était l'instrument réservé par la Providence, pour changer les cœurs et faire respecter les droits des faibles. A peine débarqué, pour entrer en rapport avec les Indiens, la plus chère partie de son troupeau, il résolut d'apprendre la langue des sauvages. Cette étude était indispensable, mais difficile. Le prélat se mit sous la discipline d'un maître et ne craignait pas, à son âge avancé, d'apprendre les premiers éléments d'une langue barbare et de soumettre aux humbles règles de la syntaxe, un esprit habitué aux plus hautes études. Dieu bénit cette application. Au bout de quelques mois, l'archevêque parlait la langue péruvienne avec facilité et prêchait même au grand étonnement des sauvages. Il n'y a rien, pour un indigène, de plus agréable que d'entendre l'étranger parler sa langue. Par cette connaissance, qui parut miraculeuse, Turibe fut le bienvenu des Indiens. On vit se renouveler alors les scènes qui étonnaient la

(1) *Vie de saint Turibe*, p. 243.

cité sainte, lorsque le matin de la Pentecôte, les Juifs et les prosélytes entendirent tous les Apôtres parler dans leur langue maternelle.

172. Pour s'introduire plus avant dans les sympathies des sauvages, Turibe devait les frapper par l'exemple de ses vertus. Afin de combattre l'amour de l'argent qui était alors la grande plaie du Pérou, il voulut surtout donner, à ses diocésains, l'exemple du plus parfait désintéressement. Dans ce but, non seulement il s'abstint de toute exigence, mais refusa même tous les présents. La pratique de cette vertu lui était d'ailleurs facile ; il méprisait tellement les richesses, qu'il ne paraissait pas connaître la valeur de l'argent. Remises d'amendes, distributions, profusions de charité, étaient ses actes ordinaires. Les sauvages en étaient singulièrement frappés ; l'avarice de ses compatriotes ne s'en étonnait guère moins. Avec de pareilles dispositions, il se fit un naturel crédit pour prendre la défense des Indiens contre la rapacité de leurs maîtres et des officiers publics. Les mesures prises pour la gratuité du ministère pastoral et pour l'extinction du négoce dans le clergé devaient venir utilement à ce dessein ; les prohibitions enjointes aux laïques y venaient d'une manière plus directe encore. Les Espagnols enlevaient leurs femmes aux sauvages, sous prétexte qu'elles appartenaient au maître de l'habitation, non au possesseur de la ferme qu'habitaient les maris : Turibe proscrivit cet abus. Les Espagnols profitaient des messes du dimanche pour répartir aux Indiens le travail de semaine, exiger les impôts et redevances ; l'évêque le défendit, parce que cet usage empêchait les Indiens de venir à la messe. Les Espagnols imposaient aux femmes des travaux excessifs qu'elles ne pouvaient terminer ; pour se libérer, elles donnaient ce qu'elles possédaient, quelquefois se prostituaient ; l'évêque interdit ces vexations criminelles ; l'archevêque de Lima, voulant avoir la certitude que ses ordres seraient fidèlement exécutés, menaça de peines canoniques les ecclésiastiques qui ne dénonceraient pas les excès de pouvoir des autorités civiles. Il fit encore beaucoup d'autres décrets qu'il serait trop long de rapporter, pour établir, entre les Indiens et les Espagnols, un

Défense des Indiens

libre commerce. Les corrégidors ne permettaient les rapports commerciaux que par l'intermédiaire des officiers publics, qui rançonnaient impitoyablement les sauvages. Ces défenses amenaient des vols, des actes de brigandages ; les Indiens, réduits à la misère, employaient tous les moyens pour se procurer le nécessaire. Les intérêts de la colonie en souffraient également, car les droits royaux et les tributs n'étaient point payés. Les naturels, astreints à un travail exorbitant, ne pouvaient plus ensemencer leurs terres ; les femmes ne trouvaient plus le temps de tisser des vêtements pour elles et leurs enfants. Le pays eût été frustré des charitables dispositions prises par les rois ; l'archevêque ne négligea rien pour qu'elles sortissent leur effet.

angélisation.

173 L'archevêque, au surplus, ne pensait pas que son œuvre de réconciliation fût solide, si elle ne s'appuyait sur des sentiments de foi. De concert avec ses comprovinciaux, il décida qu'on expliquerait le catéchisme tous les dimanches et jours de fêtes dans les églises du Pérou. Les petits enfants, les plus humbles serviteurs, les derniers des esclaves devaient recevoir les instructions de leur curé. Ces pauvres gens étaient exploités par des sorciers et des devins ; l'archevêque fit interner tous ces exploiteurs de la crédulité publique. Les ouvriers indigènes qui travaillaient aux mines, aux fabriques de sucre et aux manufactures d'étoffes étaient souvent sans prêtres ou empêchés de les entendre ; l'archevêque réclama leur liberté religieuse, et là où les prêtres manquaient, en fit établir. L'assistance aux offices, la fréquentation des sacrements, l'observation des jeûnes et des abstinences, de la part des Indiens, furent encore l'objet de sa sollicitude pastorale. Un registre de paroisse devait être établi, relatant, par ordre de famille, les noms des individus et marquant s'ils avaient rempli le devoir de la confession annuelle et du devoir pascal. Pour ne rien laisser à l'arbitraire et aux fantaisies, l'archevêque indiquait même aux Indiens le costume de choix dont ils devaient se revêtir pour paraître dans le lieu saint. Ces Indiens étaient de grands enfants ; l'observance de tous ces règlements demandait une police, et les actes de cette police devaient prêter facilement aux abus : l'archevêque régla et prévit

toutes choses avec une parfaite discrétion. L'ensemble de ces mesures reporte notre pensée à ces missionnaires des temps mérovingiens qui initiaient nos aïeux à toutes les contraintes de la civilisation. Une transformation, en effet, s'accomplissait au Pérou. Chez les sauvages, l'habitude invétérée de la vie nomade, seule connue de leurs ancêtres, avait encore pour eux mille attraits. C'est contre cette coutume déplorable de camper tantôt dans les plaines, tantôt dans les forêts, tantôt sur le flanc des montagnes que notre prélat réagit. « Les curés, dit-il,seront très attentifs à ne jamais permettre que les Indiens abandonnent les bourgs et les villages, où l'on a eu tant de peine à les attirer. Qu'ils s'efforcent en toute occasion et en toute manière de les engager à demeurer en ces lieux pour y vivre à l'européenne ; et s'ils ne peuvent le leur persuader, qu'ils emploient le bras séculier pour les y contraindre. » Il nous aurait fallu une loi de cette nature pour nous assimiler l'Algérie. Les Indiens et les nègres baptisés n'étaient pas seuls l'objet de l'affection vigilante du serviteur de Dieu. Dans les montagnes les plus sauvages du Pérou et dans ses inaccessibles forêts, vivait une population idolâtre et barbare, qui tenait d'autant plus aux grossières superstitions de ses ancêtres, qu'elle s'en servait comme d'un rempart contre l'invasion espagnole. Il était inutile de songer à faire sortir ces sauvages de leurs retraites ; ils éprouvaient, pour tout ce qui rappelait la civilisation européenne, une profonde horreur. Il fallait donc porter la parole du salut jusque dans leurs bois et sur leurs rochers. Le saint archevêque n'hésita pas : il affronta vingt fois les flèches empoisonnées, il se fit hisser avec des cordes sur des montagnes inaccessibles ; du moins il eut la consolation d'annoncer Jésus-Christ à ces sauvages et de les baptiser. C'est ainsi que notre prélat, digne émule des premiers apôtres, répandait, en Amérique, la lumière de l'Évangile.

174. Si nous voulions parler des vertus de l'archevêque, nous n'aurions qu'à les déduire, des faits mêmes, de son héroïque existence. La première qui éclate, c'est la confiance en Dieu. Quand il s'agit de quelque acte de son ministère, il ne connaît aucun péril. Des souliers de cordes aux pieds, une peau de bête sur les épaules, Vertus de Turibe.

il affronte toutes les difficultés de la nature, toutes les contrariétés des saisons. Si les gens de sa suite lui représentent les périls auxquels il va s'exposer : « Allons toujours, dit-il ; que savons-nous? Peut-être dans le lieu où l'on nous demande, quelque âme se trouve en grande nécessité ; et puis Dieu nous gardera. Vous prétendez que les chemins sont impraticables ; mais les gens du pays y passent-ils ? Si on lui répondait affirmativement : « Eh bien, j'y passerai également. » En effet, rapporte un témoin oculaire : « Il s'aventurait alors dans les sentiers les plus rudes et aux milieu des plus affreux rochers, pour remplir les fonctions de son saint ministère, et sa confiance en Dieu triomphait de tous les obstacles. » A cette confiance se joignait un grand amour. Un immense désir vivait au fond de son cœur, c'était l'espérance du martyre, ou au moins, la pensée de donner toute sa vie pour la gloire de Jésus-Christ. C'est la raison qui lui fit accepter l'épiscopat dans le nouveau monde. « Turibe, dit un témoin, trouvait dans la méditation un aliment continuel au feu de l'amour divin qui consumait son âme. Il y avait tellement accoutumé sa pensée que, ni les voyages, ni les prédications, ni les autres fonctions de son ministère sacré, ne pouvaient l'en distraire. A cet amour si ardent pour Dieu, on devine sa tendre dévotion envers le sacrement de nos autels. C'est là, en effet, qu'il puisait sa vie ; c'est là qu'il trouvait des forces et du repos, après les fatigues de son ministère ; et si l'on se trouvait en rase campagne ou sur des montagnes inhabitées, il voulait, avant de se mettre en route, qu'on dressât l'autel du sacrifice. Le prélat ne pouvait aimer si tendrement notre Sauveur, sans éprouver une profonde affection pour sa divine mère. Aussi il récitait tous les jours, avec une dévotion religieuse, son petit office, visitait ses sanctuaires, exaltait ses privilèges. La meilleure marque qu'il ait donnée, selon nous, de sa dévotion à la sainte Vierge, c'est que pour assurer les succès de son apostolat et faire avancer l'œuvre de la civilisation chrétienne, il érigeait partout des autels et plaçait sur ces autels l'image de la sainte Vierge. L'amour de Dieu rendait à Turibe toutes les vertus faciles ; ayant sa conversation au ciel, il n'habitait la terre que pour y répandre la bonne

odeur des vertus. « L'opinion commune de tous les contemporains, dit la bulle de canonisation, le croyait exempt de toute faute mortelle, depuis sa régénération dans les eaux du baptême ; car ils le savaient non seulement ennemi déclaré de tout ce qui est contraire à la loi de Dieu, mais encore profondément indifférent pour les objets qui ne lui rappelaient pas, de près ou de loin, la céleste patrie... Quant à la pureté de ses mœurs, elle était si grande que, dans ses paroles comme dans ses actions, on ne put jamais rien découvrir qui, même de très loin, pût donner le moindre soupçon contre sa parfaite innocence de vie, et tous les habitants de Lima croyaient fermement qu'il était vierge. » Depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, il vécut, vis-à-vis des personnes du sexe, dans la plus entière réserve. Aux réserves de la prudence, il ajoutait de grandes austérités, et ne se contentait pas des jeûnes prescrits. En effet, il jeûnait encore pendant l'Avent, ainsi que tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, et ces jeûnes de dévotion étaient aussi rudes que ceux de précepte. Dans les autres temps, il s'imposait plusieurs fois l'obligation de ne prendre, à certains jours, que du pain et de l'eau ; il l'observait très rigoureusement pendant la semaine sainte. Son lit ne valait pas mieux que sa table : il couchait sur une planche. Malgré ces grandes mortifications, il se tenait pour un grand pécheur ; mais autant il était dur à lui-même, autant il était bon pour les autres, et l'on peut dire qu'il avait appris de Jésus-Christ, tous les secrets de la douceur, toutes les ressources de la mansuétude.

175. Toutes ces vertus procédaient d'un grand esprit de foi, et sa foi était avant tout appuyée sur l'Église. « Sa volonté, dit le procès de canonisation, était d'arriver à former, dans l'Église péruvienne, une image aussi parfaite que possible, de la sainte Église romaine. » Il avait toujours présentes à la pensée, et souvent aussi sur les lèvres, ces paroles du Christ au chef des Apôtres. « Tu es Pierre et sur cette Peirre je bâtirai mon Église. Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les cieux ; tout ce que tu auras délié sur la terre, le sera aussi dans les cieux. » Donc il croyait de foi divine que ce pouvoir immense était passé aux pontifes romains, qui le

Esprit ecclésiastique

possédaient encore et le possèderont jusqu'à la fin des siècles. C'était aussi avec la vénération la plus profonde qu'il recevait les décrets émanés de leur autorité infaillible, leurs bulles, brefs, déclarations, dispenses, commandements, prohibitions. Le prélat s'y conformait avec un esprit d'obéissance toute filiale, car il croyait toujours entendre dans leur bouche, la voix même du Sauveur. C'est sans doute par une permission divine que l'éducation religieuse de tant de peuples nouveaux se trouva confiée à un évêque si profondément attaché à la chaire de Saint-Pierre. A la fin de ce XVIe siècle qui avait vu tant de nations passer à l'hérésie, la Providence avait voulu rattacher par les liens les plus étroits la jeune Église d'Amérique au centre de l'unité catholique, qui pouvait seule lui donner, avec le présent inestimable de la foi, tous les bienfaits d'une sage civilisation. Turibe était donc l'instrument choisi d'un grand dessein. Dans ses actes, il ne disait pas seulement le *Pape* ou le *Pontife,* mais *Sa Sainteté,* ou *par ordre de Sa Sainteté.* Dès qu'il avait rendu quelque ordonnance, il ne la croyait pas suffisamment établie, s'il ne la corroborait de l'autorité pontificale. On pense bien que tous les conciles tenus par l'archevêque étaient promptement soumis à la révision et à l'approbation du Saint-Siège ; en des matières si graves, il n'aurait jamais osé faire la moindre démarche et publier le moindre décret, sans se sentir appuyé sur cette pierre inébranlable, qui a servi au Christ pour bâtir son Église. S'il se montrait si plein d'une respectueuse soumission pour le vicaire de Jésus-Christ, il exigeait, à son tour, de tous ceux qui étaient soumis à sa juridiction, la même déférence pour le siège apostolique. La bulle *In cœnâ Domini* avait suscité, entre l'Espagne et Rome, depuis Pie V, de nombreuses difficultés. Turibe, profondément versé dans les matières ecclésiastiques et comprimant les ardeurs de la controverse, comprenait sans doute parfaitement les délicatesses de sa situation, et pouvait se croire obligé de ménager soigneusement l'opinion de son roi. Mais le pieux prélat savait, à n'en pas douter, que les motifs apportés par les légistes pour rejeter cette constitution apostolique ne s'appuyaient que sur des droits fictifs ou sur des considérations de politique

dont il se faisait gloire de ne pas tenir compte. Il n'ignorait pas, non plus, que l'autorité laissée par le Christ à son vicaire sur la terre, ne peut être circonscrite par aucune loi civile ; aussi n'hésitait-il pas, dès son premier synode, d'obliger les prêtres à observer strictement la bulle pontificale. Si le vigilant prélat désirait assurer d'une manière irrévocable, une prescription vraiment utile au bien de son diocèse, il ne trouvait pas de moyen plus efficace que de demander et d'obtenir une approbation motivée de la sacrée congrégation, juge établi à Rome pour régler ces matières. Ce n'était pas seulement en matière de doctrine et de discipline que Turibe cherchait à se rapprocher toujours plus de l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises ; il cherchait à lui obéir fidèlement dans tout ce qu'il ordonnait, recommandait et publiait pour l'usage de ses enfants. A son avis, rien ne méritait autant d'estime ; rien n'était, en réalité, plus beau, plus utile, plus convenable que ce qui émanait de sa puissante et très sage initiative. C'est ainsi que le serviteur de Dieu avait un respect et une dévotion particuliers pour le missel et le bréviaire de St Pie V ; il en maintenait toutes les rubriques, et les savait, pour ainsi dire, par cœur. Pour le voyage *ad limina*, il députait tous les ans quelqu'un. Telles étaient les dispositions de l'illustre archevêque, qui devint l'apôtre du nouveau monde. On aurait pu lui appliquer, en toute vérité, la parole d'un saint abbé d'Angleterre, Aëlred, à ses moines de Riéwall : « Mon cœur est toujours là où se trouve l'Église romaine (1). »

Ses rapports avec les puissances.

176. Nous ne parlerons pas ici des vertus épiscopales de Turibe. Nous ne dirons rien ni de son zèle ardent pour le salut de ses diocésains ; ni de son admirable charité pour les Indiens, pour les prêtres pauvres, pour les pauvres honteux et en général pour tous les malheureux ; ni de ses largesses aux églises et aux pèlerinages, ni de ses fondations pieuses et de son application aux fonctions sacrées. Mais, après avoir dit un mot de ses rapports avec Rome, nous dirons un mot de ses rapports avec les puissances séculières, de son amour de la justice et de son énergie à

(1) Bolland, *ad diem XII Januarii.*

défendre les privilèges ecclésiastiques. Il ne faudrait pas croire que sa douceur et son amabilité lui fissent oublier ses autres obligations. Pour nous servir d'une comparaison, Turibe qui savait, comme l'abeille industrieuse, composer un miel si doux, se servait avec non moins de rigueur, de l'aiguillon acéré du pouvoir spirituel. Il ne pouvait souffrir les injustices, de quelque prétexte honorable qu'on voulût les revêtir ; et, comme il avait le discernement très sûr, il était difficile de lui en imposer. Dans les affaires épineuses, il consultait les hommes prudents et de grand savoir, et, après avoir exposé son sentiment, il écoutait leurs avis. Une fois la résolution arrêtée, il se mettait à l'exécution, malgré tous les obstacles, et nul n'avait le pouvoir de le faire revenir sur une décision prise avec tant de maturité. La sévérité de principes, qui guidait toutes ses actions, ne lui permettait pas de faire acception de personnes, et ni parents, ni amis, ne pouvaient trouver grâce devant lui, s'ils avaient commis quelque faute devant sa face. Les ecclésiastiques même n'était pas à l'abri de ses censures ; il procéda même contre un évêque. A cause de son esprit de justice, Turibe rencontra, chez les officiers du roi, magistrats, seigneurs laïques, de grands obstacles à la reconnaissance de son autorité spirituelle. « Le primat du Pérou, dit un témoin, songeait avant tout à défendre énergiquement la liberté de l'Église et l'autorité du souverain pontife. Aussi ni promesses, ni menaces, ne pouvaient le décider à faire la moindre démarche contre son autorité spirituelle. Il savait que les plus grands saints ont toujours beaucoup souffert pour la justice et ne redoutait pas les persécutions les plus violentes. » « L'archevêque, dit un autre, supportait avec une patience invincible, les tracasseries et même les persécutions qu'il eut à subir, pour avoir défendu avec énergie, contre le vice-roi du Pérou, la juridiction ecclésiastique. Il se montrait toujours très jaloux des privilèges de son siège et des immunités de son église, quoiqu'il ne tînt que fort peu à tout ce qui le concernait personnellement. Sa profonde humilité lui faisait supporter avec douceur, et même joyeusement, les injures qui ne s'adressaient qu'à lui ; mais dès qu'il s'agissait de sa dignité d'archevêque, des droits de son siège, des ordonnances

publiées par les conciles et des brefs apostoliques, il semblait tout à coup un autre homme et résistait en face aux plus puissants personnages. C'était un Ambroise, un Thomas de Cantorbéry; il disait dans ces occasions : « Dieu nous regarde; obéissons à la voix de notre conscience; faisons ce qu'exige le service du divin maître, et, pour le reste, advienne que pourra. » Dans toutes les circonstances où les deux autorités se trouvaient en présence, il ne refusait pas, aux grands, les honneurs dus à leur dignité; mais il ne leur faisait pas ces humiliantes concessions qui procèdent moins du respect que de la crainte. Dans une rencontre, deux officiers se disputaient pour savoir qui aurait le pas, l'épée du vice-roi ou la croix de l'archevêque. Turibe se tournant vers le vice-roi : « C'est la croix du Christ, dit-il, qui donne aux princes leur puissance; elle a été placée sur le diadème des rois et des empereurs, et, c'est précédé de ce signe auguste que le grand Constantin a triomphé des ennemis de l'empire et que notre grand Alphonse a mis en fuite une innombrable armée de Maures. C'est avec cette arme que Pierre de Candie, après Pizarre, a conquis le pays que nous habitons et changé en douceur la férocité des indigènes du Pérou. Selon les dispositions du pontifical, elle doit nous précéder tous, puisque tous nous lui devons notre adoration. » Ces paroles furent prononcées avec une telle énergie, que le vice-roi ne songea pas à résister; il dit seulement : *Vaja la santa Cruz* : qu'elle aille en avant la sainte Croix. »

177. Pendant les vingt-cinq ans de son épiscopat, Turibe vit cinq vice-rois occuper successivement le gouvernement du Pérou, et malgré quelques froissements inévitables dans une province si éloignée de la mère-patrie, le serviteur de Dieu n'eut qu'à se louer des égards que lui témoignèrent les représentants du monarque. Un seul, Canétès, fit éprouver, au prélat, une véritable persécution; un vice-roi avait transporté les habitants d'un faubourg dans un autre, qui se prétendait exempt de l'autorité épiscopale, le successeur pensa que, par suite de cette translation, ils étaient soustraits à l'autorité de l'évêque. L'évêque répondit que les ouailles de son diocèse, peu importe où elles étaient, devaient Démêlés.

appartenir au même bercail et que les soustraire à son autorité, c'était mettre des limites à sa juridiction. En conséquence, il n'accéda point aux désirs du vice-roi. Celui-ci, un peu piqué — c'est chose facile à un Espagnol, — prétendit que, dans les cérémonies religieuses, il n'était pas traité comme il le méritait, et refusa d'y paraître. Bientôt, suivant la progression ascendante de la mauvaise humeur, il chercha des occasions de vexer l'archevêque. Le prélat ne se défendait, contre ces injustes attaques, que par la patience. Mais il dut se servir des armes spirituelles, lorsque le vice-roi en vint à emprisonner les officiers du prélat, et, au mépris du droit d'asile, à arracher de l'église, un coupable. Le vice-roi fut déclaré, par sentence épiscopale, interdit *a divime*. Canétès voyant que ces actes de violence n'avaient pu ébranler la fermeté du serviteur de Dieu, le décria auprès du roi d'Espagne ; le prince, mal informé, donna raison au vice-roi, qui se prit de plus bel à taquiner l'archevêque. Pour se disculper, Turibe n'eut qu'à écrire en toute sincérité, quels étaient ses véritables sentiments et comment il s'était conduit depuis son arrivée au Pérou. Cependant le marquis Canétès, enhardi par un premier succès, ne connut plus de bornes. Sous prétexte que le séminaire était bâti sur un terrain royal, il séquestra l'établissement et se mit à le diriger. Turibe, comme particulier, supporta une si cruelle offense ; mais, comme archevêque, il comprit la nécessité de punir, d'une manière éclatante, les auteurs de cet attentat sacrilège. Lui-même alla chasser du séminaire le directeur intrus et ordonna aux ministres de son officialité de poursuivre énergiquement, comme violateur de la juridiction ecclésiastique, non seulement ceux qui avaient pris part à l'entreprise, mais le vice-roi lui-même. Comme le malheureux vice-roi, après cet excès, n'était plus capable d'entendre les raisons, l'archevêque s'adressa au Sénat. L'affaire traîna en longueur ; le roi fut saisi ; le roi condamna le vice-roi. Nous ajouterons que la fermeté et la prudence de Turibe pour assurer l'indépendance de la juridiction ecclésiastique, ne fut pas d'un médiocre secours pour faire respecter l'autorité du gouvernement royal. Aussi Philippe II écrivit-il plusieurs fois des lettres de remer-

ciement au saint archevêque, qu'il appelait le défenseur de son royaume du Pérou.

178. L'apôtre du Pérou avait reçu de Dieu une grande mission : il devait conquérir au Christ des multitudes d'infidèles et amener à la foi chrétienne, tout un monde. Le Seigneur voulut donc armer son vaillant soldat d'une force irrésistible, en lui accordant la puissance des miracles. Nouveau Moïse, Turibe, appelé, comme le législateur des Hébreux, à conduire une nation entière des ténèbres de la mort à la lumière de la vérité évangélique, eut aussi le privilège de porter sur sa face une splendeur lumineuse, qui imprimait à tous un profond respect. Il y eut pourtant cette différence, que les raisons qui illuminaient le visage de Turibe, au lieu de frapper de terreur, inspiraient une consolation ineffable. La raison se devine : l'un annonçait les mystères de la grâce, l'autre promulguait les décrets terribles du Sinaï. Turibe jouit plus d'une fois de la société des anges et du don de prophéties ; il guérit miraculeusement beaucoup de malades et ressuscita même plusieurs morts ; en dernier lieu, il fut averti de sa fin prochaine et quitta Lima, pour vaquer, une dernière fois, au travail évangélique. Sur le lit de douleur, il eut à lutter, comme S. Martin, contre le démon ; sa mort fut celle d'un saint. L'archevêque de Lima achevait sa glorieuse carrière le 23 mars 1606, dans une petite ville du Pérou, à l'âge de soixante-sept ans, après vingt-quatre ans, dix mois et dix-huit jours d'épiscopat. Comme un soldat valeureux, il était tombé les armes à la main. En transférant son corps de Sagna à Lima, il s'opéra encore plusieurs miracles éclatants ; d'autres eurent lieu à son tombeau. Grégoire XIII, Sixte-Quint et Clément VIII l'avaient toujours eu en grande considération ; Innocent XI le déclara bienheureux en 1679, cent ans après son élévation au siège de Lima. L'année suivante, il était inscrit au martyrologe. Benoît XIII le plaça le 10 décembre 1726, au nombre des saints, en même temps que François de Solano, son zèlé coopérateur, Ste Agnès de Montepulciano, S. Jean de la Croix, S. Louis de Gonzague et S. Stanislas Kostka.

Dons surnaturels

179. S. Turibe de Lima nous apparaît comme *réformateur* des

Jugements.

Espagnols, apôtre des Indiens et *thaumaturge* de l'Amérique méridionale. Comme réformateur, il fut le Charles Borromée du Pérou. Par ses conciles et ses nombreux synodes, par cette activité prodigieuse qui lui permettait, dans un immense diocèse, de voir toutes choses de ses propres yeux, par son zèle pour les moindres fonctions pastorales, par le soin minutieux qu'il mettait dans l'observation des lois de l'Église, par son respect profond des règlements les plus minimes du service divin, il renouvela, dans l'Amérique du Sud, toute la discipline ecclésiastique, réforma les mœurs des prêtres, corrigea les désordres des Espagnols, éclaira la conscience des Indiens, et donna au culte une splendeur jusque-là inouïe. On s'étonnera peut-être de sa sévérité dans certaines circonstances, de son extrême sollicitude pour des sujets qui nous paraissent d'une médiocre importance, mais que l'on songe au temps et au caractère des peuples au milieu desquels vivait le saint prélat. Ne fallait-il pas s'interdire à soi-même et défendre aux autres bien des choses permises, bien des actes innocents, pour donner la simple notion de la décence des mœurs et du respect de la religion, à un peuple hier encore sauvage et qui retournait à grands pas vers la barbarie ; à des colons dont la puissance presque sans limites était sans cesse occupée à assouvir les plus criminelles passions. D'ailleurs, cette sévérité, qui peut nous paraître excessive, était tempérée par la plus ineffable charité, par le don continuel de soi-même. Comme S. Thomas de Villeneuve, il avait, dans son caractère, une amabilité, une simplicité douces et gracieuses que l'on ne retrouve pas toujours dans l'archevêque de Milan, et, s'il était craint, il était encore plus aimé. Comme apôtre des Péruviens, S. Turibe fut un autre François-Xavier : il confirma un million d'hommes (1). Les difficultés qu'il eut à vaincre dans un pays sauvage et montagneux, les immenses espaces qu'il eut à parcourir, les multitudes d'infidèles qu'il convertit, baptisa et confirma, font de lui le digne émule du grand apôtre des Indes. Non seulement il convertit la majeure partie des indigènes du Pérou, mais il les amena peu à peu à se conformer presque entièrement aux usages de la civilisation, il en

(1) Benoit xiv, *De canonisatione sanctorum*, lib. III, Cap. XXIV, n° 26.

fit un peuple et prépara leur fusion avec les colons espagnols. Comment put-il, dans vingt années, accomplir tant de merveilles? C'est le secret de ses prières, de ses austérités et de la grâce de Dieu. Turibe fut aussi un thaumaturge. Le pouvoir des miracles est la récompense que le ciel accorde à l'héroïsme des vertus. A quelques-uns, Dieu le donne en surabondance, surtout à ceux qui ont de grandes missions à remplir sur la terre. C'est ainsi que le possédèrent les apôtres et les martyrs; c'est ainsi qu'en furent revêtus les Martin, les Augustin de Cantorbéry, les Patrick, les Amand, les Willibrod, les Adalbert. S. Turibe est de même race ; il commande aux éléments, guérit les malades, redresse les boîteux, éclaire les aveugles, délie la langue des muets, éveille l'ouïe des sourds, ressuscite les morts. L'Église et le Saint-Siège ne furent pas ingrats envers ce glorieux pontife, qui avait conquis un continent presque tout entier. L'histoire générale l'avait un peu oublié ou méconnu (1) ; nous avons été heureux de retracer, dans cette esquisse, les saintes actions de l'apôtre du Pérou.

(1) Sa vie a été écrite par un bénédictin de Solesmes, dom Théophile Bérengier ; nous l'avons suivie. Avant ce pieux et docte hagiographe, la vie de S. Turibe de Lima avait été écrite, en 1633, par Antonio de Léon ; en 1670, par Cyprien Herrera ; en 1670, par Augustin de Macedo ; en 1680, par Anastasie Nicoselli ; à diverses dates, par François de Valladolid, Maria de Valenzuella et Jean-Baptiste Bello ; en dernier lieu, à Rome, par Jacques Laderchi, en 1729.

CHAPITRE XX

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XV (1621-1623)

SOMMAIRES

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CE PAPE

1. Alexandre Ludovisi. — 2. Le Sacré Collège. — 3. Gouvernement. — 4. Recours à Alger. — 5. Congrégation du Calvaire. — 6. Extinction des Illuminés. — 7. La question des confesseurs. — 8. Quelques actes en France. — 9. Jésuites en Hollande. — 10. Cardinaux et saints. — 11. Mort de Grégoire XV.

§ II. LA PROPAGANDE

12. Institution de la propagande. — 13. Son action en Europe. — 14. Autriche-Hongrie. — 15. L'empire. — 16. Translation de l'électorat. — 17. En France. — 18. Dans les Pays-Bas. — 19. Opposition politique. — 20. Intervention du Pape.

§ III. S. JOSEPH CALASANZ ET LES ÉCOLES PIES

21. Enfance. — 22. Jeunesse. — 23. Sacerdoce. — 24. Rome. — 25. Vocation. — 26. Fondation. — 27. Développements. — 28. Premiers obstacles. — 29. Cardinal-Protecteur. — 30. Affiliation. — 31. Congrégation Pauline. — 32. Congrégation des écoles Pies. — 33. Premier généralat. — 34. Chapitre général. — 35. Généralat perpétuel. — 36. Premiers troubles. — 37. Second chapitre. — 38. Mario Sozzi. — 39. Déposition. — 40. Mario Chérubini. — 41. Destruction. — 42. Résignation et réclamations. — 43. Mort du fondateur. — 44. Rétablissement des écoles Pies. — 45. Canonisation.

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CE PAPE

1. Vers l'an 1320, Jeanne II, reine de Naples, avait agrégé, à la noblesse napolitaine, la famille Ludovisi. Vers l'an 1360, le cardinal Albornoz, légat du Pape en Italie, avait nommé Ligo Ludovisi, prieur de Bologne ; plus tard, Jean Ludovisi, comte d'Aigremont, fut élu sénateur de Rome, dignité qui n'était dévolue qu'à la première noblesse. De cette famille, naquit à Bologne, le 15 janvier 1554, de Pompée Ludovisi et de Camilla Bianchini, Alexandre Ludovisi, qui devait être le pape Grégoire XV. Alexandre étudia à Rome les humanités ; la philosophie, au collège romain, et devint un des élèves les plus recommandables de la Compagnie de Jésus. Déjà on admirait la modestie du jeune seigneur, son esprit, sa prudence ; ses maîtres lui prédirent une élévation qui n'étonnerait personne. De retour à Bologne où sa famille venait de le rappeler, Alexandre se fit recevoir docteur en l'un et l'autre droit. Fixé plus tard à Rome, il mérita l'estime de trois papes. Grégoire XIII le nomma premier juge du Capitole, en lui disant : « Ce sera le premier pas par lequel nous vous élèverons au pontificat. » Clément VIII le créa référendaire de signature, lieutenant du cardinal-vicaire, et successivement vice-gérant, auditeur de rote et clerc de la chambre. En 1612, Paul V le nomma archevêque de Bologne et l'envoya nonce en Savoie. Ces divers emplois contraignirent Ludovisi aux fortes études et le prédestinèrent à une carrière laborieuse. Dans sa nonciature à Chambéry, Alexandre connut le connétable Lesdiguières, envoyé par le roi de France, pour appuyer les demandes du Saint-Siège. Les travaux des négociations terminés, le duc, prenant congé de Ludovisi, dit en riant : « Un pressentiment m'annonce que vous serez pape. — J'accepte cet augure, repartit Ludovisi, à condition que mon pontificat deviendra célèbre par votre conversion.» Soit par l'entraînement d'un loyal entretien, soit par un sentiment de sincérité, Lesdiguières promit de devenir catholique, si l'archevêque de Bologne devenait pape. Cet engagement devait sortir son effet : Ludovisi devait être pape et Lesdi-

Alexandre Ludovisi.

guières, à quatre-vingt-quatre ans, devait abandonner le calvinisme (1). Après les funérailles de Paul V, les cardinaux entendirent le discours *de eligendo pontifice* et entrèrent au conclave le 8 février 1621. Le gouverneur Varese ne put le fermer qu'à deux heures du matin, parce que l'ambassadeur de France, Annibal d'Estrées, ne termina, qu'à cette heure tardive, ses visites aux cardinaux, sur les chances de l'élection. Les électeurs étaient au nombre de cinquante-deux. Les cardinaux affectionnés au cardinal Borghèse, appuyés par les Bentivoglio, se déclarèrent en faveur du cardinal Campori ; mais des accusations, probablement méprisables, éloignèrent les suffrages de ce candidat. Presque tous les électeurs, sans autre inspiration que leur conscience, donnèrent leur voix à Bellarmin. Bellarmin, dont le temps a consacré la gloire, sans écouter son nom, répété dans le dépouillement du scrutin, désigna comme plus digne de la tiare, le cardinal français Larochefoucauld. Moins par éloignement pour Larochefoucauld, que par vengeance courtoise contre Bellarmin, les cardinaux ne furent pas de cet avis ; ils offrirent le trirègne au cardinal Frédéric Borromée, qui le refusa vivement. Le 8 février, le cardinal Ludovisi arrivait de Bologne. A peine entré au conclave, il reçut les compliments de ceux qui pensaient comme Lesdiguières, et, le lendemain, fut élu pape à l'âge de soixante ans. Alexandre prit le nom de Grégoire, en souvenir de son compatriote Grégoire XIII, et fut couronné le 14 février. Le 9 mai suivant, fête de S. Grégoire de Nazianze, il alla prendre possession de S.-Jean-de-Latran. Après avoir publié un jubilé pour obtenir de Dieu un heureux gouvernement de l'Église, Grégoire, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, s'empressa d'organiser une ligue de princes chrétiens contre les Turcs, et de ramener à la foi, par la douceur, les princes protestants. Grégoire ne devait pas occuper longtemps le trône pontifical ; dans la courte durée de son règne, grâce à ses hautes pensées, il devait trouver le moyen de faire les plus grandes choses.

Le Sacré Collège.

2. Grégoire XV publia deux constitutions, qui furent approuvées par Urbain VIII, sur la forme, les règlements et les cérémonies de

(1) Oldoini, *vit. Pont.*, t. IV., col. 468.

l'élection des pontifes. Voici, d'après Novaës, un précis des principales dispositions : « Ce n'est que dans le conclave que l'on peut élire le pontife romain. L'élection se fait de trois manières, par scrutin, par compromis, par acclamation. Le nombre des votes pour l'élection doit être de deux des trois parties des électeurs renfermés dans le conclave. Dans ce nombre ne compte pas le vote d'un cardinal qui se serait élu lui-même. Aucune élection n'est consommée, si l'on a publié tous les votes. Avant de mettre les cédules dans le calice, tous doivent jurer, l'un après l'autre, qu'ils n'ont nommé que celui qu'ils croient le meilleur entre tous. L'électeur doit écrire son nom et celui du cardinal auquel il donne son vote. Ces cédules se plient et se cachètent, de manière que, par le cachet, on voit qu'il n'y a pas deux cédules du même électeur. La cédule du scrutin est conforme à celle de l'*accesso*. Dans chaque scrutin, on ne pourra accéder qu'une seule fois. Avant d'ouvrir les votes du scrutin et de l'*accesso*, on les compte, pour voir s'il y en a autant que de cardinaux présents. Le cardinal qui n'observera pas ces lois sera excommunié. Quant aux cardinaux, empêchés par des infirmités, trois cardinaux se présenteront pour recevoir les votes des mains des malades. Le scrutin se fait tous les jours deux fois : le matin après la messe et le soir à une heure opportune. Les cardinaux, sous peine d'excommunication, doivent s'abstenir de toute convention, signe ou menace, relativement à l'élection. Les électeurs et les élus hors de la manière ici prescrite, sont frappés de l'excommunication majeure. Les trois cardinaux chefs d'ordre, le cardinal chef de l'ordre des évêques suburbicaires, le cardinal chef de l'ordre des prêtres, le cardinal chef de l'ordre des diacres, dans leur tour respectif, et le camerlingue, sont chargés de l'exécution de cette bulle. Tous les cardinaux doivent jurer de se conformer aux présentes le jour où ils sont promus à la pourpre, et le premier jour qui suit la mort du Pape (1). Quand Grégoire eut publié cette bulle, il nomma une congrégation chargée de régler un cérémonial direct, résultant des dispositions de la présente et de sa combinaison avec les bulles analogues des autres pontifes. Par

(1) Novaes, *Dissertationi*, t. I, p. 110.

une constitution du 16 mars 1623, en vertu de son autorité souveraine, il confirma pleinement ce cérémonial.

Gouvernement.

3. Grégoire XV était un homme de petite taille, flegmatique, négociateur habile, qui s'était acquis la réputation de parvenir à son but sans éclat ; il était maintenant courbé par l'âge, débile et maladif. On se demandait comment un vieillard, dont les infirmités commandaient des ménagements, pourrait faire face aux exigences du gouvernement civil et à la sollicitude de toutes les églises. Cette crainte repose sur un préjugé vulgaire. Commander, ce n'est ni faire par soi-même, ni laisser faire aux autres, c'est faire faire en choisissant bien ses instruments et en leur intimant avec force de justes pensées. Pour bien commander, il faut d'abord bien penser, ensuite se donner, par un choix sage, un solide ministre. A côté du vieux Grégoire XV, surgit un jeune homme de vingt-cinq ans, son neveu, Ludovico Ludovisi, qui montra autant de capacité et de hardiesse que l'exigeait la situation. « Ludovico Ludovisi, dit Ranke, était magnifique, brillant, ne négligeant pas d'acquérir des richesses, de conclure des alliances avantageuses pour sa famille, de favoriser et d'avancer ses amis, aimant à jouir de la vie et en faisant jouir les autres ; mais il *ne perdait jamais de vue les grands intérêts de l'Église ;* ses ennemis même s'accordent à lui reconnaître un véritable talent pour la direction des affaires, un esprit juste et droit, qui trouvait toujours un expédient satisfaisant dans les situations difficiles, et qui possédait tout le courage tranquille et nécessaire pour prévoir la probabilité d'un événement dans les ténèbres de l'avenir et marcher droit sur cet évènement. Si l'infirmité de son oncle, qui ne promettait pas une longue durée à son pouvoir, ne l'avait pas maintenu dans de justes bornes, aucune considération n'aurait été capable d'exercer de l'influence sur lui. Il était alors de la plus haute importance de voir le neveu aussi bien que le Pape *plein de cette idée*, que *le salut du monde dépendait de la propagation du catholicisme.* Le cardinal Ludovisi avait été élevé par les Jésuites et était leur grand protecteur ; l'église de Saint-Ignace a été bâtie en grande partie à ses frais ; il était pour lui du plus grand intérêt de devenir protecteur des Capucins, et il pensait que

c'était, de son côté aussi, la protection la plus efficace qu'il pût avoir ; il adopta avec prédilection et dévouement la nuance *la plus dévote* de l'opinion romaine. Si l'on veut se représenter l'esprit de la nouvelle administration, il suffit de se rappeler que c'est sous Grégoire XV que la propagande a été établie et que les fondateurs des Jésuites, Ignace et Xavier, ont obtenu les honneurs de la canonisation (1). »

4. Othman II, seizième sultan ottoman, venait de périr violemment aux Sept-Tours, à l'âge de dix-sept ans. Grégoire négociait avec ce prince pour faire protéger les missions catholiques de la Barbarie; il craignit que le crime qui venait d'ensanglanter le trône de Constantinople, ne retardât les négociations. Les relations diplomatiques entre la Porte et la France étaient satisfaisantes pour les deux cours. Grégoire ayant besoin d'appui, crut pouvoir s'adresser à la France. Brulart de Sillery était ambassadeur de Louis XIII à Rome ; le Pape lui rappela que, précédemment, les sujets et les protégés de la France avaient vu leurs différends, à Alger, accommodés par des religieux ; il priait le fils de Henri IV de rendre à son tour bienfait pour bienfait, puisque le Pape, en ce moment, avait besoin d'appui. Du temps de Paul V, en effet, l'intervention indirecte du pontife avait provoqué une lettre d'Othman II à Paul V. Le ton des déclarations du Caïmacan jette un grand jour sur les rapports qui existaient alors entre ces régences, la France et Constantinople ; nous citons quelques passages : « Au glorieux entre les grands seigneurs de la foy de Jésus-Christ, eslu, entre les plus grands de la nation du Messie, chef de la grandeur et de la dignité, seigneur de la haulteur et de la majesté, Louis, empereur des provinces de France, la fin duquel soit avec félicité. Il vous est fait savoir que vos pères et ancêtres étant en bonne et sincère amitié avec notre haulte Porte, nos sujets d'Alger, de Thunys et de Tripoly de Barbarie, allant en poussant aux pays qui sont sous vostre domination, étaient en seureté, ne plus ne moins que s'ils eussent été en leur propre terre... Mais depuis quelque tems en ces, ayant

Recours à Alger.

(1) *Hist. de la Papauté*, t. III, p. 77 ; et GARITI, *Vita e fatti di Ludovico Ludovisi*, ms.

été commises par ceux de Barbarie aucunes actions contrevenantes à la bonne intelligence ; dès qu'il a été entendu à notre haulte Porte, il fut incontinent expédié commandement, avec hommes exprès, de se garder de mal faire ; et les reprenant aigrement de semblables actions, et sembablement, depuis quelque temps, retournant de nouveau à molester, nous ayant mis ordre de retourner à tel dommage, lesdits de Barbarie envoyèrent devers nous requérant qu'à l'avenir la paix fut entretenue et qu'il ne fust plus commis d'acte d'hostilité de part ni d'autres. » Méhémet-Pacha explique ensuite que la France a commandé des vaisseaux et peut-être formé alliance avec l'Espagne pour inquiéter Alger ; puis il explique d'où viennent les malversations algériennes : « Lesdits habitants de Barbarie obéyssaient ci-devant à tous les commandements qu'on leur envoyait d'ici ; mais pour le présent, plusieurs François, Anglois et Flamands, devenus nouveaux musulmans et corsaires, ne reconnaissent point encore le respect qu'ils doivent à leur prince. S'étant unis parmi eux, ces étrangers ont fait perdre aux Algériens l'obéyssance qu'ils doivent et sont cause qu'ils ne se conforment aux commandements qu'on leur envoie, et du manquement du peu de compte qu'on fait là de nos capitulations récipropres, il n'est pas raisonnable que leur ignorance et illicite comportement soit tiré à conséquence. » En d'autres termes, les transfuges et les apostats étaient, contre les chrétiens, pires que Turcs : la trahison est toujours la marque de la pire méchanceté. Louis XIII se conduisit en roi et en roi très chrétien ; il avait été obligé ; il rendit service pour service et sut y ajouter tous les surcroîts que comportait sa puissance.

Congrégation du Calvaire.

5. Le pape qui rend le plus de services à l'Église est celui qui approuve le plus d'ordres religieux ; parce que les religieux travaillent ordinairement avec plus d'efficacité que les simples fidèles, à leur propre perfection ; et parce que, constitués en perfection sous le régime des trois vœux, ils se dévouent avec plus de puissance que le commun, au bien de l'Église et de l'humanité. Pendant son court pontificat, Grégoire XV approuva les clercs réguliers des écoles Pies et les Clercs réguliers de la Mère-de-Dieu, dont nous parlons

ailleurs ; la congrégation française de Saint-Maur, dont il sera parlé dans un autre endroit, les Pieux missionnaires et la congrégation de la Vierge du Calvaire. Les Pieux missionnaires avaient été fondés pour les missions et autres exercices apostoliques, par Charles Caraffa, noble napolitain; ils ne forment pas de vœux et sont gouvernés par un prévôt nommé pour trois ans. Quelques membres de cet institut mènent une vie austère. Le lin leur est interdit ; ils ne peuvent porter que des vêtements de laine et ne doivent dormir que dans des draps de laine. Dans les climats chauds, ce doit être une rude pénitence. La congrégation de la bienheureuse Vierge du Calvaire avait été fondée par Antoinette d'Orléans-Longueville, sous la direction du P. Joseph du Tremblay, capucin. Religieux personnellement célèbre, le P. Joseph, dit l'Éminence grise, travailla toujours pour l'Église, longtemps pour l'État : fervent dans le cloître, fin politique à la cour, guide souvent nécessaire à Richelieu lui-même ; partout et dans toutes les situations, homme d'une vertu assez forte pour avoir préféré le capuchon à la mître. Pour la duchesse de Longueville, dont Cousin a célébré la jeunesse, dégagée de toutes les affaires et de toutes les intrigues de la cour, cette sainte veuve jouissait d'une réputation désormais hors de toute atteinte. Ce fut à Fontevrault, dont on voulait la faire abbesse et dont elle était déjà coadjutrice malgré elle, qu'elle lia connaissance avec le P. Joseph. Le capucin eut bientôt sa confiance ; il ne put cependant lui persuader de rester à la tête de cet ordre, dont elle fit refleurir, sous sa direction, la discipline régulière. La duchesse se retira au monastère de Lencloître, qui dépendait de Fontevrault, et sur le bruit qu'elle y méditait une réforme, on y vit accourir, de toutes les maisons de l'ordre, des religieuses qui ne demandaient qu'à observer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. Pour suivre plus librement cette courageuse résolution, il fut fait choix, près Poitiers, d'une maison indépendante de Fontevrault. Ce fut là le berceau de la nouvelle congrégation. La maison que la reine-mère lui ménagea dans la suite, à Paris, après lui en avoir fondé une à Angers, devint le chef-lieu de l'ordre et la résidence de la supérieure générale. Cette congrégation prit le nom de

Notre-Dame-du-Calvaire, parce qu'on s'y faisait un devoir particulier d'honorer la sainte Vierge pleurant son fils au pied de la croix.

Extinction des Illuminés.

6. Si Grégoire XV se plaisait à exalter les ordres religieux selon le cœur de Dieu, il combattait vigoureusement ceux qui dérogeaient à l'esprit de l'Église. De ce nombre fut la secte des *Illuminés* ou plutôt des *Aveugles*, car ils renversaient les préceptes et toute l'économie de la religion. Sous prétexte d'austérité, ces hommes professaient un genre de spiritualité inconnue des siècles chrétiens; singuliers dans la manière d'expliquer les Écritures, indociles à la voix de l'autorité, ils tenaient expressément des maximes pernicieuses, non seulement sur l'obéissance, mais sur l'usage du mariage et la règle des mœurs. C'étaient des restes ou des rejetons d'une secte fanatique, qui avait passé en Espagne à la fin du siècle précédent ; ils se nommaient les Illuminés, sans doute parce qu'ils se rattachaient, par des liens secrets et par de secrètes ignominies, à l'ancienne Gnose. Tout-à-coup ils reparurent en Andalousie. L'inquisiteur général les condamna, promettant toutefois de ne point user de rigueur avec ceux qui s'étaient laissés séduire, s'ils se reconnaissaient coupables et dénonçaient leurs séducteurs dans les trente jours. L'ordonnance produisit bon effet; sept à huit mille personnes firent leur déclaration, et l'on n'entendit plus parler de la secte en Espagne. Mais des extrémités de ce royaume, où l'Inquisition lui faisait peur, elle pénétra bien au delà des Pyrénées, au nord de la France, d'abord au pays chartrain, puis en Picardie. Les premiers prosélytes furent pris dans un ordre religieux réformé, et son premier fruit fut l'apostasie de deux moines, qui, après avoir dogmatisé quelque temps secrètement, répandirent dans le public leurs erreurs et leurs extravagances. Comme se sont les hommes qui forgent les hérésies et les femmes qui les accréditent, les Illuminés picards attachèrent à leur secte quantité de personnes du sexe, en leur donnant le droit de prêcher. Ensuite, ils les distribuaient en divers lieux où elles établissaient des communautés de filles dévotes ; ce qui ne pouvait manquer de vulgariser et de recommander leurs dogmes, pour peu qu'on eût différé d'en intercepter le cours. Le prince, averti à propos,

commit les juges de Roye et de Montdidier, où l'erreur se montrait avec plus d'audace, pour informer en toute rigueur contre les coupables, qui furent emprisonnés en grand nombre. Les chefs s'éclipsèrent et les fidèles, convertis et effrayés, répudièrent ce nouveau genre d'illuminations.

7. Par une bulle publiée en 1622, Grégoire XV défendit à tous les ecclésiastiques et à tous les religieux, exempts ou non exempts, de confesser et de prêcher sans l'approbation de l'Ordinaire. Il y eut sur ce point de discipline, de grandes disputes par rapport aux religieux. Le 6 août 1571, Pie V avait statué qu'une approbation, une fois donnée par un évêque, pouvait bien être révoquée par son successeur, mais non par lui-même. Cependant, l'usage contraire régnait au moins dans les églises de France. Dans le fait, comme les évêques communiquent leurs pouvoirs à qui bon leur semble, il est naturel qu'il les retirent s'ils le jugent à propos et expédient. Malheur à celui d'entre eux qui, dans la dispensation des choses sacrées, se conduirait par haine ou par caprice ; mais plus grand malheur encore, pour le troupeau du Christ, si l'on n'était pas libre de chasser les loups du bercail, sous ce prétexte qu'ils sont entrés par la porte. Les loups peuvent se revêtir de la peau des brebis et tromper ou surprendre la vigilance la plus attentive ; le prêtre qui était d'abord tout ce qu'il paraissait, peut se démentir et démériter ; et même sans qu'il se démente et prévarique, il peut par erreur de jugement ou excès de zèle, devenir une pierre d'échoppement. Il est donc raisonnable et nécessaire que le premier pasteur du diocèse conserve, dans son administration, une liberté sans laquelle il ne peut répondre qu'en partie du troupeau confié à ses soins. Par sa bulle, Grégoire XV avait sainement jugé et honnêtement réglé ce point délicat du ministère apostolique. La question des confesseurs.

8. En 1622, à la demande du roi très chrétien, Grégoire XV érigea Paris en métropole. On lui donna, pour suffragants Orléans, Meaux, Chartres, auxquels on ajouta l'évêché de Blois, lorsqu'il eut été créé par Louis XIV. Comme des retranchements de territoire se faisaient aux dépens de l'archevêché de Sens, le chapitre s'y opposa avec force ; mais on crut devoir passer outre en faveur de la capi- Quelques actes en France.

tale du royaume ; il est même étonnant qu'on ne lui ait pas accordé plus tôt un degré plus éminent de splendeur. C'est dans le même but que l'archevêché de Paris fut érigé, sous Louis XIV, en duché-pairie. Pour opérer cette transformation sans bruit, on avait choisi le temps de vacance des deux sièges de Sens et de Paris ; le premier archevêque de la capitale fut Jean-François de Gondi. — L'année suivante, 1623, on procéda à quelques réformes dans les monastères. Des monastères célèbres, autrefois l'édification du peuple et des grands, dont la pieuse magnificence les avait enrichis, étaient devenus des palais ou des maisons de campagnes délicieuses, habitées trop souvent par l'ignorance et la paresse. On en avait fait des plaintes, mais peu entendues ou trop vite oubliées. Un jour, Louis XIII entendant la messe, à Marmontier, fut scandalisé personnellement de la tenue des moines, trop habitués au laisser-aller pour être contenus par la présence de la cour. On lui dit qu'il voyait peu de chose ; on lui dénonça plusieurs maisons, d'où l'ivrognerie et l'incontinence n'avaient pas seulement banni toute régularité, mais la pratique ordinaire des vertus chrétiennes. Le monarque sollicita et obtint du Pape un bref pour réformer ces désordres et mit le cardinal de Larochefoucauld, son grand aumônier, à la tête de cette commission de réforme. Ce sage prélat s'entoura d'un conseil composé d'un bénédictin, d'un chartreux, d'un dominicain, d'un minime, d'un jésuite, d'un feuillant et de quelques autres personnes d'une vertu éclairée. Après avoir mûrement conféré avec eux, il commença la réformation de Sainte-Geneviève de Paris, dont il était abbé, et qu'il établit chef de quarante maisons, formant la congrégation des chanoines réguliers. Plusieurs religieux résistèrent ; on en fit venir douze de S.-Vincent de Senlis, où, depuis quelques années, on vivait au moins d'une manière édifiante. L'édification était à peu près tout ce qu'exigeaient les constitutions nouvelles ; elles ne prescrivaient ni pénitences, ni austérités extraordinaires; elles se bornaient à imposer l'obéissance, l'esprit de retraite, l'éloignement du monde, la simplicité convenable à l'état religieux. Par sa démission volontaire, le vertueux cardinal remit l'abbaye dans l'ancien droit d'élire son abbé,

à condition que le gouvernement n'y serait plus que triennal. Cette réforme ne tarda point à passer du chef-lieu dans la plupart des maisons de sa dépendance. — En même temps, elle s'établit chez les religieuses de l'Assomption nommées Haudriettes, d'Étienne Haudry, conseiller d'État, qui les avait fondées du temps de S. Louis, en les soumettant à la juridiction du grand aumônier de France. Cet institut, fondé pour des veuves qui ne faisaient pas vœu de pauvreté, fut, par la réforme, érigé en titre ordinaire de religion, avec la haute approbation du Saint-Siège. — Déjà les abbayes d'Ardeine, de Lille et de Belle-Étoile s'étaient associées, pour rappeler, chez les Prémontrés, le vigoureux esprit de S. Norbert ; mais elles avaient essuyé une violente opposition. Il fallut encore charger de ce soin le grand aumônier. — Quelques trinitaires, qui avaient à cœur la gloire de leur ordre, prièrent le généreux cardinal de mettre la main à leur réforme, et, de leur propre mouvement, lui obtinrent de Rome les pouvoirs nécessaires. Le général et les anciens appelèrent comme d'abus, de ce qui tendait à corriger, de tous les abus, le plus inique et le plus criant. La règle obligeait à réserver le tiers des revenus pour la rédemption des captifs ; or, à Paris, sur une rente de 10,000 livres, la maison consacrait, au rachat des captifs... dix-huit francs. Le cardinal tint ferme ; par sa fermeté, il fit triompher du même coup, la charité et la justice.— L'ordre de S.-Benoît et celui de S.-Bernard, qui avaient retracé en Occident, les prodiges de vertus admirés autrefois à Nitrie et dans la Thébaïde, étaient tombés en décadence. Pour appliquer à la profondeur des plaies et au caractère des sujets des remèdes convenables, il fallut des soins, de la circonspection, de la dextérité et du temps. Enfin une prudente persévérance gagna assez, sinon pour faire refleurir partout une régularité scrupuleuse, du moins pour bannir la licence et le scandale. Les ordres, qui mirent des adoucissements à la règle primitive, ne furent pas indignes à beaucoup près de toute estime. Un grand nombre de religieux y donnaient des exemples capables de confondre, non seulement la vertu commune des chrétiens, mais encore la plupart des ecclésiastiques séculiers.

Jésuites en Hollande.

9. En Hollande, où l'on professait telle religion que l'on jugeait à propos et où plus communément, on n'en professait aucune, on rendit une ordonnance qui chassait les Jésuites du pays, avec défense d'y rentrer sous peine d'être arrêtés comme ennemis et obligés de payer rançon. Tel était le sort ordinaire de ces religieux, soldats d'avant-garde dans la grande lutte contre le protestantisme. Sous tous les gouvernements hérétiques, ils portaient personnellement le poids des préventions, des haines et des fureurs que les sectaires nourrissaient contre l'Église catholique. En Angleterre, on les assassinait: en Hollande, on se contentait de les proscrire au nom de la liberté. La partialité de la tyrannie se haussa, en Hollande, à une invention, qui est passée depuis dans l'arsenal des schismatiques russes et des libéraux français. Il fut défendu à tous les sujets de la république d'envoyer leurs enfants étudier à l'étranger, dans les collèges des Jésuites. Dans cette sotte et hypocrite persécution, ailleurs, on se contentait, dans un intérêt bien entendu, d'enjoindre aux catholiques, prêtres et religieux, de faire connaître aux magistrats, leurs noms et leurs demeures. J'enregistre ces faits, pour l'instruction du lecteur intelligent et loyal. C'est un lieu commun dans tous les livres des protestants, des pseudo-philosophes et des libéraux, que le protestantisme a affranchi le genre humain de l'esclavage pontifical. L'Église ne peut pas avoir d'esclave, puisque son ministère se borne à prêcher et à faire respecter les préceptes du Christ, fondement nécessaire de la liberté des enfants de Dieu. Mais ces libéraux, qui veulent la liberté pour tous, mais ces philosophes qui prêchaient la tolérance, mais ces protestants qui se targuaient de libre examen, ils ont tous proscrit, opprimé et tué. Leurs sévices, inscrits dans l'impartiale histoire, prouvent que tous ces défectionnaires de la foi orthodoxe n'agissent qu'en contradiction avec leurs principes et ne sont, au fond, que des monstres d'hypocrisie.

Cardinaux et saints.

10. Dans son passage sur le trône de S. Pierre, Grégoire XV nomma cardinaux, entre autres : 1° son neveu Louis Ludovisi, qui fut archevêque de Bologne, légat d'Avignon, camerlingue et vice-chancelier ; il ouvrit, aux Écossais, un collège dont les professeurs

appartenaient à la Compagnie de Jésus ; par là, il imitait son oncle qui avait fondé, à Prague, pour les mineurs conventuels, le collège de S.-Bonaventure ; à Rome, le collège grégorien pour les Bénédictins, et un hospice pour les Franciscains observantins qui revenaient d'Espagne ou des Indes ; — 2° Cosme Torrès, d'origine espagnole, référendaire de la signature, nonce à Cracovie, protecteur du royaume de Pologne ; — 3° Armand Duplessis, cardinal de Richelieu, qu'il suffit de nommer ; — 4° Octave Ridolfi, noble florentin, vice-légat de Ferrare ; — 5° Alphonse de la Cueva, noble espagnol de la famille des Alburquerque, religieux de l'ordre militaire d'Alcantara, ambassadeur d'Espagne près de différentes cours : il devait mourir, à 83 ans, sur le siège de Malaga. Ce cardinal est plus connu, dans l'histoire, sous le nom de marquis de Bedmar ; il fut impliqué, à Venise, dans une conspiration, où la répression fut terrible, mais le crime non constaté. — Depuis longtemps on préparait une cérémonie de canonisation ; Grégoire en effectua la solennité. Du même coup, il plaça sur les autels, S. Isidore le laboureur, brave paysan espagnol du XIe siècle ; S. Philippe Néri, S. Ignace, S. François-Xavier et sainte Thérèse : il se fit, à cette occasion, de grandes fêtes, quelques additions à la liturgie et des recueils d'actes de ces nouveaux saints. Dans la même année 1622, Grégoire XV béatifia Albert le Grand, des Frères-Prêcheurs, maître du Sacré Palais au XIIIe siècle, puis évêque de Ratisbonne. Urbain VIII accorda, aux dominicains d'Allemagne, la faculté de dire la messe sous son invocation ; et Clément X étendit, à tout l'ordre, ce privilège. Le même pontife, par une décision *propiæ vocis*, communiquée au cardinal Scipion Borghèse, protecteur de l'ordre dominicain, étendit à tout l'ordre le culte du bienheureux Ambroise Sansedoni, dominicain, né à Sienne en 1220, mort en 1286.

11. Grégoire se livrait à ses travaux avec le plus louable zèle, lorsque l'hiver de 1623 vint augmenter les douleurs qui l'avaient atteint l'année précédente. Les douleurs de la pierre affligeaient ce bon Pape ; il les supportait avec courage ; mais elles produisent, sans trêve, des élancements si douloureux, qu'elles épuisent promptement la plus ferme patience, détruisent le sommeil et ren- Mort de Grégoire XV.

dent impossible l'existence morale. Les soulagements qu'on croit apporter de nos jours à ces maux cruels, n'étaient pas connus : en vain on voulut distraire cette constitution si cruellement tourmentée, en parlant d'une promotion de cardinaux et en intéressant, à ce projet, la conscience du pontife ; Grégoire répondit qu'il ne pouvait plus être l'appréciateur exact des mérites des candidats et qu'il devait plutôt s'occuper de son salut. Il demanda à se confesser, réitéra sa confession et reçut le saint viatique. Le lendemain, il fit célébrer deux messes en sa présence, communia de nouveau, puis reçut les dernières onctions. Le surlendemain, il entendit encore la messe et conjura avec ferveur les personnes présentes de lui offrir l'assistance de leurs prières. « Nous mourrons avec une consolation, dit-il aux cardinaux. Notre successeur pourra corriger quelques erreurs dans l'administration de la république chrétienne. Il sera impossible qu'on en choisisse un qui ne soit plus digne que nous de l'autorité et qui n'occupe mieux la haute charge pontificale. » Grégoire expira dans ces sentiments, le 8 juillet 1623, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir gouverné l'Église, deux ans et cinq mois. On l'enterra au Vatican, mais sa dépouille mortelle fut transportée bientôt dans l'église Saint-Ignace et placée dans un tombeau qu'avait érigé le cardinal Ludovisi. Le P. Strada, jésuite célèbre par son érudition et son éloquence, a prononcé l'éloge funèbre de Grégoire XV. Ce pontife avait été un homme austère, dur à lui-même, doux aux autres. Tel était son goût pour les sciences, qu'il assistait souvent, derrière un rideau, aux discussions savantes que présidait son neveu, au Vatican ou au Quirinal. Sa parole était noble, vive, profondément animée. Autrefois, il avait excéllé dans la jurisprudence. Ses décisions rotales, qui sont très estimées, ont été publiées avec des annotations, par le jurisconsulte Olivier Beltramini. Il est rare qu'un pape ne soit pas doublé d'un savant.

§ II. LA PROPAGANDE

Institution de la propagande

12. En principe général, le salut du monde dépend de la prédication de l'Évangile, prédication continue, régulière, faite en

vertu d'un mandat apostolique, et au nom de l'autorité souveraine dans l'Église. L'histoire nous présente cette prédication comme le fait permanent et caractéristique du catholicisme. Quatre grandes périodes s'en partagent les exploits; nous sommes parvenus à la dernière, à celle où, pour la conservation de la foi dans l'ancien monde et sa prédication dans le nouveau, il fallait un redoublement de zèle, un plus grand esprit de méthode et l'attention particulière de faire partir tous les efforts du grand centre de l'unité. Ce besoin était généralement senti à Rome, mais on ne devait arriver que graduellement à la conception et à la réalisation entière de la propagande. Grégoire XIII le premier donna une ordonnance par laquelle il commettait à un certain nombre de cardinaux la direction des missions d'Orient et décréta aussi l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues (1). Clément VIII examina cette affaire avec une scrupuleuse attention, mais sans conclure; les ressources lui faisaient défaut comme à Grégoire XIII. Cette institution n'était donc ni solidement fondée, ni pourvue des moyens nécessaires, ni assez vaste. Alors florissait à Rome un grand prédicateur, Girolamo de Narni, qui, par la sainteté de sa vie, acquit la vénération générale; il parlait en chaire avec une grandeur de pensées, une pureté d'expressions, une majesté oratoire qui entraînaient tous les auditeurs. Au sortir d'un de ses sermons, Bellarmin disait : « Je crois que des trois souhaits de S. Augustin, il m'en a été accordé un, savoir, celui d'entendre S. Paul. » Ce capucin conçut la pensée providentielle d'étendre l'institution de la propagande aux missions du monde entier (2). Suivant ses persuasions publiques et ses conseils privés, comme dit Coquelines, une congrégation fut fondée, afin de s'occuper, dans ses séances régulières, de la direction des missions dans toutes les parties du monde. Le 22 juin 1622, une constitution du Pape Grégoire XV donna, à cette congrégation, sa constitution authen-

(1) Coquelines, *Annales Gregorii XIII*, préf. p. V.

(2) Fr. Hierothei, *Epitome rerum Franciscanarum*, p. 362; et Cerri, *État présent de l'Église romaine*, p. 289. On y trouve une description détaillée de l'institution, des monuments et des propriétés de la propagande.

tique : elle devait s'assembler, au moins une fois par mois, en présence du Pape. Grégoire assigna, pour cette institution, les premiers fonds nécessaires ; son neveu, Ludovico Ludovisi, y contribua de ses propres biens ; et, comme elle répondait à un besoin pressant, elle prospéra de jour en jour avec le plus brillant éclat. Urbain VIII augmenta ses priviléges et ses revenus ; il y joignit un séminaire pour la formation des missionnaires de tous les pays. Depuis, elle s'est augmentée d'une riche bibliothèque, d'un merveilleux musée et d'une très illustre imprimerie, qui publie, dans toutes les langues étrangères, les livres nécessaires à l'œuvre des missions. Qui ne connaît les immenses services que la propagande a rendus à l'étude des langues et à la philologie générale? Mais elle s'est surtout appliquée à remplir, avec énergie et grandeur, sa principale mission, celle de la propagation de la doctrine catholique, et, dans le cours de son histoire, elle a réalisé de magnifiques résultats.

Son action en Europe.

13. L'influence que Grégoire voulait, par la propagande, exercer dans tout l'univers, il voulait surtout en faire bénéficier l'Europe. Pendant douze siècles, l'histoire du monde n'avait été que la formation d'une grande république chrétienne, fondée sur l'institution de l'Église et garantie par l'ennoblissement progressif des nationalités. La grande hérésie du XVI[e] siècle venait de rompre les liens de cette unité qui, depuis la chute de l'empire romain, embrassait tous les peuples de l'Occident. Par une fortune heureuse, les premières victoires de la guerre de Trente Ans avaient été remportées par les catholiques ; Grégoire tourna toutes ses pensées à étendre ces victoires par les conversions et se préoccupa tout d'abord du rétablissement du catholicisme dans les provinces autrichiennes. Grégoire doubla les subsides payés jusqu'à ce jour à l'empereur, en promit de plus considérables, pour qu'il poursuivît, le plus promptement possible, sa victoire, en rétablissant le culte catholique. Le nonce que Grégoire XV envoya à l'empereur, était Charles Caraffa, très connu dans l'histoire d'Allemagne. En Bohême, son premier soin fut d'éloigner les prédicateurs et les instituteurs protestants « qui sont coupables du crime de lèse-

majesté divine et humaine ». Cette expulsion n'était pas facile. Ce fut seulement quand Mansfeld eût été jeté hors du Haut-Palatinat, quand tout péril extérieur eût disparu, quand des régiments furent rentrés à Prague, qu'on osa se mettre à l'œuvre. Par égard pour le prince électoral de Saxe, on voulut ménager les deux prédicateurs luthériens. Le nonce ne voulut pas entendre parler de ces ménagements. Le vieil évêque de Wurtzbourg représentait : « Qu'un empereur victorieux ne devait pas s'effrayer des dangers, qu'en tout cas il valait mieux tomber au pouvoir des hommes que dans les mains du Dieu vivant. » L'empereur céda, la Saxe cessa toute opposition et les prédicateurs luthériens furent bannis. Des dominicains, des augustins, des carmes (car il y avait encore une pénurie sensible de prêtres séculiers) prirent leur place. Toute une colonie de franciscains arriva de Gnesen ; les Jésuites ne manquèrent pas non plus, et lorsque la propagande les requit pour les fonctions de curés, ils s'en acquittaient déjà. On ne mit pas en question si l'on garderait, au moins en partie, le rit utraquiste. La messe fut célébrée partout selon le rit romain, en latin, avec invocation des saints et aspersion d'eau bénite. Il ne fallait plus songer à la communion sous les deux espèces, le défenseur le plus hardi de cet usage fut mis en prison ; on interdit aussi le symbole de l'*utraquisme*, le grand calice avec le glaive, qu'on voyait à l'église de Thein, et dont l'aspect aurait pu ranimer les anciens souvenirs. Le 6 juillet, jour où l'on célébrait autrefois la mémoire de Jean Huss, les églises restèrent soigneusement fermées. Le gouvernement aida par des moyens politiques cette restauration des dogmes et des usages romains. Ce que Ranke appelle des confiscations ne fut que la restitution d'une partie considérable de la propriété territoriale dans les mains des catholiques ; les acquisitions de biens-fonds furent rendus plus difficiles aux protestants ; le conseil fut changé dans toutes les villes royales ; on n'y eût souffert aucun membre dont la foi eût été suspecte ; les rebelles étaient graciés aussitôt qu'ils se convertissaient ; mais on plaçait des garnisaires dans les maisons des récalcitrants, afin qu'ils fussent éclairés au moins par des vexations, lorsqu'ils opposaient, à la prédication, l'aveugle-

ment du fanatisme. L'effet que produisit cet emploi de la force unie à l'enseignement dogmatique, fut extraordinaire. Dans les églises de Prague, il y avait le matin, de deux à trois mille personnes. Les traditions catholiques n'avaient jamais été étouffées ; l'oppression protestante disparaissant, elles se relevaient. Ranke lui-même reconnaît que « les opinions protestantes n'avaient pas réellement pénétré au sein des masses (III, 84) : » c'est avouer que le protestantisme n'avait régné que par la force. Les conversions firent d'incessants progrès ; en 1621, les Jésuites avaient ramené eux seuls seize mille âmes. A Tabor, où le protestantisme paraissait maître de la situation, cinquante familles se convertirent en 1622 et toutes les autres à Pâques en 1623. La Bohême entière finit par devenir complètement catholique.

Autriche-Hongrie.

14. Les choses se passèrent en Moravie comme en Bohême ; on parvint même d'autant plus rapidement au but, que le cardinal Dietrichstein, évêque d'Olmutz, était en même temps gouverneur du pays. Une seule difficulté se présenta. Les Frères Moraves rendaient, dans l'économie rurale, d'utiles services ; la noblesse voulait les conserver ; ils durent partir. Les tentatives, si souvent réitérées, pour rétablir le catholicisme, dans l'Autriche proprement dite, furent renouvelées et enfin exécutées avec un succès décisif. En éloignant les prédicateurs du libre examen, Max disait que, pour faire cesser la danse, il voulait d'abord chasser les fifres. Au mois d'octobre 1621, parut une commission qui fixa aux habitants un délai pendant lequel ils devaient se convertir au rit catholique ou évacuer le pays. On ne montra un peu d'indulgence qu'envers la noblesse, et encore, cette indulgence, toute provisoire et individuelle, ne pouvait qu'entraver le mouvement de retour. Quoique la Hongrie eût été vaincue, il ne fut pas possible d'y procéder d'une manière aussi expéditive ; cependant, la force des choses, la faveur du gouvernement et surtout le zèle actif de l'archevêque Pazmanny, réalisèrent là aussi une contre-réforme. Pazmanny possédait le grand talent de très bien écrire en sa langue maternelle ; un livre savant et spirituel, qu'il publia à Presbourg en 1616 et en 1623, produisit, snr ses compatriotes, une sensation irrésistible. Doué

d'une élocution aussi facile qu'entraînante, il détermina, dit-on, personnellement, la conversion de cinquante familles. Parmi ces familles, nous voyons des noms tels que les Zrinyi, les Forgacz, les Erdœdy, les Ballassa, les Jacusith, les Hamonay, les André Thurzo. Le comte Adam Zrinyi, à lui seul, expulsa vingt ministres protestants et les remplaça par autant de curés catholiques. Les affaires politiques de la Hongrie prirent aussi une autre direction ; à la diète de 1625, les catholiques obtinrent la majorité, (1) et un Ester-Hasy, converti récemment, fut nommé palatin. En Hongrie, la restauration catholique fut même plus spontanée qu'ailleurs. Les magnats, en se convertissant, ne renonçaient à aucun de leurs droits ; il se pourrait même qu'ils en eussent acquis de nouveaux. Dans les provinces austro-bohémiennes, au contraire, les populations s'étaient laissées entraîner tout entières au protestantisme ; pour les ramener, il fallut de plus grands efforts et des mesures plus radicales.

15. La contre-réforme était beaucoup plus avancée dans l'empire d'Allemagne que dans les États héréditaires des Habsbourgs ; les derniers événements ne manquèrent pas de donner, à la restauration religieuse, une nouvelle impulsion. Maximilien, après avoir pris possession du Haut-Palatinat, ne fut pas longtemps sans y changer la religion ; il divisa le pays en vingt stations dans lesquelles travaillaient cinquante jésuites ; les églises leur furent rendues, l'exercice du culte protestant fut généralement interdit. Plus on espérait que le pays ne perdrait pas sa nationalité et resterait bavarois, plus aussi les habitants se soumettaient. Les vainqueurs considérèrent également le Bas-Palatinat comme leur domaine propre. Maximilien fit présent de la bibliothèque d'Heildelberg au Pape. Cette bibliothèque s'était formée par le pillage des monastères allemands ; les ennemis de l'Église ont tous cette manière de constituer des dépôts de livres ou de créer des collèges ; ils volent aux catholiques des établissements constitués, mettent leur nom sur la façade et s'intitulent propagateurs des lumières. Même avant la conquête, le Pape avait réclamé L'empire.

(1) Kropff, *Hist. Societatis Jesu in germania superioriori*, t. IV, p. 271.

la restitution de ces livres ; le duc s'y était engagé. Après la prise d'Heildelberg, le légat réclama l'exécution de cette promesse. On lui avait dit que les manuscrits surtout étaient d'une valeur inappréciable ; il pria Tilly de les préserver. Le Pape envoya en Allemagne un des bibliothécaires du Vatican, Léon Alacci, pour recevoir ces livres. Grégoire XV, au comble de ses vœux, proclama que cet événement était l'un des plus heureux de son pontificat, des plus utiles et des plus honorables pour le Saint-Siège, pour l'Église, pour les sciences et même pour le nom bavarois, qui devait se réjouir de voir un butin si précieux éternellement conservé à Rome, le centre du monde. Du reste, là aussi, le duc déploya un zèle infatigable ; la messe fut rétablie ; des conversions nombreuses réjouirent Heildelberg, où avaient été publiés le rit et le cathéchisme de Calvin. De leur côté, le prince électoral, Schweikard, réforma le Bergstrasse dont il avait pris possession et le margrave Guillaume réforma le Haut-Baden, qui lui avait été adjugé après un long procès ; il s'était précédemment engagé, envers le nonce, à exécuter cette contre-réforme. On redoubla de zèle et d'efforts, même dans les contrées qui n'avaient pas reçu le contre-coup des commotions politiques ; à Bamberg, à Fulde, à Lichsfeld, à Paderborn, les évêques catholiques prirent deux fois possession de l'évêché ; dans le diocèse de Munster, les arrondissements de Meppen, Halteren, Vechta et plusieurs autres, furent convertis en 1624. L'archevêque Ferdinand établit des missions dans presque toutes les villes ; il fonda un collège de Jésuites à Coesfeld, pour activer le rétablissement de l'antique religion. Les missionnaires pénétrèrent jusqu'à Halberstadt et à Magdebourg ; ils s'établirent à Altona pour y apprendre la langue et pénétrer ensuite jusqu'en Danemarck et en Norwège.

Translation de l'électorat.

16. Pendant que le catholicisme se répandait, avec une énergique rapidité, dans la haute et dans la Basse-Allemagne, une tentative était faite dans le but de conquérir, dans les affaires générales de l'empire, une nouvelle et plus décisive influence. Ferdinand avait donné, au duc Maximilien, après la conclusion de l'alliance, la promesse de lui déférer l'électorat du Palatinat, dans le cas du suc-

cès de l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Le nombre égal de voix que le parti protestant conservait dans le conseil des princes électeurs s'opposait à ce que les catholiques obtinssent la majorité ; si la translation de l'électorat avait lieu, on se trouvait déjà débarrassé pour toujours de cette opposition. Par amitié pour la Bavière et son duc, le Pape s'intéressa beaucoup à cette affaire. Un nonce fut envoyé en Espagne pour engager Philippe III, à favoriser l'abolition du comté palatin et la translation de l'électorat ; changement qui serait, à tout jamais, garanti aux catholiques par la couronne impériale. Il n'était pas facile de décider les Espagnols à cette démarche. Le successeur de Philippe II avait entamé les plus sérieuses négociations avec le roi d'Angleterre, Jacques I[er] ; il hésitait à l'offenser dans la personne de son gendre, Frédéric, ce comte palatin auquel l'électorat appartenait présentement. Le gouvernement espagnol eut beaucoup de peine à s'expliquer explicitement, mais enfin le roi répondit qu'il aimait mieux voir l'électorat dans la maison de Bavière que dans la sienne propre (1). Une considération particulière décida l'empereur. Depuis longtemps, il pensait à cette translation ; il avait même exprimé ce vœu dans une lettre qui tomba dans les mains des protestants et qu'ils publièrent. L'empereur se trouvait donc lié par sa parole ; il crut que, pour faire respecter son autorité impériale, il devait d'autant plus persévérer dans sa volonté, que cette volonté était devenue publique. Sa résolution fut prise d'effectuer la translation de l'électorat, à la prochaine diète. Il s'agissait seulement de savoir si les princes de l'empire approuveraient cette translation. Tout dépendait de Schweikard, de Mayence ; ce prince d'abord opposé à cette mesure, après quelques conférences avec le nonce à Aschaffembourg, changea d'avis. Sa détermination entraîna ses deux collègues du Rhin. Quoique le Brandebourg et la Saxe fussent toujours opposés, quoique l'ambassadeur d'Espagne se déclarât positivement contre la translation, l'empereur cependant passa outre. Le 25 février 1623, il déféra l'électorat à son allié victorieux ; dans les commencements cette translation ne devait constituer, pour le nouvel électeur,

(1) Caraffa, *Germania restaurata*, p. 120.

qu'une possession personnelle; les droits des héritiers et agnats du Palatinat, étaient réservés pour l'avenir. En attendant, malgré cette condition, on avait obtenu un immense résultat; surtout on s'était assuré la prépondérance dans le conseil suprême de l'empire dont l'assentiment apporta alors une sanction juridique à chaque nouvelle décision prise dans l'intérêt de l'Église catholique. Max n'eut pas de peine à reconnaître qu'il devait ce succès au pape Grégoire XV: « Votre Sainteté, lui écrivait-il, a non seulement favorisé la réussite de cette affaire, mais elle l'a directement effectuée par ses exhortations, par son autorité, par l'activité de ses démarches; elle doit être attribuée entièrement à la faveur et à la vigilance de votre Sainteté. — Votre lettre, répondit le pape Grégoire, a rempli notre cœur d'un torrent de délices semblables à une manne céleste; la fille de Sion peut enfin secouer de sa tête les cendres de deuil et se revêtir d'habits de fête. »

En France. 17. A la même époque se produisait, en France, le même grand changement. « Si nous demandons, écrit Ranke, d'où vinrent, surtout en 1621, les pertes du protestantisme, nous voyons que ce fut de la scission qui s'était déclarée parmi ses membres et de la défection de la noblesse. Il se pourrait encore que ses pertes eussent pour cause les *tendances républicaines* qui s'appuyaient tout à la fois sur le mouvement *d'indépendance des communes* et sur les opinions *religieuses* de la réforme (surtout du calvinisme), tendances défavorables à l'influence de la noblesse. Les gentilshommes trouvaient qu'il leur était plus utile de s'attacher au roi et à la cour, que de se laisser régenter par des prédicateurs et par des échevins (1). Nous parlons ailleurs des événements politiques et militaires; nous nous bornons ici à constater que les huguenots avaient perdu toute indépendance et ne purent opposer, aux conversions, aucun obstacle sérieux. Les Capucins remplirent de leurs missions le Poitou et le Languedoc; les Jésuites, qui fondèrent de nouveaux établissements à Aix, à Lyon, à Pau et dans plusieurs autres localités, firent les plus grands progrès dans les villes et dans les campagnes; leurs confréries de la sainte Vierge recueil-

(1) *Histoire de la Papauté*, t. III, p. 92.

laient l'approbation générale pour les besoins spéciaux dont elles entouraient les blessés des dernières guerres (1). Les Franciscains aussi se distinguèrent. Nous citerons ici ce P. Villèle, de Bordeaux, qui, après avoir converti toute la ville de Foix, fit rentrer au giron de l'Église un vieillard plus que centenaire, qui avait introduit autrefois dans la ville, le prédicateur envoyé par Calvin. L'Église protestante fut démolie ; les Pères triomphants firent accompagner, par une trompette, le prédicateur expulsé. — Les conversions se multiplièrent au delà de toute espérance. Malgré les faveurs accordées par l'édit de Nantes, des hommes de la première classe et du bas peuple, des savants même se convertirent. Ces derniers se déterminèrent principalement par la preuve qui fut donnée, qu'avant le concile de Nicée, l'Église invoquait les saints, qu'elle priait pour les morts, possédait une hiérarchie et professait déjà plusieurs pratiques de l'Église romaine. — Il nous reste quelques relations d'évêques par où l'on voit le rapport numérique des deux communions. Dans le diocèse de Poitiers, la moitié des habitants de quelques villes étaient protestants, par exemple, à Lusignan, à Saint-Maixent ; dans d'autres, à Chauvigny, à Niort, il y avait un tiers de protestants ; et, dans les campagnes, le nombre en était encore plus petit. Pour favoriser le mouvement des conversions, les évêques étaient en correspondance directe avec le Saint-Siège ; ils lui faisaient leurs rapports et lui exprimaient leurs vœux ; le nonce avait reçu ordre de les mettre sous les yeux du roi et d'appuyer toutes leurs demandes. Les prélats entrent souvent dans de grands détails. L'évêque de Vienne, par exemple, observe que les missionnaires sont particulièrement contrariés par un prédicateur de Saint-Marcellin, qui se montre très redoutable ; le nonce est chargé de demander à la cour son éloignement. Son appui est aussi réclamé par l'évêque de Saint-Malo, qui se plaint de ce qu'on ne tolère aucune célébration de l'office divin dans un château de son diocèse. Le nonce est encore chargé d'envoyer, à l'évêque de Saintes, un habile missionnaire. Quelquefois les évêques, quand ils rencontrent de gros obstacles, sont invités à indiquer plus en détail ce qu'il con-

(1) CORDARA, *Hist. Soc. Jésu*, t. VII, 95-108.

viendrait de faire, afin que le nonce le puisse proposer au roi. « Cette époque, dit encore Ranke, est celle de l'union la plus étroite du Pape et de tous les pouvoirs ecclésiastiques avec la Propagande qui déploya, surtout dans les premières années, le zèle le plus ardent et le plus fécond en conquêtes spirituelles ; cette activité incessante, énergique, venant à la suite d'une grande victoire obtenue par la force des armes, cette participation de la cour à une œuvre de propagation qui est à ses yeux d'un grand intérêt politique : voilà ce qui décida *pour toujours*, la RUINE du protestantisme en France. » Tel est le jugement du prince des historiens protestants du XIXe siècle, Léopold Ranke.

Dans les Pays-Bas.

18. Ces progrès ne furent pas restreints aux pays catholiques ; ils se manifestèrent simultanément dans les États protestants et jusque dans les pays infidèles. On est surpris, quand on lit les rapports de Bentivoglio, de voir que, dans ces villes des Pays-Bas, qui avaient opposé, au roi d'Espagne, une si longue, parfois si héroïque résistance, peut-être la majeure partie des familles distinguées professait le catholicisme. Ce qui est plus extraordinaire encore, c'est d'apprendre par une relation très détaillée de l'an 1622, les progrès que faisait le catholicisme même au milieu de circonstances si défavorables. Les prêtres étaient persécutés et chassés ; néanmoins, leur nombre augmenta. En 1592, le premier jésuite arrive dans les Pays-Bas ; en 1622, on y comptait déjà vingt-deux membres de cette société. De nouveaux apôtres sortaient constamment des collèges de Cologne et de Louvain ; en 1622, deux cent vingt prêtres séculiers étaient occupés dans ces provinces et restaient loin de suffire aux besoins de leur œuvre. Le nombre des catholiques montaient, suivant cette relation, à 150,000 âmes dans l'archevêché d'Utrecht ; à 100,000 dans le diocèse de Harlem, dont relevait Amsterdam. Leuwarden avait 15,000 catholiques ; Groningue, 20,000 ; Deventer, 60,000. Le vicaire apostolique qui fut envoyé à cette époque, par le Saint-Siège, à Deventer, donna, dans trois villes et dans quelques villages, la confirmation à 12,000 personnes. Ces chiffres ne sont point produits à l'aventure ; ils reposent sur les documents officiels du ministère pastoral et montrent

que, dans ces pays si protestants, les éléments catholiques possédaient une extraordinaire vigueur. Les évêchés établis par Philippe II n'avaient jamais cessé d'être reconnus par les catholiques (1). C'est même cette situation qui donna, aux Espagnols, l'idée et le courage de renouveler la guerre.

19. Si les catholiques étaient restés toujours unanimes ; s'ils avaient marché constamment vers leur but, dans une parfaite union et une entière subordination au Saint-Siège, on ne voit pas bien comment l'Europe germanique aurait pu longtemps résister, ni ce qui serait advenu de la révolte de Luther. L'image du réformateur saxon serait allée s'amoindrissant, entre le souvenir de quelque petit sophiste et l'ombre goulue de Gargantua. Mais les oppositions d'intérêts, qui existaient entre les États catholiques, devaient s'accentuer d'autant plus qu'ils respecteraient moins les droits de l'Église et suivraient moins les consignes de la chaire apostolique. Ce qui caractérisa les progrès de l'orthodoxie à cette époque, c'est qu'ils reposèrent souvent sur la prépondérance politique et militaire. Sans doute le catholicisme avança, comme toujours, par la controverse, l'enseignement et le ministère des pasteurs ; cependant la Propagande marcha plus d'une fois à la suite des armées. Il en résulta une relation intime entre ses mouvements et les grands changements politiques. Le plus considérable de tous fut le développement que prit la puissance de la maison d'Autriche. Entravée longtemps par les divisions des États héréditaires, la maison de Habsbourg avait exercé jusque-là peu d'influence sur les affaires générales de l'Europe. En triomphant par les armes et en s'affermissant par le pouvoir, l'Autriche réveilla les espérances de l'Espagne, et le successeur de Philippe II crut pouvoir réaliser par des alliances, les desseins que son père n'avait pu accomplir par la force. L'union de l'Autriche et de l'Espagne ouvrait, au catholicisme, un bel avenir ; les deux familles souveraines éprouvaient envers l'Église, un inébranlable dévouement ; mais, d'un autre côté, leur rencontre, sur les Alpes, paraissait menacer toutes les parties du monde. L'Espagne gardait les défilés du côté de l'Italie ; Opposition politique.

(1) *Compendium status, anno* 1622.

l'Autriche les occupait du côté de l'Allemagne. Les petits États de l'Italie, dépendant par eux-mêmes, avaient, à cette époque, le besoin et le sentiment le plus vif de l'équilibre européen ; ils regardèrent comme une menace d'avoir été placés précisément entre les deux parties et de se voir, par l'occupation des défilés des Alpes, couper tout moyen de recevoir des secours étrangers. Sans tenir compte des avantages qui pouvaient résulter pour leur religion, de la situation dans laquelle l'Autriche et l'Espagne voulaient les tenir, ces petits États s'adressèrent à la France. La France craignait aussi de perdre, à ces combinaisons, son influence en Italie ; elle ne pouvait d'ailleurs se dissimuler que l'alliance de l'Autriche et de l'Espagne créait contre elle un péril. L'Espagne, par exemple, nous enveloppait dans un grand cercle, qui, par Naples, allait de Madrid à Anvers. Immédiatement après la paix de 1622, Louis XIII conclut avec la Savoie et Venise, un traité en vertu duquel l'Autriche devait être contrainte, par leurs forces réunies, à rendre les défilés et les places des Grisons (1).

Intervention du Pape.

20. Grégoire XV reconnut parfaitement le danger qui menaçait la paix du monde catholique, le progrès des intérêts religieux et, par conséquent, la restauration de la puissance papale. Avec la même ardeur qu'il portait à favoriser l'œuvre des missions et des conversions, il chercha à prévenir l'œuvre des hostilités. Le sentiment de l'unité catholique était encore si vivace, la piété qu'on éprouvait pour le Saint-Siège était si profonde, que l'Espagne et la France déclarèrent simultanément vouloir remettre la décision de cette affaire au Pape. On le sollicita même de prendre, comme gages, les places fortes qui soulevaient tant d'inquiétudes. Le Pape se demanda s'il devait prendre, à ces différends, une part si active et si coûteuse ; mais, comme il était évident que la paix du monde catholique en dépendait, il fit enrôler quelques compagnies et les envoya au pays des Grisons, sous la conduite de son frère, le duc de Fiano. Les Espagnols avaient manifesté cependant le désir de conserver Riva et Chiavenna ; ils livrèrent également ces deux places aux troupes pontificales. L'archiduc Léopold du Tyrol, leur

(1) Mani, *Storia veneta*, p. 255.

remit, de son côté, les provinces et les places sur lesquelles il n'élevait pas des prétentions de propriété personnelles. Le danger qui avait inquiété l'Italie et la France, parut écarté ; il s'agissait maintenant de ne pas oublier, dans les arrangements ultérieurs, les intérêts catholiques. La Valteline ne pouvant rester au pouvoir des Espagnols, ne devait pas tomber sous le joug protestant des Grisons, car alors la foi catholique eût été gravement compromise derrière ces montagnes. On conçut donc le projet de rendre la Valteline indépendante et d'en composer une ligue analogue à celles qui existaient déjà chez les Grisons et dans les Alpes rhétiques. C'est par la même considération qu'on ne voulut pas rompre entièrement l'alliance des deux maisons autrichiennes, laquelle parut nécessaire au maintien du catholicisme en Allemagne. Les passages à travers Worms et la Valteline, devaient restés ouverts aux Espagnols, bien entendu pour laisser passer des troupes se rendant en Allemagne, et non pour en faire venir en Italie. Les choses, on le voit, prenaient une bonne tournure ; cependant rien n'était terminé, mais tout était mûr pour un arrangement définitif, lorsque mourut le pape Grégoire XV. Sur le lit de mort, ce pontife dut éprouver la vive satisfaction de voir l'issue heureuse des conflits entre peuples fidèles et de contempler les progrès merveilleux de la sainte Église. L'avenir ne devait pas justifier toutes ses espérances ; mais l'histoire ne doit que plus honorer sa sagesse.

§ III. S. JOSEPH CALASANZ ET LES ÉCOLES PIES

Le XVII[e] siècle continue le XVI[e] pour la fécondité spirituelle, et, à certains égards, il le surpasse. Les saints continuent de briller en Italie et en Espagne ; en France, ils se multiplient. Après leur grand nombre, ce qui frappe, c'est le caractère de leurs œuvres ; la plupart sont réformateurs dans le bon sens du mot, ou créateurs d'œuvres qui se perpétuent à travers les temps. Parmi ces saints nous devons citer, avec d'autant plus d'honneur qu'il a été plus longtemps oublié, S. Joseph Calasanz, fondateur des écoles Pies (1).

(1) Sa vie, racontée autrefois par Talenti, était restée le secret de son ordre ; elle vient d'être écrite avec beaucoup d'exactitude et de piété par un pieux émule

Enfance. 21. Joseph Calasanz naquit à Péralta de la Sal, le 11 septembre 1556. Au baptême, il reçut un prénom qui pronostiquait son avenir. Dès les premières lueurs de sa raison, on put s'apercevoir qu'il le préparait. Ses parents, nobles et chrétiens, l'élevèrent dans le respect et la pratique de la religion ; à peine sut-il balbutier, qu'il prit l'habitude de réciter le saint rosaire et, dès qu'il put lire, l'office de la sainte Vierge. A cinq ans, telle était son horreur du mal qu'il s'arma d'un poignard et chercha le diable pendant plusieurs jours, pour le tuer d'un bon coup. Des maîtres d'une vertu éprouvée secondèrent ses heureuses dispositions. Au culte pieux envers la bonne mère du Sauveur, il joignit bientôt la plus tendre dévotion envers la très sainte Eucharistie. Un des caractères de sa vertu, c'était son expansion ; il aimait à réunir ses petits camarades pour réciter le rosaire, chanter des psaumes, répéter le catéchisme ou faire entendre de petites exhortations. Dieu l'avait aussi prévenu de pureté ; de la lecture quotidienne, faite en famille, de la *Vie des Saints*, il tirait des pratiques de mortification. La vie de famille avait posé les premières assises, le stimulant de l'éducation devait les élever plus haut. Pour les études de grammaire et d'humanité, on mit Joseph aux écoles d'Estadilla : il y fut un modèle de travail, de ponctualité, de piété et de vertu, aimé de ses condisciples, estimé et honoré de ses maîtres. A quinze ans, il revenait, études faites, au château de Péralta, avec son innocence baptismale. C'était un beau jeune homme, de grand air et haute taille : son père voulut en faire un soldat ; mais lui, demanda à suivre un cours de philosophie, si utile dans toutes les carrières ; mûri par l'âge et par l'étude, il ne serait que plus apte à suivre les désirs de ses parents.

Jeunesse. 22. Joseph fut envoyé, en 1571, à l'université de Lérida. Son premier soin fut d'y chercher un directeur spirituel, un bon maître de philosophie, puis de dresser un bon règlement qu'il observa, pendant dix années, jusqu'à la fin de ses études supérieures. Par

de S. Joseph Calasanz, M. Joseph Timon-David, directeur de l'œuvre de la jeunesse de Marseille, l'un des ecclésiastiques les plus éminents du Midi, auteur très avantageusement connu de la *Méthode de direction des œuvres de la jeunesse* et du *Traité de la confession des enfants*.

là, il sut se créer, par un discret emploi de temps, des loisirs pour tout, sans jamais rien négliger. Sobre, il jeûnait souvent, dormait peu, se mortifiait et travaillait d'arrache-pied. Ses condisciples le nommèrent *Prince,* chargé de maintenir l'ordre parmi ceux de son pays, de vider leurs différends, de veiller même sur leurs mœurs. Après sa philosophie, son père l'engagea à étudier le droit canonique et civil ; avec son agrément, Joseph reçut la tonsure et, de son propre mouvement, fit vœu de chasteté perpétuelle. A vingt ans, docteur *in utroque,* il alla étudier la théologie à Valence, et, à cause des tentations qu'y éprouvait sa vertu, échangea bientôt cette université contre celle d'Alcala de Hénarès. Là, il redoubla d'austérités: cilices, chaînes de fer, jeûnes, interruption de sommeil, flagellations sanglantes ; rien ne suffisait à sa vertu. Joseph poursuivait avec ardeur ses études théologiques, et ses succès provoquaient l'admiration, lorsque la mort de son frère aîné, suivie bientôt de la mort de sa mère, vint le rappeler à la maison paternelle. Son père voulait qu'il se mariât et embrassât la carrière des armes ; Joseph, ne voulant pas augmenter la douleur de son malheureux père, en lui déclarant son irrévocable résolution d'être prêtre, employa toutes sortes de prétextes honnêtes pour gagner du temps et amener son père à ses désirs sans contrister sa vieillesse. D'abord, il prétexta la nécessité de préparer son examen pour le doctorat en théologie ; puis il suivit, comme compagnon à Jacca, le professeur Figuera, qui venait d'être nommé évêque. Joseph atteignit ainsi vingt-cinq ans ; il était décidé à suivre sa voie sans contrister son père ; les deux choses paraissaient difficiles à concilier, mais son espérance était en Dieu.

23. En 1581, Joseph, rentré à Péralta, se voyait pressé par son père de consentir enfin au mariage ; une maladie grave le délivra de ces sollicitations et arracha même à son père pour Joseph la permission de se faire élever au sacerdoce. En 1583, il fut ordonné prêtre par l'évêque d'Urgel et, l'année suivante, nommé par don Figuera son confesseur, son théologien, examinateur et censeur de son clergé. Deux ans après mourait don Figuera, devenu évêque de Lérida ; sa mort permit à Calasanz de revenir dans son pays, Sacerdoce.

pour qu'il pût assister son père à ses derniers moments. A trente et un ans, privé de son père, de sa mère, de son frère et même de ses sœurs déjà mariées, rempli d'amour pour les délices célestes, Joseph résolut de vivre dans son château comme un ermite, adonné à la contemplation des choses de Dieu et au service du prochain. Mais l'évêque d'Urgel vint le requérir, pour lui faire accepter son bénéfice à charge d'âmes, comprenant Ortonéda, Claverol et Trempe. Joseph arriva en 1587 et se mit à l'œuvre comme un bon pasteur. L'évêque d'Urgel, ravi de ce qu'il entendait dire des fruits merveilleux de son ministère, résolut de l'employer à des besoins plus pressants d'un vaste diocèse, qui embrasse une partie des versants pyrénéens. D'abord, il le nomma visiteur, charge terrible dans un pays si montagneux et dans des temps où la vertu avait éprouvé tant de pertes. Joseph eut mille peines à se frayer un passage à travers les précipices; mais le résultat de ses efforts fut si éclatant, que l'évêque le nomma, en 1590, à trente-quatre ans, son vicaire général. De ce vicariat lointain, il reste surtout deux souvenirs, c'est que Calasanz était le *père des pauvres* et que, par son intervention, il calma des haines qui menaçaient d'ensanglanter Barcelone. Cependant, il entendait une voix intérieure qui lui disait: « Joseph, va à Rome. » Cet appel lui donna beaucoup à réfléchir; surtout lorsque, dans une vision, il lui sembla qu'il était dans la ville sainte, en face d'une foule d'enfants qui paraissaient des anges; il les enseignait à vivre en bons chrétiens et, pour l'aider dans ce charitable ministère, se joignaient à lui un grand nombre d'anges. Après avoir mûrement réfléchi et mis ordre à ses affaires, vers la fin de 1591, âgé de trente-cinq ans, Joseph se rendit à Barcelone et s'embarqua bientôt pour l'Italie.

Rome. 24. Jusqu'ici Joseph avait été appliqué à la vertu, exercé au maniement des hommes et des affaires : Dieu lui avait fait faire une sorte d'apprentissage qu'il devait continuer à Rome pendant cinq années. « Rome était alors un foyer ardent de sainteté ; à côté de ces hommes illustres que l'Église a inscrits parmi les bienheureux il y avait une foule d'hommes remarquables, adonnés à toutes les pratiques de la charité, soignant les âmes et les corps des malheu-

reux, des pauvres, des abandonnés, instruisant les ignorants dans la doctrine chrétienne, soignant les maladies morales et physiques. (1)» C'est surtout par des confréries que s'effectuait un si grand bien; Joseph devait s'y faire aggréger. Après avoir prié à la confession du prince des Apôtres, au lieu de se faire connaître et appuyer, il se cacha avec soin. Un chanoine de Tarragone, que l'évêque d'Urgel avait chargé de découvrir sa piste, finit par l'appréhender au corps et le conduire au cardinal Colonna qui le fit son théologien, précepteur de son neveu, aumônier de sa maison. Une chambrette lui fut assignée dont une petite ouverture donnait dans l'église des Saints-Apôtres; pour sa piété, c'était une grande grâce. Joseph avait le don de multiplier les heures ; loin de se plaindre de la brièveté du temps, comme font tous ceux qui le gaspillent à rien faire, il avait le talent de l'étendre à l'infini. Dès minuit, il récitait Matines et Laudes, continuait par sa méditation, et partait pour la visite des sept basiliques, douze kilomètres à parcourir dans une ville qui n'était ni pavée, ni éclairée. Au jour, il récitait Prime et disait la messe. Ensuite, il se rendait dans les hôpitaux ou les prisons, pour visiter et consoler les prisonniers et les malades. Après ces visites, il allait à l'église où se célébraient les Quarante Heures, récitait les petites Heures de l'official canonial, puis le petit office de la sainte Vierge. De midi à une heure il prenait son premier et unique repas, le plus souvent au pain et à l'eau, laissant les mets à ses serviteurs. Après ce frugal repas, il allait vénérer, à l'église des Douze-Apôtres, les corps de S. Philippe et S. Jacques, puis récitait Vêpres et Complies. Ces dévotions terminées, il lisait les Écritures, remplissait son office près du prince son élève, ensuite près du cardinal comme théologien. Dès qu'il était libre, ses pas se dirigeaient vers l'église où se célébrait la fête du jour. A la nuit, il rentrait pour travailler et méditer, se donnait la discipline et se livrait au sommeil, quand le sommeil venait l'abattre. A ce régime, il vécut quatre-vingt-douze ans: c'est un bel argument à l'honneur de la pénitence. Successivement, il devint père spirituel de la famille du cardinal et lui donnait sa conférence

(1) Timon-David, *Vie de S. Joseph Calasanct*, p. 9.

le samedi, dans la sacristie des Saints-Apôtres; membre actif de la confrérie pour la visite des malades; membre, puis président de la Congrégation de la Doctrine-Chrétienne. Dans sa vie, il y avait une place pour chaque chose, et chaque chose était à sa place. On s'occupa alors de le pourvoir d'un canonicat en Espagne ; pour diverses raisons ou prétextes, il vint toujours à bout de ne point réussir et pensa que Dieu ne le voulait point dans les dignités. De tout temps très dévot à S. François d'Assise, il fit, à son tombeau, deux ou trois pèlerinages. Le saint lui apparut et le convia à une alliance avec la précieuse pauvreté, l'angélique chasteté et la sainte obéissance. Dès lors, Joseph pensa que Dieu voulait de lui quelques grandes choses ; il multiplia ses jeûnes, ses prières, ses bonnes œuvres pour que Dieu lui fît connaître sa voie.

Vocation. 25. Depuis cinq ans, dans les diverses fonctions qu'il avait remplies, Joseph avait acquis une connaissance exacte de l'ignorance profonde où croupissaient les parents pauvres et de l'éducation insuffisante que recevaient les enfants. Dans le désir d'assister ces pauvres petits êtres, vagabonds la plupart, souvent corrompus, même avant l'âge de raison, il s'adressa successivement au Sénat, aux maîtres des écoles de Rome et aux jésuites du collège romain. Tout le monde était de son avis, tant qu'il s'agissait de constater de mal; mais lorsqu'il fallait venir au remède, il se trouvait toujours quelque petite ou quelque grosse chose pour en empêcher l'application. Joseph se demandait comment, dans Rome, où tant de saints fondaient chaque jour des œuvres si utiles, pas un n'eût songé à élever les enfants pauvres, les plus nombreux dans toutes les villes. Un jour d'automne 1597, il traversait une place où des enfants se livraient à des jeux immodestes. Tout à coup, il entend une voix intérieure qui lui dit : « Regarde, Joseph, regarde; » la même voix lui crie : « C'est à vous que le pauvre s'abandonne, c'est vous qui êtes le protecteur de l'orphelin. » En même temps, il se rappelle la voix d'Urgel qui lui disait : « Va à Rome, » et la vision où il lui semblait être à Rome, au milieu d'une légion d'enfants pour les sanctifier et les instruire. Fixé désormais sur l'objet de sa vocation, deux difficultés de forme l'arrêtaient encore : le

nombre d'enfants qu'il aurait à instruire et le moyen qu'il adopterait pour procéder à leur instruction. Ces questions, il les examina devant Dieu; il les soumit aussi à l'examen de personnes reconnues pour leur spéciale compétence. Son plan est bientôt arrêté : pour but, il se consacrera à l'éducation religieuse de la jeunesse abandonnée; comme moyen, il gagnera les familles et les enfants eux-mêmes par l'appât de l'enseignement gratuit. Joseph se mit à l'œuvre plein de confiance; il se rappelait les paroles encourageantes de S. Thomas d'Aquin : « Dieu prépare de telle façon, ceux qu'il destine à certains ministères qu'ils sont aptes à faire ce à quoi Dieu les appelle, comme le dit S. Paul : « Dieu nous a rendus capables d'être les ministres de Nouveau-Testament. »

26. Joseph se mit aussitôt à l'œuvre; désormais, sa vie ne sera plus qu'une longue suite de succès et de contradictions. Il lui fut d'abord facile de découvrir un grand nombre de pauvres enfants, sans aucun genre d'instruction civile ou religieuse. Deux excellents prêtres s'offrirent ensuite pour collaborateurs. Le curé de Ste-Dorothée au Trastevère, lui offrit, comme local bien situé et heureusement approprié, son presbytère et son église. Il ne fallait plus que l'autorisation; sur la demande du cardinal Ascagne Colonna, elle fut immédiatement accordée par Clément VIII. En 1597, Joseph mit donc la main à l'œuvre; il acheta le mobilier indispensable, le matériel scolaire y compris les croix, chapelets, médailles et ouvrit son école. Son école fut intitulée : *École Pie*, entendant par là une école *religieuse* et *charitable*. Le succès ne se fit pas attendre; dès la première semaine, cent enfants figuraient sur les listes d'admission. Mais l'affaire n'alla pas sans se heurter aux obstacles. Le démon effraya d'abord Calasanz en exagérant les difficultés et les ingratitudes de son œuvre; puis en lui ouvrant, dans la vie contemplative et dans la vie active, des perspectives éblouissantes pour le zèle et la piété. Les élèves augmentant, il prit des maîtres à gages et loua de nouveaux appartements. Parmi les maîtres, deux l'abandonnèrent. En 1598, le débordement du Tibre vint diminuer ses ressources et rendre plus graves toutes les difficultés de son entreprise, tandis qu'il se dévouait à son œuvre, Joseph continuait chaque

Fondation.

jour la visite des églises; il remplissait fidèlement ses devoirs de visiteur des pauvres et de confrère de la Doctrine-Chrétienne; il se fit encore agréger à la Confrérie des Stigmates, des Pèlerins et de Sainte-Marie-du-Suffrage. Dieu se plaisait à assister son serviteur qui trouvait du temps pour tous les sacrifices. Le crédit de Calasanz ne faisait qu'augmenter devant les hommes.

Développements.

27. L'établissement de Ste-Dorothée offrait deux graves inconvénients : il ne suffisait plus au nombre croissant des élèves; il était trop loin du centre de la ville. Joseph choisit provisoirement deux maisons pas loin du champ de Flore et s'y installa. Cette installation amena le départ de quelques maîtres; d'autres vinrent les remplacer, quelques-uns à prix d'argent, quelques-uns à titre gratuit, plusieurs même apportant une pension pour leur entretien personnel. Parmi ces maîtres, il s'en trouva qui demandèrent à rester dans la maison. Par le fait, c'était un commencement de communauté; Clément VIII y donna son adhésion. Joseph lui-même quitta le palais Colonna et prit une petite chambre dans la maison dont il se trouvait naturellement le supérieur. Tel fut, l'an 1600, le commencement des écoles Pies. Tous les maîtres étaient employés à tous les services de la maison; le supérieur ne se distinguait des autres que par une application plus grande à tous les services, voire les plus humbles et les plus humiliants. Le temps des élèves était parfaitement divisé : on y enseignait tour à tour la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et même les humanités. Des groupes de douze enfants se succédaient à l'oratoire, pour recevoir l'instruction spirituelle. La nuit, Joseph préparait ses conférences pour les maîtres et pour les élèves. Il résultait de cette organisation des fruits abondants pour tout le monde. Grâce à ce bel essor de zèle, le nombre des élèves atteignit bientôt le chiffre de six cents. Quand les élèves quittaient l'établissement, les maîtres les reconduisaient en procession; quand un élève était malade, ils le visitaient à domicile. Les maîtres salariés de la ville, voyant leurs écoles se dépeupler, furent nécessairement jaloux des succès de Calasanz ; ils complotèrent pour le déconsidérer par la calomnie; mais la calomnie retomba sur les auteurs. Joseph

était trop en évidence par l'universalité de ses dévouements et une sorte d'ubiquité de sa personne, pour que Rome, sensible au vrai mérite, ait pu méconnaître une si grande vertu. Pour régler les exercices, une cloche avait été achetée; pour la monter, Joseph la prit sur ses épaules; mais l'échelle rompit sous le poids, et Joseph eut la jambe cassée à deux endroits. Pendant plusieurs mois, il dut se résigner à une inactivité doublement douloureuse. Mais si le démon l'avait éprouvé, Dieu le bénit en lui envoyant de nouvelles et précieuses recrues, savoir : Thomas Vittoria, Gaspard Dragonetti et Gellio Ghellini. Un supérieur provisoire avait été nommé; il dut user de son pouvoir surtout pour obliger Calasanz à se prêter aux délais qu'exigeait sa pleine guérison.

Premiers obstacles.

28. Jusqu'ici, la vie de Joseph n'a subi que les épreuves ordinaires; elle va entrer maintenant dans la carrière des succès et des persécutions, qui lui vaut, avec le titre de saint, le surnom de Job du Nouveau-Testament. Vestri, le secrétaire des brefs, dont il habitait la maison, fit à Clément VIII, sur les merveilles des écoles Pies, un rapport intime. En attendant qu'il pût vérifier par lui-même, le pontife envoya Antoniano et Baronius ; sur leur confirmation, il alloua, à la bonne œuvre, une forte somme. Sur ces entrefaites, les maîtres d'écoles de Rome revinrent à l'assaut et imputèrent à Calasanz des choses regrettables, qui ne retombaient qu'à la charge de leur enseignement. Un premier, puis un second mémoire vinrent l'accuser près du cardinal-vicaire, de crimes contre la foi et les mœurs. Une seconde visite de cardinaux tourna à la confusion de la calomnie. Les maîtres, éconduits d'un côté, se tournèrent vers le recteur de la Sapience et l'engagèrent à fermer les écoles ouvertes sans son autorisation. L'autorisation du Pape suffit pour écarter cette seconde attaque. Alors les maîtres s'adressèrent à la noblesse de la ville et éveillèrent, dans son esprit, je ne sais quels monstrueux outrages. C'était l'application avant la lettre, du procédé de Voltaire : « Mentez, mes amis, il en restera toujours quelque chose. » L'esprit humain est si faible, si enclin aux vils soupçons, qu'il fallut un grand temps et des moyens extraordinaires pour ramener l'opinion des nobles. Sans se donner de vains soucis d'a-

pologie, Calasanz s'applique plus fermement à son œuvre. La vie de la maison était ainsi réglée : Tous obéissaient au supérieur nommé préfet ; deux consulteurs et un président d'oraison formaient le conseil. L'oraison, pour les maîtres, se faisait matin et soir ; à midi et le soir, examen de conscience, des exercices spirituels et quelques mortifications. La table était frugale, mais suffisante. On jeûnait tous les vendredis et plus strictement, la veille des fêtes de la sainte Vierge. La matinée commençait, pour les élèves, à six heures, par une partie du petit office et l'audition de la messe ; la soirée se terminait par les litanies de la sainte Vierge et des prières à l'intention du souverain pontife, plus une petite exhortation. La prière avant et après les classes ; à chaque heure, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Douze élèves passaient à tour de rôle devant le saint sacrement et recevaient une petite instruction ; il y avait aussi une petite instruction après les classes. Les exercices étaient les mêmes pour tous, riches et pauvres, nobles ou plébéiens. Joseph recommandait de punir le moins possible. Pour obéir aux ordres du Saint Père, Joseph avait écrit la règle des maîtres des écoles Pies ; il voulut la soumettre à l'épreuve de l'expérience et la fit accepter librement des maîtres. Tous y consentirent avec bonheur ; chacun s'engagea à verser une somme mensuelle pour la communauté ; les nobles, les prélats, les cardinaux et le pape Clément VIII concourent à l'envi dans le même but. Léon XI et Paul V continuèrent les libéralités de leur prédécesseur.

Cardinal-protecteur.

29. Paul V, las de l'acharnement des méchants, voulut en outre y mettre un terme, en nommant, pour la congrégation naissante, un cardinal protecteur. Son choix tomba sur Ludovic Torrès, homme aussi pieux qu'érudit, qui accepta avec joie cette mission. Le préfet le reçut avec autant de respect que de reconnaissance et lui demanda de prime abord, la permission d'exposer, à certaines fêtes, le saint sacrement. C'est la piété que Joseph voulut surtout apprendre aux enfants ; il n'ignorait pas que la vraie vie consiste à connaître Dieu et son envoyé Jésus-Christ. L'édification des Romains faisant affluer les ressources à l'œuvre, la méchanceté en-

vieuse prit, de là, matière à une accusation de gaspillage. Le fait est que Calasanz dépensait avec la noble générosité d'un saint. A son foyer même, il se trouva un bout-en-train pour persuader à ses confrères qu'ils finiraient par mourir sur la paille. Un beau matin, ils arrivèrent avec leurs chapeaux pour prendre la clef des champs. Dragonetti, qui atteignait cent-un ans et qui devait aller à cent vingt-cinq, devait être le chef de file. Joseph alla à lui avec un *modicæ fidei,* qu'il commenta avec éloquence et ramena les fugitifs à la bataille. Dieu récompensa son zèle en lui adressant deux nouvelles recrues en 1616, Jean Gazzia, gentilhomme de Ségovie et Bernardin Panicola, de Tivoli. Sur ces entrefaites, Paul V songeait à élever le fondateur au cardinalat ; Dieu, de son côté, lui envoyait la pauvreté une quatrième fois, avec prière plus instante de former alliance. A force de prières, Joseph obtint d'être déchargé du cardinalat ; en récompense de ce nouvel acte d'humilité, Dieu lui adressa une troisième recrue, Glicerio Landriani, prêtre de haute valeur. Joseph, ravi de ce don précieux, acheta définitivement, près l'église Saint-Pantaléon, sur la place Navone, la maison destinée à devenir la maison-mère des écoles Pies.

30. L'installation de Saint-Pantaléon fut plus longue qu'on ne l'avait cru ; au commencement de 1612, on put ouvrir et les élèves atteignirent le premier mille. Le préfet, tout à ses devoirs, songea que le moment était venu de donner, à son personnel, une plus forte cohésion ; son humilité le détournait de fonder un ordre religieux ; il lui sembla préférable de s'annexer à une congrégation déjà existante. Après en avoir délibéré, il fixa son choix sur la Congrégation de la Mère-de-Dieu, établie à Lucques et en référa au cardinal protecteur. Sur son avis favorable, le Pape approuva. Les deux congrégations réunies devaient s'inscrire sous le vocable de la *Mère-de-Dieu* ; cette congrégation donnait son supérieur et ses membres se dévoueraient aux écoles Pies ; Joseph restait préfet; ses collaborateurs gardaient leurs positions à vie. Tout cela était réglé, entendu et paraissait sage. Les écoles ne pouvaient qu'y profiter. Cependant le contraire arriva. Les Frères de Lucques se mirent d'abord à l'œuvre, puis se lassèrent. Le Pape, dans le bref

Affiliation.

d'approbation, avait dit que ces écoles seraient pour les pauvres et pour les nobles à qui leur confesseur donnerait un certificat d'indigence. Ces paroles, prises trop à la lettre, firent envoler les nobles et encore plus les pauvres. Le nombre des élèves diminua rapidement ; les Lucchésiens, qui avaient pris l'œuvre florissante, en conçurent un sentiment de honte. Joseph s'aperçut du relâchement et demanda un conseil ; trois cardinaux délibérèrent et confirmèrent le bref d'institution. Malgré la décision des cardinaux et les efforts des supérieurs, les choses continuèrent à aller de mal en pis. Les écoles se dépeuplaient, les Lucchésiens murmuraient, les Frères des écoles Pies se désolaient. Le principe du mal c'est que les Lucchésiens ne voulaient pas de la sainte pauvreté. Les deux ordres avaient chacun sa règle ; ils avaient eu seulement tort de s'unir.

Congrégation Pauline.

31. La désunion des deux congrégations devait contribuer à la stabilité définitive des écoles Pies. La congrégation de Joseph Calasanz était très austère ; elle devait attirer d'autant plus les âmes généreuses ; mais il fallait qu'elle fût constituée avec ses règles et son entière indépendance. Or, pour obtenir ce bienfait, il fallait se séparer, trancher la question de la pauvreté rigoureuse et éliminer la phrase malheureuse sur l'éducation des enfants pauvres. Par un bref du 6 mars 1617, Paul V accorda ces trois choses: les écoles Pies devinrent la Congrégation Pauline ; elles purent recevoir encore les enfants des riches ; elles reçurent le droit de dresser les règles nécessaires à leur gouvernement. D'un commun accord, Joseph et ses compagnons prirent la pauvre soutane des clercs réguliers, s'attribuèrent des noms de paternité spirituelle qui les rattachaient tous à la mère de Dieu, et procédèrent à l'extension de leur ordre. Joseph établit un noviciat à Frascati. Sur l'invitation du Pape, il fit sa profession définitive, entre les mains du cardinal Giustiniani, le 19 mars 1618. Ses revenus lui avaient été jusque-là fort utiles pour soutenir son œuvre ; ayant fait vœu de pauvreté, il céda ses bénéfices à des ecclésiastiques vertueux, ses biens aux pauvres, et, de ses parchemins nobiliaires, il fit des lanières pour fouetter les enfants rétifs. Aux deux maisons de

S.-Pantaléon et de Frascati, le cardinal protecteur en ajouta bientôt une troisième, à Narni, dans l'Ombrie. Le travail de ces fondations n'empêchait pas Joseph de s'occuper de tout ce détail de travaux qui incombent à un fondateur. Maîtres, élèves, service d'intérieur, souci du dehors, il faisait honneur à toutes ses obligations. Paul V voulut encore l'élever à la dignité de cardinal ; mais lui se réfugia dans la retraite, demandant par grâce qu'on lui permît de dresser les constitutions de son ordre. Le ciel l'y encourageait. Un jour qu'il assistait, dans l'oratoire, à la prière continuelle avec les enfants, tout à coup, descendant du ciel, parut, sur une blanche nuée rayonnant de lumière, la glorieuse Vierge Marie, entourée d'anges, tenant son divin fils. La vision s'approcha de Joseph et de ses enfants, témoignant une grande joie de les voir réunis autour de l'autel. Marie se tourne vers son fils et le prie de bénir ces enfants. Jésus lève sa main droite ; en même temps il tombe une pluie de rosée céleste et la vision disparut. Cet événement est resté célèbre dans les annales de la congrégation.

Congrégation des écoles Pies.

32. Le pontificat de Grégoire XV devait voir, en 1621, la constitution définitive de la congrégation. Le nouveau pape était plein d'estime pour Joseph, qui avait prophétisé son élévation au souverain pontificat et qu'il voulait, lui, élever au cardinalat. Le Pape commit immédiatement, à la Congrégation des Évêques et Réguliers, la cause de l'érection en ordre et l'examen des constitutions. Le cardinal Tonti, archevêque de Nazareth, fut nommé rapporteur. En souvenir du concile de Latran et d'Innocent III, il ne voulait pas d'abord de nouveaux ordres religieux ; sur un mémoire de Calasanz, il changea d'avis et devint même, à la place de feu le cardinal Giustiniani, cardinal protecteur et bienfaiteur insigne du nouvel ordre. Un premier décret du 31 août, déclara qu'on pouvait ériger en congrégation à vœux solennels les pauvres clercs de la Mère-de-Dieu. Un second décret du 14 septembre confirma et approuva les constitutions. Le 31 janvier 1622, une bulle de Grégoire XV confirma solennellement le rapport des cardinaux. Le 28 avril suivant, un bref pontifical forma canoniquement le corps administratif du nouvel ordre, avec Joseph

de la Mère-de-Dieu pour supérieur général pendant neuf ans, et, pour assistants, Pierre-de-la-Nativité, Viviano-de-l'Assomption, Paul-de-l'Assomption et François-de-la-Purification. Ces religieux firent profession solennelle entre les mains de Pierre Lombard, archevêque d'Armagh. Enfin le 15 octobre, une dernière constitution communiquait à chacun et à tous les membres du nouvel institut, tous les privilèges, grâces et exemptions concédés ou à concéder aux anciens ordres mendiants. La Providence avait été lente à manifester son dessein; elle rachetait ses retards par un achèvement d'une rapidité merveilleuse. Aux actes pontificaux, s'ajoutaient encore d'autres bénédictions. Les maisons de S.-Pantaléon, de Frascati et de Narni, s'augmentaient du noviciat de Saint-Onuphre à Rome; d'une école dans la cité Léonine, près du Vatican; les écoles de Maglione, Moricone et Norcie dans la Sabine; de Carcare dans le marquisat de Final, et de Fanano dans le duché de Modène. Sur ces entrefaites, mourait le cardinal Tonti, léguant à l'ordre son palais Caëtani, près du Quirinal, à condition qu'ils en feraient un collège, et toute sa fortune pour l'entretien des maîtres et des élèves. Ce collège subsiste encore, c'est le collège Nazareno, confié au zèle du P. Leonetti, l'historien d'Alexandre VI. Les Piémontais ont saisi les biens du collège; c'est leur manière de ressembler à Charlemagne; ils servent toutefois, sur ces biens confisqués, une maigre rente, reste d'honneur dans des âmes acquises au brigandage politique.

Premier généralat.

33. De 1622 à 1627, Joseph remplit pour la première fois les fonctions de général. Cette haute dignité ne changea rien à son genre de vie; jamais peut-être on ne vit supérieur si humble, se mettant avec tant de complaisance au service de ses frères. Les travaux, partagés par les autres, retombaient tous sur sa tête; son autorité ne lui inspirait qu'une plus grande vigilance pour la perfection religieuse de son ordre, le zèle du culte divin, l'exacte observance de la règle, la pratique de la charité. Le lecteur se lasserait d'entendre toujours le récit de ses veillées, de ses jeûnes, de ses macérations; cependant, malgré ses soixante-six ans et la dispense pour cause d'âge, il ne cessait de redoubler ses pénitences.

S.-Pantaléon avait douze cents élèves; souvent un maître était empêché, Joseph suppléait de préférence pour les plus basses classes. Ses nuits étaient toujours occupées par les mêmes travaux. Dès le matin, il balayait la maison et vidait même la fosse aux immondices. Son observance des moindres règles allait jusqu'au scrupule; il en tirait une plus grande autorité pour obliger les autres à la même observance. Douze de ces religieux moururent sur ces entrefaites; des novices se présentèrent pour les remplacer. Le noviciat de Saint-Onofrio ne suffisant plus à la foule, il fallut ouvrir un nouveau noviciat et acheter une maison à Saint-Bernard, aux Thermes. Après deux ans de probation, il dut recevoir les premiers vœux dans les maisons de Rome, de Fracasti et Narni; il le fit avec ce discernement des âmes qui le distinguait; admit les uns, rejeta les autres et refusa même, pour cause de grossièreté, certains novices. Par esprit de vengeance, ils voulurent le tuer; mais Dieu le tira du péril. Le jubilé de 1625 vint lui donner un surcroît terrible de fatigue; il ne recula ni devant l'assistance des pèlerins, ni devant l'instruction des ignorants et des hérétiques. Les maisons de Naples et de Venise datent de ce temps. Des travaux si compliqués causèrent, à Calasanz, une maladie grave; Dieu l'en tira comme il l'avait tiré de la main des hommes. La sagesse du fondateur et la bénédiction du ciel, avec le concours du temps, confirmaient successivement l'œuvre des écoles Pies.

34. Le chapitre général tenu en 1627, mérite à peine ce nom: la plupart des religieux ne remplissaient pas les conditions pour s'y présenter, et sur ceux qui les remplissaient, deux étaient morts. Calasanz n'en réunit pas moins Castelli, provincial de Gênes; Cassani, provincial de Naples; Graziani et Trencani assistants, plus deux religieux. Le chapitre se tint à Monte-Cavallo. En trois jours, il absout sa tâche. Le premier jour, on fit des décrets sur la sainte pauvreté; le troisième, on s'occupa de certains religieux; le second vit naître le fameux décret sur les Frères coadjuteurs. On décida de donner, à ces Frères, la barette cléricale, pourvu qu'ils puissent enseigner la lecture, l'écriture et le calcul et fussent suffisamment instruits pour recevoir la tonsure. En appliquant ces

Chapitre général.

frères aux éléments des lettres, on soulageait d'autant les prêtres plus utiles aux classes élevées ; en leur donnant la soutane, on les relevait aux yeux des enfants et des parents. Du reste, ils devaient être coadjuteurs toute leur vie et ne point songer à s'élever plus haut. A la clôture, Joseph fit une seconde et une troisième maladie. Entre temps, pour ne point nuire à la sainte pauvreté, il refusait, à Casal, un legs d'un million. Le Pape accordait, aux Frères, dispense d'assister aux processions. En mars 1629, parut dans les airs un cercle aussi grand que Rome, de couleur cendrée, avec quatre globes, plus brillants que le cercle, de couleur de l'arc-en-ciel. Les savants dissertèrent sur les parhélies, le peuple y vit un pronostic de catastrophes. L'année suivante, en effet, la peste ravageait l'Italie et décimait Rome. L'ordre, et, encore plus son chef, tint héroïquement tête au fléau. Les malheurs publics n'empêchaient pas, au surplus, Calasanz de veiller au bon gouvernement de son ordre. Les succès qu'il obtenait provoquèrent une double contrefaçon; des séculiers intitulèrent leurs écoles : écoles Pies, avec l'assurance que cette enseigne attirerait le public ; un escroc, nommé Massimi, ayant surpris le sceau de l'ordre, et contrefait l'écriture de Joseph, se donna une mission de Frère quêteur qui lui permit de faire d'innombrables dupes, surtout parmi les évêques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de France et de Belgique. La fermeté et la prudence du général sut le tirer de ces misérables embarras.

Généralat perpétuel.

35. En 1632, la Congrégation des écoles Pies se trouvant sans général, un décret d'Urbain VIII revêtit à perpétuité de cette charge, le P. Calasanz. Joseph se soumit. L'épouvantable éruption du Vésuve, en 1632, et les cruelles épreuves de l'école de Naples, furent son bouquet de joyeux avènement. A cette date, il achète pour le collège Nazareno, une maison de campagne à Albano. A la veille des plus grandes tempêtes, l'ordre se répand avec une rapidité qui tient du prodige. Aux dix maisons que nous connaissons déjà s'ajoutent les écoles pour la Ligurie, la Lombardie et le Piémont. Jusqu'à 1637, ces écoles s'ouvrent sur tous les points de la péninsule et dépassent le chiffre de cent. Le cardinal Dietrichstein

appelle les Frères Piaristes, à Nicolsbourg dans la Moravie ; aussitôt les élèves abondent, les conversions se multiplient. Les Pies sont demandés à Breslau, à Troppau et à Vienne. La Hongrie et la Bohême se joignent à l'Autriche ; Grégoire XV a ouvert l'Istrie et la Dalmatie ; les vœux de l'Espagne font chorus aux vœux du Nord. « Tous nos écoles, dit Calasanz, qu'on en dise tout ce qu'on voudra, si elles n'étaient pas agréables, elles ne seraient pas demandées tous les jours par tant de cités importantes, et tant d'évêques ne quitteraient pas leurs diocèses pour venir me les réclamer. » En dernier lieu, la Pologne et le pays du Nord font aussi des vœux, auxquels on ne peut pas toujours accéder, le bien immense qu'elles produisent, l'enthousiasme des gouvernements, des populations et des chefs de l'Église, forment, pour les écoles Pies, le plus bel éloge. On peut mettre, en parallèle, le prodige de leur diffusion, avec la diffusion si étonnante de la Compagnie de Jésus. Jamais, depuis les temps où l'ordre de Saint-Benoît faisait la conquête de l'Europe ravagée par les barbares, on n'avait vu un institut répondre à un besoin plus universellement senti et se répandre sous une bénédiction plus manifeste de la Providence.

36. Nous arrivons au commencement des troubles. Pendant vingt ans les passions vont agiter l'ordre admirable des écoles Pies; elles ne prévaudront ni contre la vertu de son fondateur, ni contre la solidité de l'œuvre ; mais elles ouvrent un jour triste sur le cœur humain, plus triste encore sur l'histoire de l'Église. La première cause de ces longues épreuves fut l'extension trop rapide de l'institut. Pour suffire à toutes les demandes, il fallait un grand nombre de religieux; on multiplia donc les noviciats et tous les maîtres des novices ne furent pas également prudents dans les admissions. La seconde cause fut le malheureux décret du premier chapitre général accordant, aux coadjuteurs professeurs, la tonsure et la barette cléricale. Il semblait juste de distinguer des simples convers employés aux travaux manuels, ces professeurs, en contact avec les élèves et leurs parents. Tant que l'ordre, encore peu nombreux, ne compta que des sujets fervents, il n'en résulta pas de fâcheuses conséquences. Bientôt ces Frères, égaux aux prêtres dans

Premiers troubles.

les classes, mais leurs inférieurs dans les ordres, voulurent presque tous arriver au sacerdoce. Les admettre, Joseph ne le pouvait, c'eût été la ruine de son œuvre ; les refuser, c'était les jeter dans le découragement, peut-être dans l'apostasie. Le mouvement de dissolution commença à Gênes et à Naples, où l'on donna trop facilement la tonsure aux coadjuteurs. Les religieux auxquels on la refusait demandaient à entrer dans d'autres ordres. Calasanz écrivait à ce propos: « Ne craignez pas d'ouvrir cent portes au lieu d'une pour laisser sortir les religieux et fermez-en quatre-vingt-dix-neuf et demi pour laisser entrer ceux qui se présentent. » Mais il s'en trouva qui voulaient rester *quand même*, parvenir *quand même* à la prêtrise. Il se forma ainsi trois partis : les meilleurs qui résistèrent à l'entraînement ; les mauvais, qui furent malfaisants ; enfin les douteux, les médiocres, les faibles qui grossissaient le parti des révoltés. Ce qui aggrava le plus le mal, ce fut l'ingérance de personnages importants du siècle et l'intervention, peut-être encore plus fâcheuse, de gens d'église qui n'appartenaient pas à l'ordre. Le fondateur ne se décourageait pas ; il savait que, de tout temps, les ordres religieux, surtout dans les périodes de perfection plus haute, ont été plus exposés aux orages. S. Benoît faillit être empoisonné à Subiaco; S. Romuald faillit être tué par ses religieux ; S. Dominique eut beaucoup d'épreuves à Toulouse et le Frère Elie fut le bourreau de S. François d'Assise. Mais enfin les coadjuteurs suivaient l'esprit de jalousie et les mauvaises passions du cœur; ils voulaient s'élever au-dessus de leur naissance et de leur éducation. En présence du départ d'un grand nombre et des instances de plusieurs, Joseph résista. Quand ils se virent rejetés d'un côté, ils se tournèrent de l'autre et demandèrent la visite apostolique. Joseph s'y prépara en tenant un second chapitre.

Second chapitre.

37. Le souverain pontife a coutume de faire faire, à certaines époques, la visite apostolique de toutes les églises, ordres religieux et congrégations de la ville sainte. Pour s'y préparer et parer aux inconvénients graves que révélait la situation, Joseph convoqua un second chapitre. Ce chapitre s'ouvrit le 15 octobre 1637 ; vingt-quatre membres le composaient. On décréta qu'à l'avenir les Frères

coadjuteurs ne pourraient plus étudier au delà de ce qu'ils savaient en entrant en religion, qu'ils ne porteraient plus la barette et ne recevraient plus la tonsure. Les prêtres et les clercs seuls feraient la classe. Cette décision était très sage, elle décrétait ce qui est de règle chez les Jésuites, de ne jamais faire étudier quoi que ce soit aux convers. En revanche, pour sauvegarder les droits acquis des convers, les visiteurs apostoliques firent une légère restriction de droit. On décida ensuite que le prochain chapitre aurait lieu dans trois ans, et on régla la question, si controversée, des préséances. Les visiteurs annulèrent le bref d'Urbain VIII qui permettait d'ordonner prêtres les coadjuteurs. Après ces sages mesures, tout eût dû être fini ; c'eût été parfait si l'on s'était débarrassé de ces fâcheux coadjuteurs. Aucune autorité ne pouvait plus rien pour les mettre dans la bonne voie : les esprits étroits reviennent difficilement de leurs préjugés ; les bornes de leur esprit leur dérobent l'ensemble, et ils ne veulent pas démordre de leur cas particulier. Après le chapitre, ils choisirent un nouveau champ de bataille. Les coadjuteurs ne devaient faire profession qu'à vingt et un ans. Un provincial était admis aux vœux des Frères qui n'avaient pas cet âge : ils en concluaient qu'ayant fait leur profession au même âge que les clercs, ils devaient être élevés à la cléricature, ou leurs vœux étaient nuls. C'était un argument spécieux, d'autant plus agréable à la passion. Le saint, voyant son autorité méconnue, demanda un cardinal protecteur ; on lui donna Gessi, qui mourut bientôt, puis Césarini. Un P. Ambrogi, devenu prêtre à la faveur du duc de Toscane, était l'avocat des mécontents ; il voulut faire démissionner Calasanz. Une congrégation fut nommée pour examiner la nullité des vœux ; elle les déclara valides et fut approuvée par le Pape. Mais le bref leur accordait de renouveler leurs vœux ; ils en conclurent qu'ils avaient le droit de ne pas le faire et de rentrer dans le siècle. C'était un sophisme et un acte contraire à la jurisprudence reçue. Par leurs vœux, ils étaient morts civilement ; ils pouvaient passer d'un ordre dans un autre, mais non pas se séculariser. Si Joseph l'eût pu, il faut convenir que rien n'eût été plus sage et plus profitable que de balayer cette engeance.

Mario Sozzi. 38. Ces coadjuteurs isolés n'étaient pas capables de grand'chose; il leur fallait un chef, ce fut Mario Sozzi. Ce prêtre avait quarante ans lorsqu'il entra dans l'ordre à Naples; il ne voulait y trouver que des commodités et des honneurs que le siècle refusait à sa médiocrelé et à son ignorance. Pendant ces deux années de probation, il joua très habilement son rôle et fut admis à profession solennelle. Une fois profès, il prétendit aux charges, mais, ne pouvant se tirer des examens, il ne put rien obtenir. Bientôt on s'aperçut que Mario était menteur, insubordonné qu'il manquait à la pauvreté, semait la discorde parmi ses confrères, et même rapportait les fautes des religieux, le plus souvent les augmentant jusqu'à la calomnie. Objet de l'aversion de tous, il dut aller de Naples à Rome, de Rome à Florence. A Florence, sa conduite fut telle qu'on dut procéder contre lui; il était perdu lorsqu'il découvrit à Florence des hérétiques et devint le favori de l'Inquisition. Grâce à cette découverte, lui qui allait être frappé, devint, par l'intermédiaire du Saint-Office, provincial de Toscane. Son orgueil et ses excès ordinaires le firent chasser par le grand-duc. Expulsé, il visita quelques monastères pour leur extorquer de l'argent; éconduit de partout, il vint à Rome qu'il remplit de ses plaintes contre le général. Toutes les mésaventures imputables à ses imprudences et à ses indignités, devinrent autant de crimes de Calasanz. Le cardinal Césarini, qui voyait clair au jeu de cet intrigant, fit saisir ses papiers par son auditeur. Cette saisie, dénoncée au Saint-Office par Mario, amena l'arrestation de Joseph et de ses quatre assistants; ils furent conduits, entre deux haies de soldats, aux cachots de l'Inquisition. Là, les mensonges de Mario furent découverts par le cardinal Césarini et, le soir même, la voiture du cardinal ramenait, à Saint-Pantaléon, les victimes du misérable Sozzi. Cette mésaventure eût dû le couler à fond; mais, et ce fait montre combien il y a d'ingénuité dans l'Église, la découverte de ce mensonge n'empêcha pas ses dupes de faire fond sur ses vilains propos.

Déposition. 39. Mario, maintenu comme provincial de Toscane, ne put, par ordre du grand-duc, franchir la frontière et refusa d'aller, au même titre, en Sicile. A Rome, il s'aboucha avec le P. Stéphano Chéru-

bini, compagnon de la première heure pour Joseph, mais qui avait commis, à Naples, une de ces fautes qui laissent dans l'âme du prêtre, une tache indélébile et une infirmité incurable; il n'échappa aux poursuites que par l'intervention de puissants personnages; plus tard, le défaut de poursuites causa quelque disgrâce à la compagnie. Mario et Chérubini se partagèrent les rôles : à l'un les voies souterraines; à l'autre, les coups d'audace. L'objectif était de renverser le général, âgé de quatre-vingt huit ans, présenté comme un vieux radoteur. L'homme qui se laissa le premier prendre à ce jeu fut l'assesseur du Saint-Office, Albizi, homme peu clairvoyant ou aveuglé par sa confiance dans Mario. Les trois compères obtinrent, d'Urbain VIII, un décret ordonnant qu'il serait nommé un visiteur des écoles Pies, que Mario serait son premier assistant, et qu'à eux deux ils nommeraient les trois autres. Par le fait, c'était implicitement la déposition de Joseph Calasanz. Mario nomma trois assistants propres à ses desseins; donna, à Chérubini, la charge de procureur général; et eût voulu nommer encore le visiteur. Celui qui fut nommé fut le P. Ubaldini, Somasque: c'était un honnête homme; il reconnut les incontestables mérites du P. général et des assistants déposés; mais, soit défaut de fermeté, soit défaut de sagesse, après avoir déposé son rapport, il déposa son mandat. Les trois compères, heureux de cette aventure, firent mettre à sa place le jésuite Saint-Pierre : membre d'un ordre rival, il ne devait point accepter cette mission, et, s'il l'accepta, on peut croire que ce fut ou pour servir les intérêts de son ordre, ou pour servir d'instrument à d'autres vengeances. Mario, libre désormais de suivre ses mauvais instincts, enleva les registres à Joseph, dispersa tous ses amis et le traita avec la dernière rigueur. Mario provoqua une congrégation de cardinaux pour examiner les griefs contre le général. Outre la décrépitude de Joseph, on alléguait toujours les débats sur la préséance, la nullité des vœux et la promotion des coadjuteurs aux ordres, griefs illusoires, anéantis par le chapitre général et qu'on ne pouvait ressusciter sans attentat contre l'ordre. En effet, c'est sa destruction qu'on voulait obtenir. Alors Dieu intervint : Mario fut frappé de la lèpre et mourut en réprouvé.

Stéphano Chérubini.

40. A ce misérable, on donna, pour successeur, le misérable Chérubini : Rome continuait de patronner la révolte : aucun fait ne prouve mieux son ingénuité et, ici, son aveuglement. L'ordre tout entier protesta contre cette nomination, qui, dans l'espèce, était un scandale. Le jésuite Saint-Pierre ne fut pas de cet avis : il avait reconnu, dans le P. Stéphano, un habile homme, très capable de détruire l'ordre en rendant son existence impossible. Le supérieur repoussé crut devoir se défendre ; les religieux refusèrent victorieusement son mémoire apologitique. Sur ces entrefaites moururent le cardinal protecteur Césarini, le pape Urbain VIII et fut changé de résidence un Père qui confessait Olympia Maldalchini, belle-sœur d'Innocent X, changement dont cette femme altière conçut un vif ressentiment. Malgré son âge, ses chagrins, ses infirmités, Joseph ne restait pas inactif. Il fallait, avant tout, empêcher la congrégation des cardinaux de détruire l'ordre, puisque cette question avait été soulevée à l'instigation du visiteur. Un des arguments de ce triste sire, c'est que si les écoles Pies continuaient à s'étendre, on ne trouverait plus ni domestiques, ni *cuisiniers ;* singulière préoccupation pour un religieux. Joseph prépara un mémoire pour l'avocat consistorial : il démontra successivement la validité des brefs, de l'institution, de l'érection en société à vœux solennels, de l'approbation canonique des constitutions : Une première congrégation des cardinaux se tint le 10 mars 1644. Tous les brefs antérieurs, approuvant l'ordre et ses constitutions, furent reconnus réguliers ; il fut reconnu qu'aucune société n'avait une origine plus régulière et plus canonique. Mais plusieurs dirent que, s'il n'y avait aucune raison pour abolir l'institut, cependant plusieurs motifs pouvaient déterminer le Pape à le faire descendre à l'état de simple congrégation. D'autres opinèrent en sens contraire, tout en admettant qu'on mitigeât la rigueur des constitutions sur certains points. A la seconde congrégation, on décréta le maintien des écoles Pies comme ordre religieux, la réintégration du général et de ses assistants, la nomination d'un cardinal protecteur et l'adoucissement de la règle. C'était une victoire... qui allait se tourner en défaite.

Destruction

41. A Rome, aucune décision des tribunaux n'est définitive sans

l'approbation du Pape; c'est seulement après cette approbation que les décisions sont définitives et exécutoires. La décision de la congrégation des cardinaux trompa les espérances des monteurs de l'affaire; ils résolurent de la rendre illusoire. On répandit d'abord habilement le bruit que le Pape casserait cette décision; puis on lui adressa une supplique : Le Pape ne permettrait plus aux écoles Pies que d'enseigner les éléments des lettres; il les réduirait au rang de simple congrégation séculière soumise aux ordinaires, comme l'Oratoire et les destituerait du rang d'ordre religieux. Pour faire bien venir cette supplique près d'Innocent X, on recourut au crédit de l'assesseur Albizi et de dona Olympia. En vain les religieux de l'ordre, les évêques, les princes, les villes présentèrent une supplique contraire. Quand les cardinaux se réunirent, il fut dit que la décision du Pape était prise et qu'il n'y avait plus qu'à délibérer sur la forme du bref. Ennuyés du rôle qu'on leur faisait jouer, les cardinaux traînèrent les choses en longueur : ils voulaient donner à la vérité le temps d'arriver aux oreilles du Pape et ne pas se faire les auteurs d'une innovation inconnue jusque-là dans l'Église romaine, la suppression d'un ordre religieux, pour une cause futile et sans jugement. Le 16 mars 1646, furent arrêtées ces conclusions : « Les Piaristes ne pourront plus faire les trois vœux; ils seront sous la juridiction de leurs évêques respectifs; chaque maison aura son supérieur particulier; les profès ne seront point dispensés de leurs vœux; ceux qui entreront à l'avenir ne pourront émettre que des vœux simples, mais ne pourront en être déliés que par le Saint-Siège; ils enseigneront ce que les évêques jugeront expédient. » Cette décision était une erreur. On comprend des congrégations libres comme l'Oratoire, pour une œuvre que peut accomplir une personne seule; pour une œuvre collective, comme le tenue des collèges, rien n'est plus nécessaire qu'un ordre religieux, parce que là l'unité d'impulsion et la régularité des services sont grandement favorisées par la forme d'un ordre religieux. L'exemple des Jésuites en est la preuve; le retour de l'Église romaine sur ce fait même, en sera la confirmation.

Résignation et réclamations.

42. Dans une pareille épreuve, Dieu montra la vertu de son serviteur. L'humiliation ne pouvait être plus complète : l'œuvre de cinquante années était détruite, le bien immense qu'il faisait en tant de pays était entravé; la science et la vertu de ses fils, l'éducation de cent mille enfants, les réclamations des rois et des princes, rien n'avait pu parer le coup... porté par la main du Père commun des chrétiens. Dieu lui avait révélé que l'œuvre ressusciterait au bout de dix ans. En attendant, ses fils seraient humiliés, ses enfants privés d'appui, lui mourrait et, en dix ans, que resterait-il pour une efficace restauration. Malgré ces affligeantes perspectives, à la lecture du bref, Joseph se contenta de s'approprier les paroles de Job : *Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum.* Sa résignation ne laissa pas échapper un murmure. Mais il n'en fut pas de même pour ses religieux; de près et de loin, ils lui envoyaient des plaintes qui lui déchiraient le cœur. Deux cents Frères sortirent de l'ordre, les uns pour entrer dans d'autres congrégations, plusieurs pour aller là où vont les traîtres. L'élite resta fidèle aux constitutions : ce fut le petit troupeau invincible, à qui son Père du ciel devait rendre son royaume d'immolation. Les deux persécuteurs finirent mal : Saint-Pierre mourut de trois pierres qui ne furent ni saintes, ni sanctifiantes; Chérubini exilé à Frascati, fut, comme Mario, frappé de Dieu. Quant au Pape, s'il avait cru se débarrasser des soucis que lui donnaient les écoles Pies en les supprimant, il en fut bientôt détrompé. Pendant qu'on les supprimait à Rome, on réclamait partout leur extension. Le grand duc de Toscane, le roi de Pologne par leurs ambassadeurs; les nonces dans leurs rapports adressaient des réclamations fort explicites, parfois fort vives; plusieurs s'opposèrent même à l'exécution du bref, qui était, du reste, d'une exécution difficile. Le Pape résista, comme il en avait l'habitude; mais les résistances donnèrent aux instances une intensité proportionnelle. Les ennemis de l'ordre ne cessaient pas non plus leurs persécutions : les ennemis ne désarment pas facilement. Les amis ne se découragèrent pas davantage; et, si une nécessité cruelle obligea de fermer des écoles, de braves Pères gardèrent l'invincible espérance. Calasanz répétait à tous le mot

d'ordre de la bravoure évangélique : *Constan tes estote, videbitis auxilium Domini.*

43. Le pieux fondateur ne devait pas voir le triomphe. En 1648, il arrivait à sa quatre-vingt-douzième année. Le 21 juillet, venant de visiter l'église Saint-Sauveur, il se heurta le pied si malheureusement, qu'il se fit une blessure grave et perdit le sang en abondance. Pendant quelques jours, il languit, puis se trouva mieux ; mais après quelques va-et-vient, le mal s'aggrava, et il fut bientôt évident que c'était, pour l'humble fondateur, le terme de ses épreuves. Dès longtemps, il était mûr pour le ciel ; des miracles nombreux avaient attesté sa sainteté ; le peuple fidèle le tenait pour un héroïque serviteur de Dieu. Ses disgrâces n'avaient pas altéré cette confiance. Lorsque fut connue la gravité de la maladie, Rome accourut à sa chambrette, les uns, pour faire honneur au général, le plus grand nombre pour implorer ses prières. Le 25 août, plein de jours et de mérites, il rendit son âme à Dieu. Après sa mort, l'affluence du peuple fut encore plus considérable ; Innocent X put voir de ses yeux le triomphe posthume de Joseph. On ne cite pas moins de vingt-six miracles opérés dans le court intervalle qui sépare le dernier soupir de la tombe. On fit à Calasanz des funérailles comme Rome sait les faire. On doit à Joseph Calasanz quelques écrits : Un opuscule sur la passion de Notre-Seigneur ; une courte direction pour chaque jour ; la manière de réciter la couronne des douze étoiles de la bienheureuse Vierge ; des maximes pour les religieux ; les constitutions de l'ordre et de quatre à cinq mille lettres de correspondance. Mais, après la fondation de son ordre, le côté le plus éminent de sa personnalité historique, ce sont ses vertus. Son pieux biographe loue particulièrement sa foi, sa religion, son zèle, son espérance, son amour de Dieu et du prochain, sa prudence, sa sagesse, sa justice, son énergie, sa force, sa patience, sa tempérance, son humilité, sa pauvreté, sa chasteté et son obéissance. En d'autres termes, il fut un saint, c'est-à-dire un des grands hommes de l'Église et de l'histoire.

Mort du fondateur.

44. « Après ma mort, avait dit Joseph, l'ordre renaîtra et sera plus florissant que jamais. » L'année même de sa mort, il s'établit

Rétablissement des écoles Pies.

en Bohême ; ses religieux n'y convertirent pas moins de deux mille deux cent vingt hérétiques. Le roi de Pologne, des princes de Germanie, le grand-duc de Toscane ne cessaient d'implorer le rétablissement de l'Institut. A l'avènement d'Alexandre VII, les religieux firent une demande officielle ; cette supplique fut remise au majordome du Pape ; une commission de cardinaux fut nommée. Tous étaient favorables à l'objet de la demande. Dès la première réunion de la congrégation, il fut décidé qu'on établirait en ordre religieux, mais pas d'un seul coup, des écoles Pies. Les ennemis de l'ordre essayèrent, mais vainement, de s'y opposer. Le 24 janvier 1656, le souverain pontife les érigeait en congrégation, leur ordonnait de suivre leurs anciennes constitutions et leur donnait, pour protecteur, le cardinal-vicaire. Par un autre bref, il nomma le P. Garcia général, et désigna quatre assistants. Après dix ans, les écoles Pies, réduites à un si misérable état, qu'elles ne pouvaient pas même porter l'habit religieux, se retrouvèrent, comme sous Paul V, réunies en congrégation. Le travail du général et des assistants fut pénible pour reconstituer la congrégation et rouvrir les noviciats ainsi que les collèges ; ils s'y dévouèrent ; ils comblèrent petit à petit les vides créés par la mort et par les désertions. Le 23 octobre 1665, Clément IX acheva l'œuvre d'Alexandre VII et rétablit le grand ordre, comme il avait été constitué par Grégoire XV. La résurrection dès lors était pleine et entière. Les cruelles persécutions, si longtemps endurées par les écoles Pies, les avaient réduites à un état laborieux, plus difficile que lors de leur première fondation ; elles surent lutter contre son ingratitude. Les ennemis soulevaient d'ailleurs des difficultés. En 1731, la Congrégation des Réguliers répondit : 1° Les clercs réguliers des écoles Pies sont *obligés* d'enseigner la doctrine chrétienne, la grammaire, le calcul ; mais il leur est *permis* d'enseigner les belles-lettres et les sciences ; 2° Ils sont *obligés* d'admettre les enfants pauvres, mais il leur est permis de recevoir les enfants nobles ; 3° Ils *peuvent* recevoir dans leurs établissements des élèves pensionnaires ; 4° Il leur est *concédé le droit* de fonder des maisons sans le consentement des autres ordres religieux. Depuis, l'ordre des Piaristes ou

des Scolopies a rendu, à l'Église et aux nations, les plus éminents services. En 1870, il comptait seize provinces, cent cinquante maisons, deux mille religieux et quarante-cinq mille élèves. Ces chiffres parlent sans commentaires.

45. Le Saint-Siège venait de rendre justice aux écoles Pies ; il restait une justice à rendre à leur fondateur, à le canoniser. Un mois s'était à peine écoulé depuis la mort de Joseph, la renommée de ses vertus ne cessait de croître, les miracles devenaient tous les jours plus nombreux ; on dressa procès-verbal de plus de trois cents prodiges dans une seule année. Les religieux des écoles Pies songèrent à préparer les honneurs de la béatification. Innocent X lui-même donna son assentiment au procès ; la cause ne fut réellement introduite que sous Alexandre VII. Jamais procès ne fut introduit dans les conditions plus favorables, la conviction des juges était déjà toute formée, car Joseph avait vécu sous leurs yeux. Les demandes à l'appui étaient innombrables : « Décidément, disait Alexandre VII, le monde entier se soulève pour béatifier le Père Joseph. — Il le mérite répondit son secrétaire ; je l'ai intimement connu. » La constatation de non-culte fut facile à faire. La constatation des vertus, au degré héroïque, demanda une plus longue procédure. Enfin, après constatation des trois miracles de Salvator Morelli, guéri de la paralysie, de Christine Ceccherini, guérie d'une lésion à la moëlle épinière et de Marguerite Tantéri guérie d'un anévrisme, en 1748, sous Benoît XIV, eut lieu la béatification. Cent ans après la mort de Joseph, si humilié, si persécuté, si calomnié, dans la basilique Vaticane, le plus beau temple de l'univers, fut solennisée cette grande fête. Une partie de son lustre fut dû à un discours du P. Vitelleschi, célèbre prédicateur de la Compagnie de Jésus. En 1667, après constatation de deux nouveaux miracles opérés par l'intercession du saint, sur Constance Causinati et Vincent Buada, fut célébrée, sous Clément XIII, la canonisation de S. Joseph Calasanz. Dès 1753, la statue colossale du saint avait été inaugurée dans la basilique Vaticane, à côté des fondateurs les plus illustres des ordres religieux. L'histoire devait à son tour le glorifier, pour deux motifs : et parce qu'il a rendu les

Canonisation.

plus éminents services, et parce qu'il a été plus longtemps méconnu. Dieu veuille susciter, à son œuvre, des prosélytes et, à ses vertus, des imitateurs : *Qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates* (Dan. XII, 3).

CHAPITRE XXI

PONTIFICAT D'URBAIN VIII (1623-1644)

SOMMAIRES

§ Ier LA VIE ET LES PRINCIPAUX ACTES DE CE PONTIFE

1. La suprématie des papes. — 2. Maffeo Barberini. — 3. Élection d'Urbain VIII. — 4. Le nouveau Pape. — 5. Travaux d'Urbain VIII. — 6. Les artistes. — 7. Le Bernin. — 8. Mouvement des finances. — 9. Le népotisme. — 10. Retour d'Urbin. — 11. Les préséances. — 12. Abus et réformes. — 13. Concessions liturgiques. — 14. Événements religieux. — 15. Canonisation. — 16. Promotions au cardinalat. — 17. Événements politiques. — 18. Rivalités d'Italie. — 19. — Difficultés d'ambassades. — 20. Guerre de Castro. — 21. Brouilles. — 22. Invasion du duc de Parme. — 23. Agissements des alliés. — 24. La Paix.

§ II. — L'ÉGLISE EN FRANCE SOUS LOUIS XIII ET RICHELIEU

25. Succinte narration. — 26. La régence. — 27. Gallicanisme politique. — 28. États de 1614. — 29. Le livre de Santarelli. — 30. Richelieu. — 31. La résistance. — 32. La guerre aux nobles. — 33. Les protestants en France. — 34. La révolte en 1621. — 35. Prise d'armes. — 36. Seconde guerre. — 37. Ordonnances royales. — 38. Prise de la Rochelle. — 39. Le patriarcat.

§ III. — GUERRE DE TRENTE ANS ; PÉRIODES DANOISE, SUÉDOISE ET FRANÇAISE

40. Reprise de la guerre. — 41. La situation. — 42. Commencements des hostilités. — 43. Wallenstein. — 44. Double victoire. — 45. Paix de Lubeck. — 46. Fautes de l'empereur. — 47. Échecs diplomatiques. — 48. Période suédoise.

§ IV. — S. FRANÇOIS RÉGIS, MISSIONNAIRE

I. LA VIE ET LES PRINCIPAUX ACTES DE CE PONTIFE

La suprématie des papes.

1. La suite des pontificats du XVIIe siècle, nous jette en plein dans cette grande et terrible guerre de Trente Ans, qui met à feu et à sang toutes les nations de l'Europe. En se séparant de ce qu'il appelait la Babylone romaine, Luther avait promis au peuple de les introduire dans la Jérusalem de la lumière et de la paix; les voilà en train de s'entre-égorger ; en détruisant la suprématie des papes, il avait promis que les rois, devenus pasteurs des peuples, ne se serviraient plus que de la houlette et oublieraient l'épée; les voilà qui poussent les peuples aux abîmes, pour savoir enfin à qui reviendra l'empire. En présence de l'Europe devenue un champ de carnage, à la vue de ces princes animés d'inextinguibles fureurs, l'âme fatiguée et pleine d'épouvante, a besoin de se rappeler que Jésus-Christ est venu racheter le genre humain par sa grâce et sa vérité ; que la Jérusalem de l'Évangile est à Rome ; que le chef, seul et unique, auquel tous, rois et peuples doivent l'obéissance, est le pontife romain; et que les chefs subordonnés des peuples, fidèles aux consignes du successeur de Pierre, n'ont plus à suivre le grand dessein de centralisation qu'accomplirent, sans le savoir, les grands empires d'avant Jésus-Christ ; qu'ils doivent au contraire, contents de leur sceptre, servir les peuples plutôt que les dominer, travailler au bien commun, plutôt qu'à l'exaltation de leur orgueil. Pour confirmer dans ce devoir les peuples et les rois, nous rappelons que les pontifes romains possèdent, depuis dix-huit siècles,

du droit divin de l'Évangile, la seule possible, unique et universelle suprématie. — On doit distinguer, dans S. Pierre, l'épiscopat de la primauté, et distinguer, par conséquent, dans les héritiers de S. Pierre, la succession au siège épiscopal de Rome de la succession à la suprématie. La succession à l'épiscopat de S. Pierre est de droit ecclésiastique; la succession à sa primauté est de droit divin. La succession à l'épiscopat de Pierre est seulement une condition de la succession à sa primauté; et comme cette primauté doit être perpétuelle dans l'Église, qu'elle est attachée à la personne de S. Pierre, il s'ensuit que le successeur de S. Pierre dans l'épiscopat, succède, par la disposition du Christ, à sa suprématie. — Plusieurs ne distinguant pas la raison différente pour laquelle les souverains pontifes héritent de l'épiscopat de S. Pierre et de sa primauté, se sont jetés dans des difficultés inextricables. — La doctrine que nous voulons établir est une prescription contre tous les non-catholiques et contre le laïcisme. Grecs, protestants, russes, anglicans, libres-penseurs, souverains sécularisés, divisés en tout le reste, se réunissent spontanément contre le droit divin de la primauté pontificale et l'attaquent même avec fureur. C'est qu'en effet, la suprématie des papes une fois établie, c'en est fait de toutes les sectes et de tous les orgueils. Aussi toutes les sectes, avec une parfaite clairvoyance, et tous les orgueils avec une sorte de rage, savent-ils de quel côté il faut porter les coups. Les chrétiens, les catholiques, sont toujours à leurs yeux les papistes et les pontificaux ; le Pape est toujours plus ou moins l'antéchrist. Il est donc juste que nous réunissions nos forces pour défendre, avec un zèle infatigable, la primauté de S. Pierre devenue la primauté des sourains pontifes. — D'après les faits constatés dans la suite de cette histoire, Jésus-Christ conféra à Pierre la primauté de juridiction sur toute l'Église ; il donna cette primauté à Pierre pour instituer son Église dans l'unité et la conserver à perpétuité dans cet état. Par conséquent, le sauveur voulut que, dans cette société spirituelle, établie en unité, la primauté fut perpétuelle. Par la disposition du Christ, cette suprématie dut donc passer de Pierre à ses successeurs. Or, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir d'autre suc-

cesseur de Pierre que le pontife romain, pas d'autre que le Pape assis sur le siège que Pierre fonda à Rome et occupa jusqu'à sa mort. Le pontife romain *seul* est donc, de droit divin, l'héritier de la suprématie dans l'Église. — Pierre, qui à raison de son apostolat, aurait pu n'avoir pas de siège *fixe*, pour ne pas laisser *incertaine* après sa mort, la succession de la primauté, vint à Rome et y établit son siège. Lorsqu'il occupait ce siège, le prince des Apôtres exerçait, sur l'Église universelle, la primauté qu'il avait reçue de Jésus-Christ ; il personnifiait en lui, comme évêque de Rome, l'unité de l'Église ; il était en même temps, et seul, évêque de Rome et primat de l'Église universelle, centre de l'unité. Ceux qui succédèrent à Pierre dans l'épiscopat acquirent donc, par droit naturel de succession, l'une et l'autre dignité, à savoir : l'épiscopat et la primauté dont jouissait la personne de Pierre ; ils continuèrent l'unité essentielle à l'Église par la primauté que Pierre avait, si j'ose ainsi dire, inoculée à l'épiscopat de Rome et greffée sur son siège. Depuis la mort de Pierre, les deux dignités restèrent inséparables dans l'épiscopat de Rome. Autrement, chaque siège particulier eût pu s'arroger l'indépendance et c'en eût été fait de l'unité que le Christ voulait conserver par la suprématie. Bossuet a donc eu raison de dire, dans la *Défense de la déclaration*, que « les successeurs de S. Pierre ne pouvaient pas tomber du ciel et que, pour leur promotion, il ne fallait pas mettre en émoi l'Église universelle. Il est donc nécessaire qu'il y ait quelque partie de l'Église catholique, par laquelle ils existent et que les autres lui fussent subordonnées ». — De là découle cette présence réelle de la papauté qui éclate dès le berceau du christianisme et nous montre partout, en acte, la primauté romaine. La sanction de la discipline, la condamnation des hérésies, les appels en cour de Rome, la présidence et l'approbation des conciles, la fonction de juge dans les controverses, sont les principaux faits qui attestent ce plein et continuel exercice de la suprématie.

En parlant du pouvoir des papes pour le gouvernement de l'Église, nous donnerons les témoignages des Pères en faveur de ce principe de droit catholique ; ici nous insistons sur la preuve par les événe-

ments. — Dès le commencement de l'Église, c'est vers Rome que se tournent tous les cœurs, c'est vers Rome que se portent tous les pas, c'est de Rome que partent tous les oracles. — Sous le nom de Clément, Pierre a examiné et condamné les abus qui s'étaient introduits dans l'Église de Corinthe; sous le nom de Victor, il a réglé la question de la Pâque dans l'Église d'Éphèse; sous le nom de Zéphirin, il a condamné les sectateurs de Montan; sous le nom d'Étienne, les rebaptisants; sous le nom de Corneille, les novations dans l'Église d'Afrique : voilà dès le commencement les preuves de son autorité universelle. — Que les ariens chassent S. Athanase du siège d'Alexandrie, Pierre appelle les deux partis devant son tribunal, et les deux partis acceptent sa décision; il régnait alors sous le nom de Jules. Que S. Basile le Grand, menacé par les hérétiques, se trouve dans la détresse, c'est encore à Pierre qu'il recourt en invoquant le pape Damase. Afin de l'intéresser davantage en sa faveur, il lui cite les cas plus anciens où Pierre est déjà intervenu, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre : « Nous savons, dit-il, par des documents parvenus jusqu'à nous, que le bienheureux Denis, dont la foi et les grandes vertus jetèrent un si grand éclat parmi vous, visita par ses lettres notre Église de Césarée; qu'il soutint nos pères et sauva nos frères de l'esclavage. Mais notre condition présente est encore plus digne de pitié. C'est pourquoi, si vous ne nous portez pas un prompt secours, ces hérétiques seront bientôt maîtres, et vous ne trouverez plus personne à qui vous puissiez tendre la main. » Que S. Chrysostôme, banni de son siège, cherche le vengeur de sa cause, il le trouvera dans Pierre, qui règne sous le nom d'Innocent : « Je vous prie, lui écrit-il, d'ordonner que ce qu'on a fait injustement contre moi pendant que j'étais absent et que je ne refusais pas un jugement canonique, demeure sans effet, et que tous ceux qui ont procédé de la sorte, encourent une peine ecclésiastique. Et, puisqu'on ne m'a convaincu d'aucun crime, ne me refusez pas la consolation de vos lettres et la société de mes anciens amis. Qui peut douter du respect que Pierre inspire, de l'obéissance qu'il commande et de l'influence qu'il exerce? » — Ce n'est pas assez que Pierre tranche et décide les questions portées à son tribunal,

ni que les plus grands évêques s'en rapportent à son jugement ou qu'ils implorent sa communion. L'Église réunie en concile n'a d'autre autorité que celle de Pierre, d'autre organe que celui de sa bouche, d'autre signature que celle de sa plume. Il préside du haut de son siège les imposantes assemblées qui, depuis celle de Nicée jusqu'à celle de Trente, n'ont été convoquées que par les ordres de Pierre, n'ont parlé qu'après avoir vénéré Pierre, n'ont jugé et défini qu'avec l'assentiment de Pierre, et n'ont proposé leurs canons et leurs décrets à l'obédience de l'univers entier que sous les sceaux de ce divin pêcheur. — Que fait encore Pierre ? Pierre veille à la pureté des mœurs comme à l'intégrité de la foi, réprimant l'adultère, l'injustice, la violence, sommant les rois de régner selon Dieu, les peuples d'obéir non par force, mais par conscience, et maintenant avec le glaive de l'excommunication les limites respectives des deux puissances. C'est Pierre qui a frappé Valdrade pour son commerce avec Lothaire ; Robert pour son mariage incestueux avec Berthe ; Philippe Ier pour son mariage illégitime avec Bertrade ; Philippe II pour son mariage adultère avec Agnès de Méranie. C'est à Pierre que s'adressent les peuples foulés aux pieds aussi bien que les épouses délaissées, et Pierre a forcé les princes à écouter les plaintes de leurs peuples. Qui se tourne vers Pierre a trouvé le calme dans la tourmente. L'Orient a crié vers lui, et les croisades ont commencé sous ses auspices. L'Occident a été en proie à la simonie, à la guerre, à la barbarie, aux excès de tous genres, et Pierre est venu le délivrer sous l'imposante figure et le nom à jamais béni de S. Grégoire VII. Jamais on ne l'a vu fléchir devant l'injustice, jamais il n'a vendu son âme ni trahi son devoir. On a pu le surprendre, mais on ne saurait le vaincre. — Ne venez point reprocher à Pierre la loi sacrée qu'il publie, le symbole qui offusque les ténèbres de votre esprit, ce décalogue qui déconcerte les faiblesses de votre cœur, il ne les a point faits, mais il les maintient, il les garde, il les promulgue. Écho fidèle de Jésus-Christ, il dit, il répète, ce qui lui est commandé ou inspiré. Anneau vivant d'une chaîne toujours vivante, immobile dans une croyance immuable, il voit aujourd'hui, comme il y a dix-huit siècles, passer, s'é-

couler, disparaître à ses pieds les dynasties et les empires, les symboles éphémères, les faux principes, les prétendus progrès, les vaines conquêtes. Ah ! je comprends cette paix ! Pierre habite la cité de la lumière et de la vérité. — Que dit-on de Pierre ? Prêtez l'oreille aux bruits du monde. Son nom se trouve sur toutes les lèvres, détesté ou béni. Ses lettres occupent toutes les discussions, remplissent les feuilles publiques, agitent les conseils des souverains, inquiètent les maîtres du monde. De quoi parle-t-on dans les académies, dans les camps, dans les écoles, dans les ateliers, sur les places publiques, à l'oreille et sur les toits, en pleine lumière et dans les ténèbres, dans les assemblées des peuples et dans les ténébreux conventicules où les complots se forment et où les poignards s'aiguisent ? On parle de Pierre. — Voilà les hommes de de notre siècle bien forcés de s'arrêter devant ce signe de contradiction élevé au milieu des peuples. Ils avaient arrangé leur vie pour vivre indifférents et pour mourir sans émotion religieuse, sans discussion dogmatique, sans embarras doctrinal, une main tendue vers les impies et l'autre vers les chrétiens, en bénissant le ciel d'être nés dans le siècle de la tolérance et des lumières. Ils s'étaient trompés, et en dépit de toutes leurs précautions, il leur faut maintenant prendre un parti. Pierre est, comme le Christ, un être prodigieux, unique, incomparable, sans égal et sans exemple. Il remplit le monde, il domine son siècle ; il faut le voir, il faut l'entendre, et, suivant ou le courant de l'impiété ou celui de la foi, aller au blasphème avec le siècle, ou demeurer dans l'obéissance et dans l'amour avec l'Église (1). — Rien dans l'histoire ecclésiastique n'est aussi invinciblement démontré, pour la conscience qui ne dispute pas, que la suprématie monarchique du souverain pontife. Sans doute, elle n'a point été, dès l'origine, aussi manifeste que depuis ; mais c'est en cela précisément qu'elle se montre divine : car tout ce qui existe légitimement et pour des siècles, existe d'abord en germe et se développe ensuite. On ne voit pas, au reste, qu'il puisse en être autrement. Si la suprématie des papes ne s'élevait pas au-dessus du pouvoir épiscopal, les évêques n'auraient plus

(1) Besson, *L'Église, œuvre de l'Homme-Dieu*, p. 123 et passim.

de pasteur et il y aurait autant d'églises que d'évêques. — On ose à peine citer aujourd'hui les textes qui, d'âge en âge, établissent la suprématie romaine de la manière la plus incontestable, depuis le berceau du christianisme jusqu'à nos jours. Ces textes sont si connus qu'ils appartiennent à tout le monde, et qu'on a l'air, en les citant, de se parer d'une vaine érudition. Cependant, comment refuser, dans un ouvrage tel que celui-ci, un coup d'œil rapide à ces monuments précieux de la plus pure tradition? — Bien avant la fin des persécutions, et avant que l'Église, parfaitement libre dans ces communications, pût attester sans gêne sa croyance par un nombre suffisant d'actes extérieurs et palpables, Irénée, qui avait conversé avec les disciples des Apôtres, en appelait déjà à la chaire de S. Pierre, comme à la règle de la foi, et confessait cette principauté régissante devenue si célèbre dans l'Église. — Tertulien, dès la fin du IIe siècle, s'écrie déjà : « Voici un édit, et même un édit péremptoire, parti du *souverain pontife, l'évêque des évêques.* » Ce même Tertulien, si près de la tradition apostolique, et, avant sa chute, si soigneux de la recueillir, disait : « Le Seigneur a donné les clefs à Pierre et *par lui* à l'Église. » — Optat de Milève répète : « S. Pierre a reçu *seul* les clefs du royaume des cieux, *pour les communiquer aux autres pasteurs.* »— S. Cyprien, après avoir rapporté les paroles immortelles : « *Vous êtes Pierre, etc.* » C'est de là que découlent l'ordination des évêques et la forme de l'Église. » — S. Augustin, instruisant son peuple, et avec lui toute l'Église, ne s'exprime pas moins clairement : « Le Seigneur, dit-il, nous a confié ses brebis, *parce qu'il* les a confiées à Pierre. » — S. Éphrem, en Syrie, dit à un simple évêque : « Vous occupez la place de Pierre » ; parce qu'il regardait le Saint-Siège comme la source de l'épiscopat. — S. Gaudence de Bresse, partant de la même idée, appelle S. Ambroise *le successeur de Pierre.* — Pierre de Blois écrit à un évêque : « Père, rappelez-vous que vous êtes *le vicaire du bienheureux Pierre.* » — Et tous les évêques d'un concile de Paris déclarent n'être *que les vicaires du prince des Apôtres.* — S. Grégoire de Nysse confesse la même doctrine à la face de l'Orient : « Jésus-Christ, dit-il, a donné *par Pierre,* aux

évêques, les clefs du royaume céleste. » — Et quand on a entendu sur ce point l'Afrique, la Syrie, l'Asie Mineure et la France, on entend avec plus de plaisir un saint Écossais déclarer, dans le VI[e] siècle, *que les mauvais évêques usurpent le siège de S. Pierre.* Tant on était persuadé de toutes parts que l'épiscopat entier était, pour ainsi dire, concentré dans le siège même de S. Pierre dont il émanait ! — Cette foi était celle du Saint-Siège même. Innocent I[er] écrivait aux évêques d'Afrique : « Vous n'ignorez pas ce qui est dû au siège apostolique *d'où découle l'épiscopat et toute son autorité...* Quand on agite des questions sur la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, *c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité.* » — Et dans sa lettre à Victor de Rouen, il dit : « Je commencerai avec le secours de l'apôtre S. Pierre, *par qui l'apostolat et l'épiscopat ont commencé en Jésus-Christ.* » — S. Léon, fidèle dépositaire des mêmes maximes, déclare que tous les dons de Jésus-Christ ne sont parvenus *aux évêques que par Pierre...afin que de lui, comme du chef, les dons divins se répandissent dans tout le corps.* — Je me plais à réunir d'abord les textes qui établissent la foi antique sur le grand axiome si pénible pour les novateurs. Reprenant ensuite l'ordre des témoignages les plus marquants qui se présentent à moi sur la question générale, j'entends d'abord S. Cyprien déclarer, au milieu du III[e] siècle, *qu'il n'y avait des hérésies* et des schismes dans l'Église, que parce que tous les yeux n'étaient pas tournés sur le prêtre de Dieu, sur ce pontife qui juge dans l'Église *à la place* de Jésus-Christ. Au IV[e] siècle, le pape Anastase appelle tous les peuples chrétiens *mes peuples*, et toutes les églises chrétiennes *des membres de mon corps.* Et quelques années après, le pape S. Célestin appelait ces mêmes églises nos membres. — Le pape S. Jules écrit aux partisans d'Eusèbe : « *Ignorez-vous* que l'usage est qu'on nous écrive d'abord, et qu'on décide ici ce qui est juste ? » — Et quelques évêques orientaux, injustement dépossédés, ayant recouru à ce pape, qui les rétablit dans leurs sièges ainsi que S. Athanase, l'historien qui rapporte ce fait, observe *que le soin de toute l'Église appartient au Pape à cause de la dignité de son siège.* — Vers le milieu du V[e] siècle,

S. Léon dit au concile de Chalcédoine, en lui rappelant sa lettre à Flavien : « *Il ne s'agit plus de discuter audacieusement, mais de croire ; ma lettre à Flavien, d'heureuse mémoire, ayant pleinement et très clairement décidé tout ce qui est de foi sur le mystère de l'Incarnation.* » — Et Dioscore, patriarche d'Alexandrie, ayant été précédemment condamné par le Saint-Siège, les légats ne voulant pas permettre qu'il siège au rang des évêques, en attendant le jugement du concile, déclarent aux commissaires de l'empereur, *que si Dioscore ne sort pas de l'assemblée, ils en sortiront eux-mêmes.* — Parmi les six cents évêques qui entendirent la lecture de cette lettre, aucune voix ne réclama ; et c'est de ce concile même que partent ces fameuses acclamations qui ont retenti dès lors dans toute l'Église : « Pierre a parlé *par la bouche de Léon, Pierre est toujours vivant dans son siège.* » — Et dans ce même concile, Lucentius, légat du même pape, disait : « *On a osé tenir un concile sans l'autorité du Saint-Siège, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis.* » C'est la répétition de ce que le pape Célestin disait peu de temps auparavant à ses légats, partant pour le concile général d'Éphèse : « *Si les opinions sont divisées, souvenez-vous que vous êtes là pour juger et non pour disputer.* » Le Pape, comme on sait, avait convoqué lui-même le concile de Chalcédoine, au milieu du ve siècle ; et cependant le canon vingt-huitième ayant accordé la seconde place au siège patriarcal de Constantinople, S. Léon le rejeta. En vain l'empereur Marcien, l'impératrice Pulchérie et le patriarche Anatolius lui adressent sur ce point les plus vives instances : le Pape demeure inflexible. Il dit que le troisième canon du premier concile de C. P., qui avait attribué précédemment cette place au patriarche de C. P., n'avait jamais été envoyé au Saint-Siège. Il casse et déclare nul, *par l'autorité apostolique*, le vingt-huitième canon de Chalcédoine. Le patriarche se soumet et convient que le Pape est le maître. Le Pape lui-même avait convoqué précédemment le deuxième concile d'Éphèse ; et cependant il l'annula en lui refusant son approbation. Au commencement du vi^e^ siècle, l'évêque de Patare, en Lycie, disait à l'empereur Justinien : « *Il peut y avoir plusieurs souverains sur la terre ; mais il*

n'y a qu'un pape sur toutes les églises de l'univers (1) .» Nous ne pousserons pas plus loin ces citations, parce qu'à la date où elles nous conduisent, de l'aveu même des protestants, on voit éclater ce qu'ils appellent les usurpations du Saint-Siège, c'est-à-dire le plein exercice de la papauté. — Un trait piquant de cette démonstration, c'est que les hérétiques et les schismatiques pensent là-dessus comme les Pères de l'Église. Ainsi, les Russes ,malgré leur schisme, ont conservé l'hymne suivante :

« O S. Pierre, prince des Apôtres ! primat apostolique ! pierre inamovible de la foi, en récompense de ta confession, éternel fondement de l'Église, pasteur du troupeau parlant ; porteur des clefs du ciel, élu entre tous les Apôtres pour être, après Jésus-Christ, le premier fondement de la sainte Église, réjouis-toi ! réjouis-toi ! — Colonne inébranlable de la foi orthodoxe, chef du collège apostolique ! » Elle ajoute : « Prince des Apôtres, tu as tout quitté et tu as suivi le Maître en lui disant : Je mourrai avec toi ; avec toi je vivrai d'une vie heureuse : tu as été le premier évêque de Rome, l'honneur et la gloire de la très grande ville : sur toi s'est affermi l'Église ». — Ainsi, les protestants, malgré leur principe du libre-examen, n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à la primauté de S. Pierre. « Je rends grâce à Dieu, dit Luther, grâce à Jésus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre une Église unique par un grand miracle... en sorte que jamais elle ne s'est éloignée de la vraie foi par aucun décret.» « Il faut à l'Église, dit Melanchthon, des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique et sur la doctrine des prêtres, et pour exercer les jugements ecclésiastiques ; de sorte que s'il n'y avait point de tels évêques, *il en faudrait faire. La monarchie du Pape* servirait aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine. » — Calvin leur succède. « Dieu, dit-il, a placé le trône de sa religion au centre du monde, et il y a placé un pontife unique, vers lequel tous sont obligés de tourner les yeux pour se maintenir plus fortement dans l'unité. »

(1) Ces citations sont empruntées au livre *Du Pape*, par le comte de MAISTRE, p. 47.

— Le docte, le sage, le vertueux Grotius prononce sans détour, que sans la primauté du Pape, il n'y aurait plus moyen de terminer les disputes et de fixer la foi. — Casaubon n'a point fait difficulté d'avouer, qu'aux yeux de tout homme instruit dans l'histoire ecclésiastique, le Pape était l'instrument dont Dieu s'est servi pour conserver le dépôt de la foi dans toute son intégrité, pendant tant de siècles. — Suivant la remarque de Puffendorf, il n'est pas permis de douter que le gouvernement de l'Église ne soit monarchique, et nécessairement monarchique, la démocratie et l'aristocratie se trouvent exclues par la nature même des choses, comme absolument incapables de maintenir l'ordre et l'unité au milieu de l'agitation des esprits et de la fureur des partis. Il ajoute avec une sagesse remarquable : « La suppression de l'autorité du Pape a jeté dans le monde des germes infinis de discorde ; car n'y ayant plus d'autorité souveraine pour terminer les disputes qui s'élevaient de toutes parts, on a vu les protestants se diviser entre eux, *et de leurs propres mains déchirer leurs entrailles.* » Ce qu'il dit des conciles n'est pas moins raisonnable. « Que le concile, dit-il, *soit au-dessus du Pape*, c'est une proposition qui doit entraîner sans peine l'assentiment de ceux qui s'en tiennent à la raison et à l'Écriture (c'est un protestant qui parle) : mais que ceux qui regardent *le siège de Rome* comme *le centre de toutes les Églises*, et le Pape comme l'évêque œcuménique, adoptent aussi le même sentiment, *c'est ce qui ne doit pas sembler* MÉDIOCREMENT ABSURDE ; car la proposition qui met le concile au-dessus du Pape, établit une véritable aristocratie, *et cependant l'Église romaine est une monarchie.* » — Mosheim, examinant le sophisme des jansénistes, *que le Pape est bien le supérieur de chaque église prise à part, mais non de toutes les églises réunies ;* Mosheim, dis-je, oublie son fanatisme anticatholique, et se livre à la droite logique, au point de répondre : « On soutiendrait avec autant de bon sens que la tête préside bien à chaque membre en particulier, mais non point du tout au corps qui est l'ensemble de tous ces membres ; ou qu'un roi commande, à la vérité, aux villes, aux villages et aux champs composant une province, mais non à la province même. » — Les aveux des héré-

tiques et des schismatiques, aussi bien que les témoignages des Pères, prouvent la suprématie des papes. La primauté des souverains pontifes est ainsi un des points de doctrine catholique, le plus solide sur sa démonstration.

2. L'homme, à qui échut, après la mort de Grégoire XV, le sceptre du monde, s'appelait Maffeo Barberini. Parmi les Toscans qni avaient acquis des richesses considérables dans le commerce d'Ancône, au commencement du XVIe siècle, se trouvait la maison Barberini, de Florence. Un rejeton de cette famille, Maffeo, était né à Florence en 1568, d'Antoine Barberini et de Camilla Barbadori dont les familles étaient distinguées par leur alliance et leur noblesse. A trois ans, Maffeo avait perdu son père ; il étudia, sous la sage direction de sa mère, les premiers éléments de la langue. Bientôt Camille l'envoya à Rome, pour qu'il pût se perfectionner, sous la direction de son oncle, François Barberini, protonotaire apostolique, dans l'étude des langues et de la philosophie ; dans la cité sainte, l'appui de sa famille et ses talents remarquables lui ouvraient les portes d'un brillant avenir. A vingt ans, Maffeo se fit recevoir docteur à Pise et revint à Rome. Sixte-Quint le nomma référendaire de justice ; Grégoire XIV l'éleva à la dignité de gouverneur de Fano, puis le nomma l'un des sept protonotaires apostoliques. En cette qualité, il dressa l'acte des deux mariages célébrés en présence de Clément VIII, celui de Philippe III, roi catholique, avec Marguerite d'Autriche et celui de l'archiduc d'Autriche, Albert, avec Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne. En 1601, Clément VIII l'envoya en France, comme nonce extraordinaire, pour porter des langes, bénits par le Pape, au dauphin Louis, depuis Louis XIII, fils de Henri IV. Maffeo remplit encore d'autres emplois en Italie ; puis, nommé archevêque de Nazareth *in partibus*, il fut renvoyé en France. Là, il obtint que les Jésuites fussent rappelés et que l'on détruisit une colonne élevée en souvenir de leur exil. Le 11 septembre 1606, Paul V le créa cardinal et archevêque de Spolète. Dans tous les postes qu'il avait occupés jusque-là, ses collègues avaient reconnu en lui une incontestable supériorité; le succès de sa nonciation en France lui avait ouvert les plus brillantes perspectives.

Maffeo Barberini.

Après la mort de Grégoire XV, le parti français songea tout d'abord à lui déférer le pontificat.

Élection d'Urbain VIII.

3. L'élection, toutefois, ne se fit pas d'emblée : rien ne justifie mieux que les élections pontificales, le fameux proverbe : L'homme propose et Dieu dispose. Le 19 juillet 1623, onze jours après la mort de Grégoire XV, cinquante-cinq cardinaux entrèrent en conclave. On y observa, avec exactitude, les prescriptions des bulles données par le défunt pontife, pour le sage règlement de l'élection. Suivant toutes les prévisions, ce conclave devait durer longtemps, il y avait beaucoup de sujets papables et tous les cardinaux différaient entre eux de sentiments. On croyait d'abord que le cardinal Octave Bandini serait fait pape ; aux scrutins, il n'eut qu'un petit nombre de voix. Au début, il y a toujours, dans les conclaves, des voix de politesse, de compliment et d'amitié ; les électeurs cherchent une direction ; c'est seulement après quelques scrutins qu'on découvre la juste tendance. Dans les scrutins aussi quelquefois il y a des feintes, d'ailleurs fort innocentes, qui servent à faire connaître des votes sérieux. Cardella, dans la vie du cardinal Descars de Givry, dit que ce cardinal français fut sur le point d'être élu pape : il le méritait par sa piété, connue du Sacré Collège et préconisée par Du Saussay, dans son Martyrologe gallican. Le cardinal Jean-Garcia Mellini, avec l'appui du cardinal Scipion Borghèse, neveu du dernier pape, obtint aussi vingt-deux voix. Enfin le 6 août, cinquante-quatre électeurs, malgré la vive opposition du cardinal Scaglia, dominicain, et du cardinal Bandini, se réunirent pour donner leur suffrage à Maffeo Barberini. Le cardinal Maurice de Savoie, *protecteur* des affaires de France, gouverna cette élection ; Barberini, plus tard, en remercia Louis XIII. « Ce jour-là, dit Artaud, il restait au conclave cinquante-quatre cardinaux, parce que le cardinal André Peretti, attaqué de la fièvre, avait dû retourner dans son palais. Quand on examina les votes du scrutin, il se trouva qu'il manquait une cédule, on ne savait par quelle raison. Malgré cela, le nombre des votes était plus que suffisant ; il dépassait de beaucoup le nombre des voix nécessaires. Le pontife était nommé, mais il existait une irrégularité : Maffeo refusa le tri-

règne, et voulut que le scrutin fut recommencé, aux termes de la loi grégorienne. Le cardinal Farnèse dit alors à Maffeo : « Mais vous êtes élu ; il y a plus de voix qu'il n'en faut. Quand la cédule égarée serait contraire, vous seriez encore pontife. Les électeurs, dans un nouveau scrutin, peuvent changer d'avis. » Le cardinal Barberini insista pour que le scrutin fût recommencé, et il obtint le prix de son périlleux désintéressement. On avait remarqué, dans Rome, que, du côté de la Toscane, il était arrivé un essaim d'abeilles, qui s'était arrêté dans les chambres du cardinal Barberini; et l'on en avait tiré un augure favorable, parce que cette famille portait dans son blason trois abeilles posées deux sur une (1). Lorsqu'il fut élu il se prosterna au pied de l'autel et pria Dieu avec larmes, de ne pas le laisser sortir vivant de cette chapelle si ce pontificat ne devait pas être utile à l'Église. Barberini prit le nom d'Urbain VIII. Une maladie contagieuse régnait à Rome ; le nouveau pape tomba malade et dut différer le couronnement, jusqu'au 29 septembre. Quoique convalescent, il voulut ceindre la tiare en la fête de S. Michel Archange : il y avait une grande dévotion ; dans le Vatican, il éleva une autel à son honneur; on a encore des médailles où on le voit à genoux devant l'image de l'archange victorieux, avec l'exergue : *Te mane, te vespere.* Le 10 novembre, Urbain prit possession de la basilique de S.-Jean-de-Latran. Le 2 octobre, il avait créé cardinal son neveu, François Barberini. Ce sont les seuls souvenirs de son intronisation.

Le nouveau Pape.

4. Que devait être le nouveau Pape ? Nous le verrons, comme nous avons coutume par ses actes; on ne juge pas définitivement sur des présomptions. En attendant que nous fassions connaître les services rendus à l'Église par Urbain VIII, nous citons, de ce pontife, un portrait où les qualités et les défauts sont fortement accusés par Ranke; en étudiant ses traits, il ne faut pas oublier que le dessin est d'un protestant souvent exagéré, quoique sincère. « La cour, dit-il, ne tarda pas à s'apercevoir d'une grande différence entre lui et ses prédécesseurs. On trouvait ordinairement Clément VIII occupé à lire les ouvrages de Saint-Bernard, et Paul V les ou-

(1) *Histoire des souverains pontifes*, t. V. p. 274.

vrages de Justinien de Venise ; chez Urbain VIII, au contraire, on ne voyait toujours sur la table de travail, que les poèmes les plus modernes ou des dessins de fortification. On a pu observer que, le plus souvent, c'est à l'époque de la première fleur de l'âge viril qu'un homme prend la direction décisive et commence à participer activement aux affaires de l'État ou au mouvement de la littérature. La première activité d'Urbain VIII se déploya dans le temps de la lutte de la principauté papale contre l'Espagne, à l'époque du rétablissement du christianisme en France. Ses inclinations le portèrent de préférence dans cette direction, et il le regardait surtout comme un prince temporel. Urbain pensait que l'État romain devait être protégé par des forteresses et se montrer redoutable par ses propres armes.

« Quand on lui faisait voir les monuments de marbre de ses prédécesseurs, il disait qu'il voulait, lui, élever des monuments de fer. Il fit construire, sur les frontières du pays de Bologne, Castelfranco, que l'on a appelé le fort Urbano, quoique la destination militaire de cette forteresse fût si peu frappante, que les Bolonais soupçonnaient qu'elle était érigée plutôt contre eux que pour eux. Il commença, dès l'année 1625, à fortifier, à Rome, le château Saint-Ange par de nouveaux remparts ; il le pourvut aussitôt de munitions de guerre et de provisions de bouche, comme si l'ennemi était aux portes de la ville ; il fit bâtir, sur le Monte-Cavallo, le mur élevé qui entoure le jardin du Pape, sans s'inquiéter de la destruction de quelques restes grandioses de l'antiquité, qui se trouvaient dans les jardins des Colonna. Il établit une manufacture d'armes à Tivoli ; les terrains de la bibliothèque du Vatican furent destinés à un arsenal ; des soldats en grand nombre furent enrôlés, et le centre de la suprême puissance ecclésiastique de la chrétienté, la paisible enceinte de la ville éternelle, retentit du bruit des armes. Un État bien organisé devait aussi avoir un port libre : Civita-Vecchia fut disposée, dans ce but, à grands frais. Le résultat répondit plus à la situation forcée des choses qu'aux vues du Pape : les Barbaresques vendaient dans ce port, le butin qu'ils avaient enlevé aux navires chrétiens. Voilà à quoi devaient servir les travaux du premier pas-

teur de la chrétienté. Dans toutes ces mesures, Urbain procéda avec une autorité absolue, encore plus prononcée que celle de ses prédécesseurs, du moins au commencement de son règne. Quand on lui proposait de consulter son collège des cardinaux, il répondait que lui seul entendait mieux les affaires que tous les cardinaux pris ensemble. Le consistoire fut rarement assemblé et alors très peu de cardinaux avaient assez de courage pour exprimer librement leur opinion. Les congrégations se réunissaient comme à l'ordinaire, mais on ne leur soumettait aucune question importante, et l'on avait peu d'égards à leurs décisions. Urbain ne songea pas non plus à établir une *consulta* pour l'administration de l'État, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. François Barberini avait tout à fait raison, pendant les dix premières années du pontificat d'Urbain, de ne vouloir prendre sur lui la responsabilité d'aucune mesure. Les ambassadeurs étrangers étaient désespérés de ne pouvoir jamais entamer aucune affaire avec le Pape. Pendant les audiences, il n'était occupé qu'à parler, à enseigner, continuant avec les uns la conversation commencée avec les autres. Il fallait l'écouter, l'admirer, lui témoigner le plus grand respect, même lorsqu'il ne satisfaisait pas à vos demandes. Quand d'autres papes aussi avaient été forcés de répondre par des refus, c'était en vertu d'un principe, soit religieux, soit politique; mais chez Urbain c'était pur caprice; on ne pouvait jamais savoir s'il fallait s'attendre à un *oui* ou à un *non*. Les habiles Vénitiens avaient découvert qu'il aimait la contradiction, et que par un mouvement d'esprit presque involontaire, il adoptait toujours l'opinion opposée à celle qui lui était présentée; pour parvenir à leur but, ils se faisaient des objections à eux-mêmes, et le Pape, en cherchant l'idée contraire, adoptait de lui-même les projets vers lesquels aucun raisonnement du monde n'aurait pu l'amener. A cette époque on rencontrait souvent chez les Italiens et les Espagnols un sentiment particulier qui consistait à regarder une fonction publique, pour ainsi dire, comme un tribut qui était dû au mérite, au talent personnel. Il en résulta que dans l'administration d'un emploi, on suivait bien plus les convenances personnelles que les nécessités de la charge. Presque semblable, sous ce

rapport, à un auteur qui, tout préoccupé de l'inspiration de son talent, ne s'attache pas à l'objet présent à son esprit et laisse un libre cours au jeu de sa fantaisie. Urbain lui-même appartenait à cette classe d'auteurs. Les poésies qui nous restent de lui montrent de l'esprit et de l'habileté. Mais de quelle étrange manière y sont traités les sujets sacrés! Les cantiques et les sentences de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont forcés de se prêter à la mesure du mètre d'Horace; le cantique du vieux Siméon est condamné à entrer dans deux strophes saphiques. Naturellement le caractère original du texte devait entièrement disparaître; il fallait qu'il se pliât à une forme qui lui était contraire, et cela uniquement parce qu'elle plaisait à l'auteur. Mais ces talents, la splendeur dont ils entouraient la personne du Pape, la santé athlétique même dont il jouissait, ne firent qu'augmenter en lui le sentiment exalté de sa personnalité que lui inspirait d'ailleurs sa haute position. Je ne pourrais pas citer un autre pape qui ait possédé à un degré aussi élevé ce sentiment de son importance individuelle. On lui fit un jour une objection tirée des anciennes constitutions papales, il répondit : « La décision d'un pape vivant vaut beaucoup mieux que la décision de cent papes défunts. Il révoqua cette résolution prise par le peuple romain de ne plus jamais ériger de statues à un pape, pendant sa vie, en disant : « Qu'une telle décision ne pouvait pas regarder un pape comme lui ! » On lui faisait l'éloge de la conduite d'un de ses nonces dans une affaire difficile, il répondit : « que le nonce avait agi suivant les instructions qu'il lui avait données (1).» Tel était l'homme pénétré de l'idée de sa grandeur; Cantu et Dandolo en disent à peu près autant que Ranke; en dégageant ce que mêlent à ces appréciations, les passions protestantes et libérales, on dégagera le vrai et grand caractère d'Urbain VIII.

Travaux d'Urbain VIII.

5. Les papes sont tous, plus ou moins, amis des arts; Urbain VIII leur demandait sans cesse des inspirations nouvelles. Les églises de Saint-Urbano *alla caffarella,* de Saint-Sébastien *in Pallarâ,* de San-Salvator *in Campo*, des saints Cosme et Damien, et de Sainte-Bibiane, furent reconstruites ou restaurées par ses ordres. Au lieu

(1) *Hist. de la papauté*, t. III, p. 147.

où se dressait jadis la demeure de ce pontife, il rebâtit également de fond en comble l'antique sanctuaire de S.-Caius et celui de Sainte-Martine. Un souvenir particulier s'attache à Ste-Martine, c'est que la riche chapelle souterraine où repose le corps de la sainte, fut édifiée, non seulement sur le dessin, mais aux frais de Pierre de Cortone, qui légua, à cet effet, cent mille écus. Si nous parcourons maintenant les églises de Rome, nous y trouvons sans cesse la main des Barberini : ils relèvent l'église de Saint-Jacques *in Settignanâ;* ils reconstruisent les monastères de Saint-Barthélemy et de la Minerve; Sainte-Agathe *in Suburrâ* leur doit des embellissements splendides; Saint-Laurent *in Damaso,* les marbres précieux et les statues dorées de son grand autel; enfin, non seulement l'église et le couvent de la Sainte-Incarnation sont fondés par eux, mais ce sont encore des religieuses de leur famille, sœur Innocenza et sœur Maria-Grazia Barberini qui y introduisent la règle de Sainte-Thérèse. Le vieux cardinal de Saint-Onuphre, frère d'Urbain VIII, s'attachait surtout aux établissements de charité : il laissait six cents écus de rente annuelle au Conservatoire de Sainte-Croix-de-la-Pénitence; il entretenait des jeunes filles nobles parmi les orphelines de Sainte-Catherine-dé-Funari; il constituait des revenus au collège de la Propagande, pour les frais d'éducation de vingt-cinq jeunes gens d'Asie ou d'Afrique; et tandis que ses neveux bâtissaient de riches palais, lui, vieux et austère moine, édifiait une église et un couvent pour les moines de son ordre. Le monastère des Capucins, à Capo-le-Case, lui doit son origine; il devait y être enseveli avec ces simples paroles pour épitaphe : *Hic jacet pulvis, hic cinis, hic nihil.* Parmi les fondations qui appartiennent au règne d'Urbain VIII, nous citerons encore le collège Nardini, dirigé par les Scuolo-Pies, et le collège Fuccioli par les Jésuites. L'histoire admire justement les souverains qui illustrent leur passage par des monuments; pourquoi refuserait-elle son suffrage à Urbain VIII et aux Barberini?

6. Nous ne sommes plus au siècle des grandes écoles, mais ce n'est pas l'effacement, Pierre Berettini, né à Cortone en 1609, fut un des peintres et des architectes les plus célèbres d'une époque

Les artistes

où les arts avaient beaucoup perdu de leur puissance. Son caractère était d'une incomparable douceur; on admirait justement sa sensibilité et sa noblesse. Ses plus beaux ouvrages sont, comme architecte, le portail de Sainte-Marie *in viâ Latâ* et celui de Sainte-Marie de la paix ; comme peintre, la voûte de la Chiesa-Nuova, celle du palais Barberini, le martyre de sainte Martine et la procession de S.-Charles à San-Carlo *ai Catinari.* On retrouve le même assemblage de qualités chez un jeune peintre, Carle Maratte, né à Camérino, dans la marche d'Ancône ; petit enfant, il extrayait le jus des plantes pour peindre des figures sur les parois de la maison paternelle, et, lorsqu'il fut envoyé à Rome, en 1636, à l'école d'André Sacchi, il prit bientôt place parmi les maîtres. Tandis que son professeur peignait, à grands traits, S. Romuald et ses disciples, l'enfant traçait sur la toile une Nativité qu'on voit encore à Saint-Joseph. Carle Maratte puisait, dans la modestie et la simplicité de ses mœurs, un profond respect pour ceux qui l'avaient devancé avec éclat dans la carrière ; il dessina le portrait de Raphaël sur la façade de la maison de ce grand peintre, et lui consacra, ainsi qu'à Annibal Carrache, un buste dans la rotonde. Bien différent était André Sacchi : une humeur hautaine, une idée exagérée de son mérite, des critiques moqueuses le faisaient craindre et haïr. Cependant, depuis la disparition de l'école bolonaise, il avait son éclat relatif et ses ouvrages étaient l'objet d'une admiration que partageait le Poussin. Au-dessous de ces artistes, on peut citer encore le cavalier d'Arpino ; Martin Lunghi, l'architecte des palais Borghèse et Altemps; Onorius et Martin Lunghi le jeune, co-auteur de Saint-Charles au Corso ; et Pomérancio, le peintre d'Ananie et Saphire, et des martyrs à San-Stefano. Tels étaient les hommes sur lesquels reposaient les destinées de l'art au XVIIe siècle.

Le Bernin. 7. Au-dessus de leurs noms, aujourd'hui un peu effacés, brille un nom plus illustre, celui du Bernin. Giovan-Lorenzo Bernini était né à Naples en 1598 ; dès son enfance, il donna des signes d'un génie si précoce, que Paul V prédit, pour son siècle, un second Michel-Ange. A dix ans, il sculptait une tête remarquable ; à quinze, son groupe d'Énée et d'Anchise ; à dix-huit, Apollon et

Daphné. « Il était impossible, dit justement selon nous Lagournerie, de pousser plus loin que le Bernin ne l'avait fait, la science de l'art, et, jusqu'à un certain point, le mouvement et la vie ; mais une incontestable décadence s'y révélait néanmoins, décadence qui tenait peut-être à la nature du génie de Bernin, et peut-être aussi à une sorte de marche dans les idées. Les premiers élans de la pensée de l'homme sont ordinairement naïfs, simples, profondément sentis. L'inspiration y est transparente, parce qu'elle n'a pas encore été voilée par un travail opiniâtre ; mais elle y est naturelle parce que l'étude de l'expression ne l'a pas encore altérée. Mais bientôt après, on s'applique à perfectionner la forme et il arrive presque toujours, dans cette opération technique, que la conception perd de son spiritualisme ; puis enfin, lorsque le champ du beau et du noble semble épuisé, on se laisse entraîner par ce besoin de créer, qui est en nous, à inventer des beautés nouvelles, c'est-à-dire qu'on tombe dans l'afféterie et le pittoresque. Les statues de Bernin furent généralement maniérées ; la grandeur du caractère s'y trouve remplacée par une sorte d'élégante coquetterie dont n'est point exempt son fameux groupe de Sainte-Thérèse et l'amour divin. On ne peut cependant méconnaître, en considérant les nombreux ouvrages de sculptures que Bernin a laissés à Rome, le Saint-Sébastien, la bienheureuse Louise Albertoni, le Saint-Benoît du Sacro Speco, et surtout la Sainte-Bibiane, tout ce qu'il y avait de puissance, de ressources, de fécondité dans son génie (1) ». Le Bernin atteignit la plus haute faveur sous Urbain VIII : « Vous êtes heureux, sans doute, lui avait dit le pontife, de voir Barberini pape ; mais Maffeo s'estime plus heureux encore de ce que Bernin vit sous son règne. » Urbain VIII voulut que, suivant l'antique usage, un baldaquin ombrageât la confession de S. Pierre ; mais où trouver le métal et l'argent nécessaire à une si grande entreprise. On dépouilla des lames de bronze qui le décoraient inutilement, le soffite du portique du Panthéon. C'est à ce propos que de mauvais plaisants firent le fameux jeu de mots : *Quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini*. La matière une fois trouvée, Bernin

(1) *Rome chrétienne*, t. II, p. 442 et 44.

se mit à l'œuvre et le métal coula à flots dans des moules gigantesques. Le baldaquin fut découvert le 29 juin 1633. « Jamais, dit encore Lagournerie, on n'avait vu un monument de bronze, ni plus vaste, ni plus majestueux. Il s'élevait immédiatement sous la coupole et sa hauteur était de quarante-deux mètres, c'est-à-dire qu'il eût dominé le faîte des palais et la croix qui surmontait les plus hautes obélisques. Quatre colonnes composites, ornées de feuilles de laurier et d'enfants, le soutenaient dans les airs ; leur forme torse rappelait les antiques colonnes, dont Grégoire III avait entouré l'autel de la première basilique, et qui aujourd'hui encore sont précieusement conservées aux niches des piliers du dôme. L'entablement et le couronnement du baldaquin n'étaient pas moins grandiose ; de nobles figures d'anges se tenaient debout sur les colonnes, d'où partaient quatre arètes, qui, se réunissait à une hauteur de treize mètres, supportaient un globe dominé par la croix. Il y avait, dans cette immense composition, une telle fécondité de pensées, un tel bonheur de proportion et un si prodigieux luxe de dorures, qu'un cri d'admiration sortit de toutes les bouches. » (*Op. cit.*). Bernin eut, comme plusieurs grands artistes, le don de multiplier à l'infini les fruits de son travail. Au moment où il dessinait la colonnade, il hâtait la construction du collège de la Propagande, présidait à l'érection de l'église Saint-André des Jésuites, achevait la façade de Sainte-Bibiane et mettait la dernière main au palais Barberini, commencé par Maderno.

Mouvement des finances

8. Les travaux accomplis par les papes nous obligent à dire un mot des finances pontificales. Quand Sixte-Quint restreignait les dépenses, créait des recettes et amassait des trésors d'un difficile emploi, il ouvrait la voie au déficit. Les papes durent la suivre. En 1587, les revenus de l'État étaient d'un million trois cent cinquante mille scudi ; la dette dépassait six millions. Cinq ans après, les revenus n'étaient augmentés que de deux cent mille écus, et les dettes, de six millions. Les deux tiers de la recette étaient affectés aux intérêts de la dette et se prenaient sur les *Monti*. Cette situation eût dû conseiller de réduire le taux de l'intérêt et de tirer, pour le remboursement du capital, un million du château Saint-Ange. Ces deux

mesures furent écartées, et l'on peut dire, si les principes de l'économie contemporaine sont vrais, que la dette de l'État faisait la fortune des particuliers. Au commencement du pontificat de Paul V, quoique les dépenses du palais fussent limitées, le cardinal Duperron assurait que le Pape, avec son revenu, n'avait pas de quoi vivre six mois. Aussi fut-on obligé de créer de nouveaux *Monti*. Mais, alors, s'opéra, dans l'évolution intéressée des fonds publics, un mouvement favorable à la papauté. La puissance attire presque toujours à elle les capitaux. Tant que la monarchie espagnole domina le monde par son influence, les Génois, qui étaient alors les plus riches possesseurs d'argent, le placèrent dans les emprunts de l'Espagne. Mais ils se retirèrent peu à peu lorsque ce mouvement s'arrêta et que les guerres d'Espagne cessèrent. Alors, à cause de l'admirable probité des papes, ils se retournèrent vers la capitale du monde chrétien, qui avait pris une grande position. Rome fut, pour l'Europe, le principal marché d'argent. Les *Monti*, qui rapportaient des intérêts considérables et offraient toute sécurité, virent leur taux s'élever jusqu'à cent cinquante pour cent. Quel que fût le nombre de ses créanciers, le Pape trouva une foule d'acheteurs. Au commencement du règne d'Urbain VIII, la dette s'élevait à dix-huit millions ; en 1635, elle était à trente. Il ne faut, du reste, aucunement attribuer cette progession radicale à des excès ou à de fausses démarches. Les dépenses se rapportaient toutes à l'intérêt de l'Église ou à l'intérêt général de l'Europe. L'armée que Grégoire XIV envoya en France et que ses successeurs furent obligés d'entretenir pendant quelque temps pour le soutien de la Ligue ; la participation active de Clément VIII à la guerre contre les Turcs ; les subsides énormes qui furent fournis si souvent aux impériaux, dans leurs luttes contre les protestants, par Paul V, Grégoire XV, et transférés, du moins en partie, par Urbain VIII, à Maximilien de Bavière, devaient coûter, aux papes, des sommes énormes. Les besoins de l'État pontifical forcèrent ainsi la cour romaine à des dépenses extraordinaires : par exemple, la conquête de Ferrare sous Clément VIII, les préparatifs de Paul V contre Venise, les fortifications et les préparatifs de guerre d'Urbain VIII. Ajoutez les

constructions grandioses tantôt pour l'embellissement de la ville, tantôt pour la sécurité de l'État. Ce sont là les causes principales des embarras financiers du Saint-Siège au XVIIe siècle. Sans diminuer leur gravité, il faut reconnaître que les papes n'ont jamais vu diminuer leur crédit, parce qu'ils n'ont jamais fait, aux prêteurs, le moindre tort. Leur histoire ignore le mot de banqueroute, de conversion de rentes et autres artifices à l'aide desquels les États modernes emplissent leurs caisses en vidant les poches.

Le népotisme.

9. Il y a pourtant une cause de dette que blâment beaucoup les puritains de la révolution. Eux qui ont à leur actif, les cinquante milliards dévorés de 1792 à 1800, les sept ou huit banqueroutes, les budgets en déficit, le marasme chronique des affaires, la ruine de toutes les puissances économiques et de toutes les forces sociales, ils se voilent la face en prononçant le mot de népotisme. On entend par là, en général, toutes les bonnes grâces d'un pape aux membres de sa famille, particulièrement à ses neveux. Le népotisme est incontestable dans l'Église comme ailleurs, les oncles sont favorables à leurs neveux et nièces ; ce n'est pas un crime ; ils le sont peut-être plus qu'ailleurs, parce que, ne gardant rien pour eux, ils peuvent faire plus de bien aux membres de leur famille. Pour faire du népotisme, une accusation, les vertueux du gallicanisme et du rigorisme ont prétendu que les papes avaient sacrifié l'État à leurs familles. Pour discuter cette accusation, il faut distinguer, dans le népotisme, trois phases : la phase *féodale,* la phase *seigneuriale* et la phase de simple *propriété.* Durant la phase féodale, les papes, suzerains, concédaient, à leurs neveux, des fiefs à garder : il ne semble pas qu'étant souverains viagers, ils pussent trouver ailleurs des vassaux plus fidèles. Durant la phase seigneuriale, ils constituaient, à leurs neveux, des domaines nobiliaires, et puisque la noblesse est le prolongement de la souveraineté, il était bien naturel que la famille du souverain eût part à la noblesse. Durant la phase de simple propriété « l'usage s'était introduit chez les papes, dit Tullio Dandolo, de faire participer régulièrement leurs parents à l'excédent des revenus de l'Église. Des bulles explicites interdisaient aux pontifes romains

d'accorder des principautés aux membres de leurs familles et mettaient ainsi fin à toutes les ambitions semblables à celles des Médicis, des Riario, des Borgia et des Farnèse. Mais cette sage défense ne fit que fortifier, dans les papes du XVIe siècle, le désir naturel de procurer à leurs parents, en leur donnant des richesses et des terres, une brillante position héréditaire. En agissant ainsi, ils ne blessaient en rien les règles de la justice, car ils n'accordaient à leur famille que l'excédent des produits de leur dignité ecclésiastique qu'ils économisaient, ou bien ils ne faisaient que les préférer à des étrangers, en leur accordant des magistratures lucratives (1). » Le premier qui favorisa ainsi ses neveux fut un pape peu suspect, Sixte-Quint : il éleva l'un au cardinalat, lui fit prendre part aux affaires et lui assigna les revenus de ses charges ; il maria l'autre à une Sommaglia et le créa marquis. Clément VIII donna un million aux Aldobrandini : cette famille s'enrichit d'autant plus vite, qu'elle administrait mieux sa fortune. Paul V dota plus richement encore les Borghèse : il accorda, au cardinal Scipion, de gros bénéfices ; il donna, à Marc-Antoine, la principauté de Sulmone, plusieurs palais, les plus belles villas et de quoi acheter quatre-vingts terres dans la campagne de Rome. Sous le court règne de Grégoire XV, le cardinal Ludovisi eut un gros revenu avec lequel il fonda la Propagande ; don Orazio eut Fano ; Nicolo Ludovisi, Piombino et Venosa. Des trois fils de Carlo Barberini, frères d'Urbain VIII, les deux premiers furent élevés au cardinalat ; le troisième fut généralissime de l'Église. Telle fut la source de richesses immenses. Leurs possesseurs en firent un noble usage. C'est à eux que Rome doit l'immense avantage de posséder tant de centres utiles d'activité. C'est ainsi que tous les grands maîtres de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, trouvèrent dans les maisons riches, les premiers encouragements, les premiers travaux, et enfin ce vaste domaine où il leur fut permis d'exercer noblement leur art et de l'immortaliser. « Si, parmi mes lecteurs, dit encore Tullio Dandolo, il en est qui blâment ce nouveau népotisme, ils me permettront de supposer avec eux sa non-existence dans le passé et de

(1) *Rome et les papes*, t. IV, p. 404.

leur demander alors franchement s'ils ne seraient pas les premiers à déplorer le vide immense que laisseraient, dans la cité éternelle, ces palais superbes, semblables à des palais de rois, ces magnifiques établissements remplis de livres et de manuscrits rares, ainsi que des chefs-d'œuvre de toutes les générations. Richesses immenses, ouvertes librement à l'admiration et aux besoins de quiconque veut les consulter, les examiner, les copier ! Palais somptueux où la grâce la plus exquise se trouve toujours unie à l'hospitalité la plus généreuse ! J'ai vécu longtemps à Rome et je connais parfaitement les Borghèse, les Ludovisi et les Pamphili. La vérité me fait un devoir d'avouer que les relations que j'ai eues avec eux, n'ont pas peu contribué à me rendre *indulgent* envers un népotisme qui a contribué à la gloire pontificale, et est devenu la providence de ses pauvres, le charme de ses visiteurs. » Pour nous, plus hardi que Tullio Dandolo, nous croyons l'indulgence inutile. L'emploi de ces richesses ne suffiraient pas à en innocenter l'octroi, s'il était injuste. Les papes, en favorisant leurs neveux, ont usé d'un droit souverain ; et les neveux, en faisant tel usage de leurs richesses, ont honoré le Saint-Siège. La survivance de ces grandes familles est comme une marque de la bénédiction de Dieu.

etour Urbin.

10. En 1626, Urbain VIII confirma les bulles de ses prédécesseurs, par lesquelles il était défendu d'aliéner ou de donner en fief quelque terre du Saint-Siège. Le duc François de la Rovère, après la mort de son fils, en qui s'éteignait sa maison, voulut rendre, à l'Église, le duché d'Urbin, par acte entre vifs. Le Pape envoya le cardinal Gessi prendre possession de la principauté ; elle comprenait, avec Urbin, Pesaro, Gubbio, Sinigaglia, Fossombrone, San-Leo et Cagli. Après cet acte de généreuse politique, le duc parut vouloir se repentir ; malade et octogénaire, il se retira au château de Durante, que le Pape éleva à la dignité de ville (1). L'ancien duc d'Urbin ne survécut pas longtemps à cet acte de justice ; en mourant, il laissa vacante la place de préfet de Rome. Cette fonction, qui subsiste encore, date de Romulus ; le sénateur-préfet gouvernait la ville quand Romulus prenait le commandement

(1) MURATORI, *Annales d'Italie*, an. 1626.

de l'armée ; sous les Césars et les rois d'Italie, la préfecture devint une puissance, parfois redoutable. Charlemagne la laissa vacante et la remplaça par la dignité de patrice. Clément III rétablit le préfet de Rome ; Innocent III, au lieu d'un, en fit cinquante ; cette mesure fut bientôt rapportée. Grégoire XI, revenant d'Avignon, trouva, dans cette dernière ville, un préfet qui s'appelait Vico, sa famille garda la charge jusqu'en 1435. Eugène IV, par un décret daté de Florence, investit de cet emploi, François Orsini. Après la mort du duc d'Urbin, Urbain VIII investit de cette charge Taddeo Barberini, son neveu, général de l'Église.

Les préséan[ces]

11. Quelques années après se réglait la question des préséances. Dans toutes les assemblées, il faut un ordre de personnes ; cet ordre se règle ici, selon les qualités ; là, selon les dignités : quand il s'agit des dignités, l'ordre est facile à établir ; quand il s'agit des qualités, il est moins facile de s'entendre, à moins qu'on ne suive les inspirations de la modestie, vertu peu connue en pareille circonstance. Dans les cours, pour les dignités semblables, il faut nécessairement suivre un règlement de tradition ou de raison. A Rome, depuis 1504, il y avait un ordre de préséance réglé par Jules II. Les ambassadeurs étaient placés, aux cérémonies, dans l'ordre suivant : en tête, l'ambassadeur de l'empereur, roi des Romains ; ensuite les ambassadeurs de France, d'Espagne, d'Aragon, de Portugal, d'Angleterre, de Sicile, de Hongrie, de Chypre, de Bohême, de Pologne, de Dacie. En 1637, les royaumes d'Aragon, de Portugal et de Sicile appartenaient à l'Espagne ; l'Angleterre n'avait plus de représentant ; la Hongrie avait réuni la Bohême et la Dacie ; Chypre était réclamé par Venise. Des douze royaumes de 1504, il n'en restait plus que quatre. Les ambassadeurs d'Espagne cherchaient à augmenter leurs privilèges, espérant que, de quelques abus ou précédents avoués, ils tireraient au besoin plusieurs avantages. Un ambassadeur d'Espagne ne réclamait pas moins de quatre fauteuils, mais il n'expliquait pas sa pensée et l'on ne comprenait pas qu'il pût s'asseoir dessus. Voulait-on à Madrid qu'il y eut quatre représentants, pour une seule nation ? Quant à Chypre, reconnaître un ambassadeur royal, c'eût été faire un roi du doge ;

l'étiquette romaine se borna à donner le titre de *royal* à son secrétaire. Enfin, l'Angleterre n'ayant plus d'ambassadeur, les agents diplomatiques furent classés ainsi : l'ambassadeur de l'empereur, de la France, de l'Espagne et de la Pologne. En 1640, la Pologne dut permettre au Portugal de reprendre son rang. Artaud de Montor, qui avait été chargé d'affaires de France à Rome, dit à ce propos : « Toutes ces considérations de prééminence, quand elles sont absolument dictées par un travers de petitesse, sont misérables ; mais quand un esprit de droiture, un sentiment conservateur des droits, un grave respect pour l'histoire, dictent un ordre et établissent une situation irrévocable, alors elles sont utiles, dignes d'attention, et elles épargnent, aux cours qui reçoivent habituellement des représentants si considérables, une foule d'embarras, de dégoûts, même d'enfantillages minutieux ; et toujours elles éloignent les occasions de discorde, de fausses prétentions et de querelles souvent funestes. » (t. V — 330). Pour nous, le seul sentiment qu'éveillent dans notre âme ces querelles de préséance, c'est que rien ne montre mieux la petitesse de l'homme. On se soucie peu d'être, on veut paraître ; on veut une place qui suppose du mérite, on s'occupe fort peu d'en acquérir. Grandeur et misère, dirait Pascal.

12. Urbain VIII, pendant la durée de son pontificat, s'appliqua à détruire une certaine quantité d'abus récents. Par un zèle intéressé ou dans une grande simplicité d'esprit, on exposait, à la vénération publique, des personnages réputés saints. Même pour des saints, cela n'est pas permis ; à plus forte raison est-ce interdit pour ceux qui ne le sont pas, comme Sarpi, mort excommunié. Le Pape se plaignit, à Venise, du culte qu'on lui rendait ; le nonce obtint les satisfactions convenables ; et le pontife ordonna qu'on s'abstint de tout culte illicite. En 1624, le Pape voulut qu'aucun religieux, excepté dans la Compagnie de Jésus, ne put être renvoyé de son ordre, à moins qu'il ne fût réputé incorrigible. Une autre loi obligeait tous les évêques à la résidence ; elle n'exceptait même pas les cardinaux. A ce sujet, le Pape disait : « Jusqu'ici vous avez pu vous excuser, en disant que le Pape le savait et qu'il le tolérait ;

eh bien! nous ne le tolérons point et nous refusons de le permettre. D'autre part, en 1630, Urbain publiait le décret qui décernait le titre honorifique d'*Éminence,* aux cardinaux. Ce titre était également attribué aux trois électeurs ecclésiastiques de l'empire, Cologne, Mayence et Trèves et au grand-maître de l'ordre de S.-Jean-de-Jérusalem. Les *Mémoires pour l'histoire universelle* de l'Europe, pensent que cette concession fut faite sur les instances de Richelieu, jaloux d'augmenter l'illustration des électeurs du souverain pontife. Autrefois, les cardinaux ne recevaient que le titre d'*Illustrissime.* A ce sujet, une contestation avait été suscitée par le doge de Venise et le duc de Savoie, qui n'était pas encore roi de Sardaigne ; à cause du royaume de Chypre, sur lequel ils prétendaient tous les deux, ils voulaient être qualifiés du titre de roi. A cette condition, ils voulaient bien reconnaître, aux cardinaux, titre d'Éminences. Cette affaire n'eut pas de suite grave; Richelieu la décida par son intervention. Lors de la peste de 1630, Urbain rendit des décrets de police et d'administration, pour épargner, à la ville de Rome, les cruelles épreuves du fléau. L'année suivante, Urbain déclarait, par une bulle, qu'il avait expurgé le bréviaire romain, introduit dans les psaumes et les cantiques une ponctuation plus claire, fait collationner sur les manuscrits les homélies et les légendes, réimprimé à Rome un bréviaire qui deviendrait, pour les autres pays, un type de réimpression. La même année, sur le conseil du capucin milanais, Valérien Magni, Urbain supprimait les Jésuitesses. Enfin, en 1642, le Pape publie une constitution, dont ne parle pas Novaës, mais qui mérite d'être citée parmi les actes courageux de ce pontificat : elle devait garantir de tout préjudice les droits de l'Église. Le Pape remet en vigueur des bulles publiées sous Alexandre III, Innocent III, Clément VII et Léon X : elles doivent être exécutées désormais, nonobstant la résistance de tout empereur, roi, république, souveraineté quelconque. S'il y a eu des légats *à latere,* des vice-chanceliers, des nonces qui ont autorisé ces préjudices, chacune de ces autorités est répréhensible ; elles ne pouvaient autoriser aucune spoliation des biens de l'Église, ni aucune incarcération des sujets ecclésiastiques. Enfin, tout droit

exercé au nom du Saint-Siège, est déclaré valide et ne souffrant pas d'exception. Cette constitution fut donnée à Rome en 1641, sous la signature Moraldi; elle posait à propos une digue aux attentats de la diplomatie sécularisée et des traités de Westphalie. — En 1643, le Pape avait considéré que l'on célébrait un grand nombre de fêtes; que les pauvres adressaient au gouvernement pontifical quelques plaintes; qu'ainsi, ils ne pouvaient pas gagner facilement leur pain, d'autant que les jours de repos, les chefs de famille s'adonnaient volontiers à l'ivrognerie. A ce propos, il publia, en 1643, la constitution *Universas* qui supprimait quelques fêtes.

ions ues. 13. Rendre à Dieu les hommages qui lui sont dus est le premier devoir de la créature raisonnable; aider les chrétiens, par des mesures opportunes, à offrir à Dieu leur adoration, est l'un des grands devoirs d'un pontife. Urbain VIII, comme tous ses prédécesseurs, sut le comprendre et y pourvoir. En 1625, le Saint-Père célébrait le douzième jubilé de l'année sainte. En 1627, par deux brefs, le Pape accordait, aux Mineurs-Observantins, la faculté de dire l'office et la messe de vingt-trois martyrs de leur ordre, égorgés au Japon; aux Jésuites, il concédait également la faculté de célébrer la messe et l'office de trois de leurs martyrs japonais. L'année suivante, Urbain concédait, à tout le domaine du duc de Modène, l'office de S. Contardo Pellegrino, prince de la famille d'Este, mort en 1249. Les leçons, composées par le chanoine de Plaisance, Mario Campi, avaient été approuvées, dès 1609, sur un rapport de Bellarmin. Dans le cours de la même année, le Pape cherchant, comme il est du devoir d'un bon pasteur, de maintenir la paix universelle, publia un jubilé extraordinaire avec les prières des Quarante Heures dans les trois premières basiliques de Rome et dans deux églises de chaque ordre religieux. Pour donner l'exemple, Sa Sainteté se rendit elle-même, avec une grande procession, à Ste-Marie du Trastevère. A cette occasion, Urbain ordonna de détacher des reliques de la vraie croix, conservées à Ste-Croix de Jérusalem et à Ste-Anastasie, des parcelles assez considérables, qu'il fit enchâsser dans une croix d'argent ornée de pierres précieuses; ensuite il envoya

ce riche souvenir à l'église de S.-Pierre, ordonnant que cette relique fût placée parmi les reliques majeures et montrée au peuple dans les jours prescrits par les brefs, après la sainte lance, avant l'image de Véronique, avec indulgence plénière toutes les fois qu'on les montrerait toutes les trois du haut d'une tribune intérieure. — Mathieu Flach, qui se faisait appeler Illyrien, parce qu'il était né dans l'Istrie, avait publié, en 1557, une messe latine qu'il croyait contraire à la doctrine catholique ; les luthériens, qui la croyaient, au contraire, favorable aux catholiques, s'efforçaient de la supprimer. En lisant cette messe, on rencontre une oraison dans laquelle Urbain trouva, en la revêtant d'une nouvelle forme, la célèbre oraison *Antè oculos tuos, Domine ;* et par la constitution *Inter primarias,* il accorda une indulgence plénière à ceux qui réciteraient cette oraison en visitant, à certains jours de fête, la confession du prince des Apôtres.

14. A son avènement, Urbain VIII recevait des ambassadeurs du patriarche de Constantinople, chargés de resserrer les liens d'union entre le Saint-Siège et les Grecs : Urbain, qui parlait avec facilité le grec moderne, s'entretint, avec ces ambassadeurs, dans leur langue. Dès lors, on lui donna, par allusion à ses armoiries, le nom d'*Abeille attique.* Cette négociation fut conduite par le Pape lui-même, sans interprète. Les députés écoutaient avec respect le chef de l'Église s'exprimant dans la langue d'Homère, avec pureté et élégance, pour défendre la primauté du Saint-Siège. Le résultat de ces ouvertures du patriarche Partémius, fut d'opérer une réconciliation entre les Grecs et les Latins. — Vers le même temps, le Pape eut à se féliciter d'un nouveau triomphe de la religion catholique. Pendant que les missionnaires portaient en Abyssinie les bienfaits de la civilisation chrétienne, Alphonse Mendez, jésuite portugais, dernier patriarche qui entra en Éthiopie, eut le bonheur d'amener l'empereur à la sainte Église. Ce prince convoqua tous les grands de sa cour en 1626, et leur fit promettre, ainsi qu'à l'héritier du trône, au nom de l'Éthiopie, de garder, au pape Urbain VIII, une ferme obéissance. Sur-le-champ, Sa Sainteté écrivit à ce souverain, pour le prier de choisir des sujets qui viendraient étudier, Événements religieux.

à la Propagande, les langues de l'Europe, et, de retour dans leur pays seraient, près de ces pauvres peuples, les ministres de Dieu. Malheureusement cette mission fut attaquée par des rebelles ; le fils du roi, Fuciladoz, fit poursuivre les missionnaires et rétablit pour un temps les anciennes erreurs. Alors nos religieux souffrirent souvent le martyr qui ne lassa jamais leur courage. — Paul V avait reçu un ambassadeur du Congo ; Urbain VIII reçut, des mêmes contrées, un ambassadeur, Jean-Baptiste Vivès, qui fut accueilli avec bienveillance et comblé d'honneurs. Cet ambassadeur, originaire de Lisbonne, parlait avec facilité la langue portugaise. — En 1637, un missionnaire de Chine soumit, au Saint-Siège, la question de savoir si, en cas de nécessité, les laïques ne pourraient pas recevoir les confessions sacramentelles. Si l'on répondait affirmativement, disait-il, cette permission, qui serait réservée à la Chine, rendrait plus facile la confession des femmes, soumises, dans ce pays, aux exigeances les plus ombrageuses de la jalousie. Urbain, qui ne doutait pas de la réponse, soumit la question aux théologiens romains ; ils répondirent que le pouvoir de remettre et de retenir les péchés n'avait été concédé par Jésus-Christ, qu'aux prêtres. En conséquence, ils rejetèrent les passages du droit canon invoqués en faveur de la confession licite en pareil cas (1). — Pendant son pontificat, Urbain VIII ne cessait d'accorder, aux religieux, des privilèges ; ce fut lui qui approuva les Lazaristes et les Sœurs de la Charité : deux créations qui suffisent pour illustrer son pontificat.

Canonisation.

15. Faire adorer Dieu sur la terre et donner, à l'Église, des protecteurs au ciel : ce sont là deux grands soucis d'un pape. Au nombre des canonisations effectuées, sous le pontificat d'Urbain VIII, il faut citer, le 25 mai 1625, sur la demande de Philippe III, roi d'Espagne et de Portugal, Ste Élisabeth, reine de Portugal, petite nièce de Ste Élisabeth de Hongrie, née en 1271 de Pierre III, roi d'Aragon, et de Constance, fille de Manfred, roi de Sicile. Après la mort du roi Denis, son époux, elle était entrée, à Coïmbre, dans un couvent de Franciscaines. — Le 22 juillet 1629, Urbain canonisa

(1) NOVAES, t. IX, p. 248.

solennellement S.-André Corsini, noble florentin, qui s'était fait revêtir de l'habit des Carmes, en 1316. Évêque de Fiésole en 1360, il était mort le 6 janvier 1373, plein de jours et de mérites. En 1440, Eugène IV, résidant à Florence, fut ému par un miracle que raconte Brocchi, miracle opéré par l'intercession de ce saint. Le pontife accorda le culte public, ordonna une procession au tombeau d'André et dit qu'on célébrerait la messe de la très sainte Trinité. Les Bollandistes disent qu'on fit alors la béatification. La cérémonie s'était solennisée avec une telle magnificence, qu'aux yeux des cardinaux, elle équivalait à une canonisation. En 1583, Grégoire XIII avait permis de vive voix, que l'ordre des Carmes célébrât la messe et l'office de S.-André Corsini ; ce culte fut ensuite étendu à toute l'Église avec le rite semi double ; Clément VII, qui était un Corsini, permit qu'on célébrât cette fête avec le rite double. La vie de S. André Corsini a été écrite par Mafféi, par Venturi et par Castagna ; celle de Ste Élisabeth de Portugal, par le bollandiste Janning, par le jésuite Perpinien et le minime Hilarion de Coste. — A l'époque de la canonisation, le grand-duc de Toscane étant venu à Rome, Urbain VIII le traita avec magnificence, et lui fit hommage de la *rose d'or,* qui ne s'offre ordinairement qu'aux femmes.

Promotions au cardinalat.

16. Dans son long pontificat, Urbain VIII promut beaucoup de cardinaux. Le premier fut son neveu, François Barberini. C'était un homme d'un caractère distingué : il mourut doyen du Sacré Collège. Dans l'histoire on ne lui reproche que d'avoir été sujet à la colère ; il faut ajouter qu'il faisait toujours la fortune de ceux qui avaient excité son courroux. A sa seconde promotion, Urbain nommait son frère Antonio, le capucin ; le florentin Magalotti et Piétro-Maria Saraceni, petit-neveu maternel de Paul V. Urbain VIII rendait ainsi aux Borghèse, le chapeau qu'il avait reçu de son prédécesseur. En 1627, troisième promotion, où l'on compte Pierre de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, Gian-Battista Panfili, qui sera Innocent X. En 1629, le cardinal de Richelieu demandait le chapeau pour son frère Alphonse, de l'ordre des Chartreux. Malgré lui, malgré les prières qu'il adressait à son frère, Alphonse-Louis

Duplessis-Richelieu fut relevé de son vœu de silence, déclaré archevêque d'Aix, puis de Lyon, enfin cardinal du titre de la Trinité au Mont-Pincius. En le nommant, Urbain déclara qu'il le choisissait avec plaisir, parce qu'il avait la réputation d'être un homme de mœurs pures, de science profonde, zélé pour la religion, plus attaché aux intérêts de son diocèse qu'à toutes les intrigues de la Cour. — Le Pape disait cela sans allusion et sans ironie ; il ne faudrait qu'un peu de bonne volonté pour découvrir, dans ses propos, une grande leçon fort adroitement déduite. En décembre 1641, Urbain fit une nombreuse promotion où l'on distingue Maria Macchiavelli, florentin, cousin des Barberini, neveux du Pape et Jules Mazarin ; sur la même liste se trouvent les noms d'Ascagne Filomarino, du Vénitien Bragadino, du Génois Raggi, de Donato Cési, Jérome Verospi, Vincent Marcelani, Péretti-Montalto, Virginéo Orsini, Giulio Gabrielli et Renaud d'Este, qui fut nommé protecteur de France. Marcelani, fils d'un maçon lombard, était entré dans l'ordre de S.-Dominique : théologien et architecte, il avait construit une partie de ces bastions qui défendent Malte pour une cause qui n'est plus celle de la religion. Orsini était désigné comme pouvant être pape. « Cet instinct ingénieux, dit Artaud, qui devine les papes sur des réputations de vertus, d'habileté et de sage conduite ; cet instinct, qui peut seconder une prévision bien calculée est un genre de sagacité assez commun, à Rome, où d'ailleurs il est tout à fait à sa place, et un fruit du pays. » (t. V. p. 337).

Evénements politiques.

17. En parlant à part de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, nous étudierons les grands faits contemporains de l'histoire ecclésiastique ; ici, à Rome, nous ne pouvons en constater que les contrecoups. Dans le grand duel engagé en Allemagne, entre catholiques et protestants, duel où l'intervention victorieuse de la France fit à la fin, pencher la balance en faveur de l'hérésie et de la révolution, Urbain abandonna la politique de ses prédécesseurs, dont toute la diplomatie n'avait visé que les intérêts du Christ et de son Église. Urbain, adoptant une politique plus humaine et plus compliquée, voulut, d'un côté, comme pontife combattre l'hérésie, et, comme prince, écarter de l'Italie les effets do-

minateurs, de l'alliance austro-espagnole. On ne peut pas dire qu'en poursuivant ce double but, il ait dérogé, mais les événements se dérobèrent à ses prévisions. La victoire substitua, en Italie l'influence française à l'influence espagnole, et en Allemagne, en abattant la maison d'Autriche, elle inaugura au grand détriment du Saint-Siège, le triomphe politique du protestantisme. Il est important de bien établir que si, pendant la guerre de Trente Ans, Urbain fut accusé de tiédeur, il ne négligea point la défense de l'Église. Pour reconnaître qu'il accomplit glorieusement ses devoirs, il suffit de consulter le Bullaire : par la constitution *Superna* munie de la signature de trente-deux cardinaux, il établit un impôt sur tous les fruits ecclésiastiques de l'Italie ; les sommes qui en proviendraient devaient être envoyées à l'empereur pour l'aider dans ses entreprises contre les ennemis de la religion. De pareils impôts furent, par ordre d'Urbain VIII, établis en Allemagne. Le pontife fit tout ce qu'il pouvait faire pour montrer le courant des entreprises du protestantisme, mais la politique rend sensible l'épiderme des hommes de parti ; elle crée volontiers des enthousiastes et des mécontents ; le pape ne fut pas à l'abri de leur humeur. Le cardinal Gaspard Borgia, chargé d'affaires du roi catholique, avec plus d'audace que de respect, osa, dans un consistoire, en présence des cardinaux, reprocher, à Urbain, sa mollesse et sa lenteur ; il dit que s'il arrivait des malheurs à la religion, ils seraient imputés au Pape. Le pontife ordonna au cardinal de se taire, et, par la constitution *Cum nuper*, il déclara que sa tolérance envers Borgia n'empêchait pas qu'il eût encouru des censures et qu'il les avait méritées par sa témérité. La position d'Urbain VIII était délicate : Il avait reçu de la France, des marques de protection et de réels services, et la France, qui poursuivait les protestants chez elle, les protégeait au dehors. Cette conduite contradictoire de la France et cette situation personnelle du Pape, devenaient, pour le Pape, un double embarras. Par suite de leur mauvaise volonté envers la France, l'empereur et le roi d'Espagne ne ménageaient pas, non plus, beaucoup Urbain. Quant à lui, il tâchait de concilier les in-

térêts de la religion et ceux d'une puissance amie, dont il blâmait, au surplus, la double politique. On pouvait ne pas aimer les huguenots à Paris, mais il ne fallait pas être l'ami des luthériens à Dresde. Hélas ! en France, nous n'avons que trop gardé ces tristes traditions. Nous avons même inventé dans ces derniers temps une morale commode : celle de l'homme double. Chez lui, il se prétend chrétien ; mais conversant en public avec les impies, on dirait qu'il ignore s'il y a un Christ. Comme paroissien, il salue poliment son curé ; comme conseiller municipal, il expulse de l'école les religieuses et le crucifix. Le vendredi, sa femme sert sa table en maigre ; chez un ami, il fait gras. Est-il parrain, il récite son *Credo* sans broncher : électeur, il vote pour un athée. L'homme double a existé de tout temps : ce qui est nouveau, c'est la doctrine qui le justifie. On le méprisait autrefois comme un lâche et un hypocrite ; aujourd'hui on le vante comme un homme habile et sage. Mais l'homme double n'est pas un chrétien ; ce n'est pas même un honnête homme. L'honnête homme n'a qu'une parole ; le chrétien n'a qu'une seule conscience éclairée par la foi. Le chrétien, à son foyer, est chrétien ; en public, il est chrétien ; instituteur, il est chrétien ; maire, il est chrétien ; député, il est chrétien ; avocat, médecin, il est chrétien. Il n'appellera point le Pape, vicaire de Jésus-Christ, un étranger : il n'acceptera point le duel ; il ne louera point le divorce ; il ne figurera point dans le cortège d'un enfouissement civil. Jamais les actions ni les paroles d'un chrétien ne seront en contradiction avec l'Évangile : ou s'il lui échappe une faute, il s'humiliera en se frappant la poitrine. Malheur au cœur double ! malheur aux lèvres scélérates ! malheur au pécheur qui marche sur la terre par deux chemins ! Est-ce moi qui prononce cette malédiction ? Non, c'est le Saint-Esprit. *Væ duplici corde, et labiis scelestis, et peccatori terram ingredienti duabus viis !* (Eccli. II, 14).

Rivalités d'Italie.

18. Outre les difficultés de sa situation, Urbain VIII trouvait, en Italie, de quoi se préoccuper. L'Italie était toujours le champ favori des rivalités entre Espagnols et Français. Olivarès et Richelieu se guettaient et cherchaient, par leurs habiletés, à faire tourner les

événements. La France s'était assurée l'alliance des ducs de Savoie et de Parme et voulait rallumer la guerre dans la péninsule. Urbain avait envoyé Mazarin en France. L'Autriche et l'Espagne demandaient son rappel, l'accusant de vouloir provoquer une guerre générale. Les deux cabinets réclamaient aussi à Rome contre le duc de Parme, qui voulait envahir le duché de Milan. « Ce duc de Parme, disait l'ambassadeur d'Autriche, est notre feudataire; vous avez le droit, sur notre demande, de le priver de son duché. » Dernier écho du droit de déposition, invoqué par les puissants monarques. Urbain VIII n'avait pas la décision de Sixte-Quint; il se borna à demander au duc, par le vice-légat de Bologne, de déposer les armes. La France, sans encourager le duc, le couvrit. Diverses causes de discorde s'élevaient encore entre Rome et Venise, au sujet des confins du Ferrarais. Quelques conseillers irritèrent Urbain : avec son consentement, sous prétexte de continuer les embellissements dans la *Sala regia* près la chapelle sixtine, on fit disparaître les inscriptions qui rappelaient la paix de Venise entre Alexandre III et Frédéric Barberousse. On s'attendait à des hostilités. Le grand conseil de Venise prenait quelquefois des résolutions subites, mais il savait arrêter à propos les projets violents : la modération prévalut. Sans faire la guerre, on suspendit simplement les opérations du commerce et l'ambassadeur vénitien s'abstint pour un temps de communication avec la cour pontificale. Le duc de Parme, moins bien avisé, attaqua les Espagnols. Ceux-ci mirent en campagne leurs forces stationnées dans le Milanais et eurent peut-être chassé pour toujours le duc de ses États. Urbain le sauva, en conjurant le duc de Modène, commandant l'armée espagnole, d'accorder la paix au duc de Parme.

19. Sur ces entrefaites, le duc de Créquy amenait un secours au duc de Parme et l'engageait à s'emparer du Crémonais ainsi que du territoire de Lodi. Le maréchal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, voulut intervenir; le Pape ne voulut pas entendre de vivacités offensantes et refusa de recevoir d'Estrées en audience. Richelieu ne voulut ni le faire recevoir de force ni paraître céder en le rappelant : il écrivit lui-même au Pape. Dans sa lettre, il Difficultés d'ambassades.

parle comme cardinal; il ne se préoccupe pas du cardinal d'Estrées, personnage d'ailleurs fort méritant; mais il affirme que d'Estrées n'a agi qu'au nom du roi. Le Pape a envoyé en France un nonce extraordinaire plus favorable aux Espagnols qu'aux Français; il l'a rappelé quand les Espagnols ont regretté sa conduite; si le Pape refusait de recevoir le maréchal d'Estrées, on en conclurait qu'il est moins favorable à la France qu'à l'Espagne. Richelieu est incapable d'une telle pensée; d'autres pourraient la concevoir, peut-être le roi lui-même. « Sa Sainctelé voudra, je m'asseure, témoigner de la différence qu'elle fait entre ceux qui l'honorent d'une vénération cordiale et continue, et ceux qui en rendent seulement des témoignages extérieures quand leurs affaires le requièrent. La piété du roi convie Sa Sainctelé à un tel procédé; *sa personne vous en supplie;* le temps présent semble y obliger Votre Béatitude, puisque rien ne peut être plus contraire à la paix que de faire paraître de la division entre sa personne et celuy de tous les rois qui a toujours désiré une étroitte union avec elle. Comme il est aysé à votre Sainctelé, il lui sera aussi glorieux de concerver le pouvoir absolu qu'elle a sur ce grand roy; et j'ose lui promettre que le maréchal d'Estrées n'aura point de plus grand soing que de la servir et considérer les intérêts de toute sa maison, pour s'y rendre au nom de son maistre. S'il en arrive autrement, je consens que Votre Sainctelé s'en prenne à moi, qui recevray à aussi sensible que nouvelle obligation si elle daigne faire estat de ma très humble supplication, non considérée par elle-même, mais en tant qu'elle est juste, aux prières de Sa Majesté, qui n'ont et n'auront jamais d'autre fin que ce qui est plus advantageux à Votre Sainctelé et *toute sa maison.* » Ce passage prouve que sous les tyrans, les premiers ministres étaient polis et savaient écrire. Richelieu ne savait pas seulement faire de grandes choses; il savait offrir des modèles de négociations bien entendues et de haut style diplomatique.

Guerre de Caestro.

20. Les Farnèse, possesseurs d'immenses richesses et d'une principauté importante, conservaient le premier rang parmi les familles papales; il était d'autant plus difficile de les maintenir dans le respect et la soumission convenables. Quand Odoardo Farnèse vint à

Rome, en 1639, le Pape le reçut avec tous les honneurs possibles : habitation somptueuse, gentilshommes de services, subsides en argent, présents, fêtes, rien ne lui fut épargné. Mais le duc possédait à un haut degré l'orgueil de ce temps, qui se complaisait dans la jouissance jalouse de toutes les petites distinctions. On ne pouvait l'amener à reconnaître, dans le neveu d'Urbain VIII, la dignité de préfet de Rome, et à lui rendre les hommages dus à cette dignité. Même quand il visitait le Pape, il ne se prêtait pas aux exigences de la maison et ne ménageait pas assez les prérogatives du souverain pontife. On en vint à des mésintelligences, d'autant moins faciles à accommoder, qu'elles provenaient de préjugés orgueilleux et de prétentions personnelles. Misère des cours. Ce fut, à cette époque, une grosse question de savoir comment on reconduirait le duc Odoard Farnèse, à son départ. Odoard voulait être traité comme le grand-duc de Toscane : le neveu du Pape et le cardinal François Barberini devaient le reconduire. Barberini y consentait, mais à condition que le duc lui ferait au préalable une visite d'adieu : Odoard s'y refusa. Si bien qu'après avoir pris congé du Pape en quelques paroles brèves, il quitta Rome, sans même saluer le cardinal Barberini. On voit trop qu'il voulait le blesser. Les Barberini, qui étaient au pouvoir, n'étaient pas embarrassés de rendre coup pour coup, les familles princières avaient toutes institué des *Monti* : elles payaient leurs créanciers avec les revenus de leurs biens. Le crédit de ces *Monti* princiers provenaient de la surveillance du pouvoir suprême : ils ne pouvaient être institués et modifiés qu'avec l'approbation spéciale du Pape. C'était un des privilèges de la maison régnante de pouvoir, par cette haute surveillance; acquérir une grande influence sur les affaires domestiques de toutes les autres maisons. Les Farnèse étaient, comme tant d'autres, chargés de dettes considérables. Un premier *Monti* avait été créé pour les expéditions d'Alexandre Farnèse dans les Flandres : un nouveau avait été institué depuis; des indults du Pape en avaient augmenté la masse. Et comme la réduction des rentes était à l'ordre du jour, que les anciennes dettes n'étaient pas payées, que les diverses opérations de banque étaient dirigées par des maisons ja-

louses, tout était en désordre. Il n'était que trop facile, aux Barberini, de trouver, contre les Farnèse, les moyens de représailles.

Brouilles. 21. Les deux Monti des Farnèse avaient leurs revenus sur Castro et Ronciglione. Les Siri, fermiers des taxes de Castro, payaient au duc quatre-vingt-quatorze mille scudi, sur lesquels on soldait régulièrement les intérêts. Pour en augmenter les revenus, Paul III avait fait passer la route de Sutri par Ronciglione et avait accordé à cette contrée une plus grande liberté d'exportation que celle que possédaient les autres contrées. Les Barberini ramenèrent la route à Sutri et défendirent l'exportation par Montalto di Maremma, où se chargeaient les grains de Castro. La diminution des revenus ne se fit pas attendre. Les Siri refusèrent de tenir leur contrat; ils cessèrent de payer les intérêts des Monti-Farnèse. Les Montistes, privés subitement de leurs revenus, firent valoir leurs droits et s'adressèrent au gouvernement du Pape. Le duc, voyant qu'on lui faisait du tort, ne répondit même pas aux créanciers, les créanciers se plaignirent d'autant plus fort; leurs plaintes furent si vives, si générales, que le Pape, pour aider les citoyens romains à recouvrer leurs rentes, se crut en droit de saisir le gage hypothécaire. Une petite armée vint prendre Castro. L'attaque ne s'effectua pas sans résistance. L'intention du Pape n'était pas de s'en tenir à cette prise; en janvier 1642, l'excommunication fut lancée contre le duc qui ne s'en émut pas plus que de la prise de Castro. Il fut déchu de tous ses fiefs; des troupes furent mises en campagne pour lui enlever Parme et Plaisance. Cette rigueur accrut l'importance des débats. Les États d'Italie jalousaient les agrandissements de l'État pontifical. On ne voulait pas qu'il s'emparât de Parme, comme il s'était emparé de Ferrare et d'Urbin. Les Médicis n'avaient pas renoncé à leurs prétentions sur Urbin; les d'Este à leurs prétentions sur Ferrare; et les Vénitiens n'oubliaient pas l'inscription effacée par Urbain VIII. D'autres considérations se joignaient à ces mésintelligences. La prépondérance espagnole avait inquiété les Italiens; la prépondérance française commençait à exciter leurs craintes. Les Italiens craignaient un bouleversement général, si grâce à l'appui d'Urbain VIII, les Français venaient à triompher. Pour ces motifs, ils réso-

lurent de s'opposer aux agissements du pontife. Ils massèrent leurs troupes dans le duché de Modène pendant que l'armée papale prenait ses quartiers autour de Ferrare.

Invasion du duc de Parme.

22. Le duc de Parme prit le premier l'initiative ; il fit irruption dans l'État romain avec trois mille cavaliers, sans artillerie et sans infanterie. Le fort Urbain, construit à tant de frais et l'armée papale, attaquée à l'improviste, ne l'arrêtèrent pas longtemps. Les Bolonais se renfermèrent dans leur ville; le duc passe outre, sans même apercevoir les troupes du Pape. Imola ouvrit ses portes ; Odoard fit visite au commandant de place et exhorta la ville à rester fidèle au Saint-Siège. C'était sa prétention d'avoir pris les armes, non contre Rome, ni contre Urbain, mais seulement contre ses neveux; il marchait sous l'étendard du gonfalonier de l'Église et demandait passage en son nom. A Faenza, on avait barricadé les portes : le gouverneur se fit descendre du rempart avec une corde, négocia et ouvrit les portes. Les choses se passèrent de même à Forli. Les habitants de ces villes regardaient tranquillement du haut, de leurs fenêtres, le passage de l'ennemi. Le duc se rendit en Toscane et, partant d'Arezzo, rentra dans l'État de l'Église. Castiglione de Lago et Citta del Pieve ouvrirent leurs portes : il s'avança, sans rencontrer d'obstacles, répandant partout la terreur de son nom. A Rome surtout on fut consterné ; Urbain se vit menacé du sort de Clément VII. Il voulut armer les Romains; malheureusement il fallait lever des impôts, recueillir à domicile des contributions de guerre, équiper un corps de cavalerie, toutes choses qui ne se prêtent pas à l'improvisation. Si le duc se fût présenté aux portes de Rome, il eût fait capituler la ville. Mais Odoard était plutôt un guerrier de parade, il ouvrit des négociations. Cependant le Pape fortifia Rome, réunit des soldats pendant que ceux du duc se débandaient et se trouva prêt à la guerre lorsque Odoard demanda la paix.

Agissements des alliés.

23. Les alliés, de leur côté, ne restaient pas dans l'inaction. En mai 1643, ils attaquèrent le duché de Ferrare. Le grand-duc de Toscane se jeta inutilement sur Pérouse ; les Vénitiens et les Modénais s'avancèrent dans le pays. De son côté, le Pape avait réuni trente mille hommes d'infanterie et six mille chevaux; les Vénitiens

hésitaient à attaquer des troupes si considérables ; l'armée du Pape fait, à son tour, des excursions dans la Toscane, le Modénais et la Polésine de Rovigo. Bref, on faisait la guerre à l'italienne : des mouvements, mais nulle énergie ; cependant les Allemands appuyaient les Italiens et les Français soutenaient les soldats du Pape. Le résultat le plus clair de ces expéditions platoniques fut d'épuiser le pays et de jeter les caisses papales dans le plus grand embarras. Urbain VIII essaya de moyens divers pour se procurer de l'argent. On tira 500,000 scudi du château Saint-Ange; on fit des emprunts sur le Trésor en se promettant de lui rendre ce qu'on lui empruntait, on établit et renouvela des taxes personnelles. Ces impôts étaient d'abord peu sensibles, tel que, par exemple, la taxe sur le blé égrugé pour la chasse à l'oiseau ; mais on institua bientôt des impôts plus lourds sur les objets de consommation sur le bois, le sel, le pain et le vin. En 1644, ils s'élevaient à deux millions de scudi ; en totalisant, le Trésor se trouvait surchargé de sept millions de dettes nouvelles et, en 1645, la dépense de la guerre atteignait douze millions. Une telle situation entraînait de graves conséquences ; le crédit était épuisé, les ressources devaient peu à peu tarir. La guerre aussi n'allait pas à souhait, il fallut songer à la paix (1).

La paix. 24. Les Français se chargèrent du rôle de négociateurs ; les Espagnols avaient si peu de crédit à la cour du Pape, ils avaient ailleurs tant perdu de leur autorité, qu'ils restèrent étrangers aux négociations. Le Pape avait souvent dit qu'il connaissait l'intention des Vénitiens, mais qu'il saurait leur tenir tête. Cette fois, il ne vit point se réaliser son espérance. Dans toute vie humaine, il y a une heure fatale, tragique, celle ou tout nous abandonne et où il faut se réfugier en Dieu. Il semble que cette heure avait sonnée pour Urbain. En son privé, il pensait avoir favorisé ses neveux de façon à charger sa conscience devant Dieu. Scrupule bien digne d'un Pape. Urbain VIII convoqua ses théologiens pour procéder à une consultation, la réponse fut : « Les neveux de Sa Sainteté s'étant fait

(1) Nicoletti, *Vita di papa Urbano*, t. VIII ; — Nani, *Storia veneta*, lib. XII, p. 740 ; — Riccius, *Rerum ital. narrationes*, nar. XIX, p. 590 ; — Frizzi, *Memorie per la storia di Ferrara*, t. V, p. 100.

tant d'ennemis, il est juste et même nécessaire, pour l'honneur du Saint-Siège, de leur laisser les moyens de conserver une considération que leurs ennemis ne pussent abaisser après la mort du Pape (1). Au traité, il dut absoudre de l'excommunication le duc de Parme et le rétablir dans Castro. Voici le préambule du traité : « La sainteté de notre seigneur le pape Urbain ayant toujours, avec soins paternels et un zèle bénin, désiré et procuré, par plusieurs actions et entremises, la concorde et l'union entre les princes chrétiens et la tranquillité et repos dont les peuples jouissent en suite d'icelle, a vu avec un extrême déplaisir les événements qui l'ont porté à prendre les armes, et ses sujets temporels enveloppés dans les peines et travaux desquels elle a tâché et tâche, avec tant d'amour et d'ardeur, de délivrer ceux des autres princes chrétiens. » Le traité stipulait, entre autres, la restitution des prisonniers sans rançon, l'abdication de tous soupçons et défiance, la démolition des forteresses. La paix était conclue et Urbain espérait jouir de ses bienfaits ; mais il tomba malade et devait peu survivre à sa défaite. Quelles qu'aient été les préventions que plusieurs aient voulu accréditer contre Urbain, il fut presque un grand pape et doit compter parmi ceux qui ont illustré le pontificat. Son règne se composa d'actes élevés et de pensées qui rappelèrent hautement celles de Sixte-Quint, de Paul V et de Grégoire XV, qu'il s'était donnés pour modèles et auxquels il s'efforça de ressembler autant que le permettaient la tournure de son caractère et la force de son esprit.

§ II. L'ÉGLISE EN FRANCE SOUS LOUIS XIII ET RICHELIEU

25. En tête de son *Testament politique,* Richelieu a placé une *succinte narration des grandes actions du roi jusqu'à la paix.* Voici comment il s'exprime : Succinte narration.

« Lorsque Votre Majesté se résolut de me donner en même tems et l'entrée de ses conseils, et grande part en sa confiance pour la

(1) Novaes, t. IX, p. 277.

direction de ses affaires ; je puis dire avec vérité que les huguenots partageaient l'État avec elle ; que les grands se conduisoient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets ; et les plus puissants gouverneurs des provinces, comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. Je puis dire que le mauvais exemple des uns et des autres étoit si préjudiciable à ce roiaume que les compagnies les plus réglées se sentoient de leur déreglement, et diminuoient en certains cas vôtre légitime autorité, autant qu'il leur étoit possible, pour porter la leur au delà des termes de la raison. —Je puis dire que chacun mesuroit son mérite par son audace ; qu'au lieu d'estimer les biens faits qu'ils reçoivent de V. M. par leur propre pris, ils n'en faisoient cas qu'autant qu'ils étoient proportionnez au déreglement de leur fantaisie ; et que les plus entreprenans étoient estimez les plus sages, et se trouvaient souvent les plus heureux. Je puis dire encore, que les alliances étrangères étoient méprisées, les intérêts particuliers preferez aux publics ; en un mot, la dignité de la Majesté Roiale étoit tellement ravalée, et si diferente de ce qu'elle devoit être par le défaut de ceux qui avoient lors la principale conduite de vos affaires, qu'il étoit presque impossible de la reconnoître.

« On ne pouvait tolérer plus long-tems le procedé de ceux à qui V. M. avoit confié le timon de son État, sans tout perdre ; et d'autre part on ne pouvoit aussi le changer tout d'un coup, sans violer les loix de la prudence, qui ne permet pas qu'on passe d'une extrémité à l'autre, sans milieu. —Le mauvais état de vos affaires sembloit vous contraindre à des resolutions precipitées, sans élection de tems et de moiens ; et cependant il falloit faire choix en tous les deux pour tirer profit du changement que la necessité exigeoit de votre prudence. — Les meilleurs esprits n'estimoient pas qu'on pût passer sans naufrage tous les écueils qui paroissoient en un tems si peu assuré : la Cour étoit pleine de gens qui blâmoient déjà de temerité ceux qui voudroient l'entreprendre, et tous sachans que les princes sont faciles à imputer à ceux qui sont près d'eux, les mauvais succès des choses qui leur ont été bien conseillez, si peu de gens se promettoient un bon évenement du changement qu'on

publioit que je voulois faire, que beaucoup tenoient ma chûte assurée avant même que V. M. m'eut élevé. — Nonobstant toutes ces difficultez que je représentai à V. M. connoissans ce que peuvent les rois, lorsqu'ils usent bien de leur puissance, j'osai vous promettre, sans témérité, à mon avis, que vous y trouveriez la gloire de vôtre État, et que dans peu de temps vôtre prudence, vôtre force, et la benediction de Dieu donneroient cette nouvelle face à ce roiaume. Je lui promis d'emploier toute mon industrie, et toute l'autorité qu'il lui ploisoit me donner pour ruiner le parti Huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangeres au point où il devoit être. — Je lui représentai que pour parvenir à une si heureuse fin, sa confiance m'étoit tout à fait nécessaire ; et que bien que par le passé tous ceux qui l'avoient servie n'eussent point estimé de meilleur et de plus seur moien pour l'acquerir et pour la conserver, que d'en éloigner la reine sa mere, je prendrois un chemin tout contraire, et n'obmettrois aucune chose qui dépendit de moi pour maintenir V. M. en une étroite union ; important à leur réputation et avantageuse au bien du roiaume. — Ainsi le succez qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plut à Dieu me donner pour le règlement de cet État, justifiera aux siècles à venir la fermeté avec laquelle j'ai constamment poursuivi ce dessein. Aussi V. M. sera-t-elle fidèle témoin, que je n'ai rien oublié de ce que j'ai pû pour empêcher que l'artifice de beaucoup de mauvais esprits ne fût assez puissant pour diviser ce qui étant uni par nature, devoit aussi lêtre par la grâce. »

Telle est l'idée que Richelieu donne lui-même de sa politique ; nous en verrons la justification dans son histoire.

26. A la mort de Henri IV, son fils aîné n'avait que neuf ans ; le Parlement déféra la régence à Marie de Médicis. Marie de Médicis était une personne pieuse, mais faible ; à l'extérieur, elle abandonna la politique de Henri IV et s'unit à l'Espagne par un double mariage : c'était une politique chrétienne, par conséquent sage et raisonnable. On regrette que Richelieu ne l'ait pas suivie ; elle aurait épargné de grands malheurs à la France et encore plus à

La régence

l'Allemagne. A l'intérieur, Marie laissa capter sa confiance par le Florentin Concini et par sa femme Léonora Galigaï ; elle fit, de Concini, un maréchal d'Ancre, un premier ministre et le combla de faveurs. Les grands, indignés, se révoltèrent ; Concini acheta leur déférence à prix d'argent. Les grands, enhardis par ces faiblesses, firent, avec les protestants, une alliance absurde ; Concini les désarma, une seconde fois, par des concessions, une troisième sédition nobiliaire fit assassiner le maréchal d'Ancre en 1617, et conduire sa femme, comme sorcière, à l'échafaud. Au règne de Concini, favori de Marie, succéda le règne d'Albert de Luynes, favori de Louis XIII. Luynes était un gentilhomme de province, que distinguaient les qualités du cœur et de l'esprit ; il était d'ailleurs habile à élever les oiseaux, et il n'en fallait guère plus pour charmer le jeune roi. Comme Concini, Luynes s'empressa de faire une fortune colossale, qui devait durer et d'ailleurs servir plus tard honorablement. Son règne, comme le précédent, ne fut guère signalé que par des intrigues de cour et des discussions protestantes. Condé fut réconcilié, d'une manière efficace, avec son souverain. Un édit royal déclara le Béarn réuni à la couronne et ordonna aux protestants de rendre les biens ecclésiastiques qu'ils avaient ravis. Les protestants courroucés convoquèrent, à la Rochelle, une assemblée générale et publièrent, le 10 mai 1621, une déclaration d'indépendance, qui partageait les sept cents églises réformées de France en huit cercles, gouvernés chacun par un seigneur calviniste, sous les ordres d'un prince étranger (1) ; elle réglait, en outre, la levée des contributions, la discipline et le commandement des troupes ; en un mot, tout ce qui concernait le gouvernement de la nouvelle république. Louis XIII marcha contre eux, remporta des succès en Saintonge, échoua devant Montauban. Luynes mourut en 1621 ; Louis XIII fit, l'année suivante, la paix avec les protestants ; et jusqu'à l'avènement de Richelieu, en 1624, le gouvernement se traîna de faiblesse en faiblesse. Le plus célèbre exploit du jeune roi, c'est la disgrâce de la reine-mère, disgrâce suivie de mouvements séditieux et plus tard d'une réconciliation.

(1) ROISSELET DE SAUCLIÈRES, *Coup d'œil sur le calvinisme en France*, p. 10.

27. Ce fut pendant les agitations de la régence que le Parlement de Paris, introduisit, dans la société française, la doctrine du gallicanisme politique. D'après l'enseignement chrétien, il existe, pour conduire l'homme à sa fin, deux sociétés distinctes, mais unies et subordonnées, l'Église et l'État. Le système politique du moyen âge avait donné, à cet enseignement, l'une des plus longues et des plus belles vies sociales qui se soient rencontrées dans l'histoire. Ce système, souvent contesté, s'était affaibli par l'effet naturel des choses humaines et se voyait menacé de ruine par le protestantisme. On pouvait modifier l'application, non les principes. Le gallicanisme politique se présenta comme solution du problème. Par la doctrine du droit divin des rois, de l'irresponsabilité des souverains,du droit de protection et de surveillance de l'État sur l'Église, il constitua un système, factice sans doute, mais habilement combiné ; il se résume en ce que les souverains, déclarés indépendants et irresponsables à l'égard du Pape, pourront protéger l'Église à leur guise, sans être contraints de lui accorder tout ce qu'elle réclamait en vertu de son droit. Pendant la Ligue et sous Henri IV, le Parlement avait soutenu avec ardeur cette théorie nouvelle ; après la mort de Henri IV, il manifesta son antipathie contre les doctrines romaines, surtout par la guerre aux Jésuites. Le Parlement était surtout représenté par Harlay, de Thou et Servin, les types les plus achevés de ce gallicanisme légiste, qui finit par une sorte de protestantisme civil. Sous leur influence, la première cour de justice, en France, devint un foyer de passions anticatholiques. Les événements de la régence de Marie de Médicis ne donnèrent que trop souvent l'occasion de débattre les graves questions des rapports entre les deux puissances. Le Parlement en profita pour proclamer avec solennité et imposer avec énergie les maximes qu'il voulait introduire dans la politique. Son premier acte fut de condamner au feu le livre de Mariana, *De rege*. Ce n'était pas assez ; le Parlement voulait surtout atteindre le principe du droit ancien de la chrétienté, qui subordonne le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Une polémique engagée entre Bellarmin et Barclay fournit à la magistrature occasion d'arriver au but avec éclat. Ni le haut

Gallicanisme politique.

rang du cardinal, ni les services qu'il avait rendus à l'Église, ni sa science, ni ses vertus, rien ne put le soustraire aux attaques du Parlement. Le Parlement supprima la réponse de Bellarmin à Barclay comme « contenant une fausse et détestable proposition, tendant à l'éversion des puissances souveraines,ordonnées et établies de Dieu, soulèvement des sujets contre leurs princes, substraction de leur obéissance, induction d'attenter à leurs personnes et États, et troubler le repos et la tranquillité publiques. » Il n'est pas de notre sujet de raconter les incidents que fit naître cet arrêt. Bien que les proclamations du souverain pontife aient empêché l'exécution de la sentence, le coup n'en était pas moins porté. La doctrine romaine avait subi cette atteinte (1).

Si le gouvernement de Marie de Médicis l'eût tolérée, à chaque instant le Parlement serait intervenu pour réprimer les moindres manifestations des doctrines romaines. Les livres de Lessius évitèrent à grand, peine les foudres de l'ardente cour. L'abrégé des annales de Baronius par le savant Sponde, n'échappa point à une condamnation. En 1614, le Parlement eut le consentement de publier un arrêt contre le livre du plus grand théologien de l'époque après Bellarmin, du jésuite Suarez, qui n'avait pu moins faire en réfutant Jacques I[er], que d'établir les principes de la société chrétienne et de montrer l'idéal politique de l'Église : « Tout considéré, ce sont les propres termes de l'arrêt, la cour déclare les propositions et maximes contenues au susdit livre, scandaleuses et séditieuses, tendant à la subversion des États et à induire les sujets des rois et princes souverains et autres, d'attenter à leurs personnes sacrés : et les propos faisant mention des rois Clovis et Philippe le Bel, faux et calomnieux, a ordonné et ordonne ledit livre de Suarez, être brûlé en la cour du palais, par l'exécuteur de la haute justice (2). Bellarmin et Suarez, deux princes de la théologie, étaient simultanément frappés; le Parlement visait à la tête et au cœur des doctrines romaines.

(1) PERRENS, l'*Église et l'État*, t. I, p. 466.

(2) D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum*, t. II; et SIRI, *Mémoires secrets*, t. XXI, p. 170.

En quoi, le Parlement se trompait d'une façon grossière. D'abord il jugeait et tranchait des questions de doctrine sans compétence ; puis il érigeait en lois de simples opinions, douteuses pour le moins et certainement funestes. En élevant si haut le pouvoir des rois, le Parlement lui octroyait tout d'abord le pouvoir de se passer du Parlement, d'élever des impôts sur le peuple par la seule publication de ses édits et quelquefois, par des arrêts du conseil ou par des sentences de commission, de renverser tout l'ordre de la justice. Au fond, il ne s'agissait de rien moins que d'une révolution radicale. Le passage d'une monarchie tempérée par la subordination à l'Église, à une monarchie absolue, s'opérait irrésistiblement par le travail même de ceux qui avaient intérêt et devoir d'arrêter le mouvement autoritaire, malgré la résistance provisoire de la royauté, qui ne comprenait pas elle-même que l'on conspirait à lui assurer la domination. Le Parlement, au commencement du XVIIe siècle, comme plus tard en 1789, donnait aveuglément le branle à un bouleversement dont il devait être la première victime.

États de 1614.

28. Les sentences du Parlement n'étaient que des négations ; il ne se dégageait rien de positif, des plaidoiries et des sentences. Les États généraux de 1614, stériles pour le bien de la société, firent éclore, pour l'erreur gallicane, une première formule. Nous assistons ici à l'éclosion de la politique qui se perpétuera, au milieu de fortunes diverses, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Les États généraux de 1614 sont, à la politique gallicane, ce que l'assemblée de 1789 est à la politique démocratique. Le venin des doctrines gallicanes se trouve condensé dans cet article proposé par le tiers : « Que, pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années contre les rois et puissances souveraines établies de Dieu, par esprit séditieux qui ne tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de faire arrêter pour lois fondamentales du royaume, qui soit inviolable et notoire à tous : Que, comme il est reconnu souverain en son État, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, *spirituelle* ou temporelle, qui ait *aucun droit* sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser et

absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Que tous les sujets, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, tiendront cette loi pour *sainte et véritable*, comme *conforme à la parole de Dieu*, sans distinction équivoque ou limitation quelconque, laquelle sera jugée et signée par tous les députés des États, et, dorénavant par tous les bénéficiers et officiers du royaume, avant que d'entrer en possession de leurs bénéfices et d'être reçu dans leurs offices : tous précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs, tenus de l'enseigner et publier ; que l'opinion contraire même qu'il soit loisible de tuer et déposer nos rois, s'élever et rebeller contre eux, secouer le joug de leur obéissance, pour *quelque occasion que ce soit*, est impie, détestable, contre vérité et contre l'établissement de l'État de la France qui ne dépend immédiatement que de Dieu. Que tous livres qui enseignent telle fausse et perverse opinion seront tenus pour séditieux et damnables, tous étrangers qui l'inscriront et publieront, pour ennemis jurés de la couronne ; tous sujets de Sa Majesté qui y adhèreront, de quelque qualité et condition qu'ils soient, pour rebelles infracteurs des lois fondamentales du royaume et *criminels de lèse-majesté* en premier chef ; s'il se trouve aucun livre ou discours écrit par des étrangers, ecclésiastiques ou d'autre qualité, qui contienne proposition contraire à ladite loi directement ou indirectement, seront les ecclésiastiques des mêmes ordres, établis en France, obligés d'y répondre, les impugner et contredire incessamment, sans respect, ambiguïté, ni équivocation, sur peine d'*être punis de cette même peine* que dessus, comme fauteurs des ennemis de l'État. »

Cette formule de la politique gallicane avait été préparée par Claude le Prêtre, conseiller au Parlement de Paris, délibéré dans de nombreuses réunions de magistrats, accepté par le tiers état, en partie composé de parlementaires. Dans son ensemble, il confondait la question du tyrannicide, la question du pouvoir direct ou indirect des papes sur les rois, et la question du droit pontifical d'excommunication. Par le fait, il affranchissait les rois de toute autorité et équivalait au serment d'allégeance qu'imposait Jacques Ier

aux catholiques d'Angleterre. S'il eût été admis, il eût ouvert la persécution et fait des martyrs. « Cette proposition, dit un vieil historien, avait été suggérée à aucun du tiers état par certaines personnes de religion libertine, qui ne désiraient que de faire entrechoquer la monarchie française avec le Saint-Siège. L'intention de ceux qui visaient à faire un schisme était manifeste, en ce que tacitement, nous déclarions le Pape ennemi de la France, attendu qu'il tenait une doctrine contraire (1). » La chambre du clergé, instruite qu'un article en quelque manière dogmatique avait été inséré dans les cahiers du tiers, en demanda communication. Le tiers se refusa d'abord, puis consentit, et cependant sollicitait, de la noblesse, son adjonction. La noblesse en référa à la chambre ecclésiastique et le clergé demanda que l'article fût retiré. Duperron, interprète de ses sentiments, n'eut pas de peine à démontrer que, sur la question du tyrannicide, tout le monde était d'accord ; que, sur le pouvoir direct ou indirect, il ne fallait pas trancher, mais laisser les opinions libres ; que refuser au Pape le pouvoir d'excommunier, c'était nier sa suprême puissance. Le tiers se refusa à toutes concessions ; le Parlement, fidèle à ses préjugés et à ses haines, rendit un arrêt conforme. Après de longues et difficiles négociations, le clergé surmonta toutes les résistances. Le roi, saisi de l'affaire, ordonna le retrait de l'article.

Malgré ce retrait, l'article ne devait pas moins prévaloir ; il devait faire accepter à la France, la théorie du droit divin, et de l'irresponsabilité des rois. Par la négative et par l'affirmative, le système du gallicanisme politique était complet. Le tiers état proclamait que les rois n'ont rien à discuter avec la nation, ni avec l'Église, comme deux siècles plus tard il proclamera les droits de l'homme contre les rois. Les théoriciens du libéralisme proclament l'invincibilité de la conscience et l'indéfectible pouvoir de la vérité. Il faut laisser de telles ferveurs à ceux qui ne veulent pas pénétrer le sens de l'histoire. La violence l'emporte souvent sur la vérité et sur la justice. La conduite du Parlement nous montre ce que peut la force. La magistrature française n'est-elle pas parvenue à faire

(1) Dupleix, *Règne de Louis XIII*, t. I, p. 47-49.

accepter ses idées par le pays? Il eût été facile au clergé si vertueux, si savant, si résolu, de ramener l'opinion publique à une appréciation plus saine et plus exacte. L'action du Parlement consista précisément à imposer silence à ceux qui auraient pu modifier le sentiment général. La doctrine qui n'est pas défendue s'étiole et périclite. Le système qui ne trouve que des apologistes, prend possession des esprits. Par son esprit de suite et son énergie, le Parlement finit par inculquer à la nation, sans excepter le clergé, les principes du gallicanisme politique.

Le livre de Santarelli.

29. Une autre affaire vint montrer bientôt que le Parlement ne cédait rien. Un jésuite, le P. Antoine Santarelli, avait publié, à Rome, un *Traité de l'hérésie, du schisme et de l'apostasie*. Dans les chapitres XXX et XXXI, l'auteur avait avancé les propositions suivantes : « Le Pape peut punir les rois et les princes de peines temporelles, les déposer et les priver de leurs royaumes pour crime d'hérésie, absoudre leurs sujets du serment de fidélité et d'obéissance ; telle a toujours été la coutume de l'Église, non seulement pour crime d'hérésie, mais pour autres causes, à savoir pour leurs péchés, et, si cela est à propos, pour négligence, incapacité, inutilité. — Le Pape a puissance et autorité sur toutes les choses spirituelles et temporelles; il faut croire que cette puissance tant spirituelle que temporelle lui appartient de droit divin, et qu'ainsi l'Église et son souverain pasteur ont le pouvoir de punir, par des peines temporelles, les infracteurs des lois divines et humaines, surtout si leur crime est l'hérésie. — Les apôtres étaient soumis, de *fait*, aux princes séculiers, mais non de droit; aussitôt que la dignité pontificale a été établie, tous les souverains sont devenus sujets de cette puissance (1). » Le livre avait été imprimé à Rome; il portait l'approbation du général de l'ordre, du vice-gérant de Rome et du maître du Sacré-Palais. Six exemplaires furent envoyés au libraire Cramoisy. Un jésuite, se doutant bien qu'il y avait là peu de choses favorables aux oreilles gallicanes, naturellement longues et d'autant plus sensibles, fit porter cinq exemplaires à la maison professe. Un sixième était entre les mains d'un docteur de Sor-

(1) D'AVRIGNY, *Mémoires chronologiques*, an 1626.

bonne; on parvint bien à le retirer dès le jour même; mais c'en avait été assez pour faire connaître l'existence du livre et la nature de son enseignement. Aussitôt le Parlement fulmine et fulmine si bien que Servin, frappé d'apoplexie, tombe mort. Son successeur, Omer Talon, ne récrimine pas avec moins de fiel contre les Jésuites. Le Parlement ordonna que le livre de Santarelli serait brûlé, par la main du bourreau, dans la cour du Palais. Les Jésuites n'avaient point, jusque-là, failli dans leur dévouement au Saint-Siège; si l'on parvenait à les vaincre, qui pourrait résister désormais? Par le même arrêt, le Parlement ordonnait aux quatre supérieurs des jésuites de Paris de se rendre le lendemain au palais pour recevoir les remontrances de la cour. Le premier président presse les Jésuites de signer quatre propositions qui contiennent la substance même du gallicanisme politique. « La première était que le roi ne tient son État que de Dieu et de son épée. La seconde que le Pape n'a aucune puissance sur les rois, ni corrective, ni directive. La troisième, que le roi ne peut être excommunié personnellement par autorité quelconque. La quatrième, que le Pape ne peut délivrer les sujets du serment de fidélité ni mettre le royaume en interdit pour quelque cause que ce puisse être. » Les religieux résistent d'abord; puis, vivement pressés par des magistrats irrités, ils promettent de signer les propositions pourvu qu'elles soient auparavant approuvées par la Sorbonne et par l'assemblée du clergé. Le Parlement s'indigne d'une réponse qu'il regarde comme un faux-fuyant. C'est à peine s'il se retient de faire jeter en prison le P. Coton et le P. Armand, hommes vénérables qui ont la douleur, à la fin d'une carrière toute consacrée au service de Dieu et du roi, de se voir traités comme de vils malfaiteurs. Richelieu intervient pour menacer les Jésuites d'expulsion. En face de cet *ultimatum,* on chercha des excuses, des interprétations, des prétextes et on signa.

La Sorbonne, le 4 avril 1626, condamna la doctrine de Santarelli, comme « *nouvelle, fausse, erronée, contraire à la parole de Dieu,* rendant odieuse la dignité du souverain pontife, donnant occasion au schisme, dérogeant à l'autorité souveraine des rois qui

ne dépend que de Dieu seul, propre à empêcher la conversion des princes infidèles et hérétiques, à troubler la tranquillité publique, à renverser les royaumes, les États et les républiques, en un mot, à détourner les sujets de l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain, à fomenter des factions, des rébellions, des séditions et des attentats contre la vie des rois. » La Sorbonne se fourvoyait; renouvelait les attentats du tiers et dérogeait à la pure doctrine, que le Pape lui avait donné mission de défendre. Les partisans des doctrines romaines crièrent haro : ils accusaient la Faculté d'avoir violé sa discipline intérieure et empiété sur les droits du souverain pontife. Maucler et plusieurs autres protestèrent qu'ils aimeraient mieux mourir que de souscrire à une censure impie, contraire aux conciles œcuméniques, injurieuses à l'Église romaine. Après quoi, ils en appelèrent au supérieur. Le supérieur, c'était le Pape; le Pape avait été affligé de cette décision et, sans attendre ses ordres, le nonce avait protesté contre les entreprises de la Sorbonne. Richelieu rompit avec le représentant du Saint-Siège; grâce à ce tour, la censure put être connue de toute la France. Quand il jugea que l'effet était produit, ce même Richelieu demanda à la faculté de théologie, à l'Université et au Parlement, de ne pas pousser plus loin. La condamnation du livre de Santarelli fut révoquée pour la forme et dans un intérêt diplomatique; mais un grand coup avait été porté en faveur du gallicanisme politique.

Richelieu. 30. Il est temps de faire connaître l'homme qui avait joué, dans cette affaire, le rôle principal. Armand-Jean Duplessis, cardinal duc de Richelieu, était né en 1585. Le prieur de Saint-Florent, en Poitou, dirigea les premières études d'Armand, qui entra bientôt aux collèges de Navarre, puis de Lisieux. Destiné à la profession des armes, il entra à l'académie sous le nom de marquis du Chillon. Mais son frère aîné ayant été tué en duel et son frère cadet, évêque de Luçon, étant entré chez les Chartreux, on représenta au jeune Armand que ce siège de Luçon devait rester dans la famille. Ces suggestions ambitieuses lui firent se trouver une vocation ; il passa des armes à la théologie et étudia avec une ardeur extraordinaire. A vingt ans, il soutenait ses thèses en camail, comme évêque

nommé, et se faisait recevoir docteur. Pour obtenir ses bulles, il se rendit à Rome et y fut sacré, en 1607, à vingt-deux ans. Quoiqu'on ne put encore beaucoup attendre d'un si jeune évêque, il édifia néanmoins par son zèle pour la conversion des hérétiques, l'instruction du clergé et la réforme des abus. En 1614, il siégea, comme député du Poitou, aux États généraux. Interprète des doléances du clergé, il ne parla pas seulement de la réception du concile de Trente et de la restitution des biens aux églises du Béarn; il se plaignit de ce que les ecclésiastiques étaient trop rarement appelés aux conseils du roi, comme si l'honneur de servir Dieu les rendait incapables de servir le roi, sa plus vive image; il terminait en remerciant le roi, déclaré majeur, d'avoir laissé le soin de l'État aux mains de sa mère, qui, au titre auguste de mère du roi, ajouterait le titre de *mère du royaume*. L'emploi d'aumônier de la régente fut sa récompense; peu après, Concini nommait l'évêque de Luçon secrétaire d'État à la guerre et aux affaires étrangères, mais il aurait voulu reprendre son évêché. Richelieu aima mieux tout garder et s'en trouva bien lorsque, Concini mort et la régente disgraciée, il dut la suivre à Blois, par un dévouement qui ne pouvait déplaire au souverain. Les ombrages de Luynes la firent reléguer à Avignon; Richelieu s'y occupa à composer des livres de dévotion et négocia un rapprochement entre le roi et la reine-mère. En 1622, après la mort de Luynes, l'évêque de Luçon fut créé cardinal; en revêtant la pourpre, il dit à Marie de Médicis qu'elle lui rappellerait le vœu solennel de répandre son sang pour le service de la régente. La princesse usa de son crédit pour faire admettre Richelieu au conseil : « Je le connais mieux que vous, répondit le roi; c'est un homme d'une ambition démesurée. » Enfin la persévérance surmonta les obstacles; Richelieu résigna son évêché sous prétexte de mauvaise santé et n'entra au conseil que pour y dire son avis. On s'attendait à l'y voir prendre modestement place; il y entra, comme un maître, qui ne connaît ni collègues ni égaux. Tout céda sous le poids de cette volonté, devant laquelle ployèrent, durant dix-huit années, la France et le roi. Le surintendant de Vienville lui portait ombrage; il le força de se démettre, et, pour

le remercier d'anciennes obligations, l'enferma au château d'Amboise. On vit tout de suite quel homme ce serait, sans foi, sans conscience, subordonnant tout à l'intérêt. Pour entraîner l'Angleterre dans la faction française, il maria, en dépit du Pape, Henriette de France avec Charles I[er]; il offrit des subsides aux protestants du Nord et leur donna, comme gage de sa foi, son alliance avec les Stuarts protestants; il chassa de la Valteline catholique, les troupes d'Urbain VIII, et soumit ce pays aux Grisons protestants. La politique de Richelieu est aux antipodes de la politique traditionnelle de la papauté; c'est un prêtre qui consulte plus Machiavel que son bréviaire. Lui-même a donné la formule de son autocratie sans foi ni loi : « Je coupe tout, je fauche tout et je couvre tout de ma robe rouge. » Serait-ce de ce propos que nous appelons *rouges* ceux qui dédaignent la probité des moyens et proclament la souveraineté du but; ceux qui, pour triompher, s'avancent par le feu et par le sang?

La résistance.

31. Il ne faut pas croire que le machiavélisme de Richelieu se fit accepter sans résistance. Les gens qu'on appelait les *dévots* publièrent ce qu'on osa qualifier de *libelles*. Les libelles reprochent énergiquement à Louis XIII et à son ministre, l'alliance de la France avec les États hérétiques. La question de moralité et de droit ecclésiastique, dans ces écrits, domine tout le reste. Est-il permis au roi de France, même pour l'avantage de son royaume, de favoriser les intérêts des hérétiques? Les libelles proclament qu'il n'est jamais permis de faire le mal pour atteindre un bien. Les catholiques peuvent-ils communiquer avec les hérétiques? Le droit canonique enseigne qu'ils ne le peuvent sous peine d'excommunication. Richelieu et Louis XIII étaient donc condamnés par la morale et par la législation de l'Église. Un de ces écrits, intitulé *Admonitio*, rappelait qu'un prince catholique doit surtout veiller à l'avantage de la religion ; que c'est un crime d'en négliger la défense. Or, le prince, qui est obligé de procurer l'avantage de la religion dans ses États, ne peut travailler à l'abaisser chez les autres et permettre que le crime y prévaille. Chercherait-on à s'excuser en prétendant qu'on ne veut que son avantage propre et

qu'on réprouve les fautes et les excès de ses alliés. Eh quoi? Si nous donnions un couteau à un homme qui veut se tuer, serions-nous innocent de son suicide? Si nous avions tué le pasteur, séduit le chien fidèle, livré le troupeau au loup, n'aurions-nous aucune part à la mort des brebis? A cette argumentation, Richelieu répondait par la distinction entre les affaires d'État et les affaires d'Église; il posait implicitement la distinction des deux morales, si chère à tous les bandits. De plus, Richelieu s'excusait en montrant la puissance exorbitante de la maison d'Autriche. Les *dévots* reconnaissaient la nécessité de mettre une digue aux progrès de l'Espagne; mais tout en s'occupant de réduire cette puissance, qui devait si misérablement tomber, ils se préoccupaient de ne pas favoriser les intérêts protestants et de ne pas nuire aux intérêts catholiques. Des religieux s'entremirent pour faire adopter un projet de ligue qui aurait tout à la fois combattu les protestants et pondéré la puissance de l'Autriche. Or, Richelieu ne voulait pas seulement diminuer, il voulait détruire la puissance de l'Espagne et substituer, à sa prépondérance, la prépondérance française. Les négociateurs ne lui parurent pas offrir assez de garanties; il se moqua de ces bons religieux qui voulaient se mêler des affaires d'État, comme si rapporter les choses du temps aux intérêts de l'éternité, n'était pas la seule façon honnête d'en régler l'existence. Si Richelieu eût consacré son génie à l'accomplissement de ce pieux programme, il eût réussi; en établissant la prééminence de la France sur le succès des nations protestantes, il prépara notre ruine. Nous retiendrons du moins, que cette politique fut improuvée par les Bérulle, les Vincent de Paul, par tout ce que la France comptait de saints personnages. « A part la science et l'intelligence, qui certes ne leur manquait pas, dit l'abbé Maynard, il y a dans la foi et la piété nous ne savons quel sens mystérieux, quel instinct secret, quel *flair,* si nous l'osons dire, qui, avant toute étude et toute réflexion, font deviner le bien et le mal dans les hommes et dans les choses. D'ailleurs, ne voit-on pas quelles antipathies et quelles craintes devait, de prime abord, inspirer aux dévots, cette politique machiavélique qui ne tenait aucun compte du droit et de la conscience, des con-

victions religieuses et les sentiments de la nature, des amitiés et des devoirs, des conditions et des rangs ? qui marchait imperturbablement à ses fins à travers le sang et les larmes, les monts et les précipices, renversant toute hauteur qui lui faisait obstacle, comblant au besoin tout abîme par des échafauds et des cadavres, fauchant tout, nivelant tout, couvrant tout du voile de la nécessité et se justifiant au nom de l'intérêt de l'État, entendu à sa manière, et résumé dans ce mot quasi idolâtrique : l'État c'est moi. » (1)

La guerre aux nobles.

32. « Rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous les sujets en leur devoir : » tel était l'un des desseins de Richelieu. Sa première victime fut Henri de Tailleyrand, comte de Chalais, coupable d'avoir comploté contre le ministre ; les seconds furent le comte de Chapelle et le duc de Boutteville, coupables de s'être battus en duel ; le troisième fut le maréchal de Marillac ; le quatrième le duc de Montmorency, décapité à Toulouse, comme complice d'une des révoltes de Gaston d'Orléans, frère du roi ; les cinquièmes furent Cinq-Mars et de Thou. Il y en eut, comme cela, vingt ou trente, décapités pour servir aux autres d'exemples. En même temps qu'il terrorisait la noblesse de cour, Richelieu la désarmait dans les provinces ; il décréta la démolition de toutes les fortifications des villes et châteaux inutiles à la défense des frontières, ce que les paysans firent avec un acharnement et une joie indicibles, chacun courant à ses haines. Le ministre cependant sentait la nécessité de justifier son implacable victoire et de l'appuyer sur l'assentiment national : il convoqua les notables en triant les députés selon ses convenances et se fit donner un bill d'amnistie. Les écrivains royalistes taisent volontiers que Richelieu fit, dans l'intérêt du pouvoir royal, ce que firent, en 1789, dans l'intérêt du peuple, les bandes qui renversaient les châteaux : les ouvriers diffèrent ; l'œuvre est la même, c'est une œuvre de nivellement. En déterminant la noblesse, Richelieu ne laissait debout, en France, que le peuple et le roi ; il supprimait la hiérarchie des classes superposées non rivales, qui contribuaient, par des travaux propres, à l'entretien de la commune patrie. Cette

(1) MAYNARD, *Saint-Vincent-de-Paul*, t. IV, p. 7 ; et l'abbé PUYOL, *Edmond Richer*, t. II, p. 299.

multitude s'incarnant dans le détenteur du pouvoir royal, c'était la constitution du Césarisme. Le pouvoir, jusque-là limité par les droits de l'Église, les droits des classes nobiliaires, les pouvoirs des corporations et les libertés des provinces, de tempéré qu'il était devenait absolu. En France, Richelieu a été l'un des artisans les plus actifs de la révolution.

« Ruiner les grands sous prétexte de dégager et d'affranchir le trône, dit encore le chanoine Maynard, c'était en saper les étais et les remparts naturels, et ouvrir une voie libre et facile à ses ennemis. Et une aristocratie étant toujours nécessaire dans un État, c'était susciter d'abord l'aristocratie de la bourgeoisie, c'est-à-dire de la médiocreté égoïste et jalouse ; ensuite l'aristocratie de la plèbe, c'est-à-dire des convoitises sensuelles et grossières. Dans tous les cas, c'était préparer les révolutions et l'anarchie ; c'était rendre la France acéphale, dès qu'elle ne serait plus gouvernée par un ministre de génie comme Richelieu et Mazarin, par un grand roi comme Louis XIV ; c'était effacer la distinction et la générosité des mœurs, abaisser la moyenne du caractère national, placer dans une région de plus en plus infime les modèles vers lesquels gravite toujours la multitude, pour élever et annoblir ses idées, ses sentiments et ses actes ; c'était forcer les grands, une fois bannis des affaires publiques, à se réfugier dans l'oisiveté et la licence ; c'était priver le monarque de ses conseils et de ses défenseurs, ôter à son pouvoir une barrière salutaire, l'affranchir de tout contrôle religieux et humain, le pousser vers le despotisme, puis, la réaction venue, le livrer sans défense à la plèbe, qui n'approche jamais du trône que pour le renverser. Sans doute, il fallait poser des limites à l'ambition des princes et des grandes familles, aux empiétements des légistes dans le gouvernement ; mais on peut dire que Richelieu a dépassé le but, et, s'il a préparé les splendeurs du règne de Louis XIV, ce qui est sa gloire, il a ouvert ainsi la porte à la révolution du siècle suivant (1). »

33. Une œuvre qui excite davantage nos pieuses et patriotiques sympathies, c'est la réduction des protestants français. Il est vrai Les protestants en France.

(1) *Saint-Vincent-de-Paul*, t. IV, p. 8.

que Richelieu se contredisait lui-même, combattant ici ce qu'il favorisait ailleurs ; détruisant une force qu'il jugeait incompatible avec le bien de l'État, tandis qu'il l'estimait favorable au bien de l'Europe. L'histoire des protestants en France, considérés comme parti politique, remplit trois époques successives : 1° Celle de leur lutte armée contre les pouvoirs publics, depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à l'avènement de Henri IV (1560-1589) ; 2° Celle ou Henri IV, par l'édit de Nantes, leur accorda une existance politique, pour l'obtention de laquelle trente années de guerres civiles avaient désolé la France (1589-1622) ; 3° Enfin, celle où, les armes à la main, ils combattirent pour le maintien de cette conquête jusqu'au jour où, abandonnés par la fortune des combats, ils la perdirent définitivement à la conclusion de la paix d'Alais, en 1629. — Quelle était cette situation politique dont les protestants ne surent pas se contenter, qu'ils se crurent obligés de défendre et qu'ils finirent par perdre entièrement ? Dans toute la monarchie, on comptait de trois à quatre cent mille familles calvinistes, réparties dans différentes provinces plus ou moins éloignées, et l'on pouvait évaluer ce chiffre à peu près au douzième de la population du royaume. Les huguenots avaient eu, dans le principe, à leur tête, de grandes familles et de puissants seigneurs ; des villes entières avaient embrassé leur doctrine, et, dans ce surcroit de force et de sécurité, leur ambition s'était développée ; elle avait trouvé un aliment fécond dans les divisions de la cour pendant les minorités de François II et de Charles IX ; sous Henri III, les protestants avaient prêté leur appui à ce monarque pour combattre les Guises et la cause catholique. De cet état de choses était résulté pour eux une force politique, mal assurée encore, quand l'édit de Nantes vint la confirmer. En dehors des stipulations de l'édit, Henri IV créa le chef du protestantisme français, Henri de Rohan, duc et pair du royaume, colonel général des Suisses et lui fit épouser Marguerite de Rosny, fille de Sully. Pour la protection de leur culte les protestants eurent des chambres exclusives ou mi parties dans les parlements. Dans l'ordre purement politique, ils obtinrent ce que la nation elle-même n'avait jamais eu, c'est-à-dire des assem-

blées provinciales régulières et une assemblée générale tous les trois ans. En 1611, l'assemblée de Saumur étendit encore ces libertés en créant des cercles provinciaux, sortes d'assemblées générales des provinces d'une même région. « C'était en somme, dit un contemporain, une constitution politique, démocratique et représentative, avec de tels privilèges qu'il lui arriva souvent de vouloir empiéter sur les prérogatives royales et de présenter tous les dangers d'un État dans l'État (1). »

34. Henri IV avait accordé, aux protestants, des places de sureté où ils exerçaient la souveraineté dans sa plénitude. Ces places, concédées pour quinze ans, le roi avait eu la faiblesse d'en proroger la concession. Tant que vécut Henri IV, les protestants jouirent pacifiquement de leurs avantages. Pendant la régence de Marie, ils mirent à profit le désarroi constant de la cour, pour se concerter entre eux, se fortifier dans leurs places de sûreté, en acquérir d'autres et élargir à leur profit toutes les concessions antérieures. Les avantages qu'ils avaient remportés à Montauban, en 1621, les encouragèrent à la révolte ; les concessions du pouvoir leur firent croire à sa faiblesse ; ils se portèrent dès lors à des actes de brigandage et de férocité inouïs. Malheureusement pour leur mémoire, on ne peut attribuer de tels excès à des entraînements soudains et inévitables : ils y furent froidement excités par leurs pasteurs et par leurs assemblées. Voici une de leurs ordonnances : « L'assemblée désirant pourvoir par toutes sortes de moyens possibles à la sûreté desdites places et empêcher l'effet des mauvais desseins des ennemis, a ordonné et ordonne qu'il sera procédé à la démolition de toutes églises, couvents, clochers et autres bâtiments, tant ecclésiastiques, qu'autres soit à la ville ou la campagne, qui peuvent servir de *retraite, forteresse ou logement* et préjudicier à la sûreté des places et villes servant à la défense de ceux de la religion. » En voici une autre où ils prennent des otages : « Pour ces causes avons ordonné et ordonnons que l'exercice de la messe sera interdit et défendu en toutes les villes de notre département et notamment à Montpellier, et qu'à ces fins

La révolte en 1621.

(1) Henri de la Garde, *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*, p. 4.

au premier commandement qui en sera fait aux ecclésiastiques, *tous actes papistiques cesseront;* et néanmoins que les papistes de Montpellier seront retenus prisonniers dans la ville, avec tous leurs biens, *pour y recevoir pareils traitements* que ceux de notre religion recevront ès villes papistiques. » Avec de pareils arrêtés, on aurait pu démolir toute la France et mettre en prison tous les catholiques. Les esprits n'étaient d'ailleurs que trop disposés à suivre ces injonctions: pillages, incendies, démolitions d'églises, sacs de couvents et de presbytères, meurtres d'ecclésiastiques, de religieux et de citoyens sans défense, désolèrent les malheureuses contrées du Midi. Dom Vaissette ne compte pas moins de trente-six églises ruinées: c'est ainsi que les protestants pratiquaient la liberté des cultes.

Prise d'armes.

35. L'étincelle qui alluma la guerre, partit du Béarn. En Béarn, comme ailleurs, les protestants avaient mis la main sur les biens ecclésiastiques; Louis XIII les obligea de les rendre; mais ces sectaires réalisaient le proverbe des rustres: *Que ce qui est bon à prendre est bon à garder*. Au lieu de restituer, ils cédèrent un instant à la force, puis se disposèrent à la résistance. L'assemblée de la Rochelle les autorisa dans leur rébellion. Pendant que le Béarn protestait, que la Rochelle désobéissait, les réformés étaient partout sur le qui-vive et s'enflammaient à la violence. Une explosion soudaine, partie de Privas en Vivarais (le mariage d'une héritière protestante avec le fils d'un ligueur) donna le branle à cette prise d'armes qui devint bientôt une guerre générale, guerre civile et guerre de religion tout à la fois, dans laquelle les multitudes huguenotes fanatisées, entraînèrent leurs chefs, furent souvent trahies, presque toujours vaincues. L'armée royale prit successivement Saint-Jean d'Angély, Pons, Sainte-Foy, Bergerac, Nérac, Lectoure, le Mas de Verdun, Tournon, Tonneins, Puymirob et Clérac. Cette promenade militaire vint échouer devant Montauban. C'était pour les huguenots une occasion de réparer leurs pertes; ils ne surent pas le comprendre, et cela pour deux raisons: la première, c'est que le véritable caractère de cette prise d'armes était mal défini et incertain; la seconde, c'est que chez la plupart de

leurs chefs, la question de religion n'était qu'un prétexte pour se rendre redoutables à la cour et se faire acheter par le roi. Tel capitaine, grand seigneur ou petit hobereau, s'emparait d'un château ou d'une place, s'y laissait assiéger, résistait quelque temps avec honneur, puis venait à composition. Le protestantisme était le prétexte ; l'ambition, le mobile ; le résultat, la révolte. L'organisation politique des protestants, qui aurait dû s'opposer au développement de cet état de choses, ne fit au contraire qu'y aider puissamment et Rohan lui-même, malgré son dévouement au parti, n'y rencontra souvent que de cruels déboires et cet indomptable orgueil de toute réunion d'hommes infatués de leur pouvoir. Le vieil instinct féodal de la noblesse supportait mal aussi le joug de cette autorité collective et sans nom ; si bien que, dans une assemblée tenue alors en Languedoc, le duc de Rohan, en butte aux invectives les plus passionnées, dut s'écrier avec colère : « Vous êtes tous des républicains et j'aimerais mieux présider une assemblée de loups qu'une assemblée de ministres. »

36. Le 8 janvier 1622, le duc de Rohan prit le titre de chef et général des églises réformées du royaume ès-provinces du Languedoc et Haute-Guienne et gouverneur de Montpellier. A partir de ce moment, il exerça un pouvoir réel, absolu, dictatorial pour ainsi dire, bien qu'il s'entourât, pour la forme, d'un conseil qu'il avait soin de choisir lui-même. Sa rigueur fut inexorable envers les catholiques ; il leur refusa le rétablissement de leur culte et le droit de sortir de la ville sans autorisation. Pour se créer des ressources, il ne craignit pas de hausser le prix des monnaies et de mettre des impôts sur toutes les villes et communautés de son parti. Trois corps d'armées se préparaient à fondre sur lui en même temps : le duc de Montmorency par les Cévennes, le duc de Guise par la Provence, le maréchal de Lesdiguières par le Vivarais. Le duc de Montmorency lui prit quatre ou cinq villes ; Lesdiguières prit les villes du Pouzin et du Baix, qui commandaient la navigation du Rhône, et laissèrent désormais passer les provisions de l'armée royale. En même temps, par ordre du roi, Lesdiguières poursuivait en secret, avec Rohan, des négociations pour la paix ; il lui en-

Seconde guerre.

voya, à cette fin, le président du Croz et un sieur Dumas; des protestants les assassinèrent. Le duc de Rohan, de son côté, prenait, pillait, saccageait ou brûlait tous les châteaux ou villages catholiques des environs, il rasa entre autres les châteaux de Beaulieu et de Castres; démantela plusieurs petites places de ses coreligionnaires, pour ne pas éparpiller ses troupes et les épuiser à de vaines défenses. D'autre part, il approuva la démolition des églises des Cordeliers, de la Trinité, de Notre-Dame, de Saint-Benoît, de Saint-Jacques, de l'église et du couvent de Saint-Vincent, des maisons du chapitre et des maison, église et couvent des chartreux de Castres, pour employer soi-disant les matériaux à fortifier les villes. Pendant ce fouillis de petites guerres et de négociations, le roi traversait la France et venait mettre le siège devant Montpellier. Quand on réfléchit que l'armée royale, forte d'environ vingt mille hommes, en perdit plus de trois mille devant cette place; que les huguenots en perdirent, sinon plus, au moins autant, « si bien qu'il n'y avait pas dans la ville, dit l'historien du Languedoc, une seule maison qui ne fût en deuil »; quand on pense au nombre de villes, villages et châteaux pris, repris, pillés, incendiés, détruits; aux temples abattus, aux églises démolies, on est étonné de deux choses: et de la persistance de cette révolte et de la prompte conclusion de la paix. La raison en est qu'il n'y avait plus ni armée, ni chefs; la révolte n'était qu'un brigandage, non une guerre; la paix fut un soulagement. D'après le duc de Rohan, la convention de paix confirma l'édit de Nantes, rétablit les deux religions, permit comme précédemment les sièges de justice et bureaux de finance, défendit les assemblées politiques, mais octroya les assemblées ecclésiastiques, comme consistoires, colloques, synodes; enfin, pour le surplus, revint aux stipulations de Nantes. Le roi avait promis de laisser Montpellier ville libre, ses franchises devaient disparaître dans le grand nivellement de la monarchie.

Ordonnances royales.

37. « Le roi, dit dom Vaissette, dans ses instructions aux commissaires, ajoute que n'y ayant que les deux tiers des fortifications de Nismes et d'Uzès qui dussent être rasées, ils feraient (les commissaires) travailler à cette démolition dans les endroits les plus

forts, et que, pour Montpellier, Privas et les autres places du Vivarais et des Cévennes ils eussent à tenir la main pour que toutes les fortifications fussent entièrement rasées, nonobstant les brevets particuliers qu'il avait accordés pour contenter ceux de Montpellier, Nismes et Uzès, suivant lesquels il réduisait la démolition des fortifications de la première de ces deux villes aux deux tiers et celle des deux autres à la moitié; son intention étant que toutes les fortifications de Montpellier fussent rasées et les deux tiers de celles des autres villes. Le roi ordonna ensuite aux commissaires de faire détruire les deux tiers des fortifications de Castres aux endroits les plus forts, nonobstant le brevet particulier qui en réduisait la démolition à la moitié et supposé qu'on leur fit instance de se conformer au brevet, de faire entendre au duc de Rohan que l'intention du roi était qu'il fût procédé aux deux tiers de la démolition et que le brevet n'a été fait à son instance que pour servir de prétexte au contentement du peuple. » On ne saurait dire plus clairement que le traité signé par le roi n'était qu'un leurre ; qu'on n'y avait inséré telle ou telle clause que pour *contenter* les huguenots, c'est-à-dire les tromper, les rendre plus dociles et plus confiants dans la paix qu'on leur accordait. Qu'un roi, dans sa souveraine puissance, retire des concessions faites spontanément, cela se conçoit ; mais qu'il signe avec la révolte des traités de paix, reconnaissant cette révolte comme une puissance, puis viole ce traité, cela ne se peut comprendre. Le respect dû à la monarchie et à la religion ne permet pas d'excuser de tels agissements ; on ne peut les innocenter qu'on se référant aux rubriques de Machiavel.

Prise de la Rochelle.

38. La Rochelle était le dernier boulevard du protestantisme militant ; la Rochelle, perdue ou amoindrie, c'était, comme le pensait Richelieu, la faction protestante réduite à l'impuissance matérielle et morale. Pour la désarmer, Richelieu s'était d'abord adressé à Rohan et à son frère Soubise. Désespérant de les gagner par des avantages personnels, il décida le roi à déployer la plus grande rigueur contre les rebelles de l'Ouest et du Midi. Le duc de Montmorency, en sa qualité d'amiral de France, prit le commandement de la flotte destinée à réduire Soubise et la Rochelle ; tandis que le

duc d'Épernon, le maréchal de Thémines et le duc de Ventadour eurent ordre de marcher contre le duc de Rohan chacun avec un corps de six mille hommes. Nous ne suivrons pas, dans leurs expéditions, ces trois corps d'armées ; nous raconterons seulement la prise de la Rochelle, événement qui décidait la ruine irrémédiable des protestants français. En 1627, sur l'assurance des secours de l'Angleterre, la Rochelle s'était donc soulevée, la ville fut aussitôt investie par l'armée royale. Richelieu, nommé *lieutenant général dans les armées royales de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois et d'Aunis,* qui eurent ordre de lui obéir comme *à la personne même du roi,* prit la direction du siège. Pour fermer le port aux flottes anglaises, il fit construire dans l'Océan, devant La Rochelle, comme autrefois Alexandre devant Tyr, une digue prodigieuse, dont l'exécution était regardée comme impossible. Mais le génie de Richelieu dompta la mer et les tempêtes. Il n'était guère moins difficile de dompter l'indocilité du soldat français, fortifiée par une longue habitude de licence et de pillage, et le mécontentement des chefs, dont l'autorité nouvelle accordée à Richelieu blessait l'orgueil militaire. Tout céda à la fermeté du cardinal. L'ordre le plus rigoureux, la discipline la plus parfaite régnèrent dans l'armée. Les plus mécontents, ceux même qui sentaient combien la réduction de La Rochelle allait ajouter au pouvoir déjà excessif de Richelieu, se plièrent à l'obéissance. Subjugués par un ascendant irrésistible, ils servaient avec exactitude, et même avec zèle ; et le maréchal de Bassompierre disait à ses collègues : *Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle.*

Cependant les Rochellois semblaient invincibles. Guiton, leur chef, leur inspirait l'audace et le fanatisme dont il était animé. Élu maire par ses concitoyens, il avait d'abord refusé d'accepter la charge qu'ils lui offraient ; enfin, vaincu par leurs instances, il avait saisi un poignard, et leur avait dit : *Vous le voulez, je serai maire, mais c'est à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce fer dans le cœur du premier qui parlera de se rendre ; qu'on s'en serve contre moi, si jamais je songe à capituler.* Le poignard demeura sur une table, dans la salle du conseil, jusqu'à la fin de la guerre. La

famine seule put triompher de l'opiniâtre résistance des habitants. Ils capitulent, après un siège de quatorze mois. Louis XIII était alors à l'armée. La Rochelle lui ouvre ses portes le 1er novembre 1628. Guiton lui présente les clés, et, conservant sa fierté jusque dans la soumission : *Sire,* dit-il au monarque, *il est plus glorieux pour nous de reconnoître le roi qui a su prendre notre ville, que celui qui n'a pas su la secourir*. De près de trente mille habitants, il en restait à peine cinq mille(1). On leur laissa leurs biens et l'exercice de leur religion ; mais leurs fortifications furent rasées et leurs privilèges abolis. Ainsi tomba cette ville fameuse par sa puissance et par ses révoltes, et qui, durant près de deux cents ans, avait aspiré à se rendre indépendante de ses souverains. Il en avait coûté quarante millions pour la réduire à l'obéissance ; et Richelieu ne crut pas sa ruine trop chèrement achetée, même à ce prix (2).

Le patriarcat.

39. Nous retrouverons Richelieu dans la guerre de Trente Ans. Ici, pour achever l'histoire du ministre de Louis XIII, nous devons défendre le cardinal contre l'imputation d'un schisme. Il est vrai que Richelieu inaugura, en France, une politique diamétralement

(1) « On ne peut pas s'imaginer une opiniastreté ny une patience plus grande que celle des Rochellois, ayant souffert un siège de près de quinze mois et enduré une telle nécessité, qu'il est certain que la faim en tua plus de huit ou dix mille ; qu'il y eust quelques femmes qui mangèrent leurs enfans ; qu'il falloit faire garder les cimetières, de peur qu'on allast desterrer les morts pour les manger ; que le prix des vivres y devint sur la fin si excessif, qu'un mouton y estoit vendu trois cents livres et une vache deux mille.... Or, ces gens-là ne s'estoient pas laissés réduire à de telles extrémités par le seul motif de la religion et de la liberté, mais aussy parce que le bon estat où ils pensoient estre par le moyen de leurs grandes fortifications, de leur union avec tous les huguenots de France, et principalement de Guienne et de Languedoc, et des *intelligences qu'ils avoient en Angleterre, en Hollande et en Allemagne*, les avoit tellement enorgueillis, que ne reconnoissant le roy qu'autant qu'il leur plaisoit et leur tournoit à compte, ils l'avoient encore tellement offensé en donnant retraite à tous les mécontens, entrant dans toutes les factions, et se joignant avec tous ceux qui avoient voulu prendre les armes contre luy et luy faire la guerre, qu'ils croyoient impossible qu'il leur peust pardonner, et ne les ruinast entièrement, quand il en auroit le pouvoir. Mais il leur fit voir qu'ils le connoissoient mal, etc. » (*Mém. de Fontenay-Mareliu.*)

(2) RAGON, *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 278.

contraire à celle des pontifes romains ; il est vrai qu'il poursuivit cette politique avec une âpreté froide et une résolution presque violente. Mais peut-on dire qu'il voulut fonder, en France, un christianisme nouveau, pourvu de ses dignitaires, sous Armand Duplessis, premier patriarche et digne émule de Photius ? Ce fantasmagorie de patriarcat, née sous François Ier, n'avait jamais pu prétendre à aucun succès. En France, on n'avait déjà que trop du calvinisme. Deux contagions diverses, dans l'ordre physique, ne se déclarent jamais à la fois : les hérésies autrefois attendaient de même la chute de leur devancière ; de petits esprits changeaient un mot à une doctrine, prenaient un nom différent, et, s'appuyant sur quelque prince imbécile, apportaient une pâle lumière que le courage éclairé de Rome savait dissiper ou éteindre. Que Richelieu ait voulu courir sur ces brisées et se heurter à des impossibilités absolues, on ne le peut admettre d'un homme qui savait raisonner les affaires et méditer avec une prudence rare les chances de la politique. Renverser le crédit d'un frère du roi, intimider les serviteurs d'un prince de la famille, arracher à Louis XIII tous ses courtisans, abattre une des têtes les plus glorieuses de l'État, brider Gaston d'Orléans et exiler Marie de Médicis, tout cela était et devint possible. Mais attaquer Rome en face, abattre la chaire du prince des Apôtres, se heurter à toutes les nations catholiques et à tous les siècles chrétiens, élever des échafauds comme Élisabeth, et, après avoir réduit les protestants vouloir exterminer les catholiques, cette supposition ne paraît point admissible. C'est déjà trop pour la gloire de Richelieu qu'on ait pu s'arrêter à cette hypothèse. « Par des gardes qui le portaient dans une litière, et ne le quittaient jamais, roi qu'il était de cette France qu'il avait ressuscitée, dit Artaud de Montor, il répondait aux inquiétudes de ses amis et aux entreprises de ses ennemis. Mais les gardes, les parlements, son vrai roi lui-même, n'eussent pas résisté à une excommunication qu'il se serait attirée, à un interdit public jeté sur sa personne par la même cour qui avait vu à genoux les coupables d'un crime analogue, quoiqu'il ne se présentât pas avec la même dénomination. Il faut en convenir, le calvinisme pouvait séduire

les esprits hargneux, hostiles à toute autorité ; mais qu'avait à dire un catholicisme sans tête, reposant sur la santé d'un homme qui pouvait à peine recevoir des aliments, que le travail consumait, qui ne dormait plus, et qui enfin conservait dans une tête nette, la pensée du scope qu'il voulait atteindre, (scope puisqu'il a parlé ainsi) dans le succès duquel il voyait les bénédictions de l'histoire, précédées il est vrai de la malédiction des contemporains. Richelieu avait, en religion, l'esprit juste, nous dirions presque craintif ; car les réserves de son milieu, où il dit ce qu'on doit exiger d'un côté et ce qu'il y a à considérer de l'autre, peuvent faire penser qu'il n'abandonnait rien au hasard. Si Richelieu a eu l'esprit juste, il n'a pas voulu être patriarche. Je conçois une imbécillité secondaire qui accepte ce rôle par ordre d'un prince ambitieux ; mais je ne conçois pas, devant toute la magnificence et la grandeur de Rome, je ne conçois pas qu'un maître, né sujet, qui n'a pas surmonté tous les obstacles, qui voit la mort près de lui, dans de longues insomnies, ait laissé entrer dans son esprit, pour consolations de plus grandes misères, pour secours dans l'existence la plus bourrelée, des angoisses, des poisons, des fers ardents qui auraient en peu de temps, et par mille voies inconnues, tranché cette vie qu'il aimait tant, et qui, déchirée par d'autres plaies, allait s'anéantir. Les hommes d'État de Rome que j'ai consultés sur cette question estiment que Richelieu est exempt de tout soupçon, de tout blâme indirect, malgré tant d'accusateurs. Tout au plus, si le cardinal avait vécu longtemps, et toujours assuré des complaisances de son maître, la rancune de la défaite subie à l'occasion du maréchal d'Estrées aurait amené des paroles comme celles qu'on entendit, plus tard, de la bouche du duc de Créquy. Je persiste dans ce sentiment, parce que je me suis beaucoup préoccupé de cette question, à propos du patriarcat proposé par un aide de camp au cardinal de Grégorio, pendant l'occupation de Rome. Le cardinal avait répondu, au premier moment, en riant, et, le lendemain, avec une sainte indignation. Depuis, il avait étudié les fragments d'histoire qui peuvent jeter quelque jour sur cette étrange hallucination ; et il défendit Richelieu avec une énergie spirituelle et

logique, ne voyant pas, le bon cardinal Grégorio, que cette vivacité le louait lui-même, et le constituait en même temps l'un des supports les plus généreux du Saint-Siège, l'un des ornements les plus brillants de la grande Église romaine (1).

§ III. GUERRE DE TRENTE ANS ; PÉRIODES DANOISE, SUÉDOISE ET FRANÇAISE

Reprise de la guerre.

40. La victoire de Ferdinand II avait contraint les protestants de restituer les biens ecclésiastiques volés à l'Église depuis la mort de Charles-Quint. Cette restitution avait causé, parmi les sectaires, un extrême mécontentement. Trop faibles pour résister à l'empereur, ils appelèrent à leur secours le roi de Danemark, Christian IV. Ce prince égoïste, ambitieux, débauché était bien l'homme qui convenait aux entreprises des brigandages protestants ; il avait d'ailleurs ses motifs personnels de se mettre à la tête des insurgés d'Allemagne. Parent de l'électeur palatin,il avait pris,à sa disgrâce, un intérêt de famille. D'un autre côté, Ferdinand paraissait vouloir enlever, aux princes protestants, la faculté singulière qu'ils s'étaient arrogés, en qualité d'administrateur au temporel, de s'investir eux-mêmes des principaux bénéfices ecclésiastiques d'Allemagne ; le roi de Danemark, qui réservait à ses cadets, les évêchés de Minden et Verden et l'archevêché de Brême, voyait s'évanouir ses espérances. Enfin, l'empereur avait comblé son déplaisir en accordant, aux comtes de Schaumbourg, la permission de porter les armes de Holstein. Christian recherchait donc les occasions d'intervenir dans les affaires de l'Allemagne. Capitaine général du cercle de la Basse-Saxe, il se disposa à entrer en campagne. Il faut bien noter que, cette fois encore, le protestantisme, incapable de se maintenir par le libre examen et par la propagande évangélique, prit l'initiative du recours aux armes. « Le territoire allemand et les privilèges des membres de la diète, dit Schiller, étaient fort inégalement répartis entre les catholiques et les pro-

(1) *Hist. des pontifes romains,* t. V, p. 359.

testants ; et cependant si chacun d'eux avait su profiter de ses avantages, si par une sage politique il avait su maintenir l'harmonie entre ses membres, chaque parti serait resté assez fort pour tenir tête à l'autre et maintenir ainsi la paix. Les catholiques étaient les plus nombreux et les plus favorisés par la constitution de l'empire ; mais les protestants possédaient les plus florissantes villes impériales, la domination de la mer, et les provinces les plus riches et les plus peuplés de l'Allemagne, voisines les unes des autres, unies entre elles par le plus puissant des liens, celui de la conformité des croyances religieuses. La noblesse tout entière et la plupart des souverains étaient toujours prêts à se mettre à la tête des troupes nombreuses qu'il leur était facile de lever, et, dans un cas extrême, le parti protestant pouvait compter sur l'assistance de ses coreligionnaires répandus dans tous les États catholiques de l'Allemagne. Si l'Espagne et l'Italie se montraient assez disposés à combattre pour le catholicisme, Venise, la Hollande et l'Angleterre ne refusaient jamais à la réformation les subsides dont elle avait besoin, et les États du Nord et la Turquie lui offraient le secours de leurs armes. Le Brandebourg, la Saxe et le Palatinat, en opposant leur voix à celle des électeurs catholiques, pouvaient maintenir l'équilibre à la diète, et la dignité impériale imposait aux archiducs d'Autriche et aux rois de Bohême des obligations que les protestants auraient pu exploiter à leur profit, s'ils avaient su en comprendre l'importance (1). Malheureusement les passions l'emportèrent ; le fanatisme coalisé de Luther et de Calvin va inonder l'Europe d'un déluge de sang.

41. Les États héréditaires de l'Autriche étaient débarrassés de leurs ennemis ; l'union protestante était sans force ; le margrave de Bade, le duc Christian, le comte de Mansfeld ne pouvaient plus tenir la campagne ; le Palatinat était au pouvoir des troupes chargées d'exécuter l'arrêt souverain qui le concernait. La Bavière avait occupé Manheim et Heidelberg ; une garnison espagnole occupait le dernier refuge allemand de Frédéric V et le prince attendait la permission honteuse d'apaiser la colère du vainqueur. Son sort La situation

(1) SCHILLER, *Hist. de la guerre de Trente Ans*, p. 94.

devait se décider à la diète de Ratisbonne; dans le cabinet impérial, c'était chose faite depuis longtemps. Les traités surannés qui protégeaient la réformation ne pouvaient arrêter un monarque qui devait tout à la religion catholique et qui tenait pour juste de faire rendre à l'Église tout ce qu'on lui avait injustement pris. La Haute-Allemagne était vaincue; la basse luttait seule encore contre l'empire. Les protestants s'y trouvaient en majorité; l'Église romaine y avait perdu la plupart de ses établissements : l'heure paraissait propice pour les lui faire restituer. Les États de presque tous les princes protestants ne se composaient que de biens enlevés au clergé depuis la paix d'Augsbourg ; en les rendant à leurs anciens maîtres, l'empereur ne servait pas seulement l'Église catholique, il achevait la ruine de ses ennemis. En présence de ces justes revendications, les protestants ne se virent plus d'autres chances de salut que la révolte. La Basse-Saxe arma avec autant de mystère que de promptitude et devint le dépôt des provisions de guerre du parti protestant, qui traita en même temps avec Venise, la Hollande et l'Angleterre, pour en obtenir des subsides et délibérer à l'avance sur le choix du souverain qu'ils se donneraient pour chef. Les préférences furent pour le roi de Danemark.

Commencements des hostilités.

42. Christian IV réunit en peu de temps une armée de soixante mille hommes et entra dans la Basse-Saxe. L'administrateur de Magdebourg, les ducs de Mecklembourg et de Brunswick se joignirent à son armée. Ce renfort enflamma tellement son courage, qu'il se vanta hautement de terminer la guerre par une seule bataille. Cependant son langage avec la cour de Vienne était plein de modération ; il voulait la convaincre qu'il n'était entré en Basse-Saxe que pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. Ferdinand ne fut pas dupe de ces fausses démonstrations de paix ; et, après avoir employé vainement les représentations et les menaces pour engager Christian à désarmer, il commença lui-même la guerre. Le généralissime de la ligue catholique, Tilly, s'avança sur la rive gauche du Wéser et s'empara de tous les passages jusqu'à Minden : après avoir inutilement attaqué Nieubourg et cherché à traverser le fleuve, il répandit ses troupes dans la principauté de Kalemberg.

Le roi de Danemark déploya son armée sur la rive droite du Wéser, où elle occupait tout le territoire de Brunswick. En divisant ainsi ses forces, il s'était mis dans la nécessité d'éviter avec autant de soin un combat décisif que le général Tilly en mettait pour l'y contraindre.

43. Jusque-là, Ferdinand n'avait combattu en Allemagne qu'avec les armes de la Bavière et de la ligue. Vainqueur, il voulait s'affranchir de cette dépendance ; mais, dans l'épuisement de ses finances, comment sortir de là, comment faire face aux frais d'un tel armement ? Un homme se présenta pour résoudre le problème, c'était Wallenstein. Ce seigneur était né à Prague en 1583. De bonne heure, il avait montré ce caractère impétueux et cette imagination ardente qui préludent à de hautes destinées. D'abord il avait parcouru l'Europe et occupé, par des voyages, l'activité de son esprit. De retour en Allemagne, il fit ses premières armes contre les Vénitiens. Colonel à la bataille de Prague, il eut une grande part à la victoire, et bientôt après, comme major général, il battit une armée hongroise en Moravie. La reconnaissance de l'empereur lui prodigua les terres confisquées sur les rebelles. Ses talents et ses services avaient commencé son élévation : un brillant mariage acheva de lui aplanir le chemin des grandeurs. L'un des ministres de Ferdinand, le comte d'Harrach, fut frappé de son mérite et lui donna sa fille. Dès lors, possesseur d'une fortune immense, objet de la faveur du prince, idole des soldats, qui admirent son courage et vantent sa libéralité, Walstein ne met plus de bornes à ses désirs et à ses espérances. Plein de confiance dans son génie et dans son heureuse étoile, il se repaît de projets ambitieux. Enfin, il voit arriver le jour où il va jouer un rôle digne de lui, Ferdinand a besoin d'une armée et désespère de pouvoir la lever : Walstein lui offre d'en rassembler une de cinquante mille hommes, de l'équiper, de l'entretenir, à condition qu'il en aura le commandement absolu, et qu'il nommera les officiers. On accepte sa proposition, et il tient sa promesse : sa renommée, l'espoir d'un avancement rapide et l'appât du butin, attirent sous ses drapeaux une foule de gens de guerre de toutes les contrées de l'Allemagne. En peu de mois, l'in-

Wallenstein

fluence d'un seul homme a créé une armée à l'empereur ; et ce prince ajoute à la dignité, et non à l'autorité du chef, en le décorant du titre de duc de Friedland.

Ses exploits 43 *bis*. Walstein a reçu l'ordre de se joindre à Tilly ; mais jaloux de la gloire militaire de ce général, et d'ailleurs obligé de conduire ses troupes dans des pays riches, pour assurer leur subsistance, il s'isole de l'armée de la ligue, envahit le territoire de Halberstadt et de Magdebourg, et s'empare de l'Elbe près de Dessau, d'où il menace de se frayer un chemin jusqu'au sein des États du roi de Danemarck. Tandis que, resserré entre deux adversaires redoutables, ce prince est exposé aux plus grands dangers, Mansfeld et Christian de Brunswick lui amènent de puissants renforts qui portent son armée à plus de soixante mille hommes. Il la partage en trois grands corps, dont l'un, conduit par le duc de Brunswick, doit s'emparer de Gottingen et de Nordheim, et l'autre, sous les ordres de Mansfeld, passer l'Elbe, entrer en Silésie, faire soulever les peuples, et aller seconder Bethlem Gabor, qui, appelé par les mécontents de Hongrie, prépare une nouvelle invasion dans ce royaume. Christian IV se réserve de s'opposer à Tilly, de défendre le passage du Wéser, de protéger les États de Basse-Saxe, en attendant que le succès de ses armes lui permette de plus grandes entreprises. Son plan échoue dans toutes ses parties. Le duc de Brunswick, à la vérité, s'empare de Minden, de Nordheim et de Gottingen ; mais tout à coup il meurt à la fleur de son âge, et ses conquêtes retombent au pouvoir de l'ennemi. D'un autre côté, Mansfeld, impatient de se signaler, tente de forcer les retranchements que Walstein a élevés au pont de Dessau. Une déroute complète est le prix de son imprudente audace. Cependant il se relève plus terrible après sa défaite. On le voit avec admiration former en quelques mois une nouvelle armée, pénétrer en Silésie, battre les impériaux à Oppelen (juin 1626), s'ouvrir, par la prise de Ratibor, de Jagerndorf et de Troppau, un passage dans la Moravie, et menacer Vienne et l'Autriche. Mais Walstein s'attache à ses pas, et le suit jusqu'en Hongrie. Les deux armées, séparées par le Wag, s'observent sans en venir aux mains. Une contagion meurtrière suspend leurs fureurs.

Privé par ce fléau de ses dernières ressources, abandonné de l'inconstant Gabor, qui conclut une trêve avec l'empereur, Mansfeld licencie les débris de ses troupes, vend son artillerie au pacha de Bude, et, suivi seulement de douze officiers, traverse la Bosnie et la Dalmatie pour gagner les États de Venise et de là retourner en Allemagne. Mais le terme de sa glorieuse carrière est arrivé : une fièvre, dont le chagrin redouble la violence, l'arrête non loin de Zara, et délivre la maison d'Autriche d'un de ses plus redoutables ennemis.

Double victoire.

44. Pendant que Mansfeld attirait Walstein de province en province à l'extrémité de la Hongrie, le roi de Danemarck, poussé par Tilly dans le pays de Brunswick, avait été forcé d'accepter un combat inégal à Lutter, près de Wolfen-Buttel (27 août 1626). Le général de la ligue remporta une victoire complète. Christian perdit soixante drapeaux, son artillerie et ses bagages, laissa dix mille hommes sur le champ de bataille, et, pressé par le vainqueur, abandonna successivement toutes ses positions en Allemagne. Tandis que, refoulé jusqu'aux frontières de ses États, ce prince s'y soutenait avec peine, Walstein arrive de Hongrie. Son armée victorieuse, que grossissent chaque jour les prodigalités du général, inonde le Mecklembourg, la Poméranie et le Holstein. Maître de ces provinces, il conçoit le projet d'équiper une flotte sur la Baltique, pour contenir la Suède et achever la réduction du Danemarck. La ville de Wismor est conquise, et Walstein en fait son arsenal maritime. Plusieurs ports de la Poméranie et les îles d'Usedom et de Rugen tombent bientôt en son pouvoir. Enfin, il met le siège devant Stralsund, la sixième des villes anséatiques, que son excellent port et sa proximité de la Suède et du Danemarck rendent singulièrement propre à former une place d'armes dans une guerre contre ces deux puissances. Des vues personnelles l'excitent encore à entreprendre cette conquête. L'empereur vient de mettre au ban de l'empire les ducs de Mecklembourg, comme alliés du roi de Danemarck : Walstein a reçu leur dépouille, et Stralsund peut servir de boulevard à ses nouveaux États. Nommé d'ailleurs grand amiral du Saint-Empire dans la mer Baltique et dans l'océan sep-

tentrional, il veut, par une mémorable entreprise, justifier ce titre éclatant (1628). Soutenu par les villes anséatiques et par les flottes du Danemarck et de la Suède, Stralsund repousse tous les assauts de l'ennemi. Le *Friedlandais,* comme l'appellent les contemporains, manquant de vaisseaux pour bloquer le port, la raison lui conseillait de lever le siège d'une place forte où les secours pénétraient librement ; mais il s'indignerait de céder, même à la nature. Dans sa colère, il jure d'emporter cette ville, « fût-elle attachée au ciel avec des chaînes et l'enfer l'eût-il entourée d'une enceinte de diamant ». La résistance des assiégés triompha de ses efforts ; il dut se retirer après avoir perdu un temps précieux et douze mille hommes (1).

Paix de Lubeck.

45. Wallenstein, investi des deux duchés de Mecklembourg et devenu duc de Friedland, engagea Ferdinand à conclure la paix ; elle fut signée à Lubeck en 1629 ; Christian IV recouvra les États qu'il avait perdus, n'obtint aucune garantie ni pour ses alliés ni pour la sûreté de la Baltique, mais dut renoncer à toute intervention en Allemagne et disparut de la scène à peu près sans gloire. L'empereur n'abusa point de son triomphe. Ce n'est pas lui, ce sont les électeurs qui, réunis à Mulhausen, en 1627, rendirent le fameux *Édit de restitution,* qui obligeait les princes protestants à rendre les biens usurpés depuis la paix d'Augsbourg. Ferdinand, en tenant la main à l'exécution de ces clauses de paix, ne faisait qu'exercer un droit universellement reconnu. La doctrine du fait accompli ne prévalait pas encore contre les stipulations de la justice. L'empereur, au surplus, n'entreprit rien contre la liberté de conscience, garantie aux luthériens par la paix de Prague. S'il rétablit la religion catholique dans ses États, il agissait encore conformément à un droit reconnu, même des protestants. Le seul reproche qu'on est peut-être en droit de lui faire, c'est de n'avoir pas confié au clergé, soit régulier, soit séculier, le soin de ramener ses peuples à l'ancienne foi ; ce furent des laïques qui en furent chargés, et, comme on devait s'y attendre, ils agirent avec plus de zèle que de pru-

(1) Ragon, *Hist. gén. des temps modernes,* t. II, p. 358.

dence (1). Il y eut, en Bohême, des violences regrettables, qui déterminèrent trente mille familles à s'exiler volontairement. Quant aux dispositions politiques du traité, Ferdinand rendit perpétuelle, dans la famille du duc de Bavière, la dignité électorale palatine ; les deux ducs de Mecklembourg furent dégradés ; le duc de Poméramie perdit une partie de son duché, parce que, n'ayant pas d'enfants, il convenait d'assurer la réversibilité de son fief au domaine de l'empire. Le grand fait fut la restitution effective de tous les biens volés depuis 1555. L'exécution du décret avait été confiée aux légions de Tilly et de Wallenstein. La terreur prévint toute velléité de résistance ; ce que la violence avait usurpé fut rendu par l'emploi légitime de la force.

46. La situation de l'empereur était magnifique. L'électeur palatin et tous ses adhérents étaient dépouillés de leurs États ; le roi de Danemarck avait subi une paix honteuse : les protestants étaient soumis à l'édit de restitution, et les princes tenus en respect par le prestige de la victoire. Pour affermir sa domination en Allemagne, Ferdinand n'avait besoin que d'y entretenir les forces qu'il avait sur pied, et de les augmenter même, suivant les temps et les circonstances. Il était surtout nécessaire de garnir les côtes de la mer Baltique pour tenir en respect les puissances du Nord ; il fallait aussi donner au roi de Suède de l'occupation du côté de la Pologne, avec laquelle ce prince était en guerre. Ou ce plan échappa à la sagacité de l'empereur, ou il n'en comprit point l'utilité : car il suivit une autre politique entièrement opposée à ses véritables intérêts. Croyant n'avoir rien à craindre du roi de Suède, dont il méprisait la faiblesse, il abandonna le projet d'équiper une flotte sur la mer Baltique. Au lieu de conserver en un seul et vaste corps cette masse de force qui lui répondait de la soumission de l'Allemagne, il en employa une partie à des expéditions lointaines, soit en Pologne, soit dans les Pays-Bas, soit en Italie. La guerre venait d'éclater dans cette dernière contrée au sujet de la succession de *Mantoue* (1627), que se disputait le duc de Nevers, soutenu par les Français, et le duc de Guastalla, appuyé par les Espagnols. Ferdi-

Fautes de l'empereur

(1) HURTER, *Histoire de Ferdinand II*, t. II, p. 27-59 et tome III, p. 161-181.

nand prît part à cette guerre en 1629, et envoya au duc de Guastalla un secours de trente mille hommes qui chassèrent son compétiteur. Ainsi, dans un temps où sa conduite excitait les haines de l'Allemagne, l'empereur réveillait la jalousie du gouvernement français qui commençait à se reprocher d'avoir imprudemment contribué à l'agrandissement d'une puissance rivale.

ıecs di-
matiques

47. En 1630, l'empereur convoque la diète de Ratisbonne, pour faire élire son fils roi des Romains. Les électeurs saisissent cette occasion pour réclamer contre les exactions de Wallenstein en Allemagne; le duc de Bavière, comblé des bienfaits de l'empereur, fait céder sa reconnaissance au désir d'humilier ce général, dont la grandeur l'importune; les ambassadeurs français secondent son ressentiment. Après avoir affermi l'autorité royale par la soumission des protestants, Richelieu a repris, contre la maison d'Autriche, les grands et funestes desseins de Henri IV. Son ambassadeur paraît à la diète pour un accommodement au sujet de Mantoue; il est accompagné du P. Joseph, capucin, à qui personne n'était capable de faire la barbe, quoiqu'il y eût belle prise. Ce religieux, sous un extérieur de sainteté, cachait une habileté considérable; il avait pour mission d'obtenir de Ferdinand, la réduction de l'armée et le renvoi de Wallenstein; et d'obtenir, des électeurs, le rejet de la candidature au trône impérial, du fils de Ferdinand. Ferdinand se laissa prendre: il licencia une partie de son armée et renvoya, dans ses terres, son grand général.

L'empereur espérait au moins recueillir le fruit de tant de condescendances par l'élévation de son fils à la dignité de roi des Romains. Mais il est destiné, dans cette circonstance, à voir tous ses efforts impuissants, toutes ses espérances confondues. Il a satisfait les électeurs sur tous les points; et non seulement ils diffèrent cette élection, l'objet de ses vœux les plus chers, mais ils le forcent de rompre subitement la diète, en témoignant le dessein de choisir le duc de Bavière. Les ministres français, pour prix de ses complaisances, ont promis de la part de leur gouvernement la plus stricte neutralité entre l'empereur et ses ennemis. Mais quand cette imposture a produit son effet, Richelieu, sans probité, désavoue ses

agents, et signe un traité d'alliance avec Gustave-Adolphe. Le Père Joseph a tout conduit ; Ferdinand reconnaît, mais trop tard, qu'il a été le jouet de ses artifices. « Un pauvre capucin m'a désarmé, s'écrie-t-il avec douleur ; le perfide a su faire entrer dans son étroit capuchon six bonnets électoraux. » Ainsi la ruse a triomphé du puissant empereur qui fait trembler toute l'Allemagne. Après s'être affaibli de dix-huit mille hommes, et avoir congédié un général qui seul lui valait une armée, il quitte Ratisbonne sans avoir rempli l'objet qui lui avait coûté tant de sacrifices. Les intrigues de Maximilien de Bavière et du P. Joseph ont commencé la ruine de ses projets ambitieux : les armes de la Suède vont l'achever.

48. A la période danoise succède, de 1630 à 1635, la période suédoise. L'épée, tombée des mains de Christian IV, est ramassée par Gustave-Adolphe. A dix-sept ans, Gustave avait hérité de trois guerres : un million de rixdalers terminait la première avec le Danemarck en 1613 ; dans la seconde, en 1617, les Russes perdirent l'Ingrélie et la Carélie, sur le golfe de Finlande ; la troisième, guerre avec la Pologne, fut suspendue par une trêve de six ans qui permit à Gustave de voler à la conquête de l'Allemagne. Ni l'empereur, ni la ligue ne paraissaient le craindre ; on disait que ce roi de neige serait fondu avant d'avoir touché le Midi, et Wallenstein se faisait fort de le chasser avec des verges comme un écolier. Ces fanfaronnades ne troublèrent pas le jeune guerrier. Ses forces, au premier abord, paraissent peu proportionnées aux difficultés de l'entreprise qu'il médite. La Suède par elle-même n'abonde ni en hommes, ni en argent, et les guerres précédentes en ont encore diminué la population et la richesse. Peut-elle lutter contre une puissance appuyée par des armées nombreuses et triomphantes, et qui grossit ses trésors des contributions de l'Allemage entière ? Gustave répond que cette objection est plus spécieuse que solide ; qu'indignée du despotisme de Ferdinand et des brigandages de ses soldats, l'Allemagne appelle un libérateur ; que la religion et la politique attacheront aux Suédois les protestants ; qu'on intimidera les catholiques par des succès, qu'on les gagnera par la modération et la justice après la victoire. Enfin, des négociations sont entamées

Période suédoise.

avec la France, qui promet des subsides, et annonce une puissante diversion. L'Angleterre, la Hollande, la ligue anséatique, le prince de Transylvanie, donnent les mêmes espérances. Le Danemarck s'engage à rester tranquille, et à ne pas inquiéter la Suède, tant que durera l'éloignement de son roi. Gustave assemble son Sénat à Upsal, le prend pour juge, lui soumet ses projets et ses moyens. La guerre contre l'empereur est résolue ; on déclare même qu'elle doit être offensive, qu'il vaut mieux l'apporter en Allemagne que l'attendre en Suède. Tandis que les préparatifs de cette grande expédition se poussent avec activité, Gustave s'occupe de pourvoir au gouvernement et à la sûreté de ses États pendant son absence. Axel Oxenstiern, à la fois général et chancelier, doit rester en Prusse, à la tête de dix mille hommes, pour surveiller la Pologne. Quelques troupes régulières et des milices nombreuses sont destinées à la garde de la Suède. Cinq sénateurs, sous le nom de régents, sont chargés de l'administration générale. Les finances sont confiées à l'économie du comte palatin Jean-Casimir, beau-frère du roi. Enfin, tout étant prévu et préparé, Gustave-Adolphe se rend, le 20 mai 1630, à l'assemblée des États pour leur dire un adieu solennel. Prenant entre ses bras sa fille *Christine*, âgée de quatre ans, et désignée dès le berceau pour lui succéder, il la montre aux députés comme leur future souveraine ; il la recommande à leur fidélité, à leurs soins paternels, s'il ne devait plus la revoir, et termine en les recommandant eux-mêmes à la protection divine. Tous les cœurs sont émus de ses nobles paroles ; des pleurs coulent de tous les yeux.

Initiative de Gustave-Adolphe.

49. Cependant la flotte destinée à l'expédition, est rassemblée dans la rade d'Elfsnaben, avec une armée faible par le nombre, mais formidable par son organisation, sa discipline et sa bravoure. Au mois de juin, elle met à la voile et le 24 aborde en Poméranie. Pour assurer ses communications avec la Suède, Gustave s'empare des îles de Rugen, d'Ussedom et de Wollin. De là, il marche rapidement sur Stettin, et conclut avec Bogislas un traité par lequel son duché est mis sous séquestre jusqu'à la fin de la guerre. Chaque jour l'armée s'accroît de soldats qui ont combattu sous Mansfeld,

sous Christian de Brunswick, sous le roi de Danemarck et même sous Wallenstein. Jusque-là Richelieu, doutant peut-être de Gustave-Adolphe, n'avait donné que de vagues promesses ; de son côté, Gustave ayant la crainte que la France ne prît, aux fruits de sa victoire, la part du lion, avait montré peu d'empressement. Le besoin que ces deux puissances avaient l'une de l'autre pour contre-balancer l'Autriche, les amena, le 13 janvier 1631, à signer, au camp de Berwald, une alliance définitive. Gustave s'engage à porter ses armes au sein de l'empire, pour rendre l'ancienne liberté à la navigation, et pour mettre fin à l'oppression de l'Allemagne. A cet effet, il promet d'entretenir, pendant six ans, une armée de trente-six mille hommes, moyennant un subside annuel de quatre cent mille écus que la France s'engage à lui payer. Les États protestants de l'Allemagne sont invités à se joindre à lui ; d'abord la crainte de l'Autriche les arrête ; bientôt les succès du roi de Suède les enhardissent. Cependant les protestants, toujours flattés de chercher querelle à l'empire, ne se montrent pas si pressés de se livrer aux soi-disant libérateur. En 1631, à Leipsick, ils présentent à l'empereur une série de vœux impératifs ; pourvu qu'on leur laisse les biens volés depuis 1555, ils ne demanderont plus ni plaie, ni bosse. Gustave-Adolphe leur offre son alliance ; ils la déchirent. Leur politique est égoïsme pur ; ils attendront les événements et se prononceront pour le plus fort. Les catholiques restent fidèles à l'empire.

Ruine de Magdebourg

50. Gustave-Adolphe, entré en Allemagne, resta longtemps aux bouches de l'Oder. Tilly, nouvellement passé du service de Maximilien au service de l'empereur, voulut empêcher les Suédois d'entrer dans le Brandebourg ; n'ayant pu y réussir, il mit le siège devant Magdebourg dans l'espoir de les attirer dans une grande bataille. Le riche archevêché de Magdebourg avait été administré récemment par des cadets de Brandebourg et de Saxe ; plus récemment, il avait été confié à un frère de l'empereur. L'invasion de la Suède causa dans cette ville une révolution ; l'ancien administrateur avait même commencé immédiatement la guerre contre l'empire. Pour l'appuyer, Gustave lui envoya Thierry de Falkenberg, offi-

cier expérimenté, qui prit le commandement de la garnison, et se défendit avec succès contre Pappenheim. Mais Tilly s'avance avec une armée nombreuse. En même temps que par cette diversion il veut éloigner des États autrichiens un ennemi victorieux qui déjà les menace, il médite un terrible exemple sur la ville coupable, qui, la première, a donné aux cités de l'Allemagne le signal de la rébellion. Les fatigues et les combats ont réduit la garnison à deux mille hommes ; mais le fanatisme religieux, l'ardent amour de la liberté, une haine invincible pour le nom de Ferdinand, et surtout l'espérance d'un prompt secours, soutiennent le courage des habitants. Gustave, qui leur a promis son appui, ne brûle pas d'aller dégager sa parole par leur délivrance ; mais, pour assurer sa retraite en cas de revers, il s'occupe surtout de se faire livrer, par l'électeur de Brandebourg, les citadelles de Cüstrin et Spandau. Pendant qu'il louvoie, Tilly avance. Le 10 mai 1631, Magdebourg tombe en son pouvoir. Les cavaliers entrent, l'artillerie les suit, bourgeois et soldats se réfugient dans les maisons. Comme les habitants avaient pris part à la défense, le pillage était de droit ; il fut accompagné de meurtres et de viols, mais il dura peu. Un fléau plus terrible, l'incendie, le remplaça. Le feu éclata dans quarante ou cinquante endroits à la fois. On ignore qui en fut l'auteur. « Les uns, dit Charvériat, l'attribuent aux bourgeois eux-mêmes, qui aimèrent mieux sacrifier leur ville que de la voir tomber aux mains de l'ennemi, et qui, d'après les conseils de Falkenberg, avaient préparé, dans plusieurs quartiers, des mines auxquelles ils mirent le feu, dès qu'ils eurent perdu tout espoir de repousser les impériaux ; d'autres l'attribuent à Tilly ; d'autres à Pappenheim, qui depuis longtemps menaçait d'incendier la ville ; d'autres enfin à la soldatesque qui, oubliant son propre intérêt et le bénéfice que devait lui procurer le pillage, aurait cédé à la seule passion de détruire (1). » Plus de trente mille personnes périrent par le fer, le

(1) CHARVÉRIAT, *Hist. de la guerre de Trente Ans*, t. II, p. 87. — Droysen déclare qu'on ne connaît pas l'auteur de l'incendie (Gustaf-Adolf, t. II, p. 335). Onno Klopp, (*Tilly*, t. II, p. 263) ; Opel, dans un travail sur l'ouvrage de Klopp ; Wittich, dans un livre sur le siège de Magdebourg ; et Cronholm, dans le récit de l'invasion de Gustave-Adolphe, pensent que Tilly n'eut aucune part à l'incendie,

feu et dans les eaux de l'Elbe. Schiller, qui a fait de ce siège une description où il pousse à l'horrible, compare la ruine de Magdebourg aux sièges de Troie et de Jérusalem. L'humanité gémit, sans doute, des horreurs d'une pareille ruine; on aime à croire que le hasard, plus que les hommes, a joint, aux colères des soldats, la fureur des éléments. Parce que les protestants se trouvent en cause, on ne peut pourtant pas faire la guerre avec des sabres de chocolat et charger des canons avec des pralines.

51. Gustave-Adolphe, irrité de ce désastre, qu'il aurait pu prévenir, se donna l'air de vouloir le venger et courut à la poursuite de Tilly. Les deux généraux se rencontrèrent à Breitenfeld, près de Leipsick, en septembre 1631, et engagèrent un combat terrible. Tilly fut complètement battu : sept mille impériaux furent tués, cinq mille tombèrent au pouvoir de l'ennemi. L'Allemagne entière, excepté l'Autriche, se révolta contre l'empereur. Le roi de Suède, soulevé par la révolte, parcourut, comme en triomphe, la Thuringe et la Franconie, battit le duc de Lorraine qui amenait douze mille hommes à Tilly, s'empara de l'électorat de Mayence, entra en Alsace, qu'il livra, sur une grande étendue, au pillage de ses soldats, puis se précipita sur la Bavière, pendant que l'électeur de Saxe guerroyait en Bohême. Tilly s'était refait vite une nouvelle armée. Gustave le rejoignit à la hâte sur les bords du Lech et, sous la protection de son artillerie, passa la rivière sans livrer bataille. Tilly, mortellement blessé dans une reconnaissance, se retira, avec sa petite armée, près d'Ingolstadt, où il mourut, en 1632, à soixante-treize ans. C'était un héros catholique, un soldat chaste, qui disait son chapelet et avait nommé, pour généralissime de ses troupes, Notre-Dame de Lorette. A sa mort, la Bavière dut se courber sous le joug du vainqueur. Ainsi, dans l'espace de quelques mois, le *roi de neige* avait promené ses drapeaux victorieux sur les bords de l'Elbe, du Rhin et du Danube. Presque toute l'Allemagne lui était soumise ou alliée; la ligue catholique était dissoute,

Bataille de Leipsick.

et qu'il fut allumé par Falkenberg. C'est aussi, avec quelques variantes, l'opinion d'Hurter, de Gfrorer, de Villermont et de la *Revue des questions historiques*, 1875, 1er avril, p. 622.

l'Autriche menacée d'une ruine entière. C'était là que Wallenstein attendait l'empereur. Le duc de Friedland fut, en effet, rappelé par Ferdinand II ; mais ne répondit à l'invitation de l'empereur, qu'après lui avoir imposé d'humiliantes conditions.

Retour de Wallenstein

52. Wallenstein lève rapidement une armée. L'influence magique de son nom, l'éclat de ses victoires, sa réputation de libéralité attirent de toutes parts des milliers de vétérans, qui déjà ont servi sous ses drapeaux et veulent partager ses nouveaux triomphes. Avant le troisième mois, quarante mille hommes sont prêts à entrer en campagne ; Wallenstein a le commandement avec pleins pouvoirs. A la tête de ses troupes, il s'élance sur la Bohême, surprend la ville de Prague et chasse les Saxons du royaume. Ensuite, il unit ses troupes à celles de Maximilien et marche sur Nuremberg, occupée par les Suédois. Gustave lui présente la bataille à différentes reprises ; l'intention de Wallenstein n'était pas de se battre. Retranché dans des lignes inaccessibles, il voulait affamer l'armée ennemie. Le roi de Suède, ennuyé de ses lenteurs qui déroutaient sa tactique, attaqua les retranchements impériaux et perdit cinq mille de ses plus braves guerriers. Enfin, après avoir épuisé Nuremberg, il se dirigea sur l'Autriche, pendant que Wallenstein marchait sur la Saxe. L'électeur s'empressa d'appeler Gustave-Adolphe. Gustave-Adolphe et Wallenstein en vinrent aux mains à Lutzen, le 1er novembre 1632. La bataille fut une longue mêlée et une immense boucherie. Gustave, qui se battit plus en soldat qu'en général, fut tué. Son invasion en Allemagne, où il n'était venu ni pour défendre ses États, ni pour protéger ceux des autres, avait été une épopée héroïque ; elle se terminait en tragédie sanglante. Mais, et c'est la pensée de Schiller, le dernier service qu'il pouvait rendre à la liberté civile et religieuse de l'empire germanique, c'était de mourir. « Déjà, dit le poète historien, il ne cachait plus qu'il ambitionnait une autorité incompatible avec les privilèges des membres de la diète ; les moins clairvoyants s'apercevaient qu'il voulait arriver à la dignité impériale. Revêtu d'une pareille dignité, il se fut nécessairement permis plus d'abus que tous les princes de la maison d'Autriche. Doué d'un génie supérieur et d'un courage héroïque,

accoutumé aux formes d'un gouvernement absolu, protestant exalté et par conséquent ennemi aveugle des catholiques, étranger à l'Allemagne par sa naissance, il était moins que tout autre propre à conserver le dépôt sacré des constitutions de l'empire... Sa mort prématurée sauva donc et les libertés germaniques et la mémoire de ce héros, peut-être même lui épargna-t-elle la douleur de voir ses alliés s'armer contre lui, pour le contraindre à renoncer, par une paix honteuse, à toutes les brillantes espérances que ses victoires lui avaient fait concevoir. Déjà, avant sa mort, la Saxe songeait à l'abandonner; le Danemarck voyait ses conquêtes avec inquiétude et envie ; et la France, effrayée de l'agrandissement continuel de son pouvoir en Allemagne, offensée du ton hautain qu'il prenait avec elle, cherchait des alliés pour l'aider à mettre un terme aux triomphes du Goth et à rétablir l'équilibre des puissances européennes (1). »

Jusqu'à la paix.

53. La mort de Gustave fut une calamité pour ses alliés et pour son pays, du moins au point de vue militaire. Le sénat suédois servit, à sa fille Christine, de père et de protecteur ; il vota de nouvelles levées d'hommes et d'argent et chargea le chancelier Oxenstiern de continuer la guerre commencée par Gustave-Adolphe. Une assemblée des princes allemands à Heilbronn, en 1633, conserva à la Suède le rang qu'elle occupait dans l'alliance, et, pour réparer une faute de son roi, Oxenstiern rendit au prince Louis, fils de Frédéric V, les États de son père. Bernard de Saxe-Weimar reçut le commandement général des troupes et conquit rapidement tout le Bas-Palatinat, toute l'Alsace, excepté Brisach, toute la Westphalie et la Basse-Saxe, enfin une grande portion de la Silésie. De son côté, Wallenstein ne restait pas oisif. Après la bataille de Lützen, il avait battu à Sternau, sur l'Oder, les Saxons du comte de Thurn, repris une partie de la Silésie et de la Lusace ; il songeait à envahir la Suède. Ferdinand, fatigué de son orgueil, effrayé de son ambition, voulut le déposer. Wallenstein, pour prévenir ces desseins, essaya, mais sans succès, de monter sur le trône de Bohême. Octave Piccolomini et Gallas le dénoncèrent à

(1) *Guerre de Trente Ans*, p. 309.

Vienne ; Ferdinand les chargea de le lui amener mort ou vif ; alors trois étrangers le poignardèrent à Egra. A la nouvelle de sa mort, les Saxons rentrèrent dans la Silésie, reprirent la Lusace, et battirent les Autrichiens à Liegnitz ; mais l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, successeur de Wallenstein, prit une revanche éclatante à Nordlingen, où Saxe-Weimar essuya, en 1634, une entière défaite. Désormais les Suédois ne pouvaient plus continuer la lutte ; en 1635, les alliés signèrent la paix à Prague. Il y eut amnistie générale et quelques changements arbitraires dans les domaines de certains princes. L'Autriche avait repris, pour la troisième fois, en Allemagne, la prépondérance. Le P. Bougeaut remarque, avec autant d'esprit que de raison, que le jour où cette justice fut rendue à l'empire, on lisait dans l'Évangile de la Messe : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Période française.

54. La France va descendre à son tour dans l'arène et promener la destruction, de 1635 à 1648, sur le territoire de l'Allemagne. L'historien se fatigue à ces récits de bataille ; mais ce qui fatigue l'historien doit éclairer le philosophe. Luther a soulevé l'Allemagne contre Rome pour substituer au despotisme destructeur de l'intelligence, le libre examen et toutes les lumières du Saint-Esprit. D'après l'hérésiarque, la communication directe du chrétien avec la parole de Dieu doit favoriser les sciences, faire fleurir les mœurs, assurer le bien-être, concilier l'ordre avec la liberté. Aussitôt que l'Allemagne a prêté l'oreille au tentateur, elle n'offre plus que l'image d'un sol mouvant sous lequel mugissent tous les volcans de la révolte. Après les ligues, les guerres ; après les guerres, une longue fureur d'extermination. L'apologiste de la réforme, Villiers, parlant de cette épouvantable guerre de Trente Ans, dit : « L'empire fut changé par elle en un vaste cimetière, où deux générations furent englouties, où les villes n'étaient que des ruines fumantes, des monceaux de ruines, les écoles désertes et sans maîtres ; l'agriculture détruite, les manufactures incendiées (1). » Richelieu, qui n'avait d'autre conscience politique que

(1) Lesage, *Atlas historique*, et Villiers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*.

les intérêts matériels de la royauté française, détestant les traditions historiques de la papauté, s'était entremis dans cette guerre pour soutenir le Danemark et la Suède, contre le saint-empire. Cependant, par un reste de pudeur, il avait tenu secrète l'alliance contractée entre la France et le chef de la ligue protestante ; renfermé dans une neutralité hypocrite, il offrait aux princes catholiques de l'Allemagne, qui imploraient son secours contre les vainqueurs, le partage de cette neutralité menteuse, puisque la victoire la rendait impossible. Dès que l'artificieux ministre vit la cause des Suédois perdue, il leva le masque. Erreur qui sera, pour l'Église, une trahison; pour la France, une cause de calamités. Ce n'est pas sur le présent, c'est sur l'avenir que les grands hommes fixent leurs regards ; c'est pour lui seul qu'ils travaillent; et qui pouvait répondre à Richelieu de la durée de la prospérité de son pays lorsqu'il aurait abattu la maison de Habsbourg? Mais les esprits ordinaires se laissent prendre à l'appât d'un avantage personnel et prochain ; les biens éloignés dont les générations suivantes pourront profiter ne sauraient émouvoir que les belles âmes. Lorsqu'un grand homme n'a d'autres auxiliaires que sa sagesse, il s'expose à devenir tôt ou tard la risée du monde ; mais un succès brillant et l'approbation générale lui sont assurés d'avance, s'il peut couvrir ses erreurs du lustre des triomphes. « Ce fut dans cette guerre fatale, dit Saint-Victor, que parurent entièrement à découvert les ressorts de la politique des princes chrétiens, uniquement fondée sur ce principe, qu'elle doit être entièrement séparée de la religion, tandis que le fanatisme, qui est le caractère de toutes les sectes naissantes, produisait, parmi les princes protestants, une sorte d'unité.» — « La vraie politique, ajoute Freudenfeld, a disparu avec les liens qui unissaient les peuples et les princes à l'Église. On essaiera en vain de la remplacer par le fameux système d'équilibre semblable à un édifice que l'on construit sur le sable mouvant de la mer (1). » L'équilibre est privé d'appuis moraux, et les avantages matériels sombrent faute de basse et de contrepoids.

(1) *Tableau de Paris*, t. III, part. II ; et *Principes de l'Histoire universelle, ad finem.*

Armées françaises.

55. Pour intervenir, Richelieu prit prétexte de l'emprisonnement de l'électeur de Trèves qui s'était mis sous la protection de la France. Par des traités successifs, réservant toujours les droits des catholiques (1), il s'entendit avec les Suédois, avec le duc de Saxe-Weimar, de Landgrave de Hesse-Cassel, la république de Hollande, les ducs de Savoie, de Saxe et de Mantoue ; puis il leva quatre armées à la fois. La première devait agir dans les Pays-Bas de concert avec Frédéric-Henri, prince d'Orange ; la seconde devait combattre en Italie ; la troisième fut envoyée dans la Valteline, et la quatrième sur le Rhin. La maison d'Autriche brava tous ces périls. L'armée des Pays-Bas, sous les ordres de Chatillon et de Brézé, ouvrit la campagne d'une manière brillante, par la victoire d'Avein, gagnée sur les Espagnols. Mais bientôt la disette, les maladies, la division forcèrent les vainqueurs de se replier sur la Meuse ; la France fut en danger d'être envahie par les impériaux. Sur le Rhin, l'ennemi s'assembla jusqu'aux Vosges ; le duc de Lorraine recouvra une partie de ses États et le général autrichien Gallas s'établit sur les frontières de la Franche-Comté. De semblables alternatives se succédèrent en Italie. Le duc de Rohan s'empara de la Valteline et persuada aux Grisons de se mettre sous la protection de la France. Mais, à cause du mauvais vouloir du duc de Savoie, Créqui échoua complètement en Italie. En 1636, le prince Thomas et Piccolomini surprirent Corbie et jetèrent l'épouvante jusque dans la capitale. Richelieu parlait déjà de se retirer derrière la Loire avec la cour ; mais l'Éminence grise traita de *poule mouillée* l'Éminence rouge ; on mit sur pied cinquante mille hommes et le roi reprit Corbie, non sans péril pour le cardinal, qui voulait abattre le comte de Soissons et le duc d'Orléans. A l'Est, Gallas et le duc de Lorraine avaient envahi la Bourgogne et mis le siège devant Saint-Jean-de-Losne ; le comte de Rantzaw les repoussa et le duc de Saxe-Weimar, achevant leur défaite, les rejeta au delà du Rhin. Colloredo, autre général de l'Autriche, fut battu en Lorraine par le maréchal de la Force, et le duc d'Épernon

(1) DE CARNÉ, *Les fondateurs de l'unité française*, t. II.

chassa de la Gascogne une armée impériale (1).

56. Tandis que la fortune hésitait ainsi entre l'Espagne et la France, elle n'était pas moins incertaine entre la Suède et l'empire. Après la bataille de Nordlingen, les troupes autrichiennes avaient soumis la Souabe et la Franconie, et contraint ces deux cercles d'accepter la paix de Prague. Les Saxons, de leur côté, avaient été obligés de chasser les Suédois de leur territoire et même de les poursuivre en Poméranie ; mais là, ils furent battus deux fois de suite par le général Banner, qui soutenait, en Allemagne, le glorieux héritage de Gustave-Adolphe. La victoire de Wistock, plus importante que celle de Domnitz et de Kiritz, lui livra Erfurt, Naumbourg, Torgau, et lui permit d'assiéger Leipsig. Au moment où les Suédois reprenaient ainsi l'offensive, mourait, en 1637, à l'âge de cinquante-sept ans, Ferdinand II. Son successeur, Ferdinand III, proposa la paix, mais on lui fit des conditions trop humiliantes et la guerre continua, d'abord favorable à l'Autriche. Banner, qui s'était jeté sur la Silésie, en fut rappelé, pour arrêter, en Poméranie, les progrès de Gallas ; et les Grisons, après avoir chassé les Français de la Valteline, renouvelèrent leurs anciens traités avec les Habsbourg. Ces avantages furent balancés par les succès de Saxe-Weimar dans la Haute-Alsace. Après avoir pris les villes frontières de Lauffenbourg, de Waldshut et de Seckhingen, vainqueur à Rheinfeld, il prit Rolteen et Fribourg. Il ne restait plus qu'à prendre Brisach ; Saxe-Weimar tenta cette entreprise. En vain trois armées impériales marchèrent au secours dela ville ; Saxe-Weimar les défit l'une après l'autre et fit, en 1638, capituler la forteresse. Déjà il se flattait de fonder, sur les bords de Rhin, un royaume indépendant, lorsque, fort à propos pour la France, il mourut. Son armée passa sous les ordres du général français Guébriant, qui la conduisit en Allemagne. Cependant Banner, en 1639, passait l'Elbe, défaisait à Chemnitz les Saxons et les Autrichiens, insultait deux fois Prague et allait mourir à Halberstadt, des suites d'un poison qu'on lui avait donné à Hildesheim. La perte de ce chef suspendit les opérations des Suédois ; ils ne

Armées suédoises.

(1) Mury, *Hist. de France*, t. II, p. 395.

maintinrent leurs positions que dans la Basse-Saxe et la Poméranie.

Victoires françaises.

57. Les armes de la France étaient alors généralement heureuses. En 1639, Piccolomini avait défait, en Flandre, le marquis de Feuquières ; l'année suivante, malgré tous les efforts de l'ennemi, les Français reprirent Arras. En 1644, Guébriant battit, près de Wolfenbüttel, les impériaux commandés par l'archiduc Léopold et par Piccolomini. La même année, le maréchal de Chatillon était vaincu, dans les Ardennes, par le comte de Soissons, qui fut tué dans la bataille ; après sa mort, tous ses alliés se réconcilièrent avec Louis XIII. Les affaires de la France réussissaient mieux en Italie. Après la mort de Créqui, le cardinal de la Valette n'avait pu empêcher les Espagnols de prendre Verceil ; mais en 1640, le comte d'Harcourt remporta une victoire sur le marquis de Léganez, près Casal ; le battit une seconde fois devant Turin et prit cette ville. En 1641, il vainquit près d'Ivrée le cardinal Maurice, oncle du jeune duc de Savoie, et obligea le prince Thomas, son frère, de lever le siège de Chivaz. Les deux princes rompirent l'alliance avec les Espagnols et entrèrent dans celle de lá France. Le prince Thomas, devenu général français, chassa les Espagnols du Montferrat et du Piémont. En Espagne, les comtés de Catalogne, de Roussillon, de la Cerdagne s'étaient soulevés contre Philippe IV, et le Portugal avait donné son trône à Jean IV, de la maison de Bragance. Les deux flottes de la France et de la Hollande dominaient sur l'Océan et la Méditerranée ; une escadre commandée par Sourdis, archevèque de Bordeaux, jeta l'épouvante jusque dans Naples. Ainsi les intrigues d'Olivarez succombaient devant le génie trop peu catholique de Richelieu, et l'Espagne qui, depuis Charles-Quint, tenait, parmi les nations européennes, le premier rang, se voyait à son déclin.

Nouvelles victoires.

58. Tandis que les armes ou la politique de la France portaient de si terribles coups à l'Espagne, l'Allemagne avait repris haleine, jusqu'au moment où Tortenson remplaça Banner. Le nouveau général déconcerta ses adversaires par l'activité de ses manœuvres. En 1642, pendant que Guébriant repassait le Rhin à Wésel et

gagnait le bâton de maréchal par la défaite de Lamboi à Kempers, Tortenson, victorieux en Silésie et en Moravie, menaçait Vienne; l'archiduc Léopold et Piccolomini vinrent à temps pour défendre l'Autriche. Les Suédois se replièrent sur la Saxe et renouvelèrent à Breintenfeld la victoire de Gustave-Adolphe; Leipsig ouvrait ses portes à la Suède, pendant que la France occupait en Italie, Tortone, et dans le Roussillon, Perpignan. L'empereur alarmé se réconcilia avec le roi de Danemarck et le poussa contre la Suède. Tortenson, rapide comme la foudre, tombe sur le Holstein et soumet le Jutland, tandis qu'une armée suédoise, aux ordres de Horne, subjugue la Scanie et la Hollandie. Gallas entreprit d'enfermer les vainqueurs dans le Jutland; il perdit son artillerie à Jüterbock, son infanterie à Magdebourg, et le roi de Danemarck dut le céder à la Suède en 1645. Fier de ces succès, Tortenson reprit la route de Bohême, soumit toutes les places fortes jusqu'au Danube et parut à quelques lieues de Vienne. D'autre part, Rogotsky, prince transylvanien, se jeta sur la Hongrie avec une puissante armée, et son fils, avec huit mille hommes, se joignit à Tortenson. Ferdinand, par la cession de quelques places, se débarrassa de Rogotsky; Tortenson fut repoussé par l'archiduc. Cette expédition termina la carrière du général suédois; il eut pour successeur Hermann Wrangel.

59. La gloire des armées françaises brille alors dans tout son éclat. En 1643, un jeune homme de vingt-deux ans, Louis de Bourbon, duc d'Enghien, détruit, à Rocroy, ces vieilles bandes espagnoles, qui sont, depuis un siècle, l'effroi de l'Europe; le maréchal de Guébriant prend Rotweil et meurt enseveli dans son triomphe. Le comte de Rantzaw lui succède; il se laisse surprendre à Dutlingen par Merci, Wœrth et Charles de Lorraine; de son armée qui avait remporté tant de victoires, cinq mille hommes à peine repassent le Rhin, sans chef, sans bagages, sans artillerie. D'Enghien et Turenne accourent pour réparer ce désastre et trouvent Merci retranché sous les murs de Fribourg en Brisgau. Turenne propose d'affamer l'ennemi; d'Enghien ordonne l'attaque; on combat trois jours. Merci cède enfin, aux généraux français, une

Turenne et Condé.

victoire sanglante ; en 1644, Fribourg et Mayence tombent entre nos mains. Turenne, resté seul à la tête des troupes, refoule les Bavarois au delà de Wurtzbourg et de Nuremberg ; mais, à Marienthal, il est surpris, comme Rantzaw, par le vigilant Merci. Le duc d'Enghien revient prendre le commandement ; il triomphe en 1645, à Nordlingen. Merci est tué ; la Bavière ouverte au vainqueur, une maladie arrête Condé ; mais en 1646, il donne Dunkerque à la France. Cependant Turenne rétablit l'électeur de Trèves ; entre avec Wrangel, dans la Bavière, et force par le traité d'Ulm, Maximilien à répudier l'alliance impériale. De là, Turenne se porte sur la Hesse-Darmstadt et Wrangel pénètre dans la Bohême. Maximilien, qui a renoué avec l'empereur, repousse le général suédois. En 1648, il revient avec Turenne, vers le Danube; défait les impériaux à Sommershausen ; tue leur général Mélander ; l'armée doit son salut à Montecuculli. A cette nouvelle, Piccolomini accourt des Pays-Bas ; les alliés se retirent dans le Haut-Palatinat. Le siège de Prague par le Suédois Kœnigsmark est le dernier événement de cette guerre en Allemagne. En Espagne, Condé prend Lérida en 1647. Les progrès des Espagnols et des Autrichiens dans les Flandres rappellent, en 1648, le prince dans les pays du Nord ; sa victoire à Lens hâte les opérations de paix. De là, ce grand traité de Westphalie, le plus grand événement du XVIIe siècle, le véritable point de départ de l'histoire politique des temps modernes.

Conclusion. 60. Nous avons beaucoup abrégé ces événements : notre but n'est pas de faire manœuvrer des soldats sur l'échiquier du champ de bataille : il nous suffit d'indiquer en gros la suite des exploits militaires. A la fin d'ailleurs, la guerre n'avait plus aucun sens ; on se battait pour se battre, par métier, pour la gloire, sans trop savoir dans quel but. La bataille finit faute de combattants. « L'Allemagne, dit Charvériat, avait beaucoup souffert : elle avait perdu les deux tiers de sa population ; beaucoup de familles, jadis l'honneur du pays, étaient éteintes. Dans les villes, autrefois peuplées et florissantes, on ne rencontrait plus que quelques bourgeois craintifs et en deuil. Plus de science, plus d'art, plus de crédit ; les ateliers étaient déserts : les débiteurs ne pouvaient payer

leurs dettes et les créanciers se trouvaient de la sorte aussi pauvres qu'eux. Le commerce n'existait plus ; les marchandises avaient été partout pillées et détruites. Les villages étaient réduits en cendres, et les champs restaient en friche. La noblesse, appauvrie par la ruine de ses châteaux et la dévastation de ses terres, avait perdu toute son influence politique ; les princes souverains régnèrent désormais, *sans que leur pouvoir fût contrôlé* et sans avoir à compter avec personne. Beaucoup de cures devenaient vacantes : on ne se vouait plus à l'état ecclésiastique ; la noblesse se trouvait dans l'impossibilité de faire instruire ses enfants. Des troupes de mendiants, de vagabonds, de voleurs, erraient partout, enlevant et détruisant ce que la guerre avait épargné. A eux se joignaient des soldats congédiés, qu'aucune autorité ne pouvait plus réduire à l'obéissance. Ce fut alors que, trouvant partout le vide et comme le néant devant eux, la langue, les mœurs et les arts de la France commencèrent à se répandre en Allemagne » (1). Tel est le bilan final de la révolution luthérienne : l'Allemagne réduite à néant. Pour le peu qui revient aux vainqueurs, que dirons-nous ? Les États séculiers d'Allemagne, après avoir absorbé tous les États ecclésiastiques, ont été absorbés à leur tour par l'un d'eux. On craignait que l'Autriche ne s'emparât de l'Allemagne ; elle est aujourd'hui menacée de démembrement. Les électeurs de Saxe et de Bavière semblaient pouvoir rivaliser avec la maison d'Autriche, la Saxe a perdu son indépendance, la Bavière est sur le point de la perdre. Deux puissances étrangères prétendaient diriger l'Allemagne ; la Suède a repassé la Baltique, la France a repassé le Rhin. Et la puissance qui a opéré tous ces changements ou en a profité était, à l'époque de la guerre, l'une des moins importantes de l'Allemagne ; le Brandebourg est devenu la Prusse, le sceptre de l'autocratie est passé aux mains du protestantisme athée. Ce qui a perdu les vaincus, menace de perdre aussi les vainqueurs. L'anarchie des esprits, en paralysant toutes les réformes, en semant le désordre des mœurs, en déchaînant toutes les ambitions, en livrant le pouvoir à la malfaisance du génie sans foi, doit détruire toute

(1) Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente Ans*, p. 627.

prépondérance en Europe. Tout ce monde, arraché par Luther à la magistrature surnaturelle des pontifes romains, retourne manifestement à la barbarie, et, pour une bonne part, sous les élégances du sensualisme voluptueux, il y est déjà.

§ IV. S. JEAN-FRANÇOIS DE RÉGIS

Naissance. 61. Parmi les voyageurs qui vont de Carcassonne à Narbonne ou à Béziers, bien peu se détournent de leur chemin, pour visiter, près de Lésignan, la vallée d'Alaric. Parfois cependant un modeste pèlerin s'achemine vers cette humble portion du département de l'Aude ; car pour lui se rattachent, à ce lieu obscur, des souvenirs plus chers que ceux d'un roi. Figurez-vous deux hautes montagnes dont les sommets se rapprochent et se distinguent. Le plus élevé, couvert de terre végétale, planté de pampres, se dresse tout noir vers l'ouest, c'est le mont Alaric ; l'autre, s'élève à ses côtés montrant son calcaire nu, ou naissent quelques buis, c'est le roc de Roland. Dans l'entre-deux se prolonge la vallée d'Alaric, entièrement plantée de vignes, qui nous conduit au village de Fontcouverte. Une fontaine couverte dans un enclos lui a donné son nom. C'est là que vivait au XVIe siècle, la famille de Régis, branche cadette de la famille de Plas, l'une des plus nobles et des plus anciennes du Rouergue, transplantée en Languedoc depuis la fin du XIVe siècle. Cette famille se partageait entre la robe et l'épée. Après la mort d'Antoine, docteur en droit, avocat en la cour de messire le sénéchal de Carcassonne, ses deux fils, Jean et Barthélemy, ne voulant pas s'éloigner l'un de l'autre, obtinrent l'entière cession du fief de Fontcouverte. Jean maria son fils à Madeleine d'Arsses ; Madeleine mit au monde trois fils, le dernier, Jean-François, né le 31 janvier 1597, devait être l'apôtre du Velay et du Vivarais. Dès sa première enfance, formé à la piété par les exemples de sa famille, il joignit au vif attrait qu'il éprouvait, pour tout ce qui porte les âmes vers Dieu, des goûts graves et un éloignement prononcé pour les amusements. Aussi le développement précoce de son intelligence permit-il de l'envoyer de bonne heure à

Béziers, au collège des jésuites, où il fit ses humanités. Le jeune étudiant s'y distingua par des progrès rapides, mais plus encore par une conduite exemplaire. Charmé des vertus dont ses maîtres lui donnaient l'exemple, Jean-François conçut, pour leur institut, une estime singulière, et demanda, dès l'âge de dix-neuf ans, à y être admis. Les désirs d'un tel sujet n'éprouvèrent aucun obstacle. Le jeune homme fut reçu au noviciat de Toulouse en 1616, prononça ses premiers vœux en 1618, et, de là, fut envoyé à Cahors et à Tournon, pour continuer ses études.

62. Jean-François de Régis était né apôtre. Pendant son cours de philosophie, il s'essayait déjà au ministère évangélique : enseigner les vérités du salut aux domestiques de la maison et aux pauvres de la ville, le jour où le collège leur distribuait ses aumônes, lui parut une faveur qu'il sollicita : on ne put la lui refuser. C'était, du reste, un théâtre beaucoup trop restreint pour son zèle. Les dimanches et les jours de fête, on le voyait se rendre dans les villages voisins : d'abord, il prêchait le peuple ; puis il parcourait les rues avec une clochette et rassemblait les enfants pour leur expliquer les premiers principes de la doctrine chrétienne. Le succès de ces premières prédications l'encourageait ; le pieux catéchiste en vint bientôt à entreprendre de donner une mission au bourg d'Andance ; malgré sa jeunesse, car il ne dépassait pas vingt-trois ans, il fut assez heureux pour le renouveler de fond en comble. Suivant l'usage reçu dans la compagnie, il professa les humanités à Billom, à Auch et au Puy-en-Velay ; de là, il fut envoyé à Toulouse pour s'y livrer aux études supérieures de théologie. L'ardeur avec laquelle il se mit à l'étude ne refroidit par sa piété. On le surprit plus d'une fois se dérobant au sommeil, pour consacrer, dans la chapelle du collège, ses nuits à la prière : pieuse habitude qu'il conserva depuis, au milieu même de ses plus pénibles missions. Son cours de théologie terminé, après s'y être préparé, dans la retraite, par le jeûne et la prière, il fut promu au sacerdoce en 1630. Premières prédications

63. Dès le commencement de cette année, la peste, qui venait de ravager le Bas-Languedoc, se déclarait violemment à Toulouse. La peste.

Les principaux habitants prenaient la fuite, le peuple restait à la merci du fléau exterminateur. Plus de travail pour les artisans valides, plus de ressources pour les malades. Mais les enfants de S. Ignace sont là : l'ambition du martyre est la seule permise dans la compagnie ; les concurrents n'y font jamais défaut. Dès le début de l'épidémie, les Jésuites se partagent les divers quartiers de la ville et se portent d'une victime à l'autre avec le dévouement, l'abnégation, le zèle dont ils ont le secret. Jean-François de Régis avait demandé avec empressement la faveur de voler au secours des pestiférés ; ses supérieurs avaient cru devoir lui refuser ce dangereux ministère. Après la mort de quelques-uns de ses frères, il renouvela ses instances, il fut envoyé au feu. Naturellement il fit des prodiges. Dans une lettre à sa mère, l'humble religieux donne la vraie raison de sa bravoure : « Pour dire ce qui en est, dit-il, ce n'est par la peste, mais la mauvaise vie qui doit faire craindre la mort. Pourvu que nous mourions de la mort des saints, des amis de Dieu et en ses bonnes grâces, nous n'avons point occasion de la craindre, de quelque côté qu'elle nous arrive. Il me semble qu'il en est tout de même de l'homme de bien et du mauvais, comme du prisonnier coupable et de l'innocent. Car le coupable, qui doit être condamné au supplice, chaque fois qu'il entend ouvrir la prison, s'afflige, pensant qu'on le veut déjà tuer dehors et mener de la prison au gibet. Mais celui qui est innocent et qui doit être élargi par sentence du juge, se réjouit à chaque fois qu'il entend ouvrir la prison, pensant qu'on le vient mettre en liberté. Ainsi le méchant, quand il entend que la serrure de la mort fait du bruit et s'ouvre, quand la maladie le presse, quand l'accès redouble, quand il est frappé de contagion, il craint et est en grande détresse ; d'autant que comme il a la conscience cautérisée et l'âme remplie d'imperfection, il se persuade que c'est pour le faire monter ou plutôt descendre, sur le bûcher éternel de l'enfer. Mais celui qui n'est point éprinçonné de remords de conscience, se console, parce qu'il sait que c'est pour être mis en liberté, et être fait participant d'un repos interminable, et ainsi, par cette considération il allège la crainte et bannit la tristesse de son cœur, tâchant de se

tenir toujours prêt, pour n'être jamais surpris, en tel temps ou en telle façon que la mort vienne : de jour ou de nuit, de peste, de faim, de fièvre : cela est tout un ». (1)

64. Dieu permit que Jean-François sortit sain et sauf de la peste de Toulouse. Bientôt il put prononcer ses derniers vœux et se consacrer sans retour au ministère de la prédication. Montpellier fut le premier théâtre de ses travaux. Il s'y vit entouré d'un auditoire composé de personnes de toutes conditions, qu'attirait à lui la sainteté de ses exemples, plus encore que l'assistance de sa parole. Sa vie était celle d'un apôtre. Dans la matinée, il prêchait et entendait les confessions, l'après-midi était consacré à la visite des prisons et des hôpitaux. C'était là son œuvre de prédilection; son cœur était dévoré du besoin de soulager les malheureux, à tel point qu'on le voyait quêter de maison en maison de quoi les secourir. Cependant des affaires de famille le rappelaient à Fontcouverte. En quittant Montpellier, il laissait, comme monument de son passage, une association de charité, où étaient entrées trente dames des premiers rangs de la société, ainsi qu'un grand nombre de protestants que ses prédications avaient convertis. Dès son arrivée au village natal, il se mit à visiter les malades et les pauvres ; de même qu'à Montpellier, il allait solliciter les aumônes des riches, puis les distribuait aux indigents. Son séjour à Fontcouverte devint ainsi une véritable mission : il prêchait deux fois par jour et faisait le catéchisme aux enfants. C'est alors que voyant le ciel bénir ses travaux, il résolut de se vouer entièrement aux missions. Du lieu de sa naissance, le zèle le conduisit à Sommières, petite ville du Bas-Languedoc, alors peuplée en grande partie de calvinistes. Il y régnait une grande ignorance de la religion et par conséquent beaucoup de vices. Le saint missionnaire, redoublant d'ardeur à la vue de tant de maux, mit tout en œuvre pour ramener ce peuple égaré, le rendre à la vraie foi et à la pratique des vertus chrétiennes ; il fut assez heureux pour y réussir.

A Montpellier.

(1) DAURIGNAC, *Hist. de S. François de Régis*, p. 69. La vie de ce saint avait été précédemment écrite par Claude de la Broue et par le P. d'Aubenton.

Au diocèse de Viviers.

65. Louis-François de la Baume de Suze, évêque de Viviers depuis onze ans, n'avait pu se résoudre encore à visiter son diocèse. Depuis plus de cinquante ans, le Vivarais était le centre du calvinisme dans ces contrées et le théâtre de la guerre civile. Des prêtres avaient entrepris sans succès de le convertir. L'évêque gémissait devant Dieu à la pensée de l'état déplorable de tant d'âmes confiées à sa sollicitude et pour lesquelles il ne voyait aucun moyen de salut. En 1632, le bruit des merveilles opérées par l'apostolat du P. de Régis dans les diocèses de Nîmes et de Montpellier, arrivait jusqu'à François de la Baume; le prélat sentit l'espérance renaître au fond de son cœur : il appela Régis. Entreprendre la conversion de cette province était se jeter au milieu du péril; mais la crainte n'avait pas d'empire sur le cœur du religieux. Il se rendit donc à l'appel de l'évêque, qui le reçut à bras ouverts et s'en fit accompagner dans ses visites pastorales. Régis prêcha partout avec des succès surprenants, durant l'été de 1633, et jusqu'au moment où ses supérieurs le rappelèrent au Puy, pour le mois de janvier suivant. Bientôt après, il reprit ses travaux et s'appliqua, principalement dans la petite ville de Cheylard en Vivarais, à la conversion des calvinistes et à l'instruction des habitants. On ne peut se faire une idée de ce qu'il eut à souffrir dans ce pays montagneux et alors à demi sauvage. Le pieux jésuite allait dans toutes les paroisses, et, en avançant dans les montagnes, ne laissant sans visite, ni une pauvre masure, ni un creux de rocher; car une foule de malheureux hérétiques s'étaient retranchés dans les parties les plus inaccessibles des Cévennes et y vivaient à l'état de brutes. Pour les ramener à l'Église, il fallait le zèle et l'incomparable charité d'un saint, armes plus puissantes que toute la diplomatie de Richelieu et tous les bataillons de Louis XIII. Régis ne se contenta pas de convertir; il trouva des ressources pour vêtir et nourrir ces malheureux. Un jour la neige le bloqua dans une misérable hutte, où, pendant trois semaines, il ne vécut que de pain et d'eau glacée. Malgré les fatigues que lui causait un tel genre de vie, il continua sa mission et la termina à Morlhes, où ses succès furent aussi prodigieux qu'ailleurs.

66. Ces travaux cependant ne suffisaient pas à son zèle ; sous l'inspiration d'une ardente charité, Régis aspirait à une mission plus pénible et plus périlleuse : il demanda, au supérieur général, la permission d'aller travailler à la conversion des Hurons et des Iroquois. Cette permission lui avait été d'abord accordée ; une étude approfondie de sa vocation démontra tout ce qu'un aussi grand zèle pourrait produire pour la conversion des calvinistes ; on le retint dans son pays où il avait déjà fait tant de bien et où il en restait tant à faire. Dès lors, tout entier à ce qu'il considérait avec raison comme l'accomplissement des desseins de Dieu sur lui, Régis se fixa, pour n'en plus sortir, dans le Velay et les provinces voisines, où le protestantisme avait dominé si longtemps. L'été, il prêchait dans les villes, et l'hiver, dans les campagnes, afin de profiter de l'interruption des travaux des champs. La première mission fut pour la ville du Puy, capitale du Velay. De tous côtés on accourait à ses sermons ; son auditoire ordinaire ne comptait guère moins de quatre à cinq mille personnes. L'esprit divin, qui parlait par sa bouche, pénétrait tous les cœurs ; son provincial l'ayant un jour entendu, ne cessa de verser des larmes pendant toute la durée du sermon. Sa charité n'était pas moins grande que son zèle pour la conversion des pécheurs. Dépositaire de sommes importantes que l'on remettait entre ses mains, il les distribuait lui-même aux pauvres, et pour donner à l'assistance, qu'il leur procurait, une stabilité pour profitable, il établit deux associations de charité, l'une en faveur des indigents, l'autre pour la visite des prisonniers. Sous la double influence de ses vertus et de sa doctrine, rien ne put lui résister. Les conversions furent nombreuses, éclatantes ; mais aucun danger n'était capable de refroidir son zèle. En Velay.

67. Les noires calomnies par lesquelles on s'efforçait de faire de lui le portrait le plus désavantageux, les insultes les plus grossières le trouvaient inébranlable. On alla jusqu'à le frapper ; et plus d'une fois sa vie fut en péril. On en citera quelques traits. Un jeune homme, furieux de voir, sous l'impression des discours de Régis, s'éloigner de lui l'objet de sa passion, forma le projet de l'assassiner ; pour exécuter ce criminel dessein, il alla l'attendre dans un che- Dangers courus.

min à l'écart où devait passer le saint apôtre. Régis connut sa résolution par une inspiration divine, et ne se conduisit pas avec moins de magnanimité que S. François de Sales en pareille circonstance. Allant au-devant de l'assassin, il lui parla en ces termes : « Mon frère, pourquoi voulez-vous tant de mal à un homme qui vous veut tant de bien et qui serait heureux de vous procurer, au prix de son sang, le plus grand de tous les biens, le salut éternel. » Ces paroles désarmèrent le jeune homme; il se jeta aux pieds du missionnaire, lui demanda pardon et réforma sa conduite. — Trois autres jeunes gens des meilleures familles du Puy, résolurent de se venger du saint pour la même raison. A l'entrée de la nuit, ils allèrent le demander au collège. Régis s'avança vers eux : « Vous venez, dit-il, dans le dessein de m'ôter la vie. Ce qui me touche, ce n'est pas la mort; elle est l'objet de mes désirs; c'est l'état de damnation où vous êtes et qui paraît vous affecter si peu. » Ces paroles, prononcées avec l'onction qui découle de la parole des saints, produisirent, sur ces malheureux, un effet surprenant. Les voyant couverts de confusion, Régis leur tendit les bras avec la tendresse d'un père et les exhorta à se réconcilier avec Dieu. En effet, tous trois se convertirent et menèrent dès lors une vie édifiante. Faut-il s'étonner que Dieu ait répandu les bénédictions les plus abondantes sur la parole d'un homme en qui revivait tout l'héroïsme des premiers prédicateurs de l'Évangile.

Vertus et miracles.

68. Au commencement de l'année 1636, Régis prêchant la mission à Fay-le-Froid, Dieu le glorifia par le don des miracles. En premier lieu, il rendit la vue à un jeune homme de quatorze ans, aveugle depuis six mois, à la suite d'une douloureuse maladie ; puis à un homme de quarante ans, aveugle depuis huit mois. Le premier, Claude Sourdan, chez le père duquel le pieux missionnaire avait pris son logement, lui rendit ce témoignage juridique : « Tout en lui inspirait la sainteté. On ne pouvait le voir ni l'entendre, sans se sentir embrasé de l'amour divin. Il célébrait les saints mystères avec une si tendre dévotion, que l'on croyait voir à l'autel, non par un homme, mais un ange. Je l'ai vu quelquefois, dans des entretiens particuliers, se taire tout à coup, se recueillir et s'en-

flammer, après quoi il parlait des choses divines avec un feu et une véhémence, qui marquaient que son cœur était transporté par une impulsion céleste. Dans les instructions qu'il faisait au peuple, il s'exprimait avec une onction qui pénétrait tous ses auditeurs. Il passait le jour et une partie de la nuit à entendre les confessions, et il fallait lui faire une sorte de violence pour l'obliger à prendre un peu de nourriture. Jamais il ne se plaignait de la fatigue, ni des manières rebutantes de ceux qui s'adressaient à lui. Après avoir travaillé avec une ardeur infatigable au salut des habitants de Fay, il se donna tout entier à celui des peuples voisins. Il partait tous les jours de grand matin pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois et sur les montagnes. Les pluies, les neiges et les autres rigueurs de la saison, ne pouvaient le retenir. Pendant tout le jour, il allait de chaumière en chaumière, et cela à pied et à jeun, si ce n'est que sa mère le forçait quelquefois à prendre une pomme qu'il mettait dans sa poche. Nous ne le voyons qu'à la nuit, et alors toutes les fatigues du jour ne l'empêchaient pas de reprendre ses fonctions ordinaires : il ne se délassait du travail que par de nouveaux travaux. Les calvinistes le suivaient avec autant d'empressement que les catholiques. »

69. Ainsi vécut ce saint religieux pendant les quatre dernières années de sa vie. Son unique occupation fut de parcourir les bourgs et les villages des diocèses du Puy, de Viviers, de Vienne et de Valence. Après sa mission à Fay, il revint au Puy vers le commencement de 1637. Au mois de novembre de la même année, sur les instances du paroissien et du pasteur, il revint à Morlhes, faire une seconde mission. Les chemins par lesquels il eut à passer étaient des plus mauvais. Tantôt, il avait à gravir des monts et des rochers couverts de glace, tantôt, il fallait descendre au fond des vallées remplies de neige, ou se frayer un chemin à travers les ronces et les épines. En escaladant un de ces pics sans aucun appui, Régis fit une chute et se cassa la jambe. Chose incroyable, si elle n'était attestée par des témoins oculaires, cette fracture ne l'empêcha pas de continuer son chemin, appuyé sur un bâton et soutenu par son guide. Une fois à Morlhes, sans plus se préoccu- Dernières années.

per de sa jambe, il se rendit à l'église ou l'attendait une foule de personnes, entra au confessionnal, y resta plusieurs heures, et en sortit guéri. — A Saint-Bonnet-le-Froid, le curé du lieu remarqua qu'il sortait la nuit de sa chambre ; l'ayant suivi, il le trouva en prières à la porte de l'église, à genoux, les mains jointes, la tête nue, malgré toutes les rigueurs du froid. Sur les représentations du curé, Régis accepta les clefs de l'église, ou du moins il était à l'abri des injures de l'air, et continua d'y passer les nuits, quoique l'hiver fut très rigoureux cette année-là. C'est le témoignage que lui rendit le curé de Saint-Bonnet ; en présence d'une piété si fervente et d'un esprit de pénitence si rigoureux, il ne pouvait contenir son admiration. Au reste, Régis ajoutait, aux fatigues de ses missions, des austérités surhumaines : il ne donnait chaque nuit que trois heures au sommeil, souvent qu'une seule ; le surplus était employé à la prière. Une simple planche sur la terre nue lui servait de lit. Il s'était interdit l'usage de la viande, du poisson, des œufs, du vin, et ne vivait que de légumes cuits à l'eau, sans assaisonnement aucun. En outre, il portait un cilice.

Mort de Régis.

70. Après avoir passé au Puy l'été de 1638, il reprit durant le cours de l'hiver ses missions à la campagne et commença par le bourg de Montregard, à sept lieues du Puy. Régis n'y arriva que la nuit : au lieu de prendre du repos, il alla, selon sa coutume, à l'église ; la trouvant fermée, il se mit à genoux devant la porte et pria avec tant de ferveur, qu'il ne s'aperçut pas que la neige le couvrait d'un froid linceul. Des paysans le trouvèrent en cet état et ne le déterminèrent qu'avec peine à se réchauffer dans une maison voisine. Sa dernière mission fut à la Louvesc. Pour s'y rendre, il partit de Puy le 22 décembre 1640 ; après une marche pénible, saisi de froid et de fièvre, il ne put arriver à la Louvesc que la veille de Noël. Néanmoins, il se rendit aussitôt au confessionnal, prêcha trois fois le jour de la fête, autant le lendemain. Ces travaux, qui tiennent du prodige, épuisèrent ses forces ; son état ne laissa bientôt plus d'espoir. Après avoir souffert des douleurs aiguës, qui ne lui arrachèrent pas une seule plainte, il expira doucement le 31 décembre 1640, ayant reçu, avec une piété angélique,

le saint viatique et l'extrême-onction. On l'inhuma dans l'église de la Louvesc où se trouvent encore ses reliques. Dieu honora son tombeau par d'innombrables miracles. Vingt-deux évêques du Languedoc écrivaient à Clément XI : « Nous sommes témoins que, devant le tombeau du P. Jean-François Régis, les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les muets parlent et le bruit de ces étonnantes merveilles est répandu dans toutes les nations. » Clément XI le béatifia en 1716 et Clément XII, après des informations juridiques très sévères, canonisa, en 1737, cet humble religieux qui avait fait, avec sa parole et ses vertus, ce que ne purent, ni Louis XIII avec toute son armée, ni Louis XIV avec toute sa puissance.

CHAPITRE XXII

PONTIFICAT D'INNOCENT X (1644-1653)

SOMMAIRES

§ I. — VIE ET ACTES PRINCIPAUX DE CE PONTIFE

1. Pouvoir temporel des papes. — 2. Giambattista Panfili. — 3. Témoignage contemporain. — 4. La famille du Pape. — 5. Le Pape. — 6. Débuts du règne. — 7. L'affaire de Castro. — 8. Travaux dans Rome. — 9. Le Jubilé. — 10. Quelques mesures. — 11. Dispositions ecclésiastiques. — 12. Faits politiques. — 13. Dernières années. — 14. Mort du Pape.

§ II. — LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

15. Préliminaires. — 16. Intervention du Pape. — 17. Sous Ferdinand III. — 18. Première convention. — 19. Organisation du congrès. — 20. Discussions et faits extérieurs. — 21 Dispositions relatives à la France et à la Suède. — 22. Dispositions relatives au protestantisme. — 23. Règlements relatifs à l'empire. — 24. Situation de l'Allemagne. — 25. Situation faite à la religion. — 26. Condition nouvelle de la société. — 27. Protestation d'Innocent X.

§ III. — LA PERSÉCUTION ET LA RÉVOLUTION EN ANGLETERRE

28. — État de l'Angleterre. — 29. Mariage du roi. — 30. Instructions maternelles. — 31. Condition des catholiques. — 32. Un martyr. — 33. Conduite des catholiques. — 34. Disputes avec le Parlement. — 35. Affaires d'Écosse. — 36. Empiétements parlementaires. — 37. La guerre. — 38. Les sectes. — 39. Les indépendants. — 40. Dernières hostilités. — 41. Les niveleurs. — 42. Coup d'État. — 43. Mort du roi. — 44. La révolution d'Angleterre.

§ I. PONTIFICAT D'INNOCENT X (1644-1653)

1. Nous touchons aux traités de Wesphalie, à la consécration diplomatique de la révolte protestante et, par conséquent, à l'accélération internationale du mouvement révolutionnaire. A partir de ces traités, le Pape n'aura plus, aux yeux des princes sécularisés, le pouvoir qu'il exerçait, comme pape, sur les rois et sur les peuples ; il aura perdu une partie de son pouvoir temporel, et, logiquement, par la force néfaste des principes posés, il devra tout perdre. On peut se fier au temps, dès qu'il s'agit de destruction, et l'on peut croire que les passions des hommes ne lui refuseront pas leur concours ; mais, ce qui étonne, c'est qu'on vante les ruines comme un progrès. Les malheureux ! ils ne voient pas que se soustraire à l'autorité paternelle et sainte des papes, c'est se livrer à l'arbitraire humain et à son absolutisme. Avant d'assister à ces renversements, œuvres criminelles et garanties de l'absolutisme royal, nous devons rendre hommage à ce pouvoir pontifical que les princes veulent abattre. La puissance des papes sur les choses temporelles est, d'ailleurs, un des principes chrétiens qui prêtent le plus à la confusion des idées et à la perversité des sentiments. Ce vieux pape, qui trône au fond de son vieux Vatican, sans armée, presque sans budget, fait peur à toutes les autres puissances, parce qu'elle sont frappées d'aveuglement ou de folie. Dès qu'il ouvre la bouche pour enseigner ou lève la main pour bénir, les idées se troublent, la force s'émeut. Au seul nom de puissance temporelle des papes, on croirait que le monde va crouler ou que, du moins, la destinée des peuples va subir l'influence de funestes génies. Pour les hommes de plume et pour les hommes d'épée, le sceptre du pape est un sceptre noir et le retour homicide aux siècles de sa puissance serait le pronostic du recul de la civilisation. Un peu de réflexion donnerait plus de confiance et de sagesse. Sous le nom collectif de puissance temporelle des papes, il faut comprendre différentes choses qu'il est nécessaire de distinguer. D'abord il faut entendre, par là, le pouvoir des clefs s'étendant à tout ce qui est

Pouvoir temporel des Papes.

susceptible, sur la terre, d'être lié ou délié dans l'ordre de la conscience. L'enfant qui vole une pomme, le misérable qui vole une bourse et le roi qui vole une province relèvent également, s'ils sont catholiques, de leur confesseur, qui lui-même relève du pape. Si, en bons catholiques, ils confessent leurs larcins, *au moins à Pâques humblement*, le confesseur ne peut les absoudre que moyennant restitution; et, en cas de dissentiment entre le pénitent et le confesseur, le cas est envoyé au pape, juge nécessaire, en dernier ressort, du confesseur et du voleur. Le pape est ainsi le juge souverain de ceux qui volent une pomme, une bourse ou une province. — Indépendamment de ce pouvoir, tout spirituel, sur les choses temporelles, le pape a exercé et exerce encore, dans le même cercle de juridiction, une triple puissance : 1° Une puissance de propriétaire, ou au moins d'économe, sur les biens ecclésiastiques ; 2° Une puissance de souverain sur les États de l'Église ; et, 3° Une puissance internationale pour la direction des autres souverains. — La puissance internationale des papes se manifestait, au moyen âge, de deux manières : en déliant les sujets du serment de fidélité et en prononçant la déposition des souverains. Le souverain déposé était, comme nous dirions, révoqué de ses fonctions, et les sujets déliés de leur serment n'étaient plus tenus à l'obéissance. Ces deux actes allaient à une même fin. Le pouvoir, en vertu duquel les souverains pontifes les posait, provenaient originairement de leur autorité spirituelle et s'exerçait, de fait, en vertu de la constitution catholique des États. Aujourd'hui..., mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cette difficile question, — la puissance de propriétaire ou d'économe, sur les biens de l'Église, est nécessairement inhérente au souverain pontificat. L'Église est, à la fois, spirituelle et temporelle ; car si le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, cependant il sera dans ce monde, et, sous ce dernier rapport, il en partagera la condition et les vicissitudes : la visibilité, par tout ce qu'il aura d'extérieur et de sensible, par les hommes, par les nations de tous les climats et de tous les siècles dont il sera composé, et qui constitueront une société distincte, indépendante et complète ; la matérialité, par ses temples, par les objets de son

culte, par la matière de ses sacrements ; la propriété, par ses biens qui se transformeront en sa possession et deviendront alors chose sainte et inaliénable ; l'humanité enfin, par ses ministres, qui ne seront point choisis parmi les anges, qui, par suite de la fragilité humaine, pourront aussi lui en faire subir les misères et les faiblesses, tout en restant quand même et dans son propre fond, l'Église pure, sainte, glorieuse, sans tâche et sans rides. Simon Pierre agira donc dans toute la plénitude et dans toute la compétence de son pouvoir de souverain pontife, et quand il maudira le magicien Simon qui voudra lui acheter le spirituel, et quand, acceptant des premiers fidèles leurs biens et leur argent dont il deviendra ainsi le plein propriétaire ou, si l'on veut, l'usufruitier dans l'intérêt de l'Église, il excommuniera Ananie et Saphire, qui auront cherché, par un sacrilège mensonge, à frauder sur le temporel. — Quant à la puissance temporelle sur les États de l'Église, on peut en établir la nécessité par deux sortes de considérations : par des considérations théologiques et par des considérations politiques. En se plaçant à ce dernier point de vue, on démontre que le pape, comme chef suprême de la catholicité, doit être libre et indépendant, d'une indépendance souveraine, qui paraisse d'une manière éclatante, au dedans comme au dehors, et l'on tire, de cette démonstration, la conséquence que, pour jouir de son indépendance, il doit joindre la couronne des rois à la tiare des pontifes. Cette question a été épuisée dans les dernières controverses, et il n'est plus possible de la réitérer sans déshonneur. — La question théologique a été l'objet d'un examen moins attentif. Les apologistes de l'Église n'ayant affaire qu'à des contradicteurs politiques, n'avaient pas besoin de la trancher. Dans l'intérêt de la sainte cause, il n'est pas inutile d'y revenir, ne serait-ce que pour présenter la vérité sous tous ses aspects. Nous voulons donc montrer comment le pape, premier ministre de Dieu et Vicaire de Jésus-Christ, a droit, à ce double titre, à la puissance temporelle. — Le pape est, depuis l'ère de grâce, le premier ministre de Dieu au département du monde. Or, dans tous les temps, les premiers ministres du culte religieux ont été pourvus d'un royaume. Adam

régnait dans un jardin de délices, abrégé du monde, planté des mains mêmes de Dieu. Abraham et Melchisédech étaient rois, Moïse, élu pour former le peuple juif, joignait au souverain pontificat la royauté. Jésus-Christ, descendu en terre pour réunir les brebis d'Israël et ouvrir aux gentils les portes de la synagogue, revendique, devant Pilate, le titre de roi des Juifs, et le gouverneur romain, par une décision qu'il ne pouvait croire ironique, maintient avec obstination ce seul titre sur l'inscription de la croix. Et celui qui est plus grand qu'Adam par la fidélité, plus grand qu'Abraham par le patriarcat, plus grand que Melchisédech par le sacerdoce, plus grand que Moïse par l'autorité, en un mot Pierre par la puissance, Christ par l'onction, pasteur des pasteurs, guide des guides, point cardinal de toutes les Églises, celui-là serait, par une dérogation que rien ne fait connaître et que rien ne justifie, diminué de juridiction, sujet d'un roi ou errant sans patrie sur la terre ! Non, cela n'est pas et cela ne doit pas être. Dieu ne change pas ainsi les desseins de sa Providence. Sa main, toujours sage, travaille sur un plan unique, dont toutes les parties se répondent, où la réalité surpasse les figures et que dés progrès définitifs amènent, à la dernière phase de son développement, au point de la perfection. — Le pape est le vicaire de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils de l'homme, Roi des Juifs et Roi de gloire dans tous les siècles. — Notre Seigneur est le Fils de Dieu. A cet Enfant, né avant le lever de l'aurore, Dieu a promis toutes les nations en héritage. Jésus en a pris possession à son avènement dans la chair : les mages lui offrent de l'or comme à un roi, et les Juifs eux-mêmes déploient sa royale bannière en lui mettant la croix sur les épaules : *Vexilla regis prodeunt, fulget crucis mysterium.* Le Dieu de la crèche et du Calvaire est donc le souverain prêtre et le souverain roi. De grands empereurs, Justinien et Charlemagne en tête, se déclarent expressément les vicaires du Christ. Au moyen âge, dès qu'un prince meurt, on met en tête des actes la formule : *Rege deficiente, Christo regnante.* L'inscription : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* placée sur les monnaies, symbole ordinaire de la puissance politique, est un nouvel hommage à la royauté du Sauveur.

Enfin, tous les peuples chrétiens, pendant plusieurs siècles, se font un devoir de relever du Saint-Siège et de proclamer, par cette vassalité, la suzeraineté de la Croix. Pourquoi donc le vicaire du Christ ne représenterait-il pas aussi le Christ souverain? Pourquoi ne garderait-il pas ce petit domaine, don de tous les peuples et gage de leur ancienne vassalité? Pourquoi enfin, quand tous les princes tendent à se mettre en dehors du droit catholique, ne resterait-il pas un prêtre-roi dont la couronne sauverait l'honneur du passé chrétien et maintiendrait, en fait comme en droit, la royauté temporelle de Jésus-Christ? — Notre Seigneur est le Fils de l'homme, c'est-à-dire le seul fils d'Adam qui puisse attester, par généalogie, son droit de primogéniture. Jésus, aîné de la race humaine, représente, d'une manière absolue, tous les hommes et possède tous les pouvoirs du premier patriarche : il est prêtre, il est roi, il est surtout père. En remontant au ciel, il ne quitte pas la terre ; il y laisse un vicaire qui, héritant de son droit d'aînesse, est, à la lettre, le patriarche, le père commun de tous les fidèles. C'est ce caractère de paternité qui inspirait autrefois aux peuples et aux rois les sentiments d'un respect filial envers les papes. Ce n'était pas seulement une paternité spirituelle, c'était aussi une paternité temporelle. Le pape avait la double auréole du ciel et de la terre. La royauté temporelle est donc, en principe, inséparable de la personne des pontifes, et c'est par elle que le chef de l'Église entre dans le droit public des peuples. On ne saurait donc nier la puissance temporelle des papes sans nier en même temps et la puissance des pères et la puissance des rois, qui ne sont eux-mêmes que les évêques du dehors et les pasteurs des peuples. — Notre Seigneur se disait et était, par conséquent, roi des Juifs. On ne voit point qu'il ait rempli les devoirs de cette charge, soit parce que son but était premièrement de fonder l'Église enseignante ; soit parce que, dans l'exercice de son pontificat, il avait les secrets de la toute-puissance et la ressource des miracles ; soit parce qu'il voulait laisser aux hommes l'honneur de donner à son Église le trône dont sa mort même devait démontrer la nécessité. En choisissant un homme pour son vicaire, Jésus-Christ devait rendre réelle une royauté qui jusque-là n'avait

été que nominale, ou mettre aux mains de ce vicaire un moyen extraordinaire et surnaturel de se défendre contre les passions des hommes. Du moment qu'il n'a pas fait l'un, on doit conclure qu'il a fait l'autre. A Jésus de Nazareth, roi des Juifs, a succédé Pierre, roi parmi les gentils, et *le Pape est né souverain*, comme dit J. de Maistre. — Enfin, notre Seigneur est assis à la droite de son père, dans le repos et la gloire du triomphe, et son vicaire est assis dans la chaire apostolique, marque de la puissance qui ne voyage pas ; il tient en ses mains les deux clefs, emblème de la double juridiction, et porte, sur son front, la tiare à triple diadème pour montrer qu'il est roi parmi les rois, prince parmi les pontifes et plus souverain que tous les souverains. Quoique l'Église soit militante sur la terre quand elle triomphe au ciel, elle ne peut donc pas être servante. La gloire de son Époux exige qu'il y ait, en ce monde, des biens et une puissance qu'on appelle les biens de l'Église, les domaines du Saint-Siège et la puissance temporelle des papes.

Giambattista Panfili.

2. Le successeur d'Urbain VIII fut Innocent X. Jean-Baptiste Pamphili était né à Rome, le 7 mars 1572, d'une très noble famille originaire de Gubbio. Placé au collège romain, qui donnait la première éducation à la noblesse, il s'appliqua à toutes les études qui pouvaient rendre plus brillants encore les avantages de sa naissance. Docteur en droit à vingt ans, il fut nommé avocat consistorial et auditeur de rote, au moment où son oncle Jérôme Pamphili, qui remplissait cet emploi, fut créé cardinal. Jean-Baptiste occupa cette honorable magistrature pendant vingt-cinq ans. Dans une gestion si longue, il rédigea, avec une érudition solide, plus de sept cent cinquante décisions, que les princes ses héritiers conservent avec soin dans leur bibliothèque. Jean-Baptiste ne quitta la magistrature que pour gérer des nonciatures en divers pays. Ses talents, ses mérites et ses services l'élevèrent enfin à la dignité de cardinal. Après les funérailles d'Urbain VIII, cinquante-six cardinaux entrèrent au conclave le 9 août 1644. Parmi les membres du Sacré-Collège, il s'en trouvait beaucoup qui méritaient la papauté ; le choix était difficile ; on pouvait s'attendre à un long conclave. Les cardinaux portèrent d'abord le cardinal

Bentivoglio ; mais les chaleurs l'incommodèrent au point qu'il dut sortir du conclave et qu'on désespérait de sa vie. Les Barberini voulurent alors favoriser l'exaltation du cardinal Sacchetti ; ce choix était vivement soutenu par le cardinal Panciroli ; mais au nom de vingt-six électeurs, le cardinal Albornoz fit opposition. Le cardinal Francesco Cennini obtint alors vingt-six et vingt-huit voix ; mais sur le nombre des cardinaux présents, il en fallait trente-six. L'ambassadeur de France, Saint-Chamond, venait, selon le vieil usage, de prononcer un fort long et parfait beau discours. Antonio Barberini voulut profiter de cette disposition ; l'ambassadeur de la reine régente méritait à plus d'un titre la confiance du Sacré-Collège ; les regards s'arrêtaient sur Pamphili ; le cardinal Barberini engagea l'ambassadeur à lui donner l'exclusion. Bientôt l'ambassadeur se repentit d'une démarche si compromettante, et, sur les représentations du cardinal Théodoli, en suspendit les effets. On agit alors près de Barberini, qui changea de pensée et, d'adversaire qu'il était de Pamphili, devint tout à coup le promoteur de son élection. Dès lors, les partisans de Cennini devinrent insensiblement plus froids et Pamphili obtint quarante-neuf voix, treize de plus qu'il n'en fallait pour une élection canonique. Le 4 octobre, le Pape fut couronné par le cardinal de Médicis, et, le 23 novembre, prit possession de Saint-Jean-de-Latran. A cette occasion, il distribua aux cardinaux et aux princes romains, des médailles d'or et d'argent, avec l'image de la conception et cet exergue : *Unde veniet auxilium mihi.*

3. L'avènement du pape Innocent X va nous être raconté par un vieil auteur dont l'écrit parut alors à Paris, chez Targa, imprimeur de l'archevêché, rue Saint-Victor, au *Soleil-d'Or*. « Le Saint-Siège apostolique, dit notre auteur, ayant vaqué après la mort du pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, lorsque le navire de l'Église catholique était menacé de tempêtes impétueuses qui le menaçaient de naufrages, il a plu à la divine miséricorde, au bout de quarante-neuf jours de conclave, de consoler son peuple par la très heureuse assomption et élection d'Innocent X, pape et pontife romain, âgé de soixante-dix ans, auquel cette dignité fut comme pronostiquée

Témoigne contemporain,

dès lors qu'il fut baptisé et qu'il reçut le nom de Jean-Baptiste, ce mot portant avec lui sa signification, et je diray avec Saint-Ambroise, puisqu'il se peut expliquer par un anagramme: *Joannes-Baptista Pamphilius altis in spinis papatum habeo,* qui est vulgairement: « Moi, Jean-Baptiste Pamphilius, je tiens ce siège apostolique en temps plein de difficultés, noises et querelles. » En ce temps et à ce point, ce devoit paroître combien le monde, germé dans des espais buissons d'épines, avoit besoin d'un tel Moyse et d'un tel pasteur universel de nostre mère sainte Église — « Sa Sainteté eut pour père le seigneur Camille Pamphile, Romain, et pour mère dame Marie de Boufale, romaine, famille ancienne, noble, estimée et chérie de tout temps par le peuple romain, ayant un seul neveu aussi nommé Camille, âgé de vingt-quatre ans, sectateur de ses ancêtres en toutes leurs nobles, sages et vertueuses conditions, fils de l'illustre seigneur Pamphile, frère germain de Sa Sainteté, et d'excellente dame Olympe, de la maison de Meldachini et Gualtieri, tous deux nobles et anciennes de la cité de Viterbe. — « Sa Sainteté, avant son pontificat, a porté et manié les charges de la sainte Église, auxquelles il monta par ses continuelles veilles et études, puisque, l'an vingt-trois de son âge, ayant été reçu docteur aux lois, commença avec grande merveille d'exercer la charge d'avocat en la cour de Rome; et l'an 1600, fut fait avocat consistorial par Clément VIII, pape très docte, lequel ayant connu la valeur du nouveau pape en 1604, l'honora de l'office d'auditeur de rote, qui vaqua par l'assomption au cardinalat de monsieur Hyerôme Pamphilio, son oncle, qui fut vicaire et gouverneur de Rome. — « En l'an 1621, Grégoire XV, d'heureuse mémoire l'envoya nonce à Naples, où il se comporta généreusement, et y acquit grandes louanges; et par le pape Urbain VIII, en l'an 1626, fut envoyé dataire de l'éminentissime cardinal Barberini, légat en France; et l'année suivante, exerça la même charge en sa légation d'Espagne, où, avec titre de patriarche d'Antioche, il demeura nonce ordinaire, en laquelle nonciature s'étant porté avec grande justice, piété et satisfaction, non seulement du Pape, mais aussi de la majesté catholique et de tout le royaume, il fut promu à la dignité

cardinale l'an 1627, le 30 d'août, ayant été réservé *in pecto, id est, in mente seu pectore* de Sa Sainteté, laquelle après le déclara cardinal, du titre de Saint-Eusèbe, le 19 novembre 1629 ; et, l'an 1630, étant retourné à Rome au grand contentement de toute la cour, il a toujours été employé en diverses congrégations des plus hautes et difficiles matières de la sainte Église, et particulièrement aux congrégations des sacrées cérémonies, du concile, saint-office, l'amplification de la foi (la propagande) de l'immunité ecclésiastique, controverses jurisdictionnelles, d'Estat et autres.

« Son élection fut le quinzième de septembre de l'année précédente 1644, le jeudi, environ les neuf heures du matin, par billet et approches (accesso) ayant pris le nom d'Innocent X[e] à cause du souvenir que Sa Sainteté conserve d'avoir été élevée par le cardinal Innocent d'Elbufale (del Bufalo) son parent, qui fut nonce en France. — « L'adoration ayant été faite, les musiciens de la chapelle papale chantèrent « *Ecce sacerdos magnus ;* » et le cardinal François Barbarin, au lieu du prince cardinal de Toscane, premier diacre, qui étoit indisposé, et à qui appartenoit cette fonction, porta la croix sur la loge ou se baille la bénédiction, pour annoncer au peuple par ce signe que le Pape étoit créé ; ce qu'étant ratifié par le tonnerre qui sortit de la bouche des canons du château Saint-Ange, incontinent toutes les cloches de tous les quartiers de Rome, par leur carillon, firent tressaillir de joie tous les peuples qui attendoient cette bonne nouvelle, cryans unanimement vive le pape Innocent X ! qui, accourans en foule pour voir leur prince, grossirent si fort, qu'il fallut que le duc Savilly (Savelli) maréchal de la dite Église, pour sûreté du conclave et repos de la cité, fit fermer les barrières pour retenir ce torrent de peuple qui, impatient dans la joie, couroit impétueusement au palais Vatican. — » Et Sa Sainteté ayant été habillée pontificalement, ayant la mitre en tête, fut portée dans un siège de son palais à Saint-Pierre ; et lors la garde des Suisses en ayant fait signe au château Saint-Ange, l'on y recommença à décharger canons et boëtes plus vivement qu'auparavant, qui fut une nouvelle réjouissance dans les cœurs de tout le peuple ; et Sa Sainteté ayant été assise sur le

grand hostel (*sic*) des bienheureux Apostres, y fut adorée par quarante-huit cardinaux en lui baisant premièrement le pied, après la main, et enfin par l'embrassement, les autres cardinaux infirmes n'y ayant pu assister. — La place de S.-Pierre estant toute pleine de soldatesque à pied et à cheval en très bel ordre, le peuple, qui passoit le nombre de quarante mille, crians à haute voix, vive le pape Innocent X ! et Sa Sainteté, avec un visage de douceur, et avec paroles paternelles, laschant de ses yeux quelques sources de larmes provenant de la tendresse de son cœur, donnant la bénédiction universelle, suivie d'une acclamation faisant retentir l'air de toutes parts. « Et le même soir, et les deux suivants, le chasteau Saint-Ange déchargea ses canons ; et toute la ville, par ses lumières, feux de joie et d'artifice, donna des signes parfaits de sa joie. Qu'il faisoit beau voir la rue adjacente et les places du Pasquin et Navone, qui environnent le palais du seigneur Pamphile, ou Sa Sainteté demeuroit lorsqu'il était cardinal ! Puis tous les palais circonvoisins, est particulièrement de messieurs Ursins, du côté de la belle place Navone, on apercevoit sur la loge une grande tiare papale en relief, toute dorée, et dessous les trois fleurs de lis et la colombe avec le rameau d'olive dans son bec, qui sont les armes de Sa Sainteté, avec un bel ordre de lumières qui semblent autant d'estoiles étincelantes ; ayant été fait de même dans le palais des ducs de Parme et Florence, et plusieurs palais de Rome, et logis des ambassadeurs, des rois et princes, qui competoient avec la splendeur de la lune en son quinzième, pendant trois soirs. Il ne faut pas omettre de dire quelques particularités comme présages de la future exaltation de Sa Sainteté au pontificat, savoir, qu'en la distribution des cellules du conclave, qui se fait casuellement, celle de Sa Sainteté, qui est vis-à-vis de la loge de la bénédiction générale, lui escheut et pendant ledit conclave fut vue plusieurs fois une colombe tourner et se reposer sur la cellule du cardinal Pamphilio, ce qui a été vu et considéré par plusieurs ; même qu'elle descendait sur le portique, etbuvait à la fontaine. Symbolisant aux armes de la maison. »

4. « Les ennemis de l'homme, dit la sainte Écriture, ce sont les gens de sa maison, » proverbe qu'il faut prendre, comme tous les proverbes, en séparant l'ivraie du bon grain. Les membres de notre famille ont pour nous une tendre affection, une amitié sainte, un religieux dévouement ; mais il peut se faire et il arrive qu'il se mêle, à leur tendresse, un grain d'égoïsme, alors ils diminuent notre bonheur et nuisent à notre considération. Si ces faiblesses se produisent autour d'un prêtre, elles portent atteinte à l'intégrité de son ministère ; si elles se produisent autour de la chaire du prince des Apôtres, le préjudice est proportionnel à l'élévation du rang. Mais il ne faut rien exagérer ; l'homme n'est pas un ange, et il est difficile de ne pas retrouver, près de lui, sous une forme ou sous une autre, l'humaine misère. C'est misère, mais ce n'est que misère, ennui pour qui en souffre, matière à caquets malicieux pour le public, parfois déconsidération plus grande que le mal. Les Panfili avaient été enrichis par Olympia Maidalchini, belle-sœur d'Innocent X. Veuve, Olympia, par égard pour ses enfants, refusa de se remarier ; son beau-frère lui en sut gré et lui confia la direction des affaires intérieures de sa famille. Lorsque Jean-Baptiste fut devenu Pape, naturellement la situation d'Olympia grandit. Cette femme, qui avait autant de résolution que d'esprit, s'entremit aux affaires, et, avec cette passion de prestige et d'autorité qu'ont toutes les femmes supérieures, devint une puissance. Les ambassadeurs la visitaient, les cardinaux avaient son portrait ; les cours étrangères cherchaient, par des présents, à gagner ses faveurs. En peu de temps elle monta une maison magnifique et acheta des biens. Ses deux filles furent mariées, l'une à un Ludovisi, l'autre à Giustiniani. Son fils, Camillo, qu'elle destinait au cardinalat, épousa Olympia Aldobrandini, la plus riche héritière de Rome. Jeune, belle, riche, remplie de grâce et d'esprit, c'eût été merveille que cette femme ne fût pas ambitieuse : elle voulut régner. Il y eut rivalité entre la belle-fille et la belle-mère ; le palais pontifical fut rempli de leurs querelles. Après le mariage de don Camillo, Innocent X n'avait plus, à sa cour, matière à cardinal neveu, espèce de premier ministre, regardé comme important et même indispen-

La famille du Pape.

sable. Pour combler ce vide, Olympia Maidalchini découvrit une parent éloigné, de la famille, Camillo Astalli, et le présenta au pontife, qui, par une bienveillance particulière, le créa sur-le-champ cardinal. Le nouveau cardinal ne fut pas d'humeur à recevoir la becquée d'Olympia ; il voulut voler de ses propres ailes. De là, grande colère chez la noble dame, décidément peu heureuse dans ses choix. Précédemment sa belle-fille avait troublé sa quiétude, maintenant le cardinal neveu commençait à lui donner du marteau. Malgré l'amertume de ses déceptions, Maidalchina accepta la lutte et sortit victorieuse. Astalli dut se contenter de la pourpre. Les histoires contemporaines sont remplies des querelles de ces familiers du Pape ; je n'ai pas cru pouvoir les passer sous silence.

Le Pape. 5. Ces misères domestiques purent chagriner le Pape ; elles ne doivent pas porter atteinte à sa considération. Innocent X était un homme fort au-dessus du commun, trop bon peut-être pour dominer dans son intérieur ou trop absorbé pour descendre à ces petits détails de gouvernement, mais une forte tête. Ranke, généralement dur pour les papes, le juge ainsi : « Dans les fonctions qu'il avait eu à remplir avant son élévation au Saint-Siège, dit-il, dans la rote, comme nonce, comme cardinal, il s'était montré actif, loyal, *irréprochable ;* devenu Pape, il conserva cette réputation. On trouvait son zèle d'autant plus extraordinaire, qu'il comptait déjà soixante-douze ans, lorsqu'il fut élu. » Malgré cela, disait-on, le travail ne le fatigue point ; après le travail, il est aussi libre et aussi frais qu'auparavant ; il parle avec plaisir aux gens et laisse chacun s'expliquer. « Il apposa un abord facile et une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain. Il prit tranquillement à cœur de procurer l'ordre et la tranquillité de la ville de Rome. Il mit son ambition à maintenir le respect des propriétés et des personnes, pendant le jour et pendant la nuit, à ne permettre aucun mauvais traitement des inférieurs par les supérieurs, des faibles par les puissants ». (1) En général, on obtient ces résultats par une bonne police. En 1647, la dignité suprême de sénateur étant vacante, le Pape l'attribua à Jacques Inghirami, noble toscan, et lui accorda

(1) *Relatione di Contarini*, 1648. t. III, p. 220.

de nouveaux privilèges, qui élevaient le préfet de Rome au rang de prince. En même temps, le Pape ordonna que les conservateurs du peuple romain eussent le droit de s'asseoir sur le troisième degré du trône du Pape, à main droite du pontife. Il ne faut pas croire que ce soient là de petites choses. Les honneurs rendus aux services, servent beaucoup à en faciliter l'accomplissement et à en relever le mérite.

6. L'élection d'Innocent X changea subitement la politique de la cour de Rome. Les princes alliés contre les Barberini, qui venaient de faire la paix avec Urbain VIII, avaient contribué à l'élection de son successeur. Les Médicis reprirent leur vieille influence ; l'inscription vénitienne, qui rappelait la victoire d'Alexandre III, fut rétablie ; dans la première promotion de cardinaux, on n'éleva guère que des amis de l'Espagne. Un certain équilibre s'établit entre les factions espagnoles et françaises. Les Barberini subirent les conséquences de ce changement. L'opinion qui leur était contraire devint tout à fait hostile. Il n'est pas possible aujourd'hui, dans ces reproches et imputations, de distinguer le vrai du faux. On prétendait alors qu'ils s'étaient permis des empiétements sur la justice, qu'ils s'étaient approprié des bénéfices étrangers ; on disait surtout qu'ils avaient soustrait des deniers publics. Le Pape résolut de faire rendre compte aux neveux de son prédécesseur de leur gestion financière pendant la guerre de Castro. Dans les commencements, les Barberini se crurent abrités par la protection de la France ; Mazarin leur devait son élévation, il ne marchanda pas son appui : les Barberini arborèrent, à leurs palais, les armes de France. Innocent déclara qu'il était là pour prêter main-forte à la justice, et qu'il ne laisserait pas entamer ses prérogatives, même quand Bourbon serait aux portes de Rome. Antonio, qui était le plus exposé, prit la fuite en octobre 1645 ; quelques mois plus tard, Francesco s'éloigna, ainsi que Taddeo avec ses enfants. Fuir devant la justice, c'était lui marquer peu de confiance ou lui donner raison. Le Pape fit occuper leurs palais, partager leurs emplois et séquestrer leurs *Luoghi di monte*. Les Romains approuvèrent sa conduite. Le 20 février 1646, le peuple tint une assemblée au Capi-

Débuts du règne.

tole ; ce fut la plus belle de toutes celles dont on eût gardé le souvenir, tant elle compta de personnes distinguées par leur rang et leurs titres. On fit la proposition d'inciter le Pape à abolir au moins l'impôt le plus oppressif, l'impôt sur la mouture. Les parents des Barberini, craignant que cet impôt aboli, on ne leur en fit payer les créances, s'opposèrent à la proposition ; Anna Colonna, épouse de Taddeo, fit lire un écrit dans lequel elle rappelait les services rendus à la ville par Urbain VIII et son zèle pour le maintien de la justice ; elle déclara inconvenante de protester contre les impôts légalement établis par un pape qui avait si bien mérité du pays. La décision fut néanmoins adoptée et, comme on l'avait prévu, le déficit qui résulta de cette suppression, fut comblé par les biens de Taddeo Barberini. C'était un manque de grandeur, et, au moins dans la forme, une injustice. Il fallait procéder contre les Barberini, s'ils étaient coupables, mais selon les règles de la procédure et les principes de droit. Supprimer un impôt et remplacer son rendement par les biens d'un particulier, même quand ce serait un favori, c'est une mesure arbitraire, dont tous les tyrans et les démagogues sauront apprécier l'exemple.

L'affaire de Castro.

7. Innocent X ne montra pas une moindre décision en diverses circonstances. En règle générale, il contraignit les barons romains à payer leurs dettes. Le duc de Parme ne donnait, à ses créanciers, aucune satisfaction ; l'évêque de Castro avait été assassiné, croyait-on, par les agents du duc. Le Pape ne pouvait plus se montrer dans les rues sans qu'il s'élevât des réclamations. Il fallait se décider à prendre des mesures énergiques. Les biens des Farnèse furent, de nouveau, mis en vente ; des soldats et des sbires furent envoyés à Castro, pour en prendre possession, au nom des créanciers. Le duc visita encore et tenta même de pénétrer dans l'État pontifical ; mais, cette fois, il ne trouva pas d'appui. Innocent X n'était pas suspect aux princes italiens, il était plutôt leur allié. Castro fut pris, la forteresse abattue, et l'on éleva sur ses ruines l'inscription : « Ici fut Castro. » Le duc fut obligé d'abandonner le pays à l'administration de la chambre papale qui s'engagea à satisfaire les Montistes ; il accéda même à cette clause qu'il perdrait entièrement le

pays, en cas où il n'aurait pas amorti sa dette dans le délai de huit ans. Le capital s'élevait à environ 1,700,000 scudi, et les intérêts échus à environ 400,000 scudi. Le duc ne paraissait pas devoir être jamais en état de payer cette somme. Il y avait donc, dans l'accommodement, qui d'ailleurs fut renouvelé sous la médiation de l'Espagne, une renonciation implicite. L'échec d'Urbain VIII se convertissait en victoire pour la papauté. « Dans toutes ces affaires, dit Ranke, Innocent X apparaît énergique, prudent, résolu ; mais il avait un défaut qui rendait tout rapport avec lui très difficile et qui répandit bien de l'amertume sur sa vie : il n'avait une confiance suivie dans personne ; la faveur et la défaveur alternaient chez lui suivant les impressions du moment. » Ranke loue les vertus d'Innocent et lui prête immédiatement un défaut qui rend ces vertus impossibles. Et sur quoi fonde-t-il ce paralogisme ? Sur ce que le pontife, longtemps favorable au dataire Cecchini, lui préféra plus tard un Moscambruno, qui se trouva n'être pas un modèle de vertu. Un fait aussi particulier ne peut pas motiver un jugement général ; il peut d'ailleurs avoir ses explications ou ses excuses. Il ne serait ni raisonnable, ni juste d'imputer au Pape un vice personnel, quand son gouvernement le montre exempt de cette faiblesse.

Travaux dans Rome.

8. A l'époque où Pamphili remplissait les fonctions de dataire, on lui avait donné le surnom de *Monseigneur, c'est impossible.* Ce titre eût pu être attribué plus justement au pontife, car toute flatterie échouait invariablement contre son inflexible volonté. Mais, s'il était d'un abord difficile pour ceux qui le cherchaient, il aimait à aller au-devant de ceux qui ne le cherchaient pas. Souvent il provoquait dans les rues les demandes des pauvres gens et venait à leur aide avec une intelligente libéralité. Mais où il fut vraiment pontife et prince, c'est par ces grands travaux qui contribuèrent à former la Rome d'aujourd'hui. Sous son pontificat s'éleva, sur la Strada Giulia, cette magnifique prison, proclamée par lord Howard, l'une des plus solides et des plus salubres de toute l'Europe. La basilique de Saint-Pierre était achevée ; Innocent X travailla à sa décoration intérieure. Les piliers furent inscrustés de marbres pré-

cieux et de médaillons soutenus par des enfants ; les autels furent ornés de colonnes et de bas-reliefs, parmi lesquels se fit remarquer la célèbre scène d'Attila et S. Léon, payés à l'Algarde 10,000 écus. La basilique de S.-Jean-de-Latran fut presque entièrement renouvelée sur les dessins de Borromini ; des stucs, des bas-reliefs, représentant diverses scènes de la Passion, virent ajouter à sa magnificence. La villa Pamphili, qui partage, avec la villa Borghèse, les sympathies des Romains, reçut les tableaux du Guide, de Guerchin, du chevalier d'Arpino, et s'enrichit d'une galerie décorée en entier par Pierre de Cortone. Pour la décoration de la place Navone, Bernin, alors occupé aux sculptures monumentales du tombeau d'Urbain VIII, n'avait pas été appelé au concours. Il se surpassa en dressant, au milieu d'une vasque, un rocher surmonté d'un obélisque ; ce rocher donnait passage à quatre torrents par des ouvertures dirigées vers les quatre points de l'horizon ; sur les angles étaient placées les statues colossales du Danube, du Gange, du Nil et du Rio de la Plata ; enfin on apercevait, d'un côté, un cheval marin, de l'autre, un lion du désert, qui venaient s'abreuver au courant du fleuve. Ce plan fut adopté. La décoration de la place Navone se compléta par la reconstruction de l'église Sainte-Agnès, sur l'emplacement du lieu où avait été exposée la sainte. Cette église, commencée par Rinaldi, fut achevée par Boromini. C'était un élève de Maderno. Tant que la réputation du Bernin ne lui ôta pas l'espoir de devenir le premier architecte de Rome, il se distingua par des conceptions heureuses ; la gloire du Bernin croissant toujours, Borromini s'efforça de le vaincre par l'originalité fantasque de ses créations. C'est surtout à Saint-André *delle Frate*, à la Sapience et à Saint-Charles aux quatre fontaines, que l'on peut étudier la manière extravagante de cet artiste. Son contemporain, l'Algarde, élève de Louis Carrache, amené à Rome par le Dominiquin, gracieux comme scupteur, trop recherché dans les ornements, comme architecte, se distingua surtout par la belle église de S. Nicolas de Tolentino et par la création de la villa Pamphili. Sous Innocent X, le Bernin s'illustra encore par la construction du palais de Monte-Citorio, avec ses pilastres corinthiens et sa façade polygonale ; et en enfermant la

chaire de bois de S. Pierre dans une chaire de bronze que supportent quatre docteurs. Inoncent fit encore construire, sur le Capitole, en face du palais élevé par Michel-Ange, une aile correspondante, sur le même dessin. Le Sénat, par reconnaissance, fit placer, dans le Capitole, une statue de bronze représentant le pontife. Une élégante inscription, composée par le jésuite Guillaume Dandini, énumère les bienfaits que les Romains ont reçus de ce pontife, et rappelle les monuments que lui doit la ville sainte.

Le Jubilé.

9. Malgré les bienfaits du pontife, Rome était travaillée par un esprit de sédition. A Fermo, il s'en produisit quelques éclats. Il fallut tout à coup lever des troupes ; et parce que ce germe de mécontentement pouvait gagner la capitale, le Pape fut obligé de faire marcher ses soldats. La sédition fut apaisée. En 1649, le peuple romain souffrait de la disette de blé et d'une inondation du Tibre, le pontife visita lui-même les magasins des boulangers, fit venir des blés de Sicile et de Pologne, ouvrit le palais de Latran et fit distribuer des vivres suffisant à tout le monde, sans rien diminuer des cent mille écus d'or que les pontifes romains distribuaient chaque année aux pauvres. A la fin de l'année, comme les plus terribles malheurs ne peuvent interrompre le cours des solennités saintes, mais doivent plutôt pousser à la pénitence, Innocent ouvrit la porte sainte. En 1650, treizième jubilé. Malgré la guerre entre la France et l'Espagne, on vit accourir une foule immense de pèlerins. Le 15 mars arrivèrent les deux princes de Toscane, Mathias et Léopold, frères du grand duc Ferdinand II. La princesse Marie de Savoie reçut l'hospitalité des dames de *Tor di Specchi ;* le duc de la Mirandole fut généreusement recu au noviciat des Jésuites. Dona Olympia, belle-sœur du Pape, qui était prieure de l'hôpital de la Trinité, eut la pensée de procurer des secours à cet hospice ; elle choisit quarante-deux dames chargées de recueillir, pendant toute l'année, des aumônes pour contribuer aux dépenses du jubilé. Grâce à cette initiative, l'hôpital put recevoir, loger, nourrir pendant trois jours, 226,711 hommes et 81,822 femmes. Le saint Père envoya aussi des sommes considérables de son propre trésor.

Quelques mesures.

10. Par une constitution, Innocent confirma le décret de la congrégation des rits et cérémonies, par lequel on ordonnait que les cardinaux, bien que supérieurs en dignité ou en lignage, se contenteraient du nom seul de cardinal, ne pourraient avoir d'autre titre que celui d'Eminence et ne devaient placer, sur leurs armoieries, que le chapeau. En conséquence, il était défendu d'adjoindre au titre de cardinal, la mention de dignité séculière; et l'on ne devait pas cantonner son écu d'une couronne de duc ou de prince. L'Église honore toutes les dignités civiles, mais n'admet pas, pour leur honneur, que ses enfants s'en décorent avec faste. — Dans une de ses promotions, Innocent X nomma cardinal Jean-Casimir de Pologne, fils du roi Sigismond III. A trente-deux ans, ce prince polonais s'était fait religieux dans la Compagnie de Jésus; après quatre ans, sans qu'il y eût pensé une minute, il se vit nommer cardinal diacre. Le frère de Jean-Casimir Wladislas, roi de Pologne, étant mort sans enfant, Jean-Casimir renonça au chapeau en 1648, comme il en avait la facilité, n'étant que cardinal diacre; et épousa Marie de Gonzague, veuve de son frère, fille du duc de Mantoue. Jean-Casimir remporta des victoires contre les Suédois et les Russes; il fit éclater son zèle contre les Sociniens; son épouse étant morte, il renonça au trône après vingt ans de règne et se retira en France, où il fut accueilli avec bienveillance par Louis XIV. — Un jour, à propos de quelques abus, Innocent défendit de prendre du tabac dans l'église S. Jean-de-Latran, c'est-à-dire dans le chœur, dans les chapelles, dans la sacristie et sous le portique. En 1642, Urbain VIII avait appliqué particulièrement cette prohibition à quiconque prendrait du tabac dans la cathédrale de Séville. Benoît XIII, soixante-quinze ans plus tard, adoucit les formules de cette défense; il serait bon d'y revenir. Le tabac est un des fléaux de l'époque actuelle; son usage, dans l'Église, est répugnant. C'est une immortification, fréquemment répétée, inconvenante dans un adorateur de la croix; c'est un usage presque toujours abusif dans le prêtre qui dit la messe et entend les confessions; c'est une inutilité malséante surtout chez les vieillards et dont les malpropretés ne s'évitent qu'à force de préoccupations et de coquetterie. Je ne reconnais

pas à la tabatière et à la pipe, un ministre de Jésus-Christ.

11. On doit faire honneur, à Innocent X, de quelques dispositions relatives au gouvernement de l'Église. L'Institut des clercs réguliers de la *Doctrine-Chrétienne,* fondé par César de Bus, fut confirmé par Innocent, qui sépara cet institut de la Congrégation des somasques. Le décret disposait que, par suite de cette division, les clercs réguliers rentraient dans l'état séculier. Innocent confirma encore la congrégation des *Nobles veuves* de Dôle, instituée pour propager le culte de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu. Ensuite, parce qu'elles s'étaient écartées de leur règle primitive, il détruisit deux anciennes religions, l'une *Saint-Basile des Arméniens,* l'autre, le *Bon Jésus de Ravenne.* — Le Pape ayant appris les différences qui avaient éclaté entre l'évêque d'Angélopolis, dans les Indes Occidentales et les Pères de la Compagnie de Jésus, au sujet de divers actes du ministère sacerdotal, remit l'examen de cette affaire à une congrégation de cardinaux. La congrégation décida que les Jésuites ne pouvaient pas, dans la ville et dans le diocèse d'Angélopolis, écouter les confessions des personnes séculières sans l'approbation de l'évêque diocésain, ni prêcher la parole de Dieu dans les églises de leur ordre sans lui avoir demandé auparavant sa bénédiction, et dans les autres églises, sans avoir obtenu son congé et sa licence, ni même dans les églises de leur ordre, contre la défense du dit évêque. L'évêque, comme délégué du siège apostolique, peut punir les contrevenants, même par des censures ecclésiastiques. « Au reste, (je suis la vieille traduction) la sainte congrégation exhorte sérieusement dans le Seigneur et avertit le dit évêque qu'en se souvenant de la douceur chrétienne, il doit agir avec une affection paternelle envers la Société de Jésus, qui, selon son louable institut, a travaillé si utilement dans l'Église, et travaille sans relâche. Le dit évêque doit la reconnaître pour un aide très utile dans la conduite de son église, la traiter favorablement et reprendre pour elle sa première bienveillance. Il fera ainsi parce que la congrégation reconnaît sa piété, son zèle, sa vigilance. » La leçon est enveloppée dans un compliment : on reconnaît à ce tour délicat, la sainte mère Église. — Nous mentionnerons rapidement

Dispositions ecclésiastiques.

les services rendus à l'Église par Innocent X : les sommes d'argent envoyées à l'Irlande pour la défense des catholiques ; l'île de Malte et les chevaliers de Saint-Jean secourus à propos contre les Turcs ; la Dalmatie, appartenant aux Vénitiens, sauvée des armes musulmanes ; la possession de la Pologne, raffermie dans les mains du roi Ladislas ; la conversion en Allemagne, d'Édouard, comte palatin ; d'Oderic, duc de Wurtemberg ; d'Ernest et d'Éléonore, landgraves de Hesse ; de Wolfgang Frédéric de Hoffmann, baron de Moravie ; de Hérard, comte de Truchsess. On se rappelle le joli mot du comte de Stolberg : « Ceux qui abandonnent l'Église obligent leurs enfants à déserter la religion de leurs pères. »

Faits politiques

12. Au mois de décembre 1640, une révolution avait éclaté en Portugal. L'influence affaiblie d'Urbain VIII s'était contentée d'examiner avec sollicitude l'état des affaires. Philippe IV était dépouillé de ce que Philippe II appelait le *petit royaume* de Portugal. Mais ce qu'on perd par sa faute et par une mauvaise administration, cesse d'être petit aux yeux de la vanité ; elle s'offense de l'humiliation plutôt que de la grandeur de la perte. L'Espagne agissait par ses ambassadeurs pour que l'indépendance de la maison de Bragance ne fût pas reconnue. C'était à Rome surtout qu'on exigeait avec hauteur, que Jean IV, le nouveau roi, fut abandonné à lui-même ; qu'on n'instituât pas les évêques qu'il présenterait ; qu'on lançât même l'interdit sur le Portugal et en particulier sur Lisbonne. Ces princes, qui reprochent amèrement aux papes la déposition des souverains, sont toujours les premiers à provoquer les rigueurs de la chaire apostolique. Innocent n'était pas disposé à ces mesures extrêmes ; il répondit avec calme, comme Richelieu avait dit dans son testament, à propos des évêques de France : « Il y a bien des choses à considérer dans cette question. » En 1646, éclata à Naples le mouvement qui fit un roi du pêcheur Masaniello. Le gouvernement des Deux-Siciles, sous les vice-rois espagnols, faisait supporter, au peuple, tout le poids des guerres de Lombardie. Les projets mal conçus de Philippe III et de Philippe IV, l'insurrection de la Catalogne et du Portugal donnèrent lieu à Naples, à une nouvelle oppression. L'administration était confuse et embarrassée, la

justice vénale, le gouvernement des provinces à peu près nul. A Naples, toutes les denrées, les fruits même, qui forment presque l'unique nourriture du peuple pendant l'été, se trouvaient soumis à la gabelle. Ce système de vexation venait de faire éclater une insurrection à Palerme, lorsqu'un jeune pêcheur d'Amalfi, Touras Aniello, plein de courage et doué d'une éloquence naturelle, se met à la tête des mécontents. Suivi de la populace, il parcourt les rues en criant : « Point de gabelles, vive le roi d'Espagne ! et même le mauvais gouvernement ! » Tout le peuple applaudit et jure de le seconder, Masaniello devient roi populaire de Naples et exige pour la ville le maintien des privilèges accordés par Charles-Quint. Pendant que l'archevêque de Naples s'efforçait d'apaiser la sédition, le vice-roi cédait. Une tentative d'assassinat contre Masaniello ne fit qu'accroître son prestige. Enfin il y eut un traité où Masaniello figura comme chef du peuple très fidèle. Alors il déchira ses riches vêtements et se jeta aux pieds du vice-roi, demandant à redevenir simple pêcheur. On le fit assassiner. Ce meurtre souleva une seconde fois la population. Comme le gouvernement espagnol avait paru facile à renverser, Masaniello trouva aisément des imitateurs. On conseillait à Innocent X de profiter des circonstances et d'envoyer des troupes à Naples, pour reprendre l'ancienne souveraineté dévolue au Saint-Siège. Innocent répondit avec magnanimité qu'il ne convenait pas au père commun d'aggraver les malheurs d'autrui. Sur-le-champ il envoya au vice-roi trente mille *doppio d'oro*, et lui permit de faire des levées dans l'État ecclésiastique, en l'assurant que le Saint-Siège défendrait avec fidélité les intérêts du roi catholique. Cette assurance, jointe à l'inexpérience des chefs de la révolution et au peu de courage des étrangers qui avaient machiné la révolte, aidèrent le vice-roi à conjurer le mal et à reprendre en peu de temps l'autorité.

13. Le 9 février 1652, Innocent X avait nommés cardinaux, Paul de Gondi, mieux connu sous le nom de cardinal de Retz ; Dominique Pimentel, ministre d'Espagne à Rome ; Fabio Chigi, depuis Alexandre VII : Pierre Ottoboni, depuis Alexandre VIII et quelques autres. En 1653, il rappela de Paris le nonce Bagni, qui s'y était

Dernières années

fait aimer et estimer pour son zèle sage, sa politesse distinguée et ses fréquentes aumônes. Corsini fut envoyé à sa place ; d'abord il ne fut pas reçu ; ce ne fut qu'après de longues explications qu'on l'admit en France, où l'on goûta bientôt son esprit, sa science et sa belle accentuation romaine et toscane. A la fin de 1654, Innocent tomba malade, on craignit pour sa mort, mais il recouvra une apparence de santé. Son grand âge, ses douleurs anciennes, des infirmités nouvelles presque intolérables, le déterminèrent à laisser le soin du gouvernement à ses ministres et le soin de sa personne à sa belle-sœur. Olympia avait été éloignée ; il la rappela, malgré les instances de quelques cardinaux. Bientôt elle eut repris son ancien ascendant et parvint à consolider la réconciliation de sa maison avec celle des Barberini, en mariant une petite-nièce du Pape avec don Maffèo Barberini, alors abbé, depuis prince de Palestrine. Tous les soins d'Olympia furent alors employés à surveiller la santé du vieux pontife. A la fin de décembre 1654, le Pape se sentit plus faible qu'à l'ordinaire ; les médecins désespérèrent de sa vie. Olympia n'osait pas l'avertir du danger ; les cardinaux Chigi et Azzolini écartèrent les obstacles et firent apporter les sacrements. Innocent les reçut avec fermeté et foi. « Vous voyez, dit-il au cardinal Sforza, où vont aboutir les grandeurs du souverain pontife. » Innocent fit appeler ses neveux, leur donna sa bénédiction et rendit ses bonnes grâces à ceux qu'il avait traités avec sévérité.

Mort du Pape.

14. Le 7 janvier 1655, assisté du P. Oliva, général des Jésuites, Innocent rendit son âme à Dieu, à l'âge de 81 ans commencés. Après avoir gouverné l'Église huit ans, trois mois et dix-huit jours ; il avait créé quarante cardinaux et ne laissait qu'un seul chapeau vacant. Innocent était de complexion robuste, ses traits n'avaient rien de beau, quoiqu'ils fussent imposants ; il était sobre, économe dans les choses ordinaires, splendide pour la représentation pontificale ; il portait, paraît-il, noblement son grand âge et marchait avec dignité dans les cérémonies. Hyacinthe Gigli, dans son *Diario,* rapporte une particularité assez extraordinaire. Le corps du pontife défunt était exposé à S. Pierre depuis trois jours : soit, comme le dit Priorato, dans l'*Histoire de Mazarin,* que les caisses

de plomb et de cyprès où il devait être renfermé ne fussent pas prêtes, soit qu'il y eût malentendu entre la famille et le gouvernement, personne au monde ne prenait soin de le faire enterrer. On envoya chez dona Maidalchini pour qu'elle fît commander une bière et un drap des morts ; elle répondit : « Je suis une pauvre veuve. » Les autres parents, successivement disgraciés, ne se montrèrent point. Il est mal que de telles soins ne soient pas confiés au gouvernement et que les cardinaux chefs d'ordres n'eussent pas le devoir personnel d'intervenir. Cette négligence peut cependant s'excuser, si les parents du Pape ne pouvaient se montrer en public sans courir quelques dangers ; mais alors il fallait envoyer des hommes sûrs, qui prissent les mesures convenables pour rendre, au souverain, les derniers devoirs. Puisque des maçons purent être impunément charitables, des serviteurs, des parents, des amis pouvaient se joindre à ces ouvriers généreux, pour éviter un pareil scandale. Le fait pourrait peut-être s'expliquer en disant que chacun compta sur un autre ; la famille sur le gouvernement, et le gouvernement sur la famille : ainsi fut possible un fait unique en histoire. Au moral, cela montre le cas qu'il faut faire des adulations envers l'autorité ; les plus flattés sont ceux qui ont le moins d'affections réelles, et, morts, ils ne comptent plus de rien. Enfin, des maçons ramassèrent le corps abandonné et le déposèrent dans une chambre où ils plaçaient leurs outils après la journée. L'un deux, par compassion, acheta une chandelle, l'alluma et la plaça à la tête du corps. Comme il y avait dans la chambre beaucoup de souris, un autre maçon paya un mercenaire qui passa la nuit près du corps. Le lendemain, un majordome, qui avait été renvoyé fit faire une caisse et paya pour qu'on enterrât son ancien maître. Un manquement si étrange fut noblement réparé : Camillo Pamphili fit commencer, pour son oncle, un très beau monument qu'acheva un petit-neveu, Giambattista : il est placé dans l'église Ste-Agnès à la place Navone. Pour rendre, à Innocent X, une justice plus précieuse encore, il faut noter que ces disgrâces de famille provinrent surtout du refus d'enrichir ses neveux ; il voulait bien leur faire une situation, mais au lieu de la trop grossir, il aimait

mieux diminuer un peu le prix du pain. Le cardinal Détra a dit qu'il était « d'un génie fort perçant ». Le P. Rapin, dans ses *Mémoires,* ajoute qu'il « fut l'un des plus expérimentés aux affaires, qui aient gouverné l'Église dans ces derniers siècles. Il avait l'esprit grand et solide et il suppléait par son application et sa fermeté à ce qui lui manquait de vivacité et de pénétration. Par-dessus toutes ces qualités, il avait un esprit d'équité qui le rendait digne de monter sur le premier tribunal du monde. Car, dès qu'on est équitable, on mérite de commander. » Feller, dans sa *Biographie,* complète ainsi ces appréciations : « Innocent X avait beaucoup d'élévation d'esprit, de feu et de vivacité, de sagesse et de discernement : ferme dans les recontres les plus épineuses, il était inébranlable dans ses résolutions ; mais il ne les prenait qu'après y avoir bien pensé. Il était sobre, vivant de peu, haïssant le luxe, aussi précautionné contre les dépenses superflues que magnifique dans celles qui étaient nécessaires ; ce qui lui donna moyen de laisser sept cent mille écus, qui n'étaient pas soumis à la bulle de Sixte-Quint, épargne dont il y a peu d'exemple. Il aimait tendrement ses sujets et faisait rendre une exacte justice ; enfin, on n'aurait peut-être pas de défauts à *lui reprocher,* s'il avait été un peu plus indifférent aux intérêts de sa famille. » Mais cela même est, selon Pallavicini, un grand enseignement pour les pontifes : il apprend quelle correspondance d'affection ils peuvent attendre des parents pour lesquels ils auraient par hasard risqué leur conscience ou compromis leur honneur. — Une médaille du temps résume bien ce pontificat : dans un laps de temps très court, un peu plus de huit ans, il a donné des fruits que nous apprécierons mieux plus tard : *Fructum suum dedit in tempore.*

§ II. LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

Préliminaires.

15. Il faut dire, à l'honneur de l'humanité, que cette longue et terrible guerre de Trente Ans, n'ensanglanta pas l'Europe sans discontinuer. Non seulement la fatigue et l'épuisement imposèrent aux belligérants, les suspensions d'armes et des trèves ; mais les vicis-

situdes de la victoire dictèrent encore les traités de Lubeck et de Prague. A Prague notamment, dès 1535, Ferdinand II voulut donner plus d'extension à la paix religieuse qu'au traité d'Augsbourg. Ce fut, quoi qu'en dise Schiller, une noble et patriotique démarche, après la bataille de Nordlingue en 1634, de renoncer aux avantages du triomphe pour remplir le rôle de pacificateur généreux. Touché et indigné tout à la fois de voir l'Allemagne, par suite de ses divisions confessionnelles, devenir le champ de bataille de l'Europe, peut-être la proie de libérateurs dont les plans cachaient d'avides convoitises, il semblait renoncer à son projet de réforme monarchique et d'unité religieuse, pour rallier tout le monde à lui, pour réunir toutes les forces sociales contre le danger commun, contre la présence de tant d'étrangers au sein de la Germanie. Aux amis comme aux ennemis, l'empereur conseillait de rejeter l'esprit de parti qui divise, pour n'écouter que le patriotisme qui unit ; il disait, aux protestants de la confession d'Augsbourg, mais à eux seulement, de renoncer à toutes les conquêtes faites depuis l'entrée de Gustave-Adolphe en Allemagne ; de garder pendant quarante ans, les biens sécularisés depuis la paix de Passau, pourvu qu'ils l'eussent été le 11 novembre 1627, et, à ce prix, de recevoir la paix. Pour s'assurer des électeurs les plus versatiles, des gages avaient même été donnés aux électeurs de Saxe et de Brandebourg. L'électeur palatin, le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg, mécontents de n'avoir pas eu leur part au gâteau, implorèrent le protectorat de la France. Dans les guerres comme dans les prédications des protestants, l'égoïsme, s'il ne fait pas toujours fortune, fait toujours figure. Pour les princes et pour les particuliers, la religion, c'est le moyen: le but, c'est de s'engraisser, de s'enrichir, de se créer des revenus en étendant sa situation. Par ses actes diplomatiques non moins que par ses doctrines, le protestantisme est la religion du ventre.

16. En 1636, à la diète de Ratisbonne, où il fit nommer son fils empereur, Ferdinand II revint, sans plus de succès, à ses projets de pacification. La même année, Urbain VIII, qui n'avait cessé d'ex- Intervention du Pape.

horter la France et l'Autriche à la paix, désigna Cologne comme la ville où devaient se réunir les représentants des diverses puissances, et envoya le cardinal Ginetti, avec la qualité de médiateur entre les princes catholiques. L'empereur et le roi d'Espagne applaudirent à cette démarche et s'empressèrent d'envoyer des plénipotentiaires. En même temps, ils engageaient le roi de France à les imiter ; le roi de France adressait, à ses alliés, de semblables exhortations. Les Suédois et les Hollandais refusèrent de se faire représenter, parce qu'ils rejetaient la médiation du Pape, qu'ils considéraient comme leur plus grand ennemi. La France différa alors l'envoi de ses ambassadeurs. Quelque temps après, la république de Venise, soit sollicitation de la France, soit zèle pour la paix, offrit sa médiation aux Hollandais et aux Suédois, et proposa l'envoi, à Cologne, d'un intermédiaire moins suspect que le cardinal Ginetti. Les Hollandais acceptèrent, les Suédois refusèrent, parce que, en qualifiant leur reine de *Sérénissime,* on avait négligé de l'appeler *Toute-puissante.* On est étonné parfois de la futilité des raisons qui président à l'extermination du genre humain ; ici, on ne saurait trop s'en étonner, en présence de gens qui nous reprochent l'idolâtrie pontificale. En 1638, Urbain VIII revint à la charge ; il proposa une trêve de douze années. Richelieu se montra prêt à l'accepter, à condition de garder ses conquêtes jusqu'à la paix : il espérait que cette possession temporaire deviendrait définitive. La crainte de cette éventualité décida l'empereur à repousser la trêve. La Suède n'en voulut pas davantage, parce que la France prétendait diminuer ses subsides pendant l'armistice. L'argent, toujours l'argent, voilà, pour les protestants, ce qui doit primer dans les questions de foi. Le *Credo* de la réforme doit être une mine d'or.

Sous Ferdinand III.

17. Ferdinand III continua la politique de son père. Chef de l'empire, il rattachait tous les Allemands à sa personne, comme au rempart de l'intégrité territoriale et au drapeau de l'indépendance. Fort de cette union, Ferdinand convoqua, en 1640, les diètes de Nuremberg et de Ratisbonne ; il se présenta à ces conférences avec des chances d'obtenir une paix satisfaisante, sinon avantageuse.

Comment, en effet, les deux puissances étrangères qui guerroyaient contre l'Autriche, secondées seulement par une minorité de trois ou quatre princes, peu puissants ou proscrits, eussent-elles pu obtenir de démembrer l'Allemagne ou d'abattre la maison d'Autriche, que défendaient la grande majorité des Allemands unis à leur souverain ? A Ratisbonne, il fut discuté longuement sur les formes d'un congrès, sur la question d'amnistie et sur les conditions de paix. Sur la question de l'armée, il y avait divergence entre l'empereur et la diète ; sur les chances de pacification, il y avait divergence entre la Bavière et l'Autriche. L'Autriche voulait satisfaire la Suède pour écraser la France et la Bavière voulait satisfaire la France, pour écraser la Suède. Mais la Suède et surtout la France étaient éloignées de la paix, ou du moins ne montraient pas à cet égard beaucoup d'empressement, par les mêmes raisons qui faisaient, que l'Autriche y était portée. « La cour de France, dit le P. Bougeant, était bien aise de profiter de tout, pour éloigner la conclusion de la paix ; » plus loin, il ajoute : « La Suède ne voulait pas traiter sans la France » (1). L'une et l'autre attendaient, des efforts de leurs soldats, de meilleures chances. Avec de pareilles perspectives, les dispositions pacifiques changeaient selon les vicissitudes des combats. Il serait trop long de rapporter ici les échecs successifs que se donnèrent mutuellement, et à plusieurs reprises, les plénipotentiaires, jusqu'à ce que le jeu finisse par un pat.

18. Une première convention fut signée en 1641, entre la France, la Suède et l'empire ; elle portait seulement sur le lieu des conférences, les saufs-conduits et le jour où devaient commencer les négociations. Les passions ne désarmaient pas pour si peu : l'histoire doit les dénoncer pour les flétrir, par raison d'humanité et selon les règles de la justice. La France ne voulait rien moins que la paix : elle la regardait comme une barrière fatale qui s'opposerait au cours de ses conquêtes. La raison déterminante de cette conduite, c'est que Richelieu attendait la mort de Louis XIII et espérait la régence du royaume. Dans la nécessité de suivre les préli- Première convention.

(1) BOUGEANT, *Hist. des traités de Westphalie* t. I, p. 43.

minaires, pour satisfaire aux vœux des peuples, il donnait, aux plénipotentiaires français, des ordres secrets pour retarder la conclusion de la paix, tout en feignant de la favoriser. En présence de ces ambitions, percées à jour, l'Autriche affectait des espérances peu en harmonie, avec ses sentiments. L'empereur espérait qu'à la mort de Louis XIII, une crise ministérielle le débarrasserait de Richelieu ; il ne prévoyait pas la mort du grand ministre. L'empire avait, avec la Porte ottomane, une trève de dix ans. La France et la Suède, ses adversaires politiques, s'épuisaient, tandis que l'Espagne, sa fidèle alliée, remplissait ses trésors de l'or des Indes. Ferdinand avait, en outre, la perspective de gagner à ses intérêts le duc de Lunebourg et d'engager le roi de Danemarck à se déclarer contre la Suède. Je ne parle pas des soldats, pour qui la guerre étaient un métier et qui ne voulaient pas voir leurs éperons accrochés à des protocoles. Dans de telles conjonctures et avec de telles dispositions de la part des deux cours principales, toute l'habileté des négociateurs devait consister, non pas à conclure un traité avantageux, mais à en ajourner la conclusion, en faisant adroitement tomber, sur leurs adversaires, l'odieux des retards. Mais, après avoir commencé la négociation sans dessein de l'achever et seulement pour trouver l'occasion de s'accuser réciproquement, chacun des deux partis se vit obligé de continuer pour ne pas paraître reculer et donner, par ce recul, avantage à son adversaire. Les négociateurs se flattent toujours de se pousser à bout les uns les autres : la politique moderne est faite d'habileté et d'improbité, c'est-à-dire de suprême maladresse. Le traité se trouva un jour achevé enfin, malgré eux et contre leurs intentions : *L'homme propose et Dieu dispose.*

Organisation du Congrès.

19. En 1641, on avait donc arrêté, dans les conférences de Hambourg, que les plénipotentiaires de l'empire, de la France, de l'Espagne et des princes catholiques se réuniraient à Munster pour y négocier, sous la médiation du Pape, et que d'autres plénipotentiaires de l'empire, de la Suède et des princes protestants, traiteraient à Osnabruck, sous la médiation du roi de Danemarck. Osnabruck et Munster sont deux villes distantes de six lieues ; la France

et la Suède les avaient choisies pour siège d'un congrès en partie double, afin que, des deux puissances, l'une ne parut pas subordonnée à l'autre ; mais les deux congrès ne devaient être considérés que comme formant une seule assemblée. Diverses causes frivoles ou sérieuses en retardèrent l'ouverture pendant plusieurs années. Tantôt les pleins pouvoirs n'étaient pas en forme ; tantôt il fallait attendre l'arrivée des députés des princes ou des villes, dont la France ou la Suède avaient procuré l'admission. La détention de l'électeur de Trèves fit aussi perdre un temps précieux : l'Espagne refusait de le relâcher ; la France ne voulait pas négocier en son absence. A la fin, l'Espagne céda et le congrès s'ouvrit solennellement le 10 avril 1645. Les puissances médiatrices n'étaient plus les mêmes qu'aux premières ouvertures. Le Danemarck était remplacé par Venise, que représentait le chevalier Contarini ; Urbain VIII, médiateur principal, avait nommé pour légat, Fabio Chigi, évêque de Narni, le même qui devint pape en 1655. A Munster, on traitait par médiateurs ; à Osnabruck, directement (1).

Le P. Bougeaut a donné un état nominatif des puissances représentées aux congrès, les noms de leurs plénipotentiaires et résidents. Daprès ce tableau fort curieux pour connaître la géographie politique de l'Europe et en particulier celle de l'Allemagne, toute l'Europe, à l'exception de la Pologne, de la Russie et de la Turquie, pour la partie orientale ; des duchés de Parme, de Ferrare et de Gênes, pour les états du sud, de l'Angleterre, pour le couchant et de la Suisse pour le centre, s'y trouvait représentés (2). On y voyait cinquante-cinq députations d'États et cent quarante-cinq députés, formant deux réunions distinctes et devant s'entendre pour un traité unique, ou, du moins, commun. Jamais on avait vu d'assemblée diplomatique aussi universelle, de même qu'il n'y en avait pas eu encore de plus importante par la grandeur des intérêts qu'elle allait discuter. Les conciles œcuméniques, qui représentaient toute l'Église, avaient eu seuls jusqu'alors ce caractère d'universalité. Le congrès formait véritablement les États généraux

(1) GARDEN, *Traités de paix*, t. I.
(2) P. BOUGEANT, fin du tome III et GARDEN, t. I, p. 80.

de l'Europe, un tribunal suprême, un sénat universel ; c'était le répertoire de la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit, surtout quand elle règle les choses du temps, sans prendre pour règle de jugement l'Église et sans déférer aux conseils de la chaire apostolique.

Discussions et faits extérieurs.

20. Le congrès dura près de quatre ans avant de terminer son ouvrage ; mais il était chargé d'une tâche compliquée et difficile. Il s'agissait, après un long et universel bouleversement, de régler : 1° Les rapports des États d'Allemagne avec l'empereur ; 2° Ceux de la religion protestante avec l'Église catholique ; 3° Les satisfactions qui devaient être accordées aux couronnes de France et de Suède en dédommagement de leurs sacrifices. A ces questions principales étaient subordonnées les suivantes : Quels seraient les rapports réciproques des deux partis protestants, le luthérien et le calviniste ; quels seraient ceux des États de l'empire ; quels territoires, quels biens seraient assignés à chacun, et de quelle manière se ferait la répartition, à une époque où, par suite des événements, tous ces biens se trouvaient dans le plus grand désordre, et étaient exposés encore à de grands changements.

Toutes les parties intéressées se craignaient et se défiaient les unes des autres. On ne voulait pas trop affaiblir ses ennemis, ni procurer à ses alliés trop d'avantages. Les demandes exorbitantes, les prétentions inconciliables, les alternatives de succès et de revers dans les hostilités qui se poursuivaient sans relâche, retardèrent longtemps encore les opérations du congrès, et, pendant deux ans, la négociation varia suivant les chances de la guerre.

Tandis que le congrès consumait le temps en de vaines discussions, la monarchie espagnole, déjà ébranlée par le soulèvement du Portugal et de la Catalogne, et par les victoires de Condé, éprouvait de nouvelles secousses. Le duc de Modène renonça à l'alliance qu'il avait contractée avec cette puissance ; et deux révolutions tentées à Naples, l'une par un simple pêcheur, nommé Mazaniello, l'autre par le duc de Guise, dernier rejeton d'une maison féconde en hommes illustres, firent craindre à Philippe IV la perte de ses possessions d'Italie. Reconnaissant qu'il ne pouvait soutenir

la guerre en même temps contre tous ses ennemis, il entama avec les Provinces-Unies une négociation séparée. Il les effraya en les menaçant de céder les Pays-Bas à la France ; il les séduisit en leur accordant des privilèges pour leur commerce ; et, quoiqu'elles se fussent engagées à ne traiter que conjointement avec la France, elles signèrent la paix avec l'Espagne le 30 janvier 1648. Philippe reconnut la souveraineté des Provinces-Unies, leur laissa les conquêtes qu'elles avaient faites et les colonies qu'elles avaient acquises, et consentit à fermer l'entrée de l'Escaut.

Ce traité, qui privait la France d'une alliance importante, aurait sans doute encouragé l'empereur à continuer les hostilités, si les événements qui suivirent n'avaient opéré un grand changement dans les dispositions de toutes les puissances belligérantes. L'entrée des Suédois dans les États héréditaires, les ravages de Turenne et de Wrangel, des symptômes de révolte qui se déclarèrent de nouveau en Autriche, vainquirent la constance de Ferdinand. Les États catholiques d'Allemagne, épuisés d'hommes et d'argent, également en proie aux exactions de leurs amis et de leurs ennemis, désiraient vivement la fin d'une lutte qui devait être funeste à leur religion et à leur puissance, si le parti contraire était triomphant, ce qui pouvait entraîner la perte de leurs droits aussi bien que de ceux des protestants, si un succès trop décisif couronnait les armes de l'empereur. La Suède n'avait pas un moindre besoin de la paix ; ses finances étaient épuisées ; son armée nationale était réduite à quelques régiments, et la plupart des soldats qui combattaient sous ses drapeaux étaient des Allemands, prêts à déserter au moindre revers. La France même était intéressée à faire cesser les hostilités en Allemagne ; elle commençait à ressentir les agitations qui accompagnent ordinairement une minorité ; elle était toujours en guerre avec l'Espagne ; et, par suite de la paix que la cour de Madrid venait de conclure avec les Provinces-Unies, les troupes françaises, pour conserver leurs avantages dans les Pays-Bas, avaient besoin de renforts considérables.

Enfin, l'empereur ayant résisté à toutes les sollicitations de l'Espagne qui voulait continuer les hostilités, et la France et la Suède

ayant modéré leurs prétentions, les conditions de la paix furent signées le 6 du mois d'août 1648 à Osnabruck. La victoire de Lens, remportée peu de temps après, contribua sans doute à lever les difficultés qui arrêtaient encore les plénipotentiaires de Munster, et, le 8 septembre suivant, leur adhésion aux décisions d'Osnabruck consomma l'œuvre de la pacification (1).

Dispositions relatives à la France et à la Suède.

21. Le traité de Westphalie se divise essentiellement en deux parties. La première concerne les avantages accordés aux couronnes de France et de Suède, à leurs alliés et à leurs protégés; la seconde est relative à l'existence des protestants, au droit public et à la constitution de l'Allemagne.

La France obtint : 1° La renonciation de l'empereur et de l'empire, sauf la juridiction spirituelle de l'archevêque de Trêves, à tout droit sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qu'elle possédait depuis 1552, ainsi qu'à toute suzeraineté sur la ville de Pignerol, que le duc de Savoie lui avait cédée par un traité conclu à Saint-Germain en 1632 ; 2° La cession des landgraviats de Haute et Basse-Alsace, du Sundgau, du Vieux-Brisach et de son territoire, ainsi que la préfecture de Haguenau (2) avec les mêmes droits de souveraineté et de supériorité territoriale que l'empire et la maison d'Autriche y avaient exercés, sans préjudice, pour les États immédiats d'empire qui se trouvaient dans ces provinces, de leurs droits et prérogatives qui étaient compatibles avec la souveraineté du roi ; 3° La promesse qu'il ne serait élevé aucune forteresse sur la rive droite du Rhin depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, et, de plus, le droit de tenir garnison dans cette dernière ville. De son côté, la France s'engage à payer à l'archiduc Ferdinand-Charles, de la branche de Tyrol, à qui appartenait l'Alsace, trois millions de livres tournois en dédommagement. Elle restitue à la maison d'Autriche les villes forestières, le comté de Hauenstein, la Forêt-Noire, le Brisgau et l'Ortenau. Enfin, la liberté de commerce est rétablie sur

(1) RAGON, *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 417.

(2) On appelait ainsi la préfecture des dix villes impériales situées en Alsace, savoir : Haguenau, Colmar, Schelestadt, Wissembourg, Landau, Oberehnheim, Rosheim, Munster, dans la vallée de Saint-Grégoire, Kaiserberg et Thuringheim.

les deux rives du Rhin, et la navigation de ce fleuve est également déclarée libre.

La Suède acquiert : 1° La Poméranie citérieure, et plusieurs villes, nommément Stettin, dans l'ultérieure, avec l'île de Wollin ; 2° L'expectative de toute la Poméranie et de l'évêché de Camin, à l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg ; 3° L'île de Rugen, à titre de principauté ; 4° La ville et le port de Wismar, avec les bailliages mecklembourgeois de Pœl et de Neukloster ; 5° L'archevêché de Brême, pour être converti en duché, et l'évêché de Verden en principauté. La Suède doit tenir tous ces États à titre de fiefs perpétuels et immédiats, avec trois voix à la diète pour Brême, Verden et la Poméranie.

L'électeur de Brandebourg, héritier légitime de toute la Poméranie, est indemnisé de ses sacrifices par la cession de l'archevêché de Magdebourg, sécularisé sous le nom de duché, et par celle des évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin, déclarés principautés séculières, avec quatre suffrages à la diète.

Quelques bailliages, entre autres celui de Juterbock, que la paix de Prague avait démembrés de l'archevêché de Magdebourg en faveur de l'électeur de Saxe, sont confirmés à ce prince.

La maison de Mecklembourg reçoit, en échange de la ville de Wismar, les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg érigés en principautés séculières, avec un double vote à la diète, deux canonicats dans la cathédrale de Strasbourg, les deux riches commanderies de Mirow et de Nemerow, et l'exemption, jusqu'à concurrence de 200,000 rixdalers, des contributions générales de l'empire.

Quatre princes de la maison de Brunswick-Lunebourg étaient coadjuteurs des archevêchés de Brême et de Magdebourg, des évêchés de Halberstadt et de Ratzebourg ; et cette maison pouvait espérer pour ses puînés la possession perpétuelle de ces sièges ou de quelques autres évêchés du nord de l'Allemagne. Les nombreuses sécularisations opérées par le traité d'Osnabruck ayant détruit pour elle cette perspective, on lui accorde, comme indemnité, la prévôté de Walkenried avec la terre de Schauen et le couvent de Grœningen ; on lui assure la succession alternative dans l'évêché d'Osna-

bruck, de manière que le chapitre élirait désormais tantôt un prince catholique, tantôt un prince de la maison de Brunswick-Lunebourg, ou, à son défaut, de la ligne de Wolfenbuttel ; enfin, on l'exempte d'une dette de 400,000 écus d'empire, que le duc Ulric de Brunswick avait contractée envers le roi de Danemarck, et que ce monarque avait transférée à l'empereur par la paix de Lubeck.

La maison de Hesse-Cassel obtient l'abbaye de Hirschfeld, à titre de principauté séculière, avec voix et séance à la diète, la plus grande partie du comté de Schaumbourg, et 600,000 écus pour le payement de la milice hessoise.

L'électeur palatin est remis en possession du Bas-Palatinat du Rhin, et de tous ses autres domaines, excepté le Haut-Palatinat, qui demeure à la Bavière. On établit en sa faveur un huitième électorat, auquel la charge de grand-trésorier est attachée, et il est arrêté qu'en cas d'extinction de la ligne bavaroise masculine, le nouvel électorat sera supprimé, l'électeur palatin devant alors recouvrer de droit son ancienne dignité électorale, avec les possessions enlevées par la Bavière à Frédéric V.

Tous les autres princes et États de l'empire, qui avaient été enveloppés dans le malheur de la maison palatine, ou qui avaient été troublés d'une manière quelconque dans la jouissance de leurs droits et prérogatives, sont remis dans la même situation où ils étaient avant 1619.

Enfin, la Confédération suisse, qui depuis longtemps s'était rendue indépendante du corps germanique, mais à laquelle aucun acte public n'avait encore reconnu cette indépendance, est alors formellement soustraite à la juridiction de l'empire.

Dispositions relatives au protestantisme.

22. La transaction de Passaw de 1552 et la paix de religion de 1555 sont adoptées pour fondement de la décision des *griefs religieux,* et confirmées dans toute leur étendue.

Les réformés calvinistes doivent participer à l'avenir à tous les droits acquis aux luthériens.

L'état public de la religion en général doit être remis, par toute l'Allemagne, sur le même pied où il était le 1[er] janvier de l'année 1624, qui pour cela est appelée année *décrétoire* ou *normale.* Ce-

pendant le Palatinat et les terres des princes qui avaient épousé la querelle palatine, tels que le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg, sont exceptés de cette disposition, parce que ces États, envahis par les Autrichiens et par les Espagnols, ayant éprouvé des changements politiques et religieux avant l'année 1624, auraient été moins favorisés que les autres, si cette année eût servi de règle pour eux comme pour le reste de l'empire. En conséquence, l'année 1618 leur est assignée comme *décrétoire*.

Tous les biens ecclésiastiques, soit médiats, soit immédiats, dont les protestants étaient en possession le 1er janvier 1624, et l'électeur palatin et ses alliés en 1618, doivent rester entre leurs mains.

En sanctionnant la paix de religion dans tous ses points, on n'en excepte pas la clause appelée *réserve ecclésiastique ;* mais il est statué que cette réserve aura son effet à l'égard des bénéficiers des deux religions. Les droits du Pape sur les bénéfices des catholiques sont assurés ; celui de présentation, qui appartenait à l'empereur, lui est confirmé pour les bénéfices des deux communions.

Les États, et généralement tous les membres immédiats de l'empire, jouissant de la supériorité territoriale dans leurs domaines, sont maintenus dans le droit d'y réformer et régler la religion et le culte public, en tant que l'état normal des années 1624 et 1618, ou des pactes faits avec leurs sujets, le leur permettront.

La *juridiction ecclésiastique,* tant de la cour de Rome et d'État catholique à État protestant, que de protestant à protestant, est suspendue, ainsi que le droit diocésain, jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif, mesure équivalente à l'abolition.

Les princes et États immédiats d'empire sont libres de tolérer ceux de leurs sujets qui abjureront la religion reçue dans leurs terres en 1624 ; mais, s'ils ne veulent pas les y souffrir, ils sont tenus de leur accorder un terme de trois ans pour émigrer.

La chambre impériale doit être composée à l'avenir de vingt-quatre membres protestants et de vingt-six catholiques. L'empereur recevra six membres protestants dans son conseil aulique.

On choisira pour les diètes de députations un nombre égal d'États catholiques et protestants, à moins qu'elles ne soient convoquées

pour une cause extraordinaire. Dans ce dernier cas, les députés seront tous protestants, si la cause regarde des protestants ; tous catholiques, si elle concerne des catholiques, et mixtes, s'il est question de l'intérêt des deux religions. Il est stipulé que les diètes ne décideront plus que par voie amiable, et non à la majorité des suffrages d'un parti contre le nombre inférieur de suffrages de l'autre, toutes les questions qui seront relatives, soit à la religion, soit aux affaires où les États de l'empire ne pourront être considérés comme formant un seul corps, soit enfin au cas où les catholiques et les protestants seraient divisés en deux partis.

Règlements relatifs à l'empire.

23. Le droit de suffrage est assuré aux princes et États d'Allemagne dans toutes les délibérations sur les affaires de l'empire, principalement lorsqu'il s'agira de faire des lois ou de les interpréter, de déclarer la guerre, d'imposer des contributions, d'ordonner des levées et des logements de troupes, de construire de nouvelles forteresses, ou de mettre garnison dans les anciennes ; de décider de la paix et des alliances et d'autres objets importants. Aucune résolution ne doit être prise à ce sujet, en aucun temps ni sous aucun prétexte, sans leur concours et leur libre consentement ; droit que nul empereur n'avait reconnu jusque-là, et qui peut être considéré comme la base de la constitution qui, depuis cette époque, a régi le corps germanique.

Les États sont maintenus à jamais dans l'exercice de la *supériorité territoriale,* et des autres droits et prérogatives dont ils avaient joui précédemment. Cette supériorité territoriale est déclarée s'étendre tant sur les choses ecclésiastiques que sur les choses politiques ou sur le temporel. Ils auront la faculté de faire des alliances, soit entre eux, soit avec les puissances étrangères, chacun pour sa conservation et sa sûreté, pourvu que ces alliances ne soient pas dirigées contre l'empereur et l'empire, ni contraires à la paix publique ou à celle de Westphalie.

Les villes impériales obtiennent, comme les autres États, voix délibératives dans toutes les diètes générales et particulières.

Le conseil aulique de l'empereur est assujetti aux règlements prescrits à la chambre impériale.

Divers articles, tels que l'établissement d'une capitulation impériale perpétuelle, et la question de savoir ce qui devait être observé dans l'élection d'un roi des Romains, et par rapport à la proscription des États, n'ayant pu être réglés par les pacificateurs, on les renvoie à la connaissance de la première diète qui sera convoquée.

Telles sont les principales dispositions du traité de Westphalie, dont la conclusion forme une époque de la plus haute importance dans l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe entière, et par lequel prit fin cette effroyable guerre qui, pendant trente années, ravagea l'Europe depuis les confins de la Pologne jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, depuis les rives du Pô jusqu'à la Baltique ; dépeupla des provinces entières, y anéantit l'agriculture, le commerce, l'industrie ; coûta la vie à plusieurs millions d'hommes, et retarda en Allemagne, de près d'un siècle, l'étude des sciences et le progrès intellectuel. La pacification eût été générale, si l'Espagne et la France eussent pu s'accorder. Mais l'Espagne, qui avait réussi à séparer les Provinces-Unies de la France, comptait sur les troubles dont la minorité de Louis XIV était menacée, pour réparer ses pertes, et recouvrer la Catalogne, le Roussillon, et la partie des Pays-Bas dont les Français étaient en possession. D'un autre côté, Mazarin craignant l'activité inquiète et bouillante de la nation française, désirait l'occuper au dehors. Ces divers motifs prolongèrent la guerre entre la France et l'Espagne, et retardèrent de onze années l'entière pacification de l'Europe (1).

Situation de l'Allemagne

24. Les traités de Westphalie ne contentèrent personne. Les protestants et les catholiques s'en plaignirent d'abord ; ce n'est que peu à peu et par l'effet des révélations du temps que protestants et

(1) J'ai emprunté, à Ragon, cet abrégé fidèle des traités de Westphalie ; pour connaître la raison décisive de ces diverses stipulations, il faut lire : Koch, *Histoire du droit allemand sous le règne de Ferdinand III*, 3 vol. ; — Pfeffel, *Nouvel abrégé*, t. II ; — Levassor, *Hist. de Louis XIII ;* et surtout l'immortel ouvrage du P. Bougeant. Le prince Eugène ne pouvait pas comprendre qu'un religieux, qui n'avait jamais été employé dans aucune affaire publique, et qui devait ignorer ce que c'est que la guerre, eût si bien parlé de cet art et de la politique.

libéraux, absolutistes et révolutionnaires vinrent à les considérer comme le triomphe de la civilisation. Nous verrons mieux, après examen, ce qu'il en faut penser. D'abord, en ce qui concerne l'Allemagne, la situation qui lui est faite afflige autant son bon sens que sa loyauté. « Les étrangers, dit l'autrichien Woltmann, disposaient de nous en notre présence, de l'Allemagne au sein de l'Allemagne, ou plutôt *des dernières volontés de ce grand État,* car il n'existait déjà plus. Ils décidaient ce qu'il fallait lui enlever ou lui laisser ; quelles plumes ils arracheraient à notre aigle pour les donner à la France ; ce que notre aigle offrirait au lion de Scanie et ce que celui-ci voudrait bien lui laisser ; ce qu'il nous serait permis de prendre, quitte à l'exiger plus tard eux-mêmes ; ce qui leur convenait en ce moment, pour le rejeter le lendemain avec mépris. Et l'Allemagne, réduite pour ainsi dire à la dernière extrémité, alors qu'elle abandonnait pour ainsi dire toute son existence, offrait encore le spectacle désolant d'une nation presque en tout point désunie. (1) » Ces plaintes de Woltmann sont justifiées en tout point. Cette manière de constituer l'Allemagne avec des rognures de principautés, est une extravagance. On ne fait pas une nation avec des morceaux. Les attributions mal définies de la chambre impériale et du conseil aulique ne peuvent être qu'un élément de discorde. La mise en présence de deux adversaires jaloux, l'Allemagne et l'Autriche, ayant chacun mille moyens de se nuire, rangés pour ainsi dire en bataille, c'est la disposition la plus malencontreuse pour un peuple. Enfin, la division des esprits, consacrée par la reconnaissance des doctrines de Luther et de Calvin, ne promettait pas de terme aux agitations de l'Allemagne. Ces deux confessions armées l'une contre l'autre et toutes les deux contre l'Église, ne devaient jamais s'entendre et ne pourraient régler leurs différends que par les armes. A envisager ces choses dans l'ensemble et dans le détail, on peut y voir un piège tendu, un brandon allumé, une occasion qu'on se ménageait perfidement de remettre le pied en Allemagne et en Autriche, pour s'enrichir à leurs dépens, après les avoir fait battre et s'épuiser l'une par l'autre. « La gloire de la

(1) WOLTMANN, dans son *Recueil de documents,* liv. VI, p. 302.

Suède, dit Puffendorf, fut d'avoir fait confirmer la religion protestante et les privilèges des États de l'empire et d'avoir terminé leur différend. Mais c'est de quoi la France se mettait fort peu en peine, parce qu'elle était toujours bien aise de voir qu'il y eût des troubles et des brouilleries en Allemagne (1) ».

25. Ces tristes réflexions se confirment si l'on vient à examiner la situation faite aux croyances. Le congrès reconnaît que les empereurs, par les édits de restitution, sont restés dans la légalité et dans le droit ; il reconnaît par là même que l'opposition religieuse du protestantisme fut illégale et injuste. Cependant, par une entorse évidente donnée à la logique et à la justice, il prend, pour années *normales* les années 1624 et 1618 ; c'est-à-dire qu'il assigne aux protestants ce qu'ils avaient usurpé aux heures les plus favorables de leur fortune militaire, et qu'il ne tient aucun compte de ces revers, à peu près constants, qu'il essuya dans cette longue guerre. Le protestantisme, vaincu par l'Église, foudroyé par le concile de Trente, incapable de se soutenir par la controverse et la prédication, en avait appelé aux armes et avait été vaincu, et cependant on l'indemnise comme un vainqueur. On offre à sa cupidité, article principal de sa foi et première manifestation de sa vertu, des hécatombes d'évêchés et de monastères. Dans la suite, quand la révolution, passée des cours dans les parlements, continuera de mettre au pillage les biens d'Église, les tenants des rois détrônés ne manqueront pas de lui reprocher ces brigandages : ce sont les rois, qui, par les traités de Westphalie, en ont donné le premier exemple. Les sécularisations, il est vrai, sont interdites comme à la paix d'Augsbourg ; la réserve ecclésiastique est maintenue. Mais, d'autre part, le congrès organise une grande Église luthérienne, comme Élisabeth avait organisé l'Église anglicane et Gustave Wasa l'Église suédoise. On décrète la création de princes ecclésiastiques de la confession d'Augsbourg ; et ainsi, dans cette Église acéphale, comme dans l'Église catholique, il y aura des archevêques, des évêques, des abbés, mais luthériens. Ces charges de prélats luthériens seront, il est vrai, électives et non héréditaires, bien qu'ils puissent se

Situation faite à la religion.

(1) PUFFENDORF, *Introd. à l'hist. univ.*, t. V., p. 312.

marier ; le droit de présentation est dévolu à l'empereur ; le culte public est restreint aux calvinistes et aux luthériens ; et la licité du culte domestique est admise sans réserve. Il est clair que, dans ces conditions, la porte est ouverte à tous les excès. La porte forcée par les Calvinistes et les Zwingliens, longtemps exclus par les luthériens eux-mêmes, ne pourra pas résister à d'autres. Qui ne voit que cet ostracisme religieux serait justement attaqué comme un acte d'arbitraire, comme un privilège qui ne se concevait pas, quand ceux qui en étaient nantis n'existaient qu'en vertu du principe de tolérance et de liberté. Oui, l'Allemagne, telle que la faisaient les traités de Westphalie, était appelée, comme tous les États soumis aux mêmes principes de libéralisme, à devenir ce qu'elle est devenue depuis longtemps et aujourd'hui surtout, une mer tumultueuse d'idées, où tous les systèmes religieux et philosophiques, toutes les théories, toutes les œuvres d'imagination, se produisent, se heurtent, se croisent, en tous sens, se dévorent les uns les autres, se succèdent avec une effrayante rapidité, retentissent et rayonnent, comme d'un point central, sur toute l'Europe, sans jamais s'épuiser dans leurs funestes enfantements. Mais lorsqu'on recherche les résultats sociaux et politiques, on voit que l'héritier de Luther est Bismarck, comme le czar est le légataire de Photius. L'hérésie et le schisme ont mis en poussière le monde religieux et fondé, sur la destruction des croyances, la tyrannie.

Condition nouvelle de la Société.

26. Cette vitalité dissolvante que le fatal traité de Munster assure au luthéranisme procède d'un principe plus haut, savoir : que l'erreur et l'impiété doivent être mis sur le même pied que la vraie foi. Cette tolérance effective n'est pas, disons-le tout de suite, un effet du libéralisme. Les princes, représentés au congrès, n'avaient aucune idée ni du droit des peuples ni du droit des consciences. Entre eux, ils se partagèrent les peuples comme on se partage des troupeaux de moutons et envers les populations soumises à leur autorité, tous se réservèrent le droit absolu de décider des croyances et de les régler. C'est un adage du temps que *Cujus est regio, hujus est religio*. La religion est une appartenance d'État, une des portions du domaine des princes. Une révolution commencée par

Luther au nom des consciences et du libre examen, se consacre par des actes qui nient ces principes et constituent, pour la foi, le plus monstrueux outrage. Ce n'est pas moins, dans ces fameux traités de Westphalie, devenus le modèle des traités presque innombrables, qui ont été faits depuis, qu'il est établi plus clairement qu'il ne l'avait été jusqu'alors, qu'il n'y a de réel dans la société, que les *intérêts matériels* et qu'un prince ou un homme d'État est d'autant plus habile qu'il traite avec plus d'insouciance ou de dédain tout ce qui est étranger à ces intérêts. La France, et c'est là une honte dont elle ne peut se laver, ou plutôt, osons le dire (car le temps des ménagements est passé), un crime dont elle a subi le juste châtiment; la France y parut pour protéger et soutenir de tout l'ascendant de sa puissance, cette égalité en matière de religion que réclamaient les protestants. « La France catholique, dit Saint-Victor, soutint et provoqua toutes ces nouveautés inouïes et scandaleuses, et ses négociateurs furent admirés comme des hommes d'État transcendants ; et le traité de Westphalie fut considéré comme le chef-d'œuvre de la politique moderne ». Le côté le plus odieux de ces abominables contradictions, c'est que le prince déclaré restreint à l'ordre temporel et au bien matériel, devient, sans mission, sans titre, sans compétence aucune, le juge de la foi, une sorte de pontife civil, le chef d'une Église laïque, le type ressuscité des Césars païens.

27. La révolution inaugurée par Luther est consacrée par les traités de Westphalie, elle contient en germe tous les désordres et tous les désastres de l'avenir. Urbain VIII, qui avait, à tort, déserté la politique suivie par les papes depuis Paul III et combattu l'Autriche, fut ainsi la cause involontaire des excès contre lesquels il se fit un devoir de protester. Aux différentes phases des négociations pacifiques, il avait toujours donné à ses légats, ordre de maintenir l'intégrité du droit. Ranke se raille de l'inutilité de ses efforts et de la contradition de ses vues. Il n'y a point de contradiction entre la guerre à l'Autriche pour maintenir l'indépendance de l'État pontifical et les protestations pour maintenir ailleurs l'intégrité des biens ecclésiastiques. Il est malheureux seulement que

Protestation d'Innocent X.

l'un eût entraîné l'autre. Lorsque les ratifications furent échangées en 1649, le nonce Chigi fit entendre d'inutiles réclamations. Le pape Innocent X, par la bulle *Zelus domûs tuæ* du 3 janvier 1651 protesta contre les usurpations des biens ecclésiastiques, contre la liberté religieuse accordée aux protestants et déclara le traité nul. Les signataires de la paix avaient, en effet, outrepassé leur droit, en supprimant des évêchés sans le consentement du Pape et en disposant de biens qui ne leur appartenaient pas. Le Pape seul se plaçait au point de vue du droit, seul au point de vue de la foi et de la civilisation : les signataires du traité se plaçaient au point de vue de la force (1). Or, la force n'est rien qu'une puissance destructive, lorsqu'elle n'est pas le bras armé de la justice. « La marche des esprits, dit Ranke, est venue arrêter l'expansion progressive du catholicisme, le renfermer dans des limites déterminées, faire avorter ses projets de conquête universelle. » Ranke se trompe : ces effets rétrogrades ne sont pas imputables à la marche des esprits, mais à la marche des armées et à la politique de Richelieu. Ranke est plus dans le vrai lorsqu'il ajoute : « L'Europe est travaillée par une impulsion *qui brise toute unité ;* la force expansive de l'élément religieux est en voie de rétrogradation ; le monde est livré à la *domination exclusive* de considérations de l'ordre politique. Car il ne faut pas croire que les protestants soient parvenus à se sauver par eux-mêmes ; s'ils réussirent à se maintenir, ils le durent surtout à la scission qui se manifesta au sein du catholicisme. En 1631, nous voyons les deux puissances catholiques alliées avec les protestants, la France ouvertement, l'Espagne secrètement. Il est certain que les Espagnols avaient noué alors des intelligences avec les huguenots français. Le chef même de la catholicité (Urbain VIII), qui, jusqu'à cette époque, avait dirigé l'attaque contre les protestants, le Pape prit parti contre ceux qui travaillaient, avec le plus de zèle au rétablissement du catholicisme. (2) » Ranke en sa qualité de protestant est moins croyant

(1) ALZOG, *Histoire de l'Église*, t. III, p. 271 ; — PFEFFEL, *Nouvel abrégé de droit et d'histoire*, t. II, p. 347 ; *Hist. des traités de Westphalie*, t. III, p. 631.
(2) SAINT-VICTOR, *Tableau de Paris*, t. III, p. 332.

que philosophe et veut faire l'esprit fort. La conséquence de cette subordination de l'intérêt religieux à l'intérêt politique, a été la tentative de nationaliser la foi religieuse des peuples, en les plaçant sous le contrôle absolu des souverains, rois ou assemblées. Les césariens, les jansénistes, les gallicans, les parlementaires, les philosophes, les libéraux, les radicaux, les socialistes, n'ont pas vu, dans la société moderne, d'autres missions à remplir. Le professeur de Berlin nous présente l'établissement des cultes nationaux, *cultes tous également* vrais, comme l'état définitif de la société moderne. Singulier idéal d'un assemblage de sociétés au sein desquelles les contradictions les plus absolues ont droit de prétendre à la même infaillibilité. La vérité religieuse n'aura plus de base et de garantie autre que la préférence d'un peuple; pour qu'une religion soit vraie, il suffit qu'elle convienne à une nationalité quelconque. Cet idéal de société religieuse, c'est le retour au polythéisme païen ; c'est l'idéal de la division, de l'anarchie, de la mort des croyances et bientôt d'un grand despotisme nécessaire pour soutenir une société privée d'appuis moraux, emportée par des progrès matériels restés sans contrepoids.

§ III. LA PERSÉCUTION ET LA RÉVOLUTION EN ANGLETERRE SOUS CHARLES Ier.

État de l'Angleterre.

28. En 1625, Jacques Ier avait laissé, à son fils, un pouvoir absolu et un trône, ce semble, bien affermi, mais réellement en péril par les menaces d'ennemis secrets. Les contestations inhérentes aux hérésies du libre examen et le dogmatisme singulier du roi défunt avait ouvert toutes les digues à l'anarchie des pensées. La nation était travaillée, au sujet de la politique aussi bien que de la religion, d'un dangereux esprit de controverse. « Chacun, à cette époque, dit Warwick, devint théologien ou homme d'État, » et bientôt l'un et l'autre, car l'anarchie passionnée des esprits entendait bien ne rien soustraire à l'infaillible compétence de ses décisions. La multitude se prit à examiner quelle devait être les conditions de la souveraineté du prince et la constitution de

l'Église. La révolution qui va s'ensuivre, est bien le fruit naturel du protestantisme opérant dans un milieu anglais. La grande crise qui se préparait, pouvait être prévenue ou comprimée ; mais il fallait une habileté rare ou une énergie extraordinaire. « Le roi Charles dit un auteur puritain, mistris Hutchinson, avait de la tempérance ; il était chaste et sérieux. » « Charles, ajoute Guizot, était un prince de mœurs graves et pures, d'une piété reconnue, appliqué, instruit, frugal, peu enclin à la prodigalité, réservé sans humeur, digne sans arrogance ; il maintenait dans sa maison la décence et la règle ; tout en lui annonçait un caractère élevé, droit, ami de la justice ; ses manières et son air imposaient aux courtisans et plaisaient au peuple ; ses vertus lui avaient valu l'estime des gens de bien. Lassé des mœurs ignobles, de la pédanterie bavarde et familière, de la politique inerte et pusillanime de Jacques Ier, l'Angleterre se promettait d'être heureuse et libre sous un roi qu'elle pourrait enfin respecter (1). » Charles et le peuple anglais ne savaient pas à quel point ils étaient devenus étrangers l'un à l'autre : ni quelles causes depuis longtemps actives et chaque jour plus puissantes, les mettraient bientôt hors d'état de s'accorder et même de se comprendre. Deux révolutions, l'une visible et même éclatante ; l'autre, intérieure, ignorée et non moins certaine, s'accomplissaient vers cette époque ; la première, dans la royauté européenne qui marchait vers l'absolutisme ; la seconde dans l'état social et les mœurs du peuple anglais, qui, réagissant contre l'absolutisme royal, voulait revenir à la Grande Charte. Dans une société régulière et calme, on eût pu aboutir à une sage constitution du pouvoir et au rappel de toutes les anciennes libertés ; dans une société livrée aux passions protestantes, où le pouvoir a perdu son équilibre et les sujets leur règle, ce mouvement aboutit promptement à un conflit et ce conflit, en s'envenimant, aboutit à une révolution. Aucun événement ne montre mieux le caractère destructeur du protestantisme, livré à la logique de ses mauvais principes.

Mariage du roi.

29. Quand le prince Charles était devenu homme, son père avait

(1) Guizot, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, t. I, p. 2.

d'abord songé à une alliance avec l'Espagne, alliance qui eût prévenu des guerres et favorisé les intérêts du catholicisme. Le duc de Buckingham suggéra au prince l'idée d'aller rechercher lui-même à Madrid, l'amour et la main d'une infante. Un dessein si chevaleresque sourit à l'imagination du jeune homme. Charles fut reçu à Madrid avec de grands honneurs ; et là, il vit, dans tout son éclat, la royauté majestueuse, obtenant de ses serviteurs un dévouement et de ses peuples un respect souverains, rarement contredits, toujours assurée de planer après tout, par sa seule volonté, au-dessus des contradictions. Le mariage avec l'infante manqua ; mais Charles épousa, en échange, Henriette-Marie, fille de Henri IV car Jacques était décidé à ne voir, hors des cours de France et d'Espagne, aucune alliance qui convînt à la dignité de son trône. L'influence de cette union sur le prince anglais ne différa point de celle qu'en Espagne il avait déjà subie ; et la royauté de Paris ou de Madrid devint, à ses yeux, l'image de la condition naturelle et légitime d'un roi. Du reste, un mariage avec l'Espagne catholique ou avec la France très chrétienne, et l'alliance politique qui devait en être la naturelle conséquence, ne pouvaient beaucoup plaire à un peuple fanatisé par l'hérésie. La fille de Henri IV était certes digne de son rang par les charmes de sa personne, par les qualités de son cœur et de son esprit ; mais c'était, dans la nation, un préjugé accrédité que les reines d'origine française n'avaient jamais porté bonheur à l'Angleterre. De plus, Henriette était catholique. Quand bien même elle eût mis la plus grande réserve dans l'exercice de sa religion, elle eût été suspecte à ses sujets protestants. A plus forte raison dut-elle exciter leurs défiances, lorsqu'ils la virent témoigner le plus grand zèle pour l'Église romaine, et, conformément aux instructions qu'elle avait reçues de sa mère, Marie de Médicis, protéger ses coreligionnaires opprimés et intercéder pour eux, *nouvelle Esther,* auprès d'un *autre Assuérus.* Non contente d'exercer cette médiation en leur faveur, elle prétendit se mêler des affaires publiques, et l'empire que l'extrême tendresse du roi pour elle lui laissa prendre le fit soupçonner injustement d'un attachement secret pour le papisme, et fournit aux ennemis de ce prince

les moyens d'empoisonner ses démarches les plus innocentes. La passion trouve aisément partout des aliments.

Instructions maternelles.

30. Nous citerons ici, pour l'édification de nos lecteurs, quelques unes des belles instructions que Marie de Médicis donna à sa fille, partant pour régner sur l'Angleterre. Les uns les attribuent à Richelieu; d'autres au cardinal de Bérulle ; d'où qu'elles viennent, elles honorent également la reine qui les suggéra, le prêtre qui fut digne de les écrire et la jeune princesse qui sut les entendre.

« Vous n'avez plus sur la terre que Dieu pour père, qui le sera à jamais, puisqu'il est éternel : c'est de lui que vous tenez l'estre et la vie ; c'est lui qui, vous ayant fait naistre d'un grand roi, vous met aujourd'hui une couronne sur la tête, et vous établit en Angleterre, où vous debvez croire qu'il veut que vous le serviez et y faciez votre salut. Qu'il vous souvienne, ma fille, chaque jour de votre vie, qu'il est votre Dieu, et qu'il vous a mise sur la terre pour le ciel, et vous a créée pour luy-mesme et pour sa gloire. Le feu roi votre père a déjà passé ; ce n'est plus ici-bas qu'un peu de poudre et de cendre cachée à nos yeux. Un de vos frères a faict de même dès son enfance ; Dieu, qui l'a retiré de si bonne heure, vous a réservée au monde pour vous y combler de ses bienfaicts : mais comme il vous avantage de cette sorte, il vous oblige aussi à lui en rendre pleine recoynoissance, estant juste que les debvoirs augmentent à proportion que les grâces et les faveurs sont plus grandes et plus signalées. Donnez-vous bien garde d'abuser de celles qu'il vous faict ; puisque la grandeur, la bonté et la justice de Dieu sont infinies, employez toute la force de votre esprit à adorer sa puissance suprême, à aimer son incroyable bonté et craindre son exacte et rigoureuse justice, laquelle il fait ressentir à ceux qui se rendent indignes de grâces. Recevez, ma fille, ces instructions de ma bouche. Commencez et finissez chaque journée en votre oratoire par ces bonnes pensées ; et là, en vos prières, prenez résolution de conduire le cours de votre vie selon les lois de Dieu et non selon les vanités du monde, qui n'est à chacun de nous qu'un moment duquel dépend une éternité que vous debvez passer en paradis avec Dieu, si vous faictes le bien, et en enfer avec les

esprits malins, si vous faictes mal. — Souvenez-vous que vous êtes filles de l'Église, et que c'est la première et principale qualité que vous avez et que vous aurez jamais ; c'est elle qui vous donne entrée au ciel. Les autres dignités, comme venant de la terre, ne passent point la terre ; mais celle-cy, comme venant du ciel, remonte à sa source et vous eslève. Rendez grâce à Dieu chaque jour de ce qu'il vous a faict chrétienne et catholique. Estimez ce bienfait comme il le mérite, et considérez qu'ainsi qu'il nous est acquis et communiqué par les travaux et par le précieux sang de son fils unique Jésus-Christ, notre Sauveur, il doit estre aussi conservé par nos peines, même au prix de son sang, s'il en est besoing. — Offrez votre âme et votre vie à celui qui vous a créée par sa puissance et rapchetée, par sa bonté et miséricorde. Priez-le et faictes-le prier incessamment qu'il vous conserve le don précieux de la foy et de la grâce, et qu'il lui plaise que vous perdiez plustôt la vie que d'en descheoir. Vous êtes petite-fille de S. Louis : je veux que vous receviez de moi en ce dernier adieu la même instruction qu'il recevait souvent de sa mère, qui lui disoit qu'elle aymoit mieux le voir mourir que de le voir offenser Dieu, qui est notre tout et notre vye. C'est cette instruction qui a commencé à le faire sainct, et qui l'a rendu digne d'employer sa vie et sa couronne pour le bien de la foy et l'exaltation de l'Église. Soyez, à son exemple, ferme et zellée en la religion qu'elle vous enseigne, pour la défense de laquelle ce sainct, votre bisayeul, a exposé sa vie, et est mort sainct et fidel parmi les infidèles et pervers. N'écoutez et jamais ne souffrez qu'en votre présence on dise rien de contraire à votre créance et à votre religion. Nous avons les promesses du feu roi de la Grande-Bretagne et du roi son fils qu'on ne le fera pas : mais il est besoin que vous apportiez de votre part une si ferme résolution et une telle sévérité en ce point, que si quelcun vouloit entreprendre le contraire, il aperçoive aussitost que vous ne pouvez souffrir cette licence. Votre zèle et votre courage seront très bien employez en ce sujet, et dans la connoissance que vous avez de ce qui est nécessaire pour votre salut. Votre humilité sera estimée si vous fermez les oreilles au propos qu'on voudroit vous tenir de la religion, remettant à

l'Église d'en parler. — Pour vous, persévérez en la simplicité de la foy : sur quoy, pour vous affermir de plus en plus, vous ouvrirez votre esprit à ceux qui ont besoing de votre conscience pour leur rendre compte de tout ce qui la regardera. Fréquentez les sacrements, qui sont la vrai nourriture des bonnes âmes, et communiez tous les premiers dimanches des mois, toutes les fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et celles de sa sainte mère, à laquelle je vous exhorte d'avoir une dévotion particulière. Vivant ainsy, vous ferez des œuvres dignes de la foy que Dieu vous a empreinte, et que vous debvez conserver beaucoup plus chèrement que votre propre vie. Ayez soing de protéger, envers le roi votre mary, les catholiques, affin qu'ils ne retombent plus dans la misère d'où ils sont sortis par le bonheur de votre mariage. Soyez envers eux une Esther, qui eust cette grâce de Dieu d'estre la deffense et la délivrance de son peuple envers son mary Assuérus. Par eux Dieu vous bénira mesme de ce monde, vous fera en leur faveur beaucoup de grâces, et tiendra faict à lui-même ce que vous ferez en leur personne. »

Marie de Médicis instruit sur ce ton, six pages durant, sa fille, de ses devoirs de reine ; sa lettre est l'un des plus beaux monuments de l'éloquence chrétienne. Rien n'y est oublié ; tout est présenté avec nombre, poids et mesure. A la fin, elle dit : « Adieu, ma fille, je vous laisse et vous livre en la garde de Dieu et de son ange. Je vous donne à Jésus-Christ, son fils unique, votre Seigneur et Rédempteur. Je supplie la Vierge d'être la mère de votre âme, en l'honneur de ce qu'elle est mère de notre divin Sauveur. Adieu encore et plusieurs fois : Vous estes à Dieu, demeurez à lui : c'est ce que je désire du plus profond de mon cœur. »

Condition des catholiques.

31. Le premier point qui attire notre attention, sous le règne de Charles Ier, c'est la condition des catholiques. Henri VIII avait abattu confusément les catholiques et les calvinistes ; Élisabeth avait fait, des catholiques, une boucherie ; Jacques et Charles, sans être animés du même fanatisme, ne se portèrent à de guère moindres excès. Pour enflammer, contre les catholiques romains, l'esprit public, on fit usage des plus vils artifices. « Les fables les plus

absurdes et les plus ridicules, dit Butler, furent propagées pour enflammer le peuple contre eux. On fit courir le bruit que des flottes étrangères menaçaient les côtes; on parlait d'une armée de papistes qui s'exerçaient au maniement des armes dans des souterrains; d'un complot formé pour faire sauter la Tamise et noyer la fidèle cité protestante. Que faut-il dire du célèbre Hampden, qui fit paraître dans la Chambre des communes, un tailleur de Cripplegate, lequel déclara que, se promenant dans les champs, le long d'un fossé, il avait entendu de l'autre côté, les détails d'un complot formé par des prêtres et autres papistes; que cent huit assassins devaient égorger cent huit des membres les plus influents du Parlement, au taux de dix pounds pour chaque pair et de quarante shillings pour la Chambre des communes? Que dire de la Chambre des communes qui, sur cette déposition, eut recours aux mesures les plus violentes contre les catholiques, et qui, sous prétexte de sa sureté, ordonna aux compagnies de volontaires et aux milices du royaume de se tenir prêtes à marcher et les mit sous les ordres du comte d'Essex? ou de la Chambre des pairs, qui accueillit le rapport du tailleur et ordonna qu'il fût imprimé et distribué dans tout le royaume. — Le roi était, par caractère et par principes, ennemi des mesures de cruauté et d'oppression; mais on lui persuadait facilement, lorsqu'il croyait qu'il y allait de son intérêt, de sacrifier les catholiques à la fureur de leurs ennemis. — Les conséquences furent telles qu'on pouvait les craindre. Il y eut proclamations sur proclamations contre ces malheureux, victimes de l'erreur populaire; les bannissements, les emprisonnements, les tortures se succédèrent rapidement; vingt-trois prêtres furent pendus et éventrés, plusieurs autres furent condamnés et périrent en prison (1). »

32. Pour montrer la manière dont se faisait l'exécution des prêtres, je rapporterai, d'après un témoin oculaire, le martyre de Hugh Green. Une proclamation du roi ordonnait aux prêtres de sortir du royaume à jour fixe; Hugh partait, avec quelques jours de retard; il fut arrêté à la douane, envoyé à la geôle de Dorchester et, après Un martyr.

(1) Butler, *L'Église romaine défendue contre les attaques du protestantisme.* p, 375

cinq mois, condamné à mort, comme coupable de haute trahison, uniquement parce qu'il était prêtre catholique. Quand la sentence fut prononcée, il dit : « Béni soit à jamais le nom du Seigneur Jésus.» Il devait mourir le jeudi; il désira mourir le vendredi, ce qu'un ami lui fit obtenir du shérif, quoique avec beaucoup de peine. On observa qu'après sa sentence, il ne se coucha plus et ne mangea que fort peu; néanmoins il fut de très bonne humeur et plein de courage jusqu'au dernier moment. Sa piété fut admirable : s'agenouillant sur la claie, il pria, la baisa avant de se coucher dessus et continua de prier jusqu'à ce qu'il fût amené au lieu du supplice; alors on l'enleva de dessus la claie et on le fit asseoir sur la butte, à une assez grande distance du gibet, jusqu'à ce qu'on eût achevé de pendre trois pauvres femmes. Des trois, deux se confessèrent et reçurent de lui l'absolution; lui-même fut absout par un Père de la Compagnie de Jésus, qui se tenait là à cheval, pour l'absoudre au péril de sa propre vie. Au pied de l'échelle, tombant à genoux, il demeura dans une fervente prière pendant plus d'une demi-heure; il prit alors son crucifix et ôta de son cou son *Agnus Dei* et les donna à cette pieuse dame qui m'a aidée dans cette relation; il remit à un autre son chapelet; il donna aussi au geôlier son mouchoir et enfin, à moi, la plus indigne, son livre de prière; il me jeta aussi, de dessus le gibet, son écharpe, ses lunettes et sa ceinture de prêtre; et alors se tournant vers le peuple, et faisant le signe de la croix, il commença un discours. Ce discours roule sur les quatre choses principales que les hommes devraient se rappeler : la mort, le jugement, le ciel et l'enfer. Il y a encore quatre autres choses à considérer : Un Dieu, un sacrifice, un prêtre, un homme. Il y a enfin encore quatre choses : Un Dieu, une foi, un baptême, une Église. Mais je suis condamné parce que j'ai été ordonné par le siège de Rome. Saint-Paul a dit : Les Romains ont la foi catholique (Rom. I) et remerciez Dieu que leur foi et la sienne aient été la même; de laquelle foi catholique je suis. Contre cette foi romaine, tous les sectaires se sont réunis, cependant il est vrai que personne, sans elle, ne peut être sauvé. Ici un ministre cria : « Il blasphème! fermez la bouche du blasphémateur! renversez-le de l'échelle! » et

il y eut un grand bruit parmi la multitude; et le shérif, pour apaiser le peuple, invita notre martyr à cesser ce discours. Le silence étant rétabli : « J'ai vraiment pitié de notre pauvre pays, dit-il; j'ai pitié du tout mon cœur de voir les divisions qui l'affligent; de voir qu'en matière du religion, il n'y a pas d'unité parmi nous. Alors il commença à prier pour Sa Majesté et pour que ce royaume pût obtenir la paix, ce qui, dit-il, n'aura jamais lieu tant qu'il n'y aura pas d'unité de religion. A la fin, tirant son bonnet sur sa figure, les mains jointes sur sa poitrine, priant en silence, il attendit, pendant près d'une demi-heure, son heureux passage à l'éternité, que devait opérer la chute de l'échelle. Personne ne voulut y mettre la main, quoique le shériff se fût adressé à plusieurs. J'entendis quelqu'un lui répondre de la renverser lui-même. A la fin, un paysan, avec l'aide du bourreau (qui se tenait à califourchon sur le gibet) renversa l'échelle; ce qui étant fait, il fut remarqué par moi et par d'autres, que le prêtre fit trois fois le signe de la croix de la main droite, quoiqu'il fût pendu; mais à l'instant on ordonna au bourreau de couper la corde avec un couteau, que le constable lui présenta au bout d'une gaule, quoique moi et d'autres, nous fissions tout notre possible pour l'en empêcher. La chute qu'il fit en tombant du gibet, et non pas la pendaison, l'étourdit un peu. L'homme qui devait le couper par quartier, était timide et maladroit; c'était un barbier dont la mère, les sœurs et les frères sont de pieux catholiques. Il fut si long à le démembrer, que le prêtre recouvra, pendant ce temps, l'usage de ses sens, qu'il se mit sur son séant et prit le bourreau par la main afin de montrer, je crois qu'il lui pardonnait; mais le peuple le renversa, en tirant la corde qu'il avait au cou. Alors le bourreau lui fendit le ventre des deux côtés et replia la peau sur l'estomac : ce que ce saint homme ayant senti, il mit la main gauche sur ses entrailles, et, la voyant ensanglantée, il la laissa retomber, et, levant la main droite, il fit le signe de la croix, disant : « Jésus, Jésus, Jésus, merci ! » Spectacle dont, malgré mon indignité, j'ai été témoin, car j'avais la main sur son front; plusieurs protestants entendirent la prière du martyr et y firent beaucoup d'attention. Tous les catholiques furent écartés par la foule

turbulente, excepté moi, qui ne l'abandonnai jamais, jusqu'à ce que sa tête fût séparée de son corps. Pendant qu'il invoquait ainsi Jésus, le boucher lui enleva un morceau de foie, au lieu du cœur, fouillant dans les entrailles pour voir si ce cœur ne s'y trouvait pas ; ensuite, avec son couteau, il torturait le corps du bienheureux martyr, qui invoquait Jésus. Sa patience était admirable ; quand sa langue ne put plus articuler ce nom de Jésus, qui donne la vie, ses lèvres se remuaient encore et ses gémissements concentrés témoignaient de ces lamentables tourments que pendant plus d'une heure il endura. Je crus que mon cœur serait arraché de mon corps en lui voyant endurer des maux si cruels, les yeux tournés vers le ciel et vivant encore. Je n'y pus tenir et je criai contre ceux qui le tourmentaient ; sur quoi, une pieuse dame, entendant dire qu'il était encore vivant, alla trouver le shériff, et le supplia de faire finir le supplice du prêtre. A sa prière, le shériff ordonna de couper la tête du martyr : alors, avec un couteau, on lui coupa la gorge et avec un couperet de boucher, on sépara la tête du tronc (1). » Le récit continue par des scènes où éclate le génie des antropophages hérétiques. On jette au feu le cœur du martyr ; on joue à la boule avec sa tête ; on pique des morceaux de bois dans ses yeux, dans ses oreilles, son nez et sa bouche. Il faut voiler ces abominables souvenirs. Ce martyr mourut le 19 août 1662, dans sa cinquante-septième année ; c'est ainsi que l'Angleterre traitait les saints du Seigneur, sous le gouvernement d'un roi que nous verrons, dans six ans, à l'échafaud.

Conduite des catholiques

33. Depuis le commencement du règne d'Élisabeth, les accusations n'avaient pas manqué pour faire croire a la déloyauté des catholiques anglais. Charles I[er] savait sans fondement cette odieuse accusation ; mais il n'agit trop souvent que comme s'il y croyait ; cependant les catholiques persécutés persévéraient, sans déviation ni faiblesse, dans leurs principes d'honneur et de fidèle obéissance. Peu après les commencements de la dispute entre le monarque et

(1) CHALLONER, *Mémoires sur les prêtres missionnaires*, t. II, p. 217 ; et CHIFFLET, dans ses *Palmæ cleri anglicani ;* la substance s'en trouve dans le *Donay diary*, 1642.

les Chambres, le Parlement obtint l'administration des fonds publics. Dès lors, les loyaux sujets du roi fournirent aux besoins de ses finances ; les catholiques y contribuèrent largement, au moyen de souscriptions volontaires, et, en diverses occasions, en lui avançant deux années ou plus de leur cotisation annuelle, ou des abonnements consentis pour *non-conformité*. On appelait ainsi le tort légal de ceux qui n'adhéraient pas à l'Église établie et le fisc les punissait en leur appliquant la rapacité de ses ciseaux, pour les tondre jusqu'au sang. « L'étendard de la fidélité ne fut pas plutôt levé, dit le docteur Milner ; il ne fut pas plutôt permis aux catholiques de s'y ranger, qu'on le vit entouré de toute la noblesse de cette communion. Les Winchester, les Worcester, les Dunbar, les Bellamont, les Carnavon, les Powise, les Aruendell, les Fauconberg, les Molineux, les Cottington, les Mounteagle, les Langdale, etc, etc, etc, étaient impatients, avec les francs-tenanciers et la bourgeoisie, de laver dans leur sang, cette accusation de déloyauté qu'ils avaient été forcés d'endurer pendant plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis l'accession d'Élisabeth. Ces catholiques, qui possédaient des châteaux et des places fortes, en firent des forteresses royales ; et le reste fournit autant d'argent que ses facultés le lui permirent, pour le soutien du roi et de la constitution. Nous pouvons juger de leurs efforts dans cette cause, parce qu'ils ont souffert pour cette cause même » (1). Dodd parle d'une liste qu'il avait sous les yeux (et qui était confirmée par des documents authentiques), d'après laquelle six lieutenants généraux, dix-huit colonels, seize lieutenants-colonels, seize majors, soixante-neuf capitaines, quatorze lieutenants, cinq cornettes, cinquante gentlemen volontaires, tous catholiques, perdirent la vie en combattant pour la cause royale. Le nombre total des nobles et gentlemen, qui périrent, du côté du roi, a été estimé à cinq cents. Les deux tiers environ étaient catholiques ; et ce nombre excédait de beaucoup la proportion dans laquelle les catholiques étaient à cette époque, relativement aux protestants de même condition. Plusieurs écrivains contemporains, parmi les protestants, ont

(1) *Lettre à un prébendé,* VII.

rendu justice à la conduite des catholiques. « C'est une vérité incontestable, dit le docteur Stanhope, qu'il y eut beaucoup de nobles, de braves et de fidèles sujets parmi les catholiques, qui risquèrent leur vie dans la guerre pour la cause du roi, avec la plus grande abnégation, sans aucun but que de satisfaire à leur conscience, et que beaucoup de ces hommes avaient l'âme trempée de manière que les plus grandes tentations du monde n'auraient pu les détourner de faire leur devoir, et les porter à déserter la cause de leur roi, dans ses plus grands malheurs. » — « Le papiste anglais, dit un autre écrivain, mérite par son courage et sa loyauté, dans la première guerre, une place dans l'histoire, et peut-être est-il digne d'attention que, toutes les fois que l'usurpateur ou l'un de ses instruments de cruauté ou de charlatanisme, résolurent de s'emparer de la vie ou de la fortune d'un papiste, ce fut sa loyauté et non sa religion qui l'exposa à leur rapine et à leur inhumanité (1). »

Disputes avec le Parlement.

34. Le règne de Charles Ier ne fut qu'une longue dispute avec le Parlement ; la première phase fut occupée par des actes législatifs; la seconde, par des actes militaires. C'est un principe de droit que les impôts doivent être consentis par la nation. En 1625 et en 1626 Charles convoqua les Chambres à cet effet. Avant de songer aux besoins de l'État, les communes s'occupèrent des griefs du pays contre la couronne, et, au lieu de voter des subsides, adressèrent des remontrances. Charles cassa ces deux parlements ; pour se procurer des ressources il dut recourir aux expédients arbitraires. Dans le dessein de détourner l'attention publique, Buckingham détermina son maître à secourir les protestants assiégés dans la Rochelle ; cette expédition n'aboutit qu'à des échecs; au lieu de désarmer les passions publiques, elle leur fournit de nouveaux motifs de colère. En 1623, un troisième parlement vota cinq subsides, mais pour mettre la nation à l'abri des illégalités de la couronne, présenta d'abord la *pétition des droits*. Par cet acte, les Chambres demandaient que personne ne pût être contraint à aucun don, prêt

(1) *Le plus sûr soutien du trône*, p. 30; et *État du christianisme en Angleterre*, par un ministre protestant, qu'on dit évêque, p. 25.

ou bienveillance, etc., sans le consentement des deux Chambres ; que le peuple fût épargné pour le logement des matelots et des gens de guerre ; qu'aucun citoyen ne pût être emprisonné arbitrairement ; que la loi martiale fût abolie, et que nul ne fût jugé que d'après les formes et les lois du royaume. Les principes exprimés dans cette pétition étaient justes en général. Mais enlever au monarque le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque raison que ce fût, c'était l'exposer sans défense aux tentatives de la rébellion. La Chambre haute proposa de modifier cet article ; les communes furent inflexibles. Enfin, les lords, s'étant départis de leur résistance, passèrent le bill, et le roi le sanctionna. Les communes triomphantes formèrent aussitôt de nouvelles entreprises. Charles prorogea ce dangereux Parlement.

Après la prorogation, les communes reprirent leur système d'hostilités. Depuis Henri VII, les rois avaient joui du droit de tonnage et de pondage ; les communes déclarèrent *ennemi public* quiconque sigernait cette taxe et *traître à la patrie*, qui la paierait. La résolution fut aussitôt prononcée et quelques *vipères* du Parlement furent jetées en prison. Malgré ce conflit entre les pouvoirs, les Anglais étaient heureux s'ils avaient pu l'être sans leurs libertés constitutionnelles. « Les trois royaumes florissaient dans la paix et une abondance générales. Chaque jour ils reculaient les bornes de leurs possessions, en fondant de nouvelles colonies et en multipliant d'utiles défrichements au delà des mers. L'Angleterre concentrait dans ses ports le commerce du monde. On jouissait de ces biens sous un roi clément, juste, pieux et sans cesse occupé de la prospérité de ses sujets. » *(Mém. de Clarendon.)* Mais ce prince régnait en monarque absolu. Quoique la paix eût diminué ses dépenses, elles surpassaient encore de beaucoup les revenus de ses domaines, et son économie n'empêchait point qu'il ne fût obligé d'avoir recours aux taxes illégales. Il continua de percevoir le droit de tonnage et de pondage ; il établit même quelques taxes nouvelles, entre autres le *shipmoney,* ou taxe des vaisseaux, créée en 1634 pour l'entretien de la marine négligée pendant le règne de Jacques, et rétablie par Charles Ier. Tous ces impôts, d'ailleurs

légers, étaient équitablement répartis et, en général, appliqués aux meilleurs usages; mais ils étaient levés arbitrairement, dépensés sans contrôle, sans reddition de comptes : cette idée seule empoisonnait le bonheur de la nation. L'exaspération nationale monta au point qu'un grand nombre d'Anglais émigrèrent en Amérique. Charles crut devoir interdire cette alarmante émigration ; sa destinée voulut qu'il fît rentrer deux fois au port le vaisseau qui devait conduire outre-mer celui qui lui coupera la tête.

Affaires d'Ecosse.

35. Dans ces circonstances difficiles, le roi se créa imprudemment de nouvelles difficultés. Un zèle aveugle et de funestes conseils le portèrent à introduire en Écosse des changements religieux qui suscitèrent dans ce royaume des troubles violents, dont la réaction eut une influence décisive sur le sort de l'Angleterre. « Il n'y avait alors, dit Villemain (*Histoire de Cromwell*), qu'une fureur religieuse, un fanatisme qui pût mettre le feu aux mécontentements politiques. Les *idées de liberté n'étaient pas assez fortes* pour s'armer seules contre un roi autorisé par une longue possession et par ses vertus personnelles. On se plaignait, on réclamait ; mais les mesures absolues du gouvernement avaient excité beaucoup de protestations, et pas un seul combat. Lorsque le puritanisme entra dans la querelle, la guerre fut allumée. »

A l'exemple de son père, Charles aimait l'épiscopat, et voulait donner aux évêques une autorité qu'il jugeait également avantageuse pour la religion et pour la couronne. Quoique la haine contre l'Église épiscopale fut presque aussi forte en Écosse que la haine contre l'Église romaine, Jacques avait entrepris d'établir dans ce pays la hiérarchie et la liturgie anglicanes. La révolution avançait rapidement, quand le voyage du prince de Galles en Espagne, la rupture et la guerre qui en furent la suite, les querelles parlementaires qui s'y joignirent, vinrent détourner le roi des affaires de la religion. Le presbytérianisme, presque abattu en Écosse, se releva plus redoutable qu'auparavant. Quelque danger qu'il y eût à se jeter dans une guerre ouverte contre une secte qui devenait de jour en jour plus nombreuse, Charles, égaré par le zèle

ardent de Lawd, archevêque de Cantorbéry, reprit les projets de son père.

Tous les historiens dignes de foi, qui ont parlé de l'archevêque de Cantorbéry, l'ont représenté comme ayant une piété fervente, une vaste érudition, des mœurs austères, un courage inébranlable, enfin une *vertu immense,* suivant l'expression de Clarendon. Dans les affaires civiles il se montra ministre intègre et éclairé. Mais, dans les affaires religieuses, à une époque où il était nécessaire de transiger avec les passions, d'adoucir les esprits, de les conduire par une pente insensible au terme où on voulait les amener, Lawd était absolu, fougueux, intolérant. Ennemi déclaré du presbytérianisme, il voulait, à tout prix, réunir les trois royaumes sous le joug uniforme du culte anglican. Pour réussir dans ce projet, si toutefois le succès n'était pas impossible, il fallait prendre garde d'effaroucher les presbytériens par l'appareil des cérémonies que ces fanatiques avaient en horreur. Le primat, au contraire, persuadé qu'on ne saurait environner la religion d'un éclat trop imposant, avait fait diverses innovations qui rendaient le culte plus solennel. Ces changements, quelque innocents qu'ils pussent être, choquaient les idées dominantes. Déjà l'on criait de toutes parts à l'*idolâtrie ;* déjà l'on croyait voir la religion catholique reprendre son empire, lorsque Lawd conseilla au roi d'introduire en Écosse les canons et la liturgie de l'Église anglicane.

Charles étant allé à Édimbourg (1633) pour se faire couronner, chargea une commission d'évêques de préparer une liturgie qui rapprochât l'Église d'Écosse de celle d'Angleterre. La commission n'eut achevé son travail qu'au bout de quatre années. Cette lenteur donna le temps aux chefs des puritains de disposer les esprits à la résistance, et de persuader au peuple ignorant que le dessein du roi était de rétablir le *papisme.*

Enfin, l'ordre est donné de lire les nouvelles prières dans toutes les églises d'Écosse. Au jour fixé (23 juillet 1637), le doyen d'Édimbourg, en surplis, paraît dans la cathédrale de cette ville pour officier suivant le nouveau formulaire. *C'est le pape ! c'est l'antechrist !* s'écrie à cette vue une femme du peuple. *C'est le pape !*

c'est l'antechrist! répète la multitude furieuse; *qu'on le lapide;* et les livres, les bancs, une grêle de pierres volent à la tête du doyen. L'évêque monte en chaire; il est traité de même. Les magistrats accourent et dispersent les séditieux. Le tumulte paraît apaisé; mais il recommence quelques mois après, et prend une forme plus régulière. Bientôt l'insurrection devient générale. Les paysans, soulevés par des agents de rébellion, se rassemblent de toutes parts à Édimbourg. *Le presbytérianisme ou la mort!* tel est le cri que profèrent soixante mille furieux, fiers de s'entendre comparer par leurs prédicateurs à l'ânesse de Balaam, dont le Seigneur avait délié la langue. Enfin, quatre comités, composés de la haute noblesse, des gentilshommes, du clergé presbytérien et des bourgeois, rédigent le fameux *covenant* (ou *alliance*), dont les signataires s'engageaient, au nom du Seigneur leur Dieu, à défendre la vraie religion, à s'opposer à toute erreur contraire et à toute corruption; à se réunir pour la défense du roi, de sa personne et de son autorité, pour la garantie de la religion, des libertés et des lois du royaume; clause qui, limitant implicitement l'obéissance des sujets, était faite pour autoriser la révolte, toutes les fois que les mesures prises par le souverain seraient représentées par les comités comme contraires aux lois, aux libertés ou à la religion de l'Écosse. Tout le peuple abusé signa cet acte (1638), s'imaginant que c'était le même qui avait été dressé sous Jacques Ier en 1588, et que ce prince avait ratifié. Le roi, hésitant à employer la force, négocia avec les rebelles, et leur fit plusieurs concessions. La liturgie, la haute commission furent abolies. Charles se flattait de conserver du moins l'épiscopat pour prix de tous ses sacrifices; mais une assemblée ecclésiastique, tenue à Glascow, abrogea l'épiscopat, ainsi que toutes les lois de doctrine et de discipline portées depuis l'avènement de Jacques Ier à la couronne d'Angleterre, et prononça l'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de signer le *covenant* d'Écosse.

Tant d'audace ne pouvait être soutenue que par les armes. On se prépara ouvertement à la guerre civile; on saisit les revenus de la couronne, ses magasins, ses places fortes. On leva une armée au

nom de *Jésus covenantaire,* et on en confia le commandement à *Lesly,* que des ressentiments personnels animaient contre la cour de Londres. Charles, ne pouvant se laisser braver plus longtemps, se disposa à réduire les rebelles. Bien que le peuple anglais fût en général très opposé à cette guerre, « pensant, dit Thomas May, que « de la même épée qui subjuguerait les Écossais, sa propre liberté « serait bientôt anéantie », cependant il semblait se féliciter d'une occasion qui devait raisonnablement obliger le roi à convoquer un parlement et donner lieu par là au redressement des griefs de l'Angleterre. Mais Charles, reculant devant cette nécessité, recourut à d'autres ressources. Il emprunta de grosses sommes à la haute noblesse, exigea des juges et officiers du gouvernement des prêts proportionnels, et reçut du clergé de tous les rangs, de libérales contributions pour cette *guerre épiscopale,* comme elle fut appelée par beaucoup de gens. Au moyen de cet argent, et à l'aide des nobles de la cour et d'un grand nombre de gentilshommes des comtés qui accoururent avec leurs tenanciers sous la bannière royale, Charles rassembla une armée de vingt mille hommes de pied et de six mille cavaliers, que devait seconder une flotte considérable (1639). Les révoltés n'étaient point en état de lutter contre des forces si puissantes : il ne fallait que frapper un grand coup, et la guerre était terminée. Mais Charles était retenu par son affection pour les Écossais, quoique rebelles, et par son aversion pour toute mesure rigoureuse. Il se laissa fléchir par les premiers signes d'une feinte soumission, et conclut à *Berwick* (17 juin 1639) un traité que violèrent les covenantaires, dès qu'il eut congédié son armée (1).

36. La révolte obligeait le roi à reprendre les armes, et, pour se procurer des subsides, à convoquer le Parlement. Les députés, loin de blâmer l'Écosse, qui forçait le roi à les réunir, n'y virent qu'une occasion de rappeler leurs griefs et un exemple de hardiesse qui les provoquait à l'imitation. Charles cassa cette quatrième assemblée : mesure imprudente, qui suspendait et augmentait le péril. L'assemblée du clergé, réunie en même temps, vota six subsides. Ce secours et des dons gratuits permettent au roi de lever une

Empiétements parlementaires

(1) Ragon, *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 125.

seconde armée, avec laquelle il se fait battre. En novembre 1640, convocation d'un cinquième parlement : c'est ce Long-Parlement qui devait renverser le trône, immoler le roi, détruire la constitution, et périr lui-même victime de ses violences. Le comte de Strafford avait rédigé autrefois la *pétition des droits ;* mais, ennemi de la licence autant qu'il était l'ami de la liberté, il s'était rallié à la cause royale, avait gouverné dignement l'Irlande et brillé dans la guerre comme dans les conseils. La Chambre le traita en apostat de la cause du peuple, et le mit en jugement avec l'archevêque Lawd : tous deux furent mis à mort. Strafford mourut, le 12 mai 1641, avec l'intrépidité d'un héros : « Je n'augure rien de bon, dit-il, d'une réformation qui fait ainsi son premier pas dans le sang. » La vérité est qu'elle marchait dans le sang depuis Henri VIII et, qu'ivre du sang des justes, elle allait se précipiter aux abîmes.

Après avoir tué les défenseurs du roi, le Parlement voulut le dépouiller de ses prérogatives et modifier la constitution. Plusieurs de ses mesures méritaient des éloges. Le retour triennal des parlements, l'inamovibilité des juges, la suppression des taxes et des cours illégales, celle des ordres et des emprisonnements arbitraires, la comptabilité du trésor de l'État, la responsabilité des dépositaires du pouvoir, étaient des actes conformes au bien public. Mais donner aux institutions nouvelles un effet rétroactif ; punir de n'avoir point observé des lois qui n'existaient pas encore ; imaginer une classe de *délinquants,* sans vouloir définir ce mot, pour en effrayer tous ceux que l'on pouvait craindre, et l'appliquer à tous ceux que l'on voulait perdre ; attaquer les magistratures régulières ; usurper les fonctions du gouvernement ; être tout à la fois législateurs, accusateurs et juges ; exclure arbitrairement les députés dont les opinions n'étaient pas dans le *sens de la révolution ;* anéantir jusqu'à la liberté des suffrages, et jusqu'à celle des élections, c'était établir une tyrannie mille fois plus odieuse que ce pouvoir absolu, mais mitigé, contre lequel on prétendait s'armer ; et c'est ce que fit, dès son origine, le *Long-Parlement* (1).

A ces mesures contraires à la constitution qu'elle disait défendre,

(1) LALLY-TOLLENDAL, *Essai sur la vie de Strafford.*

l'assemblée en ajouta une autre dont le but était d'humilier le roi et de se procurer contre lui des moyens d'agression. Ce Parlement, convoqué pour chasser les Écossais, les appela ses *frères,* força le roi de rétracter le nom de *rebelles* dont il les avait justement qualifiés, prolongea leur séjour en Angleterre pendant un an, s'en fit une armée contre le souverain, et, lorsque les prétextes manquèrent pour les retenir, les congédia avec un présent de trois cent mille livres sterling, comblant d'éloges leur entreprise comme tendant à *l'honneur et à l'avantage de Sa Majesté.*

Une catastrophe inattendue vint pousser les Chambres aux dernières extrémités. Les Irlandais, poussés à bout, résolurent d'exterminer les Anglais et en tuèrent, dit-on, quarante mille. A la nouvelle de ce terrible événement, Charles se hâta de demander des moyens de châtier les rebelles. Les communes, au lieu de rendre hommage à la sincérité de son zèle, l'accusent d'être le complice des assassins et cette accusation s'accrédite par son atrocité même. La Chambre poursuit le cours de ses usurpations, ordonne la poursuite de la guerre d'Irlande, s'attribue des gardes et supprime la garde royale. Le roi, poussé à bout, ordonne l'arrestation de cinq députés ; ils se dérobent et le magistrat refuse de prêter main-forte au roi. L'exaspération et l'audace sont au comble. Charles se retire à York ; la reine s'enfuit en Hollande. Le roi n'a plus d'autre parti que la guerre ; pour s'y soustraire encore, il ratifie deux bills, dont l'un exclut les évêques de la Chambre haute, l'autre défend les enrôlements forcés. Les communes ne sont point satisfaites ; elles demandent que la nomination des membres du conseil privé et des grands officiers de l'État soit soumise à l'approbation du Parlement ; qu'il ait le contrôle sur l'éducation et le mariage des enfants du roi ; que les communes puissent à leur gré réformer le gouvernement de l'Église, et désigner les chefs de la milice et les gouverneurs des places fortes. C'était inviter le monarque à descendre du trône. Il rejette les propositions des factieux : on se passe de son consentement. Le Parlement, au mépris de toutes les lois, nomme des gouverneurs pour les provinces, et leur donne le commandement de la milice, des garnisons, des forteresses, en leur

ordonnant d'obéir aux ordres de sa majesté *signifiés par les Chambres*. Charles ne pouvait hésiter plus longtemps ; le 25 août 1642, il déploie son étendard et déclare la guerre.

guerre. 37. Les pairs, les gentilshommes, les épiscopaux et les catholiques se déclarèrent en faveur du roi ; le tiers état, les fermiers, les laboureurs, les négociants, les artisans se prononcèrent pour les Chambres. Les ressources du royaume étaient du côté des communes ; le roi manquait d'argent ; cependant il parvint à rassembler quatorze mille hommes. L'armée parlementaire, sous les ordres du comte d'Essex, était un peu plus nombreuse ; plusieurs députés y avaient pris des grades. Un certain Cromwell, entre autres, avait levé, dans sa province, une compagnie, et reçu, de la Chambre, un brevet de capitaine. Quelques actions d'éclat l'élevèrent au grade de colonel. Alors il leva mille cavaliers qu'il accoutuma à une discipline à la fois religieuse et militaire, dont il opposa le fanatisme au point d'honneur des nobles. Cromwell fit de ses soldats des espèces de moines armés, de missionnaires qui mettaient le glaive au service de la foi nouvelle. Son régiment des frères rouges devint une espèce de séminaire d'où sortirent presque tous les officiers des troupes du Parlement. Au commencement, ces troupes, peu aguerries, étaient inférieures aux milices royales. En 1642, le comte palatin Robert, venu au secours du roi son oncle, battit en deux rencontres les troupes d'Essex. En 1643, le marquis de Newcastle établit l'autorité royale dans les provinces du nord ; dans l'ouest, quelques seigneurs levèrent une armée et battirent quatre fois les troupes du Parlement. Charles, qui avait reçu un renfort de trois mille hommes et de 1,500 chevaux, prit Bristol et assiégea Glocester. Le comte d'Essex fit le siège de cette ville et remporta une victoire près de Newbury. L'Écosse révoltée, lui envoya un secours de vingt mille hommes, à condition que le Parlement détruirait l'épiscopat ; l'Irlande pacifiée donna du renfort au roi. Ces renforts rendirent des services, puis se dissipèrent. En 1644, la bataille de Marston-Moor se termina par la déroute des troupes royales. Cependant la fortune balança encore avant de se fixer, le roi battit des parlementaires à Capredon-Bridge et fit mettre bas les armes à

l'infanterie d'Essex. Les parlementaires prirent leur revanche à une seconde bataille de Newbury. Les chances étaient disputées, lorsque le fanatisme protestant intervint pour changer l'assiette des partis.

Les sectes.

38. Quand l'Angleterre s'était séparée de l'Église romaine, il s'était formé, dans son schisme, deux hérésies : l'hérésie des *épiscopaux* qui se contentaient de substituer le roi au Pape et pensaient garder, pour tout le reste, l'orthodoxie ; l'hérésie des *presbytériens* qui rejetaient les évêques et n'admettaient, pour le gouvernement des fidèles, que des prêtres dirigés par un consistoire ; pour le surplus, ils admettaient la dogmatique de Calvin. Dans la guerre présente, les épiscopaux étaient avec le roi qui leur servait de Pape ; les presbytériens combattirent le roi, pour abattre les épiscopaux. Par le fait, les presbytériens triomphaient, cependant ils touchaient à leur ruine. En vertu des mêmes principes et dans les mêmes desseins, ce parti poursuivait la réforme de l'Église et de l'État. En matière religieuse, sa foi était ardente, ses doctrines fermes : il voulait la démocratie dans l'Église. En politique, au contraire, ses idées étaient vagues et ses intentions modérées : il aimait la monarchie en combattant le roi, respectait sa prérogative en travaillant à asservir la couronne, ne se confiait qu'aux communes et cependant ne portait aux lords ni malveillance ni dédain. Ainsi agité de dispositions contraires, fanatique et modéré tour à tour, le parti presbytérien n'avait même pas des chefs sortis de ses rangs ; il marchait à la suite des réformateurs politiques. Leur alliance lui était naturelle et nécessaire : naturelle, car ils voulaient comme lui réformer le gouvernement et non l'abolir ; nécessaire, car ils étaient en possession du pouvoir et le conservaient par la supériorité de leur rang, de leurs richesses, de leurs lumières ; avantages que les plus ardents presbytériens ne songeaient point à contester. Mais, en acceptant l'appui des sectaires, la plupart des réformateurs politiques ne partageaient, quant à l'Église, ni leurs opinions, ni leurs vœux. Les abus dont on s'était tant plaint, avaient disparu ; on avait fait toutes les lois qu'on jugeait nécessaires, et modifié les institutions aussi bien qu'on savait. Mais la révolution re-

ligieuse, dans le sens radical du calvinisme, était à peine commencée ; et la réforme politique, chancelante et mal garantie, menaçait de se tourner en révolution. Le calvinisme, qui avait été le branle-bas de tous les agissements contraires à la royauté, devenait l'obstacle à la continuation du mouvement. Le moment approchait donc où les vices intérieurs du parti presbytérien, l'incohérence de sa composition, de ses principes, de ses desseins devait infailliblement éclater. Chaque jour, il était forcé de marcher dans des voies divergentes, de tenter des efforts contraires. Ce qu'il sollicitait dans l'Église, il le repoussait dans l'État ; il fallait que, changeant sans cesse de position et de langage, il invoquât tour à tour les principes et les passions démocratiques contre les évêques et les influences monarchiques ou aristocratiques contre les républicains. C'était un spectacle étrange de voir les mêmes hommes démolir d'une main et soutenir de l'autre, persécuter les épiscopaux au nom de la liberté et les non-conformistes au nom du pouvoir, s'arrogeant les privilèges de l'insurrection et de la tyrannie en déclamant chaque jour contre la tyrannie et l'insurrection.

Les indépendants.

39. Dans une situation si peu logique, les oppositions devaient se multiplier. Les sectes pullulaient de toutes parts, de jour en jour plus nombreuses, plus variées, plus ardentes, brownistes, anabaptistes, antipatobaptistes, quakers, antinomiens, hommes de la cinquième monarchie. A l'ombre même de la domination des presbytériens, la révolution suscitait à la fois contre eux des enthousiastes, des philosophes, des libertins. Jusque là, des faits puissants, respectés, avaient dirigé et contenu la pensée des réformateurs politiques et religieux ; désormais la fermentation sociale changea de caractère et les questions agitées prirent un autre tour. Aucun but précis ne régla la marche de ces *indépendants* : c'est le nom collectif qu'ils se donnèrent ; aucun fait historique ou légal, n'enferma dans ses limites leurs pensées ; confiants dans leur force, dans leur élévation et leur sainteté, ils cherchèrent à tout prix, les philosophes, la vérité, les enthousiastes, le Seigneur, les libertins, le succès. Institutions, lois, coutumes, évènements, tout devait céder à leur raison et à leur volonté. Les prétentions et les évolutions des

indépendants nous intéressent toutefois moins que leurs doctrines. Or, dans leur système, l'Église devait exister sans prêtres, sans symbole, sans discipline, sans cérémonies ; le culte se réduisait à la communication de l'Esprit-Saint, que tout le monde pouvait également obtenir par la prière. L'état devait être organisé d'après des principes semblables : point de roi, point de pairs, nulle distinction de rang, égalité entière et parfaite : tel était, selon les indépendants, le seul régime politique qui convînt à la dignité de l'homme et à sa liberté naturelle. « Cette secte comptait plusieurs enthousiastes de bonne foi, mais aussi quelques hommes profondément pervers qui empruntaient le langage et les dehors du fanatisme, et qui, au milieu de leur délire apparent, conservaient le sang-froid nécessaire pour diriger à leur gré la frénésie des autres. » Tel était Olivier Cromwell, le chef des indépendants. « Tout en lui, dit Guizot, leur avait plu d'abord, les élans désordonnés de son imagination, son empressement à se faire l'égal et le compagnon des plus grossiers amis, ce langage mystique et familier, ces manières tour à tour triviales et exaltées qui lui donnaient l'air, tantôt de l'inspiration, tantôt de la franchise, même ce libre et souple génie qui semblait mettre au service d'une cause sainte toutes les ressources de l'habileté mondaine. Aussi avait-il cherché et trouvé parmi eux ses plus utiles agents. » (1)

Ce parti sentait que, pour accomplir ses desseins, il lui fallait s'emparer de l'armée ; mais comme elle était commandée par des généraux et des officiers presbytériens, et qu'il était impossible d'obtenir violemment leur destitution, on eut recours à l'artifice pour les écarter. Les indépendants firent ordonner un jeûne solennel pour attirer les grâces du ciel sur la nation et sur l'assemblée. Leurs prédicateurs saisirent cette occasion de déplorer les maux de la guerre, et de les imputer à la perfide lenteur des chefs, qui ne cherchaient qu'à prolonger la lutte pour s'enrichir de la substance des peuples. En même temps, il conjurèrent le Seigneur de susciter des hommes plus dignes d'être les instruments de sa providence. Le lendemain, ces discours furent représentés dans la Cham-

(1) *Histoire de la Révolution d'Angleterre* t. II, p. 335.

bre basse comme une inspiration manifeste du Saint-Esprit. On invita les membres de l'assemblée à faire abnégation de tout intérêt personnel, à se dépouiller de tout emploi lucratif. Dans un moment de ferveur politique et religieuse, les communes, éblouies de l'idée de régner sur les esprits par un désintéressement sans exemple, ordonnèrent la rédaction d'un bill pour exclure tout membre du Parlement des fonctions civiles et militaires. Cet acte, qu'on appela l'ordonnance du *renoncement à soi-même*, fut porté à la chambre des pairs, qui l'accepta après beaucoup d'objections et de lenteurs. Essex, Manchester et les autres seigneurs qui avaient des commandements, dupes de ce *tour de passe-passe*, suivant l'expression de Hollis, résignèrent leurs commissions ; et le Parlement rendit un bill pour la recomposition de l'armée, dont le chevalier Fairfax fut nommé seul général. Fairfax avait du courage et de l'habileté, mais point de caractère. Cromwell, qui exerçait un empire absolu sur son esprit, l'avait proposé aux communes, et devint par ce choix le véritable chef de l'armée (1).

nières illités.

40. Cromwell remplit l'armée d'officiers *indépendants*, anciens artisans pour la plupart, animés de toutes les fureurs du fanatisme de la démagogie. L'aveugle fortune se prononça pour ces bigots du fanatisme révolutionnaire. Le 14 juin 1645, la bataille de Nazeby décida la chute du trône. Depuis ce désastre, les affaires du roi déclinèrent rapidement ; les armées qui le soutenaient furent défaites l'une après l'autre. Pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis, le roi se confia aux Écossais, qui le vendirent au Parlement pour 400,000 livres sterling. Le Parlement triomphait donc par la trahison et par les armes. Cependant l'armée, où dominaient les indépendants, ne pouvait voir, avec indifférence, les presbytériens maîtres de la personne du roi. Sur la nouvelle vraie ou fausse que les communes voulaient faire passer une partie des troupes en Irlande et licencier l'autre, elle se mutina. Cromwell, envoyé pour rétablir l'ordre, fomenta ouvertement la sédition ; il permit aux soldats de délibérer sous les armes et de se constituer en contre-parlement. Cependant un coup de main faisait tomber le roi sous

(1) Ragon, *Op. cit.*, t II, p. 142.

la coupe de son parti. Le Parlement effrayé des menaces de l'armée, avait, sur sa demande, chassé de son sein onze députés. Le peuple de Londres, craignant le pouvoir militaire, demandait instamment leur rappel. Les deux orateurs du Parlement et une centaine de députés de la secte indépendante, feignant d'être alarmés, sortirent de Londres et se retirèrent au camp de Fairfax. Aussitôt l'armée marcha sur Londres et ramena à Westminster les députés fugitifs. Les deux Chambres, subordonnées à l'armée par ce coup habile, nommèrent Fairfax au gouvernement de la Tour et exilèrent de nouveau les députés qui n'avaient pas l'heur de plaire. Malgré cette soumission du Parlement, les presbytériens gardaient encore une grande autorité ; ils négociaient même avec le roi pour sa délivrance. Cromwell, pour traverser leurs négociations, fit suggérer au roi de se retirer dans l'île de Wight. Les gardes favorisèrent son évasion ; le prince, au moment où il croyait recouvrer sa liberté, devenait un prisonnier à la garde d'une créature de Cromwell.

41. Pendant que Cromwell poussait, contre le Parlement et contre la royauté, les intrigues de son ambition, le mouvement révolutionnaire se précipitait à toutes extrémités. Dans les rangs élevés du parti vainqueur, au sein des communes, dans le conseil général des officiers, les projets républicains devenaient clairs et positifs. Le principe de la souveraineté du peuple, et, en son nom, d'une assemblée unique, par lui désignée, présida seul à leurs actions, à leurs discours ; et dans leurs entretiens, toute idée d'accommodement avec le roi, n'importe dans quels termes, fut traitée de trahison. « Au-dessous d'eux, dit Guizot, dans le peuple comme dans l'armée, éclatait en tous sens le bouillonnement des esprits ; sur toutes choses, des réformes, jusque là inouïes, étaient invoquées ; de toutes parts s'élevaient des réformateurs ; à leurs fougueux désirs aucune loi n'imposait de respect, aucun fait ne semblait un obstacle ; d'autant plus confiants et impérieux que leur ignorance et leur obscurité étaient plus profondes, leurs pétitions, leurs pamphlets, chaque jour renaissants, portaient partout la menace. Cités devant les juges, ils mettaient en question les juges eux-mêmes et les som-

Les niveleurs.

maient de quitter un siège usurpé ; attaqués dans les églises par les ministres presbytériens, ils s'élançaient tout à coup vers la chaire, en arrachaient le prédicateur et prêchaient à leur tour, sincères dans leurs extases, quoique habiles à les employer au profit de leurs passions. Aucune doctrine forte et complète: aucune intention précise et générale ne présidait à ce mouvement : tous républicains, ces champions populaires poussaient bien au-delà d'une révolution dans le gouvernement, leurs pensées et leurs vœux ; ils aspiraient à changer la société même, les relations, les mœurs, les sentiments mutuels des citoyens. Mais en ceci leurs vues étaient courtes et confuses ; les uns épuisaient leur audace à poursuivre bruyamment quelque innovation importante, mais partielle, comme la destruction des privilèges des lords et des jurisconsultes ; aux autres, il suffisait de quelque pieuse rêverie, comme l'attente du règne prochain du Seigneur ; quelques-uns, sous le nom de *rationalistes*, réclamaient pour la raison de chaque individu une souveraineté absolue ; quelques autres parlaient d'introduire entre les hommes, une rigoureuse égalité de droits et de biens et leurs ennemis en profitèrent pour leur imposer à tous le nom de *niveleurs* ». Cromwell ne pouvait, sans péril pour son ambition, tolérer les agissements de ces niveleurs ; il le pouvait d'autant moins que ces radicaux et socialistes du temps avaient excité des troubles dans l'armée et tiraient les conséquences de leurs principes. Au risque de nuire à l'égalité des biens et des personnes, sans trop se préoccuper s'il ne portait pas atteinte aux principes de la *société chrétienne*, il résolut de sévir. Dans une revue de l'armée, il saisit les chefs des mutins, en fit exécuter un sur le champ et comprima ainsi par la terreur, une faction dont le crime était d'avoir imité ses exemples.

Coup d'État

42. Les prisons des princes sont près de leurs tombeaux. Cromwell avait fait rendre une ordonnance défendant d'adresser des messages, au roi et déclarant coupable du crime de haute trahison quiconque entrerait en communication avec le prince. Ces rigueurs provoquèrent une réaction. Une partie de la flotte abandonna la cause du Parlement ; trois comtés se soulevèrent en faveur du roi ;

les Ecossais, pour effacer l'opprobre de leur trahison, entrèrent en Angleterre. Les Ecossais et les royalistes furent facilement accablés par Cromwell. Pendant son absence, le Parlement, devenu plus libre, avait révoqué l'ordonnance qui défendait de communiquer avec le roi et lui avait envoyé des commissaires pour renouer les négociations. Charles souscrivait aux conditions de l'Assemblée et ne se montrait inflexible que sur deux points, la punition de ses partisans et l'abolition de l'épiscopat. Tandis que ces négociations se poursuivaient, Cromwell victorieux et désormais tout puissant, jeta le masque et se prépara à l'exécution de son terrible dessein. L'armée s'était constituée en contre-parlement ; il lui fit déclarer que Charles Stuart était déchu du trône et que, coupable de tous les malheurs de l'État, il n'appartenait plus qu'à la justice nationale. Malgré cette décision menaçante, le Parlement, à la majorité de 140 voix contre 104, décreta que les concessions du roi offraient, pour la paix, des bases suffisantes. A cette nouvelle, Cromwell ordonna à l'armée de marcher sur Londres et de briser la Chambre. On arrête quarante et un membres presbytériens ; cent autres sont exclus par la force, de l'Assemblée. Les révolutionnaires sont partout les mêmes; ils se font suivre des masses en arborant le drapeau de la liberté; mais dans la réalité, ils ne cherchent le plus souvent, qu'à s'adjuger par des coups d'État, une tyrannie. Alors les agitateurs, les niveleurs, les indépendants, soulevés par Cromwell, demandent à grands cris, la mort du roi. Ce qui reste de la Chambre *basse*, — et jamais ce qualificatif ne fut plus mérité, — nomme trente-huit commissaires pour instruire le procès du monarque. Ce comité l'accuse de haute trahison, les communes adoptent cet acte d'accusation et constituent, pour le jugement de Charles Ier, une commission de cent trente-trois personnes, députés, officiers, magistrats et citoyens. La chambre des lords, indignée de cet attentat, rejette le bill à l'unanimité (1). Sans s'arrêter à cette résistance légale, les communes, partant du principe démocratique : Que tout pouvoir émane du peuple : déclarent que les communes, représentant le peuple anglais, possèdent la *suprême*

(1) *Hist. de la révolution d'Angleterre*, t. II, p. 352.

autorité et que tout ce qui est jugé par elle à force de loi, *sans le consentement du roi et des pairs*. La commission, décrétée par la chambre des communes fut donc constituée en haute cour pour juger le roi d'Angleterre. Du moins Cromwell n'avait obtenu ce résultat qu'en soutenant une émeute militaire, en décimant les communes, en rejettant les pouvoirs des pairs du royaume. Après ce triple coup d'État, pour obtenir la condamnation du roi, il devait encore violer toutes les formes de la justice. « Ainsi, dit Villemain, chez ce même peuple ou l'antique consécration du jugement par jurés assure à tout homme la sentence impartiale de ses égaux, le roi, plus maltraité que le moindre des citoyens, était livré à une commission arbitrairement choisie par un parlement esclave (1) ».

[Mo]rt du roi. 43. Le 20 janvier 1649, Charles comparut pour la première fois devant ses juges. Cromwell, Ireton, son gendre, les plus furieux indépendants, étaient au nombre des commissaires, que les prédicants, pour animer le peuple contre le roi, *le grand Barrabas de Windsor*, appelaient des Samuels et des Gédéons. Jusque dans le verbiage de ces prédications d'assassinats, on sent que l'idée révolutionnaire du protestantisme sert de manche à la hache qui doit frapper le roi. La comparution devant une telle assemblée ne pouvait couvrir des projets criminels que d'un vain simulacre de justice ; on ira pourtant jusqu'au comble des ignominies et des cruautés, comme pour montrer, qu'en dehors de l'Église, il n'y a plus de frein pour les passions. Charles déclina avec une dignité et un courage que les revers n'avaient pu abattre, la juridiction de ses ennemis et refusa de répondre, ou plutôt fit la réponse la plus légale et la plus victorieuse par ces seuls mots : *Je ne vois pas ici de chambre des pairs, et d'ailleurs je fais moi-même partie du Parlement.* Ramené en leur présence le 22 et le 23 janvier, il persista à méconnaître l'autorité de ce tribunal, et montra, par la noblesse de sa contenance et de ses discours, qu'*il n'est pas permis à des rebelles de faire perdre sa majesté à un roi qui sait se connaître*. Enfin, il fut jugé par contumace, et condamné à mort comme *traître, tyran et meurtrier*. Le roi reparut une quatrième fois devant ses assas-

(1) *Histoire de Cromwell*.

sins pour entendre prononcer son arrêt. Sa fermeté n'en fut point altérée. En sortant de la salle de Westminster, poursuivi par les clameurs insultantes que poussaient des soldats apostés : *Pauvres gens*, dit-il, *pour un peu d'argent ils en feraient autant à leurs chefs.* Un de ces misérables ayant osé lui cracher à la figure, il se contenta de dire avec douceur que *le Sauveur du monde avait souffert un pareil outrage.* Trois jours s'écoulèrent entre le jugement et l'exécution. Dans ce court intervalle, ni les instances des ambassadeurs de France et de Hollande et des commissaires écossais, ni le généreux dévouement des lords Richemond, Hertford, Southampton et Lindsay, qui demandèrent à mourir pour le roi, ne purent fléchir ses implacables ennemis. Si le grand nombre faisait la loi dans les crises politiques, Charles aurait dû facilement être sauvé. Les presbytériens et le corps de la cité lui étaient favorables, mais ils s'étaient bornés à passer le temps en jeûnes et en prières pour la conservation de ses jours. Les républicains n'avaient aux environs de Londres que huit mille hommes de troupes ; mais choisis dans toute l'armée comme les plus forcenés fanatiques, tenus le jour et la nuit en oraison, on les avait amenés à un tel degré de fureur qu'ils jetaient l'épouvante dans tout le peuple. D'un autre côté, les royalistes n'avaient ni énergie ni prévoyance ; ils s'étaient flattés que le jugement du roi n'était qu'un vain appareil destiné à arracher son consentement à des concessions exagérées ; et lorsqu'ils ne purent enfin douter de son péril, il était trop tard pour tenter de le secourir. Il n'eut donc plus qu'à subir sa sentence avec ce courage tranquille et ferme que donnent l'innocence et la religion. Ses derniers moments furent sublimes comme ceux de Marie Stuart. Comme son aïeule, il mourut avec la sainte joie des martyrs, en élevant son âme vers l'éternité ; comme elle, il pardonna à ses bourreaux. Ce fut le 30 janvier 1649 qu'il monta sur l'échafaud dressé devant son palais même de Whitehall. Le régicide fut consommé en présence d'un peuple immense, qui le désavouait par sa douleur et par ses larmes. « Cette grande vérité, « dit l'historien Burnet, que les conseils sanguinaires retombent « toujours sur leurs auteurs, ne parut jamais plus éclatante qu'à

« la mort de Charles Ier. Sa contenance pieuse et digne au pied de « l'échafaud fit oublier toutes ses erreurs, et lui attira une com- « passion universelle qui se tourna en haine contre ses meurtriers, « et fut la première et véritable cause de la mémorable révolu- « tion de 1660. » Le fameux livre intitulé l'*Image royale,* publié peu de temps après la mort du roi, et dont on le croyait l'auteur, mit le comble à la pitié qu'avait excitée son supplice (1).

révolution d'Angleterre.

44. Guizot, dans un discours justement célèbre, constate que la révolution d'Anglerre a réussi et demande pourquoi. Le pourquoi, suivant le célèbre historien, c'est que les auteurs de cette révolution ont fondé, en Angleterre, la monarchie constitutionnelle ; et que leurs descendants ont fondé, en Amérique, la république des Etats-Unis. Les Etats-Unis n'ont rien de commun avec la révolution d'Angleterre, si ce n'est qu'ils sont nés de ses proscriptions et non de son esprit; et la monarchie constitutionnelle, établie sous Innocent III, par la Grande Charte, n'avait plus besoin d'être fondée au XVIe siècle. La révolution est née doublement du protestantisme : une première fois en ce sens que le protestantisme en a posé la cause en favorisant, en constituant même l'absolutisme des Tudors; une seconde fois, en ce sens qu'après avoir constitué l'absolutisme royal, il déchaîna contre, toutes les haines des partis et toutes les fureurs des sectes. Le déchaînement des sectes et des partis eut été inutile si l'absolutisme royal n'eut pas provoqué une réaction; et l'absolutisme n'eut pas provoqué cette réaction terrible, si le protestantisme n'avait point faussé les voies du pouvoir souverain. Si vous supposez l'Angleterre fidèle au catholicisme, la révolution n'a plus ni raison d'être, ni agents d'exécution. Les viles passions d'un roi ont été la première cause de tous les mouvements révolutionnaires, et le protestantisme en amnistiant ces passions royales, a promis à d'autres passions, un semblable bill d'amnistie. Sous l'autorité de l'Église romaine, il se fut trouvé partout des freins; après l'invasion du protestantisme épiscopal, presbytérien, indépendant, niveleur, toutes les barrières sont levées, le puits de l'abîme s'ouvre, la place est aux charlatans sinistres et l'Angleterre est plus agitée

(1) RAGON, *Op. cit.* p. 149.

que l'Océan qui l'entoure. Bossuet, avec son coup d'œil profond, a mieux vu que Guizot, cette révolution d'Angleterre; il a reconnu ses causes dans les écarts de doctrines; ses moyens d'action, dans les passions soulevées; son but dans l'anéantissement du Christianisme. Après les folies et les crimes, l'Angleterre est revenue à la sagesse; ce n'est pas le protestantisme qui lui en a donné le conseil; et cette révolution, qui eût pu ne pas être, l'Angleterre en aura prononcé l'effacement, lorsqu'elle sera revenue sous la houlette paternelle du vicaire de Jésus-Christ. Il y a longtemps que l'Angleterre y travaille; l'anglicanisme se dissout; l'île des saints revient à ses commencements. C'est l'arrêt de mort de la révolution d'Angleterre.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME

SEPTIÈME ÉPOQUE

DE LUTHER (1517) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648)

(SUITE)

CHAPITRE XVIII

PONTIFICATS DE CLÉMENT VIII ET DE SES PRÉDÉCESSEURS (1590-1605)

CHAPITRE XIX

PONTIFICATS DE LÉON XI ET DE PAUL V

CHAPITRE XX

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XV (1621-1623)

CHAPITRE XXI

PONTIFICAT D'URBAIN VIII (1623-1644)

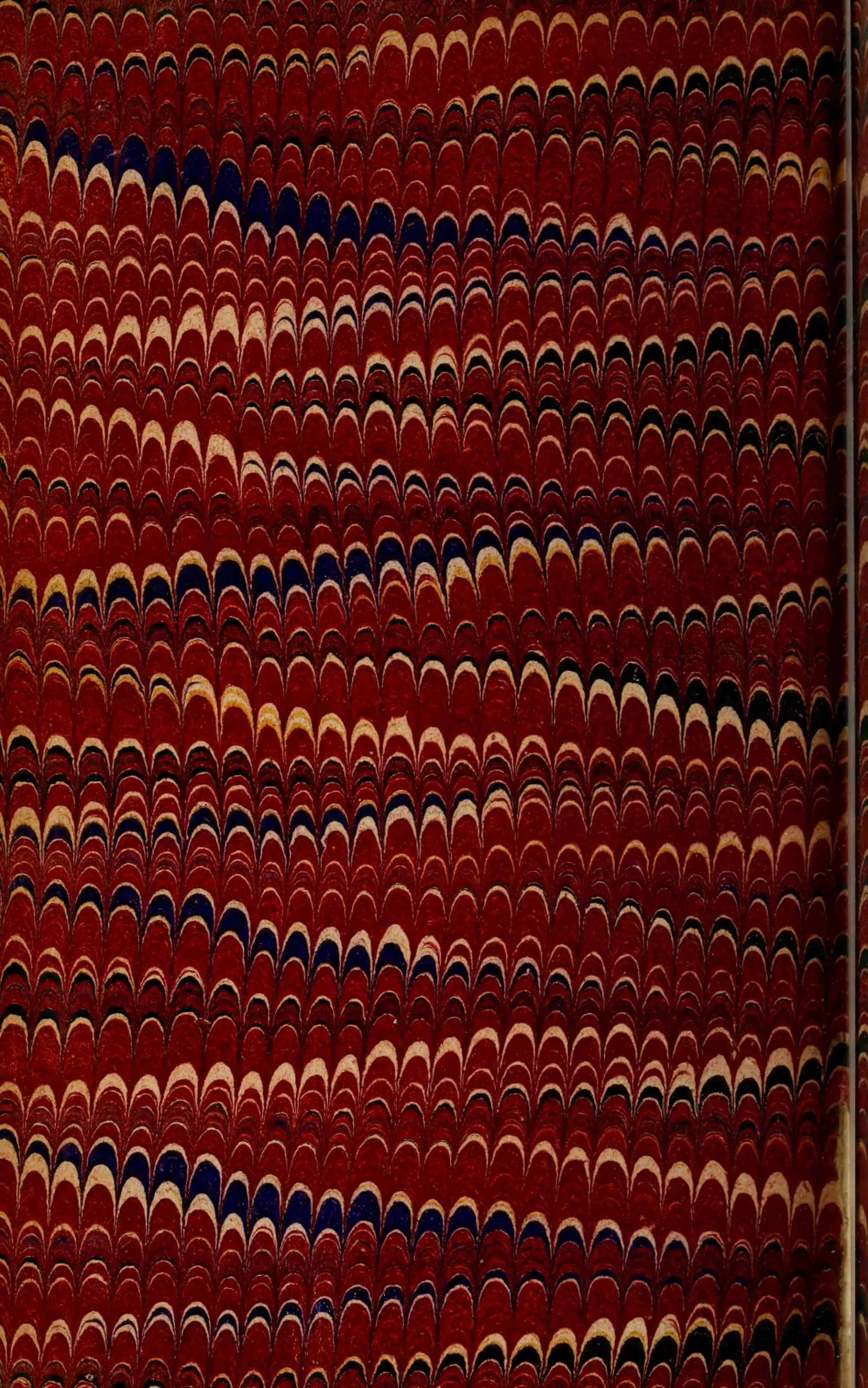
CHAPITRE XXII

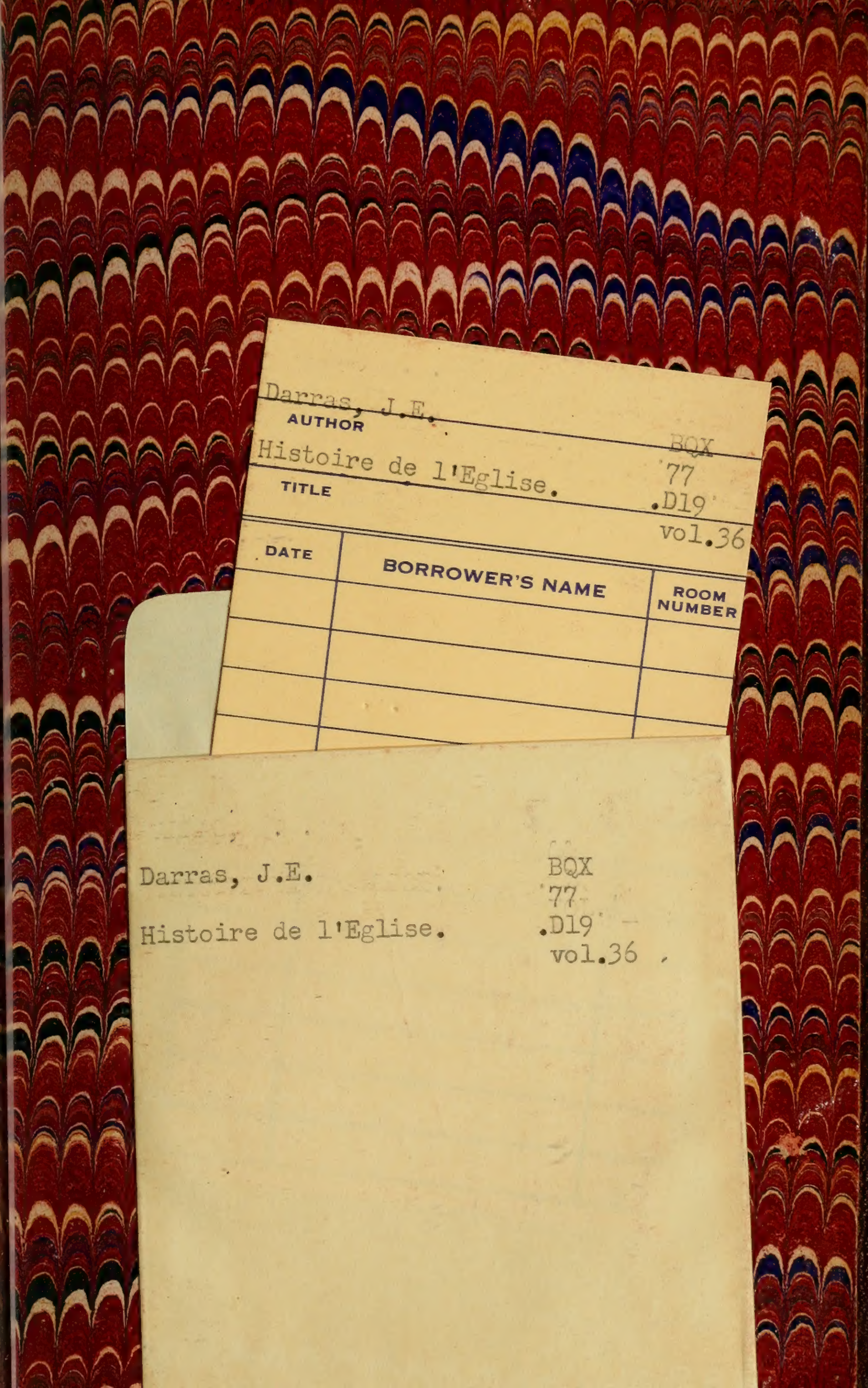
PONTIFICAT D'INNOCENT X (1644-1653)

FIN DE LA TABLE DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME

Paris. — Imp. du Fort-Carré, 19, chaussée d'Antin. (A. Deroy, Dr).






Darras, J.E.
AUTHOR
Histoire de l'Eglise.
TITLE
BQX
77
.D19
vol.36
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J.E.
Histoire de l'Eglise.
BQX
77
.D19
vol.36

